



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN

A une séance régulière du Conseil de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 7 janvier 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des 19 et 26 nov. et 3 et 8 déc.90
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Nomination du Maire suppléant
10. Nomination d'un garde-feu municipal
11. Résolution: servitude de non-construction (Rang St-Alexis)
12. Résolution U.M.R.C.Q.:
Re: Propositions gouvernementales - Sécurité publique
- Voirie locale
13. Demande de La Maison Carignan - lettre d'appui
14. VARIA
 - a) Indexation du salaire du chef pompier (5 % - 01/01/91)
 - b) Ecole des Sports du Cap (2 billets - 30 \$)
15. Avis de motion
16. Intervention du public
17. Levée de l'assemblée

91-01-001
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit
et est adopté en incluant les items A) et B) inscrits à VARIA.

91-01-002
Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau
APPUYE par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que les procès-
verbaux des séances des 19 et 26 novembre 90 et des 3 et 8 décembre
1990, soient et sont adoptés, tels que rédigés.

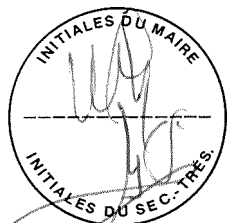


No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CORRESPONDANCE

- | | |
|--|---|
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Direction générale évalua. financ.
Réjean Carrier, é.a. | Re: Proportion médiane: 86 %
Facteur comparatif: 1.16 |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Alphé Poiré | Re: Approbation de l'emprunt
(1 113 900 \$)
Re: règl. 240, 255, 283,
294, 297 et 311 |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Direction générale de l'urbanisme
et de l'aménagement du territoire
Georges Felli, dir. gén. | Re: Dépliant: Les droits
acquis |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Direction générale admin. finan.
Alphé Poiré | Re: Publication "Prévisions
budgétaires des municipa-
lités 1990" |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Claude Ryan | Re: Compensation taxes fonc.
84,84 \$ |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Direction générale évalua. fonc.
Réjean Carrier, dir. gén. | Re: Muni-Com sur l'évaluation
foncière |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Philippe Bussières | Re: Dépôt de déchets non
autorisés -
Re: Sablière du Cap |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Energie et Ressources
Service de la cartographie
Michel Bourget | Re: Cartographie topographi-
que urbaine (tenue à jour) |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Ginette Claude, biologiste | Re: Etude d'impact sur l'en-
vironnement - re: réamé-
nagement route 157 |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Direction des affaires juridiques | Re: Résolution - re: servi-
tudes de non-construction |
| Gouvernement du Québec
Commission administrative des
régimes de retraite et d'assurances
Michel Sanschagrín, président | Re: Régime de retraite des
élus - réforme de l'aide
fiscale à l'épargne-
retraite |
| Commission municipale du Québec
Caroline Pouliot, notaire | Re: Accusé réception des
règlements d'urbanisme |
| C.P.T.A.Q.
Gaston Meunier, vice-président | Re: Décision -
Dossier Albert Lapierre
Lot 582-P |
| S.Q.A.E.
France Massicotte, b.a.a. | Re: Refinancement de l'obli-
gation: Série P
Série M |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

U.M.R.C.Q.
Roger Nicolet

Re: Information sur divers
documents

Re: Cotisation 1991
(1 658,50 \$)

Re: Proposition gouvernemen-
tale sur le partage finan-
cier

Re: Assemblée 25/01/91
re: règlements généraux

M.R.C. Francheville
Claude V. Ferrer, c.p.u.q.

Re: Réalisation du règlement
cadre du plan d'aménage-
ment d'ensemble

Robert Bouchard, sec. trés.

Re: Prévisions budgétaires
1991

Re: Certificat de conformité
Règl. 315, 315 et 317

Re: Amendement au règlement
de contrôle intérimaire

Mention permis
de construction

Mention est faite au procès-verbal qu'au cours du mois de décembre 1990, deux (2) permis, totalisant la somme de quatorze mille dollars (14 000 \$), ont été émis pour construction.

91-01-003
Nomination
Maire suppléant

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYE par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois soit et est nommé Maire suppléant pour le prochain trimestre.

91-01-004
Nomination
garde-feu

Il est PROPOSE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur Guy Harnois soit et est désigné pour agir comme garde-feu municipal pour la saison 1991.

91-01-005
Servitude
non-construction

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYE par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France n'a aucune objection à l'imposition d'une servitude de non-construction contre des parties d'anciens chemins situés sur le plan de construction CH-75-171-048, dossier général 180-76-00908, préparé par Monsieur Claude Boudreau, arpenteur-géomètre, le 11 novembre 1988. Par le fait même, ladite Corporation municipale accepte l'acte que le Ministère effectuera pour créer ces servitudes par destination du père de famille.

90-01-006
Sécurité
publique

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France ne connaît pas de problèmes de criminalité comparables à ceux des principaux centres urbains;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QUE les besoins de la Municipalité de Saint-Louis-de-France en matière de sécurité publique tiennent davantage de:

- la protection contre les sinistres de toute nature;
- la surveillance du territoire tant en matière environnementale qu'en matière de protection de la faune;
- du respect de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec ne répond pas à ces besoins locaux;

ATTENDU QUE même renforcée par une augmentation de ses budgets, la Sûreté du Québec n'est pas en mesure de satisfaire de telles attentes;

Il est par conséquent PROPOSE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYE par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte et résolu que la Municipalité de Saint-Louis-de-France rejette les propositions gouvernementales en matière de sécurité publique et ne contribue pas au financement de la Sûreté du Québec, tel que proposé par le ministre des Affaires municipales dans son document du 14 décembre 1990, parce qu'elles ne correspondent pas aux besoins de la collectivité.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise au ministre Claude Ryan, au député et à l'U.M.R.C.Q.

ATTENDU QUE le réseau de la voirie locale est en état de dégradation sévère;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a négligé d'effectuer les travaux de réfection essentiels à sa restauration;

ATTENDU QUE le gouvernement se propose de remettre l'entretien de ce réseau aux municipalités;

ATTENDU QUE les mesures de péréquation et de compensation transitoire sont sans rapport avec l'ampleur des investissements à effectuer;

ATTENDU QUE l'impact financier n'a pas été analysé et approfondi par le gouvernement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal subira des pressions incessantes pour améliorer le réseau routier local;

ATTENDU QUE ces pressions conduiront inévitablement les municipalités à effectuer des dépenses considérables pour remettre les routes en état;

ATTENDU QUE L'U.M.R.C.Q. ne possède pas le portrait actuel de l'évaluation des coûts qui nécessite cette remise en état du réseau routier;

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYE par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Municipalité de Saint-Louis-de-France:

1. Informe le ministre des Affaires municipales, Monsieur Claude Ryan du refus des propositions gouvernementales en matière de voirie, telles que déposées le 14 décembre dernier;
2. Collabore avec l'U.M.R.C.Q pour établir les impacts financiers des propositions gouvernementales et lui permettre de négocier avec l'Etat sur la base d'une évaluation concrète;
3. Il est également résolu que cette résolution soit transmise au ministre Claude Ryan, au député et à l'U.M.R.C.Q.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

91-01-008
Demande
Maison Carignan

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre une lettre d'appui, au nom du Conseil municipal, relativement aux demandes de projet de développement d'emploi, présenté par La Maison Carignan.

91-01-009
Indexation
salaire pompier

Il est PROPOSE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le salaire du chef pompier soit et est indexé de cinq pour cent (5 %), à compter du 1^{er} janvier 1991.

91-01-010
Don Ecole des
sports du Cap

Il est PROPOSE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Municipalité souscrive un montant de trente dollars (30,00 \$) pour l'obtention de deux (2) billets pour les activités de l'Ecole des sports du Cap-de-la-Madeleine.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'aqueduc dans le boulevard Sainte-Marguerite, parties Est et Ouest sur l'étendue du réseau actuel, ainsi que du prolongement dans la partie Est, jusqu'à environ 85 pieds sur le lot 456-P.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'égout sanitaire, voirie et pavage dans la rue Saint-Maurice.

91-01-011
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTE à la séance du:

Janvier 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale du Conseil de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 14 janvier 1991 à 21:00 heures à la salle du Conseil, 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents, Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les membres du Conseil, tous présents sans exception, ont renoncé à l'avis de convocation et ont signé en conséquence.

SUJETS PRIS EN CONSIDERATION

1. Demande au Dir. gén. de l'administration financière du M.A.M. de reconsidérer la réserve contenue dans l'approbation du règlement n° 314 (Place Ouellet)
2. Achat des lots 469-17 et 469-18 (rues) et mandat de signatures
3. Adjudication de soumission - re: règlement n° 320 (Place Jourdain)

91-01-012
Demande M.A.M.
(règl. 314)

CONSIDERANT QUE le règlement portant le numéro 314, adopté par le Conseil municipal le 17 septembre 1990 décrète des travaux d'égout pluvial et de voirie à "Place Ouellet" et décrète un emprunt au montant de 118 795 \$ pour en défrayer les coûts;

CONSIDERANT QUE l'article V dudit règlement impose une compensation suffisante et égale pour chacun desdits immeubles sauf pour les catégories d'immeubles suivants:

- | | | |
|---|---|---|
| A) 2 logements | : | 1,5 fois la compensation mentionnée au premier alinéa |
| B) Résidences avec commerce | : | 1,5 fois ... |
| C) Terrains vagues
(0 m ² à 50 000 m ²) | : | 1,0 fois ... |

Ces compensations seront suffisantes pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles;

CONSIDERANT QUE l'article VI dudit règlement, savoir:

Il est loisible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds, en tout temps, avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu du présent règlement et le prélèvement sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDERANT l'approbation AM177994, datée du 23 novembre 1990, signé par le Directeur général de l'administration financière, Monsieur Alphé Poiré, approuvant ledit règlement numéro 314, à l'exclusion de l'article VI;

CONSIDERANT QUE sur les quelques 27 terrains en bordure de la rue "Place Ouellet" on ne retrouve aucun terrain vacant comme tel, pouvant être resubdivisé;

CONSIDERANT l'ensemble des cadastres actuels, il n'y a que très peu de chance d'établir des nouvelles subdivisions;

CONSIDERANT les avantages "marqués" du paiement par anticipation au bénéfice des propriétaires contribuables imposés en vertu des dispositions du règlement numéro 314;

CONSIDERANT le vif intérêt démontré par les résidents de "Place Ouellet" pour ce mode de paiement;

EN CONSEQUENCE il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France demande au Directeur général de l'administration financière du ministère des Affaires municipales de bien vouloir reconsidérer le contenu de l'approbation du règlement numéro 314, signé le 23 novembre 1990.

91-01-013
Achat lots
469-17 et
469-18

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'achat des parties du lot originaire quatre cent soixante-neuf (469-17 et 469-18) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, tel que décrit à la minute numéro 2518 du plan dressé par l'arpenteur-géomètre, Monsieur Jean Pinard, en date du 22 janvier 1990.

91-01-014
Adjudication
soumission
Place Jourdain

CONSIDERANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 12 novembre 1990, relativement à des travaux municipaux dans "Place Jourdain";

CONSIDERANT les recommandations de Consultants René Gervais inc, en date du 13 novembre 1990;

Il est PROPOSE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la soumission de T.G.C. inc., au montant de cent vingt et un mille quatre-vingt-cinq dollars (121 085 \$) soit et est adjugée comme étant la soumission la plus basse conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOpte à la séance du: 4 janvier 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN

A une séance régulière du Conseil de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 21 janvier 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des 17 et 19 décembre 1990
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Adoption de la liste des comptes à payer 90-012
8. Résolution autorisant le sec.-trés. à effectuer les dépenses prévues au budget (certificat de disponibilité de crédit)
9. Embauche archiviste (temporaire)
10. Paiement déficit prévu au budget 91 de l'O.M.H. (contribution de la Municipalité)
11. Paiement quote-part: Transport Adapté de Fran-Che-Mont
12. Cours de formation Carl Blanchet
13. Représentants au Gala de la Soc. St-Jean-Baptiste
14. Rescinder résolution numéro 90-10-344 (Convention Jourdain)
15. Autorisation emprunt temporaire règl. 320 (Place Jourdain)
16. VARIA
 - a) Ajustement salarial - Nancy Lagacé
 - b) C.P.T.A.Q. 90-019
 - c) Paiement A.Q.D.L.M.
17. Avis de motion
18. Intervention du public
19. Levée de l'assemblée

91-01-015
Adoption ordre
du jour

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items A) à C) inscrits à VARIA.

91-01-016
Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYE par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que les procès-verbaux des 17 et 19 décembre 1990 soient et sont adoptés tels que rédigés.

91-01-017
Adoption
cptes à payer

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 90-012 soit et est adoptée en retranchant le montant de 1 940,20 \$ payable à Gestetner inc., facture numéro 13079.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

FONDS D'ADMINISTRATION folio 154 90-012

1.	Aluminium Dufresne inc.	53,10	\$
2.	Archambault musique	1 456,30	
3.	Association des communicateurs	150,00	
4.	Asociation Québécoise des agents	55,00	
5.	Bell Canada	315,00	
6.	Thomas Bellemare ltée	1 677,50	
7.	Les Bétons Mont-Carmel inc.	98,21	
8.	Bibliothèque Centrale de Prêt	17 185,95	
9.	Bibliofiche	227,50	
10.	Biblio Service 3C inc.	162,19	
11.	Biblio-0-Coeur inc.	114,00	
12.	Boutique de la balayeuse	139,21	
13.	Alain Brouillette	15,10	
14.	Brûleur Miro enr.	40,00	
15.	Buromax	1 756,35	
16.	Les Caisses enregistreuses	408,75	
17.	Camions Freightliner M.B.	111,52	
18.	173381 Canada inc.	136,09	
19.	CERRDOC	43,75	
20.	La Compagnie Canadienne de Service	67,72	
21.	Les Clôtures Mauriciennes enr.	1 911,00	
22.	La Compagnie de construction	1 482,00	
23.	Copie X Press	143,00	
24.	Cordonneries Plante et Sports	35,00	
25.	Courrier Purolator ltée	28,75	
26.	L.M. Desmarais inc.	190,52	
27.	Distribution Robert enr.	619,90	
28.	Donat De Montigny	1 369,00	
29.	Doyon Machinerie enr.	92,50	
30.	ECO Equipement inc.	26,54	
31.	Les Editions MABEC inc.	18,95	
32.	Les Encyclopédies populaires inc.	1 228,34	
33.	Les Entreprise A. Ethier (1987) inc.	1 001,07	
34.	Les Entreprises Elec. Michel Lamothe enr.	1 981,35	
35.	Les Entreprises Lereno inc.	1 249,89	
36.	E.P.M. Mauricie 2440-4220 Québec inc.	1 078,18	
37.	Film Lithographique	1 123,95	
38.	Floriculture Gauthier inc.	35,00	
39.	Forkem Produits Chimiques	221,70	
40.	Gandalf Data Limited	192,60	
41.	Garage Denis Carpentier inc.	30,98	
42.	Garage Jacques Martin	282,75	
43.	Garage Jacques Ricard inc.	327,00	
44.	Garage Jacques Savarie enr.	132,00	
45.	Garage Théo Thibeault	175,00	
46.	Claude Gélinas Pharmacie	20,64	
47.	Gestetner inc.	1 945,65	
48.	Gravier Mont-Carmel inc.	4 654,76	
49.	Groupe ADMARI inc.	55,92	
50.	Guillevin international inc.	132,84	
51.	J.U. Houle ltée	2 002,15	
52.	Jules Hubert	182,00	
53.	Imprimerie Art Graphique inc.	315,48	
54.	Institut Généalogique Drouin	495,00	
55.	Journal Larochelle	300,00	
56.	Justice	50,00	
57.	Ghislain Lachance	177,70	
58.	Jean-Paul Lamothe	10,00	
59.	J.B. Lanouette inc.	8 168,42	
60.	Pierre Larochelle Reliure inc.	1 085,40	
61.	Hélène Lemire	150,00	
62.	Librairie Poirier inc.	21 953,64	
63.	Location Buromax inc.	542,44	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

64.	Daniel Marchand, camionneur	486,79 \$
65.	Réjean Marchand	60,00
66.	Matériaux de construction S.L. inc.	139,50
67.	Les Outillages Melco inc.	7,35
68.	Mich-0-Tomobile	12,91
69.	Mines Seleine	6 245,93
70.	Clément Morin et Fils inc.	6 449,10
71.	Motorola limitée	263,23
72.	M.R.C. de Francheville	5 310,70
73.	Nouveautés Beaumier inc.	769,04
74.	Le Nouvelliste	220,00
75.	Outils Mauriciens inc.	34,06
76.	Pagé Construction	1 636,36
77.	Palmar inc.	50,26
78.	J.D. Paré Electricque inc.	12,95
79.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	416,01
80.	Pièces d'auto H.-P. Jacques inc.	84,91
81.	Pièces de machineries lourdes	1 027,60
82.	Pitney Bowes	124,26
83.	Plomberie Décors T.-R. inc.	138,00
84.	Pluritec Laboratoire ltée	1 649,00
85.	Pneus Belisle	339,61
86.	Sylvie Poulin	168,98
87.	Produits Chimiques Shefford ltée	1 316,33
88.	Les Publications TAG	13,50
89.	Quévis inc.	189,39
90.	Radiateurs L.G. inc.	1 014,67
91.	J.M. Raymond Décors inc.	24,82
92.	Reliure Travaction inc.	1 642,93
93.	Reliure Vitaction enr.	596,60
94.	Reprobel enr.	64,95
95.	Richard Besner & Associés ltée	1 829,70
96.	R.M. Leduc & Cie	244,47
97.	Saniverne inc.	5 307,16
98.	Sécurité Plus/B Le Travailleur	379,33
99.	Services documentaires	825,95
00.	Société des Fêtes et Festivals	22,47
01.	La Société Protectrice des Animaux	122,50
02.	Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	7 586,39
03.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	133,18
04.	J. St-Cyr & Frères ltée	248,13
05.	Studio-Photo L & Lui inc.	49,05
06.	Tabrol inc.	327,01
07.	Gilles Toupin	692,44
08.	Transports Réal Roberge inc.	752,38
09.	Michel Trudel	427,50
10.	UAP inc.	497,14
11.	U.M.R.C.Q.	1 658,50
12.	Villes de Trois-Rivières	1 201,75
13.	Vitreries Yvon Lambert inc.	55,29
14.	Wilson et Lafleur ltée	55,64

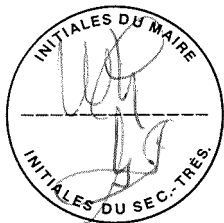
TOTAL: 134 357,97 \$
(fact. 13079, # 47) - 1 940,20 \$

TOTAL: 132 417,77 \$

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT folio 2570 90-012

1.	Consultants René Gervais inc.	11 683,07 \$
2.	Laboratoire Laviolette inc.	431,36
3.	VFP inc. Consultants	7 874,33

TOTAL: 19 988,76 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours des mois de décembre 1990 et janvier 1991

Bell Canada

05-12-1990	372-9227	37,87 \$	
	372-9226	<u>37,87</u>	75,74 \$
11-12-1990	376-8436	42,01 \$	
	376-0654	39,07	
	371-9226	4,42	
	374-6550	<u>961,48 \$</u>	1 046,98 \$
19-12-1990	374-4486	20,22 \$	
	373-3789	37,87	
	379-6915	97,19	
	Ligne informatique	<u>178,57 \$</u>	333,85 \$
09-01-1991	376-0654	38,03 \$	
	376-8436	41,15	
	372-9226	37,87	
	372-9227	<u>37,87 \$</u>	154,92 \$
16-01-1991	Ligne informatique	171,96 \$	
	379-6915	86,14	
	373-3789	36,64	
	374-4486	19,47	
	378-9926	35,87	
	371-9226	4,42	
	374-6550	<u>818,95 \$</u>	1 173,45 \$
		TOTAL:	2 784,94 \$

Bell cellulaire

04-01-1991	372-7352	<u>29,08 \$</u>	29,08 \$
------------	----------	-----------------	----------

Détails des comptes d'électricité payés au cours des mois de novembre et décembre 1990 et janvier 1991

Hydro-Québec

28-11-1990	1415, St-Alexis	<u>520,87 \$</u>	520,87 \$
13-12-1990	Rues	9 009,65 \$	
	805, St-Jean	402,83	
	500, St-Jean	<u>116,94 \$</u>	9 529,42 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

19-12-1990	820, Hôtel de Ville	2 264,75 \$	
	2100, St-Louis	308,07	
	100, Mairie	2 175,09	
	200, Masse	1 431,51	
	10, Marchand	<u>1 532,20 \$</u>	
			7 711,62 \$
04-01-1991	Ste-Marguerite	95,21 \$	
	1300, Masson	97,39	
	631, Carrière	48,68	
	400, Goulet	<u>157,67 \$</u>	
			398,95 \$
16-01-1991	220, Masse	377,16 \$	
	55, Masse	184,09	
	Rues	<u>9 487,42 \$</u>	
			<u>10 048,67 \$</u>
			TOTAL: 28 209,53 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL: 185 370,28 \$
- 1 940,20 \$
183 430,08 \$

91-01-018
Certificat de
disponibilité
de crédit

Je, soussigné, Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites, projetées par le Conseil de la susdite Municipalité et que lesdites dépenses ont été budgétisées à l'intérieur du budget de l'année 1991 et que ledit budget a été adopté par résolution numéro 90-12-482.

Entre autres:

1. - La masse salariale des employés municipaux et la rémunération des élus du Conseil: 984 760 \$
2. - La contribution de l'employeur aux bénéficiaires marginaux: 189 675 \$
3. - Le service de la dette et autres frais de financement: 1 055 445 \$
4. - Le contrat d'enlèvement des ordures: 178 435 \$
5. - Les dépenses de licences, permis, locations, entretien et utilisation de l'équipement de la machinerie et des véhicules automobiles, des équipements et des bâtisses;
6. - Toutes les autres dépenses jugées nécessaires au chauffage et à l'éclairage des rues et des bâtisses, ainsi que les dépenses de communication, téléphone, timbres et postes et d'administration;

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables ci-haut mentionnées.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
91-01-019
Embauche
Diane Trudel
archiviste

CONSIDERANT l'étude des offres de services reçus et la recommandation du Secrétaire-trésorier, relativement à l'embauche d'une archiviste temporaire;

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et résolu unanimement que Madame Diane Trudel soit et est embauchée à titre d'archiviste temporaire à compter du 28 janvier 1991, aux conditions suivantes:

Durée de l'emploi: 52 semaines;
Salaire: 350,00 \$/ semaine;
Avantages marginaux usuels des employés temporaires sur la base de 35 heures/semaine;
Horaire variable et à définir avec le Secrétaire-trésorier.

91-01-020
Paiement
quote-part
O.M.H.

Il est PROPOSE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le déficit de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France, au montant de six mille soixante-six dollars (6 066,00 \$), pour le budget 1991, soit et est payé en quatre (4) versements comme suit, savoir:

1er versement: 1 516,50 \$ (pour le mois de janvier 1991)
2e versement: 1 516,50 \$ (pour le mois d'avril 1991)
3e versement: 1 516,50 \$ (pour le mois de juillet 1991)
4e versement: 1 516,50 \$ (pour le mois d'octobre 1991)

91-01-021
Paiement
quote-part
Transport
adapté
Fran-Che-Mont

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil autorise le versement de la quote-part globale de 4 589,00 \$ pour l'année 1991, à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont, quote-part à être versée en deux (2) parties, soit la première partie en janvier 1991, au montant de 2 294,50 \$ et la deuxième partie au montant de 2 294,50 \$ sur demande de la Corporation.

91-01-022
Cours de
formation
C. Blanchet

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Carl Blanchet, inspecteur des bâtiments soit et est autorisé à s'inscrire au colloque sur l'adaptation au niveau système de référence géodésique, organisé par l'Association de géomatique municipale du Québec, le 14 février prochain;

Que les frais d'inscription au montant de cent dix dollars (110,00 \$), de déplacement et de repas, soient et sont défrayés par la Municipalité;

Et qu'il soit également autorisé à participer au cours de formation sur les "Limites de la responsabilité de l'inspecteur dans l'application du règlement Q-2.r.8", qui aura lieu le 19 février prochain;

Que les frais de déplacement et de repas soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-01-023
Représentants
au gala
Soc. St-Jean-Bap.

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois soit et est délégué du Conseil au gala de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie;

Que les frais de participation au montant de cinquante-six dollars (56,00 \$) soient et sont défrayés par la Municipalité, ainsi que les frais inhérents.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

91-01-024
Rescinder
résolution
90-10-344

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la résolution portant le numéro 90-10-344, relativement à une convention intervenue entre Monsieur Louis Jourdain et la Municipalité de Saint-Louis-de-France, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-01-025
Emprunt temp.
Règlement 320

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, n'excédant pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du montant autorisé de cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$), relativement au règlement numéro 320 (Place Jourdain), tel qu'en fait foi l'approbation du directeur général de l'administration financière au ministère des Affaires municipales, Monsieur Alphé Poiré, en date du 11 janvier 1991, dossier AM 178523.

91-01-026
Ajustement
salarial
N. Lagacé

CONSIDERANT la note de service datée du 21 janvier 1991, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel, relativement au besoin de personnel temporaire à l'administration;

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les services de Madame Nancy Lagacé soient et sont retenus à titre d'employée temporaire et que son traitement soit porté à trois cents dollars par semaine (300 \$/sem.) à compter du 28 janvier 1991, incluant les avantages marginaux prévus pour cette classe.

91-01-027
C.P.T.A.Q.
R. Boisvert

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme à l'effet de ne pas appuyer la demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, faite par Monsieur Raymond Boisvert, relativement au lot 566-P, dans le rang Ste-Marguerite, côté Nord-Ouest; considérant que le bâtiment projeté n'aura pas façade sur une rue publique puisque le morcellement se fait à 600 pi de la route St-Félix.

91-01-028
Adhésion
A.Q.D.L.M.
(M. Falardeau)

Il est PROPOSE par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise le paiement de la cotisation au montant de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$) pour l'adhésion du directeur des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau, à l'Association Québécoise des Directeurs des Loisirs Municipaux.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relativement aux politiques concernant les développeurs.

91-01-029
Levée assemblée

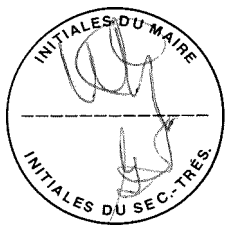
Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOpte à la séance du:

4 janvier 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 4 février 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

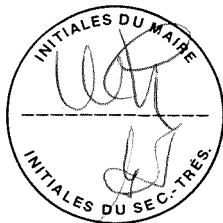
1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux de janvier 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 91-001
10. Mandat à Me Pinsonnault - re: audition du 27/02/91
dossier Chantal Dubé
11. Article 25 - Acceptation du projet
(comités soccer, tennis et baseball)
12. Mandat de signatures - convention sur l'utilisation des
fichiers informatiques
13. Résolution d'opposition - Permis d'alcool (Bar St-Louis)
14. Mandat à Laboratoire Laviolette - re: rue St-Maurice
15. Résolution d'appui au CH Ste-Marie - contrôle des armes à feu
16. Don - Ataxie de Friedreich - 25 \$
17. Résolution - permis d'intervention pour travaux à l'intérieur
de l'emprise des routes entretenues par le M.T.Q.
18. VARIA
 - a) Délégation de compétence à la M.R.C. - Gestion des déchets
 - b) Déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec
 - c) Paiement à Phoenix - réparation camion incendie #1
 - d) Cotisation annuelle A.C.M.Q.
19. Avis de motion
20. Intervention du public
21. Levée de l'assemblée

91-02-030
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items A) à D) inscrits à VARIA.

91-02-031
Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les procès-verbaux de janvier 1991 soient et sont adoptés tels que rédigés.

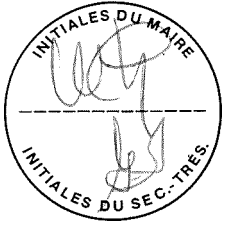


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CORRESPONDANCE

- Gouvernement du Québec
Le Ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation
Claude Ryan
Re: Chèque 1 791,32 \$
Impôt foncier -
Immeuble S.I.Q.
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. admin. financière
Jacques Beaudoin, resp.
Re: Formulaires -
compensation tenant lieu
de taxes - exercice 1991
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. admin. financière
Alphé Poiré, dir. gén.
Re: Corrections au guide
du rapport financier 90
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. évaluation foncière
Roger Mayrand, é.a.
Re: Feuillet statistique
sur les données relatives
aux rôles d'évaluation
exercice finan. 1991
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. des relations avec
les municipalités
Louis Dussault, dir. gén.
Re: Guide d'accueil
Inspecteurs municipaux
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Rita Bédard, sous-ministre adj.
Re: Brochure "La discrimi-
nation systémique:
la barrière invisible
à l'équité en emploi
- Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Philippe Bussières, dir. gén.
Re: Brochure et carte
Urgence-Environnement
- Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de la Justice
Me Julienne Pelletier, att. politique
Re: Accusé réception
résolution # 90-12-442
(service de police)
- Gouvernement du Québec
Ministère de la Main-d'oeuvre,
de la Sécurité du revenu et de la
Formation professionnelle
Re: Programme P.A.I.E.
(Aide à l'intégration
à l'emploi)-
Information
- Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique
Dir. gén. de la sécurité et prévention
Yvon Houle, sous-ministre/intérim
Re: Inventaire des corps de
de police du Québec 1990
- Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
District 32
Léger Lavoie, ingénieur
Re: Accusé réception
résolution #90-12-437
(signalisation des
intersections rte 157)
- Re: Permis d'intervention
pour travaux (emprise
des routes M.T.Q.)



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Régie des permis d'alcool du Québec Ghislain K. Laflamme, avocat	Re: Avis d'audition Bar La Relâche C.J. enr.
U.M.R.C.Q. Roger Nicolet, président	Re: Réunions re: dossier "partage des responsabilités Québec - Municipalités
Assemblée Nationale P.-A. Brouillette, député	Re: Accusé réception résolutions #90-12-442 et #91-01-007 (service de police et voirie locale)
ENAP	Re: Programme de perfection- nement
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires culturelles Comité tripartite M.A.C., O.P.D.Q. et B.C.P. Mauricie	Re: Bulletin d'information (Programme de Consolida- tion - bibliothèques)

Mention permis
de construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de janvier 1991, trois (3) permis, totalisant la somme de vingt et un mille six cent dollars (21 600 \$) ont été émis pour construction.

91-02-032
Adoption
cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la liste des comptes à payer numéro 91-001 soit et est adoptée comme suit, savoir:

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 91-001

1. Aluminium Dufresne inc.	195,49 \$
2. Bell Canada	28,35
3. Thomas Bellemare ltée	1 078,65
4. Bibliothèque Centrale de Prêt	2 897,97
5. Biblio Service 3C inc.	19,39
6. Buromax	128,21
7. Les Caisses enregistrées	125,19
8. Caisse populaire Saint-Louis-de-France	300,00
9. Camions Feightliner M.B.	137,30
10. The Canadian Training and Development Group inc.	58,73
11. Centre de bénévolat du Trois-Riv. Métropolitain	8,00
12. Centre mécanique de la Mauricie	61,97
13. Centropneus distribution inc.	385,89
14. La Cie Canadienne de Service	38,16
15. La Compagnie de construction	2 378,61
16. Copie X Press	637,90
17. D. Demontigny et Fils inc.	396,32
18. Donat Demontigny	20,00
19. Eco Equipement inc.	508,46
20. Les Entreprises A. Ethier (1987) inc.	693,10
21. Les Entreprises Electriques Michel Lamothe enr.	213,23
22. Equipements de sécurité Safety Supply	51,86
23. Forkem Produits Chimiques	324,27
24. Formules municipales enr.	654,72
25. Garage Jacques Martin	123,35



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

26.	Garage Jacques Ricard inc.	153,00
27.	Garage Jacques Savarie enr.	76,50
28.	Garage Théo Thibeault	91,00
29.	Guillevin international inc.	230,21
30.	J.U. Houle ltée	224,36
31.	J.B. Lanouette inc.	13 420,44
32.	Pierre Larochelle Reliure inc.	1 761,30
33.	J. R. Lemire, inc.	39,29
34.	Location Buromax inc.	414,45
35.	Normand Lord	60,00
36.	Machineries Baron & Tousignant ltée	3,18
37.	Daniel Marchand, camionneur	674,07
38.	Matériaux de construction S.L. inc.	65,71
39.	M.C. Equipement inc.	860,85
40.	Mines Seleine	2 927,11
41.	Ministre des Finances	15,00
42.	M.R.C. de Francheville	361,12
43.	Le Nouvelliste	253,06
44.	Outibo enr.	38,09
45.	Palmar inc.	31,08
46.	Claude Paquin	645,00
47.	J.D. Paré Electrique inc.	118,89
48.	Pépinière Cormier	889,65
49.	Pièces d'auto H.-P Jacques inc.	21,35
50.	La Presse ltée	101,77
51.	Protection incendie CFS ltée	86,78
52.	Quévis inc.	181,36
53.	J.M. Raymond Décors inc.	738,50
54.	Reliure Travaction inc.	604,53
55.	R.T. Spécialités inc.	44,93
56.	Sécurité Plus/B Le Travailleur	161,73
57.	La Société Protectrice des Animaux	127,50
58.	Supérieur Propane inc.	248,82
59.	Thorburn Equipement inc.	49,22
60.	Transports Réal Roberge inc.	416,70
61.	J.C. Trépanier enr.	321,00
62.	UAP inc.	307,07
63.	Vélo Québec inc.	82,63
64.	Ville de Cap-de-la-Madeleine	4 198,45
65.	Ville de Trois-Rivières	1 285,87
66.	Vitreries Yvon Lambert inc.	1 470,00

TOTAL: 45 266,69 \$

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 91-001

1.	Buromax	<u>341,55 \$</u>
	TOTAL:	341,55 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de janvier 1991

Bell Canada



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Bell cellulaire

23-01-1991	372-7352	<u>28,84 \$</u>	28,84 \$
------------	----------	-----------------	----------

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de janvier 1991

Hydro-Québec

23-01-1991	10, Marchand	1 525,60 \$	
	100, rue de la Mairie	3 883,96	
	820, Hôtel de Ville	<u>3 293,16</u>	
			8 702,72 \$
29-01-1991	1415, St-Alexis	<u>687,78 \$</u>	
			<u>687,78 \$</u>
		TOTAL:	9 419,34 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL: 55 027,58 \$

91-02-033
Mandat à
Me Pinsonnault
(Bar La Relâche)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 90-11-406, adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 novembre 1990, relativement à l'opposition faite par la Municipalité, suite à une demande formulée par Madame Chantal Dubé, pour le Bar La Relâche C.J. enr., 680, boulevard Saint-Louis, à Saint-Louis-de-France, dossier numéro 252957;

CONSIDÉRANT l'avis de la Régie des permis d'alcool du Québec à l'effet qu'une audition sera tenue le 27 février 1991 à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Me Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité soit et est mandaté pour représenter et défendre les intérêts de la Municipalité.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte enregistre sa dissidence.

91-02-034
Article 25

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de création d'emploi, en vertu de l'article 25 de la loi sur l'assurance chômage;

Que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et/ou le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

91-02-035
Signatures
convention
fichiers
informatiques

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne soit et est mandaté à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention sur l'utilisation de fichiers informatiques entre la Ministre de l'Énergie et des Ressources et la Municipalité et le protocole concernant les modalités régissant la diffusion des fichiers informatiques entre la Ministre de l'Énergie et des Ressources et la Municipalité.

91-02-036
Opposition
Permis d'alcool
Bar St-Louis

ATTENDU l'avis de demande d'un permis d'alcool faite à la Régie des permis d'alcool du Québec par le requérant "2843-2904 Québec inc." - Bar St-Louis, 1120, boulevard Saint-Louis à Saint-Louis-de-France, dossier 825-919;

ATTENDU QUE la nature de la demande comporte l'addition de bar sur terrasse;

ATTENDU QUE l'installation d'un "bar sur terrasse" risque de perturber, par le bruit et le va-et-vient, la tranquillité des résidences à proximité, situées en quartier résidentiel;

ATTENDU le peu d'espace disponible sur le terrain;

ATTENDU l'espace restreint réservé au stationnement;

ATTENDU le nombre de permis actuellement en opération;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France s'oppose à la demande formulée par "2843-2904 Québec inc." - Bar St-Louis, 1120, boulevard Saint-Louis à Saint-Louis-de-France, dossier 825-919, pour le changement de catégorie bar et addition de bar sur terrasse suite à cession.

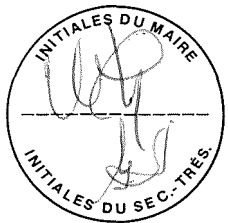
Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte enregistre sa dissidence.

91-02-037
Mandat à
Labo. Laviolette
(rue St-Maurice)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Laboratoire Laviolette inc. soit et est mandaté pour réaliser les expertises nécessaires pour effectuer les travaux de la station de pompage sur la rue St-Maurice, relativement au projet de construction d'égout domestique, et ce, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'égout domestique sur la rue St-Maurice par le Ministre des Affaires municipales.

91-02-038
Appui au
C.H. Ste-Marie
(armes à feu)

CONSIDÉRANT les raisons justifiant l'action du Centre Hospitalier Ste-Marie de Trois-Rivières relativement au projet de loi C-80 sur le contrôle des armes à feu: support à l'Association des étudiants de l'Ecole Polytechnique;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France appuie le Centre Hospitalier Ste-Marie de Trois-Rivières dans sa démarche auprès du Premier ministre, le Très Honorable Brian Mulroney.

91-02-039
Don Ataxie
Friedreich

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois qu'un don au montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$) soit remis à l'Association Canadienne de l'Ataxie de Friedreich.

91-02-040
M.T.Q.
permis
d'intervention

ATTENDU QUE la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 1991 au 31 décembre 1991;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas deux mille dollars (2 000,00 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

91-02-041
Délégation de
compétence à
la M.R.C.
(gestion des
déchets)

CONSIDÉRANT l'ensemble de la problématique en matière de gestion et d'élimination des déchets et l'importance d'en venir à une concertation régionale pour assurer une saine et efficace gestion des déchets;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches effectuées par les Municipalités de la région depuis près d'un an;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité a intérêt à participer à cette concertation régionale et qu'elle a déjà manifesté son intérêt par l'adoption de sa résolution numéro 90-03-080 par laquelle elle s'est engagée à contribuer financièrement, au prorata de sa population, aux démarches juridiques et aux études préliminaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une régie intermunicipale dont le mandat sera d'établir un système intégré de gestion des déchets dans le respect et la promotion de la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette concertation régionale regroupe plus de quarante (40) municipalités;

CONSIDÉRANT la lourdeur administrative qu'occasionnerait un conseil composé de plus de quarante (40) représentants;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT l'article 678.0.1 du code municipal de la Province de Québec:

"Malgré toute disposition de ses lettres patentes, une municipalité régionale de comté peut par résolution adoptée à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, déclarer sa compétence à l'égard des corporations, des cités et des villes de son territoire relativement à la fourniture de tout ou partie d'un service municipal.

Pour l'application du premier alinéa, les mots "service municipal" signifient le service d'eau, d'égout, de police, de sécurité-incendie, de loisirs, d'activités culturelles, de voirie, d'enlèvement ou d'élimination des déchets, d'éclairage, d'enlèvement de la neige, de vidange des installations septiques ou de perception des taxes. Ils signifient également, à l'égard d'une cité ou d'une ville, la confection et la tenue à jour du rôle d'évaluation et la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes."

CONSIDÉRANT l'article 10.1 du code municipal de la Province de Québec:

"Une corporation, une cité ou une ville peut adopter une résolution exprimant son désaccord relativement à l'exercice de la compétence déléguée par la municipalité régionale de comté. A compter de la transmission, par courrier recommandé, de cette résolution à la municipalité régionale de comté, la corporation n'est pas assujettie à la compétence de cette dernière quant à ce pouvoir, ne contribue pas au paiement des dépenses et ses représentants au conseil de la municipalité régionale de comté ne peuvent prendre part aux délibérations et aux votes subséquents qui y sont relatifs."

CONSIDÉRANT les informations reçues et la possibilité de l'exercice du droit de retrait mentionné ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de Centre-de-la-Mauricie a déjà déclaré sa compétence relativement à la fourniture du service municipal d'enlèvement ou d'élimination des déchets à l'égard des corporations, des cités et des villes de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté de Mékinac et de Maskinongé sont sur le point de déclarer cette compétence sur leur territoire respectif;

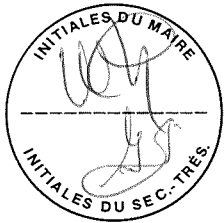
EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois de demander au conseil de la municipalité régionale de comté de Francheville de déclarer sa compétence relativement à la fourniture du service municipal d'enlèvement ou d'élimination des déchets à l'égard des corporations, des cités et des villes de son territoire.

CONSIDÉRANT les travaux actuellement en cours pour la confection de la rue Place Jourdain, à l'intersection de la route 157;

CONSIDÉRANT QU'un poteau d'Hydro-Québec est situé à ladite intersection de la route 157 et de la future rue Place Jourdain;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder au déplacement du poteau dans les meilleurs délais, afin de permettre librement l'accès à la future rue Place Jourdain, actuellement en voie de construction.

91-02-042
Déplacement
poteau H.Q.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

91-02-043
Païement à
Phoenix inc.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'un chèque au montant de dix mille trois cent quatre-vingt-treize dollars et quinze cents (10 393,15 \$) soit et est remis à Camions à incendie Phoenix inc., relativement à la réparation du camion à incendie #1.

91-02-044
Cotisation
A.G.M.Q.

CONSIDÉRANT la note de service émise par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur des bâtiments;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le paiement de la cotisation à l'Association de géomatique municipale du Québec, au montant de cent sept dollars (107,00 \$).

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'aqueduc dans le boulevard Sainte-Marguerite, parties Est et Ouest sur l'étendue du réseau actuel.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant le prolongement des travaux d'aqueduc dans le boulevard Sainte-Marguerite, dans la partie Est, jusqu'à environ 85 pieds, sur le lot 456-P.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'égout sanitaire, voirie et pavage dans la rue Saint-Maurice.

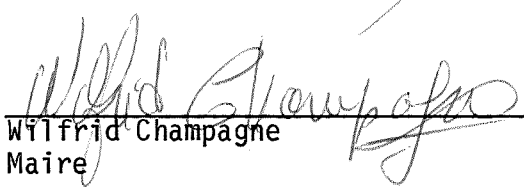
Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relativement aux politiques concernant les développeurs.

91-02-045-A
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 4 mars 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 18 février 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Subvention aux comités
6. Résolution pour extensionner la période de probation des pompiers-réservistes
7. Demande assistance financière au M.L.C.P. - Fête Nationale
8. Majoration salariale - Annie Chevalier (ballet-jazz)
9. Subvention Opti-Gym
10. Résolution de signatures - convention collective
11. Mandat des membres du C.C.U.
12. Résolutions - subvention à l'aréna:
 - a) Modification rés. 90-11-405 re: 1988, 1989 et 1990
 - b) 1991
13. VARIA
 - a) Reconduction du mandat de M. Laurier Rousseau à l'O.M.H.
 - b) Achat de terrain (Michelle Normandin)
 - c) Objection permis d'alcool "Bar Latra"
14. Avis de motion
15. Intervention du public
16. Levée de l'assemblée

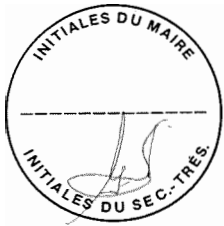
90-02-045
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items A), B) et C) inscrits à VARIA.

90-02-046
Subvention
aux comités

CONSIDERANT la note de service émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, en date du 31 janvier 1991;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil municipal verse aux comités suivants, les subventions ci-après indiquées, aux dates prévues par le Directeur des Loisirs:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Louveteaux	350,00 \$	Parc Masse	350,00 \$
Eclaireurs	350,00 \$	Baseball mineur	4 000,00 \$
Poste Pionnier	350,00 \$	Tennis	350,00 \$
Jeannettes	350,00 \$	Karaté	200,00 \$
Guides	350,00 \$	Soccer	3 000,00 \$
Poches	50,00 \$	Hockey mineur	20 000,00 \$
Cartes 500	50,00 \$		

Il est à noter que la subvention au Parc Ouellet, au montant de 300,00 \$ est retenue pour le moment.

91-02-047
Période
de probation
des pompiers-
réservistes

CONSIDÉRANT la note de service émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur municipal, en date du 31 janvier 1991;

CONSIDÉRANT que Messieurs Jean-Guy Laterreur, Christian Corriveau et Michel Guilbert n'ont pas été requis d'éteindre des feux pendant leur période de probation;

CONSIDÉRANT qu'il a été impossible aux dirigeants du service d'incendie d'établir une évaluation de ces candidats au poste de pompier-réserviste pendant les six (6) derniers mois;

CONSIDÉRANT qu'une probation sur une base mensuelle n'est pas vraiment indiquée compte tenu de la situation;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus facile d'évaluer nos candidats sur une base horaire, effectivement travaillée;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour une saine gestion des ressources humaines d'évaluer convenablement nos candidats à la fin de leur période de probation;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la période de probation de Messieurs Jean-Guy Laterreur, Christian Corriveau et Michel Guilbert, au poste de pompier-réserviste soit extensionnée à vingt-cinq (25) heures de travail exécuté en situation de combat d'incendie ou de pratique.

91-02-048
Assistance
financière
Fête Nationale

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France, soit et est autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'organisation de la Fête nationale en 1991.

91-02-049
Ajustement
salarial
A. Chevalier

CONSIDÉRANT la note de service émise le 7 février 1991, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le taux horaire payé à Annie Chevalier, professeur de ballet-jazz, soit majoré de quinze dollars l'heure (15 \$/h) à vingt dollars l'heure (20 \$/h), rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 1991.

91-02-050
Subvention
Opti-Gym

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 7 février 1991, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil fournisse un montant de neuf cents dollars (900,00 \$) au Club Opti-Gym pour l'achat de barres asymétriques et que la Municipalité soit et demeure propriétaire, conjointement avec le Club Opti-Gym, desdits équipements.

91-02-051
Signature
convention
collective
Les Cols bleus

CONSIDERANT les négociations qui ont eu cours relativement à la convention collective de travail des Cols Bleus, à l'emploi de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair et résolu que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, ainsi que le négociateur, Me Jean Boulet, avocat et Monsieur Alain Brouillette, directeur du personnel, soient et sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective de travail des Cols Bleus de la Municipalité, représentée par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, local 2578.

91-02-052
Mandats
membres C.C.U.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil reconnait que les mandats en vigueur le 17 décembre 1990, des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme soient et sont maintenus pour leur terme respectif, savoir:

<u>Nom</u>	<u>Date d'entrée en fonction</u>
Jean-Marie Ross	27/11/85
Ghislain Lachance	28/08/85
Serge Bouchard	23/11/87
Wilfrid Champagne	18/06/80
Jean-Pierre Ayotte	22/11/89
Claude Bourgeois	22/10/86
Roger Beaudoin	16/11/83
Michel Bronsard	25/01/89
Raymond Cossette	19/05/82
Jean-Pierre Côté	27/09/89
Francine O'Shaughnessy	25/01/89
Ulysse Pépin	18/06/80

91-02-053
Modification
résolution
90-11-405

CONSIDERANT QUE l'année fiscale de la Municipalité se termine en date du 31 décembre de chaque année;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la résolution portant le numéro 90-11-405, soit et est modifiée en remplaçant le montant de quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-quatorze dollars et quatorze cents (96 474,14 \$) par le nouveau montant de quatre-vingt-dix neuf mille six cent vingt-quatre dollars et quarante-trois cents (99 624,43 \$) et que le Conseil entérine le chèque de subvention émis en date du 31/12/90, à ce même montant.

91-02-054
Subvention
aréna
1991

Vu le pouvoir accordé par l'ARTICLE VIII, paragraphes deuxième et quatrième du Code municipal;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Pour contribuer aux activités de l'aréna pour l'année 1991; il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la Municipalité accorde une subvention, par voie de note de crédit, à la société en commandite 2 Glaces de St-Louis, propriétaire de ladite aréna, située au numéro civi- que 155, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France; équivalente à 75 % de la somme que représente la valeur des impositions foncières et de service pour ladite année 1991.

91-02-055
Renouvellement
mandat O.M.H.
L. Rousseau

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bour-geois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le mandat de Monsieur Laurier Rousseau, Conseiller municipal, en qualité de repré- sentant du Conseil municipal à titre de membre du conseil d'administra- tion de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France, soit et est renouvelé.

91-02-056
Achat
lot 89-43-P

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir du terrain pour l'installation du poste de relèvement d'égout dans la rue Saint- Maurice;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la Municipalité se porte acquéreuse d'une partie du lot 89-43, borné au Nord-Ouest par le lot 89-48 (rue Saint-Maurice), au Sud-Est, par le lot 89-42 et au Nord-Est, par le cours d'eau verbalisé "Martin", celui-ci séparant d'Est en Ouest le lot 89-43, en deux (2) parties, pour la somme de deux mille dollars (2 000 \$), propriété de Madame Michelle Normandin;

Que ladite acquisition soit conditionnelle à l'approba- tion du règlement d'emprunt à être adopté prochainement;

Que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs;

91-02-057
Opposition
permis d'alcool
Bar Latra

CONSIDÉRANT qu'un permis d'alcool est actuellement ex- ploité dans l'immeuble où la demande est présentée;

CONSIDÉRANT les plaintes répétées, déjà reçues, relative- ment au bruit provenant dudit immeuble;

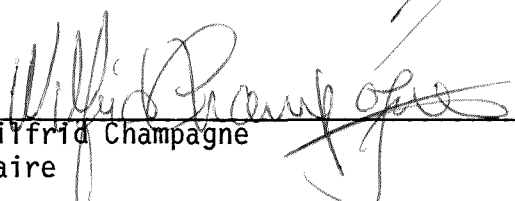
CONSIDÉRANT le nombre de permis actuellement en exploita- tion dans la Municipalité;

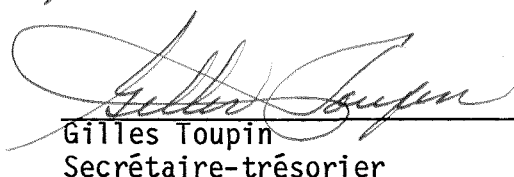
EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint- Louis-de-France s'oppose à la demande formulée par Monsieur Normand Turcotte, pour le Bar Salon Latra, 1140 A, boulevard Saint-Louis, à Saint-Louis-de-France, dossier 879-627, pour un bar avec danse et spec- tacles.

91-02-058
Levée assemb.

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOpte à la séance du: 4 mars 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 4 mars 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée: Mme Noëlla C. Hamelin, Conseiller
M. Jacques Boisclair, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux de février 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 91-002
10. Mandat de signatures pour le remplacement des lots 274-7 à 274-11, 274-188, 274-190 et 274-189-P
11. Mandat de signatures - convention entre Chantal Dubé (Bar La Relâche) et la Municipalité
12. Résolution d'intention - re: projet "planétarium"
13. Achat d'un débitmètre "Pollar"
14. Permanence Guylaine Laverdure
15. Paiement quote-part M.R.C. (en deux versements)
16. Réseau Hydro-Québec - Demande d'inventaire
17. Résolution d'appui - projet de réfection "Rang Des Chenaux"
18. Demande de subvention Martine Dessureault (200 \$)
19. Embauche de Tommy Huard - Dév. de l'emploi
20. FORUM 91 - ADIBIPUQ: Autorisation à Sylvie Poulin
21. Réclamation - Sylvain Janvier
22. VARIA
 - a) Acceptation des travaux et de la subvention du M.T.Q. - pour l'amélioration de diverses rues
 - b) Salon P.M.E.
 - c) Achat P.C. tools
 - d) Journée de formation - traitement de texte
 - e) Engagement de Jean Bélanger - Loisirs (P.D.E.)
 - f) Cours de formation - Ghislain Lachance
23. Avis de motion: Amendement au règlement n° 167
24. Intervention du public
25. Levée de l'assemblée

91-03-059
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que l'ordre du jour
soit et est adopté en incluant les items A) à F) inscrits à VARIA.



No de résolution
ou annotation

91-03-060
Adoption
procès-verbaux

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que les procès-verbaux de février 1991 soient et sont adoptés tels que rédigés.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Guy Lévesque, dir. adj.	Re: Refinancement emprunt 242 162 \$ (règl. 243, 244, 245)
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. adm. financière Jean-Pierre Michel, c.a.	Re: Confirmation des E.A.N.E en date du 31 décembre 90
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Alphé Poiré, dir. gén.	Re: Accusé réception résolution 91-01-012 (règl.314 - Place Ouellet)
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. urbanisme et aménagement du territoire Georges Felli	Re: Information - C.C.U. Consultation en urbanisme
Gouvernement du Québec Ministère de l'Energie et Ressources Michel Bourassa	Re: Convention signée - fichiers informatiques
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. adm. financière Benoit Arial	Re: Demande des prévisions budgétaires 1991
Gouvernement du Québec Ministère de l'Energie et des Ressources Claude Morin, a.- g.	Re: Accusé réception - Certificat de conformité règlements d'urbanisme
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Philippe Bussières, dir. rég.	Re: Modification de taux service aqueduc Entreprises Latras inc.
Gouvernement du Québec Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances Michel Sanschagrín, président	Re: Formulaire "Rapport annuel" Guide du rapport annuel 1990 (rég. retraite élus)
C.P.T.A.Q. Gaston Meunier, vice-président	Re: Décision - Dossier Ulysse Pépin
Société de Conservation de la Région de Québec-Mauricie Guy Tremblay	Re: Date et endroit des réunions générales
	Re: Informations requises lors de la facturation pour le le combat d'un incendie
S.Q.A.E. François Rochette, ing.	Re: Rapport d'avancement de projet 09/11/90 au 04/01/91



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Muni-Express	Re: Propositions particulières relatives à diverses mesures financières et fiscales
Régie des permis d'alcool du Québec Me Raymond Boulet, avocat	Re: Décision Dossier Bar St-Louis
Gouvernement du Québec	Re: Communiqué programme "Mon taux, mon toit"

Mention
permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de février 1991, cinq (5) permis, totalisant la somme de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars (187 500 \$) ont été émis pour construction.

91-03-061
Adoption
Cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la liste des comptes à payer numéro 91-002 soit et est adoptée comme suit, savoir:

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 91-002

1. Claude Arbour inc.	695,50 \$
2. Bélitec inc.	193,99
3. Bibliothèque Centrale de Prêt	5 500,40
4. Biblio Service 3C inc.	119,20
5. Alain Brouillette	29,30
6. Buffet Santé Geneviève	128,56
7. Buromax	617,96
8. Les Caisses enregistreuses	105,93
9. Camions Freightliner M.B.	451,73
10. Camions à incendie Phoenix inc.	353,51
11. Centre mécanique de la Mauricie	1 586,96
12. Chastenay, Gagné & Ass.	2 430,50
13. La Compagnie Canadienne de Service	50,88
14. La Commission Scolaire du Cap	1 020,30
15. Comquat inc.	16,05
16. Copie X Press	83,28
17. Courrier Purolator ltée	30,77
18. J.B. Deschamps inc.	100,00
19. L.M. Desmarais inc.	53,01
20. Distribution Robert enr.	330,29
21. Dona inc.	15,81
22. Donat Demontigny	346,78
23. Doyon Machinerie enr.	16,05
24. Eco Equipement inc.	517,24
25. Edwards	121,98
26. Les Entreprises A. Ethier (1987) inc.	1 044,28
27. Les Entreprises Electriques Michel Lamothe enr.	716,25
28. E.P.M. Mauricie 2440-4220 Québec inc.	449,39
29. Equipements Plannor ltée	13,08
30. Fleuriste Hélène	49,12
31. Floriculture Gauthier inc.	37,45
32. Foucher industriel inc.	200,26
33. Garage Jacques Martin	144,27
34. Garage Jacques Ricard inc.	94,90
35. Garage Jacques Savary enr.	112,50



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

36.	Garage Théo Thibeault	80,00 \$
37.	Gestetner inc.	67,41
38.	Gestion Munitax inc.	710,68
39.	Gravier Mont-Carmel inc.	1 575,69
40.	Guillevin international inc.	100,25
41.	L'Hebdo Journal	25,00
42.	Imprimerie Art Graphique inc.	403,30
43.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	288,90
44.	Imprimerie Vallières inc.	2 097,41
45.	Les Installations Pro-Vac inc.	1 123,37
46.	Journal Constructo	271,57
47.	Journal Larochelle	375,00
48.	Pierre Larochelle Reliure inc.	352,58
49.	Danielle Lesieur, notaire	821,33
50.	Excavation Lethiecq & Fils inc.	1 273,29
51.	Librairie Poirier inc.	6 421,65
52.	Location Buromax inc.	378,38
53.	Daniel Marchand Camionneur	428,95
54.	Matériaux de construction S.L. inc.	89,33
55.	Mines Seleine	1 892,40
56.	Ministre des Finances	15,00
57.	Clément Morin et Fils inc.	8 100,00
58.	Le Nouvelliste	460,10
59.	J.D. Paré Electricque inc.	509,10
60.	Pépinière Cormier	337,05
61.	Perco ltée	30,23
62.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	132,38
63.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	179,58
64.	Pièces de machineries lourdes	194,14
65.	Pitney Bowes	386,00
66.	Pitney Bowes Leasing	1 277,12
67.	Pluritec Laboratoire ltée	539,28
68.	Pneus Belisle	22,85
69.	Les pompes à eau Launier ltée	122,03
70.	Sylvie Poulin	41,60
71.	Protection incendie CFS ltée	583,16
72.	Quévis inc.	45,27
73.	Reliure Travaction inc.	824,91
74.	R.M. Leduc & Cie	104,99
75.	Roy, Lambert & associés	5 152,50
76.	R.P.M. Technique inc.	338,35
77.	Rubilog inc.	711,39
78.	Rusco Trois-Rivières inc.	127,66
79.	Saniverne inc.	280,41
80.	Services documentaires	279,42
81.	Société Québécoises d'assainissement des eaux	1 915,28
82.	J. St-Cyr & Frères ltée	99,26
83.	Thorburn Equipement inc.	77,03
84.	Gilles Toupin	66,90
85.	Transports Réal Roberge inc.	272,47
86.	Tremblay, Bois, Mignault	3 004,75
87.	Michel Trudel	2 245,50
88.	UAP inc.	2 276,36
89.	Ultrapage/Motorola ltée	242,68
90.	Van Waters & Rogers ltée	3 502,75
91.	Ville de Trois-Rivières	1 409,30
92.	Westburne Québec inc.	68,46
	TOTAL:	72 529,23 \$

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 91-002

1.	Consultants René Gervais inc.	5 413,08 \$
	TOTAL:	5 413,08 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de février 1991

Bell Canada

06-02-1991	372-9227	35,97 \$	
	372-9226	<u>35,97 \$</u>	71,94 \$
12-02-1991	373-3789	36,75 \$	
	371-9226	4,91	
	374-4486	19,47	
	376-8436	43,23	
	376-0654	39,21	
	Ligne informatique	<u>171,96 \$</u>	315,53 \$
27-02-1991	691-1848	193,73 \$	
	691-1847	193,73	
	691-1846	192,32	
	691-1844	152,43	
	691-1843	<u>152,43 \$</u>	<u>884,64 \$</u>
		TOTAL:	1 272,11 \$

Bell cellulaire

27-02-1991	372-7352	<u>31,72 \$</u>	31,72 \$
------------	----------	-----------------	----------

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de février 1991

Hydro-Québec

06-02-1991	805, St-Jean Ouest	846,39 \$	
	500, St-Jean	<u>77,86 \$</u>	924,25 \$
12-02-1991	Rues	<u>9 870,19 \$</u>	9 870,19 \$
20-02-1991	671, des Loisirs	1 491,26 \$	
	200, Masse	2 826,09	
	100, de la Mairie	2 245,31	
	10, Marchand	<u>947,45 \$</u>	7 510,11 \$
27-02-1991	820, Hôtel de Ville	2 186,68 \$	
	2100, St-Louis	<u>364,18 \$</u>	<u>2 550,86 \$</u>
		TOTAL:	20 855,41 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL: 98 797,72 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-03-062
Remplacement
des lots
274-7 à 274-11,
274-188, 274-190
274-189-P

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation, les documents relatifs au remplacement des lots 274-7 à 274-11, 274-188, 274-190 et 274-189-P, du cadastre de la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, et tout autre document pertinent, conformément aux dispositions de l'article 2174b du Code civil.

91-03-063
Signature
convention
Bar La Relâche

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention entre Madame Chantal Dubé, pour le Bar La Relâche C.J. enr. et la Municipalité, relativement à une demande de permis d'alcool, à être opéré au 680, boulevard St-Louis à Saint-Louis-de-France.

91-03-064
Résolution
d'intention
projet
"planétarium"

Advenant la création d'un organisme ayant pour fins principales: le loisir, l'éducation, la culture scientifique ou littéraire en vue de la réalisation du projet d'implantation d'un planétarium dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

Sur présentation des plans et devis et d'une évaluation des coûts de réalisation du projet;

Sous réserve de l'approbation requise par toutes les lois qui s'appliquent ou des gouvernements supérieurs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France soit et est disposé à faciliter l'acquisition du terrain et l'installation des services;

A offrir, dans la mesure du possible, un soutien technique de la part de son personnel pour l'élaboration du projet.

91-03-065
Achat débitmètre "Pollar";

CONSIDÉRANT les prix reçus pour l'achat d'un débitmètre

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la cotation de J.U. Houle ltée, au montant de cent soixante-dix-huit dollars et quarante cents (178,40 \$), taxe en sus, soit et est retenue.

91-03-066
Permanence
G. Laverdure

CONSIDÉRANT la note de service et la recommandation datée du 18 février 1991, émise par Monsieur Alain Brouillette, directeur du personnel;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil municipal reconnaisse que Madame Guylaine Laverdure a acquis le statut d'employée régulière (permanente) en date du 21 février 1991 et qu'en conséquence qu'elle ait droit à tous les bénéfices s'y rattachant.



No de résolution
ou annotation

91-03-067
 Paiement
 quote-part
 M.R.C.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le paiement de la quote-part à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, selon les parties I et III du budget, de la façon suivante:

1er versement:	35 680,92 \$ (payable le ou avant le 13/03/91)
2e versement:	<u>35 680,92 \$</u> (payable le ou avant le 01/09/91)
TOTAL:	71 361,84 \$

91-03-068
 Demande H.Q.
 inventaire
 réseau éclairage
 public

CONSIDÉRANT le programme d'acquisition par la Municipalité du réseau d'éclairage public d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT les possibilités de subvention à venir;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à un inventaire complet du réseau d'éclairage public dans la Municipalité.

91-03-069
 Résolution
 d'appui
 réfection
 chemin
 Des Chenaux

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à la réfection du chemin Des Chenaux, compte tenu de son état lamentable;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début des années 1980, plusieurs tentatives infructueuses ont été faites tant par les résidents que par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les critères d'admissibilité exigés par le ministère des Transports du Québec ont été remplis;

CONSIDÉRANT l'accord de principe obtenu auprès des propriétaires riverains concernés;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal demande au député de Champlain, Monsieur Pierre A. Brouillette, d'appuyer, de défendre et de veiller à la réalisation des travaux dans les plus brefs délais.

91-03-070
 Subvention
 M. Dessureault

CONSIDÉRANT la demande de Mademoiselle Martine Dessureault à l'effet d'obtenir une bourse pour les athlètes de haut niveau, conformément à la politique émise par le Conseil municipal;

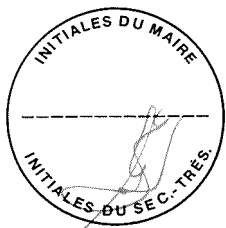
CONSIDÉRANT la confirmation d'éligibilité émise par le Directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'une subvention au montant de deux cents dollars (200 \$) soit remise à Martine Dessureault pour l'appuyer dans son entraînement.

91-03-071
 Embauche
 T. Huard

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler un poste de technicien en architecture, subventionné par le programme de développement de l'emploi;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et l'avis du Directeur du Service technique, Monsieur Ghislain Lachance;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Tommy Huard soit et est embauché à partir du 27 février 1991, aux conditions du programme.

91-03-072
FORUM 91
S. Poulin

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Madame Sylvie Poulin soit et est autorisée à assister au FORUM 91 de l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec, qui sera tenu les 11, 12 et 13 avril prochain à l'Hôtel des Gouverneurs de Laval;

QUE les frais d'inscription, de transport et de séjour soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-03-073
Réclamation
S. Janvier

CONSIDÉRANT l'avis émis par le Directeur du Service technique, relativement à la réclamation de Monsieur Sylvain Janvier, concernant un problème de drainage d'égoût;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin qu'un montant de quarante-huit dollars et quinze cents (48,15 \$) soit et est payé au requérant.

91-03-074
M.T.Q.
subvention
(amélioration
des rues)

10315.06

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que le Conseil accepte les travaux exécutés relativement à la subvention au montant de dix mille dollars (10 000 \$) pour l'amélioration de diverses rues dans la Municipalité, (dossier numéro 6.3.7-32310 (432-9103-0), 27 juin 1990, Yvon Vallières) et approuve le rapport y relatif présenté au ministère du Québec pour un montant de dix mille trois cent quinze dollars et six cents (~~10 305,06 \$~~);

QUE le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées, notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordée(s).

91-03-075
Salon PME
A. Brouillette

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Alain Brouillette, c.a., soit et est autorisé à assister au Salon PME, le 13 mars prochain, à Québec;

QUE les frais de transport et de séjour soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-03-076
Achat logiciel
"PC Tools"

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise l'achat d'un logiciel "PC Tools", au coût d'environ cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes en sus.

91-03-077
Formation
Word Perfect

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Mesdames Gisèle Bonenfant et Michèle St-Germain soient et sont autorisées à suivre le cours de formation "D.O.S.", dispensé chez MicroAge, à Trois-Rivières, le 14 mars prochain;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les frais de participation, au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par participant, plus T.P.S., ainsi que les frais de déplacement, soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-03-078
Embauche
J. Bélanger

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil ratifie l'engagement de Monsieur Jean Bélanger, à titre de régisseur aux Loisirs, à partir du 6 mars 1991, selon les termes et conditions du programme de développement de l'emploi.

91-03-079
Formation
G. Lachance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur municipal soit et est autorisé à s'inscrire au séminaire de formation "les contrats de construction municipaux", au coût de quatre cent cinquante-quatre dollars et soixante-quinze cents (454,75 \$), qui aura lieu le 21 mars prochain, à Montréal, ainsi qu'au cours "écrire efficacement", au coût de trois cent quatre-vingt-quinze dollars (395 \$), qui aura lieu les 30 et 31 mai prochain, à Montréal;

QUE les coûts d'inscriptions, de séjour et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'aqueduc dans le boulevard Sainte-Marguerite, parties Est et Ouest sur l'étendue du réseau actuel.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant le prolongement des travaux d'aqueduc dans le boulevard Sainte-Marguerite, dans la partie Est, jusqu'à environ 85 pieds, sur le lot 456-P.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'égout sanitaire, voirie et pavage dans la rue Saint-Maurice.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relativement aux politiques concernant les développeurs.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement remplaçant le règlement numéro 167, relativement au stationnement des véhicules automobiles et à l'obstruction des chemins publics.

91-03-080
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOpte à la séance du 2 avril 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

Livres des délibérations FM - Formules Municipales Enc. - Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Mention est faite au présent livre des procès-verbaux que la séance spéciale qui avait été dûment convoquée par le secrétaire-trésorier pour être tenue le 6 mars 1991 à 17:00 heures, a été annulée du commun accord des membres du Conseil, du fait que les sujets pris en considération ne peuvent être réglés, les dossiers n'étant pas complétés.

En conséquence, une nouvelle séance est dûment signifiée pour lundi, 11 mars 1991, à 20:00 heures.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 11 mars 1991 à 20:00 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée: Jacques Boisclair, Conseiller

Les avis de convocation ont été signifiés selon la Loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Résolution découlant des décisions de la réunion des 3 municipalités (St-Louis-de-France, Ste-Marthe et Pointe-du-Lac) re: Position commune - Plan Ryan
2. Considérations salariales
3. Résolution au Min. Environnement - Réseau Ste-Marguerite
4. Plan Julien Cellard

91-03-081
Réforme
fiscale

ATTENDU la réforme fiscale déposée par le ministre Claude Ryan, réforme qui aura des conséquences majeures pour les municipalités;

ATTENDU le regroupement des municipalités de Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France et Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, face à ce dossier;

ATTENDU la demande de modifications présentée publiquement par celles-ci;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau et RÉSOLU UNANIMEMENT:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

1. DE PRÉSENTER cette demande de modifications conjointement aux instances gouvernementales du Québec;
2. DE REVENDIQUER certains items face à cette réforme fiscale où les municipalités demandent à négocier des arrangements.

91-03-082
Signature
entente
R. Marchand

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente de travail entre Monsieur Réjean Marchand, contremaître à la voirie et la Municipalité.

91-03-083
Aqueduc
Ste-Marguerite

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du remplacement du réseau d'aqueduc actuel et non pas de l'implantation d'un nouveau réseau;

CONSIDÉRANT QUE le réseau actuel desservant une partie de la population du boulevard Ste-Marguerite Est et Ouest, est devenu déficient et désuet;

CONSIDÉRANT QUE la disposition des eaux usées ne porte pas atteinte à la qualité de l'eau potable; ledit réseau d'aqueduc étant alimenté par nos puits hors de ce secteur;

CONSIDÉRANT que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec refuse les morcellements de terrains en bordure du boulevard Ste-Marguerite;

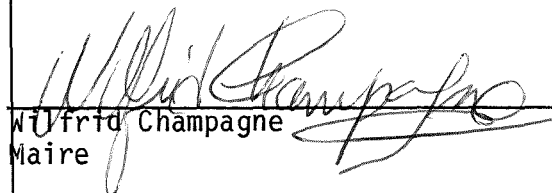
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, ayant pris connaissance des considérations exprimées par Monsieur Serge Grenier, ingénieur du service municipal au ministère de l'Environnement du Québec, dans sa lettre datée du 28 février 1991, maintient sa demande d'approbation dans sa forme originale, pour le réseau d'aqueduc du boulevard Ste-Marguerite, dossier 7311-04-01-32310-65.

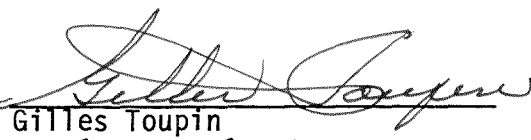
91-03-084
Acceptation
plan - Cellard

Il est PROPOSÉ pr Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le plan n° 9408, daté du 5 juin 1990, préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, pour Monsieur Julien Cellard, soit et est accepté, conditionnellement à ce que les emprises de rues soient conservées à soixante pieds (60') de largeur.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOpte à la séance du: 2 avril 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 18 mars 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absences motivées: Messieurs les Conseillers:
Jean-Pierre Ayotte
Jacques Boisclair
Claude Bourgeois

Les items numéros 7 et 10 sont rayés de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Ratification des inscriptions (3) - assemblée générale spéciale "Propositions Ryan" et décentralisation
5. Autorisation de signatures - protocole d'entente pour l'utilisation des locaux
6. Cours de formation "Santé et sécurité au travail"
G. Lachance et A. Brouillette
7. Cours de formation "Contrats de construction municipaux"
A. Brouillette
8. Présentation du projet DEFI 1991
9. Procédures judiciaires contre Jean-Guy Rheault
(mandat à l'avocat)
10. Nomination inspecteur agraire
11. Nomination inspecteur municipal
12. Don 40 \$ - Fondation maladie du Coeur (Mme Montambeault)
13. Achat de deux (2) billets (Prévention Suicide)
14. Achat d'un niveau
15. Signature du bon de cautionnement - travaux aqueduc
Ste-Marguerite
16. Constitution du comité paritaire -
Santé et sécurité au travail
17. Demande M.T.Q. (route 157)
18. Adoption règlement n° 323 (aqueduc Ste-Marguerite)
19. Adoption règlement n° 324 (extension aqueduc Ste-Marguerite)
20. Adoption règlement n° 325 (stationnement des véhicules automobiles et obstruction des chemins publics)
21. VARIA
 - a) Nomination des officiers pour le règlement n° 325
 - b) Résolution - demande subvention - re: Fête Nationale
22. Intervention du public
23. Levée de l'assemblée

91-03-085
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYE par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que modifié en incluant les items A) et B) inscrits à VARIA.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-03-086
Ratification
inscriptions

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil ratifie les trois (3) inscriptions concernant l'assemblée générale spéciale de l'U.M.R.C.Q., tenue à Québec le 19 mars dernier, au montant de cent cinq dollars (105,00 \$).

91-03-087
Signatures
protocoles
locaux

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer les protocoles d'entente pour l'utilisation des locaux appartenant à la Municipalité.

91-03-088
Colloque
droit de la
santé et sécurité
du travail

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Messieurs Ghislain Lachance, ing. et Alain Brouillette, c.a., soient et sont autorisés à assister au colloque sur le droit de la santé et de la sécurité du travail, le 4 avril prochain, à Trois-Rivières.

Que les coûts d'inscription, de repas et de transport soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-03-089
Projet DEFI 91

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme Défi, emplois d'été pour étudiants;

Que Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne et/ou le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin est/sont autorisé(s) au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;

Que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France s'engage par son/ses représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

91-03-090
Mandat à
Me Pinsonnault
re: Jean-Guy
Rheault

CONSIDÉRANT le litige mettant en cause l'entrepreneur Monsieur Jean-Guy Rheault et la Municipalité, relativement aux travaux effectués sous l'empire du contrat de la construction du garage municipal, signé en date du 17 octobre 1989;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que l'aviseur légal de la Municipalité, Me Jean Pinsonnault, soit et est autorisé à prendre les procédures judiciaires appropriées, dans le cas où aucune entente ne pourrait être intervenue entre les deux (2) parties.

91-03-091
Nomination
inspecteur
municipal

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur municipal, soit et est nommé inspecteur municipal, conformément aux dispositions des articles 219 et 221 du Code Municipal.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-03-092
Don
maladies du coeur

CONSIDÉRANT le décès de Madame Jeanne Fortin Montambeault, mère de Madame Diane Montambeault, employée municipale;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'un don au montant de quarante dollars (40,00 \$) soit fait à la fondation des maladies du Coeur.

91-03-093
Prévention
suicide
(billets)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que deux (2) billets, au coût de douze dollars (12,00 \$) chacun, soient et sont payés au Service de Prévention Suicide, pour l'activité de l'Organisation de la soirée du cinquième anniversaire.

91-03-094
Achat niveau

CONSIDÉRANT la note de service publiée en date du 22 février 1991, par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'un niveau de marque "Pentax", modèle AL-M2S, soit acheté chez BÉlitec inc. pour la somme de mille quatre cent trente-cinq dollars (1 435,00 \$), taxe en sus.

QUE cet achat soit payé à même les revenus non autrement appropriés.

91-03-095
Bon de cautionnement
Ste-Marguerite

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit et est autorisé à souscrire et à payer, pour et au compte de la Municipalité, le bon de cautionnement exigé par le ministère des Transports du Québec, pour les travaux d'aqueduc à être réalisés dans le boulevard Ste-Marguerite.

91-03-096
Comité paritaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la constitution d'un comité paritaire pour la santé et la sécurité au travail;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que ledit comité soit et est composé comme suit, savoir:

Pour la partie syndicale les représentants sont: Messieurs Alain Lizotte et Martin Milot et pour la partie patronale les représentants sont Messieurs Ghislain Lachance, ingénieur municipal et Réjean Marchand, contremaître.

91-03-097
Demande M.T.Q.
(route 157)

CONSIDÉRANT l'état lamentable de la route 157 dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QUE l'état avancé de dégradation de la chaussée constitue un danger public et rend la circulation impraticable;

CONSIDÉRANT QUE cette route, dans son état actuel, compromet sérieusement la sécurité publique;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France demande au ministère des Transports du Québec de procéder immédiatement aux réparations appropriées sur la route 157, à l'intérieur des limites de la Municipalité, afin de garantir la sécurité publique.

De l'assentiment général, nous passons à l'item 20 de l'ordre du jour.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 325

RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES-AUTOMOBILES ET A L'OBS-
TRUCTION DES CHEMINS PUBLICS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉ-
RO 167, ADOPTÉ LE 16 NOVEMBRE 1979.

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Corporation munici-
pale que les chemins publics soient libres de toute obstruction ou nui-
sance;

ATTENDU QU'avis de présentation de ce règlement a été
régulièrement donné;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller
Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin et il
est par le présent règlement DÉCRÉTÉ ET STATUÉ comme suit, savoir:

ARTICLE I:

Pour l'interprétation du présent règlement, les mots "véhicules-
automobiles" et "chemins publics" ont la même signification que celle
qui leur est attribuée dans le Code de la Route (chapitre 231 SRQ
1964).

ARTICLE II

Entre le 15 octobre et le 15 avril inclusivement, il est interdit à
toute personne de stationner un véhicule automobile dans les chemins
publics de la Municipalité entre 24:00 heures (minuit) et 8:00 heures
(A.M.).

ARTICLE III

Pour faciliter l'enlèvement de la neige, il est interdit à toute person-
ne de stationner ou de laisser un véhicule automobile en stationnement
dans un chemin public de la Municipalité, à compter du début d'une chute
de neige jusqu'à ce que l'enlèvement de la neige soit complété.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE IV

Pour les fins des articles II et III ci-dessus, le mot "personne" comprend le propriétaire, le conducteur et/ou celui qui a la garde d'un véhicule-automobile.

ARTICLE V

Le ou les préposés de la Municipalité, autorisés à cette fin par résolution du Conseil, pourront déplacer ou faire déplacer tout véhicule-automobile nuisant à l'enlèvement de la neige dans les chemins publics de la Municipalité, et ce, aux frais du propriétaire ou du conducteur.

ARTICLE VI

Il est interdit de jeter, de déposer ou lancer ou permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou toute matière quelconque sur un chemin public.

ARTICLE VII

Toute personne contrevenant aux dispositions de l'article VI du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de vingt dollars (20,00 \$), plus frais et à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze (15) jours après le prononcé du jugement, d'un emprisonnement n'excédant pas un (1) mois.

ARTICLE VIII

Toute personne contrevenant aux dispositions des articles III et VI ou autres dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimum de cinquante dollars (50 00 \$) et maximum de trois cents dollars (300,00 \$), plus les frais, et à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze (15) jours après le prononcé du jugement, d'un emprisonnement n'excédant pas un (1) mois.

ARTICLE IX

Aucune poursuite ne sera intentée en vertu du présent règlement, sans que le secrétaire-trésorier ait adressé par la poste, au propriétaire ou conducteur du véhicule, un avis sommaire décrivant la contravention et indiquant l'amende minimum ainsi que l'endroit où elle peut être payée avec dix dollars (10,00 \$) pour les frais, dans un délai de vingt (20) jours. Le paiement du montant requis dans ce délai empêche la poursuite pénale. Ce paiement ne peut cependant être invoqué comme admission de responsabilité civile.

Après ce paiement, l'inculpé doit être considéré comme ayant été trouvé coupable de l'infraction. Cependant, si celle-ci entraîne la suspension ou révocation d'un permis ou certificat d'immatriculation, l'inculpé peut, s'il n'en a pas été prévenu dans l'avis, renoncer à l'immunité de poursuite et annuler ainsi son admission de culpabilité.

ARTICLE X

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ le: 18 mars 1991

AFFICHÉ le: 19 mars 1991

Signé:

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

91-03-098
Adoption
règlement 325

91-03-099
Ajournement
de la séance

91-03-100
Réouverture
de la séance

91-03-100
Réouverture
de la séance

AMENDE par la
résolution #
99-10-302

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le règlement portant le numéro 325, règlement relatif au stationnement des véhicules-automobiles et à l'obstruction des chemins publics et remplaçant le règlement portant le numéro 167, adopté le 16 novembre 1979, soit et est adopté.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau, que la séance soit et est ajournée, pro forma à 21:00 heures.

Suite à la séance d'information concernant le projet de l'aqueduc Ste-Marguerite, sur l'ancien tracé de l'aqueduc "Désilets", il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau, que la séance soit et est réouverte.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN

REGLEMENT NUMERO 323

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD STE-MARGUERITE, DANS LA PARTIE ANCIENNEMENT DESSERVIE PAR LE RÉSEAU "DÉSILETS" ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE CENT VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (127 000,00 \$) POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 février 1991;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme au montant de quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante dollars (98 360,00 \$), d'après le rapport de la firme Consultants VFP & associés inc., en date du 6 mars 1991;

CONSIDÉRANT que les honoraires et contingences s'élèvent à environ vingt-huit mille six cent quarante dollars (28 640,00 \$);

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement a été conformément donné, soit à la séance régulière du 4 février 1991;

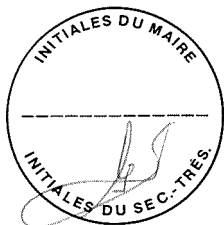
EN CONSÉQUENCE, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II

Le Conseil est autorisé à faire exécuter par contrat les travaux de confection des plans et devis et la surveillance des travaux et procéder à l'exécution des travaux décrits au préambule du présent règlement con-



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

formément aux plans et devis numéro 5785, préparé par la firme Consultants VFP & associés inc., signé en date de janvier 1991, par Monsieur James Mc Culloch, ing.

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille dollars (127 000,00 \$) pour les fins du présent règlement. (Voir annexes B et C)

ARTICLE III EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille dollars (127 000,00 \$) pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à effectuer un emprunt par billets pour une période ne dépassant pas vingt ans (20 ans).

ARTICLE IV FINANCEMENT

- 4.1 Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription.
- 4.2 Les billets seront remboursés sur une période de vingt (20) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant pas douze pour cent (12 %) l'an.
- 4.3 Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêts.

ARTICLE V IMPOSITION

Il est par le présent règlement imposé et:

- a) sera prélevé, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, afin de pourvoir au paiement de vingt-cinq pour cent (25 %) des échéances annuelles en capital et intérêts.
- b) sera exigé, de tout propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure du liséré rouge montré au plan annexé au présent règlement, une compensation suffisante afin de pourvoir au paiement de soixante-quinze pour cent (75 %) des échéances annuelles en capital et intérêts.

Le montant des compensations exigées est fixé selon la base des unités (1) suivantes:

- (1) la valeur d'une unité sera égale au quotient obtenu en divisant soixante-quinze pour cent (75 %) du service de la dette du présent règlement, par le nombre total d'unités.

Unités

- Résidentiel: pour le premier logement - - - - - 1,0
pour les suivants - - - - - 0,5/1og.
- Usage commercial, de services et de services professionnels - - - - - 1,5
- Usage commercial, de services et de services professionnels, non énuméré et intégré dans un bâtiment résidentiel, en plus du tarif résidentiel - - - - 0,5



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- Terrain vacant desservi: de moins de 150 m de front - - - - - 1,0
de 150 m de front et plus - - - - - 2,0
- Industries de carrière et sablière, plan de pavage
sur les lots originaires nos 589, 590, 591, 592, 593,
594, 595, 596, 597 et 598 - - - - - 20,0
- Autres industries - - - - - 2,0

ARTICLE VI

Toutes nouvelles subdivisions ou lots sont considérés et imposés selon les dispositions de l'article V du présent règlement.

ARTICLE VII

Dans le cas où le coût réel d'un item des travaux est moindre que le coût estimé, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût d'un autre item dont le coût réel dépasse celui de l'estimé.

ARTICLE VIII

Le coût des entrées de service d'aqueduc, jusqu'à la ligne des lots respectifs, à la date de l'adoption du présent règlement, est payé comptant à la fin des travaux, trente (30) jours suivant la réception du compte à cet effet et ce coût sera déterminé suivant le rapport final de l'ingénieur surveillant.

ARTICLE IX

Le Conseil pourra appliquer au paiement du service de la dette, toute somme d'argent qui pourrait lui être disponible et applicable au présent règlement.

ARTICLE X

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE A

<u>N° matricule</u>	<u>Numéro de lot</u>	<u>Mode d'imposition</u>
7144-86-3260	584-P	1,0
7244-23-8240	584-2	1,0
7144-97-1068	585-P	1,0
7244-33-5297	585-P	1,0
7244-53-9197	586	1,0
7244-08-3177	587	1,0
7245-65-2528	589-P à 597	20,0
7344-79-8657	460-P	1,0
7245-65-2528	461, 462-P	1,0
7344-68-3854	462-P	1,0
7344-57-7883	463-P	1,0
7345-11-4658	463-P	1,0
7345-11-1831	464-P	1,0
7344-47-9213	464-P	1,5
7344-46-1323	465	1,0
7244-88-7937-01	466-P	1,0

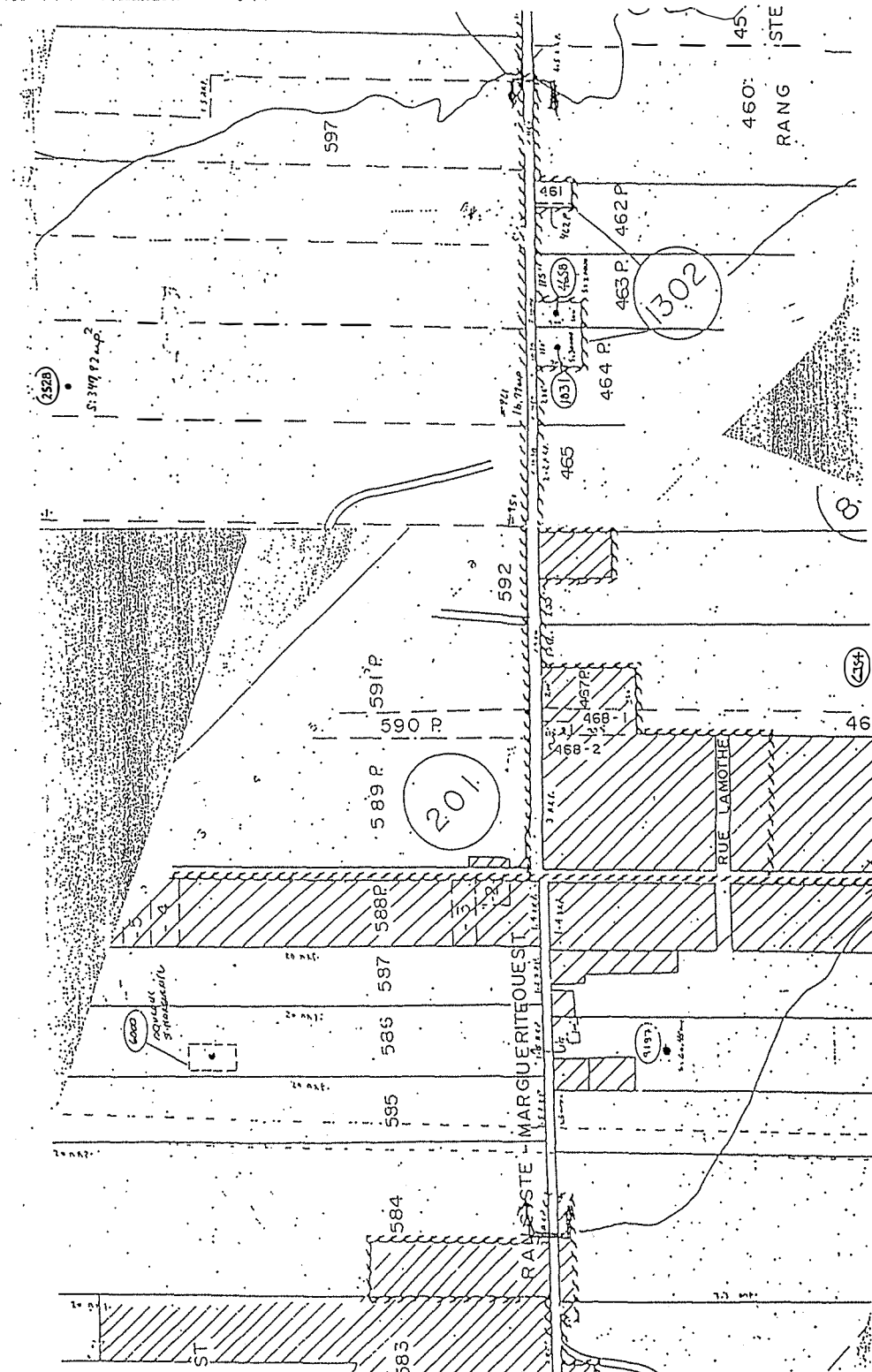


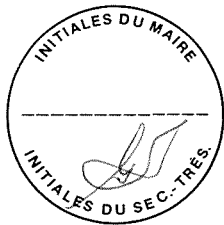
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

7344-35-3024	466-P	1,0
7344-04-6354	467-P	1,0
7244-76-6083	467-1, 468-1	1,0
7244-76-0692	468-2	1,0
7244-76-0830	469-P	1,0
7244-66-6811	469-P	1,0
7244-66-3503	469-14	1,0
7244-65-1886	469-P	1,0
7244-54-3994	470-P	1,0
7244-54-1479	471-P	1,0
7244-54-5534	471-P	1,0
7244-90-0569	471-P	1,0
7244-44-6537	471-P	1,0
7244-44-4617	472-2	1,0
7244-53-9197	472-P	1,0
7244-43-1176	472-1	1,0
7244-80-0650	473	1,0
7243-79-6020	474	2,0

ANNEXE B





No de résolution
ou annotation

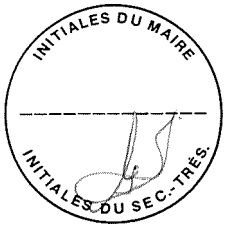
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

A N N E X E C

MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
AQUEDUC - BOULEVARD STE-MARGUERITE
PHASE A

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE	QTE App. b	MONTANT TOTAL CALCULE c= axb
1.0	AQUEDUC				
1.1	Conduite d'aqueduc en fonte ductile classe 50, joint tyton conductivité avec lamelle incluant ruban d'identification 150 mm de diamètre	m.lin	37,00	1380	51 060,00 \$
1.2	Raccordement à la conduite existante	unité	200,00 \$	2	400,00 \$
1.3	Borne d'incendie Mc Avity M-67 complète incluant té, vanne 150, 2 sorties et poteau indicateur	unité	1 900,00 \$	9	17 100,00 \$
1.4	Bouchon étanche joint mécanique et butée 150 mm	unité	50,00 \$	1	50,00 \$
1.5	Vanne d'arrêt 150 mm incluant boîte de vanne, butée et gaine protectrice	unité	480,00 \$	3	1 440,00 \$
1.6	Essai sur la conduite d'aqueduc	Forf.			2 750,00 \$
1.7	Branchement de service 19 mm, en cuivre K a) côté opposé (poussé) b) même côté	unité unité	225,00 \$ 125,00 \$	9 18	2 025,00 \$ 2 250,00 \$
1.8	Ponceau (accès aux B.F.) en béton armé classe III a) 375 mm b) 450 mm c) 500 mm	m.lin m.lin m.lin	60,00 \$ 70,00 \$ 100,00 \$	20 15 15	1 200,00 \$ 1 050,00 \$ 1 500,00 \$
1.9	Réfection des abords de route incluant granulats et béton bitumineux et remise en état des ponceaux existants	Forf.			8 000,00 \$
1.10	Signalisation conforme au M.T.Q.	Forf.			400,00 \$
1.11	Maintien du service d'aqueduc mise en place d'une conduite temporaire en polyéthylène 50 mm avec branchement aux maisons de 13 mm incluant 3 drainages journaliers (entre #681 et #1160)	Forf.			900,00 \$

Livres des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

A N N E X E C

MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
AQUEDUC - BOULEVARD STE-MARGUERITE
PHASE A
(SUITE)

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE	QTE App. b	MONTANT TOTAL CALCULE c= axb
1.12	Isolant rigide type styrofoam HI-60 50 x 1 000 mm	m.lin.	12,00 \$	50	600,00 \$
1.13	Matériel spécial de remplis- sage	m.cu	3,00 \$	400	1 200,00 \$
	TOTAL PHASE A:				91 925,00 \$

ADOPTÉ à la séance du: 18 mars 1991

AFFICHÉ le: 19 mars 1991

APPROUVÉ par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite
sur la liste référendaire: 27 mars 1991

APPROUVÉ par le M.A.M. le: _____

Signé:

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-03-101
Adoption
règlement 323

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le règlement portant le numéro 323, décrétant des travaux d'aqueduc sur le boulevard Ste-Marguerite, dans la partie anciennement desservie par le réseau "Désilets" et décrétant un emprunt au montant de cent vingt-sept mille dollars (127 000,00 \$) pour en défrayer les coûts, soit et est adopté.

91-03-102
Ajournement
de la séance

La séance est de nouveau ajournée sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau pour reprise pro forma à 22:00 heures.

91-03-103
Réouverture
de la séance

Suite à la séance d'information concernant le projet de l'extension d'aqueduc Ste-Marguerite, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que l'assemblée est réouverte.



No de résolution
ou annotation

AMENDE par la
résolution #
99-10-302

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN

REGLEMENT NUMERO 324

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD STE-MARGUERITE, DANS LA PARTIE SITUÉE A L'EST DE LA RIVIÈRE CHAMPLAIN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE QUARANTE-HUIT MILLE DOLLARS (48 000 \$) POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 février 1991;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme au montant de trente-six mille huit cent quarante-cinq dollars (36 845,00 \$), d'après le rapport de la firme Consultants VFP & associés inc., en date du 6 mars 1991;

CONSIDÉRANT que les honoraires et contingences s'élèvent à environ onze mille cent cinquante-cinq dollars (11 155,00 \$);

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement a été conformément donné, soit à la séance régulière du 4 février 1991;

EN CONSÉQUENCE, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II

Le Conseil est autorisé à faire exécuter par contrat les travaux de confection des plans et devis et la surveillance des travaux et procéder à l'exécution des travaux décrits au préambule du présent règlement conformément aux plans et devis numéro 5785, préparé par la firme Consultants VFP & associés inc., signé en date de janvier 1991, par Monsieur James Mc Culloch, ing.

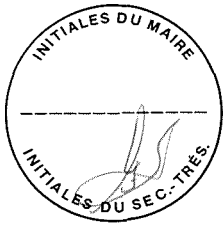
Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars (48 000,00 \$) pour les fins du présent règlement. (Voir annexe B et C)

ARTICLE III EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars (48 000,00 \$) pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à effectuer un emprunt par billets pour une période ne dépassant pas vingt ans (20 ans).

ARTICLE IV FINANCEMENT

- 4.1 Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription.
- 4.2 Les billets seront remboursés sur une période de vingt (20) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant pas douze pour cent (12 %) l'an.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- 4.3 Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêts.

ARTICLE V IMPOSITION

Il est par le présent règlement imposé et sera exigé, de tout propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure du liséré rouge montré au plan annexé au présent règlement, une compensation suffisante afin de pourvoir au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts.

Le montant des compensations exigées est fixé selon la base des unités (1) suivantes:

- (1) la valeur d'une unité sera égale au quotient obtenu en divisant cent pour cent (100 %) du service de la dette du réseau, total annuel par le total des unités déterminées.

	<u>Unités</u>
. Résidentiel: pour le premier logement - - - - -	1,0
pour les suivants - - - - -	0,5/log.
. Usage commercial, de services et de services professionnels - - - - -	1,5
. Usage commercial, de services et de services professionnels, non énuméré et intégré dans un bâtiment résidentiel, en plus du tarif résidentiel - - - -	0,5
. Terrain vacant desservi: de moins de 150 m de front - - - -	1,0
de 150 m de front et plus - - - -	2,0
. Les lots originaires nos 600, 601 et 602 - - - - -	4,5
. Autres industries - - - - -	2,0

ARTICLE VI

Toutes nouvelles subdivisions ou lots sont considérés et imposés selon les dispositions de l'article V du présent règlement.

ARTICLE VII

Dans le cas où le coût réel d'un item des travaux est moindre que le coût estimé, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût d'un autre item dont le coût réel dépasse celui de l'estimé.

ARTICLE VIII

Le coût des entrées de service d'aqueduc, jusqu'à la ligne des lots respectifs, à la date de l'adoption du présent règlement, est payé comptant à la fin des travaux, trente (30) jours suivant la réception du compte à cet effet et ce coût sera déterminé suivant le rapport final de l'ingénieur surveillant.

ARTICLE IX

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

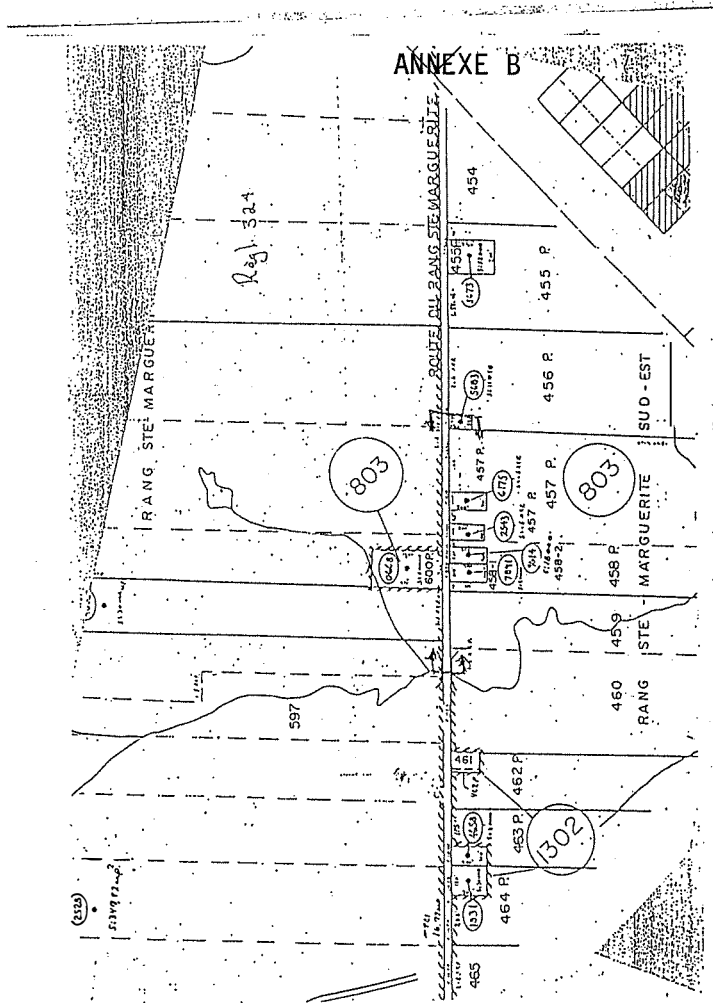


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ANNEXE A

<u>N° matricule</u>	<u>Numéro de lot</u>	<u>Mode d'imposition</u>
7245-98-9878	599	1,0
7345-45-0668	600-P	1,5
7346-10-5478	600-P, 601, 602-P	4,5
7345-44-7891	458-1	1,0
7345-45-9614	458-2	1,0
7345-55-2543	457-P	1,0
7345-55-6175	457-P	1,0
7345-91-4092	458-P, 457-P	1,0
7345-66-5683	456-P	1,0





**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

A N N E X E C
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
AQUEDUC - BOULEVARD STE-MARGUERITE
PHASE B

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE	QTE App. b	MONTANT TOTAL CALCULE c= axb
2.0	AQUEDUC				
2.1	Conduite d'aqueduc en fonte ductile classe 50, joint tyton conductivité avec lamelle incluant ruban d'identification 150 mm de diamètre	m.lin	37,00 \$	460	17 020,00 \$
2.2	Conduite d'aqueduc en fonte ductile classe 53, joint retenu, conductivité avec lamelle, ruban d'identification; 4 coudes 45° et butée; 150 mm (traverse ruisseau)	Forf.			1 350,00 \$
2.3	Borne d'incendie Mc Averty M-67 complète incluant té, vanne 150, 2 sorties et poteau indicateur	unité	1 900,00 \$	4	7 600,00 \$
2.4	Bouchon étanche joint mécanique et butée 150 mm	unité	50,00 \$	1	50,00 \$
2.5	Vanne d'arrêt 150 mm incluant boîte de vanne, butée et gaine protectrice	unité	480,00 \$	1	480,00 \$
2.6	Essai sur la conduite d'aqueduc	Forf.			920,00 \$
2.7	Branchement de service 19 mm, en cuivre K a) côté opposé (poussé) b) même côté	unité unité	225,00 \$ 125,00 \$	1 6	225,00 \$ 750,00 \$
2.8	Ponceau (accès aux B.F.) en béton armé classe III a) 375 mm b) 600 mm	m.lin m.lin	60,00 \$ 100,00 \$	15 10	900,00 \$ 1 000,00 \$
2.9	Réfection des abords de route incluant granulat et béton bitumineux et remise en état des ponceaux existants	Forf.			3 000,00 \$
2.10	Signalisation conforme au M.T.Q.	Forf.			300,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

A N N E X E C

MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
AQUEDUC - BOULEVARD STE-MARGUERITE
PHASE B
(SUITE)

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE	QTE App. b	MONTANT TOTAL CALCULE c= axb
2.11	Isolant rigide type styrofoam HI-60 50 x 1 000 mmm	m.lin.	12,00 \$	20	240,00 \$
2.12	Matériel spécial de remplis- sage	m.cu	3,00 \$	200	600,00 \$
	TOTAL PHASE B:				34 435,00 \$

ADOPTÉ à la séance du: 18 mars 1991

AFFICHÉ le: 19 mars 1991

APPROUVÉ par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être
inscrites sur la liste référendaire le: 27 mars 1991

APPROUVÉ par le M.A.M. le: _____

Signé

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-03-104
Adoption
règlement 324

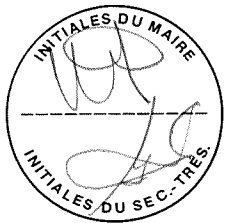
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin AP-
PUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le règlement portant
le numéro 324, décrétant des travaux d'aqueduc sur le boulevard Ste-
Marguerite, dans la partie située à l'Est de la rivière Champlain et
décrétant un emprunt au montant de quarante-huit mille dollars (48 000 \$)
pour en défrayer les coûts, soit et est adopté.

91-03-105
Officiers
(règlement 325)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin AP-
PUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le contremaître,
Monsieur Réjean Marchand, ou son représentant et/ou une agence de sécurité
dûment désignée par le Conseil, soient et sont autorisés, comme officiers
pour l'application des dispositions du règlement numéro 325, relativement
au stationnement des véhicules-automobiles et à l'obstruction des chemins
publics.

91-03-106
Demande
subvention
Fête Nationale

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le directeur des
Loisirs, Monsieur Martin Falardeau, soit et est autorisé à procéder à une
demande de subvention pour la Fête Nationale.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

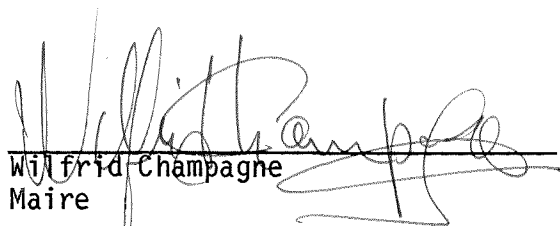
91-03-107


Levée assemblée

l'assemblée.

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de

ADOpte à la séance du: 6 mai 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 2 avril 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux de mars 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 91-003
11. Décision sur les infractions
12. Autorisation de paiements anticipés - re: règlement n° 314 "Place Ouellet"
13. Correction d'erreur cléricale (cas L.J. Cossette)
14. Annulation de certains E.A.N.E. (emprunts approuvés non effectués)
15. Embauche des animateurs pour la Maison des Jeunes
16. Colloques du secrétaire-trésorier (C.S.M.Q. et A.C.M.Q.)
17. Résolution de décision - re: demande de permis d'alcool
 - a) Bar Latra
 - b) Bar St-Louis
18. Paiement de quote-part à la CEDIC (6 193 \$)
19. Nomination de l'inspecteur agraire
20. Résolutions (2) - vente pour non paiement de taxes
21. Acceptation du rapport financier de l'O.M.H.
22. C.P.T.A.Q. - 91-001 (M. Clément Lefebvre)
23. VARIA
 - a) Remplacement de Chantal Demers - Embauche de Colette Ferron
 - b) Résolution - Défense de l'école St-Charles
 - c) Fête du Canada
 - d) Mandat de signatures - protocole Comité des pompiers
 - e) Achat de 4 billets - Scouts de Saint-Louis-de-France
24. Avis de motion: Amendement au règlement n° 304 (tarif incendie véhicules)
25. Intervention du public

AJOURNEMENT

26. Adoption règlement n° 326 (rue St-Maurice)
27. Vente de terrain
28. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

91-04-108
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items A) à E) inscrits à VARIA et en biffant l'item numéro 21 inscrit à l'ordre du jour.

91-04-109
Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les procès-verbaux de mars 1991 soient et sont adoptés tels que rédigés.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. évaluation foncière Réjean Carrier, é.a.	Re: Répertoire sur les rôles d'évaluation foncière valeur locative
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. adm. financière Jean-Pierre Michel, directeur	Re: Accusé réception dossier "Requête des contribuables" (règ. 314 - Place Ouellet)
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Claude Ryan	Re: Accusé réception réponse au projet Québec - Municipalités
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. de la recherche et des politiques Robert Cournoyer	Re: Description de la classifi- cation du réseau routier de la Municipalité
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Serge Grenier, ing.	Re: Commentaires - projet aqueduc - Ste-Marguerite
Gouvernement du Québec Ministère des Finances	Re: Subvention - 4 050 \$ (P.A.D.E.L)
Gouvernement du Québec Ministère de la Justice Dir. gén. des affaires publiques Gilles Roy, notaire	Re: Acte d'établissement de servitudes de non-accès par destination du père de famille
Gouvernement du Québec Ministère des Transports Mauricie/Bois-Francs Guy Bourelle, ing.	Re: Classification fonction- nelle des réseaux routiers supérieur et local
Gouvernement du Québec Office des services de garde à l'enfance Georges Labrosse	Re: Circulaire relative à la subvention pour la garde durant la période estivale
Régie des permis d'alcool du Québec Richard Décoste	Re: Accusé réception - opposi- tion - Bar Salon Latra
Ghislain K. Laflamme	Re: Avis d'audition - Demande permis d'alcool Bar Salon Latra
C.P.T.A.Q. Johanne Giroux	Re: Avis d'audition publique "Succession Marc Chauvette" 25/03/91



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- | | |
|--|--|
| U.M.R.C.Q.
Roger Nicolet, président | Re: Rencontre du 09/03/91
Assemblée générale spéciale
"Propositions Ryan" |
| | Re: Résolutions adoptées lors
de l'assemblée du 09/03/91 |
| U.M.R.C.Q.
Roger Nicolet, président | Re: "Trousse" de communica-
tion pour manifester
l'opposition aux propo-
sitions Ryan |
| Michel Fernet, dir. gén. | Re: Entente avec la Société
Canadienne des postes |
| | Re: Cotisation au fonds de
défense - année 1991 |
| S.Q.A.E.
François Rochette, ing. | Re: Rapport d'avancement de
projet - période 04/01/91
au 15/02/91 |
| France Massicotte, b.a.a. | Re: Intérêts générés par le
fonds d'amortissement |
| Les Serres Claire V. Gauthier
Claire Gauthier | Re: Offre de services
programme - Villes, vil-
lages fleuris |
| Hydro-Québec
Pierre Y. Rivard | Re: Eclairage public
Installation des
lumières de rues |
| Québec Métro
Service de Sûreté municipale
Alain Néron, directeur | Re: Offre de services
en protection publique |
| Loisirs Parc Masse
Diane Allaire, présidente | Re: Remerciements -
pour le soutien lors
de la journée "Bonhomme
de neige" |
| Statistique Canada
Nicole Montreuil | Re: Remerciements -
soutien à la promotion
du recensement 1991 |

Mention permis
construction

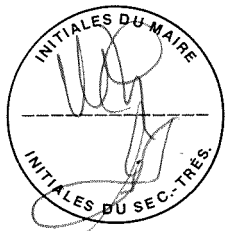
Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du
mois de mars 1991, vingt-huit (28) permis, totalisant la somme de un
million cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-cinq dollars
(1 186 245 \$) ont été émis pour construction.

91-04-110
Adoption
cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste
des comptes à payer numéro 91-003 soit et est adoptée comme suit, sa-
voir:

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 91-003

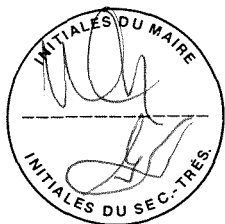
- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| 1. Aluminium Dufresne inc. | 180,96 \$ |
| 2. Aménagements Pluri-Services inc. | 190,69 |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

3.	Association Directeurs de Loisirs mun. 04	25,00 \$
4.	Services Batteries Electriques ltée	50,93
5.	Bélittec inc.	549,88
6.	Bibliothèque Centrale de Prêt	4 282,15
7.	Bibli-0-Coeur inc.	30,00
8.	Buffet Santé Geneviève	165,52
9.	Buromax	658,25
10.	Les Caisses enregistreuses	87,83
11.	Canadian Tire D. Darveau inc.	126,88
12.	Centre du Trophée	129,73
13.	La Compagnie Canadienne de Service	50,88
14.	La Commission Scolaire	71,42
15.	La Compagnie de Construction	1 710,93
16.	Copie X Press	194,95
17.	Alex Coulombe ltée	290,70
18.	Courrier Purolator ltée	59,40
19.	Deschamps Photo	92,42
20.	L.M. Desmarais inc.	86,63
21.	Distribution Robert enr.	351,80
22.	Les Entreprises Electriques Michel Lamothe enr.	734,56
23.	Equipements Plannord ltée	34,33
24.	Equipements Malboeuf inc.	4 766,85
25.	Martin Falardeau	20,40
26.	Fernand Daigle enr.	92,45
27.	Floriculture Gauthier inc.	44,05
28.	Formulaires Ducharme inc.	35,31
29.	Forkem Produits Chimiques	175,12
30.	Formules Municipales enr.	161,68
31.	Galerie St-Antoine	323,57
32.	Garage Jacques Martin	90,01
33.	Garage Jacques Ricard inc.	157,50
34.	Garage Jacques Savarie enr.	214,50
35.	Garage Théo Thibeault	48,00
36.	Claude Gélinas Pharmacie	24,42
37.	Gravier Mont-Carmel inc.	503,46
38.	J.U. Houle ltée	8,03
39.	Tommy Huard	145,26
40.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	109,78
41.	Journal Larochelle	375,00
42.	Laboratoire de l'Environnement	265,36
43.	Ghislain Lachance	276,00
44.	Lamothe et Ayotte	192,60
45.	Hélène Lemire	100,00
46.	Librairie Poirier inc.	3 322,70
47.	Location Buromax inc.	640,02
48.	Daniel Marchand, camionneur	428,95
49.	Réjean Marchand	225,50
50.	Matériaux de construction S.L. inc.	107,75
51.	M.C. Equipement inc.	260,21
52.	Les Outillages Melco inc.	31,11
53.	MicroAge	626,91
54.	Martin Milot	75,00
55.	Micheline Touzin	95,00
56.	Le Nouvelliste	1 794,39
57.	Papillon & Fils (J.C.) ltée	494,34
58.	J.D. Paré Electrique inc.	33,30
59.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	330,88
60.	Pièces d'auto H.-P. Jacques inc.	479,55
61.	Jean Pinsonnault, avocat	2 460,00
62.	Pluritec Laboratoire ltée	91,49
63.	Pneus Bélisle	238,27
64.	Sylvie Poulin	18,40
65.	Protection incendie CFS ltée	105,19
66.	Les Publications CCH/FM ltée	248,24



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

67.	P.V. Ayotte ltée	215,08	\$
68.	Quévis inc.	52,39	
69.	Radiateurs L.G. inc.	366,04	
70.	J.M. Raymond Décors inc.	36,89	
71.	Reliure Travaction inc.	721,67	
72.	R.P.M. Techn inc.	211,69	
73.	R.T. Spécialités inc.	1 391,72	
74.	Saniverne inc.	255,24	
75.	Sécurité Plus/B Le Travailleur	32,30	
76.	Simard Beaudry inc.	1 140,69	
77.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	220,01	
78.	J. St-Cyr & Frères ltée	4,05	
79.	St-Maurice Oxygen ltée	32,04	
80.	Structure C.Q.S. inc.	376,53	
81.	Thorburn Equipement inc.	369,31	
82.	Gilles Toupin	355,03	
83.	Toutaffiche enr.	163,50	
84.	Transports Réal Roberge inc.	668,81	
85.	Claude Trudel	107,00	
86.	Michel Trudel	360,00	
87.	UAP inc.	165,02	
88.	Ultrapage/Motorola ltée	2 080,08	
89.	U.M.R.C.Q.	80,25	
90.	Ville de Trois-Rivières	1 347,59	
91.	Westburne Québec inc.	202,05	
92.	Woolco	20,85	
93.	Donat Demontigny	371,55	\$

TOTAL: 41 739,77 \$

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 91-003

1. T.G.C. inc. 90 664,97 \$

TOTAL: 90 664,97 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de mars 1991

Bell Canada

05-03-1991	372-9227	36,63	\$	
	372-9226	36,63	\$	73,26 \$
13-03-1991	376-0654	38,03	\$	
	374-4486	19,47		
	376-8436	41,92		
	Ligne informatique	171,96	\$	271,38 \$
20-03-1991	379-6915	90,81	\$	
	374-6550	868,71	\$	959,52 \$
26-03-1991	691-1846	42,70	\$	
	691-1847	42,70		
	691-1844	42,70		
	691-1843	42,70		
	371-9226	4,68		
	691-1848	42,70	\$	218,18 \$
				1 522,34 \$



No de résolution
ou annotation

91-04-112
 Paiement
 anticipés
 règl. 314

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant le numéro 314, décrétant des travaux d'égout et de voirie à place Ouellet et décrétant un emprunt au montant de cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars (118 795 \$) a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, à l'exception de l'article 6;

CONSIDÉRANT QUE les informations reçues démontrent qu'il est préférable de prévoir, dans une résolution distincte du règlement, la possibilité de rembourser par anticipation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 1076 du Code municipal autorise le Conseil à décréter le remboursement par anticipation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge pertinent d'appliquer cette disposition à la demande de plusieurs intéressés tel qu'en fait foi la requête datée du 16/02/91;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil modifie en conséquence ledit règlement numéro 314 et décrète qu'il est loisible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bienfonds, en tout temps avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu du règlement numéro 314 et le prélèvement sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation.

91-04-113
 Correction
 cléricale
 L.-J. Cossette

CONSIDÉRANT le dossier de refinancement du règlement numéro 243, règlement concernant l'asphaltage d'une partie des rues Dubois, Hôtel de Ville, Jean-Nil, Denis-Roy, Place Potvin, Caron, Bourassa, Dubé, Vallerand, Place Nolin, Anne-Marie, Cadotte, Murielle, par le billet de taxes d'améliorations locales;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Louis-Joseph Cossette à l'effet de réviser les calculs quant à la taxation touchant les lots 276-4 et 277-2-P, étant devenus sa propriété depuis le mois de juillet 1987;

Après étude et réévaluation du dossier, il est concluant qu'une erreur cléricale, quant à l'évaluation du nombre de pieds taxables, a eu pour effet d'imposer indûment un montant de quatre cent cinquante-cinq dollars et vingt-neuf cents (455,29 \$) sur lesdits lots;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les corrections appropriées soient apportées et qu'un chèque au montant de quatre cent cinquante-cinq dollars et vingt-neuf cents (455,29 \$) soit émis à l'ordre de Monsieur Louis-Joseph Cossette en règlement complet et final de sa réclamation.

91-04-114
 Annulation
 E.A.N.E.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que demande soit faite au ministère des Affaires municipales, direction générale de l'administration financière, de radier les montants suivants des emprunts approuvés non effectués, pour un montant cinq cent vingt-deux mille neuf cent dix-neuf dollars et deux cents (522 919,02 \$):

<u>Dossier</u>	<u>n° règl.</u>	<u>Pouvoir d'emprunt à annuler au 21/03/91</u>
162630	269 (Dév. Dupuis-Jacob)	40 222,98 \$
162629	270 (Dév. Dumoulin)	400,00



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

<u>Dossier</u>	<u>n° règl.</u>	<u>Pouvoir d'emprunt à annuler au 21/03/91</u>
164155	275 (Pavage av. Georges)	59 400,00 \$
164156	276 (Travaux place Leval)	10 650,00
165836	277 (Travaux Caron Nord)	73 950,00
165837	278 (Travaux Caron Sud)	14 470,00
165838	279 (Travaux M. Lesieur/Rouette)	37 000,00
167279	283 (Nouveau camion incendie)	2 800,00
167674	284 (Travaux rue Hamelin)	6 760,00
170284	285 (Ext. aqueduc St-Alexis E.)	22 925,00
170285	293 (Travaux place Lorraine)	83 100,00
169935	294 (Achats d'équip. divers - Rescue)	397,00
169936	295 (Pavage Babineau, J.-Pierre, David)	25 794,00
171153	296 (Aqueduc St-Jean E.)	145 050,00
177102	311 (Chargeur Pelle-Rétro - Pépine)	0,04
		<hr/>
		522 919,02 \$

91-04-115
Embauche
animateurs
Maison des
Jeunes

CONSIDÉRANT la note de service par le Directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau, en date du 21 mars 1991;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil entérine l'embauche de Chantal Deschamps, Jean-François Caron et Johanne Piché, à compter du 28 mars 1991, à titre d'animateurs pour la Maison des Jeunes, au salaire minimum.

QUE Véronique Breton agira à titre de remplaçante, aux mêmes conditions d'emploi.

91-04-116
Colloques
C.S.M.Q. et
A.C.M.Q.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur Gilles Toupin, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, zone 16, les 9 et 10 mai prochains, à Grand-Mère, ainsi qu'au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec, les 29, 30 avril et 1^{er} mai prochains, à Québec;

Que les frais d'inscriptions, de séjour et de transport soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-04-117
Décision
Bar Latra

Suite à des précisions additionnelles et à certaines vérifications effectuées, relativement à la demande numéro 879-627, pour "Bar Salon Latra", 1140-A, boulevard St-Louis, à Saint-Louis-de-France, re: bar avec danse et spectacles;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la résolution portant le numéro 91-02-057, dûment adoptée à la séance régulière du 18 février 1991, soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

CONDITIONNELLEMENT

- 1) à la signature d'une convention entre le requérant Normand Turcotte, pour et au nom de "Bar Salon Latra" et la Municipalité, à l'effet que, dans l'éventualité où l'autorisation de présentation de spectacles lui serait accordée par la Régie des permis d'alcool du Québec pour son établissement dont le nom serait "Bar Salon Latra", sis au 1140-A, boulevard St-Louis, à Saint-Louis-de-France;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-04-119
Adhésion
CEDIC

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion de la Municipalité à la Corporation économique de développement industriel et commercial (CEDIC);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la quote-part pour le prochain terme soit et est payée au montant de six mille cent quatre-vingt-treize dollars (6 193,00 \$).

91-04-120
Mandat
Sheehan Environnement
(inspecteur
agraire)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la firme Sheehan Environnement inc. soit et est mandatée à titre d'inspecteur agraire, conformément aux dispositions du Code Municipal;

Que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

91-04-121
Vente non
paiement de
taxes

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit et est autorisé à agir, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, lors de la vente pour non paiement de taxes à être tenue à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, le 11 avril prochain.

91-04-122
Contrats
vente définitive

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les contrats de vente définitive pour les propriétés vendues pour non paiement de taxes, lors de la vente pour l'année 1989.

91-04-123
C.P.T.A.Q.
C. Lefebvre

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) par Monsieur Clément Lefebvre, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur les lots 76-1, 76-2 et 76-3, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun règlement municipal.

91-04-124
Embauche
C. Ferron

CONSIDÉRANT la note de service émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel, en date du 28 mars 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Madame Colette Ferron soit et est embauchée à titre de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste, temporaire, durant le congé de Madame Chantal Demers, au salaire hebdomadaire de trois cents dollars (300,00 \$), sans indexation en juin 1991, et ce à compter du 3 avril 1991.



No de résolution
ou annotation

91-04-125
Appui à
l'école
St-Charles

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la volonté du monde rural de vivre et de se développer et non simplement de survivre;

CONSIDÉRANT QUE toute diminution de service public en milieu rural entraîne un exode de la population et crée aussi de nouvelles conditions de sous-développement;

CONSIDÉRANT la hausse prévue de la population scolaire au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'importance et la signification qu'une école revêt pour une communauté rurale;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'école primaire dans un milieu rural constitue un facteur de désintégration sociale;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Municipalité de Saint-Louis-de-France s'oppose à la fermeture d'école dispensant l'enseignement primaire dans le secteur rural desservi par la Commission Scolaire Samuel-De Champlain;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Commission Scolaire Samuel-De Champlain, au ministre de l'Education, Monsieur Michel Pagé et aux députés du comté de Champlain, Messieurs Pierre A. Brouillette et Michel Champagne.

91-04-126
Subvention
Fête du Canada

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Martin Falardeau soit et est autorisé à formuler une demande de subvention au Gouvernement du Canada pour la célébration de la Fête du Canada.

91-04-127
Signature
entente
pompiers
volontaires

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente de travail entre les membres de la brigade des pompiers volontaires et la Municipalité.

91-04-128
Achats billets
Groupe Scout

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Municipalité souscrive une somme de quarante-huit dollars (48,00 \$) pour l'achat de quatre (4) billets à douze dollars (12,00 \$), du 66^e Groupe Scouts de Saint-Louis-de-France.

Avis de motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement numéro 304 concernant le tarif lors d'incendie de véhicules.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relativement aux politiques concernant les développeurs.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-04-129
Ajournement

Sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau, la séance est
ajournée pro forma à 21:00 heures.

91-04-130
Réouverture
de la séance

Sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la séance est
réouverte.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN

AMENDE par la
résolution #
99-10-302

RÈGLEMENT NUMERO 326

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET DE VOIRIE SUR LA
RUE ST-MAURICE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE TROIS CENT
SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (372 000,00 \$) POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publique-
ment le 21 mars 1991;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme au montant
de deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six dollars
(285 986,00 \$), d'après le rapport de la firme Consultants VFP & asso-
ciés inc., en date du 22 mars 1991;

CONSIDÉRANT que les honoraires et contingences s'élèvent
à environ quatre-vingt-six mille quatorze dollars (86 014,00 \$);

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement a été
conformément donné, soit à la séance régulière du 4 mars 1991;

EN CONSÉQUENCE, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil
de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil
ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II

Le Conseil est autorisé à faire exécuter par contrat les travaux de con-
fection des plans et devis et la surveillance des travaux et procéder à
l'exécution des travaux décrits au préambule du présent règlement con-
formément aux plans et devis numéro 5722, préparé par la firme Consul-
tants VFP & associés inc., signé en date de février 1991, par Monsieur
James Mc Culloch, ing.

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas trois cent
soixante-douze mille dollars (372 000,00 \$) pour les fins du présent
règlement. (Voir annexe B et C)

ARTICLE III EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas trois cent
soixante-douze mille dollars (372 000,00 \$) pour les fins du présent
règlement et pour se procurer cette somme, à effectuer un emprunt par
billets pour une période ne dépassant pas vingt ans (20 ans).



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE IV FINANCEMENT

- 4.1 Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription.
- 4.2 Les billets seront remboursés sur une période de vingt (20) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant pas douze pour cent (12 %) l'an.
- 4.3 Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêts.

ARTICLE V IMPOSITION

Il est par le présent règlement imposé et sera exigé, de tout propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure du liséré rouge montré au plan annexé au présent règlement, une compensation suffisante afin de pourvoir au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts.

Le montant des compensations exigées est fixé selon la base des unités (1) suivantes:

(1) la valeur d'une unité sera égale au quotient obtenu en divisant cent pour cent (100 %) du service de la dette du réseau, total annuel par le total des unités déterminées.

- . Résidentiel: pour le premier logement - - - - - 1,0
pour les logements subséquents - - - - - 0,5/log
- . Usage commercial, de services et de services professionnels - - - - - 1,5
- . Usage commercial, de services et de services professionnels, non énuméré et intégré dans un bâtiment résidentiel, en plus du tarif résidentiel - - - - 0,5
- . Terrain vacant desservi: de moins de 70 m de front - - - - - 1,0
de 70 m de front et plus - - - - - 2,0
- . Les lots de coin ayant façade sur 2 rues - - - - - 0,5

ARTICLE VI

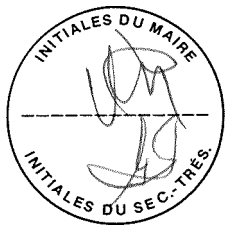
Toutes nouvelles subdivisions ou lots sont considérés et imposés selon les dispositions de l'article V du présent règlement.

ARTICLE VII

Dans le cas où le coût réel d'un item des travaux est moindre que le coût estimé, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût d'un autre item dont le coût réel dépasse celui de l'estimé.

ARTICLE VIII

Le coût des entrées de service d'aqueduc et d'égout domestique, jusqu'à la ligne des lots respectifs, à la date de l'adoption du présent règlement, est payé comptant à la fin des travaux, trente (30) jours suivant la réception du compte à cet effet et ce coût sera déterminé suivant le rapport final de l'ingénieur surveillant.



No de résolution
ou annotation

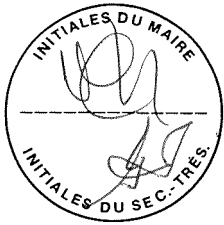
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE IX

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ANNEXE A

<u>N° matricule</u>	<u>Numéro de lot</u>	<u>Mode d'imposition</u>
7641-69-6235	89-P	0,5
7641-69-3361	89-P	1,0
7641-59-9758	89-27	1,0
7641-59-9273	89-26	1,0
7641-59-6588-01	89-25	1,0
7642-50-4705	89-24	1,0
7642-50-3222	89-23, 89-22-P	1,0
7642-50-0547	89-21, 89-22-P	1,5
7642-40-8068	89-20	1,0
7642-40-6283	89-19	1,0
7642-41-4903	89-18	1,5
7642-41-2227	89-17, 89-68	1,0
7642-31-9648	89-67	1,0
7642-31-6079		
7642-31-7863	89-102	1,0
7642-32-3503	89-63, 89-64	1,0
7642-32-0832	89-61-P	1,0
7642-22-8255	89-60, 89-61-P	1,0
7642-22-5383	89-58, 89-59	1,0
7642-23-2807	89-56-P, 89-57	1,0
7642-23-0231	89-55, 89-56-P	1,0
7642-13-5971	89-52, 89-53, 89-54	1,0
7642-14-2405	89-50-P, 89-51	1,0
7642-04-9929	89-49, 89-50	1,0
7642-04-7550	89-99	1,0
7642-04-5173	89-P	1,0
7642-05-0815	89-97	1,0
7542-95-6754	89-70, 89-71	1,0
7542-95-4382	89-98	1,0
7542-95-2894	89-101	1,0
7542-86-9720	89-100	1,0
7542-86-7740	89-75, 89-76	1,0
7542-86-5761	89-77	1,0
7542-86-3778	89-78, 89-79	1,0
7542-86-1498	89-80	1,0
7542-87-7969	89-96	1,0
7542-97-0248	89-94, 89-95	1,0
7542-97-2130	89-93	1,0
7542-97-3314	89-92	1,0
7542-96-5897	89-90, 89-91	1,0
7542-96-7674	89-89	1,0
7542-96-9263	89-88	1,0
7642-06-1540	89-86, 89-87	1,0
7642-06-3815	89-P	1,0
7642-05-6592-01	89-84, 89-85	1,0
7642-05-9168	89-83	1,0
7642-15-0953	89-82	1,0
7642-15-2233	89-P	1,0
7642-15-4022	89-81	1,0
7642-15-5906	89-47	1,0
7642-14-9272	89-45	1,0
7642-24-1747	89-43-P, 89-47	1,0
7642-24-5015	89-41, 89-42	1,0
7642-23-7691	89-40	1,0
7642-23-9867	89-38, 89-39	1,0
7642-33-2445	89-37	1,0
7642-33-6013	89-35	1,0

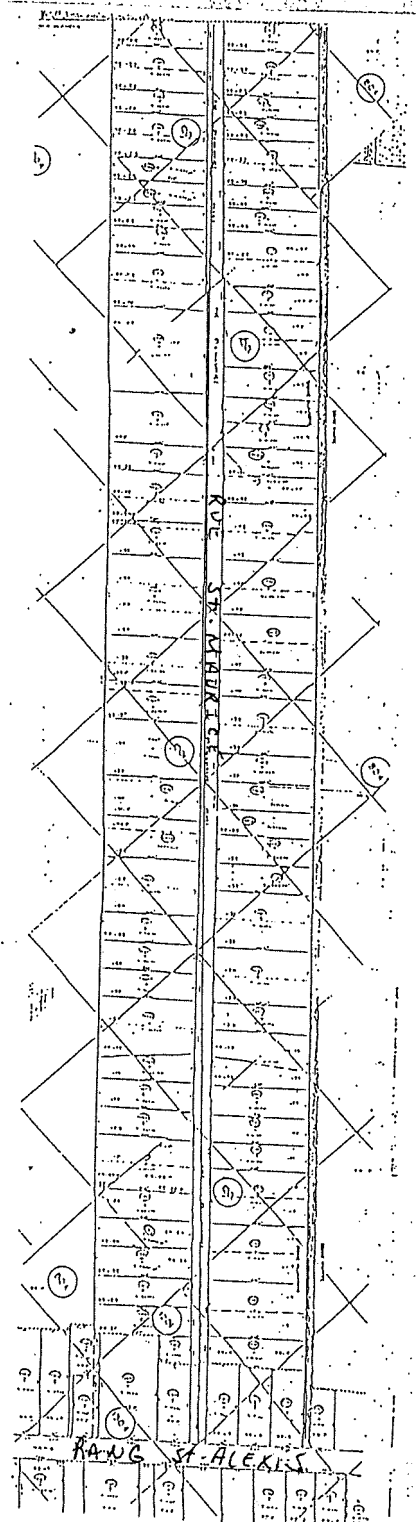


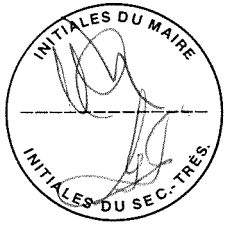
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

<u>N° matricule</u>	<u>Numéro de lot</u>	<u>Mode d'imposition</u>
7642-32-7598	89-34	1,0
7642-32-9282	89-33	1,0
7642-42-1858	89-31, 89-32	1,0
7642-42-4123	89-29, 89-30	1,0
7642-42-7903	89-28	1,0
7642-51-0281	89-15, 89-14	1,0
7642-51-2853	89-13	1,0
7642-51-4337	89-12	1,0
7642-51-6122	89-11	1,0
7642-50-8798	89-9, 89-10	1,0
7642-60-2168	89-7, 89-8	1,0
7642-60-5335	89-5, 89-6	1,0
7642-60-7912	89-4	1,0
7641-69-9365	89-3	0,5
7642-14-7689	89-46	1,0
7642-32-0832	89-62	1,0

ANNEXE B





No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

A N N E X E C
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
EGOUT DOMESTIQUE ET VOIRIE - ST-AURICE

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE	QTE App. b	MONTANT TOTAL CALCULE c= axb
1.0	EGOUT DOMESTIQUE				
1.1	Conduite en ciment amiante classe 3300 joints étanches				
	a) 200 mm	m.lin	41,43 \$	490	20 300,70 \$
	b) 250 mm	m.lin	42,49 \$	690	29 318,10 \$
1.2	Raccordement au regard existant incluant cunette dans regard	Forf.			190,00
1.3	Regards préfabriqués en béton tel que RC-900 de Industries Fortier incluant cadre, couvercle et cunette 1/2 0, joint intégré				
	a) RD-6,7,8,9,10,11,12	unité	1 481,19 \$	7	10 368,33 \$
	b) RD-1,2,3,4,5	unité	1 747,24 \$	5	8 736,20 \$
1.4	Branchement de service en CPV, SDR 28 de 125 mm				
	a) côté Ouest	unité	129,18 \$	33	4 262,94 \$
	b) côté Est	unité	123,31 \$	35	4 315,85 \$
1.5	Essais d'étanchéité sur conduite, regards et poste de pompage et conduite de refoulement	Forf.			2 280,00 \$
1.6	Assèchement des excavations	Forf.			28 000,00 \$
1.7	Conduite de refoulement 100 mm CPV série 160 SDR 26 incluant essais d'étanchéité	m.lin	6,50 \$	570	3 705,00 \$
1.8	Coude 45° 100 mm CPV série 160 SDR 26 et butée	unité	42,99 \$	4	171,96 \$
1.9	Matériel spécial de remplissage	m.cu.	4,20 \$	300	1 260,00 \$
	TOTAL EGOUT DOMESTIQUE				112 909,08 \$

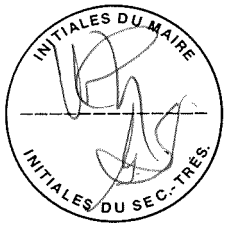


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

A N N E X E C
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
EGOUT DOMESTIQUE ET VOIRIE - ST-AURICE
(SUITE)

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE	QTE App. b	MONTANT TOTAL CALCULE c= axb
2.0	POSTE DE POMPAGE				
2.1	Excavation, assèchement, com- paction et remblayage	Forf.			5 500,00 \$
2.2	Travaux de béton	Forf.			8 251,92 \$
2.3	Métaux ouvrés	Forf.			3 289,00 \$
2.4	Mécanique de procédé	Forf.			21 000,00 \$
2.5	Electricité	Forf.			9 325,00 \$
2.6	T.B.A. 450 mm 0 classe III	m.lin	111,46 \$	10	1 114,60 \$
2.7	Aménagement extérieur	Forf.			1 500,00 \$
	TOTAL POSTE DE POMPAGE				49 980,52 \$
3.0	AQUEDUC				
3.1	Branchement de service 19 mm en cuivre K				
	a) côté Ouest	unité	147,91 \$	4	591,64 \$
	b) côté Est	unité	113,13 \$	11	1 244,43 \$
3.2	Sortie d'eau (vanne de vidan- ge) détail 2.23	Forf.			774,11 \$
	TOTAL AQUEDUC				2 610,18 \$
4.0	VOIRIE				
4.1	Déblai de 2° classe et ter- rassement	Forf.			1 290,00 \$
4.2	Compaction de l'infra	m.ca.	0,10 \$10500		1 050,00 \$
4.3	Emprunt classe A 250 mm compacté	m.cu.	5,00 \$ 2800		14 000,00 \$
4.4	Granulat (pierre concassée) 20-0 compacté 150 mm	t.m.	9,00 \$ 3500		31 500,00 \$
4.5	Béton bitumineux MB-4 110 kg/m ca.	t.m.	50,88 \$ 1020		51 897,60 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

A N N E X E C
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
EGOUT DOMESTIQUE ET VOIRIE - ST-AURICE
(SUITE)

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITE	PRIX UNITAIRE	QTE App. b	MONTANT TOTAL CALCULE c= axb
4.6	Signalisation et maintien de la circulation	Forf.			500,00 \$
4.7	Remise en état des lieux	Forf.			1 000,00 \$
4.8	Ajustement final des vannes d'arrêt	unité	180,00 \$	3	540,00 \$
	TOTAL VOIRIE				101 777,60 \$
	GRAND TOTAL (excluant TPS)				267 277,38 \$
	TPS				18 709,41 \$
	GRAND TOTAL:				285 986,79 \$

ADOpte le: 2 avril 1991
 AFFICHE le: 4 avril 1991
 APPROUVE par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire le: 10 avril 1991
 APPROUVE par le M.A.M. le: _____

Signé:

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-04-131
Adoption
règlement 326

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le règlement portant le numéro 326, règlement décrétant des travaux d'égout domestique et de voirie sur la rue St-Maurice et décrétant un emprunt au montant de trois cent soixante-douze mille dollars (372 000,00 \$) pour en défrayer les coûts, soit et est adopté;

QUE la période d'accessibilité au registre pour la demande d'un référendum est lieu mercredi le 10 avril 1991 de 9:00 heures à 19:00 heures, au bureau du secrétaire-trésorier.

91-04-132
Vente du lot
493-43
R. Lefebvre

CONSIDÉRANT l'offre écrite faite par Monsieur Réal Lefebvre pour l'achat du lot 493-43, propriété de la Municipalité, pour la somme de quatre mille dollars (4 000 \$);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Denis Paquin que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit et est autorisé à vendre de gré à gré ledit lot pour la somme de quatre mille dollars (4 000 \$);

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.

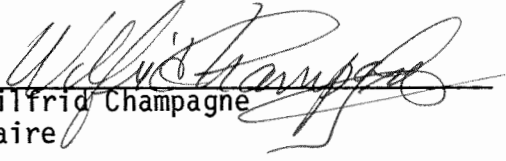
Mention est faite au présent procès-verbal, que le Secrétaire-trésorier a déposé devant le Conseil, les certificats de la séance d'enregistrement des règlements portant les numéros 323 et 324, relativement aux travaux sur le boulevard Ste-Marguerite.

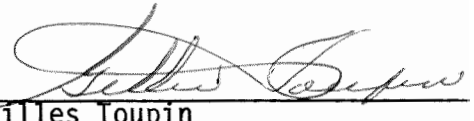
91-04-133
Levée assemblée

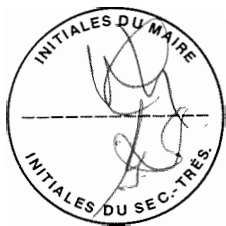
Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOpte à la séance du:

6 mai 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 15 avril 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Jacques Boisclair
Claude Bourgeois
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Dépôt et approbation des états financiers de la Municipalité
5. Formation du C.S.C.M. (Comité de sécurité civile municipal)
6. Défi Participaction 91 (mémo #40 J.B.)
7. Mandat de signatures - Entente pour opération du restaurant du Centre des Loisirs
8. Adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie (C.L.M.)
9. Accréditation et prime de départ - Club d'astronomie de Saint-Louis-de-France inc.
10. Renouvellement de contrat "Edwards" (système avertisseur d'incendie)
11. Ratification des inscriptions de 3 représentants - réunion sur le dossier "Police" (25 \$/pers.)
12. Mandat à PLURAM - urbanisme)
13. Cotisation pour étude sur la gestion régionale des déchets
14. Adoption des états financiers de l'O.M.H.
15. Acceptation des plans et devis - rue Maxim
16. VARIA
 - a) Nomination du maire suppléant
 - b) Mandat d'expropriation
 - c) Inscription à Villes, villages et campagnes fleuris 1991
 - d) Refinancement
 - e) Procédures contre Mme Gisèle Dion
17. Intervention du public
18. Levée de l'assemblée

91-04-134
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, en incluant les items A) à E) inscrits à VARIA.

91-04-135
Approbation
états financ.
31/12/90

Il est à noter au présent procès-verbal que le Secrétaire-trésorier a déposé devant le Conseil les états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1990, ainsi que le rapport des vérificateurs, tel que présenté par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, comptables agréés, lesquels états financiers ont été approuvés sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois.



No de résolution
ou annotation

91-04-136
Formation
C.S.C.M.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est à noter au présent procès-verbal que le Secrétaire-trésorier a déposé devant le Conseil son rapport trimestriel conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'un comité consultatif permanent, identifié sous le nom de "Comité de sécurité civile municipal de Saint-Louis-de-France soit constitué selon les caractéristiques suivantes:

Mandat du comité:

Le C.S.C.M. agit à titre consultatif auprès des autorités municipales en matière de sécurité civile. Ce comité a le mandat de déterminer les orientations et le plan d'action permettant de rendre fonctionnelle l'organisation de sécurité civile municipale.

Tâches du comité:

- Réviser ou élaborer un plan de mesures de sécurité civile municipal selon les étapes suivantes:
 - . procéder à la recherche de vulnérabilité (identification et analyse des risques);
 - . identifier les mesures préventives nécessaires pour éliminer les risques ou en réduire les effets;
 - . élaborer les moyens d'intervention à appliquer en situation d'urgence;
 - . inventorier les diverses ressources disponibles;
 - . élaborer divers programmes:
 - rétablissement
 - formation (cours et exercices)
 - information
 - . élaborer des exercices théoriques et pratiques;
 - . élaborer les procédures de révision et mise à jour du plan de mesures de sécurité civile municipal;
 - . produire et déposer au Conseil municipal, un rapport annuel concernant la sécurité civile municipale.

Composition du comité:

Le comité est composé de six (6) personnes provenant des secteurs suivants:

- | | |
|------------------------|---|
| - M. Denis Paquin: | représentant du Conseil municipal |
| - Mme Louise Beaudet: | représentante des citoyens |
| - M. Julien Fréchette: | représentant du milieu scolaire |
| - M. Réjean Boisvert: | représentant du milieu industriel ou commercial |
| - Mme Louise Beaudoin: | représentante du secteur santé |
| - M. Gilles Toupin: | coordonnateur de l'organisation de sécurité civile municipale |

Un représentant de la Direction générale de la sécurité civile et des représentants d'organismes jugés pertinents, pourront siéger au comité à titre de personnes ressources.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-04-137
Inscription
DEFIpartici-
pation

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Municipalité s'inscrive à DEFI PARTICIPATION 1991, pour le 29 mai 1991 et que les frais d'inscription au montant de cent dollars (100,00 \$) soient et sont défrayés par le Municipalité.

91-04-138
Signature
entente
restaurant
des Loisirs

CONSIDÉRANT la note de service numéro 41, émise le 4 avril 1991, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente avec Madame Suzanne Richard, relativement à l'opération du restaurant du Centre des Loisirs, pour la saison 1991.

91-04-139
Adhésion
C.L.M.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la Municipalité adhère au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc.;

QUE les frais d'affiliation au montant de deux cents dollars (200,00 \$) soient et sont payés;

Que Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs soient et sont nommés délégués de la Municipalité à l'assemblée générale annuelle du Conseil des Loisirs de la Mauricie inc.

91-04-140
Prime de départ
Club d'Astronomie

CONSIDÉRANT la demande faite par Monsieur Gabriel Forest, en date du 2 avril 1991, pour le Club d'Astronomie de Saint-Louis-de-France inc., relativement à une demande d'aide financière permettant la mise sur pied dudit Club;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Club d'Astronomie de Saint-Louis-de-France inc. soit et est accrédité et qu'une prime de départ, au montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) lui soit remise.

91-04-141
Renouvellement
contrat
Edwards

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à souscrire, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service pour le programme d'entretien du système avertisseur d'incendie avec la Compagnie Edwards, au montant de deux cent cinquante-trois dollars (253,00 \$), T.P.S. en sus.

91-04-142
Ratification
inscriptions
colloque
service
policier

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil ratifie les inscriptions des trois (3) représentants du Conseil, au colloque sur le partage des responsabilités - service policier, tenu à Bécancour, le 13 avril dernier;

QUE les frais d'inscription, au montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$) par personne, ainsi que les frais inhérents soient et sont payés par la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

91-04-143

Mandat à PLURAM

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT les différentes offres de services reçues de la part de différentes sociétés multidisciplinaires, en matière de planification d'urbanisme et d'aménagement;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la firme Pluram inc., société pluridisciplinaire de planification, d'Urbanisme et d'aménagement, soit et est mandatée pour effectuer l'étude des affectations commerciales de la route 157 dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France.

91-04-144
Cotisation
gestion régionale
des déchets

CONSIDÉRANT les engagements pris préalablement, relativement à la question de la gestion régionale des déchets;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la cotisation pour l'étude sur la gestion régionale des déchets, au montant de mille trois cent quatre vingt-quatorze dollars et soixante-quinze cents (1 394,75 \$), soit et est payée.

91-04-145
Etats financiers
O.M.H.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France soient et sont adoptés tels que présentés.

91-04-146
Acceptation
plans et devis
place Maxim et
rue Jean-Pierre

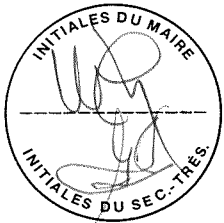
CONSIDÉRANT les plans et devis préparés par Consultants René Gervais inc., pour le promoteur, Monsieur Georges Masse, relativement à place Maxim et le prolongement de la rue Jean-Pierre, pour des travaux d'aqueduc, égout et voirie, dossier n° 136-10, signés par Monsieur René Gervais, ingénieur, en date du 13 mars 1991;

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 11 avril 1991, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accepte les plans et devis présentés, aux conditions suivantes:

1. Ajouter à la section 3.0 - Entrée de service d'aqueduc: "la tige de la boîte de service sera en acier inoxydable";
2. Les vannes d'arrêt pour bornes-fontaines devront être localisées dans le pavage; celles pour la fermeture du réseau seront localisées à 4 pi du Té ou de la croix;
3. Pour toutes les enseignes de bornes-fontaines, la Municipalité aimerait les commander elle-même, afin de pouvoir ajouter les numéros selon la séquence déjà établie. De plus, la Municipalité désire s'assurer que les poteaux ont bien 15 pi de haut et non 10 pi comme dans le dernier prolongement;
4. Installer une vanne d'arrêt au début des travaux sur la rue Jean-Pierre afin de permettre à l'entrepreneur d'isoler la nouvelle conduite d'aqueduc pour faire ses tests de pression.

Que Consultants René Gervais inc. soient et sont autorisés à présenter au ministère de l'Environnement lesdits plans et devis pour approbation.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-04-146-A
Signatures
entente
Georges Masse
(promoteur)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente avec le promoteur, Monsieur Georges Masse, relativement aux travaux à être effectués en vertu du plan 136-10, présenté par Consultants René Gervais inc., en date du 13 mars 1991.

91-04-147
Nomination
Maire suppléant

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin soit et est nommée Maire suppléant pour le prochain trimestre (avril, mai et juin).

91-04-148
Mandat
expropriation

CONSIDÉRANT que les pourparlers entamés à date, entre les propriétaires du lot 275-P et la Municipalité n'ont pas permis d'en venir à une entente, relativement à l'obtention d'un droit de passage pour fins de drainage;

CONSIDÉRANT l'urgence de terminer les travaux prévus par le règlement numéro 301;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Me Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité soit et est mandaté pour entreprendre les procédures en expropriation sur une partie du lot 275-P.

91-04-149
Concours
Villes, villages
fleuries

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Municipalité procède à son inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuries du Québec - 1991", dans la catégorie "villages et campagnes";

Que la Municipalité forme un comité d'embellissement, responsable de l'organisation du concours local "maisons fleuries" et informe le Ministère que la population exacte de la Municipalité est de 6100 habitants.

91-04-150
Refinancement
règl. 243, 244,
245, 307, 309
et 312

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cents dollars (285 800 \$) par billets en vertu des règlements numéros 243, 244, 245, 307, 309 et 312, au pair, et échéant en série trois (3) ans comme suit:

26 000 \$	10,5 %	15 mai 1992
29 000 \$	10,5 %	15 mai 1993
230 800 \$	10,5 %	15 mai 1994

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France;

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.



No de résolution
ou annotation

91-04-151
Refinancement
règl. 243, 244,
245, 307, 309
et 312

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de France se propose d'emprunter par billets un montant total de deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cents dollars (285 800 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
243	143 300 \$
244	40 000
245	17 800
307	21 200
309	31 400
312	32 100 \$

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 15 mai 1991;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

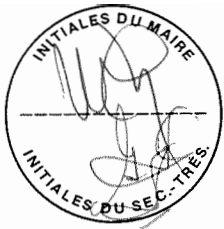
QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1.- 26 000 \$
- 2.- 29 000
- 3.- 32 000

- 3.- 198 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- Trois (3) ans (à compter du 15 mai 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années quatre (4) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 243, 244, 245, 307, 309 et 312; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Règlements numéros
243, 244, 245, 307, 309 et 312

Année	<u>243</u>	<u>244</u>	<u>245</u>	<u>307</u>	<u>309</u>	<u>312</u>	<u>Total</u>
1	23 000 \$	1 200 \$	500 \$	300 \$	500 \$	500 \$	26 000 \$
2	25 600	1 300	600	400	500	600	29 000
3	28 400	1 400	600	400	600	600	32 000
4	31 400	1 600	700	500	700	700	35 600
5	34 900	1 800	800	500	700	700	39 400
6		1 900	900	500	900	800	5 000
7		2 200	900	600	900	1 000	5 600
8		2 400	1 100	700	1 000	1 000	6 200
9		2 700	1 200	800	1 200	1 200	7 100
10		3 000	1 300	800	1 300	1 300	7 700
11		3 300	1 400	900	1 400	1 400	8 400
12		3 600	1 600	1 100	1 500	1 600	9 400
13		4 100	1 800	1 200	1 700	1 700	10 500
14		4 500	2 000	1 200	1 900	1 900	11 500
15		5 000	2 400	1 400	2 100	2 200	13 100
16				1 600	2 400	2 400	6 400
17				1 700	2 600	2 600	6 900
18				2 000	2 900	2 900	7 800
19				2 200	3 200	3 300	8 700
20				2 400 \$	3 400 \$	3 700 \$	9 500 \$
	<u>143 300 \$</u>	<u>40 000 \$</u>	<u>17 800 \$</u>	<u>21 200 \$</u>	<u>31 400 \$</u>	<u>32 100 \$</u>	<u>285 800 \$</u>

(198 000 \$)

91-04-152
Procédures
Gisèle Dion

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction numéro 1216, émis le 22/11/90, relativement à l'article 28 du règlement 298, concernant le bruit et à l'article 17 du règlement 318, relatif au certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT la lettre recommandée, expédiée le 20/12/90, à Madame Gisèle Dion, par Monsieur Ghislain Lachance, ing., inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT la lettre recommandée, expédiée le 14/01/91, à Madame Gisèle Dion, par Monsieur Ghislain Lachance, ing., inspecteur municipal;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le dossier de Madame Gisèle Dion soit et est référé à la Cour municipale; considérant les nombreuses plaintes reçues de la part de certains citoyens qui font foi que le propriétaire des lieux n'a pas donné suite aux avis d'infraction émis par l'inspecteur municipal.

91-04-153
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOpte à la séance du:

6 mai 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 6 mai 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée: Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux d'avril 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 91-004
11. Décision sur les infractions
12. Rescinder résolution 91-04-132 (vente terrain R. Lefebvre)
13. Dérogation mineure - Gaëtan Gervais
14. Cours - coordonnateur mesures d'urgence
15. Dossier promotion - mandat à la firme Leclair
re: étude publicité (1 050 \$)
16. Adoption du plan de Jean-Pierre Masse avec conditions
17. Autorisation à A. Brouillette ou G. Toupin à signer les documents relatifs à la T.P.S.
18. Résolution pour transfert du surplus libre aux surplus réservés aqueduc et égout (31 731,56 \$)
19. Embauche Dany Beaumier et Jean Morin (Voirie)
20. Ratification d'inscription des pompiers volontaires
re: compétition à Pointe-du-Lac (50 \$)
compétition "Wayagamack" (60 \$)
21. Ratification d'inscription - G. Harnois
Congrès annuel et Salon de l'incendie (128,40 \$)
22. Cotisation A.C.S.I.Q. - G. Harnois (100 \$)
23. Adoption règlement n° 304-A (incendie véhicules)
24. Ajustement salarial - Lucie Hamelin (Bibliothèque)
25. Résolution pour logements subventionnés
26. Concours "Logo" - Chantal Plante (150 \$) Isabelle Paradis (50 \$)
27. Résolution - route 157 (signalisation)
28. Mandat à ADMARI (surveillance et application des règlements)
29. Résolution pour accepter dérogation au 400, St-Jean Ouest
30. Subvention au Club Optimiste - "Art de s'exprimer"
31. Demande "Clinique de Sang" - (salle gratuite)
32. Résolution - Dossier "Implantation d'un corps policier"
33. Paiement à Ent. élect. Alpha inc. (4 498,81 \$)
(à même les surplus réservés pour aqueduc et égout)



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

34. VARIA
a) Poste de chef d'équipe
b) Adjudication contrat Ste-Marguerite et mandat de signatures
c) Adjudication contrat St-Maurice et mandat de signatures
35. Avis de motion:
- Amendement au règlement n° 125 (branchement de services)
- Règlement régissant la conservation des arbres
- Règlement concernant les travaux dans le futur dév. Masse
36. Intervention du public
37. Levée de l'assemblée

91-05-154
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour
soit et est adopté en incluant les items A) à C) inscrits à VARIA.

91-05-155
Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les procès-
verbaux du mois d'avril 1991 soient et sont adoptés tels que rédigés.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. évaluation foncière
Jacques Beaudoin

Re: Accusé réception de la
demande de compensation
à l'égard des immeubles

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. adm. financière
Benoit Arial

Re: Accusé réception du
rapport financier 1990

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Claude Ryan

Re: Accusé réception des
prévisions budgétaires 1991

Re: Accusé réception
lettre du 20 mars
re: modifications à la
réforme fiscale

Re: Demande de logements
subventionnés

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Yvon Picotte

Re: Accusé réception de la
lettre adressée à M. Ryan
(réforme fiscale)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
André St-Pierre, technicien

Re: Règlement sur l'eau potable
Contrôle bactériologique

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
Marcel Bussière

Re: Accusé réception de la
demande de subvention
(Fête Nationale)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Gouvernement du Québec Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	Re: Programme d'aide à l'inté- gration à l'emploi
Gouvernement du Québec Ministère des Transports Léger Lavoie, ing.	Re: Etat de la route 157
Gouvernement du Québec Le ministre des communications Lawrence Cannon	Re: Révision du projet de loi 62
Jean Pinsonnault, avocat	Re: Décision de la Régie des permis d'alcool du Québec Bar La Relâche C.J. enr.
UMRCQ Michel Fernet	Re: Macarons - opposition aux propositions Ryan Session "La prise de décision en urbanisme 1991"
Corporation municipale St-Etienne-des-Grès François Chénier	Re: Cotisation - Etude sur la gestion régionale des déchets (1 394,75 \$)
Comité d'Accueil aux Néo-Canadiens Pierre Lacoste, président	Re: Souper International 20/04/91

Rapport permis
de construction

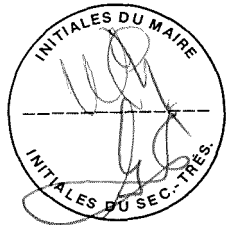
Il est à noter au présent procès-verbal qu'au cours du
mois d'avril 1991 trente-quatre (34) permis, totalisant la somme de
neuf cent quarante-huit mille sept cent cinquante dollars (948 750 \$)
ont été émis pour construction.

91-05-156
Adoption
cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste
des comptes à payer numéro 91-004 soit et est adoptée comme suit,
savoir:

FONDS D'ADMINISTRATION FOLIO 154-91-004

1. Aluminium Dufresne inc.	134,56 \$
2. Ass. Québécoise des techniques de l'eau	40,00
3. Bélitec inc.	1 725,28
4. Bibliothèque Centrale de Prêt	2 943,84
5. Alain Brouillette	90,91
6. Buffet Santé Geneviève	115,27
7. Buromax	256,10
8. Les Caisses enregistreuses	150,23
9. Centre mécanique Mauricie inc.	425,52
10. La Compagnie Canadienne de Service	77,22
11. La Compagnie de Construction	1 836,12
12. Copie X Press	149,64
13. Courrier Purolator ltée	50,08
14. Donat De Montigny	716,31
15. D. De Montigny et Fils inc.	396,33
16. L.M. Desmarais inc.	53,07
17. Distribution Robert enr.	158,17
18. Doyon Machinerie enr.	647,03
19. Ebénisterie Claude Tourigny inc.	366,35



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

20.	Entreprises Aimé Germain ltée	112,35	\$
21.	Les Entreprises A. Ethier (1987) inc.	2 537,73	
22.	Les Equipements et services SAP	320,10	
23.	Les Estampes P.G. (1981) inc.	77,25	
24.	Martin Falardeau	175,50	
25.	Floriculture Gauthier inc.	37,45	
26.	Forkem Produits Chimiques	163,05	
27.	Garage Jacques Martin	221,89	
28.	Garage Jacques Ricard inc.	179,00	
29.	Garage Jacques Savary enr.	112,00	
30.	Garage Théo Thibeault	36,00	
31.	Gestetner inc.	73,19	
32.	Henri Bourgeois inc.	91,25	
33.	J.U. Houle ltée	409,20	
34.	Tommy Huard	75,60	
35.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	277,34	
36.	Constructo	317,79	
37.	Journal Larochelle	450,00	
38.	Laboratoire de l'Environnement	256,80	
39.	Ghislain Lachance	133,75	
40.	J.B. Lanouette	100,28	
41.	Hélène Lemire	100,00	
42.	Danielle Lesieur, notaire	2 324,95	
43.	Excavation Lethiecq & Fils inc.	385,20	
44.	Location Buromax inc.	484,62	
45.	Machineries Baron & Tousignant ltée	514,65	
46.	Les Machineries St-Amant inc.	1 560,06	
47.	Matériaux de construction S.L. inc.	232,44	
48.	M.C. Equipement inc.	612,00	
49.	Monsieur Disco de Shawinigan inc.	375,00	
50.	Clément Morin et Fils inc.	97,86	
51.	M.R.C. de Francheville	28,09	
52.	Le Nouvelliste	1 265,28	
53.	Office Municipal St-Louis-de-France	1 333,00	
54.	Papillon & Fils (J.C.) ltée	652,85	
55.	Denis Paquin	39,60	
56.	Pépinière Cormier	72,23	
57.	Perco ltée	692,89	
58.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	432,54	
59.	Pitney Bowes	18,06	
60.	Pluritec Laboratoire ltée	277,13	
61.	Pneus Belisle	448,52	
62.	Sylvie Poulin	294,62	
63.	Protection incendie CFS ltée	79,16	
64.	Les Publications CCH/FM ltée	112,35	
65.	P.V. Ayotte ltée	186,39	
66.	Reliure Travaction inc.	552,81	
67.	Roy, Lambert & Associés	6 087,17	
68.	Rubilog inc.	232,28	
69.	Saniverne inc.	288,90	
70.	Sécurité Plus/B Le Travailleur	218,51	
71.	Services Documentaires	427,22	
72.	Simard Beaudry inc.	196,15	
73.	La Société Protectrice des Animaux	37,45	
74.	Société Québécoise d'Assainissement des eaux	63,86	
75.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	92,52	
76.	J. St-Cyr & Frères ltée	98,82	
77.	St-Maurice Oxygen ltée	151,37	
78.	Stucture C.Q.S. inc.	1 016,90	
79.	UAP inc.	56,06	
80.	Union des Ecrivaines	64,20	
81.	Varisco Canada	1 565,96	
82.	Ville de Trois-Rivières	1 347,59	
83.	Vitrerie du Centre inc.	266,62	
84.	Westburne Québec inc.	109,64	
85.	Woolco	21,19	\$

TOTAL: 42 004,26 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 91-004

1. J.B. Lanouette inc.	200,00 \$
2. Produits Delta ltée	<u>219,56</u>
TOTAL:	419,56 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois d'avril 1991

Bell Canada

09-04-1991	372-9227	36,75 \$	
	372-9226	36,75	
	376-8436	48,36	
	376-0654	<u>41,44 \$</u>	163,30 \$
17-04-1991	Ligne informatique	171,96 \$	
	373-3789	40,32	
	374-4486	19,47	
	371-9226	4,68	
	374-6550	801,05	
	379-6915	<u>93,51 \$</u>	1 130,99 \$
30-04-1991	691-1848	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	<u>42,70 \$</u>	<u>213,50 \$</u>
	TOTAL:		1 507,79 \$

Bell cellulaire

24-04-1991	372-7352	<u>80,25 \$</u>	80,25 \$
------------	----------	-----------------	----------

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois d'avril 1991

Hydro-Québec

03-04-1991	805, St-Jean Ouest	<u>717,00 \$</u>	717,00 \$
09-04-1991	Rues	<u>9 870,24 \$</u>	9 870,24 \$
17-04-1991	100, de la Mairie	2 525,36 \$	
	820, Hôtel de Ville	1 977,28	
	671, des Loisirs	351,06	
	200, Masse	<u>1 265,91 \$</u>	6 119,61 \$
24-04-1991	2100, St-Louis	240,71 \$	
	10, Marchand	<u>1 217,20 \$</u>	1 457,91 \$
30-04-1991	400, Goulet	237,65 \$	
	631, Carrière	47,72	
	1300, Masson	<u>74,02 \$</u>	<u>359,39 \$</u>
	TOTAL:		18 524,15 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des
règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au télé-
phone et à l'électricité.

62 536,01 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-05-157
Infraction
Le Voiturier

CONSIDÉRANT le rapport daté du 2 mai, émis par Monsieur Carl Blanchet du Service des permis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que l'infraction numéro 1221, émis à "Le Voiturier", situé à l'angle de la rue Ricard et du boulevard St-Louis, soit et est référée à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine.

91-05-158
Rescinder
résolution
91-04-132

CONSIDÉRANT l'avis écrit de Monsieur Réal Lefebvre relativement à son intention de ne plus se porter acquéreur du lot 493-43;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la résolution portant le numéro 91-04-132, relativement à l'autorisation de vente du lot 493-43 à Monsieur Réal Lefebvre, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-05-159
Dérogation
mineure
G. Gervais

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 91-001, soumise par Monsieur Gaëtan Gervais, 1097, boulevard St-Louis et concernant l'implantation d'une résidence à 31 pieds au lieu 25 pieds, sur les lots 285-10 et 285-11, tels qu'exigés par les dispositions du règlement de zonage numéro 315;

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme, informant le Conseil que la demande devrait être accordée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du Conseil; il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la demande de dérogation mineure numéro 90-001 soit et est acceptée.

91-05-160
Cours coordonnateur
mesures
d'urgence

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à s'inscrire et à assister au cours du programme d'élaboration d'exercice, cours numéro PCC 1250, offert par la protection civile du Canada, du 13 au 17 mai prochain. Ce cours étant dispensé à l'intention des coordonnateurs de la sécurité civile municipale.

91-05-161
Mandat à
Leclerc
communications
(publicité)

CONSIDÉRANT l'offre de services présenté par Leclerc communications en date d'avril 1991, relativement au plan publicitaire pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la firme Leclerc soit et est mandatée pour la préparation du plan publicitaire dans le dossier "promotion" pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France; les honoraires étant fixés à mille cinquante dollars (1 050 \$).



No de résolution
ou annotation

91-05-162
Acceptation
plan J.P. Masse

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le plan de Monsieur Jean-Pierre Masse, préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, minute 10006, daté du 8 novembre 1979, révisé le 18 mars 1991, soit accepté aux conditions suivantes:

1. QUE l'usage résidentiel unifamilial jumelé soit clairement indiqué sur le plan afin de nous permettre de faire les modifications nécessaires au plan d'urbanisme municipal;
2. QU'une étude de capacité portante des sols soit réalisée avant d'entreprendre des projets de construction sur les trois (3) boucles du plan;
3. QUE les pentes de la coulée soient adoucies et stabilisées avant d'entreprendre tout projet de construction en bordure de celles-ci;
4. QUE des échantillons du sol de remplissage soient prélevés et acheminés au MENVIQ pour approbation avant d'entreprendre tout projet de construction sur ledit sol;
5. QUE l'ensemble du projet soit réalisé d'ici les dix (10) prochaines années sans quoi le promoteur aura l'obligation de représenter un plan d'ensemble avant d'entreprendre d'autres projets. Il sera alors soumis aux règlements en vigueur à ce moment.

91-05-163
Autorisation
signatures
(T.P.S.)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Messieurs Gilles Toupin, secrétaire-trésorier et/ou Alain Brouillette, c.a., comptable-administrateur, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la taxe sur les produits et services (T.P.S.).

91-05-164
Transfert
surplus libre
au surplus
aqueduc et égout

CONSIDÉRANT le rapport préparé par Monsieur Alain Brouillette, c.a.;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le transfert d'un montant de trente et un mille sept cent trente et un dollars et cinquante-six cents (31 731,56 \$) du surplus libre au surplus réservé aqueduc et égout.

91-05-165
Embauche
D. Beaumier
J. Morin
(voirie)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Messieurs Dany Beaumier et Jean Morin soient et sont embauchés comme journaliers à la voirie, effectivement au 6 mai 1991, selon les termes de la convention collective des cols bleus.

91-05-166
Inscription
pompiers
à 2 compétitions

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil ratifie l'inscription des pompiers volontaires, au coût de cinquante dollars (50,00 \$), à la compétition régionale de service d'incendie qui se tiendra à Pointe-du-Lac, le 18 août prochain.

Que le Conseil ratifie l'inscription des pompiers volontaires, au coût de soixante dollars (60,00 \$), à la compétition qui se déroulera le 2 juin prochain, à la Wayagamack.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-05-167
Inscription
G. Harnois
Congrès annuel
Salon incendie

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil ratifie
l'inscription au montant de cent vingt-huit dollars et quarante cents
(128,40 \$) pour Monsieur Guy Harnois, au Congrès annuel et Salon de
l'incendie.

91-05-168
Cotisation
A.C.S.I.Q.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil ratifie le
paiement de la cotisation au montant de cent dollars (100,00 \$) pour
Monsieur Guy Harnois, à l'Association des chefs de service d'incendie du
Québec.

RÈGLEMENT NUMÉRO 304-A

RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 304 DÉCRÉTANT UN
TARIF LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE A PRÉVENIR OU A COMBATTRE L'IN-
CENDIE D'UN VÉHICULE.

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement a été
conformément donné;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de modifier la
tarification du règlement numéro 304;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller
Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et
RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement numéro 304-A soit et est adopté pour
décréter ce qui suit:

ARTICLE I

L'article I du règlement portant le numéro 304 est remplacé par le sui-
vant:

Lorsque le service de protection contre l'incendie est requis pour pré-
venir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire de ce
véhicule qui n'habite pas le territoire de la Municipalité et qui n'en
est pas un contribuable est assujéti à un tarif de huit cents dollars
(800,00 \$).

ARTICLE II

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du: 6 mai 1991

Signé:

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-05-169
Adoption
règlement 304-A

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le règlement
portant le numéro 304-A, règlement pour amender le règlement portant le
numéro 304 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à préve-
nir ou à combattre l'incendie d'un véhicule, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

91-05-170
Ajustement
salarial
L. Hamelin

91-05-171
Logements
subventionnés

91-05-172
Concours
logo

91-05-173
Signalisation
route 157

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'à compter du 1^{er} mai 1991, le salaire de Madame Lucie Hamelin, technicienne en documentation à la bibliothèque, soit porté à dix dollars cinquante cents l'heure (10,50 \$/h).

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a pour objet, entre autres, de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec offre à cette fin des programmes de construction de logements HLM et de location de logements sur le marché locatif privé;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces programmes sont partagés entre les gouvernements du Canada, du Québec et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'administration des logements publics subventionnés (HLM) ou la gestion d'un programme de supplément au loyer sur le marché locatif privé est habituellement confiée à un office municipal d'habitation constitué en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est conscient qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la Municipalité des ménages ayant besoin de l'aide de la Société d'Habitation du Québec pour se loger convenablement;

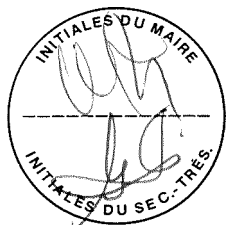
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin QUE:

1. Le Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la Municipalité de ses programmes de logements subventionnés;
2. Le Conseil demande à la Société de considérer la possibilité de construire dans la Municipalité huit (8) unités de logement destinées aux familles et deux (2) unités destinées aux personnes seules;
3. Le Conseil signe une convention avec la Société d'Habitation du Québec par laquelle la Municipalité s'engage à acquitter dix pour cent (10 %) des déficits d'exploitation des logements subventionnés construits par la Société dans sa Municipalité selon les modalités de la loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT les travaux exécutés par Mesdames Chantale Plante et Isabelle Paradis en vue de la conception d'un logo pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois qu'un montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) soit accordé à Madame Chantal Plante, ainsi qu'un montant de cinquante dollars (50,00 \$) soit accordé à Madame Isabelle Paradis.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec et la Sûreté du Québec ne s'entendent pas sur la signification exacte de la signalisation qui a été installée sur la route 157, entre le boulevard St-Alexis et la rue St-Martin au cours de l'hiver;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports avait promis que des indications claires seraient installées afin de permettre aux usagers du boulevard St-Louis de visualiser rapidement les consignes du code de la route;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports n'a pas pris les mesures pour afficher adéquatement la signalisation sur la route 157;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'autres réévaluations depuis l'abaissement de la vitesse à 70 km/h;

CONSIDÉRANT l'ambiguïté de l'application du présent affichage;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin QUE les flèches interdisant de tourner à gauche sur la route 157 soient enlevées immédiatement;

QU'une nouvelle rencontre soit fixée pour statuer sur ce dossier avec tous les intervenants concernés;

QUE les flèches avec obligation de tourner à droite soient maintenues sur la rue St-Martin et sur le boulevard St-Alexis Ouest.

91-05-174
Agence ADMARI

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le choix d'une agence de sécurité;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les services de l'agence ADMARI soient et sont retenus et que son ou ses représentant(s) soit(ent) et est(sont) mandaté(s) par la Municipalité pour surveillance et pour application du règlement d'arrosage actuellement en vigueur.

91-05-175
Dérogation
mineure
400, St-Jean O.

CONSIDÉRANT le plan et le certificat de localisation datés du 23/04/91, signés par Monsieur Marc Gervais, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT la demande faite par Me Jean Gélinas, notaire;

CONSIDÉRANT qu'en 1973, une résidence a été construite sur le lot 283-1, portant le numéro civique 400, boulevard St-Jean Ouest et que ledit immeuble était dérogatoire aux dispositions du règlement de zonage numéro 34;

CONSIDÉRANT que le règlement demandait une marge de recul avant de 30 pieds et que l'immeuble, tel que démontré audit plan accompagnant le certificat de localisation, est situé à 6.67 mètres (21.9 pieds) au lieu de 30 pieds;

CONSIDÉRANT que ledit immeuble est dérogatoire par 8.1 pieds dans la marge de recul avant;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil municipal n'entend pas demander un déplacement du bâtiment ou démolition et accepte cet état de dérogation.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-05-176
Subvention
Club Optimiste

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accorde une subvention au montant de cinq cent treize dollars et soixante cents (513,60 \$) au Club Optimiste de Saint-Louis-de-France, dans le cadre du concours "Art de s'exprimer".

91-05-177
Clinique
de Sang

CONSIDÉRANT le caractère humanitaire de la clinique de sang;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil mette à la disposition de la Croix-Rouge, la salle multifonctionnelle, à titre gratuit, pour la tenue de la clinique de sang, le 21 mai prochain.

91-05-178
Corps policier

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la réforme du partage des responsabilités entre les municipalités et le gouvernement du Québec, ce dernier déposait à la table Québec-Municipalités, un rapport daté du 14 décembre 1990, préparé par le ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport rappelle l'obligation faite aux municipalités par l'article 64 de la Loi de police, à savoir que des villes de plus de 5 000 habitants sont tenues de se doter d'un corps de police;

CONSIDÉRANT QUE le rapport propose que ces municipalités qui choisissent de ne pas former leur propre corps de police, participent au financement des services policiers de base dispensés par la Sûreté du Québec, selon une tarification établie sur la base de la richesse foncière de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités visées par cette réforme, estiment, après analyse de la proposition gouvernementale relativement aux services policiers, qu'elle est inacceptable;

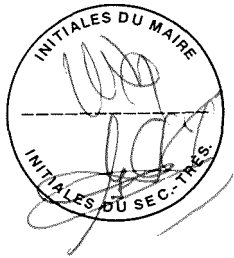
CONSIDÉRANT QUE le 16 mars dernier, un comité spécial a été formé sous l'initiative du maire de la Ville de Bécancour, Monsieur Jean-Guy Dubois, afin de discuter de cette partie du rapport de la réforme gouvernementale concernant les services policiers;

CONSIDÉRANT QUE le 13 avril 1991 avait lieu à l'Auberge Godefroy, dans la Ville de Bécancour, un colloque ayant pour but de poursuivre les discussions entreprises par les municipalités concernées relativement aux services de police;

CONSIDÉRANT que des représentants des municipalités de Bellefeuille, Contrecoeur, Gaspé, Granby (Canton), Lac Beauport, Lafontaine, La Pêche, La Plaine, Louiseville, Notre-Dame-des-Prairies, Pointe-du-Lac, Prévost, Sainte-Athanase, Saint-Charles-Borromée, Saint-Emile, Saint-Lin, Saint-Louis-de-France, Saint-Luc, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, Saint-Pierre-de-Sorel, Saint-Timothée, Sainte-Victoire-d'Arthabaska, Val Bélair, Sainte-Julienne et Bécancour, assistaient à ce colloque;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France fait siennes les propositions adoptées lors de ce colloque;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et UNANIMEMENT
RÉSOLU:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France, ayant une population de plus de 5 000 habitants et ne possédant pas de corps de police, s'oppose fermement à la réforme proposée par le gouvernement du Québec dans sa forme actuelle, quant à la question policière;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France reconnaît toutefois sa part de responsabilités dans la gestion de la sécurité publique sur son territoire quant à l'aspect "gendarmerie" des services policiers;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France reconnaît l'urgente nécessité de revoir en profondeur l'ensemble de la gestion policière au Québec, plusieurs éléments de la Loi de police et de ses applications ainsi que les normes d'implantation et de fonctionnement de tous les corps policiers au Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France accepte, à court terme, d'assumer une part des coûts reliés à la fonction "gendarmerie" des services policiers conditionnellement à l'engagement du Gouvernement de procéder sans délai à ladite réforme;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Claude Ryan, ministre des Affaires municipales, au Député du Comté de Champlain, Monsieur P.A. Brouillette, à l'U.M.Q. et à l'U.M.R. C.Q.

91-05-179
Paiement
Entreprises
Electriques
Alpha inc.

*corr. p. 176
R. 92-01-006*

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise le paiement, à même le surplus réservé pour aqueduc et égout, d'une somme de quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-une cents (4 498,81 \$), à Entreprises Electriques Alpha inc.

91-05-180
Poste
Chef d'équipe
(voirie)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Monsieur Jean-Denis Toupin soit et est nommé au poste de chef d'équipe à la voirie, conformément aux dispositions de la convention collective des cols bleus.

91-05-181
Adjudication
Soumission
Ste-Marguerite
règl. 323 et
324

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 28 février 1991, relativement à des travaux d'aqueduc sur le boulevard Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme VFP Consultants inc., en date du 6 mai 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la soumission de Gaston Paillé ltée, au montant de cent trente-cinq mille deux cent cinq dollars et vingt cents (135 205,20 \$) soit et est adjugée comme étant la soumission la plus basse conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs; conditionnellement à l'approbation des règlements numéros 323 et 324, par le Ministre des Affaires municipales.



No de résolution
ou annotation

91-05-182
Adjudication
soumission
St-Maurice
règl. 326

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publique-
ment le 21 mars 1991, relativement à des travaux d'égout et de voirie
sur la rue St-Maurice;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme VFP Consul-
tants inc., en date du 22 mars 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la soumission de
Equipement Martel inc., au montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille
neuf cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingts cents (285 986,80\$),
soit et est adjugée comme étant la soumission la plus basse conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le
Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à
signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de
Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs; conditionnellement à
l'approbation du règlement numéro 326, par le Ministre des Affaires
municipales.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation
municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion
qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la
Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine
séance, un règlement amendant le règlement numéro 125, relativement à la
tarification pour les branchements de services.

Avis de motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Cor-
poration municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis
de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règle-
ments de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement régissant la conservation des arbres en
milieux urbain, agricole, riverain et forestier.

Avis de motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Cor-
poration municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis
de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règle-
ments de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement concernant la construction d'aqueduc,
d'égout, d'égout pluvial par puits d'absorption et infrastructures de
rues dans le futur développement "Masse".

91-05-183
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de
l'assemblée.

ADOpte à la séance du: 3 juin 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la
Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 21 mai 1991 à 19:30 à laquelle
le séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Autorisation d'emprunt temporaire:
Règl. 323 - Ste-Marguerite (127 000 \$)
Règl. 324 - Ste-Marguerite (48 000 \$)
Règl. 326 - St-Maurice (372 000 \$)
5. Résolution de signatures - protocole d'entente balle donnée
6. Engagement de David Levasseur (surveillant Parc Masse) 5,30 \$/h
7. Engagement de P.-Yvon Lambert (employé à l'entretien
des terrains de balle) 5,30 \$/h
8. Participation à la campagne d'économie de l'eau potable
A.Q.T.E. (406,60 \$)
9. Achat de 2 panneaux (350,00 \$/ch.) - publicité eau potable
10. Demande Chambre de Commerce - salle multifonctionnelle
(Assises annuelles 26/05/91)
11. Délégation de 2 conseillers à la Chambre de Commerce
12. Achat de buts pour balle donnée (200,00 \$)
13. Résolution pour adopter un budget concernant la journée
"porte ouverte"
14. Mandat à J.M. Chastenay, arp. géom. (implantation de
2 bornes - projet Hydro-Québec)
15. Paiement à Hamel, Roy, Pinard inc. -
(remplacement de lot - rue Masson) (642,00 \$)
16. Don - Fondation Hôpital Ste-Justine (50,00 \$)
17. VARIA
 - a) Forum Environnement (50,00 \$)
 - b) Coordonnateur aux terrains de jeux (Gilles Brûlé)
 - c) Acceptation déficit OMH (réparation toiture)
18. Avis de motion:
 - règlement relatif au rejet dans les réseaux d'égout
dans la Municipalité
 - règlement concernant la construction, l'utilisation et
l'entretien des branchements de services (aqueduc et égout)
19. Intervention du public
20. Levée de l'assemblée

91-05-184
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bour-
geois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que l'ordre du
jour soit et est adopté en incluant les items A) à C) inscrits à VARIA.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-05-185
Emprunt temp.
règl. 323

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, n'excédant pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du montant autorisé de cent vingt-sept mille dollars (127 000 \$), relativement au règlement numéro 323 (Ste-Marguerite - Réseau Désilets), tel qu'en fait foi l'approbation du directeur général de l'administration financière, Monsieur Alphé Poiré, en date du 2 mai 1991, dossier AM 181069.

91-05-186
Emprunt temp.
règl. 324

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, n'excédant pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du montant autorisé de quarante-huit mille dollars (48 000 \$), relativement au règlement numéro 324 (Ste-Marguerite - Rivière Champlain), tel qu'en fait foi l'approbation du directeur général de l'administration financière, Monsieur Alphé Poiré, en date du 2 mai 1991, dossier AM 181070.

91-05-187
Emprunt temp.
règl. 326

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, n'excédant pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du montant autorisé de trois cent soixante-douze mille dollars (372 000 \$), relativement au règlement numéro 326 (St-Maurice), tel qu'en fait foi l'approbation du directeur général de l'administration financière, Monsieur Alphé Poiré, en date du 2 mai 1991, dossier AM 181071.

91-05-188
Signature
contrat
balle donnée

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente de la balle donnée, entre la Municipalité et Messieurs Jean Quessy et Michel Desfossés.

91-05-189
Embauche
D. Levasseur

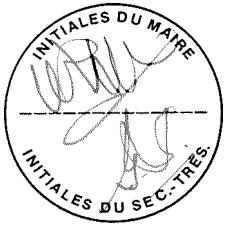
Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Monsieur David Levasseur soit et est embauché à titre de surveillant au parc Masse, à compter du 27 mai 1991, au tarif horaire de cinq dollars et trente cents l'heure (5,30 \$/h).

91-05-190
Embauche
P.Y. Lambert

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur Paul-Yvon Lambert soit et est embauché à titre d'employé à l'entretien des terrains de balle, au tarif horaire de cinq dollars et trente cents l'heure (5,30 \$/h).

91-05-191
Campagne
eau potable
A.Q.T.E.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la Municipalité souscrive un montant de quatre cent six dollars et soixante cents (406,60 \$) à l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau pour la campagne d'économie de l'eau potable.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-05-192

Achats panneaux
publicitaires
eau potable

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise l'achat de deux (2) panneaux publicitaires relativement à l'économie de l'eau potable, au montant de trois cent cinquante dollars chacun (350,00 \$ ch.), T.P.S. en sus.

91-05-193

Subvention
Chambre de
Commerce

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accorde une subvention au montant de quarante-huit dollars et quinze cents (48,15 \$), à la Chambre de Commerce de Saint-Louis-de-France, dans le cadre des Assises annuelles tenues le 26 mai prochain.

91-05-194

Délégation
Chambre de
Commerce

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Messieurs Jacques Boisclair et Jean-Pierre Ayotte soient et sont délégués à titre de représentants du Conseil municipal, à la Chambre de Commerce de Saint-Louis-de-France;

QUE les frais d'adhésion, au montant de cent vingt-neuf dollars (129,00 \$) soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-05-195

Achat de buts
(balle donnée)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise l'achat de buts pour les terrains de la balle donnée, pour un montant n'excédant pas deux cents dollars (200,00 \$).

91-05-196

Journée
porte ouverte

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise une dépense au montant n'excédant pas trois mille cinq cents dollars (3 500 \$), pour la tenue de la journée "porte ouverte", le 9 juin prochain.

91-05-197

Mandat
J.M. Chastenay
bornes-fontaines
rue Bourassa

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour procéder à l'installation de deux (2) bornes-fontaines sur la rue Bourassa, telle que demandée par Hydro-Québec.

91-05-198

Paiement
Hamel, Roy,
Pinard, inc.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 07399, de Hamel, Roy et Pinard inc., arpenteurs-géomètres, au montant de six cent quarante-deux dollars (642,00 \$), relativement au remplacement de lots sur la rue Masson, à l'emplacement du garage municipal.

91-05-199

Don à
Hôpital Ste-
Justine

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'un chèque au montant de cinquante dollars (50,00 \$) soit et est émis à "Fondation de l'Hôpital Ste-Justine", à titre de don.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

91-05-200
Forum
environnement

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne, soit et est autorisé à assister au forum sur l'environnement, tenu le 30 mai prochain.

Que les frais d'inscription, au montant de cinquante dollars (50,00 \$) soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-05-201
Embauche
G. Brûlé

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Monsieur Gilles Brûlé soit et est embauché à titre de coordonnateur aux terrains de jeux, à compter du 10 juin 1991, pour dix (10) semaines, au taux horaire de neuf dollars et quatre-vingt cents l'heure (9,80 \$/h), ainsi que deux (2) fins de semaine, au tarif de sept dollars l'heure (7,00 \$/h).

91-04-202
Acceptation
déficit OMH
(réparation
toiture)

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des réparations urgentes effectuées à la toiture d'une des propriétés de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que celui-ci accepte les travaux effectués et par le fait même se dit disposé à partager la part des coûts encourus à l'intérieur du 10 % du déficit annuel d'opération.

Avis de motion

Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relatif au rejet dans les réseaux d'égout dans la Municipalité.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de services (aqueduc et égout).

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers équipements.

91-05-203
Levée assemblée

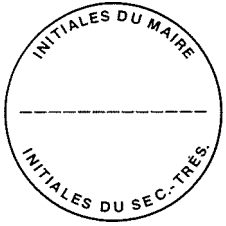
Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOpte à la séance du:

3 June 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 3 juin 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux de mai 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 91-005
11. Décision sur les infractions
12. Ratification de la subvention à Sébastien Cossette (20 \$) - Tournoi à Vancouver
13. Mandat à Consultants René Gervais inc. (confection des plans et devis - développement Masse)
14. Rescinder résolution 90-06-202 (Servitude A. Beaumier)
15. Rescinder résolution 90-06-203 (Servitude J.-M. Dubois)
16. Acte de servitude (Alain Beaumier)
17. Acte de servitude (Développements Louisfranciens)
18. Adoption de la dérogation du 1440, Louisbourg
19. Embauche - Projet DEFI (Loisirs)
20. Embauche - Projet DEFI (Service technique)
21. Embauche - Projet DEFI (Bibliothèque)
22. Fonds de défense U.M.R.C.Q. (1 492,38 \$) (Fonds spécial - Réforme fiscale municipale)
23. Paiement de la cotisation pour études sur la gestion régionale des déchets (2^e tranche - 1 394,75 \$)
24. Inscription au Conseil régional de la culture
25. Don à l'Ataxie de Friedreich inc.
26. Mandat à Pépinière Cormier
27. Mandat à Leclair Communications
28. Adoption du règlement régissant la conservation des arbres
29. Ajustement salarial
30. VARIA
 - a) Mandat à ADMARI - Application du chapitre 5 du règl. 298
 - b) Contrat d'entretien des fleurs
31. Avis de motion avec dispense de lecture:
 - règlement concernant l'utilisation de l'eau potable
 - règlement concernant les branchements de services
 - règlement concernant les rejets d'égoutAvis de motion:
 - règlement concernant la tarification des services
 - règlement concernant l'achat de divers équipements
 - règlement concernant la fermeture de l'ancien chemin St-Martin
32. Intervention du public
33. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

91-06-204
Adoption
ordre du jour

91-06-205
Adoption
procès-verbaux

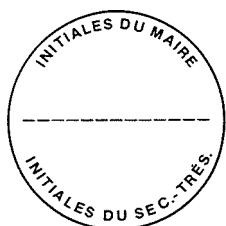
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que l'ordre du jour
soit et est adopté en incluant les items A) et B) inscrits à VARIA et en
biffant les items numéros 18, 21, 24 et 27.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier
Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que les
procès-verbaux du mois de mai soient et sont adoptés tels que rédigés.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Claude Ryan, ministre	Re: Déclaration ministérielle faite à l'Assemblée Nationale
Claude Ryan, ministre	Re: Chèque 1 900 \$ taxes foncières
Claude Ryan, ministre	Re: Chèque 10 700 \$ taxes foncières
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Alphé Poiré	Re: Approbation de l'emprunt de 285 800 \$ - règl. 243, 244, 245, 307, 309 et 312
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires culturelles Serge Doyon, dir. ress. financières	Re: Subvention bibliothèque 27 895,14 \$
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Philippe Bussièrès, dir. rég.	Re: Autorisation - travaux Aqueduc, égout sanitaire Place Maxim, rue Jn-Pierre
Gouvernement du Québec Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie Pierre Doré	Re: Répertoire de l'industrie des véhicules spéciaux
Gouvernement du Québec Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle Ann Dostie	Re: Projet "Extra"
Gouvernement du Québec Société d'Habitation du Québec Me Jean-Luc Lesage, avocat	Re: Accusé réception de la demande de logements subventionnés
U.M.R.C.Q. Roger Nicolet, président	Re: Fonds spécial de l'U.M.R.C.Q. (réforme fiscale municipale)
	Re: Semaine de la municipali- té vs opposition Ryan
MRC de Francheville Diane Paquette, inspecteur	Re: Renseignements - program- me PARCQ et PRIL
S.Q.A.E. Jean Genest, c.g.a.	Re: Facturation de la quote- part municipale - trimestre 90/91-4



No de résolution
ou annotation

Mention permis
de construction

91-06-206
Adoption
cptes à payer

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est à noter au présent procès-verbal qu'au cours du mois de mai 1991 cinquante-trois (53) permis, totalisant la somme de un million douze mille deux cents dollars (1 012 200,00 \$), ont été émis pour construction, incluant cinquante-quatre (54) permis d'arrosage et trente-huit (38) permis pour les puits.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 91-005 soit et est adoptée comme suit, savoir:

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154-91-004

1. Aréo-feu ltée	1 432,94 \$
2. Asted inc.	112,35
3. Bêlitech inc.	10,40
4. Bibliothèque Centrale de Prêt	1 741,11
5. Boivin et Gauvin inc.	62,69
6. Robert Bonin, avocat	102,36
7. Alain Brouillette	28,60
8. Marc Brûlé inc.	210,18
9. Buffet Santé Geneviève	1 993,41
10. Buromax	225,74
11. Centre du Trophée	269,09
12. Céramique Desrochers ltée	44,50
13. La Compagnie Canadienne de service	92,45
14. Les Clôtures Mauriciennes enr.	2 358,33
15. La Compagnie de construction	667,68
16. Cooke Service Mobile enr.	40,20
17. Cooke et Fils enr.	28,91
18. Copie X Press	249,92
19. Alex Coulombe (1980) inc.	130,00
20. Courrier Purolator ltée	22,68
21. Décoralium enr.	173,84
22. Deschamps photo	572,94
23. L.M. Desmarais inc.	66,15
24. Distribution Robert enr.	213,93
25. Les Entreprises électriques Michel Lamothe enr.	467,59
26. Entretien de pelouse P.G.	347,75
27. Equipements Plannord ltée	494,26
28. Fernand Daigle enr.	130,34
29. Forkem produits chimiques	203,30
30. Formules municipales enr.	174,77
31. Foucher industriel inc.	298,14
32. Franco-Pièces enr.	468,24
33. Garage Jacques Martin	251,74
34. Garage Jacques Ricard inc.	114,00
35. Garage Jacques Savary enr.	40,00
36. Garage Théo Thibeault	77,00
37. Claude Gêlinas, Pharmacie	49,39
38. Guy Harnois	614,48
39. J.U. Houle ltée	719,29
40. Tommy Huard	111,75
41. Imprimerie Art et Graphique inc.	493,44
42. Jeune Chambre de Commerce 04	70,00
43. Laboratoire de l'Environnement	345,61
44. Ghislain Lachance	63,84
45. Pierre Larochelle Reliure inc.	225,69
46. Jocelyne Leblanc	6,30
47. Excavation Lethiecq & Fils inc.	661,80



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

48.	Location Buromax inc.	561,25 \$
49.	Marie-Jeanne Marchand	200,00
50.	Marché J.G. Normandin (1989) inc.	13,67
51.	Matériaux de construction S.L. inc.	124,65
52.	M.C. Equipement inc.	330,69
53.	Les outillages Melco inc.	180,27
54.	MicroAge	17,28
55.	Clément Morin et Fils inc.	159,54
56.	Motorola Canada ltée	402,28
57.	MRC de Francheville	65,00
58.	Le Nouvelliste	57,51
59.	Papillon & Fils (J.C.) ltée	573,84
60.	J.D. Paré Electricque inc.	76,98
61.	Pépinière Cormier	37,45
62.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	391,81
63.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	359,13
64.	Pitney Bowes	124,93
65.	Pluritec Laboratoire ltée	111,82
66.	Pneus Belisle	10,70
67.	Sylvie Poulin	76,40
68.	Les Produits de Béton St-Louis enr.	12,01
69.	Produits Chimiques Shefford ltée	1 665,45
70.	Protection Incendie CFS ltée	43,91
71.	Quévis inc.	19,69
72.	RDS Radio inc.	29,43
73.	Reliure Travaction inc.	734,40
74.	R.M. Leduc & Compagnie	436,13
75.	Sablière du Cap (1987) inc.	52,00
76.	Sécurité Plus/B Le Travailleur	69,22
77.	Services Documentaires	168,65
78.	Services Techniques Bell inc.	133,48
79.	Simard Beaudry inc.	346,90
80.	Site d'enfouissement Labbé inc.	128,40
81.	Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	21 572,30
82.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	148,01
83.	J. St-Cyr & Frères ltée	70,61
84.	St-Maurice Oxygen ltée	115,56
85.	Structure C.Q.S. inc.	63,27
86.	Supérieur Propane inc.	236,96
87.	Tim Horton	25,60
88.	Gilles Toupin	153,00
89.	Tremblay, Bois, Mignault	945,08
90.	UAP inc.	1 156,83
91.	Union des Ecrivaines	64,20
92.	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 817,76
93.	Ville de Trois-Rivières	1 347,59
94.	Westburne Québec inc.	2 832,28
	TOTAL:	55 543,04 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570-91-005

1.	J.B. Lanouette inc.	930,00 \$
2.	VFP inc. Consultants	13 745,59
	TOTAL:	14 675,59 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de mai 1991

Bell Canada

07-05-1991	372-9227	41,58 \$	
	372-9226	<u>41,58</u>	83,16 \$
15-05-1991	373-3789	41,58 \$	
	376-8436	44,74	
	376-0654	39,82	
	374-4486	19,47	
	374-6550	863,16	
	Ligne informatique	<u>171,96</u>	1 180,73 \$
22-05-1991	379-6915	103,26 \$	
	371-9226	197,72	
	378-9926	<u>39,29</u>	340,27 \$
28-05-1991	691-1847	42,70 \$	
	691-1848	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1843	<u>42,70</u>	213,50 \$
			TOTAL: 1 817,66 \$

Bell cellulaire

22-05-1991	372-7352	<u>43,86 \$</u>	43,86 \$
------------	----------	-----------------	----------

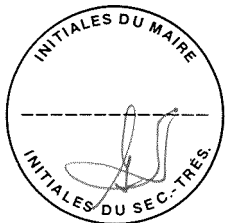
Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de mai 1991

Hydro-Québec

07-05-1991	Ste-Marguerite	<u>132,51 \$</u>	132,51 \$
15-05-1991	55, Masse	154,82 \$	
	220, Masse	272,21	
	Rues	<u>13 202,39</u>	13 629,42 \$
22-05-1991	820, Hôtel de Ville	1 549,38 \$	
	200, de la Mairie	6 225,44	
	100, de la Mairie	2 127,83	
	200, Masse	1 520,82	
	671, des Loisirs	473,16	
	10, Marchand	<u>1 294,81 \$</u>	13 191,44 \$
28-05-1991	1415, St-Alexis	<u>656,67 \$</u>	656,67 \$
			TOTAL: 27 610,04 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL: 99 690,19 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution

91-06-207
Infraction
Cour municipale
Serge Larouche

CONSIDÉRANT le rapport daté du 31 mai 1991, émis par Monsieur Carl Blanchet du Service des permis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que l'avis d'infraction municipale numéro 1228, émis à Monsieur Serge Larouche du 101, place Larouche, soit et est référé à la Cour municipale de Cap-de-laMadeleine.

91-06-208
Subvention
athlètes
S. Cossette

CONSIDÉRANT la politique de subvention aux athlètes;

CONSIDÉRANT la participation de Sébastien Cossette à un tournoi de hockey qui aura lieu à Vancouver;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil ratifie la subvention de vingt dollars (20 \$).

91-06-209
Mandat
Consultants
René Gervais inc.
(rue Maxim)
(lot 487)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la firme de Consultants René Gervais inc. soit et est mandatée pour la confection des plans et devis pour les travaux dans la rue (Maxim) et à présenter lesdits plans et devis au ministère de l'Environnement.

91-06-210
Rescinder
résolution
90-06-202

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la résolution portant le numéro 90-06-202, concernant une servitude consentie par Monsieur Alain Beaumier en faveur de la Municipalité, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-06-211
Rescinder
résolution
90-06-203

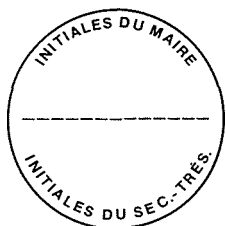
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la résolution portant le numéro 90-06-203, concernant une servitude consentie par Monsieur Jean-Marcel Dubois en faveur de la Municipalité, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-06-212
Acte de
servitude
Alain Beaumier

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, l'acte concernant la servitude consentie par Monsieur Alain Beaumier en faveur de ladite Municipalité sur l'immeuble suivant, savoir:

Une lisère de terrain, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE (P-275) du cadastre officiel pour la Paroisse de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, montrée sur un plan par les lettres A, B, C, F, G, H, A, lequel plan demeurera annexé à l'acte notarié de servitude;

Mesurant, vers le Nord-Est, dans sa ligne A B, cent trois mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (103,94 m), dans sa ligne B C, trente-trois mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (33,85 m); vers le Sud-Est, dans sa ligne C F, sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m); vers le Sud-Ouest, dans sa ligne F G, trente-quatre mètres et cinq centièmes (34,05 m), dans sa ligne G H, cent quatre mètres (104 m); vers le Nord-Ouest, dans sa ligne H A, sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Bornée comme suit, savoir: vers le Nord-Est par une partie du lot 275, propriété de Monsieur Alain Beaumier, vers le Sud-Est par une partie du lot 275, propriété de Les Développements Louisfranciens inc., vers le Sud-Ouest, par une partie du lot 275, propriété de Monsieur Alain Beaumier et vers le Nord-Ouest, sur une longueur de cinq mètres et cinquante-deux centièmes (5,52 m), par le lot 275-110, propriété de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France et sur une longueur de deux mètres et dix centièmes (2,10 m) par une partie du lot 275, propriété de Monsieur Alain Beaumier;

Le point G étant situé à soixante-sept mètres et quinze centièmes (67,15 m) du coin Est du lot 276-70, montré au susdit plan par la lettre J, et le point F étant situé à soixante-six mètres et quarante-huit centièmes (66,48 m) de la ligne Nord-Est du lot 276, mesuré le long de la limite Sud-Est de la ligne séparant la partie dudit lot 275 appartenant à Monsieur Alain Beaumier de la partie dudit lot 275 appartenant à Les Développements Louisfranciens inc;

Le point H étant situé à quatorze mètres et soixante centièmes (14,60 m) du point I étant le coin Sud du lot 275-100, appartenant à la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France;

Que ladite servitude soit consentie en faveur de l'immeuble suivant, propriété de ladite Municipalité, savoir;

Une rue connue et désignée comme étant la subdivision numéro CENT DIX du lot originaire numéro DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE (275-110) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain;

Que l'acte de servitude à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, et notamment mais non limitativement, toutes les clauses, charges et conditions mentionnées dans un projet d'acte préparé par M^e Danielle Lesieur, notaire, soumis à l'assemblée et accepté tel quel;

Que l'acte de servitude comprenne entre autres une clause à l'effet qui si une rue passe dans l'emprise de la servitude, la servitude deviendra caduque, le fossé devra être rempli et le terrain devra être remis dans l'état où il était avant la servitude, le tout aux frais de la Municipalité.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, l'acte concernant la servitude consentie par Les Développements Louisfranciens inc. en faveur de ladite Municipalité sur l'immeuble suivant, savoir:

Une lisière de terrain, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-quinze (P-275) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, montrée sur un plan par les lettres C, D, E, F, C, lequel plan demeurera annexé à l'acte notarié de servitude.;

Mesurant, vers le Nord-Est, dans sa ligne C D, cent soixante-six mètres et quatre centièmes (166,04 m), vers le Sud-Est, dans sa ligne D E, sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m), vers le Sud-Ouest, dans sa ligne E F, cent soixante-six mètres et quatre centièmes (166,04 m), et vers le Nord-Ouest dans sa ligne F C, sept mètres et soixante-deux centièmes (7,62 m);

91-06-213
Acte de
servitude
Développements
Louisfranciens



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Bornée comme suit, savoir: vers le Nord-Est par une partie du lot 275, propriété de Les Développements Louisfranciens inc., vers le Sud-Est par une partie du lot 275, propriété de André Marchand & al., vers le Sud-Ouest par une partie du lot 275 propriété de Les Développement Louisfranciens inc. et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 275 propriété de Monsieur Alain Beaumier ou représentants.

Le point F étant situé à soixante-six mètres et quarante-huit centièmes (66,48 m) de la ligne Nord-Est du lot 276, mesuré le long de la limite Nord-Ouest de la ligne séparant la partie du lot 275 propriété de Les Développements Louisfranciens inc. de la partie du lot 275 propriété de Monsieur Alain Beaumier ou représentants.

Le point E étant situé à soixante-trois mètres et vingt et un centièmes (63,21 m) de la ligne Nord-Est du lot 276, mesuré le long de la limite Sud-Est de la ligne séparant la partie du lot 275 propriété de Les Développements Louisfranciens inc. de la partie du lot 275 propriété de André Marchand & al. ou représentants.

Que ladite servitude soit consentie en faveur de l'immeuble suivant, propriété de ladite Muncipalité, savoir:

Une rue connue et désignée comme étant la subdivision numéro CENT DIX du lot originaire numéro DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE (275-110) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain;

Que l'acte de servitude à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, et notamment mais non limitativement, toutes les clauses, charges et conditions mentionnées dans un projet d'acte préparé par M^e Danielle Lesieur, notaire, soumis à l'assemblée et accepté tel quel;

Que l'acte de servitude à intervenir comprenne entre autres une clause à l'effet que si une rue passe dans l'emprise de la servitude, la servitude deviendra caduque, le fossé devra être rempli et le terrain devra être soumis dans l'état où il était avant la servitude, le tout aux frais de la Municipalité.

91-06-214
Projet DEFI
(loisirs)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que les personnes suivantes soient et sont embauchées dans le cadre du Programme DÉFI 1991, à compter du 10 juin 1991, au salaire minimum, et ce, pour une période de huit (8) semaines:

Sylvain Roy, à titre de surveillant au tennis, Eric Petitclerc, à titre de surveillant au soccer et Charles Abbott, à titre de surveillant au baseball.

91-06-215
Projet DEFI
(serv. permis)

CONSIDÉRANT la note de service émise par Monsieur Carl Blanchet, en date du 31 mai 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Messieurs Francis Paquette et Patrice Bergeron soient et sont embauchés, au service des permis, à compter du 10 juin 1991, dans le cadre du Programme DEFI 1991, au salaire minimum et ce, pour une période de huit (8) semaines.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-06-216
Fonds spécial
U.M.R.C.Q.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le paiement de la contribution au fonds spécial de l'U.M.R.C.-Q., relativement à la réforme fiscale municipale, pour un montant de mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars et trente-huit cents (1 492,38 \$).

91-06-217
 Paiement
étude gestion
régionale des
déchets

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise le paiement de la cotisation (2^e tranche) pour l'étude sur la gestion régionale des déchets, au montant de mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et soixante-quinze cents (1 394,75 \$).

91-06-218
Don Ataxie
Friedreich inc.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin qu'un don au montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$) soit et est remis à la Fondation Canadienne de l'Ataxie de Friedreich inc.

91-06-219
Mandat
Pépinière
Cormier

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Pépinière Cormier soit et est mandatée pour l'aménagement floral dans la Municipalité, au coût de quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-trois cents (4 992,83 \$).

RÈGLEMENT NUMÉRO 327

RÈGLEMENT RÉGISSANT LA CONSERVATION DES ARBRES EN MILIEU URBAIN, AGRICOLE, RIVERAIN ET FORESTIER.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de régir la conservation des arbres en milieu urbain, agricole, riverain et forestier;

ATTENDU QU'avis de présentation du présent règlement a été conformément donné;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et il est par le présent règlement DÉCRÉTÉ et STATUÉ comme suit, savoir:

ARTICLE I.

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES A LA PLANTATION ET A L'ABATTAGE DES ARBRES

1.1 PRÉSERVATION ET PLANTATION D'ARBRES

Il est défendu d'endommager ou de couper des arbres, arbrisseaux et plantes cultivées sur la propriété publique.

Toute destruction ou détérioration de quelques plantations que ce soit, sur la propriété publique, entraînera vis-à-vis du responsable les sanctions prévues par la présente réglementation.

De plus, il est interdit de planter ou de couper des arbres ou arbustes sur la propriété publique, de couper des arbres sur une propriété privée sans avoir, au préalable, obtenu la permission, certificat d'autorisation, de l'inspecteur des bâtiments.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

1.2 INTERDICTION DE COUPER DES ARBRES

Dans toutes les zones résidentielles, commerciales, publiques et industrielles, les travaux de coupe de bois, que ce soit sur un terrain public ou privé, sauf pour fins de construction ou quand un bâtiment principal est déjà érigé sur le terrain, devront respecter les prescriptions suivantes:

- Les travaux de coupe de bois ne devront pas excéder 50 % du couvert forestier original (sont considérés comme arbres, les tiges de 10 cm et plus mesurées à 30 cm du sol) et dans tous les cas le pourcentage de recouvrement des cimes au sol ne devra pas être inférieur à 50 %. De plus, ces travaux devront être effectués par des méthodes de coupes sélectives. Les coupes à blanc sont strictement interdites. Les arbres ne pourront être abattus qu'une année avant le début de la construction.

Ces prescriptions ne s'appliquent pas aux travaux de déboisement suivants:

- Les travaux effectués sur une exploitation agricole et visant à permettre l'utilisation des sols à des fins de production et de mise en valeur agricole (culture);
- Les travaux de coupe d'arbres déficients, tarés, dépérissants, endommagés ou morts, effectués dans le but d'éviter la propagation d'insectes ou de maladies;
- Les travaux de coupe de conversion effectués dans le cadre de programmes du M.E.R. visant le renouvellement de la forêt;
- Les travaux de coupe d'arbres pouvant causer ou susceptibles de causer des nuisances et dommages à la propriété publique ou privée.

1.3 PROTECTION DES ARBRES

Tout propriétaire ou constructeur est tenu de protéger adéquatement toute plantation située aux abords des chantiers sur la propriété privée ou publique.

La Municipalité peut exiger du requérant de tout permis de construction qu'il érige, à ses frais, une cage de protection autour de certains arbres sur la propriété publique, et ce, pour la durée des travaux.

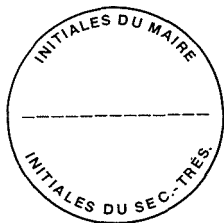
Ainsi, il est interdit de poser au pied des arbres protégés, de la terre, une charge et d'y circuler avec des véhicules motorisés.

1.4 RESTRICTIONS RELATIVES A LA PLANTATION DES ARBRES

On ne devra planter les catégories d'arbres suivantes en deçà de 50 mètres de toute ligne de rue, de toute construction, de toute canalisation de services publics et de piscines publiques:

- Le peuplier blanc (*Populus alba*)
- Le peuplier de lombardie (*Populus nigra fastigiata*)
- Le peuplier du Canada (*Populus deltoïde*)
- Le saule (tous les saules à haute tige (*Sali* spp.))
- L'érable argenté (*Acer saccharinum*)
- L'orme américain (*Ulmus americana*)

Tous les autres arbres et les haies devront être plantés à une distance de 2 mètres minimum de toute borne-fontaine.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

1.5 RESTRICTIONS RELATIVES A L'ABATTAGE DES ARBRES

Tous les emplacements devront respecter les prescriptions suivantes:

- A partir de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, les emplacements construits devront maintenir parmi les arbres existants au moins trois (3) arbres. Ces arbres devront être entretenus et remplacés si déficients ou endommagés;
- Les emplacements non construits et faisant l'objet d'un permis de construction devront, dans un délai de deux (2) ans à partir de la date de l'émission du permis de construction, avoir planté au moins trois (3) arbres ou conservé trois (3) arbres existants par emplacement. Les arbres plantés ou conservés devront être entretenus et remplacés si déficients ou endommagés.

Les combinaisons d'arbres existants et d'arbres plantés seront acceptées. Cependant, dans tous les cas, les emplacements visés devront respecter le nombre d'arbres requis dans le délai prescrit.

1.6 PROTECTION DES BASSINS VISUELS (définition)

Les prescriptions de la présente section s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Municipalité sauf exception prévue à 1.2.

A l'intérieur des bassins visuels de tous les lacs, les rivières, et de tous les chemins, routes, rangs et rues privés ou publics, les coupes à blanc sont strictement interdites.

Dans tous ces bassins visuels, seules les coupes d'assainissement sont autorisées. Dans tous les cas, tous les travaux de coupe de bois d'assainissement ne devront pas excéder 40 % du couvert forestier original et le pourcentage résiduel de recouvrement des cimes au sol ne devra pas être inférieur à 60 %.

Pour le reste du territoire non couvert par les bassins visuels précédemment mentionnés et situés dans les zones agro-forestières, touristiques et récréatives et de villégiature, seules les coupes suivantes sont autorisées:

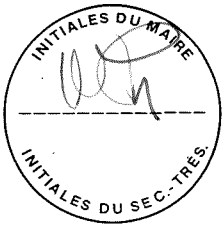
Coupes d'assainissement

Dans tous les cas de coupe d'assainissement, tous les travaux de coupe de bois ne devront pas excéder 40 % du couvert forestier original et le pourcentage résiduel de recouvrement des cimes au sol ne devra pas être inférieur à 60 %.

Coupes par trouées

Les coupes par trouées sont autorisées aux conditions suivantes:

- Les trouées doivent avoir une superficie restreinte afin de ne pas devenir des coupes à blanc, la superficie maximum de ces coupes est de 80 m X 80 m, maximum;
- A l'intérieur du bassin visuel d'un même lac, les trouées doivent avoir des superficies et des formes différentes;
- Les limites de coupe doivent être de forme irrégulière;
- La forme des trouées doit être guidée par la forme du paysage (voir croquis);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

- La superficie totale des coupes par trouées ne pourra excéder 40 % du lot et dans tous les cas, le pourcentage de recouvrement des cimes au sol ne devra pas être inférieur à 60 %. Dans un tel cas, la révolution des coupes devra être d'au moins quinze (15) ans. Si la superficie totale des trouées est inférieure à 40 %, la révolution des coupes s'établira de la façon suivante:

<u>% du couvert touché</u>	<u>Révolution minimale permise</u>
0 à 13 %	5 ans
14 à 25 %	7 ans
27 à 40 %	10 ans

- L'accumulation des déchets de coupe ne devra en aucun cas excéder un (1) mètre de hauteur.

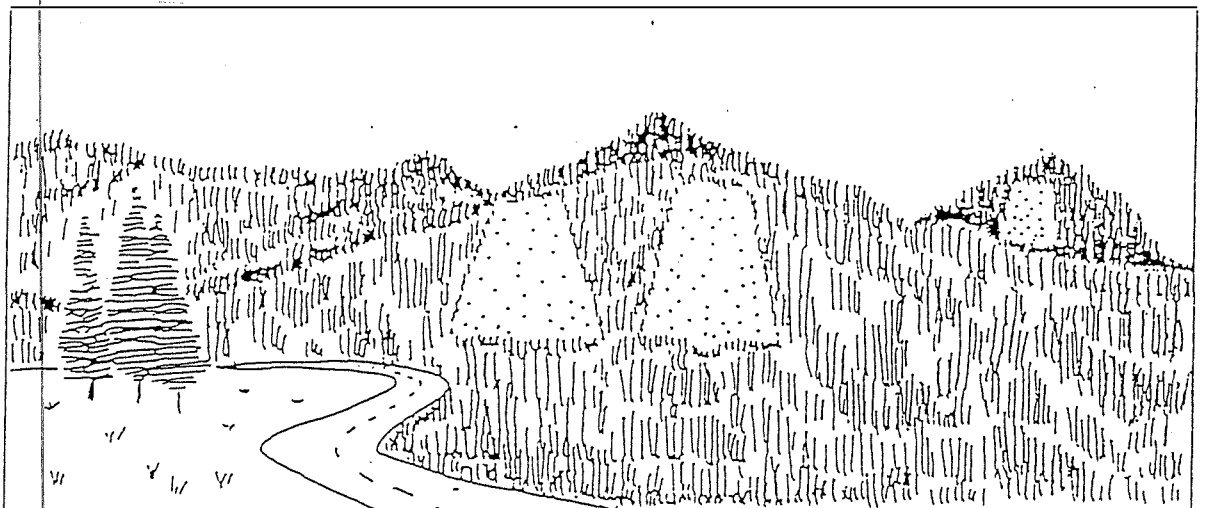
Coupes d'éclaircie jardinatoire

Les coupes d'éclaircie jardinatoire sont autorisées aux conditions suivantes:

- La superficie du couvert végétal ne pourra être réduite de plus de 40 % et dans tous les cas, le pourcentage de recouvrement des cimes au sol ne devra pas être d'au moins quinze (15) ans. Si la superficie touchée est inférieure à 40 %, la révolution des coupes s'établira de la façon suivante:

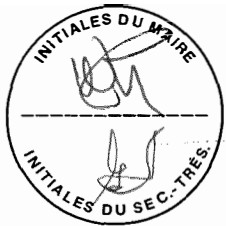
<u>% du couvert touché</u>	<u>Révolution minimale permise</u>
0 à 13 %	5 ans
14 à 25 %	7 ans
27 à 40 %	10 ans

COUPES PAR TROUÉES



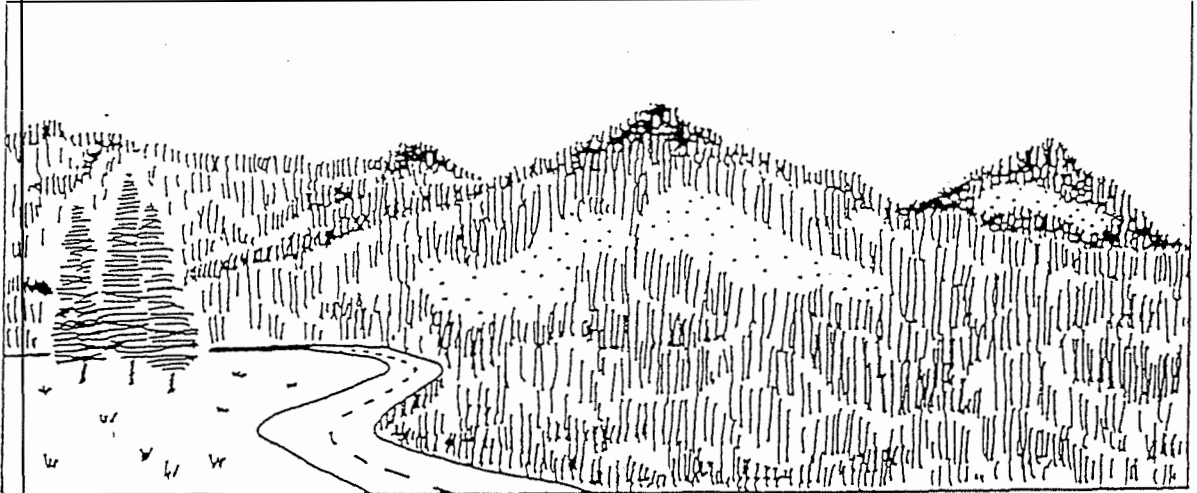
A ÉVITER

- trouées de superficie et de forme semblables
- trouées avec des limites rectilignes
- trouées dont le plus long axe est orienté dans le sens de la pente



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)



A FAVORISER

- trouées de superficie restreinte
- trouées de superficie et de forme différentes
- trouées avec des limites irrégulières qui correspondent aux formes du paysage
- trouées dont l'axe le plus long est orienté perpendiculairement ou obliquement

2.0 PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DES TERRAINS

2.1 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les surfaces paysagères ou engazonnées doivent être entretenues convenablement.

ADOPTÉ le: 3 juin 1991

signé: Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-06-220
Adoption
règlement 327

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le règlement portant le numéro 327, règlement régissant la conservation des arbres en milieu urbain, agricole, riverain et forestier, soit et est adopté.

91-06-221
Ajustement
salarial
R. Marchand

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le salaire du directeur de la voirie municipale, Monsieur Réjean Marchand, soit et est majoré de cinq pour cent (5 %) à compter du 1^{er} juin 1991.

91-06-222
Ajustement
salarial
Chefs services
et cadres

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le salaire de Messieurs Gilles Toupin, secrétaire-trésorier, Alain Brouillette, comptable-administrateur, Ghislain Lachance, ingénieur et Martin Falardeau, directeur du service des loisirs, soit et est majoré de huit pour cent (8 %) à compter du 1^{er} juin 1991, comme suit, savoir:

CONSIDÉRANT le nombre d'heures supplémentaires réalisées depuis janvier 1990;

CONSIDÉRANT qu'aucune structure salariale ne régit les heures supplémentaires pour les Chefs de services et les cadres, une majoration salariale de trois pour cent (3 %) et cinq pour cent (5 %) à titre d'indexation.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

91-06-223
Mandat ADMARI
(règl. 298)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les représentants du Groupe ADMARI inc. soient et sont autorisés pour l'application des dispositions du chapitre 5 du règlement municipal portant le numéro 298, concernant le bruit et les nuisances.

91-06-224
Mandat
Pépinière Cormier
entretien fleurs

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Pépinière Cormier soit et est mandatée pour procéder à l'entretien des fleurs dans la Municipalité, pour un montant de mille huit cent vingt-trois dollars et vingt-huit cents (1 823,28 \$).

Avis de motion

Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion, avec dispense de lecture, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable dans la Municipalité.

Avis de motion

Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion, avec dispense de lecture, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la construction, l'utilisation et l'entretien des branchements de services (aqueduc et égout).

Avis de motion

Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion, avec dispense de lecture, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relatif au rejet dans les réseaux d'égout dans la Municipalité.

Avis de motion

Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement numéro 125, relativement à la tarification pour les branchements de services.

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers équipements.


Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la fermeture de l'ancien chemin St-Martin.

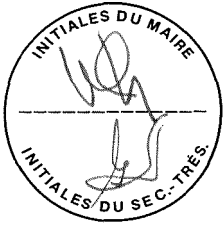
91-06-225
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 2 juillet 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la
Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 17 juin 1991 à 19:30 heures à
la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-
France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseil-
lers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

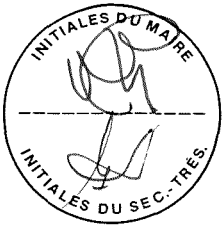
1. Prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Autorisation d'installation de piézomètre d'alerte
5. Engagement - DÉFI (bibliothèque)
6. Compensation - (employées bibliothèque - Fête du Canada)
7. Achat de terrain - Parc Caron (R. Lafond)
8. Achat de terrain - Parc Caron (Mme Boulianne)
9. Budget supplémentaire - terrains de jeux (maximum 300 \$)
Autorisation de signatures (A.B., G.B. et M.F.)
10. Fête Nationale - Versement de la subvention 2 000 \$
Autorisation de signatures (A.B., J.B. et M.F.)
11. Congrès C.S.M.Q. - Secrétaire-trésorier
12. Installations septiques non conformes -
St-Jean Est et Ste-Marguerite
13. Procédures judiciaires - terrassement
14. Résolution M.R.C.
15. Adoption règlement n° 328 (Rejets d'égouts)
16. VARIA
 - a) Dérogation mineure (Mario Diamond)
 - b) Nomination maire suppléant (J. Boisclair)
 - c) Rescindéer rés. 90-02-049, 90-03-082 et 90-03-083
 - d) Congrès C.S.M.Q. (A. Brouillette)
 - e) Suspension Paul-Yvon Lambert
 - f) Embauche de Jean-Pierre Comeau
 - g) Engagement des moniteurs pour terrains de jeux
 - h) Paiement ateliers culturels
 - i) Formation Carl Blanchet
17. Avis de motion
18. Intervention du public
19. Levée de l'assemblée

91-06-226
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du
jour soit et est adopté en incluant les items A) à I) inscrits à VARIA.

91-06-227
Installation
piézomètre

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une bonne qualité
d'eau potable pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Louis-de-
France autant que pour ceux de Cap-de-la-Madeleine;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QU'à Saint-Louis-de-France il existe certaines sources potentielles de contamination pour la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT QU'il serait important pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France d'obtenir de l'information sur la qualité de son eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à nous fournir ces informations;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, un protocole d'entente permettant à la Ville de Cap-de-la-Madeleine d'implanter et d'opérer des piézomètres d'alerte sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France et ce, à certaines conditions.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil entérine l'embauche de Madame Guylaine Grandmont, pour une période de dix (10) semaines, à raison de trente-cinq (35) heures / semaine, rétro-activement à partir du 10 juin 1991, au salaire de cinq dollars et trente cents l'heure (5,30 \$), dans le cadre du programme DÉFI.

CONSIDÉRANT QUE le 1er juillet est un jour férié et que normalement la bibliothèque est ouverte;

CONSIDÉRANT la demande faite en date du 6 juin 1991 par Madame Sylvie Poulin;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'un congé férié soit accordé aux employées de la bibliothèque, c'est-à-dire Chantal Fortin et Claire Dessureault, conformément aux dispositions des normes du travail.

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir du terrain pour donner accès au futur "Parc Caron";

CONSIDÉRANT les négociations menées auprès du propriétaire et développeur dans ce secteur, Monsieur Rémi Lafond;

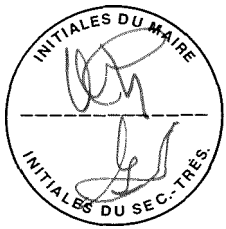
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Municipalité se porte acquéreuse du lot 86-134, ayant une superficie de 5 898,8 mètres carrés, dont Monsieur Rémi Lafond en est l'actuel propriétaire, pour la somme de six mille dollars (6 000 \$) à être payée à même le fonds réservé "Parcs et terrains de jeux".

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

91-06-228
Engagement
G. Grandmont
(DÉFI)

91-06-229
Compensation
employées de
la bibliothèque
(Fête du
Canada)

91-06-230
Achat du lot
86-134
(Parc Caron)
R. Lafond



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-06-231
No de résolution
ou d'adoption
Achat terrain
rue Bourassa
(Parc Caron)
E. Boulianne

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir du terrain pour donner accès au futur "Parc Caron";

CONSIDÉRANT les négociations menées auprès du propriétaire, Madame Eliette Boulianne;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Municipalité se porte acquéreuse d'un terrain ayant front sur la rue Bourassa à Saint-Louis-de-France, connu et désigné au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Maurice comme étant la subdivision numéro vingt-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-24) sans bâtisse, d'une parcelle de terrain ayant front sur la rue Bourassa à Saint-Louis-de-France, connu et désigné au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Maurice comme étant une partie de la subdivision numéro vingt-trois du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-23), mesurant dix pieds de largeur par cent cinquante pieds de profondeur (10 X 150) et borné de la façon suivante, savoir:

En front, au Sud-Ouest par la rue Bourassa, en profondeur au Nord-Ouest par une partie du lot 86, du côté Sud-Est par le résidu du lot 86-23 et du côté Nord-Ouest par le lot 86-24, sans bâtisse, pour la somme de douze mille dollars (12 000 \$) à être payée à même le fonds réservé "Parcs et terrains de jeux";

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

91-06-232
Budget supplé.
terrains jeux

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 6 juin 1991, par le Directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise un budget supplémentaire n'excédant pas trois cents dollars (300 \$) devant servir aux dépenses d'activités des terrains de jeux pour le matériel d'animation;

QUE Messieurs Alain Brouillette, Gilles Brûlé et Martin Falardeau soient et sont autorisés à signer les effets de commerce en relation avec ces activités, à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France.

91-06-233
Subvention
Fête Nationale

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 6 juin 1991, par le Directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le versement de la subvention prévue au montant de deux mille dollars (2 000 \$) au budget 91, dans le compte de la Fête Nationale;

QUE les signataires autorisés à signer les effets de commerce à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France soient et sont Messieurs Jean Bélanger, Alain Brouillette et Martin Falardeau.

91-06-234
Congrès
C.S.M.Q.
sec.-trés.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit et est autorisé à assister, accompagné, au congrès annuel de la Corporation des Secrétaires municipaux du Québec, les 14, 15 et 16 août prochain, à Hull;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les frais d'inscription, de déplacement et de séjour,
soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-06-235
Cour municipale
installation
septique

CONSIDÉRANT la note de service émise par l'inspecteur des
bâtiments, Monsieur Carl Blanchet, en date du 17 juin 1991, relativement
à l'avis de contravention numéro 1150 émis à Madame Pierrette Girard
Lamothe, 1420, boulevard St-Jean Est, concernant l'installation septique
non conforme, selon l'article 19 du règlement numéro 289;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bour-
geois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le dossier soit
et est remis à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine.

91-06-236
Installation
septique
G. Houle
(délai)

CONSIDÉRANT les représentations faites par Monsieur
Gilles Houle, concernant l'infraction pour fosse septique non conforme;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bour-
geois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin qu'un délai addi-
tionnel de trente (30) jours soit consenti à Monsieur Houle.

Dans l'éventualité où celui-ci ne respecte pas le délai
mentionné, le dossier sera remis à la Cour Municipale de Cap-de-la-
Madeleine.

L'item 13 de l'ordre du jour est biffé.

91-06-237
Enlèvement et
transport de
déchets

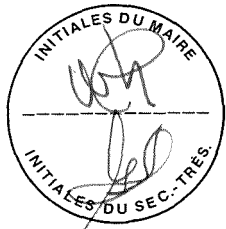
ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté de Fran-
cheville a déclaré, par le biais de sa résolution numéro 91-06-662 adop-
tée lors de la session des membres du Conseil tenue le 5 juin 1991, sa
compétence à l'égard des municipalités, cités et villes de son territoi-
re sur les parties suivantes, d'un service municipal d'enlèvement et
d'élimination des déchets:

COMPÉTENCE 1. Enlèvement et transport de déchets, notamment mais non
limitativement, en organisant, opérant et administrant un
service intermunicipal d'enlèvement et de transport de
déchets;

COMPÉTENCE 2. Traitement des matières recyclables y compris la cueil-
lette sélective, notamment mais non limitativement, en
organisant, opérant et administrant un service intermuni-
cipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction,
de réemploi, de recyclage, d'utilisation et de
vente de déchets;

COMPÉTENCE 3. Elimination des déchets, notamment mais non limitative-
ment, en exploitant et établissant, s'il y a lieu, un
lieu d'élimination des déchets, un système de gestion des
déchets ou une usine de traitement des déchets, le tout
sujet à l'entente intermunicipale approuvée par le
ministre de l'Environnement du Québec le 2 novembre 1981
et liant les municipalités suivantes utilisant le site
d'enfouissement sanitaire situé dans la municipalité de
Champlain:

- . Champlain
- . Batiscan
- . Sainte-Geneviève-de-Batiscan
- . Saint-Luc
- . Saint-Narcisse



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- . Sainte-Marthe-du-Cap
- . Saint-Prosper
- . Saint-Maurice
- . Saint-Stanislas
- . Sainte-Anne-de-la-Pérade
- . Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE l'administration des contrats existants et leur renouvellement éventuel pour, entre autres, l'enlèvement et le transport de déchets (COMPÉTENCE 1), sont la responsabilité de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville depuis le 5 juin 1991;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté de Francheville procède aux démarches visant la création d'une Régie intermunicipale avec d'autres M.R.C. et la ville de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE cette entente doit être approuvée par le ministre des Affaires municipales et elle entrera en vigueur par la publication d'un avis dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de notre Municipalité, du moins pour les prochains mois, de se prévaloir du droit de retrait stipulé à l'article 10, alinéa 1 du Code municipal du Québec, quant à la compétence pour l'enlèvement et le transport de déchets;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Municipalité exprime son désaccord relativement à l'exercice par la Municipalité Régionale de Comté de Francheville de la compétence portant sur l'enlèvement et le transport de déchets (COMPÉTENCE 1).

Il est également résolu de transmettre, par courrier recommandé, une copie de la présente résolution à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 328

RÈGLEMENT RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 230

ATTENDU QUE la Municipalité opère un réseau d'égouts, lequel est raccordé à un système d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE l'infiltration et les apports d'eaux usées provenant de branchements d'égouts privés mal installés ont un impact considérable sur le coût, le fonctionnement et l'opération de ces équipements;

ATTENDU QUE pour assurer le bon fonctionnement et la bonne opération de ces équipements, il est nécessaire d'adopter certaines mesures visant les travaux d'égouts effectués sur les terrains privés;

ATTENDU QU'un responsable est nommé par le Conseil municipal pour l'application du présent règlement;

ATTENDU QU'avis de motion a été conformément donné;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France statue et ordonne par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE I DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient ou désignent:

- a) "Demande biochimique en oxygène 5 jours (DBO₅): la quantité d'oxygène exprimée en mg/l utilisée par l'oxydation biochimique de la matière organique pendant une période de cinq (5) jours à une température de 20°C;
- b) "Eaux usées domestiques": eaux contaminées par l'usage domestique;
- c) "Eaux de procédé": eaux contaminées par une activité industrielle;
- d) "Eaux de refroidissement": eaux utilisées pour refroidir une substance et/ou de l'équipement;
- e) "Matière en suspension": toute substance qui peut être retenue sur un filtre de fibre de verre équivalent à un papier filtre Reeve Angel no 934 AH;
- f) "Point de contrôle": endroit où l'on prélève des échantillons et où l'on effectue des mesures physique (PH, débit, température, etc.) pour fins d'application du présent règlement;
- g) "Réseau d'égouts unitaires": un système d'égouts conçu pour recevoir les eaux usées domestiques, les eaux de procédé et les eaux résultant de précipitations;
- h) "Réseau d'égouts pluviaux": un système d'égouts conçu pour recevoir les eaux résultant de précipitations dont la qualité est conforme aux normes établies à l'article 7 du présent règlement;
- i) "Réseau d'égouts domestiques": un système d'égouts conçu pour recevoir les eaux usées domestiques et les eaux de procédé.

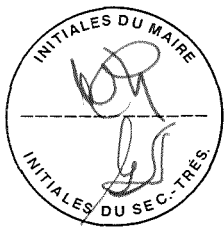
ARTICLE II OBJET

Le présent règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux, domestiques ou unitaires exploités par la Municipalité de Saint-Louis-de-France, ainsi que dans de tels réseaux d'égouts exploités par une personne détenant le permis d'exploitation visé à l'article 32.1 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (Lois refondues du Québec, chapitre Q-2) et situés sur le territoire de ladite municipalité.

ARTICLE III CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à:

- a) Tout nouvel établissement construit ou dont les opérations débutent après la date d'entrée en vigueur de ce règlement;
- b) Tous les établissements existants, à la date de la mise en opération de l'usine d'épuration municipale, à l'exception des articles 6d), 6e), 6j) et 6k) qui s'appliquent à compter de son adoption.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE IV SÉGRÉGATION DES EAUX

Dans le cas d'un territoire pourvu d'égouts séparatifs, les eaux de surface ou d'orage, les eaux provenant du drainage des toits, les eaux provenant du drainage de fondations ainsi que les eaux de refroidissement doivent être rejetées au réseau d'égouts pluviaux à la condition que la qualité de ces eaux soient conformes aux normes établies à l'article 7.

Certaines eaux de procédé dont la qualité est conforme aux normes établies à l'article 7, pourront être déversées au réseau d'égouts pluviaux après autorisation écrite du ministère de l'Environnement.

Aux fins du présent article, le réseau d'égouts pluviaux, en tout ou en partie, peut être remplacé par un fossé de drainage.

Dans le cas d'un territoire pourvu d'un réseau unitaire, les eaux de refroidissement devront être recirculées et seule la purge du système de recirculation pourra être déversée au réseau unitaire.

ARTICLE V CONTROLE DES EAUX

Toute conduite qui évacue une eau de procédé dans un réseau d'égouts unitaires, domestiques ou pluviaux, doit être pourvue d'un regard d'au moins 900 mm (36 pouces) de diamètre afin de permettre la vérification du débit et les caractéristiques de ces eaux.

Toute conduite qui évacue une eau de refroidissement dans un réseau d'égouts pluviaux doit être pourvue d'un regard permettant l'échantillonnage de ces eaux.

Aux fins du présent règlement, ces regards constituent les points de contrôle de ces eaux.

ARTICLE VI EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques:

- a) Des liquides ou vapeur dont la température est supérieure à 65°C (150°F);
- b) Des liquides dont le pH est inférieur à 5,5 ou supérieur à 9,5 ou des liquides qui, de par leur nature, produiront dans les conduites d'égouts un pH inférieur à 5,5 ou supérieur à 9,5 après dilution;
- c) Des liquides contenant plus de 30 mg/l d'huile, de graisse et de goudron d'origine minérale;
- d) De l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables;
- e) De la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambois, des résidus métalliques, de la colle, du verre, des pigments, des torchons, des serviettes, des contenants de rebut, des déchets de volailles ou d'animaux, de la laine ou de la fourrure, de la sciure de bois, des copeaux de bois et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées;
- f) Des liquides autres que ceux provenant d'une usine d'équarrissage et/ou fonderie contenant plus de 150 mg/l de matières grasses et d'huile d'origines animale ou végétale;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

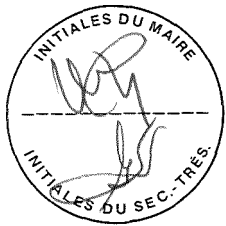
- g) Des liquides provenant d'une usine d'équarrissage et/ou fonderie contenant plus de 100 mg/l de matières grasses et d'huile d'origines animale ou végétale;
- h) Des liquides contenant des matières en concentration maximale instantanée supérieure aux valeurs énumérées ci-dessous:
- | | | | |
|--|---|-------|------|
| - composés phénoliques | : | 1,0 | mg/l |
| - cyanures totaux (exprimés en HCN) | : | 2,0 | mg/l |
| - sulfures totaux (exprimés en H ₂ S) | : | 5,0 | mg/l |
| - cuivre total | : | 5,0 | mg/l |
| - cadmium total | : | 2,0 | mg/l |
| - chrome total | : | 5,0 | mg/l |
| - nickel total | : | 5,0 | mg/l |
| - mercure total | : | 0,05 | mg/l |
| - zinc total | : | 10,0 | mg/l |
| - plomb total | : | 2,0 | mg/l |
| - arsenic total | : | 1,0 | mg/l |
| - phosphore total | : | 100,0 | mg/l |
- i) Des liquides dont les concentrations en cuivre, cadmium, chrome, nickel, zinc, plomb et arsenic respectent les limites énumérées en 6h), mais dont la somme des concentrations de ces métaux excède 10 mg/l;
- j) Du sulfure d'hydrogène, du sulfure de carbone, de l'ammoniac, du trichloroéthylène, de l'anhydride sulfureux, du formaldéhyde, du chlore, de la pyridine ou autres matières du même genre, en quantité telle qu'une odeur incommode s'en dégage en quelque endroit que ce soit du réseau;
- k) Tout produit radioactif;
- l) Toute matière mentionnée aux paragraphes c, f, g et h du présent article même lorsque cette matière n'est pas contenue dans un liquide;
- m) Toute substance telle qu'antibiotique, médicament, biocide ou autre en concentration telle qu'elle peut avoir un impact négatif sur le traitement ou le milieu récepteur;
- n) Des micro-organismes pathogènes ou des substances qui en contiennent. Le présent alinéa s'applique aux établissements tels que laboratoires et industries pharmaceutiques manipulant de tels micro-organismes.

ARTICLE VII EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAUX

L'article 6 s'applique aux rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux à l'exception des paragraphes c, f, g, h et i.

En outre, il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts pluviaux:

- a) Des liquides dont la teneur en matières en suspension est supérieure à 30 mg/l ou qui contiennent des matières susceptibles d'être tenues par un tamis dont les mailles sont des carrés d'un quart de pouce de côté;
- b) Des liquides dont la demande biochimique en oxygène cinq (5) jours (DBO₅) est supérieure à 15 mg/l;
- c) Des liquides dont la couleur vraie est supérieure à quinze (15) unités après avoir ajouté quatre (4) parties d'eau distillée à une partie de cette eau;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- d) Des liquides qui contiennent les matières suivantes en concentration maximale instantanée supérieure aux valeurs énumérées ci-dessous:
- | | | | |
|--|---|---------|------|
| - composés phénoliques | : | 0,020 | mg/l |
| - cyanures totaux (exprimés en HCN) | : | 0,1 | mg/l |
| - sulfures totaux (exprimés en H ₂ S) | : | 2,0 | mg/l |
| - cadmium total | : | 0,1 | mg/l |
| - chrome total | : | 1,0 | mg/l |
| - cuivre total | : | 1,0 | mg/l |
| - nickel total | : | 1,0 | mg/l |
| - zinc total | : | 1,0 | mg/l |
| - plomb total | : | 0,1 | mg/l |
| - mercure total | : | 0,001 | mg/l |
| - fer total | : | 17,0 | mg/l |
| - arsenic total | : | 1,0 | mg/l |
| - sulfates exprimés en SO ₄ | : | 1 500,0 | mg/l |
| - chlorures exprimés en Cl | : | 1 500,0 | mg/l |
| - phosphore total | : | 1,0 | mg/l |
- e) Des liquides contenant plus de 15 mg/l d'huile et de graisse d'origines minérale, animale ou végétale;
- f) Des eaux qui contiennent plus de 2 400 bactéries coliformes par 100 ml de solution ou plus de 400 coliformes fécaux par 100 ml de solution;
- g) Toute matière mentionnée aux paragraphes c, f et g de l'article 6, toute matière mentionnée au paragraphe d du présent article, toute matière colorante et toute matière solide susceptible d'être retenue par un tamis dont les mailles sont des carrés de 6 mm (1/4 de pouce) de côté, même lorsque cette matière n'est pas contenue dans un liquide.

Les normes énoncées aux paragraphes a, b, c et f du présent article ne s'appliquent pas dans le cas où ces normes sont déjà dépassées dans l'eau d'alimentation, en autant que les eaux rejetées n'excèdent pas la contamination de l'eau d'alimentation.

ARTICLE VIII INTERDICTION DE DILUER

Il est interdit de diluer un effluent avec le point de contrôle des eaux.

L'addition d'une eau de refroidissement ou d'une eau non-contaminée à une eau de procédé constitue une dilution au sens du présent article.

ARTICLE IX MÉTHODE DE CONTRÔLE ET D'ANALYSE

Les échantillons utilisés pour les fins d'application de ce règlement doivent être analysés selon les méthodes normalisées décrites dans la quinzième édition (1980) de l'ouvrage intitulé "Standard Methods for the Examination of Water and Wastewater" publié conjointement par "American Public Health Association", "American Water Works Association" et "Water Pollution Control Federation".

Le contrôle des normes édictées au présent règlement sera effectué par le prélèvement d'échantillons instantané dans l'effluent concerné.

ARTICLE X RÉGULARISATION DU DÉBIT

Les effluents de tout procédé dont le rejet instantané est susceptible de nuire à l'efficacité du système de traitement municipal doivent être régularisés sur une période de vingt-quatre (24) heures.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

De même, tout établissement déversant des liquides contenant des colorants ou des teintures de quelque nature que ce soit doit régulariser le débit de ces liquides sur vingt-quatre (24) heures.

ARTICLE XI PÉNALITÉS

- a) Quiconque contrevient à quelque'une des dispositions du présent règlement est passible sur poursuite devant la Cour de Juridiction compétente, d'une amende d'au moins deux cent cinquante dollars (250,00 \$) avec frais, avec ou sans emprisonnement, et à défaut de paiement immédiat de ladite amende et des frais, d'un emprisonnement sans préjudice des autres pouvant être exercés contre lui, pourvu que ladite amende n'excède pas trois cents dollars (300,00 \$) et que l'emprisonnement ne soit pas pour plus de deux (2) mois, ledit emprisonnement devant cesser en tout temps sur paiement de l'amende et des frais.
- b) Toute infraction aux dispositions du présent règlement constitue jour par jour une offense séparée.
- c) Toute dépense encourue par la Municipalité par suite du non respect d'un des articles du présent règlement est à l'entière charge des contrevenants.

ARTICLE XII ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance du: 17 juin 1991

AFFICHÉ le: 25 juin 1991

Signé:
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-06-238
Adoption
règlement 328

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le règlement portant le numéro 328, règlement relatif aux rejets d'égouts de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, abrogeant et remplaçant le règlement portant le numéro 230 soit et est adopté.

91-06-239
Dérogation
mineure
M. Diamond

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 91-002 soumise par Monsieur Mario Diamond et concernant l'agrandissement de la bâtisse déjà existante pour usage commerciale avec marge de recul latérale gauche à huit pieds (8') au lieu de treize pieds un pouce (13'1") demandé au règlement de zonage n° 315.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme informant le Conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 91-002 soit et est acceptée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-06-240
Nomination
Maire suppléant

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair soit et est nommé Maire suppléant pour le prochain trimestre.

91-06-241
Rescinder
résolution
90-02-049

CONSIDÉRANT la résolution numéro 90-02-049, ayant pour effet d'adjuger à Monsieur Fernand Gélinas, pour la somme de deux mille quatre cent dix-huit dollars (2 418,00 \$), les terrains mis en vente, soient les lots 493-69 et 493-70, matricule 7540-03-8192;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une année s'est écoulée sans que le contrat intervienne entre les parties;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la résolution 90-02-049 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-06-242
Rescinder
résolution
90-03-082

CONSIDÉRANT la résolution numéro 90-03-082, ayant pour effet d'adjuger à Monsieur Fernand Gélinas, pour la somme de mille quatre cent cinquante-neuf dollars (1 459,00 \$) le terrain mis en vente, soit le lot 493-53, matricule 7540-22-2869;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une année s'est écoulée sans que le contrat intervienne entre les parties;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la résolution 90-02-082 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-06-243
Rescinder
résolution
90-03-083

CONSIDÉRANT la résolution numéro 90-03-083, ayant pour effet d'adjuger à Monsieur Fernand Gélinas, pour la somme de mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars (1 289,00 \$) le terrain mis en vente, soit le lot 492-106, matricule 7440-93-8841;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une année s'est écoulée sans que le contrat intervienne entre les parties;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la résolution 90-03-083 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-06-244
Congrès
C.S.M.Q.
(A. Brouillette)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Monsieur Alain Brouillette, c.a., soit et est autorisé à assister, accompagné, au congrès annuel de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec, les 14, 15 et 16 août prochain, à Hull;

QUE les frais d'inscription, de déplacement et de séjour soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-06-245
Suspension
P.Y. Lambert

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que, compte tenu des événements qui ont été portés à la connaissance de la Municipalité à l'égard des infractions à caractère sexuel, présumément commises par Monsieur Paul-Yvon Lambert, le Conseil municipal se voit dans l'obligation de lui imposer une suspension indéfinie;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QU'une décision finale quant à la continuité de son lien d'emploi avec la Municipalité lui soit communiquée dès que possible.

91-06-246
Embauche
J.P. Comeau

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Jean-Pierre Comeau soit et est embauché comme préposé à l'entretien, en remplacement de Monsieur Paul-Yvon Lambert, aux mêmes conditions, à compter du 17 juin 1991.

91-06-247
Embauche
animateurs
terrains de
jeux

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre d'animateurs aux terrains de jeux pour la saison estivale 1991, au salaire minimum, savoir:

Jean-François Caron, Monia Dubé, Audré Paradis, Shane Drougas, Peggy Frigon, Johanne Piché, Chantal Deschamps et Christine Bergeron;

En cas de défection d'une ou de plusieurs personnes précitées, les trois (3) réservistes suivants doivent être retenus, selon les besoins: Sophie Héroux, Mélanie Caron et Annie Bourassa.

91-06-248
Paiement
ateliers
culturels

CONSIDÉRANT la note de service publiée en date du 17 juin 1991, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'une somme de cent dollars (100 \$) soit payée à Annie Trudel, une somme de vingt-cinq dollars (25 \$) à Eric Hébert, une somme de vingt-cinq dollars (25 \$) à Steve Hébert, ainsi qu'une somme de vingt-cinq dollars (25 \$) à Martine Trudel, dans le cadre des ateliers culturels qui ont été tenus les 8 et 9 juin dernier, à la salle multifonctionnelle.

91-06-249
Formation
C. Blanchet

CONSIDÉRANT la note de service datée du 14 juin 1991, par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur des bâtiments;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Monsieur Carl Blanchet, inspecteur des bâtiments soit et est autorisé à assister, le 25 juin prochain, à une session de formation organisée par l'Association québécoise des agents du bâtiment. Cette journée de formation porte sur l'isolation thermique dans les constructions d'habitation.

QUE les frais de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

A la demande de Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne, le Conseil se retirera quelques minutes, dans le but de finaliser l'étude du dossier de l'asphaltage du boulevard des Chenaux, avant de rencontrer les intervenants dans ce dossier, lesquels se sont présentés au nombre d'environ une soixantaine.

91-06-250
Ajournement

Sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin, la séance est ajournée pro forma trente (30) minutes.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

91-06-251
Réouverture
de la séance

Sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair, la séance est réou-
verte à 21:45 heures.

Devant les exigences des représentants du comité formé
pour la défense de ce dossier, le Conseil doit se retirer pour étudier
les demandes qui viennent d'être présentées par le groupe.

91-06-252
Ajournement

Sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin la séance est
ajournée pour une période d'environ dix (10) minutes.

91-06-253
Réouverture
de la séance

A 22:30 heures, les membres du Conseil ayant adopté une
position définitive dans ce dossier, sur PROPOSITION de Monsieur le Con-
seiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair, la séance est réouverte.

91-06-254
Ajournement

Devant l'attitude du Conseil partageant des avis diffé-
rents, suite aux dernières interventions de certains intervenants dans
l'auditoire, devant l'impasse, à la demande de Madame le Conseiller
Noëlla C. Hamelin, sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Laurier
Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair, la séance
est de nouveau ajournée à 22:45 heures.

91-06-255
Réouverture
de la séance

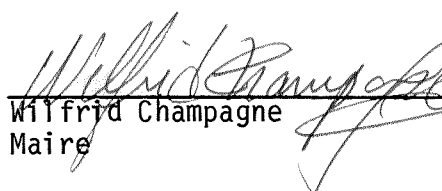
A 23:00 heures, la séance est réouverte sur PROPOSITION
de Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Con-
seiller Denis Paquin.

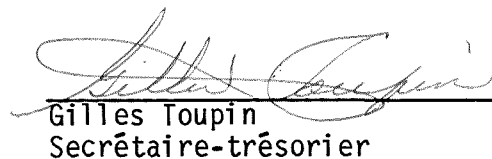
Les parties en étant venu à une entente à 23:10 heures.

91-06-256
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair PROPOSE la levée
de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 5 août 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 25 juin 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée: Monsieur Laurier Rousseau, Conseiller.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la Loi.

SUJET PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du règlement numéro 330 -
(asphaltage Rang des Chenaux)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 330

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ASPALTAGE D'UNE PARTIE DU RANG DES CHENAUX ET L'APPROPRIATION DES DENIERS NÉCESSAIRES POUR EN DÉFRAYER LE COÛT EN PARTIE PAR L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE PAYABLE DANS L'ANNÉE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE TERMINE AU 31 DÉCEMBRE 1991.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, M.R.C. de Francheville, tenue le 25^e jour de juin 1991, à 19:30 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents:

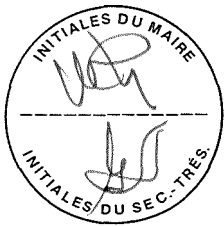
SON HONNEUR LE MAIRE: Monsieur Wilfrid Champagne

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Tous, membres du Conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du Conseil, de la manière et dans le délai prévus par la Loi.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France, M.R.C. de Francheville, est une corporation régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les demandes répétées faites par les résidents du boulevard Des Chenaux, depuis 1980;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des propriétaires riverains du "rang Des Chenaux" de faire exécuter des travaux d'amélioration du drainage, le rechargement de gravier et l'asphaltage dudit "rang Des Chenaux";

CONSIDÉRANT la lettre datée du 7 juin 1991, adressée à Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne, par Monsieur Pierre A. Brouillette, député de Champlain à l'Assemblée Nationale, estimant les travaux à cent quatre-vingt mille dollars (180 000,00 \$) et spécifiant qu'une somme de cent vingt mille dollars (120 000,00 \$) sera investie par le ministère des Transports du Québec et qu'une somme de trente mille dollars (30 000,00 \$) proviendra de son enveloppe discrétionnaire;

CONSIDÉRANT la condition "sine qua non" exigée par le Député de Champlain à l'effet que la Municipalité fournisse la somme de trente mille dollars (30 000,00 \$) pour combler le manque à gagner et garantir la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux décrétés par le présent règlement sont à l'avantage des contribuables riverains du "rang Des Chenaux" et qu'il importe que la charge fiscale soit imposée, en partie, aux immeubles riverains de cette artère, là où les travaux sont exécutés dans la proportion de cinquante pour cent (50 %);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut décréter une taxe spéciale payable dans l'année financière qui se termine au 31 décembre 1991 sur tous les immeubles longeant du "rang Des Chenaux", selon la méthode de tarification en fonction des unités autorisées par les articles 244.1 à 244.10 de la loi sur la fiscalité municipale, où sont effectués les travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné, soit à la séance de ce Conseil tenue le 17^e jour de juin 1991;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le présent règlement;

Il est en conséquence ORDONNÉ et STATUÉ par règlement de ce Conseil portant le numéro 330 et ce Conseil ORDONNE et STATUE comme suit:

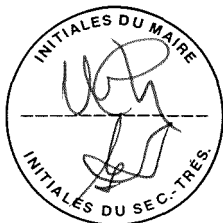
ARTICLE I TITRE

Le présent règlement porte le titre suivant:

"RÈGLEMENT CONCERNANT L'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DU RANG DES CHENAU ET L'APPROPRIATION DES DENIERS NÉCESSAIRES POUR EN DÉFRAYER LE COÛT EN PARTIE PAR L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE PAYABLE DANS L'ANNÉE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE TERMINE AU 31 DÉCEMBRE 1991".

ARTICLE II PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE III BUT

Le présent règlement a pour but de permettre l'exécution des travaux d'asphaltage d'une partie du "rang Des Chenaux" exécutés par le ministère des Transports du Québec et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût au moyen d'une taxe spéciale payable dans l'année financière se terminant au 31 décembre 1991.

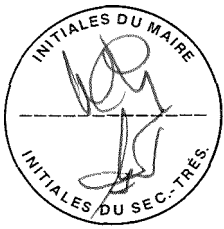
ARTICLE IV APPROPRIATION

Le Conseil est autorisé à approprier une somme de quinze mille dollars (15 000,00 \$) à même les revenus non autrement appropriés afin de pourvoir au paiement de la somme de quinze mille dollars (15 000,00 \$) représentant cinquante pour cent (50 %) de la somme requise exigée.

ARTICLE V IMPOSITION

Afin d'acquitter la somme de quinze mille dollars (15 000,00 \$) représentant cinquante pour cent (50 %) de la somme requise exigée, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une taxe spéciale payable dans l'année financière de la Municipalité qui se termine au 31 décembre 1991 sur tous les immeubles imposables en front, desquels sont effectués les travaux selon une compensation exigée et fixée selon la base des unités ou quote-part ci-après décrites:

<u>Mode d'imposition</u> <u>No matricule</u>	<u>No lot</u>	<u>quote-part</u>
7241-15-3065	537-P	1,0
7240-03-6419	537-P	1,0
7140-93-0220	541-P	1,0
7240-05-2000-01	541-P	1,0
7141-95-8890	541-P, 541-1	1,0
7140-95-5025	541-P	1,0
7140-84-9095	541-P	1,0
7140-84-5927	541-P	1,0
7141-85-7590	541-P	1,0
7140-84-2122	541-P	1,0
7140-65-8533	542-P	1,0
7140-21-9782	547-2	1,0
7139-19-5543	547-P	1,0
7141-10-7215	547-P	1,0
7140-20-9065	547-1	1,0
7039-99-6175	548-P	1,0
7039-97-3580	548-P	1,0
7040-96-2447	548-P	1,0
7040-91-0090	548-P	1,0
7039-69-9550	550-P, 550-1	1,0
7040-53-7065	551-P	1,0
7039-76-6565	550-P	1,0
7039-37-7967	552-P	1,0
7039-28-9728-01	552-P	1,0
7039-28-3861	552-P	1,0
7039-19-4987	552-20	1,0
7040-10-3224	552-22	1,0
7040-10-2047	552-21	1,0
7040-10-2787	552-P	1,0
7040-11-5931	552-P	1,0
7040-11-0884	552-P	1,0
7040-11-5871	552-4, 552-P	1,0



No de résolution
ou annotation

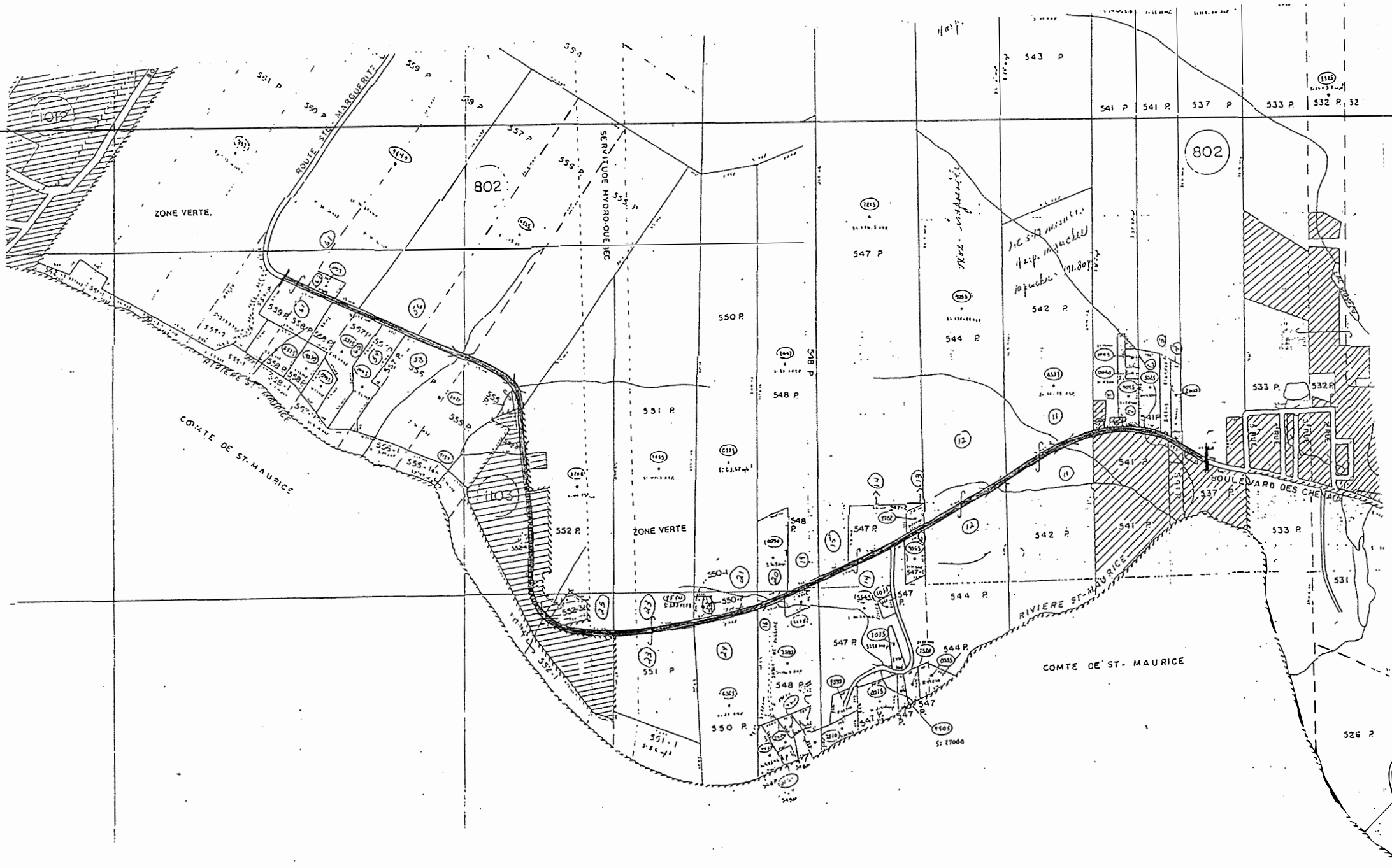
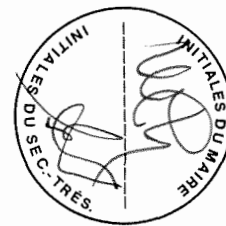
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

7040-02-9577	552-5	1,0
7039-29-6854	552-3	1,0
7040-20-0474	552-16, 552-15	1,0
7040-22-0268	552-7	1,0
7040-24-2799	552-23	1,0
6940-76-1005	557-P, 556-P	1,0
6940-67-5515	557-P, 558-P	1,0
6940-69-1005	558-P	1,0
7040-73-6575	550-P	
7040-33-3708	552-P	
7040-22-0645	552-8	
7040-22-0289	552-6	1,0
7039-19-9603	552-P	
7039-19-6342	552-P	1,0
7040-03-9422	552-2-P	
7040-13-1773	552-2-P	
7040-14-5074	555-P, 552-P	
7041-10-6535	555-P, 556-P, 557-P	1,0
7039-29-1863	552-19	
7039-29-1180	552-18	
7040-20-0608	552-17	
7040-21-1205	552-14	
7040-21-1129	552-13	
7040-21-1253	552-12	
7040-21-0977	552-11	
7040-22-0801	552-10	
7040-22-0612	552-9	1,0
6940-95-2071	555-P, 556-P, 557-P	
6941-72-9649-01	558-P, 559-P	<u>1,0</u>
		45,0

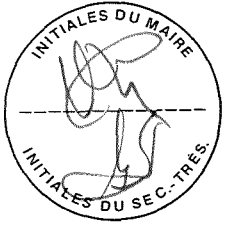
ARTICLE VI ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

No de résolution
ou annotation



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)



No de résolution
ou annotation

91-06-257
Adoption
règlement 330

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le règlement portant le numéro 330, règlement concernant l'asphaltage d'une partie du rang Des Chenaux et l'approbation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût en partie par l'imposition d'une taxe spéciale payable dans l'année financière de la Municipalité qui se termine au 31 décembre 1991, soit et est adopté.

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair enregistre sa dissidence pour les raisons suivantes:

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Des Chenaux est de la responsabilité du gouvernement provincial et non pas du ressort municipal;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune discussion entre le Député du comté de Champlain et le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, dans la façon de procéder dans le dossier de la réfection du boulevard Des Chenaux et que le Député de Champlain a imposé de façon unilatérale sa vision du dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise du boulevard Des Chenaux n'est que de treize (13) mètres et que dans le plan d'urbanisme actuel et notre réglementation, la Municipalité demande un minimum de vingt (20) mètres et dans le genre d'artère qui nous préoccupe la largeur devrait être de vingt-deux (22) mètres;

CONSIDÉRANT QUE dans la réfection présentée pour le rang Des Chenaux, il n'y a aucun correctif de prévu pour réaligner le rang à certains endroits stratégiques et qui auront pour effet de le rendre non sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE dans d'autres municipalités du comté de Champlain il y a des travaux qui se font par le gouvernement provincial et sans charge aux municipalités qui en sont bénéficiaires;

CONSIDÉRANT QUE le manque de planification fait que l'une des plus belles artères de la Municipalité qu'est le rang des Chenaux ne pourra être pourvue d'une piste cyclable dû à la largeur de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France n'a pas à devancer la réforme Ryan et que ce dernier a dit qu'il remettra les chemins en forme avant de les céder aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'historique de la Municipalité est que ceux qui veulent des services, la facture doit être répartie entre les riverains (exemple: les résidents de la rue Saint-Maurice qui ont à se séparer une facture d'environ quatre cent mille dollars (400 000 \$) et que le Conseil leur a dit non à une subvention);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil sera très mal placé pour dire non à ceux qui demanderont des services subventionnés et que cela aura un effet à la hausse sur le taux de taxes foncières;

CONSIDÉRANT le faux prétexte que le rang Des Chenaux n'est pas inscrit à la programmation du Député;

CONSIDÉRANT QU'on aurait pu scinder le projet en deux (2) parties pour avoir une artère sans problème et facile à vivre quand elle appartiendra à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial était un projet de 5.4 km et de sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) il y a quelques années et ce qui nous est proposé n'est qu'un pâle reflet de ce qui devrait être fait dans le rang Des Chenaux;



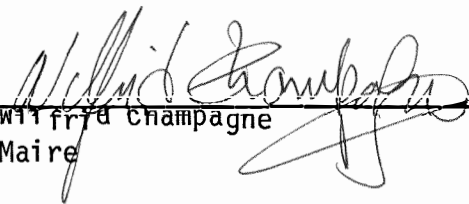
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**


CONSIDÉRANT QUE l'effort de la Municipalité dans le dossier du rang Des Chenaux n'est pas de quinze mille dollars (15 000 \$) mais bel et bien de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$).

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

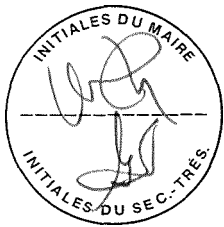
ADOPTÉ à la séance du: 5 août 1991



Wilfried Champagne
Maire



Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 2 juillet 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée: Monsieur Laurier Rousseau, Conseiller.

ORDRE

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux de juin 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 91-006
11. Décision sur les infractions
12. Mandat à VFP - Confection plans et devis pour l'installation d'une génératrice au Centre multifonctionnel
13. Adoption règlement n° 329
(Branchement services aqueduc et égouts)
14. Nomination des officiers - règlement n° 329
15. Cas Bêlanger - Ayotte (1440, Louisbourg)
16. Offre de la firme CIO inc. (cartographie régionale)
17. Autorisation de signatures -
Entente location terrains de balle (employés Pepsi-Cola)
18. VARIA
 - a) Ajustement salarial (S. Poulin, L. Hamelin, C. Fortin
H. Jacques et C. Guilbert)
 - b) Achat de tracteur
 - c) Majoration de tarification à Ultrapage (télépage chef pompier)
19. Avis de motion
20. Intervention du public
21. Levée de l'assemblée

91-07-257-A
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items A) à C) inscrits à VARIA.



No de résolution
ou annotation
Mention

91-07-258
Adoption
procès-verbal

Mention

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Mention est faite au présent procès-verbal que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, a déposé devant le Conseil l'état des revenus et des dépenses et les états comparatifs, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code Municipal.

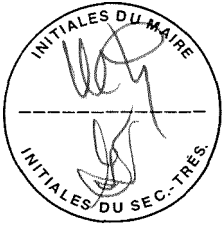
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le procès-verbal de la séance du 3 juin 1991 soit et est adopté, tel que rédigé.

Il est à noter au présent procès-verbal que vérification est faite à l'égard des dispositions du règlement numéro 327, règlement régissant la conservation des arbres en milieu urbain, agricole, riverain et forestier, concernant les pénalités.

L'item numéro 7 est rayé de l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Claude Ryan, ministre	Re: Chèque 1 700 \$ compensation taxe foncière municipale
Jacques Beaudoin	Re: Programme de compensation concernant les fermes exercice financier 91
Cabinet du ministre M. Beaulieu, secrétaire	Re: Accusé réception résolution 91-05-178 Réforme Ryan
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Direction de l'assainissement urbain	Re: Rapport du suivi des ouvrages d'assainissement - bordereau de transmission
Gouvernement du Québec Ministère des Finances	Re: Subvention Fête Nationale 1 500 \$
Gouvernement du Québec Ministère des Transports District 32 Léger Lavoie, ingénieur	Re: Signalisation route 157 modifications apportées
	Re: Travaux de voirie - Diverses routes
Emploi et Immigration Canada	Re: Avis de la cotisation d'assurance-chômage de l'employeur révisée
Société d'Habitation du Québec Jean-Pierre Jobin, directeur	Re: Etats financiers 1990
MRC de Francheville Robert Bouchard, sec.-trés.	Re: Règlement 91-06-68 régime d'assurance-collec- tive pour les employés de la M.R.C.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

	Re: Règlement 91-06-66 entente relative à la création de la régie inter- municipale de gestion des déchets
SQAE François Rochette, ing.	Re: Rapport d'avancement de projet - 31/03/91 au 10/05/91
	Re: Programme d'assainissement des eaux - rapport d'avan- cement de projets lot 41 (Saint-Alexis)
Loisirs Parc Masse Caroll S. Bistodeau, secrétaire	Re: Remerciements - Brunch des Bénévoles
Roger Déry	Re: Festival des Deux Rivières St-Stanislas - Participa- tion de la Municipalité
SOGAP Charles Simard, coordonnateur	Re: Offre de services - Conseillers en gestion policrière
Pagé, Duchesne, Desmarais & Picard Avocats et procureurs Michel Garceau	Re: Procédures judiciaires Primaviande ltée
Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme Michel-Claude Demers, directeur	Re: Loi sur les établissements touristiques
Le Secrétaire d'État du Canada Robert R. de Cotret	Re: Subvention Fête du Canada (400,00 \$)
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Philippe Bussièrès, dir. rég.	Re: Programme Environnement- Plage 1991

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de juin 1991, trente-sept (37) permis, totalisant la somme de quatre cent six mille quatre cent dollars (406 400 \$), ont été émis pour construction, incluant quarante-sept (47) permis d'arrosage et vingt (20) permis pour les puits privés.

91-07-259
Adoption
cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 91-006 soit et est adoptée, en excluant le chèque numéro 14401, à l'ordre de Plomberie Antoine St-Onge inc., au montant de six cent soixante-trois dollars et neuf cents (663,09 \$).

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 91-006

1. Actimax inc.	63,56 \$
2. Aluminium Dufresne inc.	131,21
3. Aréna Les Deux Glaces	70,00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

4.	Autobus Baribeau & Fils ltée	130,11 \$
5.	Autobus Bell Horizon	321,00
6.	Jean Bélanger	9,60
7.	Bélitex inc.	27,16
8.	Patrice Bergeron	79,50
9.	Bibliothèque Centrale de Prêt	2 217,37
10.	Bibliofiche	235,17
11.	Boivin et Gauvin inc.	916,94
12.	Britannica - matériel didactique	50,50
13.	Alain Brouillette	107,88
14.	Gilles Brûlé	143,70
15.	Buffet Santé Geneviève	124,80
16.	Buromax	841,74
17.	Les Caisses enregistreuses DIGITEC	127,12
18.	Camions Freightliner M.B.	670,15
19.	Le Centre du revêtement	42,98
20.	Chastenay, Gagné et Associés	513,60
21.	La Compagnie Canadienne de Service	73,96
22.	Les Clôtures Mauriciennes enr.	94,60
23.	Compac-Son	70,95
24.	La Compagnie de Construction	1 418,82
25.	Les compteurs Lecomte ltée	512,27
26.	Construction S.R.B. - S.C.C.	2 959,29
27.	Copie X Press	548,01
28.	La Corporation des Secrétaires municipaux	42,80
29.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
30.	Courrier Purolator ltée	17,07
31.	Roméo Couture enr.	109,22
32.	Décoralium inc.	10,70
33.	Deschamps photo	44,35
34.	Jean-Paul Deshaies inc.	4 670,46
35.	L.M. Desmarais inc.	58,15
36.	Entreprises Aimé Germain ltée	106,00
37.	Les Entreprises Electriques Michel Lamothe enr.	355,35
38.	Entretien de Pelouse P.G.	1 112,80
39.	Equipements Plannord ltée	273,30
40.	Equipements Malboeuf inc.	351,87
41.	Martin Falardeau	77,10
42.	Fleuriste Cormier	96,32
43.	Floriculture Gauthier inc.	37,45
44.	Forkem Produits Chimiques	187,82
45.	Garage Jacques Martin	153,23
46.	Garage Jacques Ricard	94,00
47.	Garage Jacques Savary enr.	128,00
48.	Claude Gélinas, pharmacie	72,76
49.	Gestetner inc.	67,41
50.	Groupe ADMARI inc.	2 132,21
51.	Henri Bourgeois inc.	9,44
52.	J.U. Houle ltée	2 780,41
53.	Tommy Huard	79,41
54.	Anselme Huot	240,00
55.	Imprimerie Art Graphique inc.	351,30
56.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	352,46
57.	Imprimerie Vallières inc.	514,24
58.	Journal Laroche	465,00
59.	Ghislain Lachance	219,94
60.	Leclair Communications	1 118,15
61.	Hélène Lemire	300,00
62.	Location Buromax inc.	422,62
63.	Marché J.G. Normandin (1989) inc.	78,49
64.	Massicotte & Fils ltée	2 047,73
65.	Matériaux de Construction S.L. inc.	157,59
66.	Matériaux Les Rives inc.	258,68
67.	Mich-O-tomobile	260,21
68.	Clément Morin et Fils inc.	145,10



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

69.	Papillon & Fils (J.C.) ltée	215,01 \$
70.	Francis Paquet	85,80
71.	J.D. Paré Électrique inc.	180,88
72.	Pépinière Cormier	1 019,08
73.	A. Pérusse enr.	58,87
74.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	469,18
75.	Pièces d'Auto H.-P Jacques inc.	174,34
76.	Plomberie Antoine St-Onge inc.	663,09
77.	Pluram inc.	1 105,93
78.	Pluritec Laboratoire ltée	182,97
79.	Les Produits Chimiques Calclo ltée	8 539,74
80.	Protection Incendie CFS ltée	155,64
81.	P.V. Ayotte ltée	11,24
82.	Quévis inc.	467,41
83.	Raymond (1973) ltée	147,45
84.	R.D.S. Radio inc.	1 208,06
85.	Les Récupérateurs de Normandie inc.	16,05
86.	Reliure Travaction inc.	427,14
87.	René St-Cyr inc.	115,56
88.	R.M. Leduc & cie	451,72
89.	Samson Bélair / Deloitte & Touche	8 961,25
90.	Saniverne inc.	1 690,60
91.	Sécurité Plus/B Le Travailleur	111,69
92.	Service d'arbres Robec inc.	393,22
93.	Services documentaires	108,30
94.	Simard Beaudry inc.	4 255,62
95.	La Société Protectrice des Animaux	35,85
96.	Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	8 504,17
97.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	260,01
98.	Sonorisation 31 inc.	600,00
99.	Spéciallots	667,36
100.	Sports 755 inc.	114,51
101.	J. St-Cyr & Frères ltée	863,41
102.	St-Maurice Oxygène ltée	4,30
103.	Supérieur Propane inc.	224,62
104.	Système d'alarme Richard inc.	96,30
105.	Gilles Toupin	221,92
106.	Toutaffiche enr.	115,56
107.	UAP inc.	1 351,03
108.	Ville de Trois-Rivières	1 347,59
109.	Vitrierie du Centre inc.	121,85
110.	Westburne Québec inc.	<u>563,72</u>
		78 874,17 \$
	(chèque 14401) -	<u>663,09 \$</u>
		78 211,08 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 91-006

1.	Jean Châteauneuf	1 646,73 \$
2.	Les Equipements Martel inc.	60 045,53
3.	Consultants René Gervais inc.	4 793,99
4.	T.G.C. inc.	<u>40 938,82</u>
		107 425,07 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de juin 1991

Bell Canada

05-06-1991	372-9227	38,53 \$	
	372-9226	<u>38,53</u>	77,06 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

11-06-1991	376-0654	39,82 \$	
	376-8436	47,27	
	374-4486	19,47	
	374-6550	<u>836,09</u>	942,65 \$
19-06-1991	Ligne informatique	171,96 \$	
	373-3789	38,92	
	379-6915	<u>101,49</u>	312,37 \$
25-06-1991	691-1847	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-1843	<u>42,70</u>	<u>170,80 \$</u>
		TOTAL:	1 502,88 \$

Bell cellulaire

NIL

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de juin 1991

Hydro-Québec

05-06-1991	805, St-Jean Ouest	394,14 \$	
	500, St-Jean	<u>55,01</u>	449,15 \$
11-06-1991	Rues	<u>12 017,96 \$</u>	12 017,96 \$
19-06-1991	100, de la Mairie	1 933,60 \$	
	820, Hôtel de Ville	1 234,84	
	200, Masse	2 210,60	
	671, des Loisirs	438,79	
	2100, St-Louis	281,30	
	10, Marchand	<u>1 843,41 \$</u>	7 942,54 \$
25-06-1991	1300, Masson	<u>99,81 \$</u>	<u>99,81 \$</u>
		TOTAL:	20 509,46 \$

- 663.09
207648.49

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL: 208 311,58 \$

L'item 11 est biffé de l'ordre du jour.

91-07-260
Mandat VFP
(génératrice)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la firme VFP Consultants inc. soit et est mandatée pour la confection des plans et devis pour l'installation d'une génératrice au Centre multifonctionnel; conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires municipales.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

L'adoption du règlement numéro 329, est reportée au 8 juillet 1991; l'étude des différents tarifs étant de nouveau reportée.

L'item numéro 14 est reporté au 8 juillet 1991, compte tenu du fait que le règlement n° 329 n'est pas adopté.

91-07-261
Dérogation
1440, Louisbourg

CONSIDÉRANT le plan et le certificat de localisation datés du 6 mai 1991, signés par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT la demande faite le 23 mai 1991, par Monsieur Yves Bélanger et Madame Liette Ayotte, du 1440, rue Louisbourg à Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QU'en 1990, une résidence a été construite sur le lot 273-26, portant le numéro civique 1440, rue Louisbourg et que ledit immeuble était dérogatoire aux dispositions du règlement de zonage numéro 287, article 78;

CONSIDÉRANT QUE le règlement demandait une marge de recul avant de 7,6 mètres et une marge latérale de 2 mètres et que le certificat daté du 8 mai 1991, signé par Monsieur Gilbert Robert, arpenteur-géomètre, minute 521, dossier 10522, démontre que l'immeuble a été implanté à 7,45 mètres au lieu de 7,6 mètres, de marge avant et à 1,32 mètre au lieu de 2 mètres dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble est dérogatoire, de 0,39 mètre dans la marge avant et de 0,68 mètre dans sa marge latérale;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal n'entend pas demandé un déplacement de bâtiment ou démolition et accepte cet état de dérogation.

91-07-262
Carte-couleur
(firme CIO inc.)

CONSIDÉRANT l'offre de la firme "La Cartographie Informatisée de l'Outaouais inc.", relativement à la production d'une carte-couleur pour la région économique de Trois-Rivières / Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la lettre du directeur général de la Ville de Trois-Rivières, Monsieur Jean-Luc Julien, nous avisons que la Ville de Trois-Rivières serait intéressée à faire partie du groupe de municipalités, en vue d'accepter l'offre de la firme CIO inc.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de Saint-Louis-de-France ont pris connaissance de l'offre de services de la firme CIO inc., datée du 27 mai 1991 et signée par Monsieur Raymond Gaudet, président/cartographe;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Municipalité de Saint-Louis-de-France accepte l'offre de la firme CIO inc., au montant de cinq cent soixante-dix huit dollars et quarante cents (578,40 \$), selon les termes et conditions de l'offre de services du 27 mai 1991.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

91-07-263

Entente Pepsi-Cola

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente de la location des terrains de balle avec les employés de Pepsi-Cola.

91-07-264

Ajustement salarial employées bibliothèque

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair qu'un ajustement salarial de cinq pour cent (5 %), rétroactivement au 1^{er} juin 1991, soit et est consenti aux employées de la bibliothèque, Mesdames Sylvie Poulin, Lucie Hamelin, Hélène Jacques, Chantal Fortin et Claire Gilbert.

91-07-265

Achat tracteur à gazon

CONSIDÉRANT les invitations faites par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 27 juin 1991, pour l'acquisition d'un tracteur à gazon 1991, 2 cylindres, 18 forces, transmission hydrostatique avec tondeuse à couteaux 48 pouces et d'un tracteur équivalent avec essence diesel comprenant tondeuse à couteaux 48 pouces;

En considération d'un échange possible d'un tracteur Ford 3 000, 1967 et d'un tracteur Farmall Cub, 1952;

CONSIDÉRANT les cotations, suite aux invitations, savoir:

- 1) Métropolitain Equipement enr.: 10 825,00 \$ (plus taxes)
- 2) Trudel & Piché inc. : 11 950,00 \$ (plus taxes)
- 3) Roland Clément & Fils inc. : 12 447,75 \$ (plus taxes)

CONSIDÉRANT la recommandation faite par l'ingénieur, Monsieur Ghislain Lachance, en date du 4 juillet 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la cotation soit adjugée à Métropolitain Equipement enr., au montant de dix mille huit cent vingt-cinq dollars (10 825,00 \$) plus taxes, lequel étant jugé le plus bas soumissionnaire conforme;

Que ce montant excluant la partie de T.P.S. récupérable soit approprié à même le surplus libéré.

91-07-266

Télépage Chef pompier

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal accepte de payer la majoration de taux, au montant de douze dollars et cinquante cents (12,50 \$), par mois, pour l'usage du télépage du Chef pompier, chez la firme Ultrapage.

Mention

Il est à noter au procès-verbal que Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte quitte la séance à 20:35 heures.

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers équipements.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

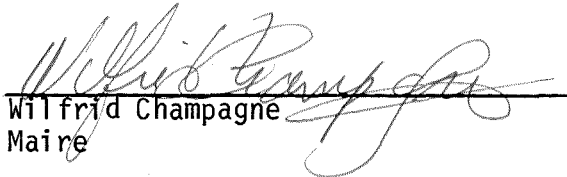
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

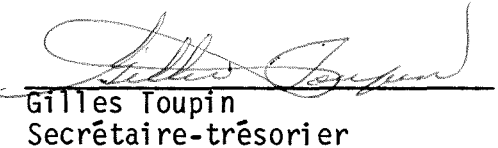
Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la fermeture de l'ancien chemin vis-à-vis les lots 475-P et 502-P.

91-07-267
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 5 août 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 8 juillet 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la Loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Dérogation mineure - dossier 91-003 (Roger Jacob)
2. Achat de la rue Maxime -
(lots 485-147, 485-149, 484-56 et 484-52)
3. Achat de terrain André Beaudet (boulevard Langevin)
4. Mandat à Consultants René Gervais inc. -
Confection plans et devis (projet Potvin - partie centrale)
5. Autorisation à Consultants René Gervais inc. -
Présentation des plans et devis au MENVIQ -
(projet Potvin - partie centrale)
6. Cas Paul-Yvon Lambert (#91/36 A.B.)
7. Mandat à Leclair Communications
8. Règlement fermeture de rue (lots 501-15-P et 501-806
ancien chemin vis-à-vis le lot 475-P)
9. Adoption règlement n° 329 (branchements de services)
10. Intervention du public

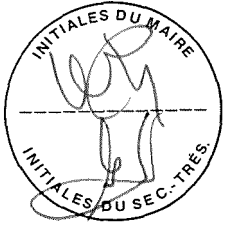
Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 91-003, soumise par Monsieur Roger Jacob, 1081, place Jacob à Saint-Louis-de-France, relativement à la construction d'un garage attenant de 20 pieds x 28 pieds, sur le lot 273-118, avec marge latérale de 18 pieds au lieu de 25 pieds, tel que demandé au règlement de zonage numéro 315;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme, informant le Conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 91-003 soit et est acceptée.

91-07-268
Dérogation
mineure
R. Jacob



No de résolution
ou annotation

91-07-269
Achat rue
Maxime

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France se porte acquéreuse des lots 485-147, 485-149, 484-56 et 484-52 (rues), dans le secteur Masse, dont l'actuel propriétaire est Monsieur Georges Masse et ce, pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$);

QUE l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre;

QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés, par les présentes, à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, l'acte de vente à intervenir devant Me Danielle Lesieur, notaire, ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution;

QUE par les présentes, la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Wilfrid Champagne et Gilles Toupin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

91-07-270
Achat de
terrain
boul. Langevin

ATTENDU QUE le boulevard Langevin a été construit sur une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-DEUX du lot originaire numéro CINQ CENT SOIXANTE-TROIS (563-P-62) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Champlain et ci-après décrite et que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France n'a jamais acquis ledit immeuble qui est toujours la propriété de André Beudet;

ATTENDU QUE ledit André Beudet a requis ladite Corporation municipale, par une demande en date du 27 mai 1991, de lui verser la somme de deux mille dollars (2 000 \$) à titre de dédommagement pour ladite partie de terrain ainsi utilisée comme rue et étant sa propriété;

ATTENDU QUE ledit André Beudet consent à vendre le terrain ci-après décrit et utilisé comme rue et étant sa propriété à ladite Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, pour la somme de MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (1 750 \$) comptant;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France achète dudit André Beudet, pour la somme de mille sept cent cinquante dollars (1 750,00 \$) comptant, le terrain suivant, savoir:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-DEUX du lot originaire numéro CINQ CENT SOIXANTE-TROIS (563-P-62) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, mesurant, vers le Nord-Ouest, cinquante-quatre mètres et cinquante-deux centièmes (54,52 m) le long du lot 563-41, vers le Nord-Est, dix-sept mètres et trente-trois centièmes (17,33 m) et de deux mètres et soixante-dix centièmes (2,70 m), vers le Sud-Est, soixante-deux mètres et quarante-quatre centièmes (62,44 m), suivant un arc de cercle de deux cent seize mètres et quarante-six centièmes (216,46 m) de rayon et vers le Sud-Ouest, six mètres et cinq centièmes (6,05 m); borné comme suit, savoir:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Vers le Nord-Ouest par le lot 563-41, vers le Nord-Est par le lot 563-41 et une partie du lot 563, vers le Sud-Est par le résidu du lot 563-62 et vers le Sud-Ouest par une partie du lot 563;

QUE l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre;

QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale, l'acte de vente à intervenir devant Me Danielle Lesieur, notaire, ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution;

QUE par les présentes, la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Wilfrid Champagne et Gilles Toupin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

91-07-271
Plans et devis
Place Potvin
partie centrale

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les Consultants René Gervais inc. soient et sont mandatés pour la confection des plans et devis pour les travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et l'asphaltage dans "Place Potvin" - partie centrale.

91-07-272
Présentation
dossier Potvin
au min. Environ.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les Consultants René Gervais inc. soient et sont autorisés à présenter au ministère de l'Environnement, pour acceptation, les plans et devis relativement aux travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et l'asphaltage dans "Place Potvin" - partie centrale.

91-07-273
Congédiement
M. Lambert

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que, suite à l'avis de suspension donné à l'assemblée du 17 juin dernier et conformément aux informations obtenues depuis cette date, relativement au dossier de Monsieur Paul-Yvon Lambert, le Conseil se voit dans l'obligation de rompre le lien d'emploi unissant Monsieur Lambert à la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France;

QUE ce congédiement soit effectif en date du 8 juillet 1991.

L'item numéro 7 de l'ordre du jour est reporté pour étude.

L'item numéro 8 de l'ordre du jour est reporté à la séance régulière du 5 août 1991.

91-07-274
Adoption
règlement 329

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le règlement portant le numéro 329, règlement concernant la construction, l'administration, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France et abrogeant tous les règlements antérieurs et plus particulièrement le règlement portant le numéro 125 et tous ses amendements, soit et est adopté.

Voir règlement n° 329 dans livre des règlements, page 282.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-07-275
Ajournement

Sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin la séance est ajournée à 19:50 heures.

91-07-276
Réouverture
de la séance

A 21:50 heures, sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin la séance est réouverte.

De l'avis unanime de tous les membres du Conseil, tous présents, sans exception, les items suivants sont ajoutés aux sujets pris en considération dans la convocation du 5 juillet 1991.

11. Paiement à Plomberie Antoine St-Onge inc. (663,09 \$)
12. Mandat de signatures - Entente avec Leclair Communications
13. Allocation supplémentaire aux Loisirs (700 \$ - autobus)
14. Nomination des officiers pour l'application du règlement n° 329
15. Avis de motion

91-07-277
Paiement
facture
Plomberie
St-Onge

CONSIDÉRANT l'étude du dossier faite par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la facture au montant de six cent soixante-trois dollars et neuf cents (663,09 \$) soit et est payée à Plomberie Antoine St-Onge inc., pour les frais du contrat de service 1990/1991, avec 105 jours courus en 1991.

91-07-278
Signature
entente
Leclair
communications

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 27 mai 1991, faite par Leclair Communications, relativement à l'élaboration d'une stratégie publicitaire en vue d'augmenter la venue de nouveaux ménages sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente pour services professionnels, daté du 4 juillet 1991, tel que fourni par Leclair Communications;

Après étude et considérations des documents présentés, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, le protocole d'entente avec Leclair Communications.

91-07-279
(Location)
supplémentaire
aux Loisirs
allocation

CONSIDÉRANT le contenu du mémo #93 daté du 5 juillet 1991, émis par le Directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que (la location) supplémentaire, au montant de sept cents dollars (700 \$) soit octroyée aux Loisirs, relativement au paiement des autobus pour le transport des jeunes, dans le cadre des activités estivales, et ce à même les revenus non autrement appropriés.



No de résolution
ou annotation

91-07-280
Nomination
officiers
règlement
n° 329

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 329, règlement concernant la construction, l'administration, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

Il est PROPOSÉ par Monsieur Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Messieurs Martin Milot, Réjean Marchand et les officiers, dûment autorisés, de l'agence privée de sécurité affectée à ces fins, soient et sont autorisés pour l'administration et l'application des dispositions de la section 4.C, articles 4.C.1 à 4.C.7, du règlement portant le numéro 329;

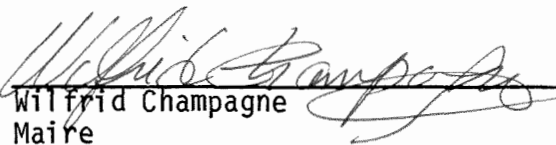
QUE Messieurs Ghislain Lachance, ingénieur et Carl Blanchet, inspecteur des bâtiments, soient et sont autorisés aux fins de l'administration et de l'application des autres dispositions du règlement 329.

Avis de motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement 327 concernant l'insertion des pénalités.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du: 5 août 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enc., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN**

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 5 août 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Laurier Rousseau
Denis Paquin

Jacques Boisclair, Maire suppléant, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absences motivées : Monsieur Wilfrid Champagne, Maire
Monsieur Claude Bourgeois, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux
(17 et 25 juin et 2 et 8 juillet 1991)
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 91-007
11. Décision sur les infractions
12. Inscription congrès A.Q.D.L.M. - Martin Falardeau
13. Retrait de la plainte - re : Gisèle Dion
14. Adoption règlement n° 331 - Fermeture de rue
15. Amendement au règlement n° 327 (coupe à blanc)
16. Inscriptions congrès municipal de l'U.M.R.C.Q.
17. Résolution pour le ministère de l'Environnement
re : rue Pelchat
18. Prolongation - Francis Paquet et Patrice Bergeron
(3 semaines)
19. Demande Club Optimiste - subvention 500 \$ (10^e anniversaire)
20. Résolution - "Fête à Clément"
21. Résolution - cession terrain à M. Réal Fréchette (affaire de correction de la rue "boulevard Langevin")
22. Embauche Denis St-Arnaud - temporaire voirie
23. VARIA
 - a) Parc Caron - Permis de lotir n° 388
24. Avis de motion
- Fermeture d'une partie du chemin, sans désignation cadastrale et d'une partie du lot 589
25. Intervention du public
26. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

91-08-281

Adoption
ordre du
jour

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier
Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que
l'ordre du jour soit et est adopté, tel que modifié en reportant
les items 11 et 17 et en incluant l'item A) inscrit à VARIA.

91-08-282

Adoption
procès-
verbaux

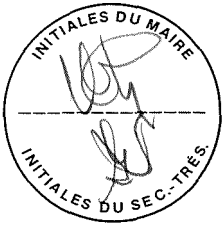
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier
Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que
les procès-verbaux des 17 et 21 juin 1991, 2 et 8 juillet 1991,
soient et sont adoptés, tels que rédigés.

L'item numéro 6 est rayé de l'ordre du jour.

L'item numéro 7 est rayé de l'ordre du jour.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec Conseil des services essentiels M ^e Judith Lapointe, sec.	Re : Maintien des services essentiels en cas de grève (formulaire)
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires culturelles Liza Frulla-Hébert	Re : Subvention bibliothèque (28 261 \$)
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Claude Ryan, ministre	Re: Chèque (13 193 \$) Subvention - péréquation 1990
	Re : Chèque (1 793,18 \$) Compensation taxes foncières
Alphé Poiré	Re : Disponibilité du document "Finances des Municipalités" Édition 1991
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Jean-Pierre Gélinas	Re : Avis de correction Enfouissement Labbé inc.
Philippe Bussièrès, dir. rég.	Re : Résultats d'analyse bactériologique Domaine Scouts
	Re : Résultats d'analyse bactériologique Domaine au Grand R
Gouvernement du Canada	Re : Chèque (4 935 \$) Programme Dév. Emploi



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Gouvernement du Québec Ministère Loisir, Chasse et Pêche Marcel Bussièrès	Re : Accusé réception du rapport financier et rapport d'activités Fête Nationale
Gouvernement du Québec Ministère de la Sécurité publique Dir. gén. sécurité civile	Re : Campagne annuelle de la prévention incendies Édition 1991
Gouvernement du Québec Ministère des Transports District 32 Léger Lavoie, ing.	Re : Signalisation route 157 (marquage de flèches)
Gouvernement du Québec Ministre délégué aux transports Robert Middlemiss	Re : Subvention - Rang des Chenaux (30 000 \$)
Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. Jean-Marc Gauthier, dir. gén.	Re : Délégation Jeux du Québec
U.M.R.C.Q. Marc-Édouard Nadeau, Président	Re : Bulletin "L'union" information Re : Congrès U.M.R.C.Q.
Muni-express	Re : Information Réforme Ryan Refonte du code géog.
M.R.C. de Francheville Robert Bouchard, sec.-trés.	Re : Liste de permis de construction ou rénovation
S.Q.A.E. Yves Piette, ing.	Re : Refoulement d'égout au poste de pompage St-Alexis
A.Q.T.E. Lyne Rioux	Re : Opération environnement Plage - emplacement des plages et classes

Mention
permis de
construc-
tion

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de juillet 1991, trente-cinq (35) permis, totalisant la somme de trois cent soixante-quinze mille sept cent cinquante dollars (375 750 \$), ont été émis pour construction, incluant onze (11) permis d'arrosage et onze (11) permis pour les puits privés.

91-08-283
Adoption
comptes à
payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la liste des comptes à payer numéro 91-007 soit et est adoptée, comme suit, savoir :

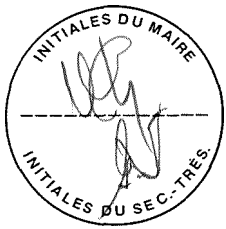


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 91-007

1.	Aiguillage Plus 1988 inc.	40,66 \$
2.	Arcotec inc.	94,99
3.	Patrice Bergeron	140,10
4.	Bibliothèque Centrale de Prêt	990,22
5.	Bibli-O-Coeur inc.	15,00
6.	Boivin et Gauvin inc.	66,56
7.	Alain Brouillette	668,10
8.	Gilles Brûlé	276,90
9.	Buffet Santé Geneviève	56,62
10.	Buromax	273,57
11.	Camions Freightliner M.B.	88,67
12.	Canadian Tire - D. Darveau inc.	17,61
13.	La Cie Canadienne de Service de Lavage	18,49
14.	Copie X Press	131,77
15.	La Corporation des Secrétaires	42,80
16.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
17.	Décoralium inc.	26,98
18.	D. De Demontigny et Fils inc.	421,28
19.	Dicom Express inc.	16,74
20.	Distribution Robert enr.	767,89
21.	Dona inc.	17,12
22.	Léopold Duplessis ltée	94,96
23.	Entreprises Aimé Germain ltée	149,05
24.	Les Ent. Elec. Michel Lamothe enr.	640,24
25.	Les entreprises Paul Guévin enr.	10 003,20
26.	Épicerie Marcel Pelchat inc.	131,58
27.	Équipements Plannord ltée	64,66
28.	Fernand Daigle enr.	226,50
29.	Fleuriste Cormier	57,78
30.	Floriculture Gauthier inc.	37,45
31.	Garage Jacques Martin	258,86
32.	Garage Jacques Ricard inc.	39,00
33.	Garage Jacques Savary enr.	170,50
34.	Garage Pierre Savary enr.	121,74
35.	Groupe Admari inc.	2 867,90
36.	L'Hebdo Journal	250,38
37.	Tommy Huard	95,28
38.	Jules Hubert	182,00
39.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	373,35
40.	Journal Laroche	395,00
41.	J.R. Électronique	40,38
42.	Laboratoire de l'environnement	258,94
43.	Jocelyne Leblanc	6,00
44.	Hélène Lemire	150,00
45.	Danielle Lesieur, notaire	650,25
46.	Excavation Lethiecq & Fils inc.	730,10
47.	Librairie Poirier inc.	323,85
48.	Location Buromax inc.	504,48
49.	Machineries Baron & Tousignant ltée	78,35
50.	Massicotte & Fils limitée	265,79
51.	Matériaux de Construction S.L. inc.	268,03
52.	Matériaux les Rives inc.	451,38
53.	Médiat-Muse	10,00
54.	Clément Morin et Fils inc.	18,14
55.	Motorola Canada ltée	310,28
56.	M.R.C. de Francheville	306,00
57.	Mun. de St-Étienne-des-Grès	2 121,69
58.	Le Nouvelliste	337,05
59.	Francis Paquet	56,70
60.	J.D. Paré Électrique inc.	404,94



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

61. Pépinière Cormier	5 138,78 \$
62. Perco ltée	1 068,14
63. Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	130,19
64. Pluram inc.	7 359,53
65. Pluritec Laboratoire ltée	121,98
66. Sylvie Poulin	21,90
67. Les Produits Chimiques Calclo ltée	3 041,54
68. Produits Chimiques Cartier ltée	274,43
69. Protection Incendie CFS ltée	21,96
70. P.V. Ayotte ltée	21,37
71. Reliure Travaction inc.	163,99
72. Réseau d'Action et d'Information	23,90
73. Revue Municipale / comm. véro	42,80
74. Roy, Lambert & Associés	2 363,10
75. Services Documentaires	128,40
76. Simard Beaudry inc.	2 594,26
77. Pétroles Sonerco (1990) inc.	168,01
78. J. St-Cyr & Frères ltée	170,57
79. St-Maurice Oxygène ltée	40,79
80. Système d'alarme Richard inc.	160,50
81. J.C. Trépanier enr.	273,92
82. UAP inc.	18,44
83. Consultants VFP inc.	8 033,17
84. Ville de Trois-Rivières	1 347,59
85. Roland Villemure	120,91
86. Westburne Québec inc.	77,82

60 616,84 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 91-007.

1. Aménagement Pluri-Services inc.	43 894,98
2. Banque Nationale du Canada	109 909,73
3. Lionel Deshaies inc.	9 925,75
4. Consultants René Gervais inc.	7 805,81
5. Laboratoire Laviolette inc.	2 377,65
6. Danielle Lesieur, notaire	1 857,66
7. Gaston Paillé ltée	97 404,99
8. VFP inc. Consultants	43 517,80

316 694,37 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de juillet 1991.

BELL CANADA

04-07-1991	691-1846	42,70 \$	
			42,70 \$
09-07-1991	372-9226	38,53	
	372-9227	122,87	
			161,40 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

17-07-1991	Ligne informatique	171,96 \$	
	373-3789	38,53	
	376-8436	44,74	
	376-0654	48,88	
	374-4486	19,47	
	374-6550	<u>1 451,12</u>	1 774,70 \$
23-07-1991	379-6915	<u>95,86 \$</u>	95,86
30-07-1991	371-9226	2,33 \$	
	691-1848	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1843	<u>42,70</u>	<u>215,83</u>
	TOTAL :		2 290,49 \$

BELL CELLULAIRE

09-07-1991	372-7352	<u>28,84 \$</u>	28,84
23-07-1991	372-7352	<u>29,41 \$</u>	<u>29,41</u>
	TOTAL :		58,25 \$

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de juillet 1991

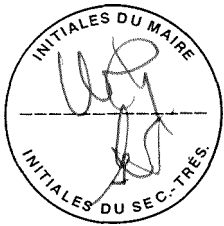
HYDRO-QUÉBEC

04-07-1991	400, rue Goulet	262,56 \$	
	631, rue Carrière	<u>44,76</u>	307,32 \$
09-07-1991	200, chemin Masse	93,82	
	Ste-Marguerite	106,42	
	55, chemin Masse	<u>132,30</u>	332,54
17-07-1991	Rues	11 630,32	
	200, chemin Masse	1 284,00	
	10, rue Marchand	1 593,93	
	100, de la Mairie	1 726,16	
	671, des Loisirs	491,84	
	200, de la Mairie	2 465,86	
	820, Hôtel de Ville	<u>1 042,75</u>	20 234,86
30-07-1991	1415, St-Alexis	<u>286,56</u>	<u>286,56</u>
	TOTAL :		21 161,28 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 400 821,23 \$

L'item numéro 11 est reporté à une séance ultérieure.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

91-08-284
No de résolution
Inscription
A.Q.D.L.M.
M. Falardeau

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil ratifie l'inscription de Monsieur Martin Falardeau, au congrès de l'A.Q.D.L.M., les 25, 26, 27 et 28 septembre prochain à Saint-Donat au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225,00 \$) ainsi que la réservation de chambre, au Château Montcalm, au montant de cinquante dollars (50,00 \$);

QUE les frais de séjour et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-08-285
Rescinder
résolution
91-04-152

CONSIDÉRANT l'avis juridique daté du 10 juin 1991, émise par M^e Bertrand Lamothe, relativement à la cause de Madame Gisèle Dion;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil retire la plainte et que la résolution portant le numéro 91-04-152, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

RÈGLEMENT NUMÉRO 331

RÈGLEMENT RELATIF À L'ABOLITION ET À LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN VIS-À-VIS LES LOTS 475-P ET 502-P.

CONSIDÉRANT l'avis d'abandon d'entretien public par le ministère des Transports du Québec, dans la Gazette Officielle en date du 13 février 1988;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été conformément donné;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE I.

À compter de la date de l'adoption du présent règlement, l'ancien chemin, vis-à-vis le lot 502-P, maintenant connu et désigné comme étant les lots 501-15 et 806, montrés sur un plan préparé par Monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, dossier 51369, minute 1692, daté du 2 décembre 1987, est maintenant fermé.

L'ancien chemin, vis-à-vis le lot 475-P, montré sur un plan préparé par Monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, minute 3712, connu et désigné comme étant les lots 812 et 501-18, est maintenant fermé.

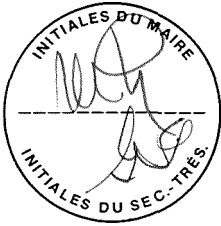
ARTICLE II.

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ à la séance du : 5 août 1991
AFFICHÉ le : 9 août 1991

Signé :
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

91-08-286
Adoption
règlement
n° 331

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le règlement portant le numéro 331, règlement relatif à l'abolition et à la fermeture d'une partie de l'ancien chemin vis-à-vis les lots 475-P et 502-P, soit et est adopté.

RÈGLEMENT NUMÉRO 327-A

RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 327

RÈGLEMENT RÉGISSANT LA CONSERVATION DES ARBRES EN MILIEU URBAIN,
AGRICOLE, RIVERAIN ET FORESTIER

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir des pénalités applicables contre le non-respect dudit règlement numéro 327;

ATTENDU QU'avis de présentation du présent règlement a été conformément donné;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et il est par le présent règlement DÉCRÉTÉ et STATUÉ et ledit Conseil ORDONNE et STATUE comme suit, savoir :

ARTICLE I

1.1 Le règlement numéro 327 est amendé en remplaçant l'article II du règlement numéro 327 par le suivant, intitulé :

"PÉNALITÉ EN CAS D'INFRACTION"

Quiconque contrevient à quelqu'une des dispositions du présent règlement est passible sur poursuite devant la Cour de juridiction compétente, d'une amende d'au moins deux cents dollars (200,00 \$) et n'excédant pas trois cents dollars (300,00 \$).

1.2 Le règlement numéro 327 est amendé en ajoutant l'article III intitulé, comme suit :

"Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi."

ARTICLE II

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

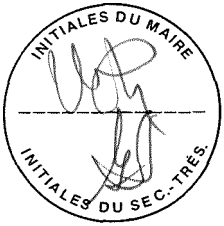
ADOPTÉ à la séance du :
AFFICHÉ le :

5 août 1991

9 août 1991

signé :
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

91-08-287
Adoption
règlement
n° 327-A

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le règlement portant le numéro 327-A, règlement pour amender le règlement portant le numéro 327 et régissant la conservation des arbres en milieu urbain, agricole riverain et forestier, soit et est adopté.

91-08-288
Inscription
Congrès
U.M.R.C.Q.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que les membres du Conseil soient et sont délégués, accompagnés le cas échéant, pour assister au Congrès annuel de l'Union des Municipalités Régionales de Comté du Québec qui se tiendra à Québec les 3, 4 et 5 octobre prochain;

Que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

L'item numéro 17 est reporté à une séance ultérieure.

91-08-289
Prolongation
F.Paquet
P.Bergeron

CONSIDÉRANT la demande exprimée par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'une prolongation d'emploi de trois (3) semaines soit et est accordée à Monsieur Patrice Bergeron effectivement au 5 août 1991 et à Monsieur Francis Paquet effectivement au 12 août 1991, à raison de cinq dollars et trente cents l'heure (5,30 \$/h), ainsi que les avantages marginaux pertinents.

91-08-290
Subvention
Club
Optimiste
(500 \$)

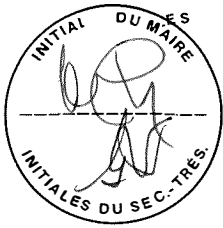
CONSIDÉRANT la demande exprimée par le Club Optimiste de Saint-Louis-de-France dans sa lettre datée du 17 juillet 1991, signée par Monsieur Mario Diamond, secrétaire, relativement au dixième anniversaire du Club;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil souscrive à même les fonds non autrement appropriés, une somme de cinq cents dollars (500,00 \$), au Club Optimiste de Saint-Louis-de-France pour la tenue des festivités du 24 août 1991.

91-08-291
Appui
"Fête à
Clément"

CONSIDÉRANT la demande exprimée par le secrétaire du Conseil de Pastorale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, relativement à la fête de Monsieur le Curé, Clément Grenier;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil souscrive à même les revenus non autrement appropriés, une somme n'excédant pas mille dollars (1 000,00 \$) au Comité provisoire pour la "Fête de Clément", dans le cadre de l'organisation d'une fête soulignant le départ de Monsieur le Curé, Clément Grenier, le 31 août 1991.



No de résolution
ou annotation

91-08-292
Cession de
terrain
R. Fréchette

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte et UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité cède et transporte pour la somme de UN dollar (1,00 \$) à Monsieur Réal Fréchette, un emplacement connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir :

A) D'un ancien chemin sans désignation cadastrale; mesurant vers le Nord-Est, quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (90,99 m) et vingt et un mètres et seize centièmes (21,16 m) suivant un arc de cercle de quatre cent dix mètres et soixante-deux centièmes (410,62 m) de rayon; vers le Sud-Est, six mètres et soixante-six centièmes (6,66 m); vers le Sud-Ouest cent dix mètres et soixante-deux centièmes (110,62 m); et vers le Nord-Ouest onze mètres et soixante-dix centièmes (11,70 m) borné comme suit, savoir : vers le Nord-Est par une partie dudit lot 589 propriété de Réal Fréchette; par une partie du lot 589 ci-après décrite au paragraphe B) et par une partie de l'ancien chemin sans désignation cadastrale; vers le Sud-Est par une partie de l'ancien chemin sans désignation cadastrale; vers le Sud-Ouest par une partie du lot 588 propriété de Réal Fréchette et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 37 au cadastre officiel pour la Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel; le tout ayant une superficie de mille deux cent quarante-sept mètres et neuf dixièmes carrés (1 247,9 m²).

B) D'une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF (P. 589) au cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, au bureau de la division d'enregistrement de Champlain; mesurant, vers le Nord-Est, cinquante-quatre mètres et cinquante-quatre centièmes (54,54 m) suivant un arc de cercle de quatre cent dix mètres et soixante-deux centièmes (410,62 m) de rayon; vers le Sud-Ouest, cinquante et un mètres et trente-sept centièmes (51,37 m) et vers le Nord-Ouest quinze mètres et huit centièmes (15,08 m) et deux mètres et quatre-vingt-sept (2,87 m); bornée comme suit, savoir : vers le Nord-Est par une partie du lot 589 étant la route 157; vers le Sud-Ouest par l'ancien chemin sans désignation cadastrale ci-dessus décrite au paragraphe A); vers le Nord-Ouest par une partie du lot 589 ci-après décrite au paragraphe C) et par une autre partie dudit lot 589 propriété de Réal Fréchette; le tout ayant une superficie de quatre cent vingt-huit mètres carrés (428,0 m²).

C) D'une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF (P. 589) au cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, mesurant, vers le Nord-Est, quarante-quatre mètres et vingt-sept centièmes (44,27 m) suivant un arc de cercle de quatre cent dix mètres et soixante-deux centièmes (410,62 m) de rayon; vers le Sud-Est, quinze mètres et huit centièmes (15,08 m), vers l'Ouest cinquante et un mètres et soixante et un centièmes (51,61 m) suivant un arc de cercle de cent soixante-deux mètres et soixante-six centièmes (162,66 m) de rayon et vers le Nord-Ouest, deux mètres et quatre centièmes (2,04 m); bornée comme suit, savoir : vers le Nord-Est par une partie du lot 589 étant la route 157; vers le Sud-Est par une partie du lot 589 ci-dessus décrite au paragraphe B); vers l'Ouest par une partie du lot 589 propriété de Réal Fréchette et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 37 au cadastre officiel pour la Paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel; le tout ayant une superficie de trois cent quatre-vingt-onze mètres et sept dixièmes carrés (391,7 m²).

QUE lesdites parties de lots sont un ancien chemin.



No de résolution
ou annotation

91-08-293
Embauche
D.St-Arnaud

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CONSIDÉRANT la note de service et la demande datée du 2 août 1991, faite par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement au remplacement de Monsieur Jean Morin, employé à la voirie;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Monsieur Denis St-Arnaud soit et est embauché à titre d'employé temporaire à la voirie, selon les termes et conditions de la convention collective des cols bleus, à compter du 12 août 1991, conditionnellement à l'obtention d'un certificat médical.

91-08-294
Permis de
lotir

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil après en avoir pris connaissance, accepte la demande de permis de lotir numéro 388, émis à Monsieur Rémi Lafond, lequel permis stipule que le promoteur Monsieur Rémi Lafond a cédé à la Municipalité de Saint-Louis-de-France, une superficie de cinq mille neuf cent six mètres et huit centièmes (5 906,8 m) de terrain pour fins de parc, en foi de quoi une superficie de terrain de cinquante-neuf mille soixante-huit mètres carrés (59 068 m²) à être développée par le promoteur avant que celui-ci soit obligé de céder d'autres terrains pour fins de parcs ou terrains de jeux.

Avis de
motion

Je soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers équipements.

Avis de
motion

Je soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la fermeture d'une partie du chemin, connu et désigné sans désignation cadastrale et d'une partie du lot 589.

Avis de
motion

Je soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la construction d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaîne de trottoir et de pavage dans la future rue, sur le lot originaire 272, ayant pour nom "Place Potvin Centre".




No de résolution
ou annotation

91-08-295
Levée de
l'assemblée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée
de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du : 3 septembre 1991


Jacques Boisclair
Maire suppléant


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 19 août 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madames et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

- 1.a) Prière
- 1.b) Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 1.c) Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Autorisation - gratification juges, villages fleuris (Louise Durand - 75 \$) (Bernard Desaulniers - 75 \$)
5. Adjudication au plus bas soumissionnaire re: enrobé bitumineux (M.T.Q. - des Chenaux)
6. Résolution de félicitations (mémo #95 - M.F.)
Brian Pellerin - médaille d'or en natation
Martine Dessureault - meilleure nageuse au Québec
7. Article 25 - Embauche de Claude Bêtit et Jacques Lefebvre
8. Représentation - Journée provinciale, Villes, Villages et Campagnes fleuris.
(2 billets à 35 \$ et frais de représentation à deux membres du Conseil)
9. Cours de perfectionnement au Secrétaire-trésorier - Université Laval (rédaction de documents administratifs) (inscription, séjour et déplacement)
10. Mandat arpenteur-géomètre (relocalisation de bornes - Alain Lemire)
11. Adoption du règlement 332 (Règlement concernant la fermeture d'une partie de chemin sans désignation cadastrale et d'une partie du lot 589)
12. VARIA
a) Don à la Fondation "Espoir de Vie" 100 \$
13. Avis de motion
14. Intervention du public
15. Levée de l'assemblée

91-08-296
Nomination
sec. assemblée

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Alain Brouillette soit et est nommé secrétaire d'assemblée pour la séance du 19 août 1991.

91-08-297
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté tel que modifié.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

91-08-298
Gratification
juges
(villes, villa-
ges fleuris)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'une somme de soixante-quinze dollars (75,00 \$) soit remise à Madame Louise Durand ainsi qu'à Monsieur Bernard Desaulniers, à titre d'allocation au jury, dans le cadre du concours "Villes, villages fleuris 91".

91-08-299
Adjudication
soumissions
béton bitumineux

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public paru dans le Nouvel-
liste en date du 1^{er} août 1991, relativement à une demande de sou-
missions pour la fourniture, excluant transport, d'approximativement
2 000 t.m. d'enrobé bitumineux à chaud de type MB-20, aux spécifications
des sections 14 et 16 du cahier des charges et devis généraux du minist-
ère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publique-
ment le 13 août 1991, savoir:

Pagé Construction	:	17,60 \$ t.m. (plus taxes)
Massicotte & Fils ltée	:	29,50 \$ t.m. (plus taxes)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la soumission de Pagé Construction au montant de dix-sept dollars et soixante cents (17,60 \$) la tonne métrique, plus taxes, soit et est adjudgée comme étant la soumission la plus basse conforme.

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le
Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à
signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de
Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.

91-08-300
Félicitations
B. Pellerin

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil muni-
cipal transmette à Brian Pellerin, l'expression de ses plus chaleureuses
félicitations pour sa distinction lors des Jeux du Québec 1991, en rem-
portant deux (2) médailles d'or, en natation.

91-08-301
Félicitations
M. Dessureault

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil trans-
mette à Madame Martine Dessureault, l'expression de ses plus chaleureuses
félicitations lors de sa nomination à titre de meilleure nageuse au
Québec.

91-08-302
Embauche
J. Lefebvre
C. Bétit
Article 25

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bour-
geois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil
entérine l'embauche de Messieurs Jacques Lefebvre et Claude Bétit, à
compter du 12 août 1991, dans le cadre et aux conditions du programme de
création d'emploi "Article 25".

L'item numéro 8 est retiré de l'ordre du jour.

91-08-303
Cours perfect.
G. Toupin

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le
Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit et est autorisé à as-
sister au cours de perfectionnement "Rédaction de documents administra-
tifs", qui sera tenu à Québec, les 4, 5 et 6 novembre prochains;



No de résolution
ou annotation

91-08-304
Mandat
J. Châteauneuf

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Que les coûts d'inscription, de séjour et de transport soient et sont défrayés par la Municipalité; conditionnellement aux disponibilités budgétaires.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour relocaliser la borne Nord-Est du 691, Ste-Marguerite Ouest.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 332

RÈGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE CHEMIN SANS DÉSIGNATION CADASTRALE ET D'UNE PARTIE DU LOT 589.

CONSIDÉRANT l'avis d'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec, publié dans la Gazette Officielle en date du 24 février 1990;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance régulière du 5 août 1991;

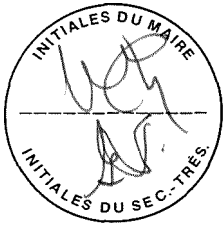
EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE et STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE I

A compter de la date de l'adoption du présent règlement, l'ancien chemin, sans désignation cadastrale et d'une partie du lot 589, le tout ci-dessous décrit, est fermé.

DESCRIPTION

- A) D'un ancien chemin sans désignation cadastrale; mesurant vers le Nord-Est, quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (90,99 m) et vingt et un mètres et seize centièmes (21,16 m) suivant un arc de cercle de quatre cent dix mètres et soixante-deux centièmes (410,62 m) de rayon; vers le Sud-Est, six mètres et soixante-six centièmes (6,66 m); vers le Sud-Ouest cent dix mètres et soixante-deux centièmes (110,62 m) et vers le Nord-Ouest onze mètres et soixante-dix centièmes (11,70 m); borné comme suit, savoir: vers le Nord-Est par une partie dudit lot 589, propriété de Réal Fréchette; par une partie du lot 589 ci-après décrite au paragraphe B) et par une partie de l'ancien chemin sans désignation cadastrale; vers le Sud-Est par une partie de l'ancien chemin sans désignation cadastrale; vers le Sud-Ouest par une partie du lot 588, propriété de Réal Fréchette et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 37 au cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel; le tout ayant une superficie de mille deux cent quarante-sept mètres et neuf dixièmes carrés (1 247,9 m²).



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- B) D'une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF (P.589) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Maurice, au bureau de la division d'enregistrement de Champlain; mesurant, vers le Nord-Est, cinquante-quatre mètres et cinquante-quatre centièmes (54,54 m) suivant un arc de cercle de quatre cent dix mètres et soixante-deux centièmes (410,62 m) de rayon; vers le Sud-Ouest cinquante et un mètres et trente-sept centièmes (51,37 m) et vers le Nord-Ouest quinze mètres et huit centièmes (15,08 m) et deux mètres et quatre-vingt-sept centièmes (2,87 m); bornée comme suit, savoir: vers le Nord-Est par une partie du lot 589 étant la route 157; vers le Sud-Ouest par l'ancien chemin sans désignation cadastrale ci-dessus décrite au paragraphe A); vers le Nord-Ouest par une partie du lot 589 ci-après décrite au paragraphe C) et par une autre partie dudit lot 589 propriété de Réal Fréchette; le tout ayant une superficie de quatre cent vingt-huit mètres carrés (428,0 m²).
- C) D'une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE VINGT-NEUF (P.589) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Maurice, au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, mesurant, vers le Nord-Est, quarante-quatre mètres et vingt-sept centièmes (44,27 m) suivant un arc de cercle de quatre cent dix mètres et soixante-deux centièmes (410,62 m) de rayon; vers le Sud-Est, quinze mètres et huit centièmes (15,08 m), vers l'Ouest cinquante et un mètres et soixante et un centièmes (51,61 m) suivant un arc de cercle de cent soixante-deux mètres et soixante-six centièmes (162,66 m) de rayon et vers le Nord-Ouest, deux mètres et quatre centièmes (2,04 m); bornée comme suit, savoir: vers le Nord-Est par une partie du lot 589 étant la route 157; vers le Sud-Est par une partie du lot 589 ci-dessus décrite au paragraphe B); vers l'Ouest par une partie du lot 589 propriété de Réal Fréchette et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 37 au cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel; le tout ayant une superficie de trois cent quatre-vingt-onze mètres et sept dixièmes carrés (391,7 m²).

ARTICLE II

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance du: 19 août 1991

AFFICHÉ le: _____

Signé:

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-08-305
Adoption
règlement 332

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le règlement portant le numéro 332, règlement concernant la fermeture d'une partie de chemin sans désignation cadastrale et d'une partie du lot 589, soit et est adopté.

91-08-306
Don
Ass. "Espoir
de Vie"

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la Municipalité souscrive un don au montant de cent dollars (100,00 \$) à l'Association "Espoir de Vie APOR" inc.



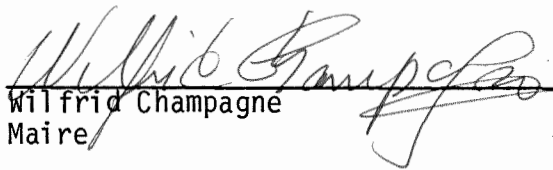
No de résolution
ou annotation


91-08-307
Levée assemblée

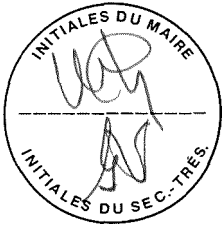
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de
l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 septembre 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Alain Brouillette, c.a.
Secrétaire d'assemblée
en vertu de la résolution
n° 91-08-296



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la
Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 3 septembre 1991 à 19:30
heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-
Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les
Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux du mois d'août 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 91-008
11. Résolution - dossiers infractions (cour municipale)
12. Rescinder résolution 91-08-304 (mandat à J. Châteauneuf)
13. Mandat à Régis Lévesque - localisation borne Yves Lemire
14. Budget additionnel 250 \$ - Villes, villages fleuris
(revenus non autrement appropriés)
15. Renouvellement mandat à N. Hamelin (O.M.H.)
16. Paiement pompe - rue Potvin
17. Mandat à Me Pinsonnault:
re: mise en demeure (entrepreneur et consultants - biblio.)
18. Embauche animateurs Maison des Jeunes:
J.F. Caron, Chantal Deschamps et Audrey Paradis
19. C.P.T.A.Q.:
91-003: Jean-Pierre Lebel
91-004: Donald Ouellette
91-005: Candide Veillette
91-006: Jacques Dupont et Bruno St-Onge
20. VARIA
 - a) Emprunt temporaire 382 200 \$ - refinancement pour une partie
des règlements 240 et 241
 - b) Demande Club Optimiste 200 \$ - vin d'honneur "Past President"
 - c) Appui campagne contre l'expansion du nucléaire
21. Avis de motion
22. Intervention du public
23. Levée de l'assemblée

91-09-308
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du
jour soit et est adopté tel que modifié, en incluant les items A) à C)
inscrits à VARIA.



91-09-309
Adoption
Procès-verbaux

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

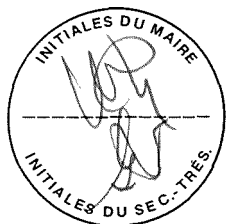
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que les procès-verbaux du mois d'août 1991 soient et sont adoptés tels que rédigés.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Claude Ryan, ministre	Re: Chèque (1 791,32 \$) Compensation taxes foncières municipales
	Re: Chèque (8 522,94 \$) Compensation taxes foncières municipales
	Re: Chèque (1 853,13 \$) Compensation taxes foncières municipales
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Jacques Beaudoin	Re: Accusé réception demande de compensation (fermes)
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. Urbanisme et amén. territoire Georges Felli	Re: Document - Données foncières fiscales
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Philippe Bussières, dir. rég.	Re: Analyse bactériologique Domaine Grand R
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Jean-Paul Hudon, inspecteur	Re: Problèmes rue Larkin (poussière)
Gouvernement du Québec Ministère des Finances Denis Delangie	Re: Chèque (28 261,00 \$) Subvention bibliothèque
Gouvernement du Québec Ministère des Transports Léger Lavoie, ing.	Re: Confirmation de subvention (30 000,00 \$) - réseau routier
Jean Pinsonnault, avocat	Re: Bar St-Louis - Audition reportée au 06/09/91
U.M.R.C.Q. Roger Nicolet, président	Re: Accusé réception paiement contribution (Dossier Ryan)
	Re: Document "Projet de loi 145"
M.R.C. de Francheville Robert Bouchard, dir. gén.	Re: Amendement au schéma d'aménagement
	Re: Amendement au règlement de contrôle intérimaire
B.C.P. Mauricie Pierre L'Hérault, dir. gén.	re: Coût de location de livre indexation (5.8 %)

Mention permis
de construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois d'août 1991, trente-trois (33) permis, totalisant la somme de quatre cent soixante mille cent dollars (460 100 \$), ont été émis pour construction, incluant douze (12) permis d'arrosage et trois (3) permis pour les puits privés.



No de résolution
ou annotation

91-09-310
Adoption
cptes à payer

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 91-008 soit et est adoptée, comme suit, savoir:

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 91-008

1. Aluminium Dufresne inc.	37,23	\$
2. Antirouille à l'Huile Métropolitain	160,35	
3. Archambault musique	715,95	
4. Aréo feu ltée	427,57	
5. Autobus Bell Horizon inc.	642,00	
6. Bélitec inc.	98,90	
7. Patrice Bergeron	71,10	
8. Bibliothèque Centrale de Prêt	1 145,55	
9. Boivin et Gauvin inc.	290,90	
10. Alain Brouillette	65,90	
11. Gilles Brûlé	177,30	
12. Buromax	685,22	
13. Les Caisses enregistreuses	302,64	
14. Canadian Tire D. Darveau inc.	139,90	
15. La Cie Canadienne de Service	73,96	
16. Coffrages Mauriciens inc.	128,27	
17. La Compagnie de construction	667,68	
18. Construction S.R.B. S.C.C.	1 055,20	
19. Cooke et Fils enr.	20,81	
20. Copie X Press	155,87	
21. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00	
22. Courrier Purolator ltée	18,30	
23. Roméo Couture enr.	38,52	
24. Deschamps photo	294,56	
25. Donat De Montigny	214,00	
26. Doyon Machinerie enr.	64,32	
27. Léopold Duplessis ltée	121,33	
28. Entretien de pelouse P.G.	401,25	
29. Floriculture Gauthier inc.	37,45	
30. Garage Jacques Martin	106,53	
31. Garage Jacques Ricard inc.	10,85	
32. Garage Jacques Savary enr.	95,00	
33. Garage Théo Thibeault	233,46	
34. GÉNÉRAL Bearing Service inc.	59,72	
35. Groupe ADMARI inc.	2 757,35	
36. Imprimerie Art Graphique inc.	255,39	
37. Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	878,26	
38. Hélène Lemire	100,00	
39. Danièle Lesieur, notaire	1 229,86	
40. Location Buromax inc.	532,20	
41. Machineries Baron & Tousignant ltée	68,00	
42. Marché J.G. Normandin (1989) inc.	88,22	
43. Massicotte & Fils ltée	418,33	
44. Matériaux de construction S.L. inc.	1 118,70	
45. Les Outillages Melco inc.	86,67	
46. Métropolitain Equipement enr.	87,33	
47. Jules Millette inc.	32,10	
48. Clément Morin et Fils inc.	3,75	
49. Le Nouvelliste	529,12	
50. Palmar inc.	51,60	
51. Francis Paquet	99,30	
52. Peinture Louis Gince inc.	15,78	
53. Pépinière Cormier	25,97	
54. Perco ltée	1 068,14	
55. A. Pérusse enr.	71,59	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

56. Petite Caisse (Alain Brouillette)	166,97
57. Pièces d'auto H.-P. Jacques inc.	174,67
58. André Pilon	21,35
59. Pitney Bowes	128,17
60. Plomberie Antoine St-Onge inc.	152,41
61. Pluram inc.	638,15
62. Pluritec Laboratoire ltée	111,82
63. Pneus Bélisle	559,54
64. La Presse ltée	109,57
65. Protection incendie CFS ltée	10,10
66. P.V. Ayotte ltée	20,24
67. Quévis inc.	212,76
68. Reliure Travaction inc.	269,20
69. Sablière du Cap	470,80
70. Sécurité Plus / B Le Travailleur	144,31
71. Services documentaires	218,58
72. Simard Beaudry inc.	861,30
73. La Société Protectrice des Animaux	130,01
74. Pétroles Sonerco (1990) inc.	206,00
75. J. St-Cyr & Frères ltée	157,88
76. UAP inc.	531,12
77. Van Waters & Rogers ltée	2 432,75
78. Ville de Trois-Rivières	1 347,59
79. Vitrierie du Centre inc.	28,73
80. Westburne Québec inc.	601,95
81. Centre Mécanique Mauricie inc.	1 002,92
TOTAL:	35 049,14 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 91-008

1. Laboratoire Laviolette inc.	<u>2 658,09 \$</u>
TOTAL:	2 658,09 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois d'août 1991

Bell Canada

07-08-1991	372-9226	38,53 \$	
	372-9227	<u>40,58</u>	79,11 \$
13-08-1991	376-8436	44,74 \$	
	374-4486	19,47	
	376-0654	39,82	
	373-3789	38,53	
	374-6550	<u>787,27</u>	929,83 \$
20-08-1991	379-6915	103,07 \$	
	Ligne informatique	<u>171,96</u>	275,03 \$
27-08-1991	371-9226	9,36 \$	
	691-1848	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	<u>42,70</u>	222,86 \$
TOTAL:			1 506,83 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-09-314
Budget additionnel
villages fleuris

Suite au rapport présenté par les responsables du comité de Villes et villages fleuris 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'un budget additionnel de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit et est octroyé au comité responsable de Villes et villages fleuris 1991, à même les revenus non autrement appropriés.

91-09-315
Renouvellement
mandat O.M.H.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le mandat de Madame Noëlla C. Hamelin, Conseiller, soit et est renouvelé, en tant que déléguée du Conseil municipal au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation, et ce, pour une période de trois (3) ans.

91-09-316
Réclamation
Michel Paris

CONSIDÉRANT la requête de Monsieur Michel Paris, datée du 4 juillet 1991, relativement à un bris de pompe suite à une intervention d'un des employés municipaux;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la réclamation, au montant de cent soixante-six dollars et soixante-dix cents (166,70 \$), soit et est payée à Monsieur Michel Paris, en règlement complet et final de toute réclamation.

91-09-317
Mandat à
Me Pinsonnault

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 29 août 1991, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement à l'infiltration d'eau à l'intérieur de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs tentatives auprès de l'architecte, des consultants et du constructeur, aucune solution adéquate n'a été appliquée à date;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Me Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité, soit et est mandaté pour adresser une mise en demeure conjointe à Construction Lampron inc., Consultants ADS et Monsieur Michel Pellerin, architecte, dans le but de faire effectuer les réparations pertinentes et ce, d'ici quinze (15) jours.

91-09-318
Embauche
animateurs
Maison des
Jeunes

CONSIDÉRANT la note de service émise le 29 août 1991, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Jean-François Caron, Chantal Deschamps et Audrey Paradis, soient et sont embauchés à titre d'animateurs à la Maison des Jeunes, pour une période de dix (10) semaines, à raison de cinq dollars et trente cents l'heure (5,30 \$/h).

91-09-319
C.P.T.A.Q.
J.P. Lebel

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) par Monsieur Jean-Pierre Lebel, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur les lots 308-P et 309-P, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun règlement municipal.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-09-320
C.P.T.A.Q.
D. Ouellette

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) par Monsieur Donald Ouellette, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 304-P, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun règlement municipal.

91-09-321
C.P.T.A.Q.
C. Veillette

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil appuie la demande d'aliénation seulement, faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) par Madame Candide Veillette, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 537-P, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun règlement municipal.

91-09-322
C.P.T.A.Q.
J. Dupont
B. St-Onge

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande d'aliénation seulement (pour le n° 1) et la demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture (pour les nos 2 et 3), faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) par Messieurs Jacques Dupont et Bruno St-Onge, sur les lots 472-P et 586-P, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun règlement municipal.

91-09-323
Emprunt temp.
règl. 240
règl. 241

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, un emprunt temporaire au montant de trois cent quatre-vingt-deux mille deux cents dollars (382 200 \$), à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, pour le refinancement des règlements d'emprunt numéros 240 (Centre multifonctionnel) et 241 (bâtisse du parc Masse).

91-09-324
Club Optimiste
"Past President"

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Mario Diamond, secrétaire du Club Optimiste de Saint-Louis-de-France;

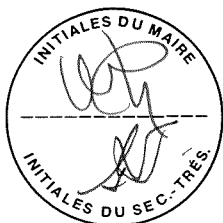
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil octroie un montant de deux cents dollars (200 \$) pour un cocktail de bienvenue qui sera servi à l'occasion de la soirée pour le "Past President".

91-09-325
Appui
campagne
(nucléaire)

CONSIDÉRANT les risques inhérents à l'énergie nucléaire pour la santé et la sécurité de la population de tout âge (malformations congénitales, leucémies, cancers);

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun moyen éprouvé de disposer des déchets hautement radioactifs provenant des réacteurs nucléaires comme Gentilly-2 (dont certaines composantes restent mortellement toxiques pour des centaines de milliers d'années);

CONSIDÉRANT QUE l'industrie nucléaire au Canada, située en majeure partie en Ontario, ne doit sa survie qu'à une politique très généreuse de subventions fédérales (subventions de 140 millions \$ en 1990);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QU'il existe des options beaucoup plus économiques et plus acceptables sur le plan de la santé publique et de l'environnement pour répondre aux besoins en énergie du Québec aujourd'hui et demain (nouvelles technologies de rendement énergétique, conservation d'énergie, énergie solaire, etc.);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la Municipalité de Saint-Louis-de-France appuie la Campagne contre l'expansion du nucléaire qui vise l'adoption par le Parlement d'Ottawa d'une loi interdisant l'octroi de tout nouveau permis d'exploitation de centrale nucléaire ou de mine d'uranium, ainsi que tout nouveau contrat d'exportation d'uranium;

QUE copie soit expédiée au député Michel Champagne de la circonscription de Champlain au Parlement d'Ottawa.

Mention

Mention est faite au présent procès-verbal qu'un groupe de citoyens a déposé devant le Conseil, une requête comportant environ vingt-six (26) signatures, demandant au Conseil municipal de conserver le caractère de rue sur le boulevard Larkin.

Mention

Mention est faite au présent procès-verbal que Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte quitte l'assemblée à 20:55 heures pour être de retour à 22:00 heures.

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers équipements.


Avis de motion


Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la construction d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaîne de trottoirs et de pavage dans la future rue, sur le lot originaire 272, ayant pour nom "Place Potvin Centre".

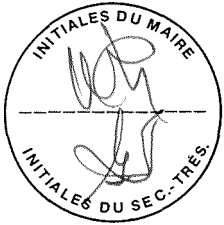
91-09-326
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 7 octobre 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 16 septembre 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Refinancement règlements 240 et 241
6. Liste des comptes à radier + comptes à envoyer en collection
7. Résolution U.M.R.C.Q. (contestation)
8. Paiement des réclamations (refoulement d'égout)
9. Résolution pour confection d'un annexe au rôle
Re: application d'une surtaxe aux immeubles non résidentiels
10. Adjudication soumission assurance collective
11. Formation C. Blanchet (code national du bâtiment)
12. Comptes à payer
13. VARIA
 - a) Engagement - gymnase et autres professeurs
 - b) Expropriation lot 275-P (André et Gary Marchand)
14. Avis de motion
15. Intervention du public
16. Levée de l'assemblée

91-09-327
Adoption
ordre du jour

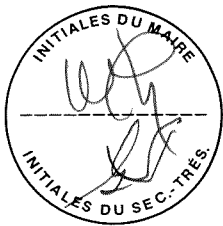
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté, en incluant les items A) et B) inscrits à VARIA.

91-09-328
Refinancement
règl. 240
et 241

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de 382 200 \$ par billets en vertu des règlements numéros 240 et 241, au prix de 100, et échéant en série 3 ans comme suit:

18 200 \$	9,90 %	1 ^{er} octobre 1992
20 000 \$	9,90 %	1 ^{er} octobre 1993
344 000 \$	9,90 %	1 ^{er} octobre 1994

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.



No de résolution
ou annotation

91-09-329
Refinancement
règl. 240
241

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter par billets un montant total de 382 200 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
240	332 400 \$
241	49 800 \$

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 1^{er} octobre 1991;

QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15 %, payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. - 18 200 \$
2. - 20 000
3. - 22 200

3. - 321 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

- 3 ans (à compter du 1^{er} octobre 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 240 et 241; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la Municipalité aura, le 22 septembre 1991, un montant de 382 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 450 000 \$, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 240 et 241;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE la Municipalité emprunte les 382 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 9 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 septembre 1991, préparé par Monsieur Alain Brouillette, c.a.;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les factures suivantes soient et sont à radier:

Droits sur les mutations immobilières:

Numéro de facture	Montant (excluant les intérêts)
964	162,00 \$
983	147,00
1018	220,05
1081	128,12
1297	60,00
1527	13,09

Permis:

15690	50,00 \$
16064	10,00
16329	15,00
16702	15,00
16926	15,00
16927	10,00

Sciage de bordure:

16668	178,24 \$
-------	-----------

Divers:

16889	5,00 \$
17085	51,50
17359	200,00
17808	2,00
18435	1,00
18823	2,00
19361	2,00

Services d'eau, d'égouts et/ou vidanges (facturation complémentaire):

17933	28,33 \$
-------	----------

Entrée d'eau:

18975	800,00 \$
-------	-----------



No de résolution
ou annotation

91-09-331
Factures en
collection

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur Conseiller Jacques Boisclair
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les factures
suivantes soient et sont envoyées, pour recouvrement, à l'aviseur légal
de la Municipalité, M^e Jean Pinsonnault, avocat:

Droits sur les mutations immobilières:

Numéro de facture	Montant (excluant les intérêts)
1100	270,00 \$
1229	209,98
1278	15,00
1439	291,00
1530	75,00
1534	630,00
1686	124,96

Permis:

18856	10,00 \$
-------	----------

Sciage de bordure:

17566	601,79 \$
19083	147,63

Services d'eau, d'égouts et/ou vidanges (facturation complémentaire)

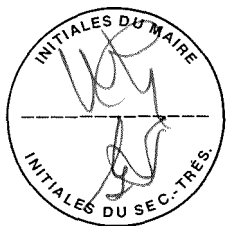
17953	132,86 \$
-------	-----------

Compteurs d'eau:

16974	132,44 \$
17188	39,04
17348	170,44
17905	119,93
18344	27,26
18354	92,44
18913	107,73
18918	186,61
18919	69,17
18920	83,96
19327	124,63
19328	182,04
19331	207,98
19734	75,43
19736	464,08

Divers:

16134	750,51 \$
19182	250,00
19293	267,50



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
91-09-332
Contestation
U.M.R.C.Q.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la Municipalité de Saint-Louis-de-France appuie les démarches de l'Union des Municipalités Régionales de Comté du Québec, (U.M.R.C.Q.) pour contester devant les tribunaux les mesures introduites par le projet de loi 145 concernant la sécurité publique.

91-09-333
 Paiement
réclamation
G. Champagne

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts à encourir pour le nettoyage de la propriété de Monsieur Gérard Champagne, 1126, Saint-Alexis Est, suite à un refoulement d'égout survenu le ou vers le 10 avril 1991 et la réclamation en dommages;

CONSIDÉRANT les pourparlers entre Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur de la Municipalité et le réclamant Monsieur Gérard Champagne, relativement à l'estimé des dégâts et du règlement final;

CONSIDÉRANT les échanges qui ont eu cours entre Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur de la Municipalité et les représentants de la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux, à l'effet de défrayer cinquante pour cent (50 %) du règlement final des réclamations du 1130, Saint-Alexis et 1126, Saint-Alexis Est, tel que confirmé dans la lettre du 15 juillet 1991, signée par Monsieur Yves Pillette, m.fc.a., gérant de projet pour la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accepte de régler la réclamation finale en dommages de Monsieur Gérard Champagne, demeurant au 1126, boulevard Saint-Alexis Est, pour la somme de six mille dollars (6 000,00 \$), à même le surplus libre, et ce, sans admission de responsabilités et simplement pour acheter la paix.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte enregistre sa dissidence, considérant que les assureurs couvrent les refoulements d'égouts par avenant spécial.

91-09-334
 Paiement
réclamation
M. Loranger

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts à encourir pour le nettoyage de la propriété de Monsieur Martial Loranger, 1130, Saint-Alexis Est, suite à un refoulement d'égout survenu le ou vers le 10 avril 1991 et la réclamation en dommages;

CONSIDÉRANT les pourparlers entre Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur de la Municipalité et le réclamant Monsieur Martial Loranger, relativement à l'estimé des dégâts et du règlement final;

CONSIDÉRANT les échanges qui ont eu cours entre Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur de la Municipalité et les représentants de la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux, à l'effet de défrayer cinquante pour cent (50 %) du règlement final des réclamations du 1130, Saint-Alexis et 1126, Saint-Alexis Est, tel que confirmé dans la lettre du 15 juillet 1991, signée par Monsieur Yves Pillette, m.fc.a., gérant de projet pour la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accepte de régler la réclamation finale en dommages de Monsieur Martial Loranger, demeurant au 1130, boulevard Saint-Alexis Est, pour la somme de huit mille dollars (8 000,00 \$), à même le surplus libre, et ce, sans admission de responsabilités et simplement pour acheter la paix.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte enregistre sa dissidence, considérant que les assureurs couvrent les refoulements d'égouts par avenant spécial.

91-09-335
Annexe au rôle
d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de connaître tous les paramètres du dossier avant d'appliquer une taxation aux immeubles non résidentiels;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que demande soit faite à l'évaluateur de procéder à la confection d'un annexe au rôle, en vue de l'application d'une surtaxe aux immeubles non résidentiels.

91-09-336
Adjudication
soumission
assurances
collectives

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal le "Nouvelliste" en date du 25 juillet 1991;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions reçues en date du 20 août 1991;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions fait par Monsieur Alain Brouillette, c.a., en date du 13 septembre 1991, savoir:

<u>Compagnie d'assurances</u>	<u>Courtier</u>
Sécuritétel	Louis G. Dumas
Industrielle Alliance	Mario Veillette
Personnelle Vie	Jacques Grandmaison
La Prudentielle d'Amérique	Jean-Louis Bilodeau
Assurance-vie Desjardins	Gérard Dubé
Mutuelle SSQ	Tanguay, Lemaire Ass. (Guy Guindon)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la soumission de la "Personnelle Vie" soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme.

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

91-09-337
Formation
C. Blanchet

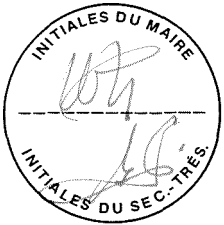
CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur des bâtiments, en date du 12 septembre 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que celui-ci soit et est autorisé à suivre le programme de formation continue sur le code national du bâtiment, dispensé par l'Ordre des Architectes du Québec, à l'Université Laval, les 13, 14, 27 et 28 septembre, les 17 et 18 octobre et les 1^{er} et 2 novembre 1991;

QUE les frais d'inscription, au montant de deux cent soixante-quinze dollars (275,00 \$), T.P.S. incluse, ainsi que les frais de déplacement et de repas soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-09-338
Comptes à
payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le paiement des comptes suivants:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Fonds d'administration

VFP inc. Consultants	
- Solde du compte d'honoraires no 2R	1 661,35 \$
- Compte d'honoraires no 3 et final	<u>570,72</u>
	2 232,07 \$

Fonds des règlements d'emprunt

Lionel Deshaies inc.	
- Décompte n° 2R (règl. 308 Place Jacob)	4 114,54 \$
Consultants René Gervais inc.	
- Facture no 37791 (règl. 314 Pl. Ouellet)	1 560,28 \$

91-09-339
Engagement
personnel
gymnase

*Sour. car.
res. # 91-10-356*

CONSIDÉRANT la note de service numéro 109, datée du 13 septembre 1991, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre de professeurs au gymnase, savoir:

André Pronovost	Karaté	25,00 \$/h
Éric Lesieur	Karaté	15,00 \$/h
Nathalie Cossette	Taekwon Do	20,00 \$/h
Jean-François Caron	Ecole Multi Sports	15,00 \$/h
Mona Maurice	Workout	25,00 \$/h
Annie Chevalier	Ballet-Jazz	20,00 \$/h

QUE les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre d'appariteurs au salaire minimum, savoir:

Jean-François Caron, Chantal Deschamps, Dany Aubry et David Levasseur.

91-09-340
Expropriation
lot 275-P

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement portant le numéro 301, adopté le 18 juin 1990, décrétant l'ouverture de la rue Beaumier, lots numéros 275-110 et 275-111 (Place Lorraine en partie), la mise en forme, l'asphaltage, la confection de bordures de rues, de drainage et d'égout pluvial, ainsi que la construction d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une longueur d'environ trente (30) mètres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de drainage et d'égout pluvial comprennent le creusage d'un fossé sur une partie du lot 275;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà obtenu, à titre gratuit, une servitude de la part de "Les Développements Louisfranciens inc.", sur une partie du lot 275, tel qu'en fait foi l'acte notarié signé en date du 7 juin 1991, devant Me Danièle Lesieur, notaire et enregistré à la division d'enregistrement de Champlain, sous le numéro 349384;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà obtenu, à titre gratuit, une servitude de la part de Monsieur Alain Beaumier, sur une partie du lot 275, tel qu'en fait foi l'acte notarié signé en date du 7 juin 1991, devant Me Danièle Lesieur, notaire et enregistré à la division d'enregistrement de Champlain sous le numéro 349388;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CONSIDÉRANT QUE pour compléter les travaux, il est nécessaire d'obtenir une servitude sur le lot P-275, dont Messieurs André Marchand et Gary Marchand en sont propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux pourparlers entre lesdits propriétaires et les représentants de la Municipalité ont échoué après de nombreuses tentatives et que Messieurs André et Gary Marchand n'ont pas accepté de consentir une servitude en faveur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'expropriation d'une servitude sur le lot P-275;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin ET RÉSOLU d'acquérir par expropriation, une lisière de terrain dont Messieurs André et Gary Marchand sont propriétaires et faisant partie du lot 275 se décrivant comme suit:

De figure irrégulière, étant une partie du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE (275 partie) et pouvant être ainsi décrite:

Tenants et aboutissants:

Vers le Nord-Ouest : 275-P
Vers le Nord-Est : 275-P
Vers le Sud-Est : 500-P
Vers le Sud-Ouest : 275-P

Rattachement:

Partant d'un point "A", situé à 290,29 m du boulevard SaintLouis, mesuré le long de la ligne séparative des lots 274 et 275 avec les lots 500 et 501.

Dimensions:

<u>Ligne</u>	<u>Direction géodésique</u>	<u>Longueur mètre(s)</u>	<u>Limite</u>
A-B	39°24'37"	7,67 m	Sud-Est
B-C	315°56'41"	435,49 m	Sud-Ouest
C-D	44°47'37"	7,62 m	Nord-Ouest
D-A	135°56'41"	434,77 m	Nord-Est

Superficie: 3 315,7 mètres carrés.

Le tout tel que montré sur le plan préparé par Monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 1991, dossier numéro 52667;

Le fonds dominant est le lot 275-110, dont la Municipalité est propriétaire.

La servitude a pour objet d'établir sur l'immeuble appartenant à Messieurs André et Gary Marchand étant le fonds servant, une servitude réelle pour effluent et/ou drainage et permettant la confection d'un fossé à ciel ouvert pour le bénéfice de l'immeuble appartenant à la Municipalité;

La Municipalité aura le droit et la permission d'entretenir, construire, exploiter, vérifier, sur ladite lisière de terrain, à travers celle-ci, au-dessus et au-dessous, y compris aussi le droit pour les employés, préposés, mandataires, entrepreneurs, véhicules, d'entrer sur ladite lisière de terrain et d'en sortir, effectuer tous les travaux, de creuser, déblayer, remblayer et pour toutes autres fins nécessaires ou se rapportant à l'exercice et à la jouissance des droits par la Municipalité aussi longtemps que le cessionnaire pourra s'en prévaloir en vertu des présentes.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

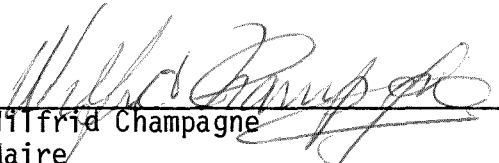
Les propriétaires n'auront pas le droit, sans le consentement exprès et écrit de la Municipalité, de creuser, forer, installer ou ériger, ni permettre que ne soit creusé, foré, installé ou érigé sur ou sous ladite lisière de terrain, aucun puits, fosse, fondation, ou autre structure ou installation quelconque.

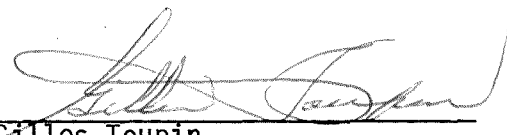
Que Me Jean Pinsonnault, avocat, soit et est mandaté pour faire les procédures nécessaires en vue de l'expropriation de la servitude et agisse comme procureur de la Municipalité.

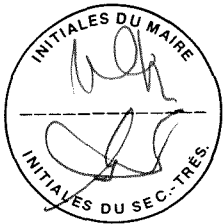
91-09-341
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 7 octobre 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 7 octobre 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux du mois de septembre 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 91-009
11. Délégation au colloque sur les dérogations mineures
12. Adoption prévisions budgétaires O.M.H. 1992
13. Formation Alain Brouillette - re: loi 145
14. Achat du parc Louisfrancien
15. Engagement P. Leclerc au Service technique (temporaire)
16. Programme souvenir - Union des Syndicats Apicoles (65 \$)
17. Rescinder résolution 91-09-311
18. Cour municipale - dossiers "revêtement extérieur"
19. Adjudication soumission - Vente de terrains
20. Adjudication soumission - Rétrocaveuse
21. Correction à la résolution #91-09-339
(Nathalie Cossette 15 \$ au lieu de 20 \$)
22. Achat de terrain (P-563) Louis Bournival - 700 \$
23. Cession de terrain - Jacques Lampron (lots 812 et 501-18)
24. Cession de terrain - Aurélien Martin (lots 806 et 501-15)
25. Cession de terrain (parc) - Rémi Lafond (lots 86-138)
26. Achat par anticipation - règl. 323 et 324 (Ste-Marguerite)
27. Congé sans solde - Pompiers volontaires
28. Nomination Alain Lemire - Chef d'équipe pompiers volontaires
29. Subvention athlètes "Haut niveau"
30. Demande soccer - Cocktail
31. Frais professionnels - Parc Ouellet
32. VARIA
 - a) Mandat à VFP - blanchement réseau hydraulique d'aqueduc
 - b) Paiement facture Jean Châteauneuf, arp.-géo.
 - c) Nomination du Maire suppléant
 - d) Rescinder résolution #91-06-230
 - e) Achat du lot 86-134 (Parc Caron)
 - f) Remplacement de Claude Bétit
33. Avis de motion
34. Intervention du public
35. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Mention est faite au présent procès-verbal que le Secrétaire-trésorier a déposé devant le Conseil les renseignements financiers intérimaires au 30 septembre 1991.

91-10-342
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit et est adopté en biffant les items 14, 28 et 31 et en incluant les items a) à f) inscrits à VARIA.

91-10-343
Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les procès-verbaux du mois de septembre 1991 soient et sont adoptés tels que modifiés.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Alphé Poiré, dir. gén.	Re: Approbation emprunt de 382 200 \$ règl. 240 et 241
Florent Gagné, sous-ministre	Re: Mise à jour des données relatives à l'organisation politico-administrative
Gouvernement du Québec Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances Michel Sanschagrin, président	Re: Modification au régime de retraite des élus municipaux
Gouvernement du Québec Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Hélène Bourret	Re: Résultat Concours Villes, villages et campagne fleuris
Gouvernement du Québec Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie	Re: Salon des Achats 1991 Invitation
Gouvernement du Québec Ministère des Transports Léger Lavoie, ing.	Re: Feux de circulation Intersection route 157 et rang St-Alexis
Gilles Noël, ingénieur	Re: Cours d'eau "Clément et branche #1 Information
Gouvernement du Québec Ministère du Travail Bureau du commissaire général Pierre P. Lachapelle, commissaire	Re: Avis de remise - audience 13 novembre 1991
Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Jean-Pierre Gélinas Chef du service municipal	Re: Avis de correction Enfouissement Labbé inc.
André St-Pierre, technicien	Re: Contrôle physico-chimique Réseau Hôtel de Ville Réseau Secteur Masse
Jean-Pierre Gélinas Chef du service municipal	Re: Contrôle bactériologique Réseau Hôtel de Ville Réseau Secteur Masse
U.M.R.C.Q. Michel Fernet, dir. gén.	Re: Convocation assemblée générale "Fonds de défense"- 03/10/91



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

	Re: Session de formation Gestion financière municipale
	Convocation assemblée générale des membres de l'U.M.R.C.Q. 03/10/91
Roger Nicolet, président	Re: Contestation - projet de loi 145
Michel Fernet, dir. gén.	Re: Appui aux démarches de l'U.M.R.C.Q. relatives à la contestation de la loi 145
Marc-Edouard Nadeau	Re: Information - Tarif INTER CANADIEN
MRC de Francheville Robert Bouchard, sec.-trés.	Re: Adoption règlement 91-06-67 Gestion des déchets
	Re: Avis - Assemblée publique de consultation schéma d'aménagement
S.Q.A.E. France Massicotte, b.a.a.	Re: Echancier prévisionnel de la dette
François Rochette, ing.	Re: Rapport d'avancement de projet 21/06/91 au 16/08/91
Me Jean Pinsonnault, avocat	Re: Expropriation André et Gary Marchand

Mention permis
de construction

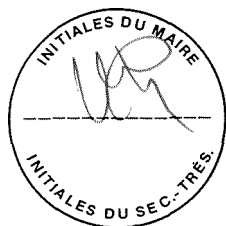
Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de septembre 1991, trente-cinq (35) permis, totalisant la somme de huit cent soixante mille quatre cent cinquante dollars (860 450 \$), ont été émis pour construction, incluant six (6) permis d'arrosage.

91-10-344
Adoption
cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 91-009 soit et est adoptée en retirant le chèque numéro 14845 émis à l'ordre de Charbonnerie Champlain ltée.

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 91-009

1. Aluminium Dufresne inc.	357,48 \$
2. Arcotec inc.	135,21
3. Bélitec inc.	37,96
4. Claude Bêtit	117,90
5. Les Bétons Mont-Carmel inc.	658,81
6. Bibliothèque Centrale de Prêt	1 645,42
7. Brodeur, Gervais, Lévesque & Associés	321,00
8. Buffet Santé Geneviève	1 009,38
9. Buromax	477,61
10. Les Caisses enregistreuses DIGITEC	115,56
11. Le Centre du Revêtement	61,07



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

12.	Charbonnerie Champlain ltée	30,00
13.	Jean Châteauneuf, arp.-géom.	155,15
14.	La Cie Canadienne de Service	212,09
15.	La Commission Scolaire Samuel de Champlain	861,89
16.	La Compagnie de Construction Dollard	1 460,55
17.	Construction S.R.B. S.C.C.	1 746,48
18.	Cooke et Fils enr.	25,14
19.	Copie X Press	58,41
20.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
21.	Décoralium inc.	117,00
22.	Lucie Demontigny	216,00
23.	Donat Demontigny	112,50
24.	Dépanneur Juno	56,37
25.	Des Roberts (1984) inc.	580,69
26.	L.M. Desmarais inc.	66,15
27.	Distribution Robert enr.	69,11
28.	Doyon Machinerie enr.	410,00
29.	Editions Québec/Amérique inc.	9,95
30.	L'Entrepôt du Tapis	657,54
31.	Entreprises Aimé Germain	48,15
32.	Les Entreprises électriques Michel Lamothe enr.	336,84
33.	Entretien de Pelouse P.G.	401,25
34.	Les Equipements Martel inc.	612,48
35.	Martin Falardeau	225,05
36.	Fleuriste Cormier	58,93
37.	Floriculture Gauthier inc.	37,45
38.	Formulaires Ducharme inc.	44,94
39.	Forkem Produits Chimiques	346,72
40.	Foucher industriel inc.	193,45
41.	Franco-Pièces enr.	459,27
42.	Jean-Noël Gagnon	75,00
43.	Garage Jacques Martin	271,50
44.	Garage Jacques Ricard inc.	147,50
45.	Garage Jacques Savary	219,52
46.	Garage Théo Thibeault	148,00
47.	General Bearing Service inc.	11,38
48.	Groupe ADMARI inc.	2 450,17
49.	J.U. Houle ltée	1 075,86
50.	Hydro-Québec	235,00
51.	Imprimerie Art Graphique inc.	478,42
52.	Journal Larochelle	450,00
53.	Librairie Poirier inc.	1 683,59
54.	Location Buromax inc.	462,95
55.	Marché J.G. Normandin (1989) inc.	17,85
56.	Massicotte & Fils ltée	3 087,76
57.	Matériaux de Construction S.L. inc.	1 584,27
58.	MBS Bearing Service inc.	927,42
59.	Les Outillages Melco inc.	60,67
60.	Métropolitain Equipement enr.	257,70
61.	Ministère de la Justice	5,00
62.	Jean Mireault	201,23
63.	Le Nouvelliste	1 518,33
64.	Outibo enr.	30,51
65.	J.D. Paré Electrique inc.	229,62
66.	Normand Pépin	75,00
67.	Pépinière Cormier	732,03
68.	Perco ltée	1 068,14
69.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	360,65
70.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	158,26
71.	Plomberie Lyonnais inc.	96,30
72.	Pluram inc.	877,40
73.	Pluritec Laboratoire ltée	81,32
74.	Pneus Bélisle	57,78
75.	Pompaction inc.	78,21
76.	Protection Incendie CFS ltée	194,05
77.	Les Publications du Québec	82,39



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

78. Les Publications du Québec	40,61 \$
79. Quévis inc.	426,77
80. Reliure Travaction inc.	582,16
81. Sablière du Cap	34,67
82. Sécurité Plus / B Le Travailleur	345,76
83. Service Multi-Cam	322,94
84. Servis	187,21
85. Simard, Beaudry inc.	758,54
86. Site D'Enfouissement Labbé inc.	128,40
87. Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	526,52
88. Pétroles Sonerco (1990) inc.	66,00
89. J. St-Cyr & Frères ltée	476,14
90. St-Maurice Oxygen ltée	199,61
91. Structure C.Q.S. inc.	155,82
92. Studio Photo L & Lui inc.	600,00
93. Système d'alarme Richard inc.	288,90
94. Tabrol inc.	306,61
95. Gilles Toupin	268,70
96. UAP inc.	307,78
97. Ville de Trois-Rivières	1 347,59
98. Westburne Québec inc.	731,16
99. Woolco	38,25

TOTAL: 42 242,77 \$
(chèque 14845) - 30,00

42 212,77 \$

FONDS DES RÈGEMENTS - FOLIO 2570 91-009

1. Laboratoire Laviolette inc.	3 136,36 \$
2. VFP inc. Consultants	5 032,52

TOTAL: 8 168,88 \$

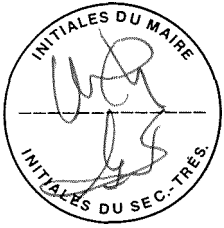
INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de septembre 1991

Bell Canada

10-09-1991	372-9226	38,96 \$	
	372-9227	38,53	77,49 \$
17-09-1991	373-3789	38,53 \$	
	379-6915	90,90	
	Ligne informatique	171,96	301,39 \$
24-09-1991	374-6550	917,38 \$	
	374-4486	19,47	
	374-0654	39,82	
	376-8436	44,74	
	691-1847	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1848	42,70	1 234,91 \$

TOTAL: 1 613,79 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Bell cellulaire

24-09-1991	372-7352	<u>28,84 \$</u>	28,84 \$
------------	----------	-----------------	----------

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de septembre 1991 et début d'octobre 1991

Hydro-Québec

05-09-1991	631, Carrière	<u>44,54 \$</u>	44,54 \$
10-09-1991	1300, Masson	78,60 \$	
	400, Goulet	185,75	
	890, St-Maurice	<u>65,00</u>	329,35 \$
17-09-1991	55, Masse	89,74 \$	
	Rues	12 017,96	
	220, Masse	<u>75,45</u>	12 183,15 \$
24-09-1991	10, Marchand	1 784,15 \$	
	671, des Loisirs	575,26	
	200, Masse	1 312,61	
	200, de la Mairie	2 337,11	
	100, de la Mairie	1 937,60	
	820, Hôtel de Ville	<u>1 103,90</u>	9 050,63 \$
01-10-1991	1415, St-Alexis	469,25 \$	
	890, St-Maurice	<u>38,43</u>	<u>507,68 \$</u>

TOTAL: 22 115,35 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL: 74 169,63 \$
- 30,00
<u>74 139,63 \$</u>

91-10-345
Délégation
colloque
dérogations
mineures

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Messieurs Jean-
Pierre Côté, membre du C.C.U. et Jean-Pierre Ayotte, Conseiller, soient et
sont délégués pour assister au colloque sur les dérogations mineures qui
aura lieu à Lévis, le 19 octobre prochain.

QUE les frais d'inscription, de repas et de transport soient
et sont défrayés par la Municipalité.

91-10-346
Adoption
prévisions
budgétaires
O.M.H.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal
accepte les prévisions budgétaires 1992 de l'Office Municipal d'Habitation
de Saint-Louis-de-France, prévoyant des revenus au montant de 58 163,00 \$
et des dépenses de 129 416 \$, laissant un déficit de 71 253 \$, absorbé de
la façon suivante:

- contribution S.H.Q.:	64 127,70 \$
- contribution Municipalité:	7 125,30 \$



No de résolution
ou annotation

91-10-347
Formation
A. Brouillette

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bougeois que Monsieur Alain Brouillette soit et est autorisé à assister au cour "Vérification municipale: La loi 145 - une réforme à intégrer", proposé par l'Ordre des Comptables Agréés du Québec, le 6 novembre prochain;

QUE les frais d'inscription, de déplacement, de repas et de stationnement soient et sont aux frais de la Municipalité.

91-10-348
Embauche
P. Leclerc

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur Patrick Leclerc soit et est embauché, temporairement, au service Technique, à compter de ce jour, au tarif horaire de dix dollars (10,00 \$/h), à raison de trente-cinq heures (35 h) semaine.

91-10-349
Programme
souvenir
U.S.A.Q.

CONSIDÉRANT la demande exprimée par Monsieur Maurice Paquin, secrétaire de l'Union des Syndicats Apicoles du Québec;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil souscrive une publication de un quart (1/4) de page, au montant de soixante-cinq dollars (65,00 \$) dans le programme souvenir du congrès de l'U.S.A.Q.

91-10-350
Rescinder
résolution
91-09-311

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la résolution portant le numéro 91-09-311, relativement aux dossiers sur le revêtement extérieur, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-10-351
Cour municipale
(revêtement
extérieur)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que les dossiers suivants soient transmis à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine, pour procédures, savoir:

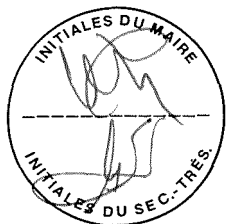
Boiseries St-Louis, René Brousseau, Jocelyn Richard, Robert Dumont et Yvon Blanchet.

91-10-352
Vente terrains
lots 492-70
Michel Sinotte

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le Journal Le Nouvelliste, édition du 19 septembre 1991, relativement à la vente de terrains par la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT les soumissions ouvertes publiquement, en date du 30 septembre 1991;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois qu'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro SOIXANTE-DIX de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (492-70), matricule 7540-21-4550, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Saint-Maurice, sans bâtisse, soit et est adjugé à Monsieur Michel Sinotte, au montant de deux mille dollars (2 000 \$) avec obligation de construire dans un délai de deux (2) ans de la date de la signature du contrat; conditionnellement à ce que le lot puisse faire l'objet de l'émission de permis de construction;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les coûts de préparation de contrat et les coûts d'entrées de services, s'il y a lieu, soient et sont aux frais de l'acquéreur;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.

91-10-353
Vente terrains
lot 493-74
Patrice Deveault

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le Journal Le Nouvelliste, édition du 19 septembre 1991, relativement à la vente de terrains par la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT les soumissions ouvertes publiquement, en date du 30 septembre 1991;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro SOIXANTE-QUATORZE de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (493-74), matricule 7540-04-1036, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Saint-Maurice, sans bâtisse, soit et est adjudé à Monsieur Patrice Deveault, au montant de mille dollars (1 000 \$) avec obligation de construire dans un délai de deux (2) ans de la date de la signature du contrat; conditionnellement à ce que le lot puisse faire l'objet de l'émission de permis de construction;

QUE les coûts de préparation de contrat et les coûts d'entrées de services, s'il y a lieu, soient et sont aux frais de l'acquéreur;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.

91-10-354
Vente terrains
lot 493-53
Yvon Allaire

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le Journal Le Nouvelliste, édition du 19 septembre 1991, relativement à la vente de terrains par la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT les soumissions ouvertes publiquement, en date du 30 septembre 1991;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin qu'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro CINQUANTE-TROIS de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (493-53), matricule 7540-22-2869, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Saint-Maurice, sans bâtisse, soit et est adjudé à Monsieur Yvon Allaire, au montant de mille deux cents dollars (1 200 \$) avec obligation de construire dans un délai de deux (2) ans de la date de la signature du contrat; conditionnellement à ce que le lot puisse faire l'objet de l'émission de permis de construction;

QUE les coûts de préparation de contrat et les coûts d'entrées de services, s'il y a lieu, soient et sont aux frais de l'acquéreur;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.



No de résolution
ou annotation

91-10-355
Vente
rétrocaveuse

CONSIDÉRANT l'annonce parue dans le Journal Le Nouvelliste, édition du 14 septembre 1991, relativement à la vente d'un tracteur chargeur/rétrocaveuse "White Oliver" 1976;

CONSIDÉRANT les offres d'achat ouvertes publiquement, en date du 30 septembre 1991;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que ledit équipement soit et est vendu à Monsieur Pierre Léveillé, au montant de trois mille cent cinquante-cinq dollars (3 155 \$).

91-10-356
Correction
résolution
91-09-339

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 91-09-339;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que l'erreur concernant le tarif horaire soit et est modifié en remplaçant le montant de vingt dollars (20 \$) par quinze dollars (15 \$) *pour Nathalie Cassette*

91-10-357
Achat lot
P-563
L. Bournival

ATTENDU QUE le boulevard Langevin a été construit sur une partie du lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-TROIS (P-563) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain et ci-après décrite et que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France n'a jamais acquis ledit immeuble qui est maintenant la propriété de Louis Bournival;

ATTENDU QUE ledit Louis Bournival a requis ladite Corporation municipale, par une demande en date du 11 septembre 1991 de lui verser la somme de sept cents dollars (700,00 \$) à titre de dédommagement pour ladite partie de terrain ainsi utilisée comme rue et étant sa propriété;

ATTENDU QUE ledit Louis Bournival consent à vendre le terrain ci-après décrit et utilisé comme rue et étant sa propriété à ladite Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, pour la somme de sept cents dollars (700,00 \$), comptant;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France achète dudit Louis Bournival, pour la somme de sept cents dollars (700,00 \$), comptant, le terrain suivant, savoir:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-TROIS (P-563) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, mesurant, vers le Nord-Est six mètres et cinq centièmes (6,05 m), vers le Sud-Est soixante-deux mètres et cinquante-neuf centièmes (62,59 m), vers le Sud-Ouest un mètre et quarante centièmes (1,40 m) et vers le Nord-Ouest soixante et un mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (61,94 m), borné comme suit, savoir:

Vers le Nord-Est par une partie du lot 563-62, propriété de l'acquéreur, vers le Sud-Est par une partie du lot 563 demeurant la propriété du vendeur, vers le Sud-Ouest et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 563-41 étant le boulevard Langevin. Le tout ayant une superficie de deux cent vingt-six mètres carrés et cinq dixièmes (226,5 m²);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre;

QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation Municipale, l'acte de vente à intervenir devant Me Danielle Lesieur, notaire, ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution;

QUE par les présentes, la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Wilfrid Champagne et Gilles Toupin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

91-10-358
Cession de
terrain
J. Lampron inc.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France cède et transporte à Gestion Jacques Lampron inc., pour la somme de un dollar (1,00 \$) comptant, un ancien chemin connu et désigné comme étant composé du lot numéro HUIT CENT DOUZE (812) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain et de la subdivision numéro DIX-HUIT du lot originaire numéro CINQ CENT UN (501-18) du susdit cadastre;

QUE l'acte de cession à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre;

QU'audit acte de cession, le cessionnaire accorde et consente, à titre gratuit à la Municipalité, une servitude réelle et perpétuelle sur ledit lot cédé, en faveur de la subdivision numéro QUINZE du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (287-15) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, propriété de la Municipalité, permettant à ladite Municipalité d'installer et maintenir toutes les infrastructures relativement aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

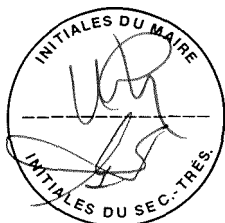
QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale, l'acte de vente à intervenir devant Me Danielle Lesieur, notaire, ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution;

QUE par les présentes, la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Wilfrid Champagne et Gilles Toupin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

91-10-359
Cession de
terrain
Aurélien Martin

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France cède et transporte à Aurélien Martin, pour la somme de un dollar (1,00 \$) comptant, un ancien chemin connu et désigné comme étant composé du lot numéro HUIT CENT SIX (806) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain et de la subdivision numéro QUINZE du lot originaire numéro CINQ CENT UN (501-15) du susdit cadastre;

QUE l'acte de cession à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QU'audit acte de cession, le cessionnaire accorde et consente, à titre gratuit à la Municipalité, une servitude réelle et perpétuelle sur ledit lot cédé, en faveur de la subdivision numéro QUINZE du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT (287-15) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, propriété de la Municipalité, permettant à ladite Municipalité d'installer et maintenir toutes les infrastructures relativement aux réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale, l'acte de vente à intervenir devant Me Danielle Lesieur, notaire, ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution;

QUE par les présentes, la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Wilfrid Champagne et Gilles Toupin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Municipalité acquière de Monsieur Rémi Lafond, pour fins de parc, la subdivision numéro CENT TRENTE-HUIT du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-SIX (86-138) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, d'une superficie de cinq mille neuf cent six mètres carrés et huit dixièmes (5 906,8 m²), sans bâtisse;

QUE la cession dudit lot 86-138 soit consenti à titre gratuit à la Municipalité par ledit Rémi Lafond, ladite cession devant permettre audit Rémi Lafond d'effectuer dans l'avenir des opérations cadastrales sur l'immeuble demeurant sa propriété, sur une superficie de cinquante-neuf mille soixante-huit mètres carrés (59 068 m²);

QUE la Municipalité reconnaisse audit acte que ledit Rémi Lafond s'est conformé par anticipation, à l'article 34 du règlement de lotissement portant le numéro 316 de la Municipalité;

QUE l'acte de vente à intervenir comprenne entre autres une clause à l'effet que ledit Rémi Lafond s'engage à céder à la Municipalité, quand cette dernière le jugera à propos, à titre gratuit, une lisière de terrain à être prise à même le lot 86 dudit cadastre, d'une largeur de vingt pieds (20') et d'une longueur devant partir de la continuation de la rue Lefebvre étant le lot 86-107 jusqu'au parc, c'est-à-dire jusqu'au lot 86-138. Advenant le cas où ledit Rémi Lafond vendrait des parties dudit lot 86 dans une zone où ladite lisière de terrain pourrait être cédée à la Municipalité, il devra s'engager à faire en sorte que tout acte de vente contienne une clause à l'effet que l'acquéreur s'engage à céder en tout temps à la Municipalité, ladite lisière de terrain. Afin de garantir à la Municipalité ladite cession, ledit Rémi Lafond devra constituer audit acte de cession au profit du lot 86-138 dudit cadastre, étant le fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle sur les parties des lots numéros 86 et 87 dudit cadastre demeurant sa propriété, étant le fonds servant;

QUE l'acte de cession comprenne toutes les autres clauses normales d'un contrat de ce genre;

QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession à intervenir, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution.

91-10-360
Cession
terrain
R. Lafond
(parc)



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-10-361
Païement par
anticipation
règl. 323 et
règl. 324

ABROGÉ par la
résolution #
99-10-302

CONSIDÉRANT le règlement portant le numéro 323 concernant les travaux d'aqueduc sur le boulevard Ste-Marguerite, dans la partie anciennement desservie par le réseau "Désilets";

CONSIDÉRANT le règlement portant le numéro 324 concernant les travaux d'aqueduc sur le boulevard Ste-Marguerite, dans la partie située à l'Est de la rivière Champlain;

CONSIDÉRANT QUE lesdits règlements ne prévoient pas de remboursement anticipé au loisir des propriétaires riverain;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1076 du code municipal autorise le Conseil à décréter le remboursement par anticipation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge pertinent d'appliquer cette disposition à la demande de plusieurs intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil modifie en conséquence lesdits règlements numéros 323 et 324 et décrète qu'il est loisible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds, en tout temps, avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu desdits règlements et le prélèvement sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation.

91-10-362
Congé sans
solde
J. DeMontigny
pompier

CONSIDÉRANT la note de service datée du 7 octobre 1991, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement au Service des incendies;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois qu'un congé sans solde soit et est consenti au pompier volontaire, Monsieur Jean DeMontigny, pour une période maximale d'une (1) année, sujette à reconsidération.

91-10-363
Subvention
athlètes

CONSIDÉRANT la note de service émise le 24 septembre 1991, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte qu'une subvention au montant de cinquante dollars (50,00 \$) soit donnée, à titre d'athlètes de "Haut niveau", à Barbara Lavergne ainsi qu'à Mélissa Lambert.

91-10-364
Cocktail
soccer

CONSIDÉRANT la note de service émise le 24 septembre 1991, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil octroie la somme de deux cents dollars (200,00 \$) pour défrayer le coût du cocktail d'entrée lors des festivités du 2 novembre prochain, organisées par le comité de soccer.

91-10-365
Mandat VFP
Balancement
réseau d'eau

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la firme VFP Consultants soit et est mandatée pour effectuer le balancement hydraulique du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Louis-de-France et faire les vérifications pratiques.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-10-366
 Paiement
 facture
 J. Châteauneuf

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise le paiement de la facture due à Monsieur Jean-Marie Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour un montant de mille sept cent trente-trois dollars et quatre-vingt-dix cents (1 733,90 \$), excluant la T.P.S. récupérable, et ce, à même les deniers du fonds réservé "Parc et Terrains de jeux".

91-10-367
 Nomination
 Maire suppléant

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur le Conseiller Denis Paquin soit et est nommé Maire suppléant pour le prochain trimestre.

91-10-368
 Rescinder
 résolution
 91-06-230

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la résolution portant le numéro 91-06-230, concernant l'achat du lot 86-134 (parc Caron) soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

91-10-369
 NIL

91-10-370
 Achat lot
 86-134
 (Parc Caron)
 Rémi Lafond

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir du terrain pour donner accès au futur "Parc Caron";

CONSIDÉRANT les négociations menées auprès du propriétaire et développeur dans ce secteur, Monsieur Rémi Lafond;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la Municipalité se porte acquéreuse du lot 86-134, ayant une superficie de 5 898,8 pieds carrés, dont Monsieur Rémi Lafond en est l'actuel propriétaire, pour la somme de six mille dollars (6 000 \$) à être payée à même le fonds réservé "Parcs et terrains de jeux".

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

91-10-371
 Embauche
 D. Labbé

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 3 octobre 1991, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Daniel Labbé soit et est embauché en remplacement de Monsieur Claude Bétit, dans le cadre du projet "Article 25" et ce, aux mêmes conditions.

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers équipements.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

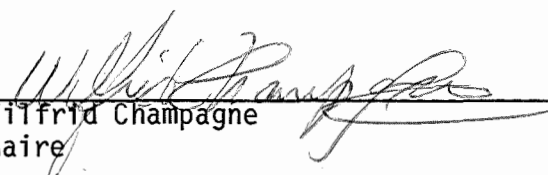
Avis de motion

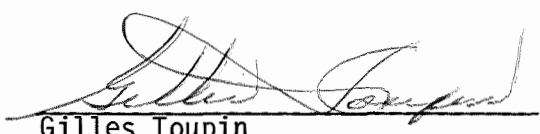
Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la construction d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaîne de trottoirs et de pavage dans la future rue, sur le lot originaire 272, ayant pour nom "Place Potvin Centre". (Sujet à changement).

91-10-372
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 4 novembre 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 21 octobre 1991 à 19:30 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

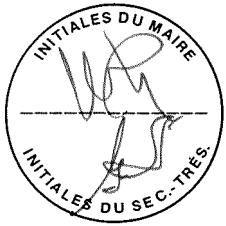
1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Résolution "Semaine de la santé et de la sécurité du travail"
6. Résolution - Perception de taxes
7. Souscription d'une page de publicité dans la revue "Image"
8. Engagement de Mme Renée Gauthier Fiset - professeure Tai Chi
9. Nomination Alain Lemire - Chef d'équipe - pompier volontaire (en remplacement de J.-Denis Toupin)
10. Nomination Normand Laplante - Chef d'équipe - pompier volontaire (temporairement, en remplacement de J. Demontigny)
11. Intégration d'un pompier réserviste (J.-G. Laterreur) dans l'équipe 1 (temporairement, en remplacement de N. Laplante)
12. Adoption de règlement - "Achat de divers équipements" (s'il y a lieu)
13. Adoption de règlement - "Projet Louisfranciens" (s'il y a lieu)
14. VARIA
 - a) Acceptation partage des coûts des réclamations par la SQAE - Re: 10/04/91
 - b) C.P.T.A.Q. dossier n° 91-007
 - c) Mandat à L.G.L.
 - d) Drainamar - expertise état du réseau infiltration de sable
 - e) Paiement à Hydro-Québec - 926,62 \$ re: Mandat 20/11/90
 - f) Mandat de signatures - Protocole "Masse"
15. Avis de motion
16. Intervention du public
17. Ajournement
18. Levée de l'assemblée

91-10-373
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit et est adopté en reportant l'item 12 après l'ajournement et en bifant l'item 13.

91-10-374
Semaine santé
et sécurité
du travail

CONSIDÉRANT QU'au Québec, du 21 au 27 octobre 1991, c'est la Semaine annuelle de la Santé et de la Sécurité du Travail. Cette semaine, qui en est à sa septième édition, constitue un temps fort où des milliers d'entreprises, des organismes du milieu de la santé, des syndicats, des associations de travailleurs et travailleuses, des associations d'employeurs, des organismes de recherche, des comités de santé



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

et de sécurité, organisent des activités pour parler santé et sécurité, faire le bilan du travail de prévention des accidents et des maladies du travail et échanger de bonnes idées.

CONSIDÉRANT QUE toutes et tous puisent dans cette opération un renouveau de dynamisme pour la poursuite d'un objectif commun: des milieux de travail où l'on puisse oeuvrer en santé et en sécurité et où la prévention soit si parfaitement intégrée dans l'organisation du travail qu'elle soit prise en charge par chacun et chacune et sous-tende chaque geste posé quotidiennement.

CONSIDÉRANT QU'à Saint-Louis-de-France nous avons défini notre mission principale comme étant de travailler à préserver et à améliorer la qualité de vie des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que nous désirons nous joindre à tous ceux et celles qui se préoccupent de la santé et de la sécurité au travail et proclamons la semaine du 21 au 27 octobre 1991 "Semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail".

91-10-375
S.I.P.C.

CONSIDÉRANT la note de service datée du 11 octobre 1991, adressée par Monsieur Alain Brouillette, c.a., relativement au projet du Service Informatisé de Perception des Comptes Desjardins (S.I.P.C.);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, la convention pour service informatisé de perception des comptes de taxes municipales avec la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France.

91-10-376
Publicité
Revue "Image"

CONSIDÉRANT le projet de parution de publicité dans la revue "Image" présentée par le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil ratifie la signature d'un contrat, signé par le Secrétaire-trésorier, en date du 15 octobre 1991, au montant de neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (995,00 \$), taxe en sus, s'il y a lieu, pour une page de publicité dans l'édition de novembre de la revue "Image".

91-10-377
Engagement
Renée Gauthier
Fiset (Tai Chi)

CONSIDÉRANT la note de service datée du 17 octobre 1991, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil accepte l'engagement de Madame Renée Gauthier Fiset, en qualité de professeur de Tai Chi, au tarif horaire de vingt dollars (20 \$/h), rétroactivement au 16 octobre 1991.

91-10-378
Remplacement
J.-Denis Toupin

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Jean-Denis Toupin, à titre de chef d'équipe, pompier volontaire;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Alain Lemire, pompier volontaire, soit et est nommé chef d'équipe en remplacement de Monsieur Jean-Denis Toupin, démissionnaire.



No de résolution
ou annotation

91-10-379
Nomination,
~~A. Lemire~~
chef d'équipe
pompiers volon-
taire

*Normand
Laplante*

91-10-380
Intégration
pompiers résér-
viste dans
l'équipe n° 1

91-10-381
Acceptation
partage des
réclamations
de la S.Q.A.E.
10/04/91

91-10-382
C.P.T.A.Q.
Claude et
Pauline Robert

91-10-383
Mandat L.G.L.

91-10-384
Mandat Drainamar

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la note de service émise le 7 octobre 1991,
par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C.
Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le pom-
prier volontaire, Monsieur Normand Laplante, occupe la fonction de chef
d'équipe, temporairement, durant la période de congé sans solde dont
jouit présentement le pompier, Monsieur Jean Demontigny.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le pompier volontaire
réserviste, Monsieur Jean-Guy Laterreur, remplace Monsieur Normand
Laplante dans l'équipe numéro 1, jusqu'au retour de Monsieur Jean
Demontigny.

CONSIDÉRANT la lettre d'engagement de la Société Québé-
coise d'Assainissement des Eaux, datée du 15 juillet 1991 et signée par
Monsieur Yves Piette, ing., M.Sc.A., gérant de projets, relativement au
refoulement d'égout au poste de pompage St-Alexis, survenu le 10 avril
dernier et proposant un partage de cinquante pour cent (50 %) des coûts
réels que la Municipalité a à défrayer;

CONSIDÉRANT l'évaluation et l'étude faite par le Conseil
sur ladite proposition de la S.Q.A.E.;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bour-
geois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil
accepte le partage des coûts des réclamations par la S.Q.A.E, conformé-
ment aux dispositions de la lettre d'engagement mentionnée ci-haut.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte enregistre sa
dissidence, considérant l'effet qu'il avait déjà enregistré sa dissiden-
ce relativement à ces dossiers, dans les résolutions portant les numéros
91-09-333 et 91-09-334.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre
Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil
appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire
agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), faite par Claude et Pauline Robert,
relativement à une demande d'aliénation à une autre fin que l'agricultu-
re sur le lot 541-P, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun
règlement municipal.

CONSIDÉRANT la note de service émise le 18 octobre 1991,
par Monsieur Ghislain Lachance, ing.;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la firme L.G.L.
soit et est mandatée pour effectuer une contre-expertise sur notre dos-
sier de l'assainissement des eaux usées et de prendre les dispositions
nécessaires, s'il y a lieu, auprès de la Société Québécoise d'Assainis-
sement des Eaux, dans le règlement des locations de pompes actuellement
en marche.

CONSIDÉRANT la note de service datée du 18 octobre 1991,
émise par Monsieur Ghislain Lachance, ing.;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la firme Drainamar soit et est mandatée pour effectuer une expertise de caméra de télévision dans les parties St-Martin, St-Alexis Est et Route 157, afin de connaître l'état du réseau relativement à l'infiltration de sable.

91-10-385
Païement H.Q.

CONSIDÉRANT la lettre datée du 4 octobre 1991, signée par Monsieur Pierre-Yves Rivard, représentant commercial du secteur Trois-Rivières pour Hydro-Québec;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'un chèque au montant de neuf cent vingt-six dollars et soixante-deux cents (926,62 \$) soit émis à Hydro-Québec, dans le but de la réalisation des travaux de lumières donnés dans notre mandat du 20 novembre 1990.

91-10-386
Signatures
Entente Masse

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France signe avec 2551-0074 Québec inc. un protocole d'entente relativement à la construction de rues par cette compagnie, sur les lots suivants : la subdivision numéro SOIXANTE-DIX-NEUF du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-79) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain; la subdivision numéro QUATRE-VINGT du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-80) du susdit cadastre; la subdivision numéro QUATRE-VINGT-UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-81) du susdit cadastre; la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DEUX du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-82) du susdit cadastre; la subdivision numéro QUATRE-VINGT-TROIS du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-83) du susdit cadastre; la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUATRE du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-84) du susdit cadastre; la subdivision numéro QUATRE-VINGT-CINQ du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-85) du susdit cadastre; la subdivision numéro QUATRE-VINGT-SIX du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-86) du susdit cadastre; une partie du lot numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (487-P) du susdit cadastre; *La subdivision 78 du lot quatre cent quatre-vingt-sept du susdit cadastre.*

QUE l'acte à intervenir comprenne toutes les clauses nécessaires afin que les conditions exigées en matière de construction de rues de la Municipalité soient respectées;

QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France, l'acte à intervenir devant M^e Danielle Lesieur, notaire ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution.

Il est à noter au présent procès-verbal qu'une délégation d'une vingtaine de personnes s'est présentée devant le Conseil relativement au dossier du boulevard Larkin.

91-10-387
Ajournement

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la séance soit et est ajournée pro forma à 22:30 heures.



No de résolution
ou annotation

91-10-388
Réouverture

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la séance soit et
est réouverte.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 333

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE, DE PROTECTION
CONTRE L'INCENDIE, DE LOISIRS, DE MISE A JOUR DE CARTOGRAPHIE ET D'INS-
TALLATION D'ÉQUIPEMENT D'URGENCE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT PAR BILLET AU
MONTANT DE DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000,00 \$) POUR EN
DÉFRAYER LES COÛTS.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'achat
d'équipements de Voirie, de protection contre l'incendie, de loisirs, de
mise à jour de cartographie, ainsi que l'installation d'équipement
d'urgence;

ATTENDU QUE les coûts s'élèvent à environ deux cent
trente et un mille six cent soixante-dix dollars (231 670,00 \$);

ATTENDU QUE les frais inhérents s'élèvent à environ dix
huit mille trois cent trente dollars (18 330,00 \$);

ATTENDU QU'avis de présentation de ce règlement a été
conformément donné;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller
Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin ET
RÉSOLU UNANIMEMENT qu'un règlement portant le numéro 333 soit et est
adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit,
savoir:

ARTICLE I

Le Conseil est autorisé à procéder à l'achat des équipements selon
l'annexe "A" du présent règlement ou sur la base d'équivalence et de
procéder à l'installation d'équipement d'urgence à l'Hôtel de Ville et
au Centre communautaire multifonctionnel.

ARTICLE II

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas deux cent
cinquante mille dollars (250 000,00 \$) pour les fins du présent règle-
ment et pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billet
conformément au tableau apparaissant à l'annexe "B" du présent règlement
et en faisant partie comme si au long récit.

ARTICLE III

Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier pour
et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription.

ARTICLE IV

Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas quinze pour cent
(15 %) l'an.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE V

Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement.

ARTICLE VI

Les billets seront remboursés conformément au tableau annexé au présent règlement à l'annexe "B" et en faisant partie comme si au long récité.

ARTICLE VII

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts de chacune des échéances.

ARTICLE VIII

Dans le cas où le coût réel d'un item est moindre que le coût estimé, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût d'un autre item dont le coût réel dépasse celui de l'estimé.

ANNEXE A

	<u>Amortissement 5 ans</u>	<u>Amortissement 10 ans</u>	<u>Total</u>
<u>ÉQUIPEMENT D'URGENCE</u>			
Génératrice:			
. Hôtel de Ville			
. Salle communautaire		78 210 \$	78 210 \$
<u>PARCS ET TERRAINS DE JEUX</u>			
. Petits jeux	2 500 \$		2 500
. Clôtures		40 450	40 450
<u>PROTECTION INCENDIE</u>			
. Boyaux 4"		6 000	6 000
<u>CARTOGRAPHIE</u>			
. Mise à jour cartographie urbaine		44 000	44 000
<u>VOIRIE</u>			
. Crew Cab	20 910		20 910
. Astro Van	12 600		12 600
. Compacteur	4 000		4 000
. Souffleuse pour BM-50	6 500		6 500
. Petite génératrice	6 000		6 000
. Épandeur de sable BM-50	5 000		5 000
. Remplacement porte n° 3	5 500		5 500
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	63 010 \$	168 660 \$	231 670 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Contingences		18 330	18 330
	<u>63 010 \$</u>	<u>186 990 \$</u>	<u>250 000 \$</u>

ANNEXE B

Municipalité de: Saint-Louis-de-France
Montant: 63 010 \$
Taux: 10 %
Années: 5 ans

<u>ANNÉE</u>	<u>INTÉRÊTS</u>	<u>CAPITAL</u>	<u>TOTAL</u>	<u>SOLDE</u>
1	6 301 \$	10 300 \$	16 601 \$	52 710 \$
2	5 271	11 400	16 671	41 310
3	4 131	12 500	16 631	28 810
4	2 881	13 700	16 581	15 110
5	1 511	15 110	16 621	- -
TOTAUX:	20 095 \$	63 010 \$	83 105 \$	

Municipalité de: Saint-Louis-de-France
Montant: 186 990 \$
Taux: 10 %
Années: 10 ans

<u>ANNÉE</u>	<u>INTÉRÊTS</u>	<u>CAPITAL</u>	<u>TOTAL</u>	<u>SOLDE</u>
1	18 699 \$	11 700 \$	30 399 \$	175 290 \$
2	17 529	12 900	30 429	162 390
3	16 239	14 200	30 439	148 190
4	14 819	15 600	30 419	132 590
5	13 259	17 200	30 459	115 390
6	11 539	18 900	30 439	96 490
7	9 649	20 800	30 449	75 690
8	7 569	22 900	30 469	52 790
9	5 279	25 100	30 379	27 690
10	2 769	27 690	30 459	- -
TOTAUX:	117 350 \$	186 990 \$	304 340 \$	

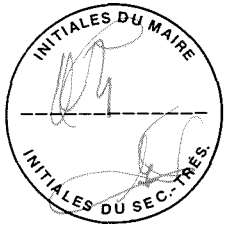
ARTICLE VIII

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ à la séance du: 21 octobre 1991
APPROUVÉ par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites
sur la liste référendaire: 29 octobre 1991
APPROUVÉ par le M.A.M.: _____
PROMULGUÉ le: _____

Signé:
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation
91-10-389
Adoption
Règlement
N° 333

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le règlement portant le numéro 333, règlement concernant l'achat d'équipements de voirie, de protection contre l'incendie, de loisirs, de mise à jour de cartographie et d'installation d'équipement d'urgence et décrétant un emprunt par billet au montant de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00 \$) pour en défrayer les coûts, soit et est adopté.

De l'assentiment unanime de tous les membres du Conseil, formant quorum pour l'ajournement de la présente séance, les items suivants sont ajoutés à l'ordre du jour:

- 19. Achat d'équipements informatique
- 20. Formation - Jocelyne Leblanc

91-10-390
Achat d'équipements informatiques

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Monsieur Alain Brouillette, c.a., en date du 21 octobre 1991, relativement à la fourniture d'équipements et de logiciels informatique;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise les achats suivants, chez les fournisseurs suivants:

Quantité	Équipement	Fournisseur	Prix unitaire avant taxes
2	Micros ordinateurs NOVEX ³ 286-25	Micromédica	1 725,00 \$
2	Claviers canadien français	"	40,00
1	Partageur d'imprimante et câbles	"	75,00
1	Imprimante laser EPSON EPL-7000 (avec 2 meg.)	"	1 426,00
2	Installations	"	30,00
<u>Logiciels</u>			
2	Wordperfects 5.1 Français	MicroAge	295,00
2	Lotus 3.1 français	MicroAge	495,00
2	PC Tools 6.0 Français	Copie X press	123,75

QUE cesdits achats soient et sont payés à même les fonds disponibles du règlement numéro 255.

91-10-391
Formation
J. Leblanc

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Madame Jocelyne Leblanc soit et est autorisée à assister au cours "Présentation des documents administratifs, commerciaux", offert par l'Ecole Commerciale du Cap, les 22 et 29 novembre prochains;

QUE les frais d'inscription, au montant de deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295,00 \$), ainsi que les frais de repas et de transport soient et sont payés par la Municipalité.

91-10-392
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 4 novembre 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

Rescindée
par résolution
91-10-404



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la
Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 28 octobre 1991 à 19:00
heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-
Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les
Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du règlement numéro 334 (Potvin Sud)
2. Paiement de comptes - Re: Règlement n° 301 (Beaumier)

Les membres du Conseil, tous présents sans exception,
acceptent d'inclure à l'ordre du jour l'item suivant:

3. Gratification - Jean Bélanger (70 \$)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTE DE CHAMPLAIN

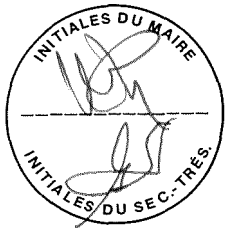
RÈGLEMENT NUMERO 334

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT
PLUVIAL ET DE VOIRIE SUR LES LOTS 272-96 (RUE) ET 272-97 (RUE), CONNU ET
DÉSIGNÉ COMME ÉTANT PLACE POTVIN SUD (PHASE II) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
AU MONTANT DE QUATRE CENT DIX NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-SIX DOLLARS
(419 526,00 \$) POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT l'estimé révisé de coûts produits par René
Gervais - Groupe Conseil, signé par Monsieur Roger J. Ratelle, T.Sc.A,
en date du 21 octobre 1991, dossier numéro 120-10, au montant de trois
cent vingt-deux mille sept cent douze dollars (322 712,00 \$);

CONSIDÉRANT que les honoraires et contingences s'élèvent
à environ quatre-vingt-seize mille huit cent quatorze dollars
(96 814,00 \$);

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement a été
conformément donné, soit à la séance régulière du 7 octobre 1991;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II AUTORISATION

Le Conseil est autorisé à faire exécuter par contrat les travaux de confection des plans et devis et la surveillance des travaux et procéder à l'exécution des travaux décrits au préambule du présent règlement conformément aux plans et devis numéro 120-10, préparés par René Gervais - Groupe Conseil, signés en date d'octobre 1991, par Monsieur René Gervais, ing., M.S.C.A. (Annexe A)

Le Conseil est autorisé à approprier, aux fins du présent règlement, le montant de soixante-dix-neuf mille cent cinq dollars (79 105,00 \$), déjà souscrit par le promoteur et à dépenser une somme n'excédant pas quatre cent dix-neuf mille cinq cent vingt-six dollars (419 526,00 \$), pour les fins du présent règlement.

ARTICLE III EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas trois cent quarante mille quatre cent vingt et un dollars (340 421,00 \$) pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à effectuer un emprunt par billets pour une période ne dépassant pas vingt (20) ans.

ARTICLE IV FINANCEMENT

- 4.1 Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier, pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription.
- 4.2 Les billets seront remboursés sur une période de vingt (20) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant pas quinze pour cent (15 %) l'an.
- 4.3 Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêts.

ARTICLE V IMPOSITION

Il est par le présent règlement imposé et sera exigé, de tout propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure du liséré rouge montré au plan annexé au présent règlement, une compensation suffisante afin de pourvoir au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts.

Le montant des compensations exigées est fixé selon la base des unités (1) suivantes:

- (1) la valeur d'une unité sera égale au quotient obtenu en divisant cent pour cent (100 %) du service de la dette du réseau, total annuel par le total des unités déterminées.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

	<u>Unités</u>
• Résidentiel: pour le premier logement - - - - -	1,0
pour les logements subséquents - - - - -	0,5/log.
• Usage commercial, de services et de services professionnels - - - - -	1,5
• Usage commercial, de services et de services professionnels, non énuméré et intégré dans un un bâtiment résidentiel, en plus du tarif résidentiel - - - -	0,5
• Terrain vacant desservi: de moins de 70 m de front - - - - -	1,0
de 70 m de front et plus - - - - -	2,0

(VOIR ANNEXE B)

ARTICLE VI

Toute nouvelle subdivision ou lot est considéré et imposé selon les dispositions de l'article V du présent règlement.

ARTICLE VII

Dans le cas où le coût réel d'un item des travaux est moindre que le coût estimé, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût d'un autre item dont le coût réel dépasse celui de l'estimé.

ARTICLE VIII

Il est loisible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu du présent règlement et le prélèvement sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation.

ARTICLE IX

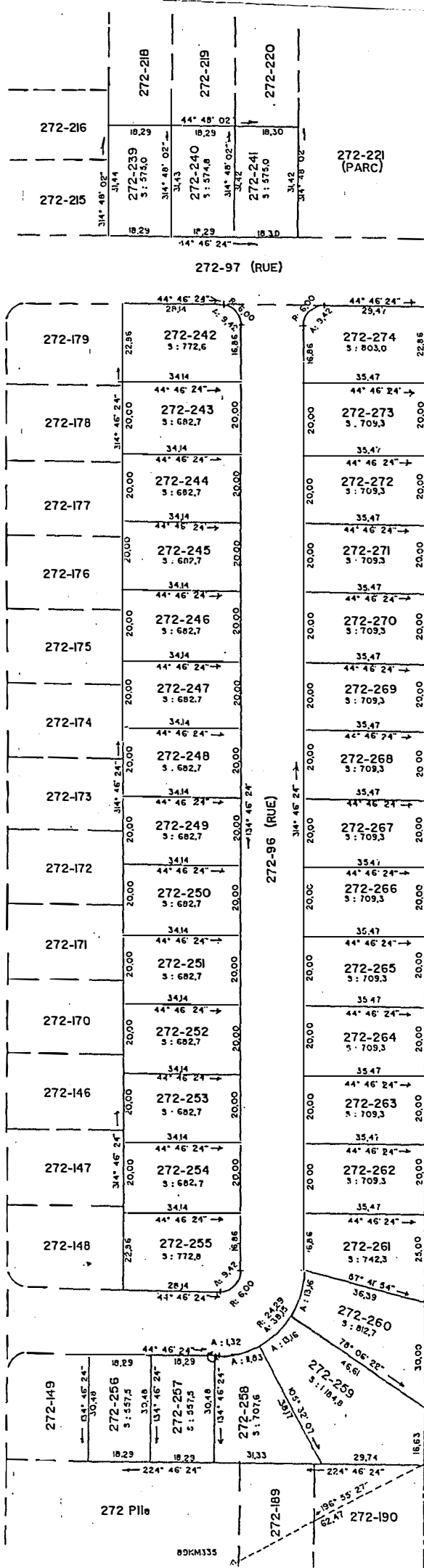
Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

ANNEXE A





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

A N N E X E B

<u>Numéro du lot</u>	<u>Mode d'imposition</u>
272-239	1,0
272-240	1,0
272-241	1,0
272-242	1,0
272-243	1,0
272-244	1,0
272-245	1,0
272-246	1,0
272-247	1,0
272-248	1,0
272-249	1,0
272-250	1,0
272-251	1,0
272-252	1,0
272-253	1,0
272-254	1,0
272-255	1,0
272-256	1,0
272-257	1,0
272-258	1,0
272-259	1,0
272-260	1,0
272-261	1,0
272-262	1,0
272-263	1,0
272-264	1,0
272-265	1,0
272-266	1,0
272-267	1,0
272-268	1,0
272-269	1,0
272-270	1,0
272-271	1,0
272-272	1,0
272-273	1,0
272-274	1,0
272-221	<u>1,0</u>
	37,0

ADOPTÉ à la séance du 28 octobre 1991
AFFICHÉ le: _____
APPROUVÉ par le M.A.M. le _____

Signé
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-10-393
Adoption
règlement 334

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le règlement portant le numéro 334 règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie sur les lots 272-96 (rue) et 272-97 (rue), connu et désigné comme étant Place Potvin Sud (phase II) et décrétant un emprunt au montant de quatre cent dix neuf mille cinq cent vingt-six dollars (419 526,00 \$) pour en défrayer les coûts, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-10-394
 Paiement
 Factures
 règl. 301

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le paiement des factures ci-après énumérées, relativement au décompte progressif numéro 2 et final de la firme VFP inc. Consultants, pour les travaux réalisés dans la rue Beaumier (règlement n° 301):

Panpierre inc. & Coffrage Mauricien inc. :	10 780,00 \$
Panpierre inc. & Simard Beaudry inc. :	17 533,85
Panpierre inc. & Industrie Fortier inc. :	9 895,86
Panpierre inc. :	<u>4 050,79</u>

Total : 42 260,50 \$

91-10-395
 Gratification
 J. Bélanger

CONSIDÉRANT la qualité du travail exécuté par Monsieur Jean Bélanger en tant que coordonnateur de Villes, Villages et campagnes fleuris;


Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil octroie une gratification au montant de soixante-dix dollars (70,00 \$), à Monsieur Jean Bélanger.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du:

7 novembre 1991


Michel Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 4 novembre 1991 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée (A. Brouillette)
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité
6. Lecture et adoption de l'ordre du jour
7. Résolution - Rapport du Maire dans le journal "La Rochelle"
8. Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre 1991
9. Affaires découlant des procès-verbaux
10. Affaires du C.C.U.
11. Lecture de la correspondance
12. Rapport sur les permis de construction
13. Adoption de la liste des comptes à payer 91-010
14. Demande de transfert de propriété de l'emprise faisant l'objet de l'expropriation du lot 275-P (André et Gary Marchand)
15. Autorisation de paiement du montant provisoire dans les procédures d'expropriation du lot 275-P
16. Rescinder résolution #91-10-391 (Formation J. Leblanc)
17. Formation J. Leblanc - Cours Wordperfect - MicroAge
18. Don - Ecole "Le Tremplin" - 50 \$
19. Fondation du Cégep de Trois-Rivières (2 billets)
20. Délégation - Gala de la CÉDIC
21. Résolution de félicitations - Maire et élus (Ste-Marthe, St-Maurice, Nicolet et Bécancour)
22. Traitement - Terrains de soccer
23. VARIA
 - a) Ratification paiement T.P.S. (terrain cédé par R. Lafond)
 - b) Acceptation plan et devis 147-10 (rue Pelchat)
 - c) Présentation au MENVIQ - plan et devis 147-10 (rue Pelchat)
 - d) Mandat à René Gervais inc. - surveillance des travaux (rue Pelchat)
 - e) Résolution - dossier "Police"
 - f) Conférence - Martin Falardeau
 - g) Acceptation subvention entretien chemins d'hiver
 - h) Résolution de remerciements (3 membres C.C.U.)
24. Avis de motion
25. Intervention du public
26. Levée de l'assemblée

91-11-396
Nomination
Secrétaire
d'assemblée

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur Alain Brouillette soit et est nommé secrétaire d'assemblée pour la séance du 4 novembre 1991.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Il me fait plaisir de vous présenter un rapport sur la situation financière de notre Municipalité. Conformément à l'article 955 du Code municipal, ce rapport traitera des sujets suivants:

- 1) LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 1990 ET LE DERNIER RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
 - 2) LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE EN COURS;
 - 3) LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 1992.
 - 4) RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS
-
- 1) **LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 1990 ET LE DERNIER RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Les recettes et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 3 594 078 \$ et 3 279 593 \$. Par conséquent, la Municipalité a réalisé en 1990 un excédent des recettes sur les dépenses de 314 485 \$.

Des revenus additionnels de taxes reliés à l'augmentation de l'évaluation foncière résultant de la très forte croissance de la construction en 1989 et 1990, des subventions plus élevées que les montants budgétés, le report de certaines grosses dépenses et un contrôle serré des opérations courantes expliquent en grande partie ce résultat.

Au 31 décembre 1990, la Municipalité avait un surplus libre de 309 189 \$ et des surplus affectés de 125 444 \$ répartis de la façon suivante : 90 120 \$ affectés au budget 1991, 24 396 \$ affectés aux fins d'aqueduc et égout et 10 928 \$ affectés aux paiements du service de la dette du règlement n° 276.

L'endettement à long terme total net à cette même date atteignait 6 741 005 \$ (représentant ainsi un taux d'endettement de 5,21 % en fonction de la richesse foncière uniformisée et un endettement per capita de 1 105 \$) et les actifs à long terme totalisaient 14 782 293 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Encore une fois le rapport annuel des vérificateurs a été émis sans restriction. Il stipule entre autres que les états financiers présentent fidèlement, à tout égard important, la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

2) LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE EN COURS;

Pour ce qui est de l'année en cours, des prévisions budgétaires de 3 589 000 \$ ont été adoptées le 19 décembre 1990. L'analyse des résultats d'opérations jusqu'à ce jour et les projections au 31 décembre 1991 nous portent à croire que nous terminerons l'année 1991 avec un excédent des recettes sur les déboursés.

Tel qu'anticipé l'automne dernier, le rythme de la construction domiciliaire a connu une diminution importante en 1991, particulièrement au chapitre des nouvelles constructions où la baisse dépasse les 30 % en terme d'évaluation. En contrepartie, notre secteur commercial semble s'affirmer de plus en plus et c'est à ce chapitre que l'on remarque la plus forte croissance cette année.

Divers travaux d'amélioration ou d'extension de services commencés en 1990 ont été complétés en 1991, ce fut le cas notamment pour les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de pavage sur la nouvelle rue Beaumier et pour les travaux d'égout pluvial, de pavage et de bordure sur Place Jacob et Place Ouellet. D'autres travaux autorisés et commencés en 1991 ont été complétés cette année ou sont en voie de l'être, c'est le cas des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie à Place Jourdain, des travaux d'aqueduc sur le boulevard Ste-Marguerite et des travaux d'égout sanitaire et de pavage sur la rue St-Maurice. Il ne faudrait surtout pas oublier de mentionner la réalisation des travaux de réfection et de pavage du rang des Chenaux longuement réclamés par les contribuables et pour lesquels le gouvernement provincial, la Municipalité et les contribuables eux-mêmes ont été mis à contribution.

Pour clore l'année 1991, il est possible que certains travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, pavage et éclairage aient lieu dans le prolongement de la rue Place Potvin ainsi que dans le secteur Masse, côté ouest.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Attendu depuis longtemps par les résidents du secteur Caron Sud, des Bouleaux et Bourassa, ceux-ci pourront bénéficier d'un parc de secteur répondant à leurs besoins puisqu'une entente a été ratifiée avec Monsieur Rémi Lafond qui a consenti à céder à l'avance, un emplacement de 5 906,8 mètres carrés situé entre les rues Bourassa et Place Ouellet. Pour compléter la réalisation de ce parc, la Municipalité a dû acquérir deux (2) terrains à même les fonds réservés à cette fin.

Un important règlement d'emprunt a été adopté pour l'achat d'équipements divers et de services professionnels répondant ainsi à plusieurs besoins tant au niveau des loisirs, de la voirie, de la sécurité civile et du département technique (plan du M.E.R.).

La Municipalité a bénéficié en 1991 de programmes d'emploi :

Programme Article 25 :	2 employés
Programme P.D.E.:	3 employés
Programme DÉFI :	3 employés

Il est à noter que la convention collective des employés de la voirie a été ratifiée le printemps dernier pour la période du 1^{er} juin 1990 au 1^{er} juin 1993. Un protocole d'entente pour les années 1991 et 1992 a aussi été signé avec le Comité des pompiers volontaires de Saint-Louis-de-France.

Mentionnons en terminant qu'au cours de l'année 1991, les employés de bureau et les employées de la bibliothèque ont demandé et obtenu leur accréditation syndicale. Les discussions en vue de la signature d'une première convention collective ont été entreprises.

3) LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 1992.

À moins d'imprévu, le budget de la prochaine année devrait être adopté durant la semaine du 16 décembre 1991.

Les premiers impacts de la loi 145, mieux connu sous le nom de la "RÉFORME RYAN" se feront sentir dès cette année; de façon directe par des pertes de revenus sur les compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles scolaires, par impact imprévisible dû à une modification au critère d'admissibilité d'une Municipalité au programme de péréquation, par une facture à venir estimée à près de 300 000 \$ pour les services policiers et par une possibilité d'une surtaxe foncière sur les immeubles non-résidentiels.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

De façon indirecte, nos citoyens devront déboursier un montant fixe de 30 \$ pour l'immatriculation de leurs véhicules pour contribuer au financement du transport en commun et les droits sur les mutations immobilières augmenteront sensiblement.

Le Conseil municipal ne projette pas d'inclure le coût des services policiers dans ses prévisions budgétaires pour 1992. S'il y a lieu, une taxation spéciale sera décrétée durant l'année pour rencontrer les exigences du gouvernement du Québec.

Le 1^{er} janvier 1992 marquera l'entrée en vigueur du rôle triennal de nos valeurs foncières; le conseil n'entend pas se prévaloir de la possibilité de l'étalement dû à la complexité de l'application de cette mesure. En contrepartie, le Conseil tiendra compte de cette décision en établissant le taux de taxation requis pour rencontrer ses obligations.

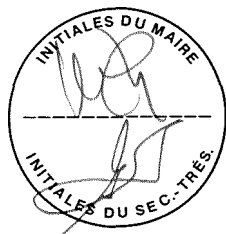
Nous maintiendrons nos programmes d'amélioration des services à la population tout en étant conscients d'une baisse de la construction domiciliaire et de la situation économique actuelle.

Au cours des prochains exercices, les membres du Conseil continueront de travailler sur de nombreux dossiers tels que l'étude visant à établir la rentabilité de l'achat du réseau d'éclairage; le programme d'embellissement de notre Municipalité continuera d'être supporté conjointement à notre programme de promotion. Les travaux en urbanisme se continueront en 1992 de façon à supporter et améliorer nos politiques en matière de développement.

Nous devons continuer à élaborer des plans sur l'entretien des fossés et des cours d'eau municipaux et poursuivre le plan directeur du drainage des égouts pluviaux.

Notre adhésion à la nouvelle régie intermunicipale de gestion des déchets devrait accélérer la mise en place de programmes de récupération et demeurera au coeur de nos préoccupations en matière d'environnement.

Des projets comme la prolongation de la piste cyclable et la relance de l'autoroute 40 feront l'objet des préoccupations des élus. De plus, nous appuierons un projet de festivités locales, en voie de préparation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

L'arrivée de la loi 145 et l'ajout constant de nouvelles responsabilités telles que la sécurité, la voirie, l'environnement et autres, nous forcera à porter une attention spéciale au volet administratif de la Municipalité.

4) RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, sont :

a) De la Municipalité de Saint-Louis-de-France

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	9 363 \$	4 681 \$	14 044 \$
Conseiller	3 121	1 560	4 681

b) De la Municipalité régionale de comté de Francheville

Le Maire reçoit :

- 100 \$ par mois à titre de membre du Conseil;
- 83 \$ par mois à titre de membre du Comité administratif.

En conclusion, une saine gestion financière demeure prioritaire et fera en sorte que notre objectif premier sera de maintenir le taux de taxation à son plus bas niveau possible, tout en répondant aux attentes des citoyens.

Wilfrid Champagne,
Maire de Saint-Louis-de-France
Le 4 novembre 1991



No de résolution
ou annotation

91-11-397
Adoption
ordre du jour

91-11-398
Rapport sur la
situation finan-
cière dans le
"La Rochelle"

91-11-399
Adoption
procès-verbaux

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à h) inscrits à VARIA.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit et est autorisé à publier le rapport sur la situation financière de la Municipalité dans le Journal "La Rochelle".

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que les procès-verbaux du mois d'octobre 1991 soient et sont adoptés, tels que corrigés.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Alphé Poiré, dir. gén.

Re: Rapport -
Profil financier
des Municipalités

Re: Renseignement pour la
préparation du budget

Gouvernement du Québec
Le Ministre des Affaires municipales
Claude Ryan

Re: Chèque 185 602 \$
péréquation

Re: Chèque 306 052 \$
Taxes foncières
réseaux de télécom-
munication, de gaz et
d'électricité

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Guy Bourelle, ingénieur

Re: Subvention
Chemins d'hiver
900,00 \$ du km
pour 35,27 km

A.Q.T.E.

Re: Conférence - 21/11/91

S.Q.A.E.
France Massicotte

Re: Budget annuel 1992

M.R.C.
Robert Bouchard, sec.-trés.

Re: Amendement au schéma
d'aménagement

Ville de Trois-Rivières
Me Gilles Poulin, greffier

Re: Modification de leur plan
d'urbanisme

WMI Mauricie Bois-Francis
Roger Duchaine, Sr.

Re: Rapport d'intervention
re: cueillette des déchets

Mention permis
de construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois d'octobre 1991, vingt-cinq (25) permis, totalisant la somme de trois cent soixante-neuf mille sept cents dollars (369 700 \$), ont été émis pour construction.



No de résolution
ou annotation

91-11-400
Adoption
cptes à payer

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la liste des comptes à payer numéro 91-010 soit et est acceptée comme suit, savoir:

FONDS D'ADMINISTRATION - Folio 154 91-010

1. Aluminium Dufresne inc.	191,36 \$
2. Le Belage	20,60
3. BÉlitec inc.	143,04
4. Bell Canada	520,62
5. Béton du Cap inc.	444,91
6. Bibliothèque Centrale de Prêt	2 924,72
7. Biblio Service 3 C inc.	119,02
8. Alain Brouillette	58,30
9. Buffet Santé Geneviève	209,16
10. Buromax	662,81
11. Camions Freightliner M.B.	28,53
12. The Canadian Training and development group inc.	85,39
13. Jacques Caron	30,00
14. Centre Mécanique Mauricie inc.	1 291,95
15. La Compagnie Canadienne de Service	76,32
16. Les Clôtures Mauriciennes enr.	2,84
17. La Commission scolaire Samuel-de Champlain	86,19
18. La Compagnie de Construction Dollard	918,06
19. Construction S.R.B. S.C.C.	516,91
20. Construction & Pavage Maskimo ltée	3 210,00
21. Cooke & Fils enr.	23,99
22. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
23. Courrier Purolator ltée	18,78
24. Léandre Couture & Fils inc.	79,67
25. CRCA-04	3,75
26. D. De Montigny & Fils inc.	3 210,00
27. L.M. Desmarais inc.	191,56
28. Dicom Express inc.	11,18
29. Distribution Robert enr.	135,24
30. Edwards	270,71
31. Les Entreprises Electriques Michel Lamothe enr.	166,81
32. Excavation Lethiecq & Fils inc.	160,50
33. L'Exède Librairie inc.	128,88
34. Fernand Daigle enr.	130,12
35. Forkem Produits Chimiques	260,88
36. Garage Jacques Martin	126,96
37. Garage Jacques Ricard inc.	27,00
38. Garage Jacques Savary enr.	109,18
39. Garage Théo Thibeault	149,00
40. Gestetner inc.	67,41
41. Groupe ADMARI inc.	1 117,76
42. Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	265,79
43. Les Industries Lamis inc.	918,70
44. Instruments Protech	402,73
45. Constructo	229,00
46. Laboratoire de l'Environnement LCQ	258,94
47. Jocelyne Leblanc	14,70
48. Patrick Leclerc	128,70
49. R.J. Lévesque & Fils ltée	192,60
50. Librairie Poirier inc.	3 403,58
51. Alain Lizotte	75,00
52. Location Buromax inc.	623,97
53. Machineries Baron & Tousignant ltée	304,85
54. Marché J.G. Normandin (1989) inc.	23,92
55. Massicotte & Fils ltée	1 206,45



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois d'octobre 1991

Bell Canada

09-10-1991	376-0654	41,07 \$	
	376-8436	44,74	
	378-9926	17,39	
	371-9226	93,90	
	372-9226	38,53	
	372-9227	38,53	274,16 \$
16-10-1991	Ligne informatique	171,96 \$	
	374-4486	19,47	
	373-3789	38,53	
	374-6550	938,47	1 168,43 \$
22-10-1991	379-6915	86,24 \$	86,24 \$
29-10-1991	691-1847	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1848	42,70 \$	213,50 \$
			TOTAL: 1 742,33 \$

Bell cellulaire

22-10-1991	372-7352	28,84 \$	28,84 \$
------------	----------	----------	----------

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois d'octobre 1991

Hydro-Québec

09-10-1991	Rues	11 630,32 \$	
	500, St-Jean Ouest	135,98	
	805, St-Jean Ouest	196,46	11 962,76 \$
16-10-1991	671, des Loisirs	285,08 \$	
	200, Masse	1 207,20	
	100, de la Mairie	1 930,07	
	820, Hôtel de Ville	1 144,78	
	10, Marchand	1 607,74	6 174,87 \$
22-10-1991	2100, St-Louis	270,96 \$	270,96 \$
29-10-1991	1300, Masson	99,96 \$	
	631, Carrière	44,17	
	400, Goulet	179,02	326,15 \$
			TOTAL: 18 734,74 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL: 149 788,55 \$



No de résolution
ou annotation

91-11-401
Transfert de
propriété
lot 275-P

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement portant le numéro 301, adopté le 18 juin 1990, décrétant l'ouverture de la rue Beaumier, lots numéros 275-110 et 275-111 (Place Lorraine en partie), la mise en forme, l'asphaltage, la confection de bordures de rues, de drainage et d'égout pluvial, ainsi que la construction d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une longueur d'environ trente (30) mètres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de drainage et d'égout pluvial comprennent le creusage d'un fossé sur une partie du lot 275;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà obtenu, à titre gratuit, une servitude de la part de "Les Développements Louisfranciens inc.", sur une partie du lot 275, tel qu'en fait foi l'acte notarié, signé en date du 7 juin 1991, devant M^e Danièle Lesieur, notaire et enregistré à la division d'enregistrement de Champlain, sous le numéro 349384;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà obtenu, à titre gratuit, une servitude de la part de Monsieur Alain Beaumier, sur une partie du lot 275, tel qu'en fait foi l'acte notarié, signé en date du 7 juin 1991, devant M^e Danièle Lesieur, notaire et enregistré à la division d'enregistrement de Champlain, sous le numéro 349388;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de creusage du fossé sont déjà faits sur la partie du lot 275 appartenant à Monsieur Alain Beaumier et sur la partie du lot 275 appartenant à "Les Développements Louisfranciens inc.";

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à l'exécution des travaux pour compléter le fossé sur la partie du lot 275 faisant l'objet de la présente expropriation, appartenant à Messieurs André et Gary Marchand;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que demande soit faite au tribunal d'accorder le transfert de propriété quant à l'emprise de la servitude faisant l'objet de l'expropriation.

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 91-11-401, relativement au transfert de propriété quant à l'emprise de la servitude faisant l'objet de l'expropriation d'une partie du lot 275;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le versement du montant représentant soixante-dix pour cent (70 %) du plus élevé soit de l'offre ou de l'évaluation municipale uniformisée.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la résolution portant le numéro 91-10-391, relativement à un cours de formation autorisé à Madame Jocelyne Leblanc, soit et est rescindée.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Madame Jocelyne Leblanc soit et est autorisée à assister à un cours de formation "Wordperfect - Version 5.1", offert par MicroAge, au cours du mois de novembre 1991;

Que les frais d'inscription, de repas et de transport, soient et sont payés par la Municipalité.

91-11-402
Paiement du
montant provi-
soire (lot 275)

91-11-403
Rescinder
résolution
91-10-391

91-11-404
Formation
J. Leblanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-11-405
Don école
Le Tremplin

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'un don, au montant de cinquante dollars (50 \$), soit et est versé à l'École secondaire Le Tremplin pour leur système de récupération de papier.

91-11-406
Achat billets
Fondation
Cégep de
Trois-Rivières

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil autorise l'achat de deux (2) billets, au montant de trente dollars (30,00 \$) chacun, relativement à une soirée bénéfice préparée par la Fondation du Cégep de Trois-Rivières.

91-11-407
Délégation
Gala CÉDIC

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Messieurs Wilfrid Champagne, Maire, Jacques Boisclair, Conseiller et Ghislain Lachance, Ingénieur, soient et sont autorisés à assister, accompagnés, au Gala de la CÉDIC, le 23 novembre prochain;

Que le coût des six (6) billets, au montant de soixante-cinq dollars (65,00 \$) chacun, soit et est défrayé par la Municipalité.

91-11-408
Résolution
Félicitations

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil adresse ses plus sincères félicitations aux membres du Conseil municipal des municipalités de Ste-Marthe, St-Maurice, Nicolet et Bécancour, suite aux élections du 3 novembre dernier.

L'item 22 est retiré de l'ordre du jour.

91-11-409
Chèque
Rémi Lafond
T.P.S. sur
terrain
(Parc Caron)

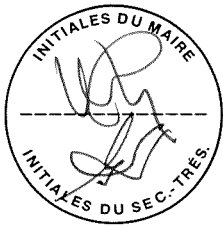
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil entérine l'émission du chèque numéro 14975, au montant de cent sept dollars et quatre-vingt-quatorze cents (107,94 \$), en paiement de la T.P.S., sur le terrain cédé par Monsieur Rémi Lafond, dans la résolution numéro 91-10-360 et autorise l'appropriation d'un montant de quarante-six dollars et vingt-six cents (46,26 \$), équivalent à la T.P.S. non récupérable, à même le fonds réservé pour fins de "parcs et terrains de jeux".

91-11-410
Acceptation
plan et devis
147-10
(rue Pelchat)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accepte les plan et devis numéro 147-10, préparés par les Consultants René Gervais inc., relativement à des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans la future rue Pelchat, et ce, conditionnellement à l'approbation de Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur.

91-11-411
Présentation
MENVIQ
(plan et devis
147-10 - rue
Pelchat)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que les Consultants René Gervais inc. soient et sont autorisés à présenter au ministère de l'Environnement, pour acceptation, les plan et devis numéro 147-10, relativement à des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans la future rue Pelchat.



No de résolution
ou annotation

91-11-412
Mandat de
surveillance
(rue Pelchat)

91-11-413
Résolution
dossier "Police"

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les Consultants René Gervais inc. soient et sont mandatés pour effectuer la surveillance des travaux effectués dans la future rue Pelchat.

ATTENDU QUE les municipalités de cinq mille (5 000) habitants et plus sont tenues, en vertu de la loi 145, de former un corps de police municipal ou d'être desservies par celui d'une autre municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu préalablement de définir le partage des responsabilités en matière de sécurité publique entre le gouvernement et les municipalités;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à des études sur les besoins de la population locale et sur les meilleurs moyens de combler ces besoins;

ATTENDU QU'il y a lieu de négocier avec le gouvernement les services de base à être assumés par les municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités réclament la possibilité de procéder par étapes et d'échelonner la mise sur pied de services de sécurité publique sur quelques années afin que la facture s'applique progressivement;

ATTENDU QUE les objectifs précités ne peuvent être rencontrés pour le 1^{er} janvier 1992, date d'entrée en vigueur de la loi 145;

ATTENDU QUE les municipalités contestent la démarche du gouvernement et les critères, notamment le ratio de policiers, imposés par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE les municipalités reconnaissent l'existence de certains besoins en matière de sécurité publique;

ATTENDU QU'elles refusent toutefois de se faire imposer les vues du gouvernement pour remplir ces besoins;

ATTENDU QUE les municipalités ont la ferme intention de ne pas défrayer les coûts de la Sûreté du Québec dont la gestion ne relève pas de leur juridiction;

ATTENDU QU'il est essentiel de repousser l'échéance du 1^{er} janvier 1992 afin d'éviter de précipiter des décisions lourdes de conséquences pour l'avenir financier des municipalités et les futures relations de travail de leurs employés;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent démontrer au gouvernement leur solidarité en vue de la définition de solutions durables adaptées à leurs besoins;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France demande au gouvernement de reporter d'un (1) an l'application des dispositions de la loi 145 relatives à la sécurité publique, afin d'évaluer les besoins des municipalités et les meilleurs moyens pour les combler au meilleur coût et afin de négocier les services de base à être assumés par les municipalités;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QU'entre-temps, la Municipalité désire informer le ministre de la Sécurité publique qu'elle ne prévoira pas les sommes pour acquitter le montant de la facture à ses prévisions budgétaires 1992.

91-11-414
Conférence
M. Falardeau

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, soit et est autorisé à assister à une conférence sur l'aménagement des parcs, qui se tiendra à Limoilou, le 22 novembre prochain;

Que les frais d'inscription, de repas et de transport soient et sont défrayés par la Municipalité.

91-11-415
Subvention
chemins d'hiver

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil accepte la subvention au taux de neuf cents dollars (900,00 \$) du kilomètre, sur une longueur de 35,27 km, relativement à l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 1991 - 1992.

91-11-416
Remerciements
membres du
C.C.U.

CONSIDÉRANT la démission de Messieurs Ulysse Pépin, Roger Beaudoin et Raymond Cossette, en qualité de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil leur offre ses plus sincères remerciements pour leurs services rendus au bénéfice de la collectivité.

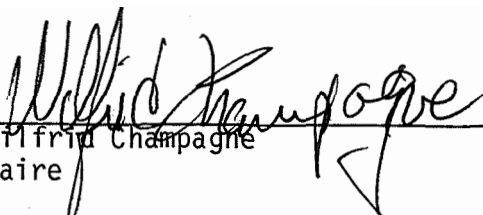
Avis de motion


Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux de mise en forme de rue, sur la rue Larkin.

91-11-417
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 2 décembre 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Alain Brouillette
Secrétaire d'assemblée
en vertu de la résolution
numéro 91-11-396



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France tenue le 7 novembre 1991 à 19:00 heures à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les membres du Conseil ont unanimement renoncé à l'avis de convocation et ont signé en conséquence.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Autorisation pour les travaux d'extension des services d'aqueduc rue Jean-Pierre
2. Adjudication cotation - travaux d'extension d'aqueduc rue Jean-Pierre
3. Autorisation de travaux de "niveautage" au Parc Caron Sud
4. Demande d'intervention de la MRC de Francheville
Re : Cours d'eau "de la lime"
5. Délégation - Colloque sur l'aménagement de nos parcs

91-11-418
Autorisation
travaux aqueduc
rue Jean-Pierre

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 4 novembre 1991, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement à l'aqueduc sur la rue Jean-Pierre;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise les travaux d'extension des services d'aqueduc sur la rue Jean-Pierre, en face de la station 50, chemin Masse.

91-11-419
Adjudication
cotation
travaux rue
Jean-Pierre

CONSIDÉRANT les cotations obtenues, relativement à l'extension des services d'aqueduc sur une partie de la rue Jean-Pierre, savoir:

Transport Yvan Boisvert inc. :	7 640,00 \$ + T.P.S. (prix forfaitaire)
Cap Excavation inc. :	6 500,00 \$ + T.P.S. (prix forfaitaire)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la cotation de Cap Excavation inc., au montant de six mille cinq cents dollars (6 500,00 \$), T.P.S. en sus, soit et est retenue comme étant la plus basse cotation conforme;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE cette somme soit payée à même les revenus non autrement appropriés et que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

91-11-420
Travaux
"niveautage"
Parc Caron Sud

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 4 novembre 1991, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement aux travaux du Parc Caron Sud;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise les travaux de "niveautage" pour la préparation du terrain du Parc Caron Sud", pour un montant n'excédant pas quatre mille dollars (4 000,00 \$), à être payé à même les revenus non autrement appropriés.

91-11-421
Intervention
M.R.C.
Cours d'eau
de la lime

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 6 novembre 1991, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement au cours d'eau "de la lime";

Conformément aux dispositions de l'article 713 du Code municipal, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que demande soit faite à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville d'intervenir dans le dossier du cours d'eau de la lime.

91-11-422
Délégation
conférence
parc municipaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Madame Noëlla C. Hamelin, Conseiller, soit et est autorisée à assister à la conférence sur l'aménagement des parcs municipaux qui aura lieu à Limoilou, le 22 novembre prochain;

QUE les dépenses inhérentes à cette rencontre soient et sont défrayées par la Municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du: 2 décembre 1991


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 18 novembre 1991 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la

présidence de ce dernier.

Absence motivée : Monsieur Claude Bourgeois, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Financement billets 371 500 \$ - règl. 301 (Beaumier), 308 (Jacob), 314 (Place Ouellet) et 320 (Jourdain)
6. Publication - CÉDIC (cahier spécial - finalistes prix Radisson)
7. Résolution de félicitations -
re: Employés de voirie et pompiers - Fête Halloween
8. Entériner chèque 900 \$ - Réservation Le Baluchon inc.
9. Remboursement des frais de déplacements
Conseil et fonctionnaires (Lac à l'épaule)
10. VARIA
 - a) Contrat de service Richard Besners et Ass. - micro-ordinateur
 - b) Délégation conférence A.Q.T.E.
 - c) Paiement décompte final règlements 307 (St-Jean Est) et 309 (St-Alexis Est - phase II)
 - d) Adjudication de soumissions - règlement 333 (achat équipements)
11. Avis de motion
12. Intervention du public
13. Levée de l'assemblée

91-11-423
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à d) inscrits à VARIA.

91-11-424
Financement
règl. 301, 308
314 et 320

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien et Geoffrion inc. pour son emprunt de 371 500 \$ par billets en vertu des règlements numéros 301, 308, 314 et 320, au prix de 98.621 et échéant en série 3 ans, comme suit:

7 200 \$	7.25 %	3 décembre 1992
7 900 \$	8 %	3 décembre 1993
356 400 \$	8.25 %	3 décembre 1994



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

91-11-425
Emprunt
règl. 301, 308,
314 et 320

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter par billets un montant total de 371 500 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
301	93 600 \$
308	56 700
314	71 300
320	149 900

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 3 décembre 1991;

QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15 %, payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. - 7 200 \$
2. - 7 900
3. - 8 700

3. - 347 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

3 ans (à compter du 3 décembre 1991), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 301, 308, 314 et 320; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

91-11-426
Souscription
annonce
Gala CÉDIC

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil souscrive une annonce dans le cahier spécial du "Nouvelliste", concernant la remise du prix Radisson 1991, lors du gala de la CÉDIC, le tout au montant de deux cent quatre-vingt-un dollars et vingt-cinq cents (281,25 \$).

91-11-427
Félicitations
pompiers et
employés voirie

CONSIDÉRANT que les pompiers volontaires et les employés de la Voirie ont pris une part active lors de la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT que leur dévouement à contribuer à assurer la sécurité de nos jeunes s'adonnant aux visites de porte à porte à cette occasion et que de plus une quantité fort appréciable de friandises a été distribuée grâce à leur intervention;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil adresse ses plus sincères remerciements aux pompiers et aux personnes ayant participé à l'organisation et à la supervision de la soirée de l'Halloween, dans les rues de la Municipalité.

91-11-428
Paiement
Le Baluchon
(acompte)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil ratifie l'ordre de paiement et le chèque émis par le Secrétaire-trésorier, à l'ordre de la Station le Baluchon inc., au montant de neuf cents dollars (900,00 \$), en acompte pour le séjour concernant la session d'étude des 8, 9 et 10 novembre 1991.

91-11-429
Remboursement
frais de déplacement
"Lac à
l'Épaule"

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil et des fonctionnaires ayant dû se rendre à St-Paulin, à la Station Le Baluchon inc., dans le cadre du "Lac à l'Épaule".

91-11-430
Contrat
d'entretien
appareils
informatiques

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur Alain Brouillette, c.a., soit et est autorisé à signer le contrat d'entretien d'un micro-ordinateur IBM PS/2 - 30286, d'un écran monochrome IBM 8503 et d'une imprimante laser Hewlett Packard HP IIP, avec la compagnie Richard Besners & Associés, pour un coût de quatre cent trente-sept dollars (437,00 \$) annuel, plus taxes, s'il y a lieu;

QUE le coût résiduel pour l'année 1991, au montant de quatre-vingt-sept dollars et onze cents (87,11 \$), taxes incluses, soit et est défrayé.

91-11-431
Délégation
conférence
A.Q.T.E.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Messieurs Martin Milot et Réjean Marchand soient et sont autorisés à assister à la conférence de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, le 21 novembre 1991, à Trois-Rivières;

QUE les frais de participation et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

91-11-432
Retenue sur
contrat -
règl. 307
règl. 309

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la retenue sur contrat, au montant de huit cent soixante-quatorze dollars et cinquante cents (874,50 \$), relativement à l'extension de l'aqueduc sur le boulevard St-Jean Est (règlement 307), soit et est payée, conditionnellement à l'autorisation de l'ingénieur surveillant, VFP inc. Consultants;

QUE la retenue sur contrat, au montant de mille huit cent cinquante-trois dollars et quarante-sept cents (1 853,47 \$), concernant les travaux d'aqueduc sur le boulevard St-Alexis Est - Phase II (règlement 309), soit et est payée, conditionnellement à l'autorisation de l'ingénieur surveillant, VFP inc. Consultants.

91-11-433
Adjudication
soumission
implantation
clôtures

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal Le Nouvelliste en date du 5 octobre 1991, relativement aux travaux d'implantation de clôtures dans différents parcs de la Municipalité, ainsi qu'au garage municipal;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 16 octobre 1991, savoir:

Clôtures Bel-Air - Division Ivaco inc.:	40 446,54 \$
Clôtures Cambrek inc.:	41 994,13
Maurice Couture ltée:	43 748,01
Les Clôtures Mauriciennes enr.	44 920,56

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la soumission de Clôtures Bel-Air - Division Ivaco inc., soit et est retenue comme étant la soumission la plus basse conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

91-11-434
Adjudication
soumission
Installation
Groupe électro-
gène

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal Le Nouvelliste, en date du 14 septembre 1991, relativement à l'installation d'un groupe électrogène;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement en date du 27 septembre 1991, savoir:

Jules Durand inc.:	97 589,35 \$
R. Dubuc inc.:	91 206,80
Centre Électrique Mauricien inc.:	112 462,35
M.C.E. Contrôle Électrique:	94 160,00
J.P. Marcouiller inc.:	106 721,80
Blairco inc.:	101 189,90
Marc Cossette inc.	107 031,88

CONSIDÉRANT la demande de modification n° 1, adressée à Raymond Dubuc inc., par Monsieur Carl Picard, technicien - Consultants VFP inc., le 21 novembre 1991.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la soumission de R. Dubuc inc., soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
91-11-435
Adjudication
soumission
Pick Up

CONSIDÉRANT les cotations demandées pour la fourniture d'un camion de type "Pick Up" - 6 places, 3/4 tonne, fabrication 1992, neuf, savoir:

Maski Ford Mercury inc.:	20 909,42 \$
Leblanc Pontiac Buick inc.:	23 322,31

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la cotation de Maski Ford Mercury inc., soit et est retenue comme étant la cotation la plus basse conforme;

91-11-436
Adjudication
soumission
Fourgonnette

CONSIDÉRANT les cotations reçues pour l'achat d'une fourgonnette de fabrication 1992, savoir:

Trois-Rivières Chevrolet (1982 inc.):	18 714,94 \$
H. Auger Automobile inc. Nicolet:	12 581,40 (incluant échange)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la cotation de H. Auger Automobile inc. Nicolet, soit et est retenue comme étant la plus basse cotation conforme.

91-11-437
Adjudication
soumission
souffleur

CONSIDÉRANT les cotations reçues pour la fourniture et l'installation d'un souffleur neuf, PRONOVOST, modèle P 521, pour le BM-50, savoir:

Équipements Plannord ltée	7 002,87 \$ (taxes inc.)
---------------------------	--------------------------

Il est à noter que Équipement Interprovincial ltée n'a pas été en mesure d'offrir une cotation, après invitation;

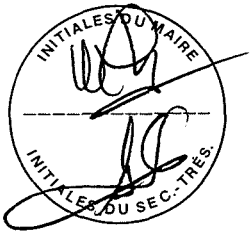
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la cotation de Équipements Plannord ltée, soit est est retenue comme étant la plus basse soumission conforme.

91-11-438
Adjudication
soumission
Équipement
inférieur à
5 000 \$

CONSIDÉRANT les prix reçus pour fourniture des items, dont le prix est inférieur à cinq mille dollars (5 000,00 \$);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise les achats suivants, taxes si applicables.

<u>Équipements</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>
Compacteur BF-62Y Walker (+ livre d'entretien et de pièces)	Perco ltée	3 395,00 \$
Six (6) longueurs de 100 pieds de boyaux de 4 pouces	Boivin & Gauvin inc.	4 659,38 \$ (taxes incl.)
Soucoupe sur ressort (marque Jambette LA 8706) Bicyclette sur ressort (marque Jambette La-8704)	Jambette inc.	944,36 \$ (taxes et transport inclus)
2 plateaux à ressort (marque Eibe 5 59 165)	Jambette inc.	1 108,84 \$ (taxes et transport inclus)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Fourniture et installation Épandeur à sable pour BM-50 (capacité 3/4 de verge)	Équipements Plannord ltée	4 969,08 \$ (taxes inc.)
Génératrice modèle ONAN 4.5 BGD-FB1 (4 500 watts, 1 800 R.P.M. avec silencieux 120/240 v) Un (1) permutateur de charge automatique	Les Ateliers Dynamos Énergétiques ltée	4 970,00 \$
Fourniture et installation porte de garage en acier isolée uréthane 16' X 12' de marque Ridge Nassau quincaillerie etc., tel que défini dans la soumission datée du 5/7/91 par Marcel Tousignant	Rusco Trois-Rivières inc.	4 761,89 \$ (taxes et main-d'oeuvre incluses)
Remplacement d'un ouvre-porte conformément à la soumission datée du 29/7/91 par Marcel Tousignant	Rusco Trois-Rivières inc.	651,10 \$ (taxes et main-d'oeuvre incluses)

91-11-439
Mise à jour
plan du M.E.R.

CONSIDÉRANT le programme de mise à jour d'un plan du
ministère de l'Énergie et des Ressources;

CONSIDÉRANT la convention signée, en date du 22 février
1991, entre le Ministre de l'Énergie et des Ressources, du Gouvernement
du Québec et la Municipalité de Saint-Louis-de-France, relativement à
la convention pour le droit d'utilisation des fichiers informatiques
E228-90M et protocole de diffusion P322-90;

CONSIDÉRANT l'offre de services, daté du 9 mai 1991,
fait par la Société de géomatique internationale inc. et signé par
Monsieur Christian Langlois, ag., directeur de la mise en marché, pour
un coût total de 49 538,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 septembre 1991, le Conseil
acceptait de payer l'étape A et l'étape B, soit la photographie
aérienne et l'achat de matériel pour diapositives, au montant total de
5 750,00 \$;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Secrétaire-
trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à payer, à même
les fonds du règlement portant le numéro 333, le solde résiduel conve-
nu, payable à la Société de géomatique internationale inc.; condition-
nellement à ce que tous les travaux soient complètement exécutés à la
satisfaction de la Municipalité, pour un montant de 44 000, \$.

91-11-440
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de
l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du 2 décembre 1991

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

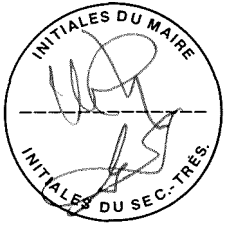
A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 2 décembre 1991 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux du 28 octobre et du mois de novembre 1991
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 91-011
11. Acceptation de la liste préliminaire - ventes pour taxes
12. Paiement de la quote-part - Transport adapté Fran-che-mont
13. Inscription au programme P.D.E.
14. Mandat à Floriculture Gauthier
15. Résolution - Immatriculation des véhicules
16. Budget additionnel - système de son (patinoires)
17. Fonds de départ - Comité de la Fête Populaire
18. Souscription à l'Hebdo - CÉDIC
19. Appropriation de fonds - Parcs et terrains de jeux
20. Adjudication soumission - Équipements Colpron inc.
re: Souffleur
21. Adjudication soumission - cueillette et transport ordures ménagères
22. Modification à la résolution # 91-11-435
Re: Achat d'un "pick-up"
23. C.P.T.A.Q. - Mme Blanche Désilets (dossier 91-008)
- M. Gérald Germain (dossier 91-009)
- M. René Germain (dossier 91-010)
24. VARIA
 - a) Résolution MENVIQ - Pl. Potvin - phase II (pente minimum)
 - b) Paiement de retenue - conditionnelle - Pépinière Cormier
 - c) Paiement de retenue - conditionnelle - Rêgl. 312
 - d) Engagement surveillants pour les patinoires
 - e) Permission d'atterrissage - Héli Max (Père Noël)
 - f) Félicitations à l'équipe Pee-Wee "A"
25. Avis de motion
 - Fermeture bureau et bibliothèque durant la période des Fêtes
 - Tarification des services
 - Programme de revitalisation résident. indust. et/ou commerciale
 - Surtaxe sur les immeubles non résidentiels
 - Création d'un fonds de roulement
26. Intervention du public
27. Levée de l'assemblée



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-12-441
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à f) inscrits à VARIA.

91-12-442
Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les procès-verbaux du 28 octobre et du mois de novembre 1991 soient et sont adoptés, tels que rédigés.

91-12-443
Soirée recon.
et achats de
cadeau (C.C.U.)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte qu'une somme de sept cent quatre-vingt dollars (780,00 \$), pour le souper reconnaissance, ainsi qu'une somme additionnelle de deux cent vingt-cinq dollars (225,00 \$), pour l'achat de cadeaux aux trois (3) membres démissionnaires, soient et sont allouées au Comité Consultatif d'Urbanisme et qu'en conséquence, le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à émettre un chèque au montant de mille cinq dollars (1 005,00 \$).

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Alphé Poiré, dir. gén. adm. financ.

Re: Approbation emprunt
règl. 301, 308, 314 et
320 (371 500 \$)

Re: Approbation règ. 333

Re: "Finances des municipalités"
édition 1991, disponible
en version informatisée

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Guy Richard

Re: Information concernant
la réforme fiscale
applicable aux fermes

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Philippe Bussièrès, dir. rég.

Re: Politique sur l'élimination
des neiges usées

Re: Autorisation - exécution
des travaux - rue Pelchat

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
District 32
Léger Lavoie, ing.

Re: Nomination d'un nouveau
contremaître - district
de Cap-de-la-Madeleine

U.M.R.C.Q.
Michel Fernet, dir. gén.

Re: Information - loi 145
Sécurité publique

Mention permis
de construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de novembre 1991, onze (11) permis, totalisant la somme de deux cent soixante-dix huit mille dollars (278 000 \$), ont été émis pour construction.

91-12-444
Adoption
cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 91-011 soit et est adoptée nonobstant le chèque numéro 15220, au montant de treize cents (0,13 \$), payable à Forkem Produits Chimiques.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**
FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 91-011

1.	Aluminium Dufresne inc.	63,33	\$
2.	Aéro-Feu ltée	151,38	
3.	Le Baluchon	1 019,64	
4.	Thomas Bellemare ltée	1 091,40	\$
5.	Béton du Cap inc.	184,90	
6.	Bibliothèque Centrale de Prêt	3 521,51	
7.	Alain Brouillette	16,00	
8.	Bureau d'assurance du Canada	6,93	
9.	Buromax	856,75	
10.	Centre de Pianos et d'Orgues Mauriciens	104,00	
11.	Cerrdoc	46,22	
12.	La Compagnie de Construction Dollard	709,41	
13.	Construction S.R.B. S.C.C.	56,53	
14.	Cooke Service Mobile enr.	317,58	
15.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00	
16.	Courrier Purolator ltée	70,25	
17.	Dépanneur Juno	22,88	
18.	Jean-Paul Deshaies inc.	483,32	
19.	Distribution Robert enr.	135,48	
20.	Donat De Montigny	529,06	
21.	Léopold Duplessis ltée	21,57	
22.	École de pompiers	520,00	
23.	Les Équipements Martel inc.	7 931,23	
24.	Martin Falardeau	87,00	
25.	Floriculture Gauthier inc.	37,45	
26.	Forkem Produits Chimiques	0,13	
27.	Foucher industriel inc.	120,05	
28.	Garage Jacques Martin	103,79	
29.	Garage Jacques Ricard inc.	45,00	
30.	Garage Jacques Savary enr.	42,00	
31.	Garage Théo Thibeault	39,16	
32.	Groupe ADMARI inc.	115,39	
33.	Le Groupe Drainamar inc.	3 381,20	
34.	J.U. Houle ltée	1 729,68	
35.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	375,56	
36.	Instruments Protech	42,45	
37.	Constructo	413,13	
38.	Journal Larochelle	225,00	
39.	Laboratoire de l'Environnement LCQ	248,24	
40.	Jocelyne Leblanc	19,20	
41.	J.R. Lemire inc.	1 996,88	
42.	Danièle Lesieur, notaire	2 261,59	
43.	Librairie Poirier inc.	1 067,32	
44.	Location Buromax inc.	460,59	
45.	Marie-Jeanne Marchand	200,00	
46.	Martel & Villemure inc.	1 899,25	
47.	Massicotte & Fils ltée	316,63	
48.	Matériaux de Construction S.L. inc.	738,04	
49.	Matériaux les Rives inc.	221,41	
50.	M.C. Équipements inc.	11,37	
51.	Mich-o-tomobile	158,79	
52.	MicroAge	492,20	
53.	Clément Morin et Fils inc.	26,70	
54.	Motorola Canada ltée	170,88	
55.	Le Nouvelliste	1 518,34	
56.	Outibo enr.	133,47	
57.	J.D. Paré électrique inc.	484,49	
58.	Pépinière Cormier	2 577,42	
59.	Perco ltée	522,99	
60.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	326,43	
61.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	176,64	
62.	Jean Pinsonnault, avocat	5 300,55	
63.	Pitney Bowes	118,93	
64.	Pluritec Laboratoire ltée	101,65	
65.	Pneus Bélisle	126,24	
66.	Protection incendie CFS ltée	109,78	
67.	Les Publications du Québec	26,70	
68.	Publicité GM inc.	1 064,65	



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

69. Quévis inc.	89,87 \$
70. R. & D. Rousseau inc.	369,75
71. Receveur Général du Canada	34,10
72. Receveur Général du Canada	31,15
73. Reliure Travaction inc.	834,18
74. Rembourrage d'Auto	95,60
75. Richard Besner & Associés ltée	87,11
76. Gilbert Roberge	957,65
77. Sablière du Cap	43,34
78. Saniverne inc.	10 600,24
79. Sécurité Plus/B Le travailleur	173,52
80. Service Multi-Cam	174,72
81. Simard Beaudry inc.	2 229,41
82. La Société Protectrice des Animaux	95,77
83. Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	2 384,31
84. Pétroles Sonerco (1990) inc.	281,89
85. Station Service N.G.	148,97
86. J. St-Cyr & Frères ltée	78,45
87. Gilles Toupin	460,14
88. UAP inc.	226,09
89. Université Laval	795,00
90. Ville de Trois-Rivières	1 917,59
91. Woolco	48,23
	<hr/>
TOTAL:	69 715,81 \$
-	0,13 \$
	<hr/>
	69 715,68 \$

FONDS D'ADMINISTRATION D'EMPRUNT - FOLIO 2570 91-011

1. MicroAge	1 690,60 \$
2. Micromédica inc.	239,99
3. VFP inc. Consultants	3 790,24
	<hr/>
TOTAL:	5 720,83 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de novembre 1991

Bell Canada

07-11-1991	372-9227	38,53 \$	
	372-9226	38,53	
	371-9926	4,68	81,74 \$
		<hr/>	
12-11-1991	Ligne informatique	171,96 \$	
	373-3789	38,53	
	376-8436	44,74	
	376-0654	40,51	
	374-6550	918,45	1 214,19 \$
		<hr/>	
19-11-1991	374-4486	19,47 \$	
	376-6915	103,24	122,71 \$
		<hr/>	
26-11-1991	691-3087	173,79 \$	
	691-1848	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1843	42,70 \$	387,29 \$
		<hr/>	
		TOTAL:	1 805,93 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Bell cellulaire

26-11-1991	372-7352	<u>47,90 \$</u>	47,90 \$
------------	----------	-----------------	----------

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de novembre 1991

Hydro-Québec

07-11-1991	890, St-Maurice	<u>22,59 \$</u>	22,59 \$
12-11-1991	220, Masse	134,85 \$	
	55, Masse	118,58	
	Rues	<u>12 017,96</u>	12 271,39 \$
19-11-1991	820, Hôtel de Ville	1 623,13 \$	
	200, de la Mairie	2 445,10	
	671, des Loisirs	310,31	
	100, de la Mairie	2 400,03	
	200, Masse	1 279,84	
	10, Marchand	<u>1 732,67</u>	9 791,08 \$
26-11-1991	1415, St-Alexis	<u>562,55 \$</u>	<u>562,55 \$</u>

TOTAL: 22 647,61 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL:	99 938,08 \$
-	<u>0,13 \$</u>
	<u>99 937,95 \$</u>

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr. Farnham (Québec) - no 5614-MST

91-12-445
Liste préliminaire (ventes pour taxes)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la liste préliminaire des immeubles à être vendus pour non paiement de taxes, soit et est acceptée, telle que rédigée en date du 2 décembre 1991.

91-12-446
Quote-part
Fran-Che-Mont

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code municipal ou des articles 467.11 de la Loi des cités et villes pour accorder une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

A ces causes, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1992 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le coût pour la troisième année d'opération est estimé à cent treize mille deux cent trente-sept dollars (113 237,00 \$) et que la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

de Transport Adapté de Fran-Che-Mont au montant de quatre mille sept cent cinquante-six dollars (4 756,00 \$), pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 1992 au 31 décembre 1992;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente vingt pour cent (20 %) du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à soixante-quinze pour cent (75 %), le solde étant financé par les usagers;

QUE la Municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la municipalité de Batiscan et qu'à titre elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, avec la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

91-12-447
Signatures
P.D.E.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de l'Emploi, en date du 3 décembre 1991.

91-12-448
Mandat à
Floriculture
Gauthier inc.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Floriculture Gauthier inc. soit et est mandaté pour dresser six (6) plans à l'échelle pour plantation annuelle de fleurs et possibilité d'intégration des arbustes, pour des honoraires de cent cinquante dollars (150,00 \$), plus T.P.S, ainsi qu'un (1) plan à l'échelle pour le titre "Bienvenue", pour des honoraires de cent cinquante dollars (150,00 \$), plus T.P.S. La procédure étant la suivante:

Étape I : Première rencontre pour connaître les exigences et les mesures du terrain;

Étape II: Présentation d'esquisse en couleur;

Étape III: Remise du plan en deux (2) copies, dont une (1) couleur et une (1) copie de l'élévation des travaux.

91-12-449
Immatriculation
des véhicules

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a imposé, par l'adoption de la Loi 145, un nouveau fonds de contributions des automobilistes des agglomérations urbaines au financement du transport en commun;

ATTENDU QUE le territoire d'application correspond à l'agglomération métropolitaine de Trois-Rivières comprenant le noyau urbanisé des villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine et les autres municipalités, dont au moins cinquante pour cent (50 %) de la population active travaille dans le noyau urbanisé ou dont au moins vingt-cinq pour cent (25 %) des emplois locaux sont occu-



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

pés par des gens qui demeurent dans le noyau urbanisé, le tout basé sur les données du recensement de Statistique Canada de 1986;

ATTENDU QUE ce territoire est établi en vertu de l'article 263 de la Loi 145 et comprend, pour la région de Trois-Rivières:

- . Ville de Bécancour
- . Ville de Cap-de-la-Madeleine
- . Municipalité de Champlain
- . Municipalité de Pointe-du-Lac
- . Paroisse de Saint-Louis-de-France
- . Paroisse de Saint-Maurice
- . Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
- . Ville de Trois-Rivières
- . Ville de Trois-Rivières-Ouest
- . Réserve indienne de Wolinak

ATTENDU QUE les municipalités autres que celles du secteur urbanisé ne bénéficient pas du service de transport en commun;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France n'est aucunement desservie par le transport en commun;

ATTENDU QUE nos citoyens paient déjà davantage pour se déplacer et doivent supporter le transport pour les élèves de niveau supérieur;

ATTENDU QUE nous n'avons aucun droit de regard sur la gestion du transport en commun de la C.I.T.F.;

ATTENDU QUE cette mesure est inéquitable pour nos citoyens;

ATTENDU QUE les frais de ce service devraient être aux dépens des utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair et résolu de demander au ministère des Affaires municipales de réviser le critère d'imposition de la contribution au financement du transport en commun et son territoire d'application.

91-12-450
Système de son
(patinoires)

CONSIDÉRANT la note de service préparée par Monsieur Martin Falardeau, directeur des Loisirs, en date du 18/11/91, portant le numéro 147;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair qu'une somme additionnelle de deux cent cinquante dollars (250,00) soit et est allouée, comme budget supplémentaire, sur celui prévu pour le système de son des patinoires.

Cette dépense additionnelle couvrant les frais de la patinoire du Parc Masse et du Centre des Loisirs.

91-12-451
Fonds de départ
Fête Populaire

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois qu'une somme de mille dollars (1 000 \$) soit et est octroyée, à titre de fonds de départ, au comité de la Fête Populaire.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-12-452
Parution
Hebdo Journal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'une somme de cent soixante-quinze dollars (175,00 \$) soit payée au Journal l'Hebdo, relativement à la parution pour des félicitations aux lauréats dans le cadre du Gala de la CÉDIC.

91-12-453
Paiement
factures
Me D. Lesieur

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le paiement, à M^e Danielle Lesieur, notaire, de la facture au montant de deux mille trois cent quatre-vingt-un dollars et cinquante-cinq cents (2 381,55 \$), pour les honoraires concernant la session du parc par Monsieur Rémi Lafond à la Municipalité et de la vente par Monsieur Rémi Lafond à la Municipalité, ainsi qu'une facture au montant de sept cent soixante-quinze dollars et cinquante-deux cents (775,52 \$), relativement à la vente par Madame Eliette Bouliane à la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France;

QU'un montant de deux mille sept cent vingt-un dollars et quarante-deux cents (2 721,42 \$), soit et est payé à même le fonds réservé pour "parcs et terrains de jeux" et qu'un montant de quatre cent trente-cinq dollars et soixante-cinq cents (435,65 \$) soit et est payé à même le fonds d'administration.

91-12-454
Adjudication
Equipements
Colpron inc.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil ratifie l'adjudication de la soumission à Équipements Colpron inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un souffleur neuf, Pronovost, modèle P-521, pour installation sur le BM-50, pour un montant total de quatre mille neuf cent soixante-dix-sept dollars (4 977,00 \$), taxes en sus, si applicables.

91-12-455
Adjudication
soumission
Gestion des
Rebuts D.M.P.

CONSIDÉRANT les soumissions demandées, telles que parues dans le Journal le Nouvelliste, en date du 16 novembre 1991, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 1992;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 2 décembre 1991, savoir,:

Excavation Jean-Guy Gaboury, inc.
5315, rue Principale
St-Félix de Valois

Prix à l'unité: 48,31 \$ - Enfouissement à Champlain
48,31 \$ - Enfouissement à St-Etienne

Jules Milette inc.
Cap-de-la-Madeleine

Prix à l'unité: 49,00 \$ - Enfouissement à Champlain
49,00 \$ - Enfouissement à St-Etienne

Gestion de rebuts D.M.P.
St-Etienne-des-Grès

Prix à l'unité: 45,25 \$ - Enfouissement à Champlain
45,90 \$ - Enfouissement à St-Etienne



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la soumission de Gestion des Rebutis D.M.P., soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 91-11-435, pourvoyant l'achat d'un camion de type "Pick-up", 6 places, 3/4 de tonne, fabrication 1992, neuf;

ATTENDU la nécessité d'acquérir un camion quatre (4) portières;

ATTENDU QUE ce produit n'est offert que dans la version une (1) tonne;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la résolution portant le numéro 91-11-435 soit et est amendée comme suit, savoir:

La fourniture d'un camion 1992, Ford F-350 Crew Cab (4 portières, 6 places), 4X2, 1 tonne, au prix de vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-onze cents (21 588,91 \$), taxes incluses;

QUE la différence, au montant de six cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-neuf cents (679,49 \$), soit et est payée en conséquence.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Madame Blanche Désilets, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur les lots 299-P et 301-P, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun règlement municipal.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Gérald Germain, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 72-P, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun règlement municipal.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur René Germain, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 523-P, pour la raison suivante: ne contrevient à aucun règlement municipal.

91-12-456
Modification
résolution
91-11-435

91-12-457
C.P.T.A.Q.
B. Désilets

91-12-458
C.P.T.A.Q.
G. Germain

91-12-459
C.P.T.A.Q.
R. Germain



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

91-12-460

Egout domestique Potvin
place Potvin
pente minimum

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout domestique de la place
Potvin "phase II" est à pente minimum tel que démontré dans les plan et
devis déposés au ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE cet état de fait engendre un entretien
préventif plus régulier, les vitesses auto-nettoyantes théoriques,
n'étant pas toujours atteintes;

EN CONSÉQUENCE, à la demande du représentant du MENVIQ,
Monsieur Serge Grenier, ingénieur, il est PROPOSÉ par Monsieur le Con-
seiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair que la Municipalité a pris note des observations ci-avant men-
tionnées et accepte de construire un réseau ne possédant pas à cent
pour cent (100 %) les vitesses auto-nettoyantes nécessitant plus d'en-
retien préventif.

91-12-461

Retenue sur
contrat
Pépinière
Cormier

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rous-
seau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil
autorise, conditionnellement à l'autorisation de l'ingénieur surveil-
lant, le paiement à Pépinière Cormier, d'un montant de quatre cent
quatre-vingt-cinq dollars (485,00 \$), représentant la retenue spéciale
de cinq pour cent (5 %), pour les travaux d'aménagement de l'an der-
nier, sur la Terre des Loisirs.

91-12-462

Retenue sur
contrat
(règl. 312)

Il est PROPOSÉ Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil auto-
rise le paiement de la retenue, au montant de mille neuf cent quatre-
vingt-huit dollars et quarante-neuf cents (1 988,49 \$), à Cap Excava-
tion inc., pour le contrat exécuté dans le cadre du règlement numéro
312, relativement à la construction d'un réseau d'aqueduc sur le boule-
vard St-Alexis "phase III" et ce, conditionnellement à l'obtention de
l'acceptation finale des travaux par l'ingénieur surveillant, Consul-
tants VFP inc.

91-12-463

Embauche
surveillants
patinoires

CONSIDÉRANT la note de service numéro 150, émis par
Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C.
Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les person-
nes suivantes soient et sont embauchées à titre de surveillants aux
patinoires, et ce, au tarif du salaire minimum: Jean-François Caron,
Marc Tousignant, David Lévasseur, et Chantale Deschamps.

91-12-464

Atterrissage
hélicoptère
Hélimax

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Bois-
clair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la compa-
gnie Hélimax soit et est autorisée pour l'atterrissage par hélicoptère,
du Père-Noël, lors de la fête des enfants à être organisée sur la Terre
des Loisirs, le 14 décembre prochain, à 13:00 heures.

91-12-465

Félicitations
Pee-Wee

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C.
Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Con-
seil adresse ses plus sincères félicitations aux jeunes Jonathan
Belzile, Steve Langelier, Éric Leclair et Jean-François Roberge, mem-
bres de l'équipe Pee-Wee "A", compétition des Diplomates de l'Est,
s'étant mérité les honneurs de "meilleure équipe mineure - compétition"
au Québec, ainsi que Monsieur André Abbott, président du Regroupement
Intermunicipal de Baseball de l'Est de Champlain (R.I.B.E.C.).



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Je, soussigné, Laurier Rousseau, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la fermeture du secrétariat municipal et de la bibliothèque municipale, durant la période des Fêtes.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la tarification des services.

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant un programme de revitalisation résidentielle, industrielle et commerciale.

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la taxation sur les immeubles non résidentiels.

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la création d'un fonds de roulement.

91-12-466
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 6 Janvier 1992

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 8 décembre 1991, à 11:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les membres du Conseil ont unanimement renoncé à l'avis de convocation et ont signé en conséquence.

SUJET PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Résolution d'appui - Com. scolaire Samuel-De Champlain

91-12-467
Appui
Com. scol.
Samuel-De
Champlain

CONSIDÉRANT l'importance pour notre milieu que la Commission scolaire dispose de l'ensemble des services éducatifs y compris l'éducation des adultes;

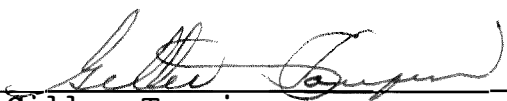
CONSIDÉRANT QUE ces services éducatifs constituent un levier de première importance dans le développement économique-social de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux croient fermement que le dynamisme d'un milieu repose, entre autres, sur la capacité de former sa propre main-d'oeuvre et que ces besoins de recyclage en main-d'oeuvre vont en augmentant compte tenu des fermetures d'usines;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la Municipalité de Saint-Louis-de-France signifie au ministère de l'Éducation son appui ferme à la position de la Commission scolaire Samuel-De Champlain, concernant la formation professionnelle, soit de conserver les options dispensées actuellement par la Commission scolaire et assurer leur développement et demander au Ministre de l'Éducation, l'autorisation d'organiser des services éducatifs pour les adultes.

ADOPTÉ à la séance du : 6 janvier 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la
Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 16 décembre 1991 à 19:30
heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-
Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les
Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la prési-
dence de ce dernier.

Absence motivée: M. Jacques Boisclair, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Adjudication soumission d'assurances
6. Contrat avec Recyclage 3-Rivières
7. Rétro - brigadier scolaire
8. Achat d'un débitmètre
9. Réserves à des fins spécifiques
10. Adoption règlement n° 335 - Prog. revit. résidentielle 92
11. Adoption règlement n° 336 - Prog. revit. indust. et comm. 92
12. Adoption règlement n° 337 - Fermeture bureau
Adoption règlement n° 337-A - Fermeture bibliothèque
13. VARIA
 - a) Ajustement salarial - Gisèle Bonenfant
 - b) Congés de maladie - personnel non syndiqué
 - c) Paiement conjoint - Equipements Martel inc.
 - d) Paiement "vidéo" - Com. scol. Samuel-De Champlain
 - e) Congés fériés - Chantal Fortin
 - f) Acceptation règlement hors cour - J.G. Rheault
 - g) Parrainage par le Conseil - Pétition "Non à la surtaxe
de 30 \$ sur l'immatriculation"
14. Avis de motion
- Amendement au règlement - Traitement des Élus (maire sup.)
15. Intervention du public
16. Levée de l'assemblée

91-12-468
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour
soit et est adopté en incluant les items a) à g) inscrits à VARIA.

91-12-469
Adjudication
soumission
assurance
générale 1992

CONSIDÉRANT l'appel d'offre pour les assurances générales
de la Municipalité, lancé dans le journal le Nouvelliste en date du 20
novembre 1991 et ouverte publiquement en date du 6 décembre 1991;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, savoir:

Ferron, Tousignant, Pagé et Ass. inc.
(SECTION 8) 2 000 000 000 \$

17 519,00 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

J.B. Lanouette inc.
(SECTION 8) 2 000 000 000 \$

20 027 \$

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la soumission de Ferron, Tousignant, Pagé et Ass. soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme.

91-12-470
Recyclage
3-Rivières

CONSIDÉRANT les présentations faites par Monsieur Mario Rancourt, pour Recyclage 3-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention d'adhérer au programme de recyclage du papier fin;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à signer l'entente d'exclusivité et de responsabilité, pour et au nom de la Municipalité, avec Recyclage 3-Rivières et que la cotisation annuelle, au montant de cent soixante-quinze dollars (175,00 \$) pour adhérer au programme soit et est payée.

91-12-471
Rétro
brigadier
scolaire

CONSIDÉRANT la note de service présentée par Monsieur Alain Brouillette, c.a., en date du 5 décembre 1991, relativement au salaire du brigadier scolaire;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le salaire du brigadier scolaire soit porté à cinq dollars et quatre-vingts cents l'heure (5,80 \$/ h), rétroactivement au 1^{er} octobre 1991.

91-12-472
Adjudication
soumission
Poly-contrôle
(débitmètre)

CONSIDÉRANT les invitations demandées pour l'achat d'un enregistreur de débit;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, savoir:

1. Provan : 17 061,28 \$
2. Poly-contrôle ltée : 16 026,46 \$
3. Instrumentation St-Laurent inc. : 14 262,42 \$

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture des soumissions reçues et la note de service en date du 5 décembre 1991, rédigée par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

CONSIDÉRANT la note à l'effet que le troisième soumissionnaire, Instrumentation St-Laurent inc., est jugée non conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la soumission de Poly-contrôle ltée, au montant de seize mille vingt-six dollars et quarante-six cents (16 026,46 \$), taxes incluses, soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme.

91-12-473
Réserves
spécifiques

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil crée à même le surplus accumulé, les réserves suivantes à des fins spécifiques:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

1. Consultant et implantation informatique :	100 000 \$
2. Équipement de voirie :	100 000
3. Travaux d'urbanisme :	50 000
4. Bâtiments :	<u>50 000</u>
TOTAL :	300 000 \$

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 335

RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER, AU MOYEN DE SUBVENTIONS OU DE CRÉDITS DE TAXES, LA CONSTRUCTION RÉSIDEN-
TIELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction domiciliaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, l'attribution de subventions pour les nouvelles constructions semble un moyen des plus efficaces;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors d'une séance antérieure de ce Conseil tenue le 2 décembre 1991;

A CES CAUSES, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

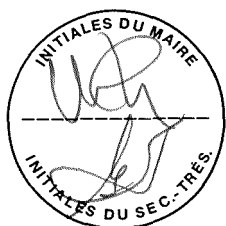
ARTICLE I APPLICATION

Le présent programme s'applique pour toutes les **nouvelles constructions résidentielles** érigées sur le territoire de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France, conformément aux dispositions du présent règlement, excluant les agrandissements et/ou les rénovations.

ARTICLE II ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, tout propriétaire doit:

1. Avoir obtenu à partir du 1^{er} janvier 1992, selon les conditions normales, un permis de l'inspecteur des bâtiments de la Municipalité;
2. Signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
3. Avoir débuté la construction au cours de l'année 1992;
4. Avoir entièrement complété la construction dans un délai d'une année suivant la date de l'émission du permis de construction;
5. Avoir obtenu un certificat d'occupation de l'inspecteur des bâtiments.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE III

Dans l'application du présent règlement, la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières générales pouvant résulter de la réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les sommes suivantes:

1. Pour le premier exercice financier (première année) au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
2. Pour le deuxième exercice financier (deuxième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
3. Pour le troisième exercice financier (troisième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;

Le montant ainsi accordé ne peut en aucun temps excéder mille cinq cents dollars (1 500 00 \$) par immeuble inscrit à ce programme.

ARTICLE IV CONTESTATION

Lorsqu'une inscription au rôle relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu de ce règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE V

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'en autant que les taxes dues et exigibles auront été payées.

ARTICLE VI

Le présent programme de revitalisation prend fin le trente et un décembre de l'année mil neuf cent quatre-vingt-douze.

ARTICLE VII

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du: 16 décembre 1991
AFFICHÉ le: 20 décembre 1991

Signé:
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

91-12-474
Adoption
règlement 335

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le règlement numéro 335, règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions ou de crédits de taxes, la construction résidentielle sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 336

RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER, AU MOYEN DE SUBVENTIONS ET DE CRÉDITS DE TAXES, LA CONSTRUCTION INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE AUX FINS DE VENTE, DE FABRICATION ET/OU LA TRANSFORMATION, LES MOTELS INDUSTRIELS ET/OU LES INCUBATEURS INDUSTRIELS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE.

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction industrielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors d'une séance antérieure de ce Conseil tenue le 2 décembre 1991;

A CES CAUSES, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

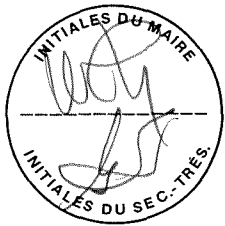
ARTICLE I (APPLICATION)

Le présent programme s'applique pour toutes les nouvelles constructions industrielles et ou commerciales excluant les agrandissements, les rénovations et/ou les modifications et/ou les reconstructions érigées sur le territoire de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France, conformément aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE II (ADMISSIBILITÉ)

Pour être admissible, aux subventions et aux crédits de taxes, tout propriétaire doit:

1. Avoir obtenu à partir du 1er janvier 1992, selon les conditions normales, un permis de l'inspecteur des bâtiments de la Municipalité;
2. Signifier par écrit au conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
3. Avoir débuté la construction au cours de l'année 1992;
4. Avoir entièrement complété la construction dans un délai d'une année suivant la date de l'émission du permis de construction;
5. Avoir obtenu un certificat d'occupation dudit inspecteur des bâtiments;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

6. Avoir érigé un bâtiment dont la valeur au rôle d'évaluation sera d'au moins trois cent mille dollars (300 000,00 \$) par unité d'évaluation.

ARTICLE III (SUBVENTION)

Dans l'application du présent règlement, la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières générales pouvant résulter de la réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les sommes suivantes:

1. Pour le premier exercice financier (première année) au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
2. Pour le deuxième exercice financier (deuxième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
3. Pour le troisième exercice financier (troisième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;

Le montant ainsi accordé ne doit en aucun temps excéder cinquante mille dollars (50 000,00 \$) par immeuble inscrit à ce programme, par année.

ARTICLE IV (CRÉDIT DE TAXES)

De plus, la Municipalité accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de confirmer l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux (1re année);

Le crédit de taxes sera versé au cours du deuxième exercice financier (3e année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés.

ARTICLE V (CONTESTATION)

Lorsqu'une inscription au rôle relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu de ce règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE VI (VERSEMENT DE LA SUBVENTION)

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'en autant que les taxes dues et exigibles auront été payées.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE VII

Le présent programme de revitalisation prend fin le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-douze.

ARTICLE VIII

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du: 16 décembre 1991
PUBLIÉ le: 20 décembre 1991

Signé:
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le règlement portant le numéro 336, règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions et de crédits de taxes, la construction industrielle ou commerciale aux fins de vente, de fabrication et/ou la transformation, les motels industriels et/ou les incubateurs industriels sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 337

RÈGLEMENT RELATIF A LA FERMETURE DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été conformément donné, soit à la séance régulière du 2 décembre 1991;

EN CONSÉQUENCE il est par le présent règlement ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil, comme suit, savoir:

ARTICLE I

Le secrétariat municipal est fermé à partir du 24 décembre 1991 au 2 janvier 1992, inclusivement.

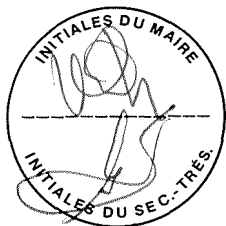
ARTICLE II

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du: 16 décembre 1991
AFFICHÉ le: 20 décembre 1991

Signé:
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

91-12-476
Adoption
règlement 337

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la demande du personnel administratif à l'effet de fermer le bureau à partir du 24 décembre 1991 au 3 janvier 1992, inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la Fête de Noël et la Fête du Jour de l'An se trouve un mercredi et que selon les conventions en vigueur, la veille et le lendemain de ces fêtes sont chômés;

CONSIDÉRANT QUE pour 1991, il n'y aurait que le vendredi 27 décembre 1991 et le lundi 30 décembre 1991 à travailler;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux des principales municipalités avoisinantes sont ouverts le 3 janvier 1992;

CONSIDÉRANT que selon l'évaluation de nos besoins, il s'avère encore possible pour cette année de fermer le bureau les 27 et 30 décembre 1991;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil accepte de fermer le bureau les 27 et 30 décembre 1991;

QUE la présente décision n'affecte que l'année courante;

QUE les deux (2) jours soient compensés par des congés de maladie, temps à reprendre ou autre congé accumulé;

QUE le règlement portant le numéro 337, soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 337-A

RÈGLEMENT RELATIF A LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT la demande faite par le personnel de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été conformément donné soit à la séance régulière du 2 décembre 1991;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil, comme suit, savoir:

ARTICLE I

La bibliothèque municipale est fermée les 24, 25, 26 et 31 décembre 1991, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 1992.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE II

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du: 16 décembre 1991
AFFICHÉ le: 20 décembre 1991

Signé:
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-12-477
Adoption
règlement 337-A

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le règlement numéro 337-A, règlement relatif à la fermeture de la bibliothèque municipale pour la période des Fêtes, soit et est adopté.

91-12-478
Ajustement
salarial
G. Bonenfant

CONSIDÉRANT la note de service émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., en date du 13 décembre 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'une indexation salariale de cinq pour cent (5 %), rétroactivement au 1^{er} juin 1991, soit et est consentie à Madame Gisèle Bonenfant.

91-12-479
Congés
de maladies

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil accorde neuf (9) jours de congé de maladie, par année, monnayables, aux employés non syndiqués de la Municipalité.

91-12-480
Paielement
Equipement
Martel inc.

CONSIDÉRANT l'autorisation de paiement émise par les Consultants VFP inc., signée par Monsieur James Mc Culloch, ingénieur-surveillant pour les travaux de la rue St-Maurice, dossier 5722;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le paiement conjoint des sommes suivantes, savoir:

Équipements Martel inc. et Filtrum inc. :	9 549,75 \$
Équipements Martel inc. et Westburne Québec inc. :	30 000,00
Équipements Martel inc. et Construction et Pavage Maskimo inc. :	45 110,59

91-12-481
Paielement
cassette vidéo

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin qu'une somme de quatre cents dollars (400,00 \$) plus taxes, s'il y a lieu, soit et est payée à la Commission scolaire Samuel-De Champlain, pour l'achat d'une cassette vidéo sur la Municipalité de Saint-Louis-de-France, dans le cadre d'un programme socio-culturel.

91-12-482
Congés
C. Fortin

CONSIDÉRANT la note de service émise par Madame Sylvie Poulin, bibliothécaire, relativement aux congés de la période des Fêtes concernant l'employée Chantal Fortin;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accorde une compensation monétaire pour les congés de Noël et du Jour de l'An, à l'employée Chantal Fortin;

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte enregistre sa dissidence considérant que lesdits congés sont régis différemment par les Normes du Travail et compte tenu que c'est une employée temporaire.

91-12-483
Acceptation
règlement
hors cour
J.G. Rheault

CONSIDÉRANT le nouvel offre de règlement fait par Me Léon Méthot, procureur de Construction Jean-Guy Rheault inc., dans le dossier de la réclamation M01-104, un dossier de Me Jean Pinsonnault, procureur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les frais judiciaires étant actuellement de deux cent soixante-seize dollars et vingt-deux cents (276,22 \$), le montant offert en capital et intérêts s'élève en conséquence à quatre mille sept cent vingt-trois dollars et soixante-dix-huit cents (4 723,78 \$);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que ladite offre soit et est acceptée.

91-12-484
Pétition
Immatriculation

CONSIDÉRANT que la loi 145, adoptée dernièrement par le gouvernement du Québec, prévoit une surtaxe de trente dollars (30,00 \$) applicable à l'immatriculation de chaque automobile de promenade inscrite sur le territoire des agglomérations urbaines, dont la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère cette mesure inacceptable pour notre Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil dénonce cette loi et la juge injuste, arbitraire et préjudiciable;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil invite la population à manifester son désaccord envers cette mesure, en signant la pétition préparée à cet effet, laquelle sera disponible dans différents endroits de la Municipalité;

Avis de motion

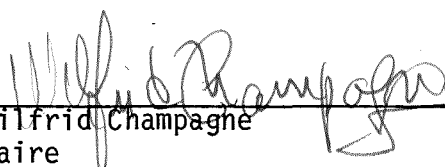
Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

91-12-485
Levée assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

20 Janvier 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 18 décembre 1991 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du budget 1992
2. Intervention du public

91-12-486
Adoption
Budget 1992

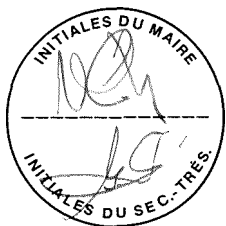
Suite à l'étude et à la présentation du budget de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France pour l'année 1992, prévoyant des dépenses au montant de trois millions neuf cent quarante mille dollars (3 940 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation imposable conformément au rôle d'évaluation déposé le 24 octobre 1991, tel que mis à jour, est de cent soixante et un millions trois cent quatre-vingt-neuf mille deux cents dollars (161 389 200 \$), valeur imposable;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer le coût des dépenses prévues au budget 1992, la Corporation municipale prévoit des revenus de toute autre source au montant de un million neuf cent soixante-cinq mille soixante-cinq dollars (1 965 065 \$), laissant un écart à combler de un million neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-cinq mille dollars (1 974 935 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois ET RÉSOLU ce qui suit:

1. Que le budget 1992 soit et est adopté, tel que présenté;
2. Qu'un montant de deux mille trois cent soixante-quinze dollars (2 375 \$) soit approprié à même les surplus réservés au règlement n° 276, faisant ainsi passer l'écart à combler de un million neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-cinq dollars (1 974 935 \$) à un million neuf cent soixante-douze mille cinq cent soixante dollars (1 972 560 \$);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

3. Qu'un montant de cent soixante-cinq mille dollars (165 000 \$) soit approprié au surplus libre, faisant ainsi passer l'écart à combler de un million neuf cent soixante-douze mille cinq cent soixante dollars (1 972 560 \$) à un million huit cent sept mille cinq cent soixante dollars (1 807 560 \$);
4. Qu'une taxe foncière générale soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité au taux de un dollar et douze cents (1,12 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation;
5. Que les taux d'imposition respectifs pour les taxes des règlements suivants soient et sont déterminés comme suit:

REGLEMENT numéro	TAUX 1992 au pied linéaire
101-A	0,3097
101-E	0,3097
109	3,3766
121	1,2883
122	1,5372
138	1,5496
171	1,7278
180	0,9147
184	0,2677
189	4,8861
190	5,0385
191	1,4453
194	2,1907
195	1,9998
196	0,2420
203	4,2935
207	3,8856
209	0,9445
215	2,4856
218	4,1348
220	1,8961
221-226	1,9983
222-227	2,2018
234	1,9547
235	1,9283
237	1,8525
243	2,9867
244	1,9143
245	7,4491
250	2,3278
257	12,4251
258	2,0451
262	8,4157
264	14,6664
269-AE	9,9758
269-P	5,2757
270	20,0634
275	1,8452
276	6,9264
277	12,7190
278	17,9569
279-P	2,7392
279	15,5151
284	21,8148
285	2,2642



No de résolution
ou annotation

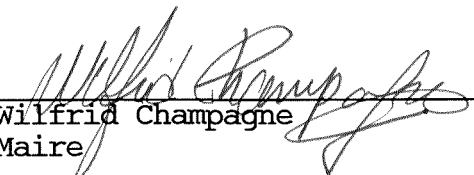
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

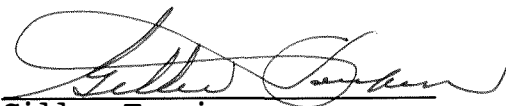
REGLEMENT numéro	TAUX 1992 au pied linéaire
293	10,9805
293-P	2,5285
295	3,3689
296	2,2655
301	11,6534
307	627,56 (1)
308	10,9224
309	1,5593
312	2,4564
314	440,27 (1)
320	0,4390 (2)

- (1) : Quote-part
- (2) : Taux au mètre carré

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est
levée.

ADOPTÉ à la séance du: 20 Janvier 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 18 décembre 1991, à 20:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du taux d'intérêts pour 1992
2. Nombre de versements pour paiement des comptes de taxes 1992
3. Amendements - compensations - règlement numéro 338
 - a) Compensation pour l'approvisionnement en eau potable
 - b) Compensation pour les services d'égout sanitaire et frais inhérents à l'assainissement des eaux
 - c) Compensation pour les services de cueillette et de transport des ordures ménagères
4. Adoption du règlement numéro 339
Re : Imposition d'une surtaxe sur les immeubles non résidentiels
5. Paiement de factures diverses

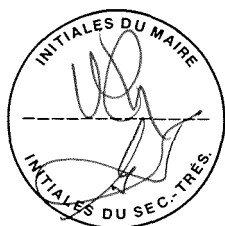
91-12-487
Taux
d'intérêts
1992

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le taux d'intérêts applicable pour 1992 sur tous les comptes passés dus soit et est fixé à seize pour cent (16 %) l'an.

QUE le taux applicable pour les années antérieures à 1992 soit celui en vigueur lors de l'émission du compte pour chacune des années respectives.

91-12-488
Versements
comptes de
taxes 1992

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les contribuables débiteurs pourront payer leurs comptes de taxes pour l'année d'imposition 1992 en deux (2) versements égaux lorsque le montant minimal atteint la somme de trois cents (300 \$) dollars, le deuxième versement devenant exigible le 1^{er} juillet 1992.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

REGLEMENT NUMÉRO 338.

REGLEMENT CONCERNANT LA COMPENSATION OU LA TARIFICATION DE
CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX APPLICABLES POUR L'ANNÉE 1992

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement
a été conformément donné;

EN CONSÉQUENCE, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le
Conseil de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-
Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE et STATUE par le présent
règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE I Compensation pour l'approvisionnement en eau pota-
ble

1. Pour l'année 1992, une compensation au montant de cent douze dollars (112,00 \$) est chargée à tout usager du service d'aqueduc municipal pour les usagers de classe domestique, c'est-à-dire, non desservis par compteur(s). Pour les usagers spéciaux, c'est-à-dire ceux desservis par compteurs(s), une compensation additionnelle pour chaque mille (1 000) gallons en excédant de cent mille (100 000) gallons/année est chargée au prix de un dollar et douze cents (1,12 \$) du mille (1 000) gallons additionnels en sus du tarif minimum de cent douze dollars (112,00 \$).
2. Les usagers spéciaux, c'est-à-dire ceux desservis par compteur(s), sont facturés trimestriellement conformément aux lectures effectuées au(x) compteurs(s), par les officiers municipaux dûment mandatés.

ARTICLE II Compensation pour les services d'égout sanitaire et
frais inhérents à l'assainissement des eaux

Pour l'année 1992, une compensation au montant de cent un dollars (101,00 \$), par unité de logement, place d'affaires, commerciale ou industrielle est chargé à tout usager du service d'égout sanitaire municipal.

ARTICLE III Compensation pour les services de cueillette des
ordures ménagères

Pour l'année 1992, une compensation au montant de quatre-vingt six dollars (86,00 \$) par logement est chargée et facturée en même temps que la compensation pour les services d'aqueduc et d'égout.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ADOPTÉ à la séance du: 18 décembre 1991

AFFICHÉ le : 20 décembre 1991

Signé:

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

91-12-489
Adoption
règl. 338

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le règlement
portant le numéro 338, règlement concernant la compensation ou la
tarification de certains services municipaux applicables pour
l'année 1992, soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

REGLEMENT NUMÉRO 339

REGLEMENT POUR IMPOSER UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDEN-
TIELS

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut par règlement,
imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels dès 1992;

ATTENDU QUE la Municipalité ne compte pas accorder un
dégrèvement afin de tenir compte des vacances dans les locaux d'un
immeuble assujetti;

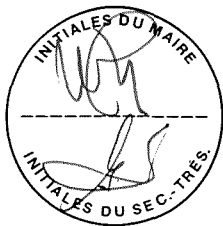
ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été
donné le 2 décembre 1991;

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un
sens différent, on entend par:

- a) Catégorie: La catégorie indiquée au rôle d'évaluation foncière
à laquelle appartient une unité d'évaluation assu-
jettie à la surtaxe dont l'imposition est décrétée
par le présent règlement;
- b) Débiteur: Le propriétaire, au sens de la loi, au nom duquel
une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'éva-
luation foncière ou, dans le cas d'un immeuble visé
à l'article 204 ou 210 de la loi, la personne tenue
au paiement des taxes foncières imposées sur cet
immeuble ou de la somme qui en tient lieu;
- c) Immeuble: Un immeuble au sens de la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE II

Il est par le présent règlement imposé et il doit être prélevé au débiteur, pour l'exercice financier 1992, une surtaxe sur les unités d'évaluation constituées en tout ou en partie d'immeubles non résidentiels et identifiés au rôle d'évaluation foncière, comme pouvant être assujettis à cette surtaxe.

ARTICLE III

Dans le cas d'une unité d'évaluation entièrement constituée d'immeubles non résidentiels, le taux de la surtaxe est de douze cents (0,12 \$) par cent dollars (100,00 \$) de valeur imposable.

ARTICLE IV

Dans le cas d'une unité d'évaluation partiellement constituée d'immeubles non résidentiels, le taux de la surtaxe est la partie du taux mentionné à l'article III qui correspond au pourcentage prévu pour les unités de sa catégorie selon le tableau suivant:

Catégorie (code)	Valeur de la partie non résidentielle par rapport à la valeur totale de l'unité	% du taux d'imposition de la surtaxe
1	moins de 2 %	1 %
2	2 % ou plus et moins de 4 %	3 %
3	4 % ou plus et moins de 8 %	6 %
4	8 % ou plus et moins de 15 %	12 %
5	5 % ou plus et moins de 30 %	22 %
6	30 % ou plus et moins de 50 %	40 %
7	50 % ou plus et moins de 70 %	60 %
8	70 % ou plus et moins de 95 %	85 %
9	95 % ou plus et moins de 100 %	100 %

ARTICLE V

Les recettes de la Municipalité, pour l'exercice financier 1992 provenant de la surtaxe, ne peuvent excéder le maximum de recettes prévu à la loi, soit deux cent soixante-quinze mille sept cent quarante dollars (275 740 \$), tel qu'établi à l'annexe "A" du présent règlement.

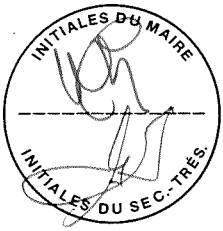
ARTICLE VI

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

A N N E X E A

Rendement maximum de la surtaxe

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite imposer uniquement la surtaxe sur les immeubles non résidentiels sans imposer la taxe d'affaires;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QUE le taux global de taxation (T.G.T.) de la Municipalité est estimé à 1,79514 par cent dollars (100 00 \$) de valeur imposable au budget 1992;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un rôle triennal d'évaluation foncière et que dans ce cas, elle doit utiliser le facteur comparatif établi pour le premier des exercices auquel s'applique ce rôle;

ATTENDU QUE la Municipalité ne contribue pas aux dépenses d'un organisme public de transport en commun (O.P.T.);

DANS CES CONDITIONS, il est prévu que le rendement maximum de la surtaxe soit établi à partir de la définition suivante:

"Les recettes, pour 1992, provenant de la surtaxe ne peuvent excéder le montant que l'on obtient en multipliant l'évaluation foncière imposable assujettie à la surtaxe par quatre-vingt-seize pour cent (96 %) du taux global de taxation uniformisée".

CALCULS

$$16\ 000\ 373\ \$ \quad \times \quad \frac{0,96 \times 1,79514}{100} \quad \times \quad 1,0$$

ADOPTÉ à la séance du: 18 décembre 1991

AFFICHÉ le: 20 décembre 1991

Signé:

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier


91-12-490
Adoption
règl. 339

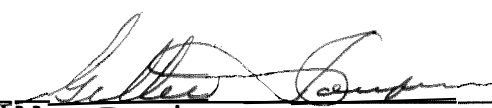
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le règlement portant le numéro 339, règlement pour imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels, soit et est adopté.

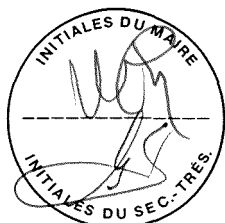
Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte enregistre sa dissidence, considérant l'augmentation très substantielle des valeurs au rôle d'évaluation triennal sur la route 157 et par le fait même affectant les propriétaires de commerces et considérant qu'on est en pleine récession.

L'item numéro 5 de l'ordre du jour ne donne lieu à aucune résolution.

ADOPTÉ à la séance du 20 Janvier 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 6 janvier 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

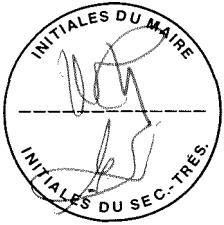
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des 2 et 8 décembre 1991
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Nomination du Maire suppléant
11. Nomination d'un garde-feu municipal
12. Résolution - Subvention aréna
13. Correction à la résolution 91-05-179
Paiement à Entreprises Électriques Alpha inc.
14. Don - Fondation Ste-Justine
15. Autorisation à la brigade d'incendie de St-Maurice d'utiliser la fréquence des radios-émetteurs de la Municipalité (lors d'incendie)
16. Mandat à Motorola - modification des radios-émetteurs
17. Ratification du paiement de 100 \$ (équipement Tae Kwon Do)
18. VARIA
 - a) Dérogation mineure - Y. Dumas
 - b) Parution des prévisions budgétaires 1992 dans le journal La Rochelle
 - c) Assistant-entraîneur Tae Kwon Do
 - d) Ecole des Sports (2 billets - 35 \$)
19. Avis de motion
20. Intervention du public
21. Levée de l'assemblée

92-01-001

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à d) inscrits à VARIA.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation
92-01-002
Adoption
procès-verb.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les procès-verbaux des séances du 2 et 8 décembre 1991 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Mention
permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de décembre 1991, deux (2) permis, totalisant la somme de cinq cents dollars (500 \$), ont été émis pour construction.

92-01-003
Maire suppl.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau soit et est nommé Maire suppléant pour le prochain trimestre.

92-01-004
Nomination
garde-feu

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Monsieur Guy Harnois soit et est désigné pour agir comme garde-feu municipal pour l'année 1992.

92-01-005
Subvention
Aréna 1992

Vu le pouvoir accordé par l'ARTICLE VIII, paragraphe deuxième et quatrième du Code municipal;

Pour contribuer aux activités de l'Aréna pour l'année 1992, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la Municipalité accorde une subvention par voie de note de crédit à la Société en commandites 2 glaces de St-Louis, propriétaire de ladite aréna, située au numéro civique 155, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France; équivalente à 50 % de la somme que représente la valeur des impositions foncières et de services pour ladite année 1992.

92-01-006
Correction
résolution
91-05-179

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la résolution portant le numéro 91-05-179 soit et est amendée de la façon suivante :

En remplaçant le montant de quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-un cents (4 498,81 \$) par quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-huit cents (4 998,68 \$), incluant retenue.

92-01-007
Don -
Fondation
Ste-Justine

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'un don de cinquante dollars (50 \$) soit et est fait à la Fondation de l'Hôpital Ste-Justine.

92-01-008
Entente
St-Maurice
émetteur

CONSIDÉRANT la demande exprimée par la Municipalité de Saint-Maurice;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer une entente entre la Municipalité de Saint-Maurice et la Municipalité de Saint-Louis-de-France, permettant au deux (2) brigades d'incendie de communiquer ensemble par radio-émetteur lors d'un sinistre.

92-01-009
Autorisation
Motorola
modifier
appareils
émetteurs

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la Firme Motorola soit et est autorisée à modifier la programmation des appareils émetteurs de la Municipalité de Saint-Louis-de-France au coût de trente dollars (30 \$) environ chacun, pour une dépense approximative totale de cent dollars (100 \$).

92-01-010
Paiement
N. Cossette
(mitaines
entraînem.)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil ratifie le paiement d'une somme de cent dollars (100 \$) à Madame Nathalie Cossette pour l'achat de mitaines d'entraînement qui est défrayé à même les surplus d'inscription de la session automne 1991, au Tae Kwon Do.

92-01-011
Dérogation
mineure
Y. Dumas

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 91-004, soumise par Monsieur Yves Dumas, 50, place Babineau à Saint-Louis-de-France et concernant la marge latérale droite de plus ou moins 2 pieds 6 pouces au lieu de 6 pieds 6 pouces prévus au règlement de zonage numéro 315;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme informant le Conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 91-004 soit et est acceptée.

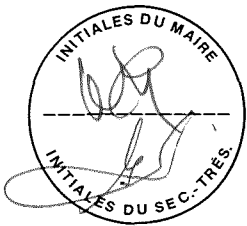
92-01-012
Prév. budg.
Journal
La Rochelle

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 957, du Code municipal;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que les prévisions budgétaires 1992 soient publiées dans le journal La Rochelle.

92-01-013
Ass.-ent.
Tae Kwon Do
J. Maurice

CONSIDÉRANT la note de service émise par le Directeur des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Monsieur Joël Maurice soit et est nommé assistant-entraîneur au Tae Kwon Do, au tarif horaire de quinze dollars (15,00 \$).

92-01-014
École des
Sports
achat (2)
billets

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la Municipalité souscrive une somme de trente-cinq dollars (35,00 \$) pour deux (2) billets pour le super-tirage du 25 janvier 1992 de l'École des sports de Cap-de-la-Madeleine.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.


92-01-015
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

20 Janvier 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 20 janvier 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absences motivées :

Messieurs les Conseillers Jacques Boisclair
Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

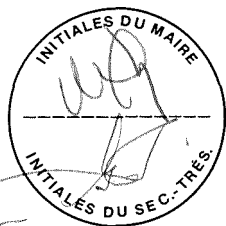
1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des 16 et 18 décembre 1991 et du 6 janvier 1992
6. Adoption de la liste des comptes à payer 91-012
7. Certificat de disponibilité de crédit du Sec.-trés.
8. Don - Fondation des Maladies du Coeur
9. Mandat - Consultants HGE inc. (mémo 92-05, G.L.)
10. Mandat - Pro-Gest inc. (mémo 92-05, G.L.)
11. Mandat - Consultants VFP & Ass. (mémo 92-05, G.L.)
12. Mandat - J.C. Papillon & Fils, (re : Biblio)
13. Rescinder résolution 91-12-472 (achat débitmètre)
14. VARIA
 - a) Salaire du Chef pompier
 - b) Services des pompiers, Municipalité de St-Maurice
 - c) Versements - déficit O.M.H.
 - d) Majoration de traitement - M^{me} Fiset, prof. Tai chi
 - e) Subventions aux organismes
 - f) Félicitations à l'équipe de hockey "ATOME B"
15. Avis de motion
16. Intervention du public
17. Levée de l'assemblée

92-01-016
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à f) inscrits à VARIA.

92-01-017
Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les procès-verbaux des 16 et 18 décembre 1991 et du 6 janvier 1992 soient et sont adoptés, tel que rédigés.



No de résolution
ou annotation

92-01-018
Adoption des
cptes à payer

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la liste des comptes à payer numéro 91-012 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 91-012

1. Aluminium Dufresne inc.	755,31	\$
2. Archambault Musique	774,31	
3. Asphalte Continental	639,86	
4. Association des Communicateurs	175,00	
5. Ass. des Chefs de Service	107,00	
6. Ass. des Inspecteurs municipaux	85,60	
7. Ass. des Prof. à l'outillage municipal	69,55	
8. Ass. Qué. des Techniques de l'Eau	171,20	
9. Association Québécoise des agents	55,00	
10. L'audi-C Sonorisation enr.	454,75	
11. Bibliothèque Centrale de Prêt	1 702,13	
12. Biblio Service 3C inc.	139,54	
13. Biblio-O-Coeur inc.	247,50	
14. Boivin et Gauvin inc.	806,61	
15. Bonaventure Communication enr.	328,76	
16. Bradco limitée	323,17	
17. Alain Brouillette	38,27	
18. Marc Brûlé inc.	223,97	
19. Buffet Santé Geneviève	98,92	
20. Buromax	795,51	
21. Centre du Trophée	470,79	
22. La Cie Canadienne de Service de Linge	152,64	
23. Consultants MESAR	295,86	
24. Alex Coulombe (1980) inc.	130,00	
25. Courrier Purolator ltée	48,10	
26. Léandre Couture et Fils inc.	607,29	
27. Donat De Montigny	1 017,52	
28. Deschamps Photo	20,14	
29. Jean-Paul Deshaies inc.	8 272,24	
30. L.M. Desmarais inc.	73,77	
31. Dona inc.	17,39	
32. Les Encyclopédies populaires inc.	850,65	
33. L'Entrepôt du Tapis	95,34	
34. Entreprises Aimé Germain ltée	96,30	
35. Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	4 060,29	
36. Équipements Malboeuf inc.	112,87	
37. Équip. de Sécurité Safety Supply	505,10	
38. Les Estampes P.G. (1981) inc.	69,28	
39. Exc. Lethiecq & Fils inc.	2 112,18	
40. Martin Falardeau	23,40	
41. Ferron Tousignant Pagé & Ass. inc.	19 029,00	
42. Fleuriste Cormier	398,74	
43. Floriculture Gauthier inc.	89,45	
44. Forkem Produits Chimiques	731,57	
45. Chantal Fortin	1,38	
46. Gandalf Data limited	231,12	
47. Garage Jacques Martin	232,75	
48. Garage Jacques Ricard inc.	46,00	
49. Garage Jacques Savary enr.	176,00	
50. Garage Théo Thibeault	234,90	
51. Gestetner inc.	152,73	
52. Gravier Mont-Carmel inc.	3 358,64	
53. Guillevin International inc.	25,24	\$
54. J.U. Houle ltée	434,51	
55. Jules Hubert	182,00	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

56. Imprimerie Lefrançois (1987)inc.	150,23
57. Journal Larochelle	515,00
58. Laboratoire de l'environnement LCQ	258,94
59. Pierre Larochelle Reliure inc.	310,73
60. Jocelyne Leblanc	9,60
61. Librairie Poirier inc.	2 515,41
62. Locatio Buromax inc.	630,00
63. Daniel Marchand, camionneur	191,19
64. Réjean Marchand	75,00
65. Matériaux de Construction S.L. inc.	265,89
66. Matteau Électronique inc.	164,10
67. MBS Bearing Service inc.	61,20
68. M. Électrique ltée	826,51
69. Métaux Lamy (1991) inc.	557,02
70. Métropolitain Communication	321,00
71. Microage	153,40
72. Ministère de la Justice	5,00
73. Clément Morin et Fils inc.	1 049,19
74. Le Nouvelliste	577,00
75. Palmar inc.	261,90
76. Papillon & Fils (J.C.) ltée	488,75
77. J.D. Paré Électrique inc.	451,72
78. Petite Caisse (Alain Brouillette)	479,79
79. Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	715,11
80. Pluritec Laboratoire ltée	81,32
81. Pneus Bélisle	887,31
82. Sylvie Poulin	49,50
83. Protection Incendie CFS ltée	181,52
84. Quévis inc.	32,17
85. Raymond (1973) limitée	123,42
86. Réception Pépin et Fils	481,88
87. Reliure Travaction inc.	691,95
88. Richard Besner & Associés ltée	2 376,47
89. Roy, Lambert & Associés	5 749,67
90. R.P.M. Tech. inc.	15,01
91. Rubilog inc.	809,10
92. Sablière du Cap	94,80
93. Saniverne inc.	113,96
94. Sécurité Plus / B. Le Travailleur	972,73
95. Services Documentaires	500,61
96. Simard Beaudry inc.	552,95
97. Site d'enfouissement Labbé inc.	53,50
98. Société des Fêtes et Festivals	23,54
99. La Société Protectrice des Animaux	14,98
100. Soc. Qué. d'assainissement des eaux	1 413,62
101. Pétroles Sonerco (1990) inc.	233,76
102. Station Service N.G.	91,14
103. St-Maurice Oxygène ltée	49,64
104. Supérieur Propane inc.	522,52
105. Gilles Toupin	564,15
106. Transports Réal Roberge inc.	463,70
107. Michel Trudel	675,00
108. UAP inc.	2 009,53
109. Univers-des-Langues	404,20
110. Ville de Trois-Rivières	1 347,59
111. Vitres d'Auto Ste-Marthe	223,85
112. Westburne Québec inc. - Division Nedco	2 635,95
113. Wilson et Lafleur ltée	59,92
114. Woolco	79,83
TOTAL :	87 961,61 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT 2570 91-012

1. Boivin et Gauvin inc.	4 659,38 \$
2. Clôture Nordik inc. et Clôture Bel Air	28 925,01
3. Les Équipements Martel inc.	27 650,72
4. Équipements Récréatifs Jambette inc.	944,36
5. Laboratoire Laviolette inc.	1 419,55
6. Micromédica inc.	3 736,90
7. Gaston Paillé ltée	24 771,09
8. Perco ltée	3 923,26
9. VFP inc. Consultants	8 218,30

TOTAL : 104 248,57 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours des mois de décembre 1991 et janvier 1992.

BELL CANADA

04-12-1991	372-9226	38,53 \$	
	372-9227	38,53	
	371-9226	4,68	
			81,74 \$
11-12-1991	376-8436	46,91 \$	
	Ligne inform.	171,96	
	376-0654	40,21	
	374-4486	19,47	
	374-6550	904,27	
			1 182,82 \$
16-12-91	373-3789	38,53 \$	
			38,53 \$
19-12-91	379-6915	94,08 \$	
			94,08 \$
08-01-92	371-9226	4,68 \$	
	372-9227	38,53	
	372-9226	38,53	
	691-1844	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-3087	42,70	
	691-1843	42,70	
			337,94 \$
14-01-92	373-3789	38,53 \$	
	Ligne inform.	171,96	
	374-4486	19,47	
	376-8436	45,43	
	376-0654	40,51	
	374-6550	867,87	
			1 183,77 \$
			<u>2 918,88 \$</u>



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

BELL CELLULAIRE

08-01-92	372-7352	24,52 \$	<u>24,52 \$</u>
----------	----------	----------	-----------------

Détails des comptes d'électricité payés au cours des mois de décembre 1991 et janvier 1992

HYDRO-QUÉBEC

04-12-91	890, St-Maurice	52,29 \$	<u>52,29 \$</u>
11-12-91	500, St-Jean O. 805, St-Jean O. Rues	159,18 432,14 11 630,32	<u>12 221,64 \$</u>
16-12-91	100, de la Mairie 10, Marchand 820, Hôtel de Ville 200, Masse 2100, St-Louis 671, des Loisirs	2 979,74 \$ 1 234,26 1 857,71 1 267,46 339,79 364,88	<u>8 043,84 \$</u>
08-01-92	1300, Masson 400, Goulet 631, Carrière	109,85 \$ 164,69 51,70	<u>326,24 \$</u>
14-01-92	Rues 220, Masse 55, Masse	12 017,96 \$ 420,33 187,01	<u>12 625,30 \$</u>
		TOTAL :	<u>33 269,31 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés des mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : **228 422,89 \$**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

92-01-019
Certificat de
disponibilité
de crédit

Je, soussigné, Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites, projetées par le Conseil de la susdite Municipalité et que lesdites dépenses ont été budgétisées à l'intérieur du budget de l'année 1992 et que ledit budget a été adopté par résolution numéro 91-12-486.

Entre autres :

1. La masse salariale des employés municipaux et la rémunération des élus du Conseil : 1 081 850 \$
2. La contribution de l'employeur aux bénéficiaires marginaux : 231 985
3. Le service de la dette et autres frais de financement : 1 096 960
4. Le contrat d'enlèvement des ordures : 180 400
5. Les dépenses de licences, permis, locations, entretien et utilisation de l'équipement de la machinerie et des véhicules automobiles, des équipements et des bâtisses;
6. Toutes les autres dépenses jugées nécessaires au chauffage et à l'éclairage des rues et des bâtisses, ainsi que les dépenses de communication, téléphone, timbres et postes et d'administration;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables ci-haut mentionnées.

92-01-020
Don -
Fondation des
maladies coeur

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Municipalité souscrive un don au montant de cinquante dollars (50 \$) à la Fondation des Maladies du Coeur, dans le cadre de la proclamation de février "MOIS DU COEUR" 1992 :

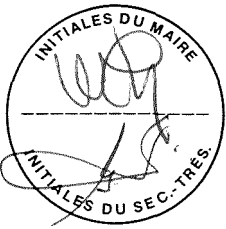
PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

Le mois du coeur 1992

Depuis plus de 35 ans, le taux de mortalité dû aux maladies du coeur est en constante régression et la Fondation des maladies du coeur du Québec, par ses programmes d'aide à la recherche et d'éducation, y est pour beaucoup.

Depuis plus de 35 ans, grâce aux 44 000 000 \$ qu'elle a investis en recherche et en éducation, la Fondation a aidé à sauver des milliers de vies.

Mais la Fondation des maladies du coeur du Québec veut faire encore mieux. Elle veut réduire davantage les décès causés par les maladies cardiaques et cérébro-vasculaires et nous amener à nous soucier de la santé de notre coeur. Et pour pouvoir y arriver, elle mise autant sur notre support financier que bénévole.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

En ma qualité de Maire et appuyé par les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, je proclame donc le mois de février **MOIS DU COEUR** et j'incite nos édiles municipaux ainsi que notre population à y aller **d'un p'tit coup de coeur** pour aider la recherche qui sauve des vies.

NOTRE COEUR NOUS EN REMERCIERA PLUS TARD.

Fait à Saint-Louis-de-France, ce 20^e jour du mois de janvier 1992.

(signé)
Le Maire

Les Conseillers

L'item 9 est retiré de l'ordre du jour

92-01-021
Mandat à
Pro-Gest inc.
(étude - mesure
des boues des
étangs aérés)

CONSIDÉRANT la note de service portant le numéro 92-05 ST, émise en date du 92-01-14, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la firme "Pro-Gest inc." soit et est mandatée pour réaliser une étude au sonar pour la mesure des boues des étangs aérés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, contre des honoraires au montant de cinq mille sept cent cinquante dollars (5 750 \$).

L'item 11 est retiré de l'ordre du jour

92-01-022
Mandat à
J.C. Papillon
(climatisation)

CONSIDÉRANT les lacunes de fonctionnement du système de climatisation de la bibliothèque;

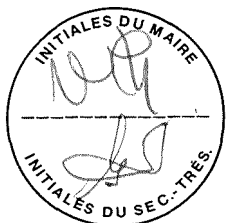
CONSIDÉRANT la proposition de modifications au système existant faite par la firme "Papillon & Fils ltée", en date du 5 novembre 1991 et le rapport de service daté du 9 décembre 1991, signé par Monsieur Marcel Dupuis, chargé de projets;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la firme "Papillon & Fils ltée" soit et est mandatée pour procéder aux travaux de modifications au système de climatisation existant de la bibliothèque, conformément à la proposition du 5 novembre 1991 excluant les frais d'ajustement du système et ceux de l'entrepreneur électricien, de notre choix;

QUE les frais inhérents auxdits travaux soient et sont défrayés par le surplus accumulé.

92-01-023
Rescinder
résolution
91-12-472

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la résolution portant le numéro 91-12-472, relativement à l'achat de deux (2) débitmètres soit et est rescindée à toutes fins que de droit.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

92-01-024
majoration
salaire du
Chef pompier

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le salaire du Chef de la brigade des pompiers volontaires, Monsieur Guy Harnois soit et est majoré de cinq pour cent (5 %) rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1992.

92-01-025
Paiement
facture
Municipalité
St-Maurice

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-03, datée du 9 janvier 1992, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la facture portant le numéro 568, au montant de cent soixante dollars (160 \$), produite par la Municipalité de Saint-Maurice, en date du 16 décembre 1991, relativement à la pratique du 15 novembre 1991 de deux (2) pompiers de la brigade de Saint-Maurice, soit et est acquittée.

92-01-026
Paiement
quote-part
O.M.H.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le déficit prévu de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France, au montant de six mille neuf cent vingt et un dollars (6 921 \$), pour l'exercice financier 1992, soit et est payé en quatre (4) versements comme suit, savoir :

- 1^{er} versement 1 730,25 \$ (pour le mois de janvier 1992);
- 2^e versement 1 730,25 \$ (pour le mois d'avril 1992);
- 3^e versement 1 730,25 \$ (pour le mois de juillet 1992);
- 4^e versement 1 730,25 \$ (pour le mois d'octobre 1992).

92-01-027
Majoration
salaire
professeur
Tai Chi

CONSIDÉRANT la note de service du 20 décembre 1991, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

CONSIDÉRANT la surcharge de travail du professeur de Tai Chi due au nombre de participants;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le salaire de Madame Fiset, professeur, soit et est porté à vingt-cinq dollars de l'heure (25 \$ / h).

92-01-028
Subventions
aux organismes

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-05, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le versement des subventions suivantes, sur demande, aux organismes de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, comme suit, savoir :

Meute de Louveteaux :	350,00 \$
Troupe d'Éclaireurs :	350,00
Poste pionniers Askatish :	350,00
Jeannettes Les Geais Bleus :	350,00
Guides N-D des Étoiles :	350,00
Club de Cartes "500" :	50,00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

Loisirs Parc Masse :	350,00 \$
Commission Baseball mineur :	4 200,00
Comité de Tennis :	300,00
Commission de Soccer juvénile :	3 500,00
Club Octogone :	350,00
Club d'Astronomie :	300,00
Commission du Hockey mineur :	13 330,00

92-01-029
Félicitations
Atome "B"

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil adresse ses plus sincères félicitations à l'équipe de hockey "ATOME B" ainsi qu'à Messieurs Yves Boissonneault, entraîneur, Réjean Nadeau et Irénée Bélanger, ass.-entraîneurs, ayant remporté le "Championnat" lors du Tournoi Provincial à St-Tite.

Avis de
motion

*Jean Pierre
Lajoie*

Je, soussigné, (*Denis Paquin*) Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

92-01-030
Levée de
l'assemblée

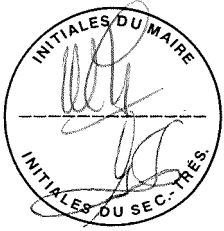
Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

3 février 1992

Wilfrid Champagne
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 3 février 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 20 janvier 1992
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 92-001
11. Paiement quote-part CÉDIC (6 771,00 \$)
12. Accréditation Carrefour des Aînés (Scouts)
13. Embauche Mylène Violy - professeur ballet classique
14. Embauche Michel Lambert (PDE)
15. Contrat SPAM
16. Cartographie régionale
17. Vin d'honneur - Mariage Chrétien
18. C.P.T.A.Q. : 92-001 Pierre Fournier
92-002 Mario Gosselin
92-003 André Michel & Louise Milette
19. VARIA
 - a) Permis d'intervention pour travaux sur routes du M.T.Q.
 - b) Réclamation subvention 30 000 \$ M.T.Q. - boul. des Chenaux
 - c) Inscription cours sur les interventions portant sur les matières dangereuses
 - d) Embauche Denis Jacob - Michelle Pineault (PDE)
 - e) Embauche Daniel Petitclerc - remplaçant patinoire
 - f) Demande de modification sur la loi de la fiscalité de la famille
20. Avis de motion
21. Intervention du public
22. Levée de l'assemblée

92-02-031
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à f) inscrits à VARIA.



No de résolution
ou annotation

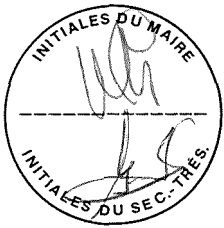
92-02-032
Adoption
procès-verbal

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le procès-verbal du 20 janvier 1992 soit et est adopté, tel que corrigé.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec Ministre des Affaires municipales Claude Ryan	Re : Accusé réception résolution 91-12-449 (immatriculation 30 \$)
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Direction des communications Jean-Paul Beaumier Alain Caron	Re : Répertoire des inter- ventions municipales auprès du public d'âge scolaire
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. évaluation foncière Jacques Beaudoin	Re : Compensation tenant lieu de taxes (formulaires)
Gouvernement du Québec Communication-Québec Steve Leblanc	Re : Brochure - "Fonder une entre- prise"
Gouvernement du Québec Ministère des Transports Léger Lavoie, chef de district	Re : Permis d'intervention Travaux à l'intérieur emprises des routes entretenuës par M.T.Q.
Gouvernement du Québec Office de la langue française Jean-Claude Rondeau, président	Re : Semaine du français au travail 1992 (débutant 20 mars 1992)
MRC de Francheville Diane Paquette, inspecteur	Re : Questionnaire - programmes PARCQ et PRIL
Robert Bouchard, sec.-trés.	Re : Cours d'eau "La Lime" Re : Amendement au schéma d'aménagement
S.Q.A.E. Martin Santoire, c.g.a.	Re : Transfert du finan- cement temporaire au financement permanent
U.M.R.C.Q. Eliane Collin, c.r.i.	Re : Date limite d'inscrip- tion 25 janvier 92 Formation "Etre élu..."
Cégep de Trois-Rivières Claude Précourt, conseiller péd.	Re : Cours offert en gestion municipale
Hydro-Québec Lorraine Germain	Re : Demande de la liste des bâtiments par adresse



No de résolution
ou annotation

Mention
Permis de
construction

92-02-033
Adoption
Comptes à
payer

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de janvier 1992, deux (2) permis, totalisant la somme de six mille dollars (6 000 \$), ont été émis pour construction.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 92-001 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-001

1. ADIBIPUQ	144,45 \$
2. Service Batteries Électriques ltée	84,07
3. Bélitec inc.	31,84
4. Thomas Bellemare ltée	470,80
5. Bibliothèque Centrale de Prêt	5 196,48
6. Boivin et Gauvin inc.	952,21
7. Buromax	437,35
8. Les Caisses enregistreuses Digitec	43,34
9. Camions Freightliner M.B.	28,75
10. Cap excavation inc.	8 723,71
11. La Cie Canadienne de Service de linge	105,88
12. Copie X press	91,52
13. Deschamps photo	302,65
14. Jean-Paul Deshaies inc.	331,50
15. Distribution Robert enr.	176,98
16. Équipements Malboeuf inc.	62,92
17. Les Estampes P.G. (1981) inc.	96,67
18. Excavation Lethiecq & Fils inc.	467,59
19. Forkem Produits chimiques	14,73
20. Formules municipales enr.	265,34
21. Garage Jacques Martin	204,28
22. Garage Pierre Savary enr.	122,66
23. Garage Théo Thibeault	112,00
24. Gaz Bar S. Dupont	67,00
25. Consultants René Gervais inc.	13 307,76
26. L'Hebdo Journal	187,79
27. Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	606,69
28. Laboratoire de l'Environnement LGQ	258,94
29. Lalonde, Girouard, Letendre	4 195,49
30. Pierre Larochelle relieure inc.	883,71
31. Hélène Lemire	280,00
32. Location Buromax inc.	448,18
33. Daniel Marchand, camionneur	191,19
34. Matériaux de construction S.L. inc.	96,83
35. M.C. Équipement inc.	192,97
36. Mines Seleine	8 214,33
37. Nouveautés Beaumier inc.	800,00
38. Le Nouvelliste	312,98
39. J.D. Paré Électrique inc.	149,32
40. Périodica inc.	5,51
41. Petite caisse (Alain Brouillette)	110,23
42. Pièces d'auto H.-P. Jacques inc.	300,09
43. Jean Pinsonnault, avocat	2 921,53
44. Pitney Bowes	286,76
45. Pluritec Laboratoire ltée	632,89
46. Pneus Bélisle	98,69
47. Les Pompes à eau Launier ltée	132,13
48. Protection Incendie CFS ltée	21,00
49. Les Publications CCH/FM ltée	248,24



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

50.	Quévis inc.	160,06 \$
51.	R.D.S. Radio inc.	501,25
52.	Receveur Général du Canada	53,50
53.	Reliure Travaction inc.	642,19
54.	Sécurité Plus / B. le Travailleur	101,23
55.	Simard Beaudry inc.	157,53
56.	Société de Géomatique	4 697,30
57.	Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	6 289,59
58.	Station Service N.G.	126,62
59.	J. St-Cyr & Frères ltée	336,90
60.	Studio-Photo L & Lui inc.	988,25
61.	Supérieur Propane inc.	25,21
62.	Système d'alarme Richard inc.	256,80
63.	Gilles Toupin	63,58
64.	Transports Réal Roberge inc.	425,05
65.	Tremblay, Bois, Mignault	4 662,07
66.	UAP inc.	311,55
67.	Ultrapage / Motorola ltée	1 588,85
68.	U.M.R.C.Q.	1 658,50
69.	Ville de Cap-de-la-Madeleine	2 107,20
70.	Ville de Trois-Rivières	1 347,59
71.	Westburne Québec inc. / division Nedco	124,29
TOTAL :		80 043,08 \$

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT 2570 92-001

1.	Les Équipements Colpron inc.	5 751,42
2.	Les Équipements Plannord inc.	4 969,08
3.	Laboratoire Laviolette inc.	2 414,25
4.	Les Ateliers Dynamos	5 743,33
5.	Maski Ford / Mercury inc.	21 588,91
TOTAL :		40 466,99 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de janvier 1992.

BELL CANADA

21-01-1992	379-6915	90,55 \$	
			90,55 \$
29-01-1992	691-1843	42,70 \$	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	378-9926	21,69	



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

371-9226	4,68	
		282,57 \$
	TOTAL:	<u>373,12 \$</u>

BELL CELLULAIRE

29-01-1992	372-7352	24,52 \$	
			<u>24,52 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de janvier 1992

HYDRO-QUÉBEC

21-01-1992	10, Marchand	1 671,48 \$	
	100, de la Mairie	3 784,82	
	671, des Loisirs	803,15	
	200, de la Mairie	2 606,73	
	820, Hôtel de Ville	3 619,38	
	200, Masse	1 779,78	
	TOTAL :		<u>14 265,34 \$</u>

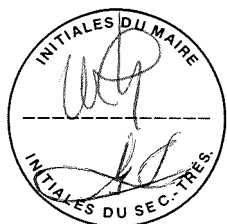
Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés des mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 135 173,05 \$

92-02-034
Paiement
Quote-part
CÉDIC

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion de la Municipalité à la Corporation économique de développement industriel et commercial (CÉDIC) de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la quote-part pour le prochain terme soit et est payée au montant de six mille sept cent soixante et onze dollars (6 771 \$).



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

92-02-035
Prime de
départ
Carrefour
Aîné -
Les Anneaux

CONSIDÉRANT la note de service datée du 20 janvier 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil accrédite le Comité Carrefour Aîné "Les Anneaux", qu'une subvention au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) leur soit accordée et que l'utilisation du local au 2100, boulevard St-Louis leur soit permis en période libre.

92-02-036
Embauche
Mylène Violy
(prof. ballet)

CONSIDÉRANT la note de service datée du 9 janvier 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Madame Mylène Violy soit et est embauchée à titre de professeur de ballet au taux horaire de dix dollars (10,00 \$ / h) et ce, à partir du 25 janvier 1992.

92-02-037
Embauche
Michel Lambert
Serv. tech.
(PDE)

CONSIDÉRANT la note de service datée du 27 janvier 1992, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil ratifie l'engagement de Monsieur Michel Lambert, à titre d'inspecteur en bâtiment, selon les termes et conditions du programme de développement de l'emploi (PDE) et ce, à partir du 3 février 1992.

92-02-038
Renouvellement
entente
S.P.C.A.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer le renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie, pour la période du 31 décembre 1991 au 31 décembre 1992.

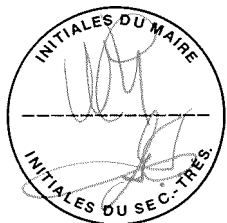
L'item numéro 16 est retiré de l'ordre du jour.

92-02-039
Vin d'honneur
Mariage
Chrétien
C.de C.

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Raymond Morin, responsable de la soirée, "Le Mariage Chrétien";

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil octroie un montant de deux cents dollars (200 \$) pour un vin d'honneur qui sera servi à l'occasion de la soirée "Le Mariage Chrétien" organisée par les Chevaliers de Colomb.

L'item 18 - dossier 92-001, Monsieur Pierre Fournier est retiré de l'ordre du jour.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-02-040

C.P.T.A.Q.

M. Gosselin

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Mario Gosselin, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 69-P, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.

92-02-041

C.P.T.A.Q.

A. Michel

L. Milette

CONSIDÉRANT QU'il est interdit de construire sur un chemin privé et que le règlement concernant l'évacuation des eaux usées ne peut être respecté compte-tenu de la grandeur des terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil refuse la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur André Michel et Madame Louise Milette, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 257-P.

92-02-042

M.T.Q.

Permis

d'intervention

ATTENDU QUE la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 1992 au 31 décembre 1992;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas deux mille dollars (2 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

92-02-043

M.T.Q.

Subvention

(amélioration
des rues)

4032.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et résolu unanimement que le Conseil accepte les travaux exécutés relativement à la subvention au montant de trente mille dollars (30 000 \$) pour l'amélioration et le drainage du chemin du rang des Chenaux, dossier 4042-91-9102-0, 9 juillet 1991, Robert Middlemiss) et approuve le rapport y relatif présenté au ministère des Transports du Québec pour un montant de cinquante-neuf mille sept cent huit dollars et trente-deux cents (59 708,32 \$);

QUE le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le ministère des Transports et les a adoptées, notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le ministère des Transports a accordée(s).



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

92-02-044
Cours
interventions
matières dange-
reuses

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-009IN, datée du 3 février 1992, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Messieurs Guy Harnois et Réjean Marchand soient et sont autorisés à assister au cours sur les interventions portant sur les matières dangereuses dispensé les 8 et 9 février prochain, à l'Hôtel de Ville de Saint-Louis-de-France, situé à 100, rue de la Mairie;

QUE les frais d'inscription, au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun, soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-02-045
Embauche
Denis Jacob
M. Pineault
(PDE - Loisirs)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-11, datée du 31 janvier 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil ratifie l'engagement de Monsieur Denis Jacob, à titre de régisseur à la Fête "Festifrançien", et de Madame Michèle Pineault, à titre de régisseur au Service des Loisirs, selon les termes et conditions du programme de développement de l'emploi (PDE).

92-02-046
Embauche
D. Petitclerc
(patinoires)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-15, datée du 3 février 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur Daniel Petitclerc soit et est embauché à titre de remplaçant des surveillants des patinoires, au salaire minimum.

92-02-047
Demande de
modification
sur la loi de
la fiscalité
de la famille

CONSIDÉRANT les injustices fiscales que subissent la plupart des couples mariés par rapport aux couples non mariés;

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire des pressions morales sur les Députés et le Ministre fédéral des Finances en vue d'améliorer le sort des couples mariés;

CONSIDÉRANT qu'en juin dernier, Statistique Canada a publié qu'en 1989, 69 % des couples mariés avec des enfants de moins de 18 ans, avaient un revenu disponible moyen de 1 670 \$ moins élevé que s'ils n'avaient pas été mariés à leur conjoint;

CONSIDÉRANT qu'à la mi-juin, Statistique Canada annonçait à tous les canadiens que les couples mariés payaient en 1989 une "taxe annuelle de mariage" établie à 570 \$ en moyenne par couple; dans certains cas, ce montant pouvait s'élever jusqu'à 980 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CONSIDÉRANT que Statistique Canada publiait, au début de l'été, qu'en 1989, 75 % des couples mariés à un conjoint de plus de 65 ans, avaient un revenu disponible moins élevé d'environ 2 780 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie les revendications faites par l'Alliance pour la justice fiscale, appuyée par les responsables diocésains de la pastorale familiale de tout le Québec, faites au ministre des Finances du Canada, l'Honorable, Don Mazankowski, de prendre les moyens appropriés afin de faire cesser lesdites injustices fiscales que subissent la plupart des couples mariés.

QUE ladite résolution soit envoyée au député fédéral du comté de Champlain, Monsieur Michel Champagne.

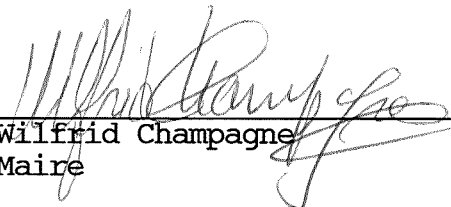
Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

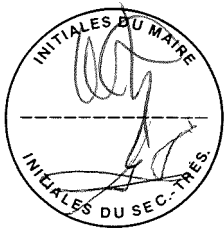
92-02-048
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 2 mars 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 17 février 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

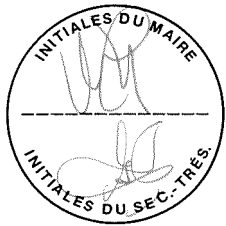
Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 3 février 1992
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Paiement Corporation de Transport Adapté de Fran-che-mont
8. Don - Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich
9. Location du Centre des Loisirs et patinoire
(re : Tournoi de hockey-ball)
10. Achat de systèmes de son pour patinoires
11. Engagement d'un contractuel au Service des Loisirs
12. Congrès - "Sommet de la Fête" Martin Falardeau
13. Personnel de la brigade des pompiers
(Michel Guilbert et Dany Beaumier)
14. Cours de formation - (Dany Beaumier)
15. Annulation de la facture 19956 (sciage de bordure)
16. Achat de débitmètre
17. Demande à la S.Q.A.E.
(re : mandat Pluritec - étude E.P.I.C.)
18. Paiement quote-part M.R.C. de Francheville
19. Cotisation au fonds de défense - U.M.R.C.Q.
20. C.P.T.A.Q. : 92-001 Pierre Fournier
21. VARIA
22. Avis de motion
23. Intervention du public
24. Levée de l'assemblée

92-02-049
Adoption
ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

92-02-050
Adoption
procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le procès-
verbal du 3 février 1992 soit et est adopté, tel que rédigé.

92-02-051
Paiement
quote-part
Transport
Adapté de
Fran-Che-Mont

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques
Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le
Conseil autorise le versement de la quote-part globale de quatre
mille sept cent cinquante-six dollars (4 756 \$) pour l'année 1992,
à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont, quote-part
à être versée en deux (2) parties, soit la première partie en
janvier 1992, au montant de deux mille trois cent soixante-dix-huit
dollars (2 378 \$) et la deuxième partie au montant de deux mille
trois cent soixante-dix-huit dollars (2 378 \$) sur demande de la
Corporation.

92-02-052
Don
Association
Ataxie de
Friedreich

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C.
Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la
Municipalité souscrive un don au montant de cinquante dollars
(50 \$) à l'Association Canadienne de l'Ataxie de Friedreich
relativement à leur 20^e Campagne de souscription.

92-02-053
Location du
Centre des
Loisirs et
Patinoire

CONSIDÉRANT la note de service 92-9, émise le 30 janvier
1992, par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des
Loisirs, suite à la demande faite par Monsieur Jean-François Caron
et Madame Chantale Deschamps pour la tenue d'un tournoi de
hockeyball les 21, 22 et 23 (juin) prochain;

juin

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C.
Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le
Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier,
Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer pour et au
nom de la Municipalité, le protocole d'entente y relatif entre
autre considération du paiement d'une somme de cent cinquante
dollars (150 \$), T.P.S. incluse.

92-02-054
Achat de
systèmes
de son

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-12, émise par
Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C.
Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le
Conseil autorise l'achat et l'installation de systèmes de son pour
les patinoires, au coût de sept cent cinquante dollars (750 \$),
plus taxes applicables, s'il y a lieu.

92-02-055
Engagement
G. Brûlé
(Loisirs)

Suite à la demande faite par Monsieur Martin Falardeau,
Directeur du Service des Loisirs pour l'embauche d'un technicien
coordonnateur aux Loisirs;

CONSIDÉRANT la réédition de la "Maison des Jeunes" et le
besoin de coordonnateur des Terrains de Jeux en période estivale;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que les services de la firme "Manpower" (services de personnel), soient et sont retenus pour l'embauche de Monsieur Gilles Brûlé, à titre de régisseur au Service des Loisirs à compter du 24 février 1992 au tarif horaire de treize dollars (13 \$/h), tout inclus, pour une période n'excédant pas trente-deux (32) semaines;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité les documents y relatifs.

92-02-056
Congrès
"Sommet de
la Fête"

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau, soit et est autorisé à assister au Congrès "Le Sommet de la Fête 1992" qui sera tenu à Montréal les 5, 6, 7 et 8 mars 1992;

QUE les frais d'inscription au montant de trois cent soixante-cinq dollars (365 \$), les frais de séjour et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-02-057
Mise à pied
M. Guilbert
pompiers volont.
réserviste

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des pompiers;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que l'aspirant pompier volontaire, Monsieur Michel Guilbert, soit et est remercié des ses services.

92-02-058
Embauche
D. Beaumier
pompiers volont.
réserviste

CONSIDÉRANT que Monsieur Dany Beaumier est un employé au Service de la Voirie municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 6 février 1992 faite au Conseil municipal et l'étude en découlant;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Monsieur Dany Beaumier soit et est embauché dans la brigade des pompiers volontaires comportant une période de probation de vingt-cinq heures (25 h), feux et pratiques.

92-02-059
Formation
D. Beaumier
"Bloc A"

CONSIDÉRANT que Monsieur Dany Beaumier est un employé au Service de la Voirie municipale;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Monsieur Dany Beaumier soit inscrit au programme de formation "Bloc A" dispensé par l'école des pompiers T.R. Métro, à l'intention des pompiers volontaires.

QUE les frais d'inscription au montant de trois cent quarante dollars (340 \$), taxes incluses, soient et sont défrayés par la Municipalité.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation
92-02-060
Annulation
Facture
N° 19956

CONSIDÉRANT la lettre explicative datée du 27 janvier 1992, rédigée par Monsieur Gary Roy;

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-011ST, émise par Monsieur Ghislain Lachance, Ingénieur municipal, et après étude du dossier de Monsieur Roy;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la facture numéro 19956, relativement aux frais que la Municipalité de Saint-Louis-de-France a dû encourir suite au sciage de bordure effectué au 1465, rue Louisbourg, soit et est annulée.

92-02-061
Achat
Enregistreurs
de débit

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, relativement à l'acquisition d'enregistreurs de débit, savoir :

Provan ltée	15 760,49 \$
Instruments St-Laurent inc.	22 118,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation faite par l'Ingénieur municipal, Monsieur Ghislain Lachance;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la soumission de Provan ltée soit et est retenue comme étant la plus basse conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents y relatifs. Que cette dépense soit et est payée à même le fonds réservé "aqueduc et égouts".

92-02-062
Demande
S.Q.A.E.
(mandat
Pluritec -
étude
É.P.I.C.)

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la dernière réunion de la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux tenue à l'Hôtel de Ville de Saint-Louis-de-France, conjointement avec le ministère de l'Environnement du Québec, le 29 janvier 1992;

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-014ST, émise par Monsieur Ghislain Lachance, Ingénieur municipal, le 7 février 1992;

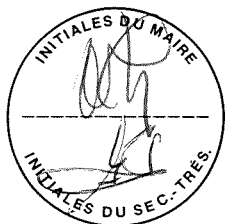
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que demande soit faite à la S.Q.A.E. de mandater la firme de consultants "Pluritec" pour faire le point sur les études E.P.I.C. afin de vérifier et réévaluer la pertinence des recommandations qui y sont faites et leur suivi.

92-02-063
Paiement
quote-part
M.R.C.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le paiement de la quote-part à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, selon les parties I, II et III du budget, de la façon suivante :

1^{er} versement : 50 276,32 \$ (payable le ou avant le 07/03/92)
2^e versement : 50 276,32 \$ (payable le ou avant le 01/07/92)

TOTAL : 100 552,64 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-02-064
U.M.R.C.Q.
Paiement du
Fonds de
défense

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le paiement de la contribution au fonds de défense de l'U.M.R.C.Q., pour un montant de cinquante-trois dollars et cinquante cents (53,50 \$), T.P.S. incluse.

92-02-065
C.P.T.A.Q.
P. Fournier
(92-001)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Pierre Fournier, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 552-P, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.

Avis de
Motion


Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

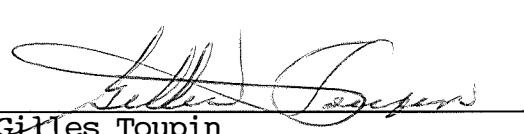
92-02-066
Levée de
l'assemblée

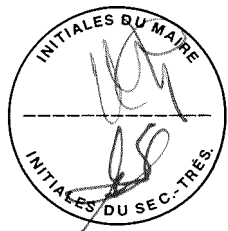
Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

2 mars 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 2 mars 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers:

Jean-Pierre Ayotte

Claude Bourgeois

Denis Paquin

Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absences motivées

Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair

O R D R E D U J O U R

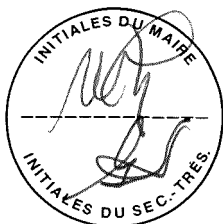
1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 17 février 1992
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 92-002
11. Remplacement P.D.E. (N. Pratte remplace D. Jacob)
12. Achat d'insignes d'identification pour pompiers
13. Adhésion du Secrétaire-trésorier à l'Association sur l'accès et la protection de l'information et séminaire le 13/3/92
14. Projet "Défi 92"
15. VARIA
 - a) Paiement de facture complémentaire - Ville de Cap
 - b) Formation du Coordonnateur - Protection civile
 - c) Mandat à Labo-Shermont inc.
 - d) Engagement de Daniel Légaré, appariteur gymnase
16. Avis de motion (division de la Municipalité en districts électoraux en vue des prochaines élections générales)
17. Intervention du public
18. Levée de l'assemblée

92-03-067
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à d) inscrits à VARIA.

92-03-068
Adoption
procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le procès-verbal de la séance du 17 février 1992 soit et est adopté tel que rédigé.

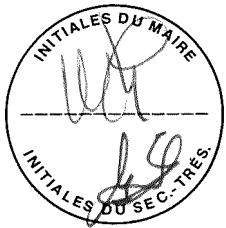


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

C O R R E S P O N D A N C E

- Gouvernement du Québec Re : Refinancement de
Ministère des Affaires municipales l'emprunt de 5 400 \$
Dir. gén. de l'administration fin. échéant le 25 mai 92
Le Service du financement municipal
Guy Lévesque, directeur adj.
- Gouvernement du Québec Re : Prévisions budgétaires
Ministère des Affaires municipales 1992
Dir. gén. de l'administration fin.
Le Service de la vérification
Benoit Arial, directeur
- Gouvernement du Québec Re : Exemple du document
Ministère de l'Agriculture, "Demande de rembourse-
des Pêcheries et de l'Alimentation ment partiel des taxes
Direction des ressources financ. municipales 1992 et
Service des subventions scolaires 1991-1992"
Guy Richard, resp. division taxes
- Commission de la représentation Re : Documents informations
électorale du Québec "Votre carte-atout"
Service de l'information, des (dépliants et affiches
relations publiques et publicité traitant de la division
Lise Dallaire du territoire municip.)
- Régie des permis d'alcool Re : Avis de demande de
du Québec permis d'alcool
Le président et directeur gén.
Ghislain K.-Laflamme, avocat
- Gouvernement du Québec Re : Semaine de la
Ministère des Affaires municipales Municipalité 1992 et
pour le Comité de coordination Mérite municipal
de la Semaine de la Municipalité
Robert Aubé, dir. des communications
- Gouvernement du Québec Re : Entretien du réseau
Ministère de l'Énergie et géodésique -
des Ressources Inspection des repères
Le Chef du Service de la géodésie
Hubert Rousseau, a.-g.
- Gouvernement du Québec Re : Nouveau numéro d'enre-
Commission adm. des régimes gistement du régime de
de retraite et d'assurance retraite des élus mun.
Michel Sanschagrin, président
- MRC de Francheville Re : Bilan activités -
Diane Paquette, inspecteur programmes PARCQ et
PRIL pour l'année 1991
- Robert Bouchard, sec.-trés. Re : Rencontre d'information
sur la réfection de la
centrale "La Gabelle"
- S.Q.A.E. Re : Confirmation de fin
Martin Santoire, c.g.a. d'année - 91/12/31
«états financiers»
- Ville de Trois-Rivières-Ouest Re : Disposition d'un camion
Claude Touzin, greffier incendie excédentaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Université de Montréal
Faculté de l'aménagement
Institut d'urbanisme
Responsable des stages
Jacques Paris, prof. titulaire

Re : Offre d'accueillir -
stagiaires

Commission de Protection du
Territoire Agricole du Québec
Direction des affaires juridiques
Diane Pelletier, avocate

Re : Avis de non-conformité
et d'audition
(M. Georges Clément)

Re : Avis de non-conformité
et d'audition
(M. Laurent Pruneau)

Mention
permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de février 1992, trois (3) permis, totalisant la somme de cent vingt mille cinq cents dollars (120 500 \$), ont été émis pour construction.

92-03-069
Adoption des
cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la liste des comptes à payer numéro 92-002 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-002

1. Aluminium Dufresne inc.	10,40 \$
2. Ameublements Buromax	18,03
3. Claude Arbour inc.	743,65
4. Archambault Musique	99,56
5. A.Q.D.L.M.	125,00
6. Bélitec inc.	47,42
7. Thomas Bellemare ltée	312,98
8. Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie	3 099,30
9. Carl Blanchet	15,64
10. Alain Brouillette	27,54
11. Buffet Santé Geneviève	35,82
12. Buromax	349,00
13. Les Caisses Enregistreuses Digitec	597,06
14. Cooke et Fils enr.	58,83
15. Copie X Press	196,16
16. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
17. Courrier Purolator ltée	93,90
18. J.-B. Deschamps inc.	107,00
19. Jean-Paul Deshaies inc.	663,03
20. L.M. Desmarais inc.	206,51
21. Dicom Express inc.	6,42
22. Distribution Robert enr.	342,34
23. Donat De Montigny	437,91
24. Entreprises Aimé Germain ltée	120,38
25. Les Entreprises Électriques Michel Lamothe enr.	1 621,54
26. Équipements Plannord ltée	28,84
27. Excavation Lethiecq & Fils inc.	369,15
28. Martin Falardeau	28,02
29. Fleuriste Cormier	98,23
30. Floriculture Gauthier inc.	411,95
31. Formulaires Ducharme inc.	37,45

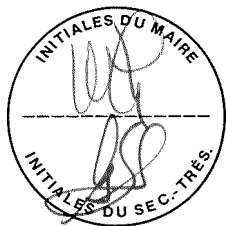


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

32.	Garage Jacques Martin	139,55 \$
33.	Garage Jacques Ricard inc.	113,00
34.	Garage Théo Thibeault	163,00
35.	Gaz Bar S. Dupont	77,00
36.	Ger-Élec ltée	297,07
37.	Consultants René Gervais inc.	1 532,05
38.	Gestion Munitax inc.	161,80
39.	Gravier Mont-Carmel inc.	3 310,75
40.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	473,79
41.	Denis Jacob	48,28
42.	Journal Larochelle	225,00
43.	Ghislain Lachance	80,25
44.	Michel Lambert	147,73
45.	Leblanc Pontiac Buick inc.	91,90
46.	Hélène Lemire	165,00
47.	Librairie Poirier inc.	485,13
48.	Location Buromax inc.	468,36
49.	Daniel Marchand, camionneur	605,43
50.	Matériaux de Construction S.L. inc.	117,94
51.	Matériaux Les Rives inc.	65,07
52.	M.C. Équipement inc.	3 922,46
53.	Clément Morin et Fils inc.	616,32
54.	M.R.C. de Francheville	6 832,67
55.	Le Nouvelliste	695,50
56.	Nova-Quintech Corp.	666,38
57.	Oxygène Val-Mauricie ltée	80,89
58.	Papillon & Fils (J.C.) ltée	6 554,45
59.	Pépinière Cormier	963,00
60.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	267,16
61.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	230,38
62.	Michèle Pineault	59,84
63.	Jean Pinsonnault, avocat	341,27
64.	Pitney Bowes	211,79
65.	Pluram inc.	822,46
66.	Pluritec Laboratoire ltée	85,60
67.	Pneus Bélisle	270,94
68.	La Presse ltée	110,40
69.	Quévis inc.	736,60
70.	R.D.S. Radio inc.	257,28
71.	Reliure Travaction inc.	726,16
72.	R.M. Leduc & Cie	134,17
73.	Rubilog inc.	298,14
74.	Rusco Trois-Rivières inc.	355,76
75.	Simard Beaudry inc.	689,62
76.	Soc. Qué. d'assainissement des eaux	451,18
77.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	128,01
78.	René St-Cyr inc.	44,38
79.	J. St-Cyr & Frères ltée	312,41
80.	St-Maurice Oxygène ltée	39,98
81.	Thorburn Équipement inc.	22,18
82.	Gilles Toupin	404,12
83.	Transports Réal Roberge inc.	515,22
84.	Tremblay, Bois, Mignault	584,76
85.	UAP inc.	347,87
86.	Univers-des-Langues	404,20
87.	Van Waters & Rogers ltée	2 370,69
88.	Ville de Trois-Rivières	1 498,52
89.	Vitrerie du Centre inc.	55,47
90.	Westburne Québec inc. - division Nedco	1 221,75

TOTAL : 53 472,14 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

FONDS DES REGLEMENTS D'EMPRUNT 2570 92-002

1. Ameublements Buromax	439,13 \$
2. H. Auger Automobiles inc.	12 581,40
3. Buromax	1 383,30
4. R. Dubuc inc.	7 126,20
5. Les Ateliers Dynamos	749,32
6. Rusco Trois-Rivières inc.	4 761,89
7. V.F.P. inc. Consultants	6 656,84
<hr/>	
TOTAL :	33 698,08 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de février 1992.

BELL CANADA

04-02-1992	372-9227	39,74 \$	
	372-9226	39,74	
<hr/>			79,48 \$
11-02-1992	374-6550	960,88 \$	
	376-0654	41,19	
	376-8436	47,48	
	ligne inform.	171,96	
	374-4486	19,47	
<hr/>			1 240,98 \$
18-02-1992	373-3789	39,99 \$	
<hr/>			39,99 \$
26-02-1992	691-1843	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
	691-1847	42,70	
	379-6915	89,47	
<hr/>			345,67 \$
<hr/>			<u>1 706,12 \$</u>
TOTAL:			

BELL CELLULAIRE

26-02-1992	372-7352	30,89 \$	
<hr/>			<u>30,89 \$</u>



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de février 1992

HYDRO-QUÉBEC

04-02-1992	890, St-Maurice 1415, St-Alexis	27,19 \$ 702,56	
			729,75 \$
11-02-1992	805, St-Jean Ouest Rues 500, St-Jean Ouest	1 055,51 12 017,96 99,42	
			13 172,89 \$
18-02-1992	820, Hôtel de Ville 671, des Loisirs 100, de la Mairie 10, rue Marchand 200, Masse	3 586,89 803,15 4 414,61 1 829,52 1 416,72	
			12 050,89 \$
26-02-1992	2100, St-Louis 1300, Masson	410,37 106,41	
			516,78 \$
		TOTAL :	<u>26 470,31 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 115 377,54 \$

92-03-070
Embauche de
Nathalie Pratte
(PDE - Loisirs)

CONSIDÉRANT les notes de service numéros 92-18 et 92-20, émises par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil ratifie l'engagement de Madame Nathalie Pratte, à titre de régisseur au Service des Loisirs, en remplacement de Monsieur Denis Jacob qui a laissé son emploi, selon les termes et conditions du programme de développement de l'emploi (PDE).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-03-071

Achat insignes
identification
Brigade des
pompiers

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise l'achat d'insignes d'identification pour la Brigade des incendies, pour une dépense n'excédant pas sept cent cinquante dollars (750 \$).

92-03-072

Adhésion et
Séminaire
AAPI

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à adhérer à l'AAPI et à assister au Séminaire "Association sur l'accès et la protection de l'information" (AAPI), qui sera tenu à Montréal, le 13 mars 1992;

QUE les frais d'inscription et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-03-073

Projet
DÉFI 1992

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme Défi, emplois d'été pour étudiants;

QUE le Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne et/ou le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin est/sont autorisé(s) au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France s'engage par son/ses représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

92-03-074

Paiement
facture
Ville de Cap

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 12878 due à la Ville de Cap-de-la-Madeleine, au montant de cent un dollars et neuf cents (101,09 \$).

92-03-075

Formation
Coordonnateur
sécurité
civile

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à s'inscrire et à assister au cours du programme sur les mesures d'urgence - cours d'opérations d'urgence (cours numéro PCC 1350), offert par la protection civile du Canada, du 4 au 8 mai prochain. Ce cours étant dispensé à l'intention des coordonnateurs de la sécurité civile municipale.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

92-03-076
Mandat
Labo-Shermont

CONSIDÉRANT les lacunes d'infiltration d'eau à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la proposition d'inspection visuelle du toit et de la verrière de l'hôtel de ville, datée du 20 février 1992, signée par Monsieur Michel Lévesque, consultant en toiture de la Compagnie "Les Laboratoires Shermont inc.";

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller (Denis Paquin) APPUYÉ par Monsieur le Conseiller (Claude Bourgeois) que la firme "Les Laboratoires Shermont inc.", soit et est mandatée pour procéder à l'inspection visuelle du toit et de la verrière de l'hôtel de ville pour déceler les infiltrations d'eau, conformément à la proposition du 20 février 1992.

*Prop. Laurier Rousseau
app
Denis Paquin*

*Prop. Denis Paquin
app. C. Bourgeois*

92-03-077
Engagement
Daniel Légaré
surv. gymnase

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller (Laurier Rousseau) APPUYÉ par Monsieur le Conseiller (Denis Paquin) que Monsieur Daniel Légaré, soit et est engagé à titre de surveillant de gymnase pour le Service des Loisirs, au salaire minimum.

Suppléant

Avis de motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la division de la Municipalité en districts électoraux en vue des prochaines élections générales.

± Sup (6)

Avis de motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'ouverture officielle de la rue Pelchat.

92-03-078
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 16 Mars 1992

Wilfrid Champagne
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enc. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 16 mars 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 2 mars 1992
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Achat des lots 487-78, 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, 487-85, 487-86, 487-87, 487-79, (rues) et mandat de signature au Maire et au Secrétaire-trésorier
8. Mandat de signature au Maire et au Secrétaire-trésorier Document pour l'acquisition du lot 487-31 (S.Q.A.E.)
9. Mandat de signature au Maire et au Secrétaire-trésorier Re : Protocole d'entente - Prêt de locaux
10. Mandat Consultants V.F.P. inc.
Re : Bassin de drainage du "Marais des Plaines"
11. Ratification - Délégation G. Lachance et R. Marchand
Re : Action / Expo 92 (mémo 92-020, G.L.)
12. Inscription Gisèle Bonenfant (mémo 92-11, A.B.)
Re : Cours de perfectionnement en français de bureau
13. Remboursement - Madame Thérèse Cloutier
14. Achat d'équipements pour enfants (mémo 92-25, G.B.)
15. Inscription Ghislain Lachance - Séminaire sur la gestion environnementale (MICT)
16. VARIA
 - a) Paiement - Réclamation Bell Canada (390,84 \$)
 - b) Mandat à M^e Jean Pinsonnault, avocat
 - c) Inscription A.Q.D.L.M. (Martin Falardeau)
 - d) Mandat de signature (Projet article 25)
 - e) Vin d'honneur - Souper bénéfique "Le Festifrançien"
 - f) Inscription "Colloque en droit du travail"
 - g) Autorisation pour la tenue d'un défilé
17. Avis de motion
18. Intervention du public
19. Levée de l'assemblée

92-03-079
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

92-03-080
Adoption
procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier
Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le
procès-verbal du 2 mars 1992 soit et est adopté, tel que corrigé.

92-03-081
Achat lots
Secteur Masse

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis
Paquin APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et
RÉSOLU UNANIMEMENT que la Corporation municipale se porte
acquéreuse des lots 487-78, 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-
84, 487-85, 487-86, 487-87, 487-79, (rues), dans le secteur
Masse, dont l'actuel propriétaire est la Compagnie 2551-0074
Québec inc., Corporation légalement constituée, ayant son siège
social au 121, chemin Masse à Saint-Louis-de-France (Québec), ici
représentée et agissant par Monsieur Jean-Pierre Masse, son
Président, dûment autorisé aux présentes aux termes d'une
résolution du Conseil d'administration en date du dix-sept
janvier mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992) et ce, pour la
somme nominale de un dollar (1,00 \$);

QUE l'acte de vente à intervenir comprenne toutes
les clauses normales d'un contrat de ce genre;

QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champ-
agne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et
sont autorisés, par les présentes, à signer, pour et au nom de la
Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France,
l'acte de vente à intervenir devant M^e Danielle Lesieur, notaire,
ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à
donner effet à la présente résolution;

QUE par les présentes, la Corporation municipale de
la Paroisse de Saint-Louis-de-France ratifie et s'engage à
ratifier tout ce que lesdits Wilfrid Champagne et Gilles Toupin
pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

92-03-082
Achat lot
487-31 (rue)
S.Q.A.E.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C.
Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin et RÉSOLU
UNANIMEMENT que la Corporation municipale se porte acquéreuse du
lot 487-31 (rue), dans le secteur Masse, dont l'actuel proprié-
taire est la Société Québécoise d'assainissement des eaux, et ce,
pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$);

QUE l'acte de vente à intervenir comprenne toutes
les clauses normales d'un contrat de ce genre;

QUE son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champ-
agne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et
sont autorisés, par les présentes, à signer, pour et au nom de la
Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France,
l'acte de vente à intervenir devant M^e Danielle Lesieur, notaire,
ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à
donner effet à la présente résolution;

QUE par les présentes, la Corporation municipale de
la Paroisse de Saint-Louis-de-France ratifie et s'engage à
ratifier tout ce que lesdits Wilfrid Champagne et Gilles Toupin
pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

92-03-083

Signature
Prot-entente
utilisation
locaux

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, à signer les protocoles d'entente pour l'utilisation des locaux appartenant à la Municipalité.

92-03-084

Mandat
VFP inc.

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires, datée du 25 février 1992, préparée par Consultants VFP inc., dossier numéro 5997;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la firme "Consultants VFP inc.", soit et est mandatée pour procéder à l'étude du bassin de drainage du "Marais des plaines".

92-03-085

Colloque
Action/expo
92

CONSIDÉRANT la note de service, numéro 92-020, datée du 25 février 1992, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Messieurs Ghislain Lachance, Réjean Marchand et Martin Milot soient et sont autorisés à assister au colloque "Action / Expo 92", dispensé le 11 mars 1992 à Montréal;

QUE les frais d'inscription et de repas soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-03-086

Cours perfect.
en français
de bureau

CONSIDÉRANT la note de service, numéro 92-11, datée du 5 mars 1992, par Monsieur Alain Brouillette, c.a., Directeur du personnel;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Madame Gisèle Bonenfant soit et est autorisée à assister au cours "Perfectionnement en français de bureau", tenu le 13 avril prochain, à l'École Commerciale du Cap, au coût de cent soixante-cinq dollars et trente-cinq cents (165,35 \$), incluant T.P.S.;

QUE les frais d'inscription, de repas et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-03-087

Remboursement
T. Cloutier

CONSIDÉRANT la requête présentée par Madame Thérèse Cloutier, relativement à une demande de remboursement de taxes suite à l'imposition foncière erronée découlant d'une mauvaise inscription au rôle d'évaluation originant d'une procédure d'expropriation par le ministère des Transports du Québec;

Après étude et considération;

CONSIDÉRANT le bien fondé de la demande;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la somme de cent vingt-huit dollars et vingt-trois cents (128,23 \$) soit et est remboursée à Madame Thérèse Cloutier en règlement complet et final de sa réclamation.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

92-03-088
Achat
Équipements
pour enfants

CONSIDÉRANT les notes de service numéros 121 et 92-25, émises par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs, ainsi qu'une confirmation de prix provenant de la Compagnie Richard Tessier inc.;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise l'achat d'équipements pour enfants à être installés aux Parcs Carrière et Masse, pour un montant de neuf cent soixante dollars et trente cents (960,30 \$);

QUE cette dépense soit et est payée à même le règlement portant le numéro 333.

92-03-089
Séminaire sur
«Gestion envi-
ronnementale»

CONSIDÉRANT la lettre du 2 mars 1992, émise par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (MICT), signée par Monsieur Gilles Canuel, C.D.I., Coordonnateur régional des séminaires;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Monsieur Ghislain Lachance participe au séminaire «La gestion environnementale», tenu le 17 mars prochain à Trois-Rivières;

QUE les frais d'inscription, de repas et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-03-090
Réclamation
BELL

CONSIDÉRANT la réclamation de BELL, datée du 13 janvier 1992, dossier numéro CN142-1-3942, relativement à un bris de câble au 530, boulevard Saint-Alexis Ouest à Saint-Louis-de-France, vers le 8 novembre 1991;

CONSIDÉRANT le rapport circonstanciel daté du 20 novembre, signé par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la somme de trois cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-quatre cents (390,84 \$) soit et est payée à BELL en règlement complet et final de ladite réclamation.

92-03-091
Mandat
M^e Pinsonnault

CONSIDÉRANT la mise en demeure datée du 16 mars 1992, adressée au Secrétaire-trésorier de la Municipalité, Monsieur Gilles Toupin, par Monsieur Yves Fortin, c.a., pour 271 109-5 Canada inc. (Sablière du Cap), l'enjoignant à émettre un certificat de conformité dans un délai de vingt-quatre (24) heures, relativement au projet d'agrandissement du dépôt de matériaux secs sur le lot P-523; à défaut de quoi les procureurs de ladite firme se chargeront du dossier par voie de requête en mandamus et d'action en dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT que ladite firme n'a pas répondu dans l'affirmative à la demande du Secrétaire-trésorier de la Municipalité à l'effet de fournir des renseignements complémentaires jugés nécessaires à l'étude de la demande et qu'en conséquence, le certificat ne sera pas émis;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'aviseur légal de la Municipalité, M^e Jean Pinsonnault soit et est mandaté pour comparaître et de faire toutes les procédures utiles et nécessaires pour défendre les intérêts du Secrétaire-trésorier et de la Municipalité.

92-03-092
Délégation
A.Q.D.L.M.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-32, émise par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs, en date du 12 février 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur Martin Falardeau soit et est délégué pour assister à une réunion donnée par l'Association Québécoise des Directeurs du Loisir Municipal (A.Q.D.L.M.) au Stade Olympique, le 20 mars prochain.

QUE les frais de repas et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-03-093
Programme
«Article 25»

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi de l'assurance-chômage;

QUE Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne et/ou le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin est/sont autorisé(s) au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France s'engage par son/ses représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

92-03-094
Vin d'honneur
Festifrancien

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil octroie un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour un vin d'honneur qui sera servi à l'occasion de la soirée bénéfice organisée par le "Festifrancien".

92-03-095
Colloque en
«Droit du
travail»

CONSIDÉRANT la note de service, datée du 10 mars 1992, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., Directeur du personnel;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Messieurs Alain Brouillette et Ghislain Lachance soient et sont autorisés à assister au «Colloque en droit du travail», organisé par Roy, Lambert / Heenan Blaikie, tenu le 9 avril prochain à l'Auberge Godefroy de la Ville de Bécancour;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les frais d'inscription au montant de cinquante dollars (50,00 \$) chacun, incluant la T.P.S., de repas et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-03-096
Autorisation
«Défilé»
Festifrancien

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise la tenue d'un défilé, dimanche le 31 mai 1992, dans le cadre du festival "Festifrancien" et en conséquence autorise le Comité organisateur à effectuer une demande auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'ouverture officielle de la rue Pelchat.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.

92-03-097
Levée de
l'assemblée

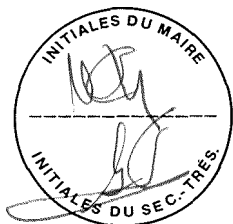
Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 6 avril 1992

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 30 mars 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Refinancement du règlement 101 (acceptation de l'offre de la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour un emprunt par billets au montant de 97 567 \$.
2. Modification du règlement pour procéder au financement à long terme par billets au lieu d'obligations.
3. Embauche de personnel - «Maison des Jeunes».
4. Ratification - allocation pour tournoi hockey Inter Municipal 1992, équipe des employés.
5. Paiement honoraires professionnels à René Gervais.
6. Amendement résolution # 91-12-473 (réserves)

Les membres du Conseil, tous présents sans exception, acceptent d'inclure à l'ordre du jour, les items suivants :

7. Résolution pour doubler le nombre d'échantillons d'eau
8. Extension du mandat de V.F.P. inc.
9. Promotion - Télé-Immeubles

92-03-098
Refinancement
règl. 101

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin et RÉSOLU UNANIMEMENT que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de 97 567 \$ par billets en vertu du règlement numéro 101 (101-A), au pair et échéant en série 5 ans comme suit :

16 000 \$	9,95 %	13 avril 1993
17 600	9,95 %	13 avril 1994
19 300	9,95 %	13 avril 1995
21 300	9,95 %	13 avril 1996
23 367	9,95 %	13 avril 1997



No de résolution
ou annotation

92-03-099
Refinancement
règl. 101

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 97 567 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 101 (101-a);

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair et RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 13 avril 1992;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.- 16 000 \$
2.- 17 600
3.- 19 300
4.- 21 300
5.- 23 367

T A B L E A U D ' A M O R T I S S E M E N T

RÈGLEMENT NUMÉRO 101 (101-A)

1.- 16 000 \$
2.- 17 600
3.- 19 300
4.- 21 300
5.- 23 367

97 567 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

92-03-100
Embauche
animateurs
Maison des
Jeunes

CONSIDÉRANT la note de service, émise par Monsieur Gilles Brûlé, technicien coordonnateur aux Loisirs, en date du 18 mars 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil entérine l'embauche de Jean-François Caron et Chantal Deschamps, à titre d'animateurs pour la Maison des Jeunes, à compter du 26 mars 1992, pour une période de six (6) semaines, au salaire minimum;

QUE Audrée Paradis et Monia Dubé agiront à titre de remplaçantes, aux mêmes conditions d'emploi.

92-03-101
Ratification
Tournoi hockey
Inter Mun. 92

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil ratifie une allocation de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) pour le tournoi de hockey Inter Municipal 1992 (A.T.P.A. Section Québec).

92-03-102
Paiement
facture
René Gervais

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise le paiement de la facture de René Gervais, groupe conseil, datée du 26 novembre 1991, portant le numéro 44291-1, au montant de quinze mille six cent trente-deux dollars et soixante-cinq cents (15 632,65 \$), concernant les frais d'honoraires relativement au projet n° 120-10, place Potvin, Phase II.

92-03-103
Amendement
résolution
91-12-473
(réserves
spécifiques)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil crée au 31 décembre 1991 à même le surplus accumulé à cette même date, des réserves à des fins spécifiques pour un montant de 300 000 \$ telles que détaillées à la résolution 91-12-473.

92-03-104
Doublé
échantillon
d'eau potable

CONSIDÉRANT la note de service n° 92-027, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 30 mars 1992;

CONSIDÉRANT l'importance du problème de la qualité de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le journalier spécialisé de doubler le nombre d'échantillon dans le secteur central.

92-03-105
Extension
mandat V.F.P

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil prolonge le mandat de V.F.P. & Associés, relativement au balancement hydraulique du réseau afin de recevoir les recommandations appropriées.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

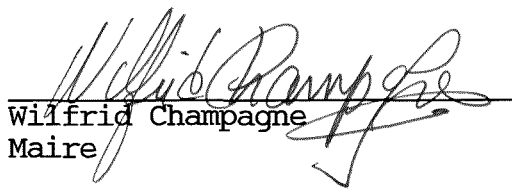
No de résolution
ou annotation


92-03-106
Promotion
Télé-Immeubles

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil souscrive à Télé-Immeubles la diffusion des capsules de promotion au prix de deux cent neuf dollars (209,00 \$), T.P.S. incluse.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du : 6 avril 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 6 avril 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

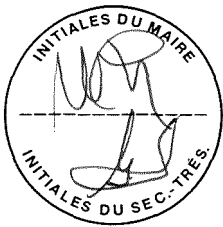
Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux du 16 et 30 mars 1992
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 92-003
11. Nomination du Maire suppléant
12. Inscription Ville, Village et Campagne fleuris
13. Acceptation du rapport financier de l'O.M.H.
14. Paiement quote-part du déficit final de l'O.M.H.
(1 121 \$)
15. Ratification du mandat Arcontech design inc.
(Dessin, structure et détail du panneau de bienvenue)
16. Ratification du mandat à Pluram (trames de rue)
17. Embauche d'employés temporaires à la Voirie
(Dany Beaumier et Denis St-Arnaud)
18. Don au Club Octogone (dans le cadre «Enfants Soleil»)
19. Mandat à Jean Chateaufort (production du plan sur toile
re : limites territoriales)
20. Subvention au Club Optimiste - Oeuvre éducative
21. Paiement de la facture «Alpha inc.»
22. Vente pour non-paiement des taxes
23. Signatures - vente définitive pour non-paiement des taxes
24. Remplacement du poste de Jocelyne Leblanc
25. Demande d'assistance financière - Fête Nationale 1992
et mandat de signature
26. Formation - Sylvie Poulin
27. Résolution d'appui aux Transporteurs en Vrac
28. Colloque A.Q.A.B. 1992 - Carl Blanchet
29. Inscription défilé pompiers - 95 \$
30. Adoption par résolution du projet de règlement n° 340
(division de la Municipalité en districts électoraux en
vue des prochaines élections générales)



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

31. Adoption du règlement n° 341 (acquisition des lots 487-78, 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, 487-85, 487-86, 487-87, 487-79 (rues) et 487-31 (rue) et décrétant l'ouverture de la rue Pelchat)
32. C.P.T.A.Q.
33. VARIA
 - a) Mandat à la firme H.G.E.
 - b) Don «Société Canadienne du Cancer» - 50 \$
 - c) ADIBIPUQ - Délégation assemblée générale
34. Avis de motion
35. Intervention du public
36. Levée de l'assemblée

92-04-107
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à c) inscrits à VARIA.

92-04-108
Adoption
Procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les procès-verbaux de la séance du 16 et du 30 mars 1992 soient et sont adoptés tel que corrigés.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Le Service du financement municipal
Guy Lévesque, directeur adj.

Re : Paiement de
l'emprunt par billets
échéant le 3 avril 92

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'évaluation foncière
Jacques Fournier, sous-ministre adj.

Re : Publication "Rôles
d'évaluation foncière
et de valeur locative,
exercice 92

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Bureau du sous-ministre
Guy Jacob, sous-ministre

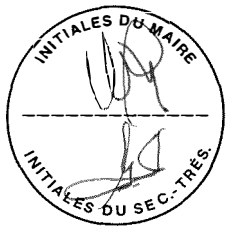
Re : Participation de la 14^e
édition du concours
«Villes, villages et
campagnes fleuries» du
Québec 1992

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Le Service de phytotechnie de Québec
Pierre Lavigne, agronome, insp. gén.

Re : Questionnaire sur la
Loi sur les abus préju-
diciales à l'agricul-
ture (mauvaises herbes)

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des
Services sociaux
Resp. de la Condition des aînés
Marc-Yvan Côté, ministre

Re : Information - Réforme
des services de santé
et des services sociaux



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- | | |
|---|--|
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. de l'assainissement urbain
Jacques Simon, ing., directeur adj. | Re : Travaux correctifs -
Traitement station de
pompage St-Alexis |
| Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction des Communications
Nicole Legendre, directrice | Re : Mise en candidature
«Prix de la Justice
du Québec 1992»
(dépliant) |
| Gouvernement du Québec
Ministère des transports
Dir. rég. 4 Mauricie/Bois-Francs
Paul Brodeur, ingénieur | Re : Élargissement de la
Route 157
Projet: 20-403207609 |
| Gouvernement du Québec
Ministère des transports
Dir. des opérations foncières
Service des activités immobilières
Paul-René Roy, directeur | Re : Dispositions de biens
immeubles publics
excédentaires |
| MRC de Francheville
Directeur général
Robert Bouchard | Re : Amendement au schéma
d'aménagement |
| L'Association Canadienne
de l'Alarme et de la Sécurité
Chapitre du Québec
Roger Bibeau, ing, Président | Re : Contrats d'exclusivité
pour l'octroi de cen-
tral de surveillance |
| Sheehan Environnement inc.
Urbanisme et environnement
Norman Sheehan, insp. mun. | Re : Cessation du service -
Poste d'inspecteur
agraire |
| Fédération des Sociétés
d'Horticulture et d'Écologie
du Québec (FSHEQ)
René Paquet, Président | Re : Renseignements addi-
tionnels à l'HORTIQUOI |
| Conseil des loisirs de la
Mauricie inc. (C.L.M.)
Line Girard, secrétaire
Diane Pelletier, avocate | Re : Formule d'adhésion 1992 |
| Société de Conservation de la
Région de Québec-Mauricie
Département présuppression
Guy Tremblay, directeur | Re : Confirmation de la
nomination de G.Harnois
garde-feu municipal -
saison 1992 |
| Centre de Bénévolat du
Trois-Rivières Métropolitain inc.
Françoise Daveluy, coordonnatrice | Re : Demande occupation d'un
local - Préparation de
repas (popote roulante) |
| U.M.R.C.Q.
Michel Frenet, dir. gén. | Re : Formation - Maire,
Secrétaire-trésorier et
Conseillers municipaux |



No de résolution
ou annotation

Mention
Permis de
construction

92-04-109
Adoption
Cptes à payer

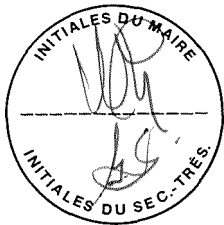
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de mars 1992, quatorze (14) permis, totalisant la somme de trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cents dollars (390 500 \$), ont été émis pour construction.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la liste des comptes à payer numéro 92-003 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-003

1.	Alpha inc.	53,30 \$
2.	Aluminium Dufresne inc.	151,85
3.	Claude Arbour inc.	354,77
4.	Ass. Directeurs de loisirs munic.04	25,00
5.	Ass. Québécoise des techniques de l'eau	40,00
6.	Services batteries électriques ltée	83,24
7.	Bélitec inc.	183,46
8.	Bibliothèque centrale de prêt	1 858,60
9.	Bonaventure communication (tas) enr.	338,00
10.	V. Boutin express inc.	111,90
11.	Bro-dart	79,04
12.	Gilles Brûlé	43,52
13.	Buromax	796,98
14.	Les caisses enregistreuses	52,00
15.	Camions Freightliner M.B.	153,38
16.	La cartographie informatisée	618,89
17.	Centre Mécanique Mauricie inc.	785,79
18.	La cie canadienne de service	141,31
19.	La compagnie de construction	2 082,52
20.	Copie X press	130,69
21.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
22.	Courrier purolator ltée	56,34
23.	Roméo Couture enr.	41,60
24.	D. De Montigny et fils inc.	1 630,78
25.	Jean-Paul Deshaies inc.	9 318,05
26.	Dicom express inc.	22,30
27.	Léopold Duplessis ltée	8,08
28.	École Jacques Buteux	1 072,57
29.	Les Encyclopédies Populaires inc.	1 037,90
30.	Entreprises Aimé Germain ltée	120,38
31.	Équipements Plannord ltée	745,32
32.	Les Équipements de sécurité	1 499,97
33.	Martin Falardeau	95,58
34.	Floriculture Gauthier inc.	37,45
35.	Forkem produits chimiques	664,63
36.	Garage Jacques Martin	179,03
37.	Garage Jacques Ricard inc.	118,50
38.	Garage Théo Thibeault	235,00
39.	Gaz bar S. Dupont	206,00
40.	Claude Gélinas, pharmacie	74,49
41.	Ger-élec ltée	367,55
42.	Gravier Mont-Carmel inc.	527,42
43.	Groupe Transport Cabano inc.	233,58
44.	Laboratoire de l'environnement LCQ	520,02
45.	Ghislain Lachance	180,00
46.	Lalonde, Girouard, Letendre	464,98
47.	Michel Lambert	80,82
48.	Pierre Larochelle reliure inc.	303,29



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

49.	Librairie Poirier inc.	1 386,99
50.	Location Buromax inc.	632,40
51.	Manpower (Que) (ltée)	1 947,40
52.	Daniel Marchand, camionneur	477,97
53.	Robert Martin enr.	690,00
54.	Matériaux de construction S.L. inc.	365,53
55.	M. électrique ltée	2 442,99
56.	Mines Seleine	3 845,58
57.	Clément Morin et fils inc.	1,56
58.	Nedco, division de Westburne Québec	235,40
59.	Le Nouvelliste	58,42
60.	Outils Mauriciens inc.	231,07
61.	J.D. Paré électrique inc.	20,25
62.	Pépinière Cormier	144,45
63.	Perco ltée	89,43
64.	Petite caisse (Alain Brouillette)	356,98
65.	Pièces d'auto H.-P. Jacques inc.	426,40
66.	Michèle Pineault	57,12
67.	Jean Pinsonnault, avocat	3 121,46
68.	Plomberie Lyonnais inc.	187,25
69.	Plomberie mobile	977,84
70.	Pluritec Laboratoire ltée	211,33
71.	Pneus Bélisle	476,15
72.	Les pompes à eau launier ltée	94,29
73.	Sylvie Poulin	8,16
74.	Produits chimiques CCC ltée	1 006,14
75.	Protection incendie CFS ltée	26,78
76.	Les publications CCH/FM ltée	113,28
77.	Quévis inc.	227,22
78.	Regroupement des maisons	8,70
79.	Reliure Travaction inc.	326,27
80.	Roy, Lambert & associés	6 951,51
81.	Rubilog inc.	339,02
82.	Rusco Trois-Rivières inc.	141,40
83.	Saniverne inc.	862,42
84.	Sécurité Plus/B le travailleur	228,17
85.	Services documentaires	142,31
86.	Sheehan environnement inc.	66,00
87.	Simard Beaudry inc.	588,86
88.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	66,00
89.	J. St-Cyr & frères ltée	407,95
90.	St-Maurice Oxygen ltée	431,90
91.	Gilles Toupin	134,83
92.	Service déneigement Michel Trudel	1 575,00
93.	UAP diesel traction inc. 067	568,81
94.	Ville de Trois-Rivières	1 423,05
95.	Westburne Québec inc.	47,87
TOTAL :		62 160,78 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FOLIO 2570 92-003

1.	R. Dubuc inc.	62 468,85 \$
		<hr/>
		62 468,85 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de mars
1992.

BELL CANADA

03-03-1992	371-9226	4,68 \$	
			4,68 \$
10-03-1992	372-9227	39,34 \$	
	372-9226	40,03	
	374-6550	932,55	
	374-4486	19,47	
	ligne info.	171,96	
			1 203,35 \$
17-03-1992	376-8436	46,74 \$	
	376-0654	41,32	
	373-3789	39,34	
			127,40 \$
24-03-1992	691-1843	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
	379-6915	89,29	
			345,49 \$
01-04-1992	371-9226	4,68 \$	
			4,68 \$
			TOTAL: 1 685,60 \$

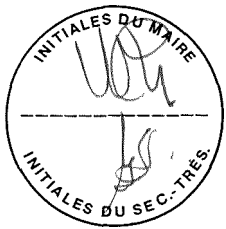
BELL CELLULAIRE

NIL

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de mars
1992

HYDRO-QUÉBEC

03-03-1992	400, rue Goulet	284,23 \$	
	631, rue Carrière	64,54	
			348,77 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

10-03-1992	Rues	11 242,63	
		<hr/>	11 242,63 \$
17-03-1992	100, de la Mairie	2 553,88	
	820, Hôtel de Ville	2 961,41	
	671, des Loisirs	591,03	
	10, rue Marchand	1 512,30	
	200, de la Mairie	2 291,88	
	200, Masse	1 292,93	
	220, Masse	490,99	
	55, Masse	212,10	
		<hr/>	11 906,52 \$
01-04-1992	1415, St-Alexis	681,80	
		<hr/>	681,80 \$
			<hr/>
		TOTAL :	<u>24 179,72 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : **150 494,95 \$**

92-04-110
Maire suppl.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte soit et est nommé Maire suppléant pour le prochain trimestre (avril, mai et juin 1992).

92-04-111
Inscription
Concours
«Villes, Vil-
lages et
campagnes
fleuries» 92 .

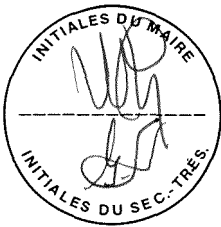
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la Municipalité procède à son inscription au concours «Villes, villages et campagnes fleuries» du Québec, 14^e édition, 1992, dans la catégorie «Villages et campagnes»;

QUE la Municipalité forme un Comité d'embellissement, responsable de l'organisation du concours local «maisons fleuries» et informe le Ministère que la population exacte de la Municipalité est de 6 100 habitants.

92-04-112
États
financiers
O.M.H.

CONSIDÉRANT le rapport des vérificateurs présenté par Deschesnes, Laterreur, Mailhot, comptables agréés, relativement à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1991;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que ledit rapport financier soit et est adopté tel que présenté.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-04-113
Paiement
Quote-part
déficit
O.M.H.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le déficit final au montant de mille cent vingt et un dollars (1 121 \$) pour le budget 1992, soit et est payé à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France.

92-04-114
Mandat
Arcontech
panneau
«Bienvenue»

CONSIDÉRANT la proposition de service, datée de février 1992 et signée par Monsieur Laurendeau;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil ratifie le mandat à Arcontech design inc., relativement au dessin de la structure et les détails de construction du panneau de «Bienvenue», au montant de cent dollars (100,00 \$), plus T.P.S.

92-04-115
Mandat
Pluram

CONSIDÉRANT l'offre de service de Pluram inc., datée du 17 mars 1992, relativement au plan d'aménagement d'ensemble des zones RX01, RX03 (en partie, lots 276, 277), Ra30, Rb11 et RD01;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les services professionnels de la Société pluridisciplinaire de planification, d'urbanisme et d'aménagement (Pluram inc.) soient et sont retenus selon les termes révisés de ladite offre de service pour une somme n'excédant pas six mille neuf cent soixante dollars (6 960 \$), incluant les services de Monsieur Pierre Asselin.

92-04-116
Embauche
Journaliers
temporaires
(Voirie)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Messieurs Dany Beaumier et Denis St-Arnaud soient et sont embauchés comme journaliers temporaires à la Voirie, effectivement au 6 avril 1992, selon les termes de la convention collective des cols bleus.

92-04-117
Subvention
Club Octogone

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accorde une subvention au montant de quatre-vingt-six dollars (86 \$), au Club Octogone de Saint-Louis-de-France, dans le cadre du téléthon «Enfant Soleil», tenu le 26 avril 1992.

92-04-118
Mandat
J. Chateaufort
(Plan sur
toile - limites
territoriales)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis-de-France est bornée vers le Sud-Ouest, par la rivière St-Maurice;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal entend procéder à la modification des limites territoriales de son territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Monsieur Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour préparer la description technique du milieu aquatique, dresser le plan sur toile bleue selon les normes du service d'arpentage du ministère Energie et Ressources du territoire des hautes eaux jusqu'au centre de la rivière St-Maurice.

92-04-119
Subvention
Club Optimiste

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil accorde une subvention au montant de cinq cent treize dollars et soixante cents (513,60 \$), au Club Optimiste de Saint-Louis-de-France, dans le cadre du concours «Art de s'exprimer».

92-04-120
Paiement
facture
Alpha inc.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil autorise le paiement de la facture de «Alpha inc.», datée du 17 mars 1992, portant le numéro 25385, au montant de mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-douze cents (1 598,72 \$), concernant les matériaux et la main-d'oeuvre relativement aux travaux effectués au système de climatisation par la firme «Papillon et Fils ltée».

*Que les frais indirects audités travaux soient et sont
défrayés par le surplus accumulé.*

92-04-121
Vente pour
non-paiement
des taxes

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à agir, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, lors de la vente pour non-paiement de taxes à être tenue à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, le 9 avril 1992.

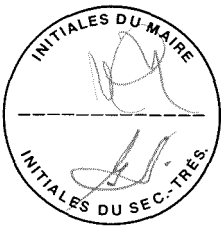
92-04-122
Signatures
Vente
définitive

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les contrats de vente définitive pour les propriétés vendues pour non-paiement des taxes lors de la vente pour l'année 1990.

92-04-123
Remplacement
du poste de
J. Leblanc
(signature
lettre d'ent.)

Dans le cadre des négociations actuellement en cours avec les employé(e)s de bureau, représenté(e)s par le Syndicat Canadien de la Fonction publique, section locale 2578;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau et résolu que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, ainsi que le négociateur, M^e Jean Boulet, avocat et Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel, soient et sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente relative au remplacement du poste laissé vacant par le départ de Madame Jocelyne Leblanc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

92-04-124
Demande de
Subvention
Fête Nationale
M.L.C.P.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le directeur des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau, soit et est autorisé à procéder à une demande de subvention au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

92-04-124A
Subvention
Fête Nationale
et mandat de
signature

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise le versement de la subvention prévue au montant de deux mille dollars (2 000 \$) au budget 1992, dans le compte de la Fête Nationale;

QUE les signataires autorisés à signer les effets de commerce à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France soient et sont Messieurs Martin Falardeau, Alain Brouillette et ~~Silves~~ Brûlé.

*Michèle
Cusault*

92-04-125
Formation
Sylvie Poulin

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-05, émise par Madame Sylvie Poulin, en date du 19 mars 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil autorise Madame Sylvie Poulin à participer à un atelier sur la réparation des livres, organisé par le Centre régional des ressources documentaires (CERRDOC), qui se tiendra le 2 avril 1992, ainsi qu'à une journée de formation sur le thème «Gestion des conflits en milieu de travail», offerte par Bibli-O-Coeur, le 11 mai 1992 à Bécancour, au coût de vingt dollars (20 \$);

QUE les frais d'inscription, de repas et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

L'item numéro 27 est retiré de l'ordre du jour.

92-04-126
Colloque
A.Q.A.B. 1992
(C. Blanchet)

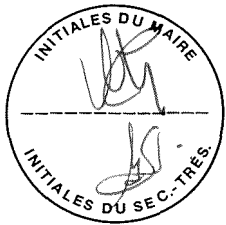
CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-02, datée du 18 mars 1992, émise par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise Monsieur Carl Blanchet à participer, comme membre de l'Association et organisateur du colloque annuel de l'Association québécoise des agents du bâtiment, les 10, 11 et 12 juin 1992, à l'Hôtel Delta à Trois-Rivières;

QUE les frais d'inscription au montant de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$), de repas et de stationnement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-04-127
Subvention
Parade des
Camions à
incendie

CONSIDÉRANT la lettre datée du 10 mars 1992, signée par Monsieur Gaétan Pépin, Président du Comité des pompiers volontaires;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil octroie un montant de quatre-vingt-quinze dollars (95 \$) à «Compétition Régionale des Pompiers», concernant les coûts d'inscription pour l'équipe participante, ainsi que les frais d'inscription pour la parade des plus beaux camions à incendie, dans le cadre du «Festifrancien» en juin 1992.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 4 mai 1987, le règlement numéro 259, intitulé "RÈGLEMENT D'ASSUJETTISSEMENT DE LA DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX";

ATTENDU QUE le règlement numéro 259 est entré en vigueur le 8 mai 1987;

ATTENDU QU'aux fins de l'élection générale devant se tenir le 07 novembre 1993, la Municipalité est tenue de diviser son territoire en districts électoraux avant le 1^{er} juin 1992;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité est, au moment de l'adoption du projet de règlement, de 6 100 habitants;

ATTENDU QUE le nombre de districts électoraux doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

ATTENDU QUE les districts électoraux doivent être délimités de façon à assurer la plus grande homogénéité socio-économique possible de chacun et en tenant compte des barrières physiques, des tendances démocratiques, des limites des paroisses, de la superficie et de la distance;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du 2 mars 1992;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France ORDONNE ET STATUE, par le présent règlement, ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France est divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1 :

Ce district est limité au Nord, par la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'Ouest, par la rivière Saint-Maurice, au Sud, par la Route des Pins et son prolongement vers l'Ouest. La limite Est est constituée du prolongement du chemin Masse jusqu'à la hauteur de la rue Ricard, d'une diagonale qui rejoint l'intersection des boulevards Saint-Jean Ouest et des Chenaux. Elle se poursuit par une autre diagonale qui rejoint la rue projetée, numéro 288-14 et son prolongement, pour finalement se terminer par le boulevard Saint-Louis.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 707.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2

Ce district est limité au Nord, par la rue projetée numéro 288-14 et son prolongement, à l'Ouest, par une diagonale rejoignant l'intersection des boulevards Saint-Jean Ouest et des Chenaux et par une autre diagonale rejoignant le prolongement de la rue Ricard. Le Sud est limité par le prolongement de la rue Ricard incluant celle-ci en entier. L'Est est limité par le boulevard Saint-Louis.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 758.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3

Ce district est limité au Nord, par le prolongement de la rue Ricard, à l'Ouest, par le prolongement du Chemin Masse, de la route des Pins et de son prolongement en ligne droite vers l'Ouest. Le Sud est limité par la rivière Saint-Maurice et la Ville de Cap-de-la-Madeleine. La limite Est du district se compose du prolongement de la rue Carrière, du boulevard Saint-Alexis Ouest et par une droite parallèle à la rue Cartier (sur la carte : place Suzette).

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 860.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4

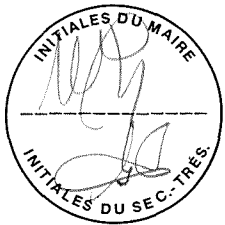
Ce district est limité au Nord, par la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'Ouest, par le boulevard Saint-Louis, au Sud, par le prolongement de la rue Gaston Hardy vers l'Est, par le prolongement de la rue Saint-Maurice, puis par le prolongement de la rue Denis Roy. L'Est est limité par la Municipalité de Saint-Maurice.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 706.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5

Ce district est limité au Nord, par le prolongement de la rue Denis Roy jusqu'à l'intersection du prolongement de la rue Saint-Maurice, puis finalement par le prolongement de la rue Gaston Hardy vers l'Est. L'Ouest est limité par les boulevards Saint-Louis et Saint-Martin, le Sud, par le boulevard Saint-Alexis Est et l'Est, par la Municipalité de Saint-Maurice.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 780.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 6

Ce district est limité au Nord, par les boulevards Saint-Alexis Est, Saint-Martin et Saint-Louis et par le prolongement de la rue Ricard sans toutefois l'inclure. L'Ouest est limité par une droite parallèle à la rue Cartier, par le boulevard Saint-Alexis Ouest et par le prolongement de la rue Carrière. Le Sud est limité par les Municipalités de Cap-de-la-Madeleine et de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et l'Est, par celle de Saint-Maurice.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 638.

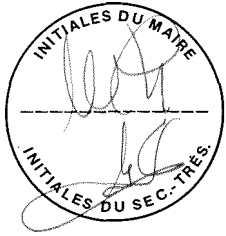
3. La délimitation des districts électoraux décrétée par le présent règlement s'applique aux fins de l'élection générale du 07 novembre 1993 et aux fins de toute élection partielle subséquente tenue avant l'élection générale de novembre 1997.
4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités (L.R.Q., c.E-2.2).

TABLEAU

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

DÉCOUPAGE PRÉCÉDENT (en vigueur actuellement)		NOUVEAU DÉCOUPAGE			
RÈGLEMENT N° 271		PROJET DE RÈGLEMENT N° 340			
Électeurs selon la liste électorale établie pour la dernière élection générale		Électeurs selon la liste électorale établie pour la dernière élection générale		Nombre estimé d'électeurs	
Districts en vigueur	Électeurs	Nouveaux districts	Électeurs	Nouveaux districts	Électeurs
1	683	1	683	1	694
2	782	2	782	2	806
3	846	3	846	3	882
4	599	4	599	4	645
5	747	5	747	5	761
6	628	6	628	6	645
	4 285		4 285		4 433

NOTE : Le facteur de 1,8 a été utilisé pour obtenir le nouveau nombre d'électeurs tenant compte du nombre de permis de construction émis au 31/12/1991.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-04-128
Adoption
projet de
règlement 340

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le projet de règlement portant le numéro 340, concernant la division de la Municipalité de Saint-Louis-de-France en six (6) districts électoraux soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 341

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION POUR LA SOMME NOMINALE DE UN DOLLAR (1,00 \$), DES LOTS 487-78, 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, 487-85, 487-86, 487-87, 487-79 (RUES) AINSI QUE LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 487-31 (RUE) ET DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DE LA RUE "PELCHAT".

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné.

EN CONSÉQUENCE, il est ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, et ledit Conseil ORDONNE et STATUE par le présent règlement:

ARTICLE I

Le Conseil est autorisé à acquérir pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$) les lots portant les numéros 487-78, 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, 487-85, 487-86, 487-87, 487-79 (rues) ainsi que le lot portant le numéro 487-31 (rue), tel qu'apparaisant au plan, minute 10006 de Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, tel que signé en date du 22 mai 1991 et déposé aux archives au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, le 5 juillet 1991.

ARTICLE II

À partir de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, les lots portant les numéros 487-78, 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, 487-85, 487-86, 487-87, 487-79 (rues) ainsi que le lot portant le numéro 487-31 (rue) sont connus et désignés comme étant rue "Pelchat".

ARTICLE III

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du : 6 avril 1992

AFFICHÉ le : 13 avril 1992

(signé)
Wilfrid Champagne Gilles Toupin
Maire Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

92-04-129
Adoption
règlement
numéro 341

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le règlement portant le numéro 341, règlement concernant l'acquisition pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$), des lots 487-78, 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, 487-85, 487-86, 487-87, 487-79 (rues) ainsi que le lot portant le numéro 487-31 (rue) et décrétant l'ouverture de la rue "Pelchat", soit et est adopté.

92-04-130
C.P.T.A.Q
Bruno et Réjean
Marchand
(92-004)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Messieurs Bruno et Réjean Marchand, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 552-6, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.

92-04-131
Mandat
H.G.E. inc.

CONSIDÉRANT l'offre de service, émise en date du 20 mars 1992, par Monsieur Claude Grenier, ing. hydrogéologue de la firme «Les Consultants H.G.E. inc.»;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la firme «Les Consultants H.G.E. inc.», soit et est mandatée relativement à l'inventaire des ressources hydriques à Saint-Louis-de-France, numéro de dossier HGE-90-532, pour un montant n'excédant pas huit mille cinq cents dollars (8 500 \$).

92-04-132
Don
Soc. canadienne
du cancer

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Municipalité souscrive un don au montant de cinquante dollars (50 \$) à la Société Canadienne du Cancer.

92-04-133
Assemblée gén.
ADIBIPUQ

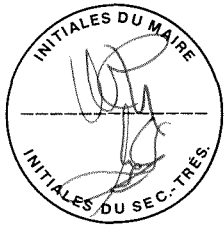
CONSIDÉRANT la note de service numéro 9208, en date du 2 avril 1992, émise par Madame Sylvie Poulin, bibliothécaire;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Madame Sylvie Poulin soit et est autorisée à assister à l'assemblée générale de l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec (ADIBIPUQ), tenue le 10 avril 1992, à Sherbrooke.

QUE les frais de repas et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.



No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

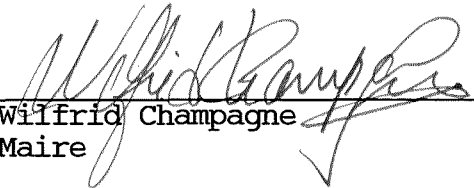
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.

92-04-134
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 21 avril 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 6 avril 1992 à 21:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les membres du Conseil ont unanimement renoncé à l'avis de convocation et ont signé en conséquence.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Subvention - Fête du Canada

92-04-135
Subvention
Fête du Canada

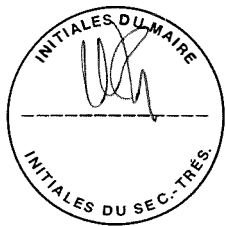
Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Monsieur Martin Falardeau soit et est autorisé à formuler une demande de subvention au Gouvernement du Canada pour la célébration de la Fête du Canada.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du : 21 avril 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 21 avril 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Nomination de la secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal du 6 avril 1992
7. Affaires découlant du procès-verbal
8. Affaires du C.C.U.
9. Campagne de sensibilisation pour l'éradication de l'herbe à poux (attribution d'un montant de 821,50 \$)
10. Mandat à M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal
Re : Procédure d'opposition à la vente pour taxes (Société en commandite - Centre industriel)
11. Ratification - Inscription du Maire au Colloque «Décentralisation - À nous de jouer»
12. Compte de taxes à radier
Re : Immeuble indûment inscrit au rôle de perception
13. Autorisation - visite chez Flyght Canada
14. Ratification - Délégation G. Harnois et R. Marchand (Cours sur les interventions des matières dangereuses)
15. Congrès annuel de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec - Guy Harnois
16. Dérogations mineures :
Dossier 92-001 : Marcel Pelchat
Dossier 92-002 : Claude Mercier
17. C.P.T.A.Q.
Dossier 92-005 : Georges Clément
Dossier 92-006 : Laurent Pruneau
Dossier 92-007 : Corp. municipale de St-Louis-de-France
18. Résolution d'intention - Obligation des parties
Re : affaires / rue Larkin
19. VARIA
 - a) Mandat à Secrétariat Plus - Offre de service pour combler le poste de «secrétaire»
 - b) Achat d'équipements - pompiers
 - c) Nomination de Alain Brouillette / Secrétaire-trésorier adjoint (période de 30 jours)
 - d) Autorisation de signature au Secrétaire-trésorier adjoint (dossier de vente pour non-paiement des taxes)
20. Avis de motion
21. Intervention du public
22. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

92-04-136
Nomination
Secrétaire
d'assemblée

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Madame Michèle St-Germain soit et est nommée secrétaire d'assemblée pour la séance du 21 avril 1992.

92-04-137
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à d) inscrits à VARIA.

92-04-138
Adoption
Procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les procès-verbaux des séances régulière et spéciale du 6 avril 1992 soient et sont adoptés tel que corrigés.

92-04-139
Nouveaux
membres C.C.U.

CONSIDÉRANT la demande du Comité Consultatif d'Urbanisme, relativement au remplacement des membres démissionnaires;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Madame Ginette Dubois Levasseur et Monsieur Pierre Leclerc, soient et sont invités à participer à la prochaine réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, à titre de nouveaux membres.

92-04-140
Autorisation
Campagne de
sensibilisation
Herbe à poux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-48, émise par Madame Michèle Pineault, du Service des Loisirs, en date du 3 avril 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise un montant de huit cent vingt et un dollars et cinquante cents (821,50 \$), relativement à la campagne de sensibilisation pour l'éradication de l'herbe à poux.

92-04-141
Mandat
M^e Pinsonnault

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité, soit et est mandaté, pour représenter la Municipalité dans la procédure d'opposition à la vente pour taxes de la propriété appartenant à la Société en commandite - Centre industriel de Saint-Louis-de-France, numéro de matricule : 7244-83-7068.

92-04-142
Colloque
Décentralisa-
tion - À nous
de jouer»

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil ratifie l'émission du chèque numéro 21642, au montant de quarante dollars (40 \$) relativement à l'inscription du Maire, Monsieur Wilfrid Champagne, au colloque donné par la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, le 24 avril 1992, à l'Hôtel des Gouverneurs de Trois-Rivières, sous le thème «Décentralisation - À nous de jouer»;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation
92-04-143
Compte taxes
à radier

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le compte de taxes, matricule 7642-49-2098, propriétaire inconnu, immeuble indûment inscrit au rôle, soit et est radié du rôle de perception, pour les années et les montants suivants :

1988-00 2,48 \$
1989-00 2,30
1990-00 2,96
1991-00 2,96

92-04-144
Autorisation
Visite chez
Flygt Canada

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-28, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, datée du 30 mars 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise Messieurs Ghislain Lachance, Réjean Marchand et Martin Milot à visiter la Compagnie Flygt Canada de Pointe-Claire (Montréal), dans le cadre d'une activité de l'Association Québécoise des Techniques de l'eau. Les frais inhérents à cette visite sont de trente dollars (30 \$);

92-04-145
Cours sur les
interventions
des matières
dangereuses
(2^e partie)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil ratifie l'inscription de Messieurs Guy Harnois et Réjean Marchand au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun, relativement au cours sur les interventions portant sur les matières dangereuses - 2^e partie, dispensé les 11 et 12 avril 1992, à l'Hôtel de Ville de Saint-Louis-de-France, situé à 100, rue de la Mairie.

92-04-146
Congrès annuel
Ass. des chefs
de services
d'incendie

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise Monsieur Guy Harnois à assister au 24^e Congrès annuel de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, tenu à l'Hôtel Delta à Sherbrooke, du 31 mai au 3 juin 1992.

QUE les frais d'inscription au montant de cent cinquante dollars (150 \$), incluant la T.P.S., ainsi que les frais de séjour et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-04-147
Dérogation
mineure
M. Pelchat

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-001, soumise par Monsieur Marcel Pelchat, 330, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-58), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de l'emprise au lieu de 7.6 mètres (marge avant, marge latérale) tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-001 soit et est acceptée;

Monsieur Laurier Rousseau enregistre sa dissidence.



No de résolution
ou annotation

92-04-148
Dérogation
mineure
C. Mercier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-002, soumise par Monsieur Claude Mercier, 170, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-44), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de l'emprise au lieu de 7.6 mètres (marge avant, marge latérale) tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-002 soit et est acceptée;

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau enregistre sa dissidence.

92-04-149
C.P.T.A.Q.
G. Clément
(92-005)

Handwritten signature
312-P

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil refuse la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Georges Clément, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot ~~552-P~~, pour la raison suivante : le bâtiment contrevient à tous nos règlements municipaux ainsi qu'à ceux du MENVIQ.

92-04-150
C.P.T.A.Q.
L. Pruneau
(92-006)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil refuse la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Laurent Pruneau, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 311, pour la raison suivante : le bâtiment érigé contrevient aux règlements de zonage, de construction et autres règlements municipaux ainsi qu'à ceux du MENVIQ.

92-04-151
C.P.T.A.Q.
Corp. mun. et
C. Boisvert
(92-007)

CONSIDÉRANT la requête datée du 30 août 1991, adressée au Conseil municipal par une vingtaine de résidents du chemin "privé" connu et désigné par "rue Larkin" à l'effet de conserver le caractère de rue dudit chemin, soit le lot numéro 94-2;

ATTENDU QUE pour des considérations d'ordre pratique et public, le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de répondre dans l'affirmative suite à ladite requête;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans le but de :

- 1) se faire céder le lot 94-2 (caractère de rue) pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$) par l'actuel propriétaire, Monsieur Clément Boisvert;

et qu'en contrepartie, celui-ci puisse se bâtir une (1) résidence privée sur les lots 94-3, 94-4, et 94-5, une fois que la rue aura été "municipalisée";



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- 2) d'assurer aux propriétaires résidents le droit et le privilège de circuler librement et d'avoir accès à leur propriété, en tant que payeurs de taxes;
- 3) de régler définitivement une situation devenue intolérable pour les contribuables de cette petite agglomération.

EN CONSÉQUENCE, Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Municipalité conjointement avec le propriétaire, Monsieur Clément Boisvert, présente à la C.P.T.A.Q., une demande d'aliénation et d'utilisation non agricole du lot 94-2 (rue), ainsi que des lots 94-3, 94-4 et 94-5, dans le rang St-Alexis.

92-04-152
Résolution
d'intention
(rue Larkin)

CONSIDÉRANT le document daté du 16 avril 1992, préparé par Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier intitulé "Obligations des parties";

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que dans l'éventualité où le propriétaire Monsieur Clément Boisvert remplisse toutes les obligations y contenues, le Conseil a l'intention de remplir les conditions y rattachées.

92-04-153
Mandat
Secrétariat
Plus

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-19, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel, datée du 16 avril 1992 et l'offre de service de Secrétariat Plus, signée par Madame Ruth T. Lavoie, relationniste;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil mandate la firme «Secrétariat Plus» afin d'effectuer le processus de sélection, relativement au poste de secrétaire.

92-04-154
Achat
d'équipement
Serv. Incendie

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-035, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, datée du 16 avril 1992, relativement à l'achat d'équipement pour le Service des Incendies;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise l'achat d'une vanne de protection pour le camion # 5, pour un montant de neuf cent cinquante-deux dollars et soixante-dix-neuf cents (952,79 \$), taxes incluses et d'un appareil respiratoire au montant de mille quatre cent neuf dollars et quatre-vingt-trois cents (1 409,83 \$);

QUE cette dépense soit et est payée à même les revenus non autrement appropriés 1992.

92-04-155
Nomination
Sec-trés.
adjoint

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Alain Brouillette, c.a., soit et est nommé Secrétaire-trésorier adjoint, pour une période de trente (30) jours à compter du 22 avril 1992.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-04-156
Autorisation
Signature
Vente non-
paiement des
taxes

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Alain Brouillette, c.a., Secrétaire-trésorier adjoint soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la vente de terrains pour non-paiement des taxes.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

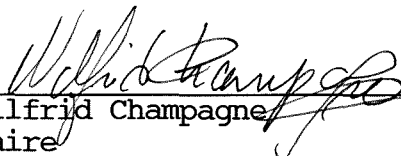
Avis de
motion


Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.

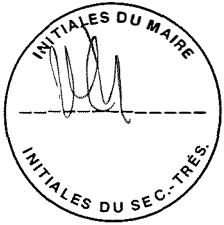
92-04-157
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 4 mai 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Michèle St-Germain
Secrétaire d'assemblée
En vertu de la résolution
numéro 92-04-136



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 4 mai 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Nomination - Secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal du 21 avril 1992
7. Affaires découlant du procès-verbal
8. Affaires du C.C.U.
9. Lecture de la correspondance
10. Rapport sur les permis de construction
11. Adoption de la liste des comptes à payer 92-004
12. Engagement employés Article 25 - Festifrançien
13. Demande d'autorisation pour se servir de la route 157 (re : Défilé du Festifrançien)
14. Adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie (délégués N. Hamelin et M. Falardeau)
15. Embauche - Employés du Casse-croûte des Loisirs
16. Achat d'un congélateur - Casse-croûte des Loisirs
17. Paiement Monsieur Serge Paquette (50 \$) (Dommages causés au 570, avenue Jean-Pierre)
18. Annulation de certains "emprunts approuvés et non effectués" (E.A.N.E.)
19. Résolution d'appui - Centre d'aide aux Entreprises Champlain inc. (C.A.E.)
20. Clinique de sang - Croix Rouge (prêt de salle 19/05/92)
21. Refinancement du règlement # 250 et le financement des règlements # 323- 324 et 326
22. Contribution du Fonds d'administration au règlement # 326 (rue St-Maurice)
23. Remboursement - vêtement (pantalon) de pompier (Normand Laplante)
24. Nomination - Officiers règlement 329
25. Demande de support - Athlète (Martine Dessureault)
26. Installation d'un panneau «arrêt» (au coin des rues Jean-Pierre et Yannick)
27. Congrès A.A.P.I. (Secrétaire-trésorier)
28. VARIA
 - a) Acceptation - Offre de service F.I.S.Q. (Fortin Investigation et Sécurité du Québec)
 - b) Résolution de félicitations à tous les bénévoles de Saint-Louis-de-France



No de résolution
ou annotation

WJH 5 MSB
92-04-158
Nomination
Secrétaire
d'assemblée

WJH 5 MSB
92-04-159
Adoption de
l'ordre du jour

WJH 5 MSB
92-04-160
Adoption du
procès-verbal

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

29. Avis de motion
30. Intervention du public
31. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Madame Michèle St-Germain soit et est nommée secrétaire d'assemblée pour la séance du 4 mai 1992.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à b) inscrits à VARIA.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le procès-verbal de la séance du 21 avril 1992 soit et est adopté tel que rédigé.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Le Service de la vérification
Benoît Arial, directeur

Re : Accusé réception des
prévisions budgétaires
1992

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'évaluation foncière
Service des programmes de compensation
Jacques Beaudoin, responsable.

Re : Accusé réception de
notre demande de
compensation tenant
lieu de taxes pour
l'exercice financier 92

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Alphé Poiré, directeur général

Re : Règlement d'emprunt
101 (101-A) -
au montant de 97 567 \$
(approuvé)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction de l'assainissement urbain
Service du suivi de l'exploitation
Kamal Karazivan, ing. M.Sc.

Re : Fiches de suivi de
l'exploitation des ou-
vrages d'assainissement

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. gén. Mauricie/Bois-Francs
Philippe Bussièrès, dir. gén.

Re : Autorisation - demande
installation septique
Domaine Grand "R"
(lots 513-P et 514-P)

Gouvernement du Québec
Ministère de la Main d'oeuvre,
de la Sécurité du revenu et de
la Formation professionnelle
Ann Dostie ou Daniel Laquerre

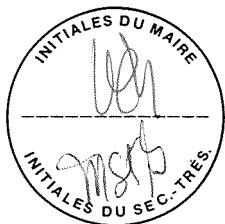
Re : Programme d'aide à
l'intégration à
l'emploi - subventions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Gouvernement du Québec Office des services de garde à l'enfance Secrétaire gén. et dir. de l'administ. Georges Labrosse	Re : Circulaire relatif à la subvention pour la garde durant la période estivale
Gouvernement du Québec Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.) Direction des affaires juridiques Albéric Roy, notaire	Re : Audience publique - Mario Gosselin & al. (reporté)
Gouvernement du Québec Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.) Guy Lebeau, commissaire	Re : Décision - Dossier René Germain (lot 523-P)
Gouvernement du Québec Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.) Dir. des services techniques Yvon Dubuc, agronome	Re : Rapport d'analyse - Dossier Pierre Fournier (lot 552-P)
Gouvernement du Québec Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.) Jean Proteau, Président	Re : Bilan final - Révision de la zone agricole
U.M.R.C.Q. Roger Nicolet, Président	Re : Semaine de la Municipalité
U.M.R.C.Q. Michel Fernet, Dir. gén.	Re : Information sur différents dossiers
Semaine de la Municipalité Comité Central de Coordination	Re : Inscription au Mérite municipal
S.Q.A.E. Service - Gestion des contrats Carol Lachance	Re : Programme d'assainisse- ment des eaux - Docum.- appel d'offres
Sûreté du Québec Le Directeur général Robert Lavigne	Re : Abonnement à la revue "Sûreté"
CRSSS - 04 Le Président d'élection M ^e Jacques Desaulniers	Re : Avis de scrutin - Élection des élus à l'assemblée régionale
Société de Conservation de la Région de Québec-Mauricie Département présuppression Guy Tremblay, directeur	Re : Modification à la procédure pour émettre des permis



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Commission Scolaire
Samuel-De Champlain
Services des ressources matérielles
Robert Rocheleau, directeur

Re : Consultation pour
l'organisation du
transport scolaire
1992 - 1993

Waste Management
Mauricie/Bois-francs
Yves Garneau, superviseur

Re : Cueillette spéciale
les 7 et 8 mai 1992

M^e Jean Pinsonnault, avocat

Re : Dossier - Société en
Commandite / Centre
Industriel (requête)

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au
cours du mois d'avril 1992, trente et un (31) permis, totalisant
la somme de cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents
dollars (595 500 \$), ont été émis pour construction.

92-04-161
Adoption
Comptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude
Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que
la liste des comptes à payer numéro 92-004 soit et est adoptée
comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-004

1.	Alpha inc.	233,96 \$
2.	Aluminium Dufresne inc.	15,84
3.	Ameublements Buromax	618,25
4.	Les Ameublements Trifluviens ltée	530,42
5.	Claude Arbour inc.	124,80
6.	Aéro-feu ltée	346,68
7.	Bélitec inc.	122,78
8.	Bibliothèque centrale de prêt	472,29
9.	Gilles Brûlé	128,86
10.	Marc Brûlé inc.	272,05
11.	Buromax	234,35
12.	Les "cafés populaires" Henri enr.	45,00
13.	Camions Freightliner M.B.	49,51
14.	La Compagnie de Construction	456,50
15.	Construction S.R.B. S.C.C.	518,19
16.	Copie X press	30,91
17.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
18.	Courrier Purolator ltée	69,71
19.	Jean-Paul Deshaies inc.	413,99
20.	L.M. Desmarais inc.	3,42
21.	Distribution D.C. inc.	11,11
22.	Fleuriste Multi-fleurs	60,99
23.	Garage Jacques Martin	134,36
24.	Garage Jacques Ricard inc.	107,00
25.	Garage Théo Thibeault	125,00
26.	General Bearing Service inc.	29,06
27.	Guillevin International inc.	55,47
28.	Lucie Hamelin	6,12
29.	J.U. Houle ltée	335,12
30.	Hy Mec inc.	479,66
31.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	670,25
32.	Journal Larochelle	225,00
33.	Laboratoire de l'environnement LCQ	674,10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

34.	Les Laboratoires Shermont inc.	618,46 \$
35.	Les Ateliers Dynamos énerg. ltée	149,87
36.	Michel Lambert	87,99
37.	Pierre Laroche Reliure inc.	200,41
38.	Librairie Poirier inc.	155,64
39.	Location Buromax inc.	844,46
40.	Manpower (Qué) (ltée)	1 947,40
41.	Matériaux de construction S.L. inc.	118,10
42.	M.C. Équipement inc.	605,29
43.	Métropolitain Communication	172,77
44.	Martin Milot	80,00
45.	2748-7313 Québ Modulem	364,01
46.	Clément Morin et fils inc.	85,23
47.	M.R.C. de Francheville	29 786,80
48.	Le Nouvelliste	1 444,50
49.	Outils Mauriciens inc.	119,29
50.	Papillon et fils (J.C.) ltée	484,40
51.	Perco ltée	89,43
52.	Petite caisse (Alain Brouillette)	259,75
53.	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	147,76
54.	Michèle Pineault	42,84
55.	Plomberie mobile	165,43
56.	Pluritec Laboratoire ltée	166,49
57.	Sylvie Poulin	240,98
58.	Nathalie Pratte	59,50
59.	Protection incendie CFS ltée	461,26
60.	Quévis inc.	55,54
61.	Reliure Travaction inc.	98,68
62.	Service d'électroménagers Massicotte	266,18
63.	Société des fêtes et festivals	15,73
64.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	76,01
65.	J. St-Cyr et frères ltée	79,18
66.	Structure C.Q.S. inc.	604,07
67.	Studio-Photo L et Lui inc.	243,60
68.	Système d'Alarme Richard inc.	128,40
69.	Techno-Caisse de la Mauricie inc.	192,19
70.	Télé-immeubles	209,00
71.	Transport Robert (1973) ltée	93,07
72.	UAP Diesel Traction inc. 067	242,14
73.	Ultrapage/Motorola ltée	1 306,78
74.	Consultants VFP inc.	9 107,00
75.	Ville de Trois-Rivières	1 423,05
76.	Voyages Jocelyne Côté (1988) inc.	256,80
77.	Westburne Québec inc.	169,07
78.	Woolco	60,36
	TOTAL:	61 190,66 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 92-004

1.	Les Équipements Martel inc.	<u>17 183,60 \$</u>
	TOTAL:	17 183,60 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

15-04-1992	St-Maurice	40,95
	200, Masse	1 547,25
	671, Loisirs	519,12
	820, Hôtel de Ville	2 722,56
	100, de la Mairie	1 591,60
	10, Marchand	1 778,05
		<hr/>
		8 199,53 \$
22-04-1992	2100, St-Louis	318,49
		<hr/>
		318,49 \$
28-04-1992	631, rue Carrière	52,19
	1300, rue Masson	82,43
		<hr/>
		134,62 \$
		<hr/>
	TOTAL :	23 444,57 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 103 593,76 \$

92-04-162
Embauche pour
Festifrancien
(P.D.E.)

"ARTICLE 25"

CONSIDÉRANT les notes de service numéros 92-49 et 92-57, émises par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs et par Madame Nathalie Pratte, régisseuse au Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil ratifie l'engagement de Messieurs Jean-François Caron, Martin Deschamps, Dany Marchand, Guy Picard et Grégoire Leduc, à titre de journaliers, dans le cadre du Festifrancien, selon les termes et conditions du Programme de Développement de l'Emploi (P.D.E.) et ce, à compter du 4 mai 1992, pour une période de huit (8) semaines.

92-04-163
Trajet
Défilé
Festifrancien

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise, le 31 mai 1992 de 12:30 heures à 15:30 heures, dans le cadre du Festifrancien, le trajet ainsi que la fermeture temporaire des rues suivantes, pour fins de sécurité publique.

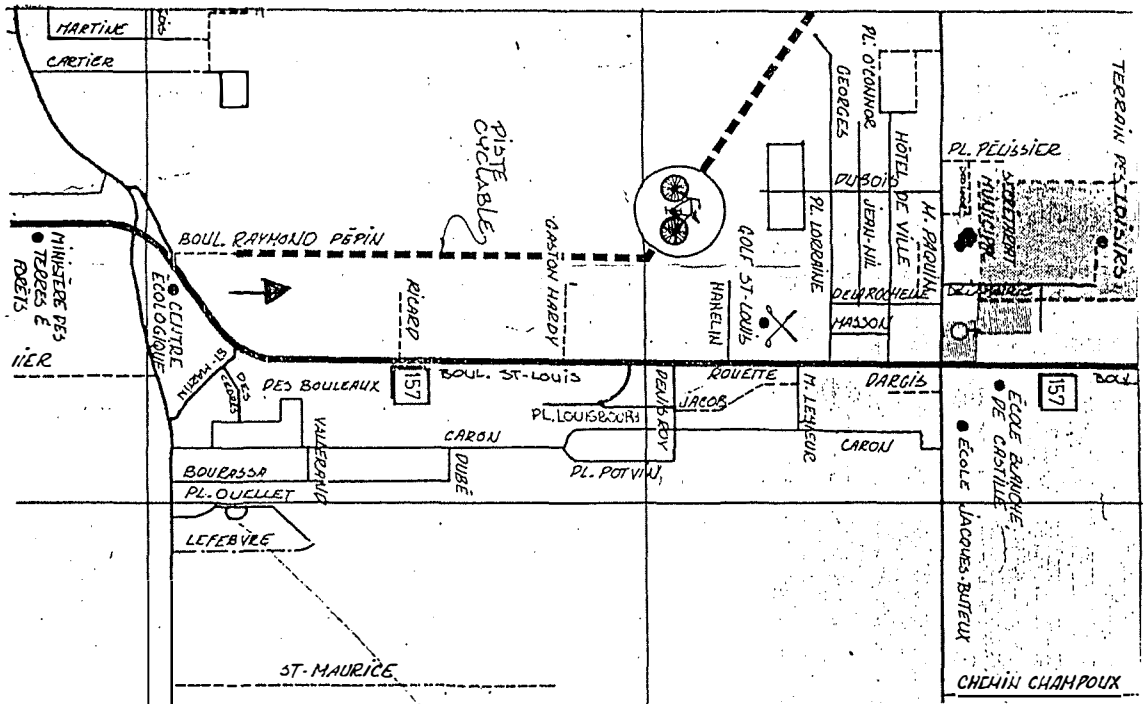
Départ coin boulevard St-Alexis et Route 157, direction Nord, rue Hôtel de Ville, direction Ouest, rue de la Rochelle, direction Nord, boulevard St-Jean, direction Ouest, et rue des Loisirs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

PLAN DU TRAJET DU DÉFILÉ DU FESTIFRANCIEN :



92-04-164
Adhésion
C.L.M.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Municipalité adhère au Conseil des Loisirs de la Mauricie inc.;

QUE les frais d'affiliation au montant de deux cents dollars (200 \$) soient et sont payés par la Municipalité;

QUE Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs soient et sont nommés délégués de la Municipalité à l'assemblée générale annuelle du Conseil des Loisirs de la Mauricie inc. qui aura lieu le 20 mai 1992.

92-04-165
Embauche
Casse-croûte

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-58, émise par Monsieur Gilles Brûlé, du Service des Loisirs en date du 30 avril 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil ratifie l'engagement de Mesdames Lédia Dubé et Monique Pépin, pour travailler au Casse-croûte sur le site de la Terre des Loisirs et ce, au salaire minimum.

L'item numéro 16 est retiré de l'ordre du jour.

92-04-166
Remboursement
S. Paquette

CONSIDÉRANT la lettre datée du 23 avril 1992, signée par Monsieur Serge Paquette du 570, avenue Jean-Pierre à Saint-Louis-de-France, relativement à une demande de remboursement pour les dommages causés à sa propriété lors de l'entretien des chemins au cours du mois de décembre 1991;

Après étude et considération;

CONSIDÉRANT le bien-fondé de sa demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise le remboursement de cinquante dollars (50 \$) à Monsieur Serge Paquette en règlement complet et final de sa réclamation.

92-04-167
Annulation
E.A.N.E.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que demande soit faite au ministère des Affaires municipales, direction générale de l'administration financière, de radier les montants suivants des emprunts approuvés non effectués, pour un montant de cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-cinq dollars (122 185 \$) :

<u>DOSSIER N° RÈGLEMENT</u>		<u>POUVOIR D'EMPRUNT</u> <u>À ANNULER AU 23/04/92</u>
164155	275 (pavage - avenue Georges)	Déjà fait par résol. # 91-04-114
164156	276 (travaux - place Leval)	Déjà fait par résol. # 91-04-114
176529	301 (travaux - rue Beaumier)	1 900,00 \$
176530	307 (extension aqueduc - St-Jean Est)	665,00
177103	308 (pluvial, pavage, bordures - place Jacob)	16 035,00
177101	309 (aqueduc - St-Alexis Est, phase II)	24 590,00
177543	312 (aqueduc - St-Alexis Est, phase III)	26 400,00
177994	314 (pluvial, pavage, bordures - place Ouellet)	47 495,00
178523	320 (travaux - place Jourdain)	5 100,00
181069	323 (aqueduc - Ste-Marguerite / ancienne partie)	0
181070	324 (aqueduc - Ste-Marguerite / prolongement)	0
181071	326 (égout domestique, pavage - St-Maurice)	0
184257	333 (achat d'équipements divers)	0
		<hr/>
		<u>122 185,00 \$</u>

92-04-168
Résolution
d'appui au
CAE

ATTENDU QUE le Canada dirige le programme de Développement des collectivités en vertu duquel des subventions et des contributions sont versées aux Centres d'aide aux entreprises;

ATTENDU QUE le Canada a décidé d'appuyer une deuxième génération de financement pour le programme de Développement des collectivités;

ATTENDU QUE les CAE ont pour mission de contribuer au développement économique régional en participant à la création et à l'expansion de petites entreprises, à la stabilisation et à la protection de petites entreprises existantes, permettant ainsi de créer des emplois permanents ou de les maintenir;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France fait partie du territoire couvert par le CAE Champlain inc.;

ATTENDU QUE notre Municipalité est durement touchée par la récession et connaît un taux de chômage élevé;

ATTENDU QUE la papetière PFCP a annoncé la fermeture définitive de son usine de Trois-Rivières dès le mois de juin prochain;

ATTENDU QUE notre Municipalité sera, elle aussi, durement affectée par cette fermeture;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère essentiel le maintien des services offerts par le CAE Champlain inc. dans son rôle de soutien et d'encouragement économique de notre Municipalité et de notre région;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil appuie la demande du CAE Champlain inc. en vue d'obtenir toutes les ressources nécessaires à la poursuite de leurs objectifs.

MSRB
5
92-04-169
Clinique de
sang
(Croix-Rouge)

CONSIDÉRANT le caractère humanitaire de la clinique de sang;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil mette à la disposition de la Croix-Rouge, la salle multifonctionnelle, à titre gratuit, pour la tenue de la clinique de sang, le 19 mai prochain.

MSRB
5
92-04-170
Règlement
d'emprunt
n^{os} 250, 323,
324 et 326

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin et RÉSOLU UNANIMEMENT que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de trois cent sept mille neuf cents dollars (307 900 \$) par billets, en vertu des règlements numéros 250, 323, 324 et 326, au prix de 100, et échéant en série 3 ans, comme suit :

6 400 \$	9,05 %	20 mai 1993
6 900	9,05 %	20 mai 1994
294 600	9,05 %	20 mai 1995

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables, par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

MSRB
5
92-04-171
Règlement
d'emprunt
n^{os} 250, 323,
324 et 326

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter, par billets, un montant total de trois cent sept mille neuf cents dollars (307 900 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
250	4 650 \$
323	80 450
324	21 720
326	201 080

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin ET RÉSOLU UNANIMEMENT;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et Secrétaire-trésorier adjoint;

QUE les billets seront datés du 20 mai 1992;

QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15 %, payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1.- 6 400 \$
- 2.- 6 900
- 3.- 7 600

3.- 287 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 20 mai 1992), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 250, 323, 324 et 326; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

**RÈGLEMENTS NUMÉROS
250, 323, 324, 326**

ANNÉE	250	323	324	326	TOTAL
1	800 \$	1 500 \$	400 \$	3 700 \$	6 400 \$
2	800	1 600	400	4 100	6 900
3	900	1 800	500	4 400	7 600
				(à refinancer)	287 000 \$
4	1 000	1 900	500	4 900	8 300
5	1 150	2 100	600	5 300	9 150
6		2 400	600	5 900	8 900
7		2 600	700	6 400	9 700
8		2 800	800	7 000	10 600
9		3 000	800	7 700	11 500
10		3 400	900	8 400	12 700
11		3 600	1 000	9 200	13 800
12		4 000	1 100	10 100	15 200
13		4 400	1 200	11 000	16 600
14		4 800	1 300	12 100	18 200
15		5 300	1 400	13 200	19 900
16		5 800	1 600	14 500	21 900
17		6 300	1 700	15 900	23 900
18		7 000	1 900	17 400	26 300
19		7 600	2 000	19 000	28 600
20		8 550	2 320	20 880	31 750
	<u>4 650 \$</u>	<u>80 450 \$</u>	<u>21 720 \$</u>	<u>201 080 \$</u>	<u>307 900 \$</u>



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

MSB
No de résolution
ou annotation
92-04-172
Contribution du
fonds administ.
(règl. 326)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-22, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., comptable-administrateur, relativement aux branchements de service effectués lors des travaux du règlement numéro 326 (égout domestique - rue St-Maurice);

EN CONSÉQUENCE, Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil entérine le versement d'une contribution au fonds des dépenses en immobilisations pour le règlement numéro 326 (égout domestique - rue St-Maurice) au montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et huit cents (3 584,08 \$).

* Que ce montant soit et est approprié à même le surplus accumulé;

MSB
5
92-04-173
Remboursement
N. Laplante

CONSIDÉRANT la recommandation du notre Chef des pompiers, Monsieur Guy Harnois;

CONSIDÉRANT l'achat de pantalon de type "Bunker", effectué par Monsieur Normand Laplante, pompier volontaire, en date du 18 mars 1991;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la facture # 3554, soit et est remboursée à M. Normand Laplante.

MSB
5
92-04-174
Nomination
Officiers
(règl. 329)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 329, règlement concernant la construction, l'administration, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Messieurs Réjean Marchand, Normand Pépin, Jean-Denis Toupin, Martin Milot, Jean-Noël Gagnon, Normand Lord, Alain Lizotte, Réal Landry et les officiers, dûment autorisés, de l'agence privée de sécurité Fortin Investigation et sécurité du Québec inc. (F.I.S.Q.) affectée à ces fins, soient et sont autorisés pour l'administration et l'application des dispositions de la section 4.C, articles 4.C.1 à 4.C.7, du règlement portant le numéro 329;

QUE Messieurs Ghislain Lachance, ingénieur et Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, soient et sont autorisés aux fins de l'administration et de l'application des autres dispositions du règlement numéro 329.

MSB
5
92-04-175
Subvention
M. Dessureault
(athlète)

CONSIDÉRANT la demande de Mademoiselle Martine Dessureault à l'effet d'obtenir une bourse pour les athlètes de haut niveau, conformément à la politique émise par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la confirmation d'éligibilité émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, datée du 15 avril 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin qu'une subvention au montant de trois cents dollars (300 \$) soit remise à Mademoiselle Martine Dessureault pour l'appuyer dans son entraînement en vue de participer aux jeux olympiques de Barcelone, à l'été 1992.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-04-176
Installation
«Arrêt»
intersection
Jean-Pierre et
Yannick

CONSIDÉRANT la requête des résidents de la rue Jean-Pierre, datée du 2 avril 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Louis-de-France procède à l'installation d'un panneau «arrêt» à l'intersection des rues Jean-Pierre et Yannick.

92-04-177
Congrès
A.A.P.I.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au Congrès de l'Association sur l'Accès et la Protection de l'Information (A.A.P.I.), les 14 et 15 mai prochains, à Ste-Foy;

QUE les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-04-178
Offre service
F.I.S.Q.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le choix d'une agence de sécurité;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les services de l'agence Fortin Investigation et Sécurité du Québec soient et sont retenus et que son ou ses représentant(s) soit(ent) et est(sont) mandaté(s) par la Municipalité pour surveillance et application du règlement d'arrosage actuellement en vigueur.

92-04-179
Félicitations
Bénévoles

CONSIDÉRANT la Semaine du bénévolat qui s'est tenue du 26 avril au 2 mai 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil transmette ses plus sincères félicitations à tous les bénévoles de la Municipalité de Saint-Louis-de-France.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

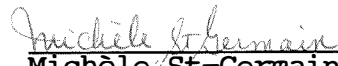
No de résolution
ou annotation

92-04-180
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 19 mai 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Michèle St-Germain
Secrétaire d'assemblée
En vertu de la résolution
numéro 92-04-158

5



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 19 mai 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Nomination de la secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal du 4 mai 1992
7. Affaires découlant du procès-verbal
8. Affaires du C.C.U.
9. Extension - Secrétaire-trésorier adjoint
10. Mandat à M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal
Re : Bar le Gazou
11. Mandat à M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal
Re : Procédures judiciaires contre Dany St-Germain
12. Autorisation de signature au Secrétaire-trés. adjoint
Re : La Cie Canadienne de service de linge inc.
13. Paiement final de la retenue - Pépinière Cormier
Re : Aménagement Terre des Loisirs - fin des travaux
14. Autorisation de paiement partiel de la retenue -
Const. Jean-Guy Rheault (Re : Travaux au garage mun.)
15. Paiement final de la retenue de 5% - Clôtures Nordik
inc. et Clôtures Bel-Air, division Ivaco inc.
Re : Travaux de clôtures
16. Dérogations mineures :
Dossier 92-003 : Rénovation Clé inc.
Dossier 92-004 : Mario Grégoire
17. Embauche Patrice Bergeron - Service technique
18. Paiement pour la publicité du Festifrançien
19. VARIA
 - a) Subvention - Commission de Soccer Juvénile - 100 \$
 - b) Installation d'un panneau «arrêt» (intersection du prolongement de la rue Germain et chemin Masse)
 - c) Mandat à Chateauneuf (arpenteur) - Préparation sur toile et description des limites territoriales
20. Avis de motion
21. Intervention du public
22. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-05-181
Nomination
Secrétaire
d'assemblée

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Madame Michèle St-Germain soit et est nommée secrétaire d'assemblée pour la séance du 19 mai 1992.

92-05-182
Adoption de
l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à c) inscrits à VARIA.

92-05-183
Adoption
procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 1992 soit et est adopté tel que corrigé.

92-05-184
Prolongement
Sec.-trésorier
adjoint

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la nomination de Monsieur Alain Brouillette, c.a., à titre de Secrétaire-trésorier adjoint, soit et est prolongée pour une période de trente (30) jours à compter du 22 mai 1992.

92-05-185
Mandat
M^e Pinsonnault
(Bar Le Gazou)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité, soit et est mandaté, pour représenter la Municipalité dans la procédure d'opposition de celle-ci relativement à la demande d'obtention d'un permis d'alcool pour le «Bar le Gazou».

92-01-186
Mandat
M^e Pinsonnault
(D. St-Germain)

CONSIDÉRANT la note de service de Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, datée du 6 mai 1992 portant le numéro 92-06;

INTENTÉES

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité, soit et est mandaté, pour que des procédures judiciaires soient intentées contre Monsieur Dany St-Germain, relativement à des usages non-conformes aux règlements municipaux.

92-05-187
Autorisation
signature
Cie Canadienne
Service de
Linge inc.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur Alain Brouillette, c.a., Secrétaire-trésorier adjoint soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le renouvellement du contrat avec la Cie Canadienne de Service de Linge inc.

92-05-188
Paiement de
la retenue
Pépinière
Cormier

CONSIDÉRANT l'acceptation finale et l'autorisation de l'ingénieur surveillant, Monsieur Ghislain Lachance, en date du 6 mai 1992;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise le paiement final à Pépinière Cormier, d'un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (485 \$), représentant la retenue spéciale de cinq pour cent (5 %), pour les travaux d'aménagement paysager sur la Terre des Loisirs à l'automne 1990.

L'item numéro 14 est retiré de l'ordre du jour.

92-05-189
Paiement de
la retenue
Clôtures
Bel-Air inc.

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des ouvrages et l'autorisation de l'ingénieur surveillant, Monsieur Ghislain Lachance, en date du 7 mai 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise le paiement final à Clôtures Bel-Air, division Ivaco inc. conjointement avec Clôtures Nordik inc., représentant la retenue spéciale de cinq pour cent (5 %), pour les travaux d'implantation de clôtures aux parcs Caron Sud et Carrière et au Garage municipal, en novembre 1991.

92-05-190
Dérogation
mineure
(92-003)
Rénovation Clé

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-003, soumise par Rénovation Clé inc., 321, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-75), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de l'emprise au lieu de 7.6 mètres (marge avant, marge latérale) tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-003 soit et est acceptée;

92-05-191
Dérogation
mineure
(92-004)
M. Grégoire

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-004, soumise par Monsieur Mario Grégoire, 300, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-55), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de l'emprise au lieu de 9.1 mètres (marge avant fixe) tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-004 soit et est acceptée;

92-05-192
Embauche
P. Bergeron

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur Patrice Bergeron soit et est embauché à titre d'inspecteur adjoint pour le Service technique, au salaire de dix dollars de l'heure (10 \$/h) plus bénéfiques, à compter du 28 mai 1992, pour la saison estivale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

92-05-193
Paiement
publicité du
Festifrancien

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise un budget n'excédant pas mille huit cents dollars (1 800 \$) pour de la publicité relative au Festifrancien à paraître dans Le Nouvelliste et l'Hebdo Journal.

92-05-194
Subvention
Commission du
Soccer Juvénile

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-66, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs en date du 14 mai 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accorde une subvention de cent dollars (100 \$) à la Commission de Soccer Juvénile de Saint-Louis-de-France, dans le but d'aider l'équipe Junior lors de leur déplacement lors de joutes à l'extérieur de la région.

92-05-195
Installation
panneau «arrêt»
prolongement
Germain Ouest

CONSIDÉRANT la requête des résidents du chemin Masse, datée du 27 avril 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Louis-de-France procède à l'installation d'un panneau «arrêt» à l'intersection du prolongement de la rue Germain Ouest et du chemin Masse.

92-05-196
Mandat
Chateauneuf

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Monsieur Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour la préparation d'un plan sur toile et d'une description technique des limites de la Municipalité de Saint-Louis-de-France.

Avis de motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Avis de motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.

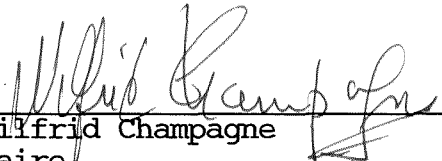


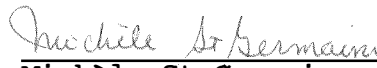
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation
92-05-197
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair PROPOSE la levée de
l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 1^{er} juin 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Michèle St-Germain
Secrétaire d'assemblée
En vertu de la résolution
numéro 92-05-181



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 1^{er} juin 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Nomination de la secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal du 19 mai 1992
7. Affaires découlant du procès-verbal
8. Affaires du C.C.U.
9. Lecture de la correspondance
10. Rapport sur les permis de construction
11. Adoption de la liste des comptes à payer 92-005
12. Entériner l'embauche de Madame Line Brisson, secrétaire
13. Entériner l'embauche de Monsieur Martin Rheault, technicien en assainissement des eaux
14. Assermentation Fortin Investigation et Sécurité du Québec inc. (F.I.S.Q.)
15. Formation - WordPerfect 5.1 - Gisèle Bonenfant
16. Dépôt états financiers au 31 décembre 1991
17. Autorisation de paiement partiel de la retenue - Const. Jean-Guy Rheault (Re : Travaux au garage municipal)
18. Réduction de vitesse sur le boulevard Langevin
19. Acquisition de terrains - boulevard Langevin (futur parc Langevin)
20. Embauche de moniteurs - terrains de jeux
21. Paiement frais d'honoraires - M^e Jean Pinsonnault
22. Dérogations mineures :
Dossier 92-005 : Sylvain Dubois
Dossier 92-006 : Barbara King et Claude Vallée
23. VARIA
 - a) Ajustement salarial - Chefs de services et cadres
 - b) Ajustement salarial - Réjean Marchand, contremaître à la Voirie
 - c) Présentation d'une requête pour constitution de Paroisse en Ville
 - d) Mandat à M^e Jean Pinsonnault - Fossé de ligne non conforme
24. Avis de motion
25. Intervention du public
26. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation
92-06-198
Nomination
Secrétaire
d'assemblée

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Madame Michèle St-Germain soit et est nommée secrétaire d'assemblée pour la séance du 1^{er} juin 1992.

92-06-199
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à d) inscrits à VARIA.

92-06-200
Adoption du
procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le procès-verbal de la séance du 19 mai 1992 soit et est adopté tel que rédigé.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Guy Lévesque, adjoint au directeur

Re : Paiement de l'emprunt
par billets - 7 200 \$
échéant le 03-12-92

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Service de la vérification
Benoît Arial, directeur

Re : Rappel - Envoi du
rapport financier
1991

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Service du financement municipal
Yvette Carrier

Re : Copie du procès-verbal
pour l'ouverture des
offres reçues pour le
financement par billets

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Service du financement municipal
Guy Lévesque, directeur adjoint

Re : Refinancement d'un
emprunt au montant de
224 800 \$ échéant le
10 août 1992

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. générale de l'administration fin.
Service du financement municipal
Guy Lévesque, directeur adjoint

Re : Refinancement d'un
emprunt au montant de
50 200 \$ échéant le
14 août 1992

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. générale de l'évaluation foncière
Directeur du Service de l'animation
Roger Mayrand, É.A.

Re : Conformité de l'équili-
bration du rôle triennal
entré en vigueur en 1992



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

- | | |
|--|---|
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement | Re : «Opération»
Environnement-plage |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. de la récupération et
du recyclage
Henri Durocher, directeur | Re : "Répertoire québécois
des récupérateurs et
des recycleurs" |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. de l'assainissement urbain
Jacques Lapointe, ing. | Re : Évaluation des ouvrages
municipaux d'assainis-
sement des eaux du PAEQ
(année 1990) |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de
l'Alimentation
Direction des communications
Hélène Bourret | Re : Concours "Villes,
villages et campagnes
fleuries" du Québec -
procédure à suivre |
| Gouvernement du Québec
Commission de protection du
territoire agricole (C.P.T.A.Q.) | Re : Audience publique -
Mario Gosselin & al.
27-05-92 |
| Gouvernement du Québec
Commission de protection du
territoire agricole (C.P.T.A.Q.)
Yvon Dubuc, agronome | Re : Rapport d'analyse -
Dossier Bruno et
Réjean Marchand
lot 552-6 |
| MRC de Francheville
Directeur Général
Robert Bouchard | Re : Rencontre de la
Sûreté du Québec |
| MRC de Francheville
Directeur Général
Robert Bouchard | Re : Amendement du schéma
d'aménagement |
| S.Q.A.E. | Re : État de la facturation
de la quote-part
municipale pour le
trimestre 91/92-4 |
| S.Q.A.E.
François Rochette, ing. | Re : Rapport d'avancement
de projet pour la
période du 20 décembre
1991 au 31 mars 1992 |
| Corporation des Secrétaires
municipaux du Québec inc.
Robert Bouchard, président | Re : Congrès annuel
«la formation, un choix
responsable» (les 12,
13 et 14 août) |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Corporation des Secrétaires
municipaux du Québec inc.

Re : Session de formation
sur la «législation
municipale» (vendredi
le 12 juin à la MRC
de Francheville)

U.M.R.C.Q.
Roger Nicolet, président

Re : Invitation «Forum
national sur la
décentralisation»

U.M.R.C.Q.
Roger Nicolet, président

Re : Atelier régional d'in-
formation sur l'embel-
lissement et l'aménage-
ment paysager pour le
Concours «Villes,
Villages et Campagnes
fleuries»

U.M.R.C.Q.
Roger Nicolet, président

Re : Requête en injonction -
Dossier police -
Assemblée. spéc. membres

Me Jean Pinsonnault, avocat

Re : Dossier - Société en
commandite / Centre
industriel de Saint-
Louis-de-France enr.
Audition reportée au
25-05-92

Ville de Montréal
Association des travaux
publics d'Amérique

Re : Remerciement pour
la participation au
tournoi inter-
municipal 1992

CEDIC
Yves Therrien, président

Re : Rapport d'activité
1991

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours
du mois de mai 1992, quarante et un (41) permis, totalisant la
somme de six cent quarante-sept mille sept cents dollars
(647 700 \$), ont été émis pour construction.

92-06-201
Adoption
Ctes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques
Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la
liste des comptes à payer numéro 92-005 soit et est adoptée comme
suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-005

- | | | |
|----|-------------------------|----------|
| 1. | Acier de Tro inc. | 69,24 \$ |
| 2. | Aluminium Dufresne inc. | 87,09 |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

3.	L'Annuaire du Télécopieur	68,97	\$
4.	Atelier J.P.	28,89	
5.	Bélitex inc.	230,90	
6.	Bibliothèque Centrale de Prêt	912,40	
7.	Biblio-o-Coeur inc.	50,00	
8.	Boivin et Gauvin inc.	1 914,84	
9.	Britannica - Matériel didactique	52,75	
10.	Bro-dart	45,74	
11.	Alain Brouillette	732,40	
12.	B.R. Service enr.	250,00	
13.	Gilles Brûlé	114,24	
14.	Marc Brûlé inc.	45,71	
15.	Buffet Santé Geneviève	220,38	
16.	Buromax	596,63	
17.	Les Caisses Enregistreuses Digitec	43,91	
18.	Jean Chateaufort, arpenteur-géomètre	963,00	
19.	La Cie Canadienne de Service de linge	76,32	
20.	Les Clôtures Mauriciennes enr.	512,53	
21.	La Commission Scolaire Samuel-De Champlain	120,74	
22.	La Compagnie de Construction	747,00	
23.	Les Consultants H.G.E. inc.	3 247,45	
24.	Cooke et Fils enr.	106,90	
25.	Copie X Press	400,60	
26.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00	
27.	Courrier Purolator ltée	32,80	
28.	Les Croustilles Yum-Yum enr.	450,69	
29.	D. Demontigny et Fils inc.	321,00	
30.	Distribution D.C. inc.	1 490,75	
31.	Distribution Robert enr.	182,61	
32.	Embouteillage T.C.C. ltée	273,97	
33.	Les Encyclopédies Populaires inc.	439,77	
34.	L'Entrepôt du Tapis	138,33	
35.	Entretien de pelouse P.G.	133,75	
36.	Équip. de Sécurité Safety Supply	959,16	
37.	Floriculture Gauthier inc.	56,06	
38.	Forkem Produits chimiques	159,39	
39.	Garage Jacques Martin	249,49	
40.	Garage Jacques Ricard inc.	130,50	
41.	Garage Théo Thibeault	281,00	
42.	Gaz Bar S. Dupont	42,00	
43.	Christian Gendron	153,83	
44.	General Bearing Service inc.	44,51	
45.	Grolier ltée	1 266,88	
46.	J.U. Houle ltée	936,31	
47.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	502,69	
48.	Jeune Chambre de Commerce	70,00	
49.	Journal Larochelle	305,00	
50.	Ghislain Lachance	133,75	
51.	Michel Lambert	74,70	
52.	Pierre Larochelle Reliure inc.	422,28	
53.	Larochelle & Frères	42,45	
54.	Hélène Lemire	280,00	
55.	Danielle Lesieur, notaire	1 234,99	
56.	R.J. Lévesque & Fils ltée	5 270,39	
57.	Librairie Poirier inc.	406,45	
58.	Location Buromax inc.	459,88	
59.	Manpower (Québec) ltée	1 947,40	
60.	Dany Marchand	10,88	
61.	Marie-Jeanne Marchand	200,00	
62.	Marché J.G. Normandin (1989) inc.	5,00	
63.	Maski Ford / Mercury inc.	40,04	
64.	Matériaux de construction S.L. inc.	920,79	
65.	Clément Morin et Fils inc.	1 322,79	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

66.	M.R.C. de Francheville	5 933,80
67.	Outils Mauriciens inc.	58,24
68.	Pap. des Récollets & Lacoursière inc.	8,95
69.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	365,50
70.	Pièces d'auto H.-P. Jacques inc.	165,77
71.	Michèle Pineault	70,72
72.	Pitney Bowes	118,93
73.	Pluram inc.	570,04
74.	Pluritec Laboratoire ltée	158,79
75.	Nathalie Pratte	50,66
76.	Presto	187,11
77.	Protection Incendie C.F.S. ltée	34,89
78.	Produits Madel enr.	62,30
79.	Quévis inc.	95,92
80.	R.D.S. Radio inc.	347,63
81.	Reliure Travaction inc.	176,64
82.	Réservoir d'essence G.L. inc.	114,40
83.	Roy, Lambert & Associés	6 405,63
84.	Sablière du Cap	223,20
85.	Samson Bélair / Deloitte & Touche	9 362,50
86.	Sécurité Plus / B. le Travailleur	209,25
87.	Service A.C.M. enr.	1 687,50
88.	Simard Beaudry inc.	1 929,22
89.	Soc. Québ. d'assainissement des eaux	18 427,25
90.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	93,01
91.	Sonorisation 31 inc.	80,89
92.	Spécial	351,30
93.	Station Service N.G.	201,39
94.	J. St-Cyr & Frères ltée	2 115,85
95.	St-Maurice Oxygène ltée	236,80
96.	Supérieur Propane inc.	70,20
97.	Techno-Caisse de la Mauricie inc.	58,85
98.	UAP Diesel Traction inc. 067	183,66
99.	Ville de Trois-Rivières	1 423,06
TOTAL:		84 675,86 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 92-005

1.	Distribution Richard Tessier inc.	960,30 \$
2.	R. Dubuc inc.	3 866,39
3.	Société de Géomatique Intern. inc.	8 613,50
TOTAL:		13 440,19 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de mai 1992.

BELL CANADA

05-05-1992	371-9226	4,68 \$
	372-9226	40,03
	372-9227	39,34

84,05 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

13-05-1992	373-3789	39,34 \$	
	376-8436	47,14	
	374-4486	19,47	
	376-0654	40,63	
	374-6550	1 006,36	
	ligne informatique	189,17	
			1 342,11 \$
21-05-1992	379-6915	79,61 \$	
			79,61 \$
27-05-1992	378-9926	60,02 \$	
	371-9226	238,73	
	691-1843	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
			554,95 \$
			<u>2 060,72 \$</u>

BELL CELLULAIRE

27/05/1992	372-7352	91,81 \$	
			<u>91,81 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de mai
1992

HYDRO-QUÉBEC

05-05-1992	400, Goulet St-Maurice	216,23 \$ 96,94	
			313,17 \$
13-05-92	220, Masse 55, Masse Rues	358,17 \$ 185,75 12 129,47	
			12 673,39 \$
21-05-1992	671, des Loisirs 820, Hôtel de Ville 100, de la Mairie 200, de la Mairie	460,30 \$ 1 747,20 2 261,25 2 661,98	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

200, Masse	1 278,76	
10, Marchand	1 605,63	
		10 015,12 \$
	TOTAL:	23 001,68 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 123 270,26 \$

92-06-202
Embauche
Line Brisson

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil municipal entérine l'embauche de Madame Line Brisson à partir du 25 mai 1992, au poste de secrétaire, selon le niveau 3 de l'échelle salariale prévue pour cette catégorie d'employé avec une période de probation de cent quatre-vingt-cinq (185) jours de travail.

92-06-203
Embauche
Martin Rheault
(DÉFI)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil municipal entérine l'embauche de Monsieur Martin Rheault, à titre de technicien en assainissement des eaux, selon les termes et conditions du programme DÉFI 1992, et ce, à compter du 1^{er} juin 1992 pour une période de huit (8) semaines.

92-06-204
Assermentation
Agence FISQ

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les officiers dûment mandatés pour l'agence Fortin Investigation et Sécurité du Québec inc. (F.I.S.Q.) soient et sont assermentés par le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin ou le Secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Alain Brouillette, en tant qu'officiers autorisés pour l'émission de billets d'avertissement et d'infraction relativement aux règlements de la Municipalité soient : le numéro 72, concernant les feux, le numéro 298, concernant le bruit et les nuisances ainsi que le numéro 329, concernant l'arrosage.

92-06-205
Formation
G. Bonenfant

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-26, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel en date du 25 mai 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Madame Gisèle Bonenfant soit et est autorisée à assister à un cours de formation WordPerfect, version 5.1 - fonctions évoluées, offert par MicroAge.

Que les frais d'inscription, de repas et de transport soient et sont défrayés par la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

L'item numéro 16 est reporté à la séance du 15 juin 1992.

92-06-206
 Paiement
 Construction
 J.-G. Rheault

CONSIDÉRANT la note de service émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, datée du 6 mai 1992, relativement à la retenue de quatre mille trois cent cinquante dollars et quatre-vingt-douze cents (4 350,92 \$) à payer à Construction Jean-Guy Rheault inc. pour les travaux d'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT sa recommandation de retenue de cinq cents dollars (500 \$) en attendant que les correctifs finaux soient apportés par l'entrepreneur aux problèmes d'infiltration au niveau de la toiture dudit garage;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise le paiement d'un montant de trois mille huit cent cinquante dollars et quatre-vingt-douze cents (3 850,92 \$) à Construction Jean-Guy Rheault inc.

92-06-207
 Réduction de
 vitesse
 boul. Langevin

CONSIDÉRANT la pétition datée du 21 mai 1992, présentée par les résidents du boulevard Langevin, relativement à la limite de vitesse sur celui-ci;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Louis-de-France procède à l'installation d'un panneau de signalisation pour mettre la limite de vitesse à 50 km/h sur le boulevard Langevin.

92-06-208
 Achat de
 terrain
 (fins de parc
 lot 563-P,
 boul. Langevin)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Municipalité de Saint-Louis-de-France acquière de Monsieur Réjean Robitaille pour fins de parc, une partie du lot numéro CINQ CENT SOIXANTE-TROIS (563-P) du cadastre officiel pour la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, d'une superficie approximative de six mille sept cent soixante-douze pieds carrés (6 772 pi²), sans bâtisse, pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$);

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, ou son représentant, soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

92-06-209
 Embauche
 animateurs
 Terrain de
 jeux

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre d'animateurs aux terrains de jeux pour la saison estivale 1992, au salaire minimum, savoir :

Sophie Héroux, Caroline Goyette, Mélanie Caron, Monia Dubé, Annie Bronsard, Lucie Lefebvre, Louise Bétit, Eve Abbott et Brigitte Ricard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

En cas de défection d'une ou de plusieurs personnes précitées, les quatre (4) réservistes suivants doivent être retenus, selon les besoins : Jean-François Caron, Chantal Deschamps, Peggy Frigon et Daniel Petitclerc.

92-06-210
Paiement
factures
M^e Pinsonnault

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le paiement des factures de M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal, datées du 13 mai 1992, pour un montant de deux mille cent soixante dollars et quarante-sept cents (2 160,47 \$) pour services professionnels retenus et rendus du 1^{er} au 31 mars 1992 et du 1^{er} au 30 avril 1992 inclusivement.

92-06-211
Dérogation
mineure
S. Dubois
(92-005)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-005, soumise par Monsieur Sylvain Dubois, 181, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-64), relativement à l'implantation de la résidence à 7,0 mètres de l'emprise au lieu de 7,6 mètres (marge avant, marge latérale) tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-005 soit et est acceptée;

92-06-212
Dérogation
mineure
B. King
C. Vallée
(92-006)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-006 soumise par Madame Barbara King et Monsieur Claude Vallée, 301, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-73), relativement à l'implantation de la résidence à 7,0 mètres de l'emprise au lieu de 7,6 mètres (marge avant, marge latérale) tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-006 soit et est acceptée;

92-06-213
Ajustement
salarial
chefs de
services et
cadres

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le salaire de Mesdames Gisèle Bonenfant, responsable de l'unité administrative, Sylvie Poulin, bibliothécaire et de Messieurs Gilles Toupin, secrétaire-trésorier, Alain Brouillette, comptable-administrateur, Ghislain Lachance, ingénieur et Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, soit et est majoré de deux pour cent (2 %), à titre d'indexation pour une période de six (6) mois, à compter du 1^{er} juin 1992.



No de résolution
ou annotation

92-06-214
Ajustement
salarial
Contremaître
de la Voirie

92-06-215
Présentation
requête
«Constitution
de Paroisse
en Ville»

92-06-216
Mandat
M^e Pinsonnault
procédures
J. Beaumier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le salaire du contremaître de la Voirie municipale, Monsieur Réjean Marchand, soit et est majoré de quatre et demi pour cent (4,5 %), à compter du 1^{er} juin 1992.

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France est en pleine expansion et qu'elle a vu sa population augmenter rapidement pour atteindre 6 100 habitants selon le dernier dénombrement publié dans la Gazette officielle du Québec, le 31 décembre 1991, à la page 1123;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France offre différents services urbains à sa population et entend continuer de rendre de tels services tout en les améliorant;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France désire que ses officiers municipaux bénéficient d'une meilleure protection;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France désire bénéficier des autres avantages dévolus à une Municipalité régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19);

Il est EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France présente une requête au Gouvernement afin qu'elle soit constituée en Ville par lettres patentes et ainsi être régie par la Loi sur les cités et villes;

QUE cette nouvelle Municipalité porte le nom de Ville de Saint-Louis-de-France;

QUE le Maire et le Secrétaire-trésorier ou son représentant soient autorisés à signer la requête qui sera présentée au Gouvernement pour et au nom de la Paroisse de Saint-Louis-de-France;

QUE le Secrétaire-trésorier ou son représentant soit autorisé à publier les avis requis par la loi;

QUE la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, le tout en conformité avec l'article 16 (3°) de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-09 en date du 27 mai 1992, émise par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, concernant une installation septique non conforme au 1120, boulevard des Chenaux à Saint-Louis-de-France.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité, soit et est mandaté, pour que des procédures judiciaires soient intentées contre le propriétaire, Monsieur Jean Beaumier.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant le brûlage pour fins domestiques.

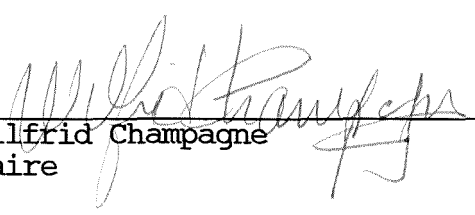
Avis de
motion

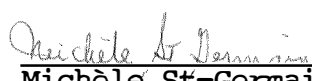
Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement concernant les chiens.

92-06-217
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 15 juin 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Michèle St-Germain
Secrétaire d'assemblée
En vertu de la résolution
numéro 92-06-198



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 8 juin 1992 à 21:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les membres du Conseil, tous présents, sans exception ont unanimement renoncé à l'avis de convocation et ont signé en conséquence.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Nomination de la secrétaire d'assemblée
2. Commentaires sur la décentralisation - évaluation du réseau local
3. Liste des déficiences des routes appartenant au M.T.Q.
4. Paiement de certains comptes relatifs à la Fête des Bénévoles

92-06-218
Nomination
Secrétaire
d'assemblée

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Madame Michèle St-Germain soit et est nommée secrétaire d'assemblée pour la séance du 8 juin 1992.

92-06-219
Décentra-
lisation
Évaluation du
réseau local

CONSIDÉRANT la lettre datée du 21 avril 1992, émise par le ministre délégué aux Transports, Monsieur Robert Middlemiss, relativement à l'évaluation de l'état du réseau transféré;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair;

DE FAÇON GÉNÉRALE :

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de refaire l'évaluation, cette fois, en présence des autorités de la Municipalité, de façon paritaire;

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de fournir en détail le contenu complet de notre évaluation, kilomètre par kilomètre, ainsi que le processus statistique ayant mené à la cote globale de notre Municipalité;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de modifier leurs principes d'évaluation de façon à ce qu'ils soient basés sur des normes de construction objectives et évaluables en chiffres et non pas sur des niveaux de service;

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec d'inclure dans leur évaluation les éléments tels que signalisation, glissières de sécurité et ponceaux;

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec d'établir une différence entre les chemins graveleux et les chemins pavés, ces derniers étant, de façon générale, beaucoup plus sollicités;

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de considérer dans l'évaluation de la géométrie des routes, non seulement les largeurs d'emprise mais également la courbure, les pentes et les devers, etc.;

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de trouver une méthode beaucoup plus précise afin de considérer l'impact du trafic lourd sur la cote globale de notre Municipalité;

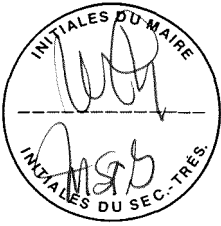
DE FAÇON PLUS PARTICULIÈRE À SAINT-LOUIS-DE-FRANCE :

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec d'évaluer séparément le chemin du Marais des Plaines et le boulevard des Chenaux, ceux-ci ayant une vocation différente;

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec d'évaluer séparément le boulevard St-Alexis Est et le boulevard St-Alexis Ouest, pour les mêmes raisons;

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de réévaluer certaines cotes attribuées à notre réseau, en considérant les éléments suivants :

- 1° La cote "B" attribuée à la géométrie du boulevard des Chenaux, celui-ci ayant une emprise variant de 40 à 60 pieds;
- 2° La cote "B" attribuée au drainage du boulevard St-Alexis, les fossés de celui-ci étant dans un état pitoyable surtout du côté Est où la plupart ont été remblayés;
- 3° La cote "C" attribuée à la chaussée du boulevard St-Jean Est, celle-ci nécessitant, à notre avis, une nouvelle couche de pavage sur environ 70 % de sa longueur;
- 4° La cote "B" attribuée à la chaussée du boulevard St-Jean Ouest, celle-ci nécessitant, à notre avis, des améliorations importantes sur environ 40 % de sa longueur;
- 5° La cote "C" attribuée à la géométrie du boulevard St-Jean Ouest, celui-ci possédant plusieurs courbes et pentes dépassant les normes du ministère des Transports du Québec;
- 6° La cote "C" attribuée au drainage du boulevard Ste-Marguerite Nord-Est, les fossés de celui-ci étant la plupart du temps inexistants;
- 7° La cote "A" attribuée au pourcentage de camions du boulevard Ste-Marguerite Nord-Est, celui-ci devant recevoir tous les camions de transport en vrac pour pierre concassée circulant du côté Est de la rivière St-Maurice;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- 8° La cote "B" attribuée au drainage du boulevard Ste-Marguerite Sud-Ouest, celui-ci étant divisé en deux (2) parties bien distinctes, une partie urbanisée dont le drainage est tout à fait inexistant et une partie boisée où les boisés n'ont pas été altérés;
- 9° La cote "A" attribuée à la géométrie du boulevard Ste-Marguerite Sud-Ouest, celui-ci étant divisé en deux (2) parties bien distinctes, une partie urbanisée où la largeur de l'emprise ne permet pas d'implanter les accotements et les fossés de façon sécuritaire et une partie boisée qui demeure relativement sécuritaire;

NOTE : Nous ne contesterons pas l'état de la chaussée des boulevards Ste-Marguerite Nord et St-Alexis Est puisque notre Député vient d'annoncer le resurfaçage de ceux-ci.

EN CE QUI CONCERNE LES PONTS ET OUVRAGES D'ART, LA MUNICIPALITÉ DÉSIRE FAIRE VALOIR LES POINTS SUIVANTS :

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de considérer comme pont, les structures de béton armé situées sur la rivière Champlain au niveau des boulevards Ste-Marguerite Nord-Est, St-Jean Est, St-Alexis Est et de la rue Marchand ainsi que le ponceau en t.t.o.g. de 2 mètres de diamètre situé le long du cours d'eau "Marais des Plaines" sur le boulevard St-Alexis Ouest et la structure de béton armé située sur le cours d'eau "Baromé" à la hauteur du boulevard St-Alexis est;

- a) Concernant l'inventaire du réseau routier, la Municipalité présente le commentaire suivant :

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec de reclassifier les routes suivantes :

- 1° Le boulevard Ste-Marguerite Nord-Est de locale 2 à locale 1, en raison de l'importance du trafic lourd et des industries à situer de part et d'autres;
- 2° Le boulevard St-Alexis, le chemin du Marais des Plaines, le chemin Masse, le boulevard Mauricien de locale 2 à locale 1, en raison de la densité du trafic urbain à ces endroits, de même que la présence d'attrait touristiques tels que club de golf, domaine scout provincial et terrain de camping avec glissades d'eau»;

- b) Concernant les accès aux ressources, la Municipalité désire mentionner ceci :

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin de considérer la section du boulevard Ste-Marguerite Nord-Est située entre la Route 157 et l'entrée des carrières Simard & Beaudry comme étant un accès aux ressources puisque les industries en question desservent tout le Trois-Rivières Métropolitain, en pierre concassée et en pavage;

- c) La Municipalité désire connaître les intentions du ministère des Transports du Québec concernant le redressement éventuel du boulevard St-Alexis Ouest à la hauteur du chemin Masse.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-06-220

Décentralisa-
tion

Liste des
défectuosités
des routes
appartenant
au M.T.Q.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la liste
des travaux à effectuer sur le réseau local avant la prise en
charge par la Municipalité, tel que décrite dans la présente
résolution soit et est considérée par le ministère des Transports;

QUE demande soit faite au ministère des Transports du
Québec, district 32, de rectifier les points suivants :

1° Boulevard Ste-Marguerite Nord-Est :

- Recharger l'accotement des deux (2) côtés;
- Nettoyer les fossés sur la section la plus à l'Est, côté Nord de la route;
- Obliger la carrière Simard & Beaudry à corriger ses accès déficients (5);
- Effectuer les travaux de drainage (fossés remblayés), aux endroits suivants :
 - . côté Sud, entre les numéros civiques 1200 à 1250;
 - . côté Nord, face à la carrière "Pavage Nicolet" à l'emplacement d'une ancienne résidence maintenant déménagée (~200 pieds);
 - . côté Sud, à partir du # 1030 jusqu'à la Route 157.
- Corriger les structures de ponceaux transversaux situées en face des numéros civiques suivants :
 - . à l'Est du # 1531
 - . à l'Est du # 1470
 - . en face du # 1160
 - . en face de l'entrée principale de la carrière St-Maurice
 - . en face du # 1250
 - . en face de l'ancienne carrière "St-Louis" (2), un à l'Est, un à l'Ouest de l'entrée.
- Renforcer à l'aide de transitions deux (2) sections de route situées entre le # 940 et la Route 157, de façon à ce qu'elles puissent résister aux charges du trafic lourd;
- Refaire la signalisation (marquage des lignes);

2° Boulevard Ste-Marguerite Sud-Ouest :

- Effectuer les travaux de drainage nécessaires à :
 - . évacuer l'eau sur le côté Nord de l'intersection Ste-Marguerite Ouest / Route 157;
 - . drainer les sections de route (fossés remblayés) en face des numéros civiques suivants :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- . entre le # 800 et le # 691
- . entre le # 641 et le # 611
- Corriger les structures de ponceaux transversaux situés en face des numéros civiques suivants :
 - . en face du # 800
 - . en face du # 750
 - . en face du # 721
 - . en face du # 621
- Colmater les fissures longitudinales sur la partie boisée de la route (1 000 pieds à l'Est des pylônes d'Hydro-Québec);
- Refaire la signalisation (marquage des lignes)
- Recharger les accotements (sur la partie urbanisée)

3° Boulevard St-Jean Est :

- Recharger les accotements;
- Installer une nouvelle couche de pavage (présence de nombreuses ornières, fissurations polygonales et nids de poules, notamment entre le # 1521 et le # 1570);
- Refaire la signalisation (lignage);

4° Boulevard St-Jean Ouest :

- Refaire une couche de pavage entre l'église et la rue des Loisirs;
- Améliorer le drainage sur cette même partie;
- Stabiliser les accotements entre l'intersection de la place O'Connor et le numéro civique # 391;
- Refaire une couche de pavage à partir du # 391 vers l'Ouest sur 200 mètres de longueur (dans la côte où le pavage n'a jamais été refait);
- Réparer les fissures polygonales en face des # 340 à # 378 et # 600 à # 661 ainsi qu'entre la rue des Loisirs et celle de la Feuillade.
- Stabiliser les accotements entre # 350 et le # 77;
- Réparer le ponceau transversal du lac Demers;
- Refaire les éléments de drainage de l'intersection Route des Pins / boulevard St-Jean Ouest;
- Améliorer l'aspect sécuritaire de cette même intersection;
- Améliorer l'aspect sécuritaire de la courbe en "S" située au Sud du lac Demers;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

5° Route des Pins :

- Colmater les nombreuses fissures entre le # 1131 et le boulevard St-Jean;
- Améliorer l'aspect sécuritaire de la courbe en "S" située au Nord du Club de Golf «Du Moulin»;
- Refaire les éléments de drainage en implantant une section semi-urbaine entre les numéros civiques 500 et 800 (bordure et pluvial sur le côté Est de la route);

6° Boulevard St-Alexis Ouest :

- Colmater les fissures entre :
 - . Route des Pins et chemin Masse;
 - . le 630, boulevard St-Alexis Ouest et la place Nolin.
- Stabilisation des accotements sur le côté Sud entre les numéros civiques 400 et 590;
- Empiètement dans l'emprise publique au # 720, boulevard St-Alexis Ouest;

7° Boulevard Mauricien :

- Stabilisation des accotements en face du Camping Ricard;

8° Boulevard St-Alexis Est :

- Refaire les éléments de drainage en implantant une section urbaine (bordure et pluvial) entre la Route 157 et la rue Caron;
- Refaire les éléments de drainage (fossés remblayés) en face des numéros civiques suivants :
 - . entre le # 1072 et le # 1140;
 - . entre le # 1240 et le # 1270;
 - . en face du # 1271;
 - . entre la rue St-Maurice et le # 1177;
 - . entre le # 1131 et le # 1141;
 - . de chaque côté des rues Larkin et Marchand.
- Nettoyer les fossés à partir du # 995, vers l'Est;
- Recharger les accotements;

9° Boulevard des Chenaux :

- Réparer les accotements ravinés.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

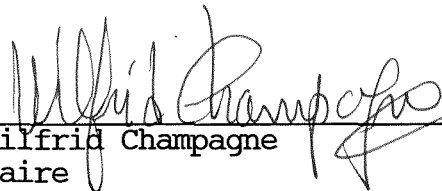
92-06-221
Paiement
factures
Fête des
Bénévoles


Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-
Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois
que le Conseil autorise le paiement des factures suivantes,
relativement à la Fête des Bénévoles :

N° 0523 - 3/06/92 : Buffets santé Geneviève	2 340,09 \$
N° 0526 - 3/06/92 : Buffets santé Geneviève	2 340,09 \$
N° 75755 - 4/06/92 : Le Festifrançien	307,89 \$

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est
levée.

ADOPTÉ à la séance du : 15 juin 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Michèle St-Germain
Secrétaire d'assemblée
en vertu de la résolution
numéro 92-06-218



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 15 juin 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Nomination secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et du 8 juin 1992
7. Affaires découlant des procès-verbaux
8. Affaires du C.C.U.
9. Entériner l'embauche de Madame Évelynn Houle, technicienne en aménagement et urbanisme
10. Entériner l'embauche de Madame Monia Dubé, remplaçante au Casse-croûte
11. Mandat à M^e Lemay pour assister la Municipalité de Saint-Louis-de-France dans la présentation de sa requête pour la constitution de la Paroisse en Ville
12. Mandat à M^e Pinsonnault -
re : dossier «Les Équipements Martel inc.»
13. Résolution d'appui -
Re : Dossier 92-005, Georges Clément - C.P.T.A.Q.
14. Utilisation des revenus provenant des amendes de retard de la bibliothèque
15. Autorisation de signature pour quittance finale -
re : refoulement d'égout au poste de pompage de Saint-Alexis
16. Dépôt des états financiers 1991
17. Prolongement - Secrétaire-trésorier adjoint
18. VARIA
 - a) Autorisation de verser 23 000 \$ - Festifracien
 - b) Résolution de félicitations au Comité Festifracien
19. Avis de motion
20. Intervention du public
21. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

L'item numéro 2 est retiré de l'ordre du jour.

92-06-222
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) et b) inscrits à VARIA.

92-06-223
Adoption
Procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que les procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} juin 1992 et de la séance spéciale du 8 juin 1992 soient et sont adoptés tels que rédigés.

92-06-224
Nouveau membre
C.C.U.

CONSIDÉRANT la demande du Comité Consultatif d'Urbanisme, relativement au remplacement des membres démissionnaires;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur Rosaire Giroux soit et est invité à participer à la réunion du 19 août 1992 du Comité Consultatif d'Urbanisme, à titre de nouveau membre.

92-06-225
Embauche
Evelynn Houle
(DÉFI 1992)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil entérine l'embauche de Madame Evelynn Houle, à titre de technicienne en aménagement et urbanisme, selon les termes et conditions du programme DÉFI 1992, et ce, à compter du 15 juin 1992, pour une période de huit (8) semaines.

92-06-226
Embauche
Monia Dubé
(remplaçante
Casse-croûte)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil entérine l'embauche de Madame Monia Dubé, à titre de remplaçante au Casse-croûte situé sur le site de la Terre des Loisirs, et ce, au salaire minimum.

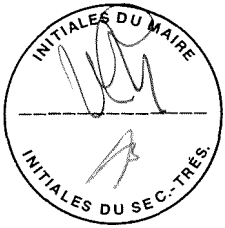
92-06-227
Mandat
M^e Lemay

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que M^e André Lemay, avocat, soit et est mandaté, pour assister la Municipalité de Saint-Louis-de-France lors de la présentation d'une requête au Gouvernement, pour demander la constitution de la Paroisse de Saint-Louis-de-France en Municipalité de Ville, conditionnellement à l'acceptation de la résolution n° 92-06-215, par les personnes habiles à voter.

92-06-228
Mandat
M^e Pinsonnault

CONSIDÉRANT la note de service, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 11 juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité, soit et est mandaté afin de prendre les procédures appropriées pour défendre la Municipalité dans le dossier "Équipements Martel inc."



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation
92-06-229
G. Clément
(C.P.T.A.Q.)

CONSIDÉRANT les témoignages apportés par certains employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ces employés municipaux n'ont aucun intérêt dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les faits nouveaux portés à l'attention du Conseil municipal, par Monsieur Georges Clément;

CONSIDÉRANT que les motifs invoqués par la Commission justifiant la démolition du bâtiment de Monsieur Clément portent sur des faits imprécis;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bâtiments de cette nature ne sont pas répertoriés à notre rôle d'évaluation ce qui ne leur enlèvent pas certains droits acquis;

CONSIDÉRANT que la décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) porterait de sérieux préjudices à Monsieur Georges Clément;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller ~~Monsieur~~ Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la démarche de Monsieur Georges Clément auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) de demander de surseoir à l'ordonnance de démolition au dossier numéro 37060-190864.

92-06-230
Achat de
peintures
sur toiles

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-11, émise par Madame Sylvie Poulin, bibliothécaire, en date du 3 juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin qu'un montant n'excédant pas mille dollars (1 000 \$), provenant des amendes de retard de la bibliothèque, soit et est consenti pour l'achat de peintures sur toile.

92-06-231
Autorisation
de signature
quittance
finale
S.Q.A.E.

CONSIDÉRANT la lettre du 28 mai 1992, émise par Monsieur Paul M. Rolland, vice-président, administration, finances et gestion des contrats, de la Société québécoise d'assainissement des eaux, relativement au refoulement d'égout au poste de pompage Saint-Alexis, en avril 1991, contrat n° 0065-40-01-40-51;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre la Municipalité de Saint-Louis-de-France et la Société québécoise d'assainissement des eaux, relativement au règlement final des dommages survenus à la suite dudit refoulement, au montant de huit mille huit cent soixante-six dollars et vingt-neuf cents (8 866,29 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, ou son représentant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité la quittance finale;

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte enregistre sa dissidence.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

92-06-232
Dépôt des
états financ.
au 31/12/91

Il est à noter au présent procès-verbal que le Secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Alain Brouillette, a déposé devant le Conseil, les états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1991, ainsi que le rapport des vérificateurs, tel que présenté par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, comptables agréés, lesquels états financiers ont été approuvés sur PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois.

92-06-233
Prolongement
Sec-trés. adj.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la nomination de Monsieur Alain Brouillette, c.a., à titre de Secrétaire-trésorier adjoint, soit et est prolongée jusqu'au 7 juillet 1992.

92-06-234
Subvention
Festifrancien

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le versement d'un montant maximum de vingt-trois mille dollars (23 000 \$) au Festifrancien sur présentation de pièces justificatives, dont dix-neuf mille dollars (19 000 \$) à être pris à même le surplus libre.

92-06-235
Félicitations
Comité du
Festifrancien

CONSIDÉRANT les festivités du "Festifrancien", qui se sont déroulées du 29 mai au 7 juin 1992;

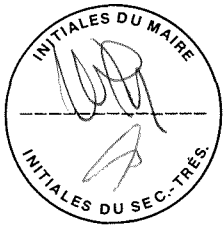
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil transmette ses plus sincères félicitations au Comité du Festifrancien.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant le brûlage pour fins domestiques.

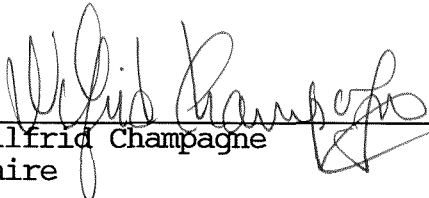
Avis de
motion

Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les chiens.

92-06-236
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 6 juillet 1992



Wilfrid Champagne
Maire



Alain Brouillette
Secrétaire-trésorier adjoint



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

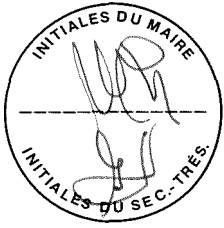
A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 6 juillet 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers:

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Nomination secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal du 15 juin 1992
7. Affaires découlant du procès-verbal
8. Affaires du C.C.U.
9. Lecture de la correspondance
10. Rapport sur les permis de construction
11. Adoption de la liste des comptes à payer 92-006
12. Nomination du Maire suppléant
13. Entériner l'embauche de Madame Audrée Paradis - animatrice pour les tout-petits
14. Entériner l'embauche de Madame Peggy Frigon - animatrice pour les tout-petits
15. Engagement de Monsieur Martin Boissonneault, horticulteur
Re : entretien des végétaux (projet DÉFI)
16. Engagement de Monsieur David Larochelle, technicien en architecture (projet DÉFI)
17. Entériner l'inscription de Monsieur Gilles Toupin au Congrès annuel de la Corporation des Secrétaires municipaux du Québec inc.
18. Entériner l'inscription de Monsieur Alain Brouillette au Congrès annuel de la Corporation des Secrétaires municipaux du Québec inc.
19. Achat de deux (2) billets (60,00 \$) - Souper Fondation Hôpital Cloutier
20. Autorisation du paiement de la retenue au montant de 6 926,51 \$ à TGC inc. (Re : travaux place Jourdain)
21. Adoption du règlement 342 (brûlage)
22. Adoption du règlement 343 (chiens) remplaçant le règlement 205 et tous ses amendements
23. Contrat à Entreprise de nettoyage M.P. inc.
(Re : entretien ménager du garage municipal)
24. Contrat d'arrosage des végétaux et des fleurs à Pépinière Cormier - 1 071,96 \$
25. Autorisation d'héberger des jeunes au 2100, boul. St-Louis
26. Autorisation de signatures - Programme Développement de l'Emploi 1992 - bibliothèque



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

27. Mandat à M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal
Re : Procédures judiciaires contre Boiseries St-Louis
28. Procédures Cour municipale
Re : Robert Dumont - revêtement extérieur
Re : Denis Frigon - bruit - compresseur électrique
29. Remboursement - Jean Gélinas - conduite d'eau et d'égout
30. Dossier - Police
31. Grievs :
01-92
02-92
32. Dérogations mineures :
Dossier 92-007 : Josée Robert et Marc Rivard
Dossier 92-008 : Robert Laforme
33. C.P.T.A.Q. :
Dossier 92-008 : Jean-Luc Guillemette
Dossier 92-009 : Clément Lefebvre
Dossier 92-010 : Édouard Beauchesne et Stéphane Biron
34. VARIA
 - a) Recommandation au M.T.Q. -
(re : expropriation au 880, boul. Ste-Marguerite E.)
 - b) Demande au M.T.Q. (re : réduction de vitesse)
 - c) Demande au MAPAQ (re : creusage fossé Ste-Marguerite)
 - d) Paiement de la retenue - Lionel Deshaies inc.
(re : travaux place Jacob)
35. Avis de motion
36. Intervention du public
37. Levée de l'assemblée

L'item numéro 2 est retiré de l'ordre du jour.

92-07-237
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à d) inscrits à VARIA.

92-07-238
Adoption
Procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le procès-verbal de la séance du 15 juin 1992 soit et est adopté tel que rédigé.

92-07-239
Nouveaux
membres
C.C.U.

CONSIDÉRANT la demande du Comité Consultatif d'Urbanisme, relativement au remplacement des membres démissionnaires;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Monsieur Lionel Grondin et Madame Andrée Ménard soient et sont invités à participer à la réunion du 19 août 1992 du Comité Consultatif d'Urbanisme, à titre de nouveaux membres.

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec
Cabinet du Min. dél. aux transports
Jacques Robert Blanchette
Conseiller politique

Re : Classification fonctionnelle - accusé de réception de la lettre datée du 12/6/92



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

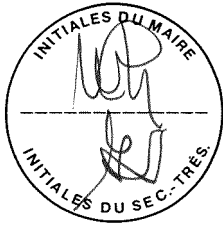
- Gouvernement du Québec
Cabinet du Min. dél. aux transports
Jacques Robert Blanchette
Conseiller politique
Re : Classification de la voirie locale - accusé de réception de la lettre datée du 12/6/92
- Gouvernement du Québec
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Michel Sanschagrin, président
Re : Guide administratif du Régime de retraite des élus municipaux et bulletin à l'intention des participants au RREM
- Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. gén. de la Mauricie-Bois-Francs
Philippe Bussièrès, dir. régional
Re : Programme Environnement Plage - résultats d'analyse bactériologique - Domaine Grand "R"
- Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. gén. de la Mauricie-Bois-Francs
Philippe Bussièrès, dir. régional
Re : Programme Environnement Plage 92 - la surveillance de la qualité bactériologique des eaux de baignade se poursuit
- Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. de la récupération et du recyclage
Henri Durocher, directeur
Re : Enquête auprès des Municipalités sur les activités de collecte sélective de matières secondaires
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires culturelles
Serge Doyon
Directeur des ressources financières
Re : Subvention pour la construction de la bibliothèque au montant de 28 218,47 \$
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Lyse Pelletier
Répondante à la condition féminine
Re : Description des statuts et des groupes d'emploi
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Re : La publication «Finances des Municipalités» est maintenant disponible
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Guy Lévesque, directeur-adjoint
Re : Refinancement de divers règlements
- Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'administration fin.
Benoît Arial, directeur
Service de la vérification
Re : Rapport financier 1991 accusé de réception



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Georges Felli, directeur général	Re : Indicateurs fonciers, fiscaux et financiers issus des prévisions budgétaires municipales
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Responsable de l'Habitation Claude Ryan, ministre	Re : Compensation tenant lieu de taxes foncières municipales - 2 700 \$
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales responsable de l'Habitation Claude Ryan, ministre	Re : Compensation tenant lieu de taxes foncières municipales - 2 000 \$
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales responsable de l'Habitation Claude Ryan, ministre	Re : Compensation tenant lieu de taxes foncières municipales - 4 500 \$
Gouvernement du Québec Ministère du Travail Bureau du commissaire général du travail M ^e Louis Garant, commissaire	Re : Avis de convocation Requête en vertu de l'article 39 C.T. Audience le 15/10/92
Commission de protection du territoire agricole du Québec Guy Lebeau, commissaire	Re : Ordonnance Dossier : Georges Clément - lot P-312
Commission de protection du territoire agricole du Québec	Re : Demande d'autorisation ou demande de permis Dossier - Municipalité et Clément Boisvert
MRC de Francheville Robert Bouchard Secrétaire-trésorier	Re : Amendement au schéma d'aménagement
MRC de Francheville Robert Bouchard Secrétaire-trésorier	Re : Régie Intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie
Société d'habitation du Québec Dir. gén. de la gestion des programmes Jean-Pierre Jobin Directeur - Supervision des OMH	Re : Approbation des États financiers 1991
UMRCQ Michel Fernet Secrétaire de la Corporation	Re : Élections au poste d'administrateur de l'UMRCQ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- UMRCQ
Michel Fernet
Directeur général
Re : Contribution exigée pour les services de la Sûreté du Québec
- UMRCQ
Michel Fernet
Directeur général
Re : Sessions de formation les samedis 12, 19 et 26 septembre 1992 sur la gestion financière municipale
- Conseil de l'Âge d'or
Re : Félicitations adressées au Conseil municipal pour la mise sur pied du Festifrançien
- Corporation Municipale de la Paroisse de St-Maurice
Re : Transmission du projet de modification du plan d'urbanisme avec avis aux municipalités contiguës et à la commission

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de juin 1992, trente-cinq (35) permis, totalisant la somme de huit cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars (885 198 \$), ont été émis pour construction.

92-07-240
Adoption
Ctes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 92-006 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-006

1.	Agence de recouvrement	13,70 \$
2.	Alpha inc.	499,87
3.	Aluminium Dufresne inc.	1 237,22
4.	Archambault Musique	210,33
5.	Artech Désign	5 045,22
6.	L'audi-C Sonorisation enr.	37,45
7.	H. Auger Automobile inc.	23,87
8.	Patrice Bergeron	172,32
9.	Béton du Cap inc.	1 317,39
10.	Les Bétons Mont-Carmel inc.	110,54
11.	Bibliothèque Centrale de prêt	261,63
12.	Bro-Dart	58,24
13.	Alain Brouillette	224,58
14.	Gilles Brûlé	173,74
15.	Serge Brunoni	589,36
16.	Buffet Santé Geneviève	665,63
17.	Buromax	579,52
18.	Camions Freightliner M.B.	135,42
19.	Centre du Trophée	427,57
20.	Jean Chateaufneuf, arp-géom.	1 926,00
21.	La Cie Canadienne de service de linge	180,97



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

22.	Les Clôtures Mauriciennes enr.	700,00	\$
23.	La Comm. Scol. Régionale de la Mauricie	1 538,83	
24.	La Cie de Construction Dollard ltée	1 836,12	
25.	Construction S.R.B. S.C.C.	155,46	
26.	Les Consultants H.G.E. inc.	3 145,80	
27.	Cooke et Fils enr.	72,83	
28.	Copie X Press	189,86	
29.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00	
30.	Courrier Purolator ltée	33,44	
31.	Roméo Couture enr.	104,96	
32.	Les Croustilles Yum-Yum enr.	173,34	
33.	Lucie Demontigny	113,40	
34.	D. De Montigny et Fils inc.	605,85	
35.	L.M. Desmarais inc.	49,65	
36.	Distribution D.C. inc.	1 437,30	
37.	Distribution Robert enr.	464,80	
38.	Domaine Scout St-Louis-de-France	96,30	
39.	Doyon Machinerie enr.	607,40	
40.	Diffusion et promotion du livre	634,41	
41.	Emballages Bettez inc.	98,53	
42.	Embouteillage T.C.C. ltée	214,01	
43.	Les Ent. Elect. Michel Lamothe enr.	1 657,65	
44.	Les Entreprises Paul Guévin enr.	6 667,75	
45.	Les Équipements de Sécurité Arkon	404,46	
46.	Les Équipements & Service S.A.P.	300,46	
47.	Excavation Lethiecq & Fils inc.	531,76	
48.	Martin Falardeau	58,14	
49.	Le Festifrancien	4 052,50	
50.	Fortin Investigation et Sécurité	2 855,30	
51.	Fleuriste Cormier	23,40	
52.	Forkem Produits chimiques	270,78	
53.	Lucie Gagné	9,43	
54.	Garage Jacques Martin	370,63	
55.	Garage Jacques Ricard inc.	243,00	
56.	Garage Théo Thibeault	201,40	
57.	Gaz Bar S. Dupont	117,30	
58.	Les Gazonnements J.M.B. inc.	4 975,00	
59.	Christian Gendron	449,37	
60.	André Gervais, musicien	100,00	
61.	Gestetner inc.	146,95	
62.	Guy Harnois	376,77	
63.	L'Hebdo Journal	633,98	
64.	Henri Bourgeois inc.	97,02	
65.	Evelynn Houle	54,40	
66.	J.U. Houle ltée	509,79	
67.	Jules Hubert	182,00	
68.	Imprimerie Art Graphique inc.	253,08	
69.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	225,34	
70.	Industrie Fortier	226,50	
71.	Journal Larochele	860,00	
72.	Laboratoire de l'environnement LCQ	282,48	
73.	Les Ateliers Dynamos Energ. ltée	25,87	
74.	Michel Lambert	97,98	
75.	Larochele & Frères	46,50	
76.	Danielle Lesieur, notaire	510,60	
77.	R.J. Lévesque & Fils ltée	370,35	
78.	Librairie Poirier inc.	337,76	
79.	Location Buromax inc.	473,83	
80.	Machineries Baron & Tousignant ltée	94,35	
81.	Maison Pleins Jeux inc.	47,58	
82.	Maîtrise du Cap inc.	400,00	
83.	Manpower (Qué) ltée	2 336,88	
84.	Marché J.G. Normandin (1989) inc.	70,05	
85.	Matériaux de Construction S.L. inc.	244,94	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

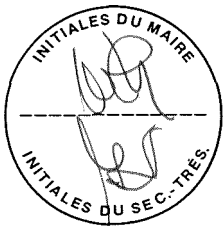
86.	Matériaux les Rives inc.	424,86	\$
87.	MBS Bearing Service inc.	808,48	
88.	M.C. Équipement inc.	211,53	
89.	M. Électrique ltée	296,52	
90.	Clément Morin et Fils inc.	314,95	
91.	M.R.C. de Francheville	5 760,80	
92.	Multi-Markes inc.	155,70	
93.	Le Nouvelliste	312,98	
94.	Papillon & Fils (J.C.) ltée	938,43	
95.	J.D. Paré Électrique inc.	30,74	
96.	Pépinière Cormier	4 950,00	
97.	Petite caisse (Alain Brouillette)	321,40	
98.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	209,10	
99.	Michèle Pineault	116,96	
100.	Jean Pinsonnault, avocat	337,55	
101.	Pitney Bowes Leasing	341,63	
102.	Pluram inc.	3 422,11	
103.	Pluritec Laboratoire ltée	117,70	
104.	Pneus Bélisle	99,56	
105.	Nathalie Pratte	55,08	
106.	Presto	476,48	
107.	Les Produits Chimiques Calclo ltée	12 445,53	
108.	Produits Chimiques CCC ltée	1 019,24	
109.	Provan ltée	15 710,39	
110.	P.V. Ayotte ltée	26,24	
111.	Quévis inc.	364,73	
112.	Reliure Travaction inc.	97,37	
113.	Roy, Lambert & Associés	4 146,81	
114.	Sablière du Cap	377,07	
115.	Secrétariat Plus	847,87	
116.	Sécurité Plus / B. le Travailleur	536,02	
117.	Simard Beaudry inc.	9 061,19	
118.	Soc. Qué. d'Assainissement des eaux	1 399,72	
119.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	113,00	
120.	J. St-Cyr & Frères ltée	602,65	
121.	Michèle St-Germain	8,50	
122.	St-Maurice Oxygen ltée	33,51	
123.	Supérieur Propane inc.	140,93	
124.	Gilles Toupin	72,93	
125.	Transports Réal Roberge inc.	627,82	
126.	Tremblay, Bois, Mignault	1 986,20	
127.	Trophées Elka	45,00	
128.	UAP Diesel Traction inc.	201,20	
129.	Ville de Shawinigan-Sud	144,45	
130.	Ville de Trois-Rivières	1 423,06	
131.	Roland Villemure	176,15	
132.	Vitres d'auto Ste-Marthe	100,00	
133.	Westburne Québec inc.	373,08	
134.	Woolco	17,71	

TOTAL: 130 222,12 \$

FONDS DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 92-006

1.	VFP inc. Consultants	2 616,67	\$
----	----------------------	----------	----

TOTAL: 2 616,67 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de juin
1992.

BELL CANADA

03-06-1992	372-9227	43,90 \$	
	372-9226	40,03	
		<hr/>	83,93 \$
10-06-1992	374-4486	19,47 \$	
	374-6550	924,80	
	376-0654	44,34	
	376-8436	46,35	
	ligne informatique	189,17	
		<hr/>	1 224,13 \$
17-06-1992	373-3789	39,34 \$	
	379-6915	97,81	
		<hr/>	137,15 \$
23-06-1992	691-1843	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
		<hr/>	256,20 \$
30-06-1992	371-9226	70,61 \$	
		<hr/>	70,61 \$
			<hr/>
		TOTAL:	<u><u>1 772,02 \$</u></u>

BELL CELLULAIRE

NIL

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de juin
1992

HYDRO-QUÉBEC

03-06-1992	St-Maurice	78,53 \$	
	1415, St-Alexis	899,82	
		<hr/>	978,35 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

10-06-1992	100, de la Mairie 500, St-Jean 805, St-Jean Ouest	12 655,67 \$ 70,48 473,10	
		<hr/>	13 199,25 \$
17-06-1992	200, Masse 10, Marchand 100, de la Mairie 820, Hôtel de Ville 671, des Loisirs	1 340,53 \$ 2 056,33 2 556,80 1 552,07 795,17	
		<hr/>	8 300,90 \$
23-06-1992	1300, Masson 2100, St-Louis 100, de la Mairie	89,79 \$ 301,62 165,78	
		<hr/>	557,19 \$
			<hr/>
		TOTAL:	<u>23 035,69 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : **157 646,50 \$**

92-07-241
Nomination
Maire suppl.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois soit et est nommé Maire suppléant pour le prochain trimestre (juillet, août et septembre 1992).

92-07-242
Embauche
Animatrice
Bricolage
(A. Paradis)

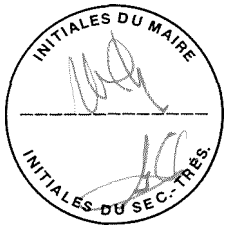
CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-76, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, en date du 17 juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil entérine l'embauche de Madame Audrée Paradis, à titre d'animatrice pour des cours de bricolage offerts aux tout-petits, au taux horaire de sept dollars (7,00 \$), effectif au 30 juin 1992, pour la période estivale.

92-07-243
Embauche
Animatrice
Bricolage
(P. Frigon)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-76, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, en date du 17 juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil entérine l'embauche de Madame Peggy Frigon, à titre d'animatrice pour des cours de bricolage offerts aux tout-petits, au salaire minimum, effectif au 30 juin 1992, pour la saison estivale.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-07-244

Embauche
Martin
Boissonneault
(prog. DÉFI)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil entérine l'embauche de Monsieur Martin Boissonneault, à titre d'horticulteur pour l'entretien des végétaux, selon les termes et conditions du programme DÉFI 1992, et ce, à compter du 6 juillet 1992, pour une période de huit (8) semaines.

92-07-245

Embauche
David
Larochelle
(prog. DÉFI)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-14, émise par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil entérine l'embauche de Monsieur David Larochelle, à titre de technicien en architecture, en remplacement de Madame Evelyn Houle, pour une période de sept (7) semaines à compter du 6 juillet 1992, selon les termes et conditions du programme DÉFI 1992.

92-07-246

Congrès
Annuel
C.S.M.Q.
G. Toupin

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à assister, accompagné, au Congrès annuel des Secrétaires municipaux du Québec, les 12, 13 et 14 août prochains, à Québec. Que les frais d'inscription, de déplacement et de séjour soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-07-247

Congrès
Annuel
C.S.M.Q.
A. Brouillette

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Monsieur Alain Brouillette, c.a., soit et est autorisé à assister, accompagné, au Congrès annuel des Secrétaires municipaux du Québec, les 12, 13 et 14 août prochains, à Québec. Que les frais d'inscription de déplacement et de séjour soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-07-248

Achat
2 billets
Fondation
Hop. Cloutier

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise l'achat de deux (2) billets, au montant de trente dollars (30 \$) chacun, relativement à un souper bénéfique tenu lors du 5^e Tournoi de Golf médical, au profit de la Fondation de l'Hôpital Cloutier du comté de Champlain.

92-07-249
Paiement de
la retenue
T.G.C. inc.

CONSIDÉRANT l'acceptation finale et l'autorisation de l'ingénieur surveillant, les Consultants René Gervais inc.;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise le paiement final à T.G.C. inc., d'un montant de six mille neuf cent vingt-six dollars et cinquante et une cents (6 926,51 \$), représentant la retenue de cinq pour cent (5 %), relativement aux travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, mise en forme de rue et pavage sur place Jourdain (règlement numéro 320).



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
M.R.C. DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 342

RÈGLEMENT RELATIF AUX FEUX ALLUMÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE.

CONSIDÉRANT QU'il est loisible à toute Corporation
municipale d'adopter des règlements pour prévenir les incendies;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires dont les
terrains sont situés dans les limites de la Municipalité sont
parfois dans l'obligation de faire usage du feu pour détruire du
foin sec, paille, herbes sèches, tas de bois, broussailles,
branchages, quelques arbres ou arbustes, abattis, plantes,
quelque terre légère ou terre noire, quelques troncs d'arbres ou
autres bois, ordures, etc,;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes, dans le but
d'éloigner les moustiques ou d'égayer un pique-nique ou fête
champêtre, se permettent d'allumer un feu de camp;

CONSIDÉRANT QUE ces feux représentent souvent des
risques sérieux pour la propriété d'autrui;

CONSIDÉRANT QUE ces feux doivent être soumis à une
réglementation uniforme et bien définie;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C.
Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair et
UNANIMEMENT RÉSOLU que le présent règlement soit adopté, qu'il
porte de numéro 342 et qu'il y soit et il y est DÉCRÉTÉ ce qui
suit :

ARTICLE I

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règle-
ment.

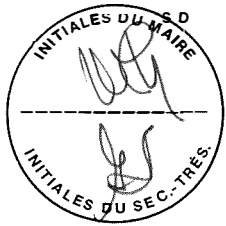
ARTICLE II

Il est défendu d'allumer tout genre de feu en plein-air, dans les
chemins et rues de la Municipalité, dans le voisinage des maisons
et bâtisses, en forêt ou à proximité.

ARTICLE III

Seuls sont permis les feux suivants et aux conditions suivantes:

- a) Les feux dans les appareils de cuisson en plein-air
tels que : foyers, barbecues et autres installa-
tions prévues à cette fin;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- b) Les feux dans des contenants en métal tels que barils ou autres avec couvercle pare-étincelles;
- c) Les feux de grèves, lorsque ceinturés de pierres;
- d) Pour les agriculteurs, les feux de paille ou de foin lorsque autorisés par le Chef de la brigade incendie;
- e) Les feux en vue de détruire toute matière ligneuse, abattue et coupée lors de l'élagage ou le nettoyage forestier dans le cadre d'un aménagement paysager lorsque autorisés par le Chef de la brigade incendie;
- f) Les feux en vue de détruire toute matière ligneuse, abattue et coupée lors d'un déboisement effectué pour le passage d'une route ou d'une rue, d'une ligne de transport d'énergie, de la construction d'une bâtisse ou de travaux d'amélioration de cours d'eau municipaux pour lesquels la loi exige qu'un permis soit émis par l'organisme responsable de la protection des forêts en l'occurrence la Société de Conservation de la Région de Québec-Mauricie.

ARTICLE IV

Aucune démonstration de feu ou de feu d'artifice ne pourra avoir lieu dans les limites de la Municipalité, à moins que la personne en charge de cette démonstration n'ait obtenu au préalable un permis du Chef de la brigade incendie.

Il est prohibé de fabriquer, d'entreposer ou de vendre des pièces pyrotechniques ou d'utiliser des pièces pyrotechniques pour faire un feu d'artifice sans avoir, au préalable, obtenu le/les permis des Services concernés par la Ville.

Il est défendu de faire un feu de joie sans avoir obtenu au préalable, un permis du Chef de la brigade.

La vente et l'usage des pétards sont défendus.

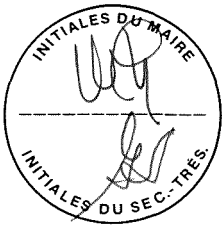
Les pièces pyrotechniques emmagasinées doivent être enfermées dans des boîtes métalliques munies de couvercles.

Il est défendu d'exposer des pièces pyrotechniques dans les vitrines.

Il est prohibé de faire un feu d'artifice ou un feu de joie à moins de soixante et quinze mètres (75 m) d'un bâtiment.

L'entreposage, la manipulation et l'utilisation d'explosifs, de détonateurs, d'amorces, d'explosifs de propulsion, de pièces pyrotechniques et de munitions doivent être conformes à la "Loi sur les explosifs".

La fabrication, le stockage, le transport et la vente de pièces pyrotechniques doivent être conformes à la "Loi sur les explosifs" et ses règlements.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE V

Les feux demeurent sous l'entière responsabilité des personnes qui les auront allumés. Les permissions et autorisations données par le Chef de la brigade ou son représentant, n'engagent pas la responsabilité de ces derniers et/ou de la Municipalité de Saint-Louis-de-France dans le cas où les feux allumés causeraient des dommages à la propriété d'autrui.

ARTICLE VI

- a) Un avis écrit, transmis par courrier recommandé ou signifié par un officier dûment mandaté, sera expédié à toute personne qui pour la première fois sera trouvé en contravention avec les dispositions du présent règlement.
- b) Une amende de cent dollars (100 \$) plus les frais seront exigés à toute personne commettant une seconde offense au présent règlement.
- c) Une amende de trois cents dollars (300 \$) plus les frais seront exigés à toute personne commettant une troisième offense au présent règlement.
- d) Une amende de trois cents dollars (300 \$) plus les frais seront exigés à toute personne commettant une offense à chaque offense subséquente à la troisième offense au présent règlement.

ARTICLE VII

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ LE : le 6 juillet 1992

AFFICHÉ LE : le 9 juillet 1992

PROMULGATION : le 9 juillet 1992

(signé)
Wilfrid Champagne,
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

92-07-250
Adoption
règlement 342

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le règlement portant le numéro 342, règlement relatif aux feux allumés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT N° 343

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France peut faire, amender ou abroger des règlements concernant les chiens;

CONSIDÉRANT QU'il a été jugé opportun d'adopter une nouvelle réglementation à ce sujet;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été régulièrement donné;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois, APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair et RÉSOLU qu'un règlement portant le numéro 343 soit et est adopté et qu'il soit DÉCRÉTÉ et STATUÉ par ce règlement ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 : Pour les fins du présent règlement, les mots suivants ont la signification donnée ci-après, à moins que le contexte n'implique un sens différent.

CONSEIL : le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Louis-de-France.

GARDIEN : toute personne qui possède ou qui a la garde d'un chien ainsi que toute personne responsable des lieux où un chien est gardé, que ce soit à titre de propriétaire, locataire ou à tout autre titre ainsi que le parent d'une personne mineure qui possède ou a la garde d'un chien.

OFFICIER SURVEILLANT : toute personne physique ou morale dûment autorisée par résolution du Conseil pour appliquer les dispositions du présent règlement.

CHENIL : lieu où logent plus de deux (2) chiens.

PLACE PUBLIQUE : toute rue, chemin, trottoir, ruelle, allée, entrée, carré du domaine municipal ou propriété d'une commission scolaire ou d'un ordre de dénomination religieuse.

TERRAIN DE JEUX : parc, terrain de jeux, piscine publique, cour d'école, propriété de la Municipalité, d'une commission scolaire ou d'un ordre religieux, ou dénomination religieuse.

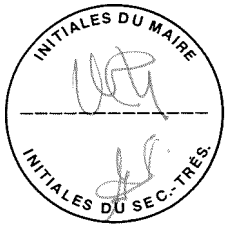
CHIEN : signifie tout chien, chienne ou chiot.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- ARTICLE 2 : Toute personne qui est propriétaire d'un chien ou qui donne refuge ou qui le nourrit, ou qui l'accompagne, ou qui pose à l'égard de ce chien des gestes de gardien, est pour les fins du présent règlement, considérée comme étant son gardien et est sujette aux obligations de gardiens édictées ci-après.
- ARTICLE 3 : Nul ne peut garder plus de deux chiens, par propriété ou logement et doit obtenir une licence pour chaque chien.
- ARTICLE 4 : Il est défendu de laisser errer tout chien dans les limites de la Municipalité. Tout chien fréquentant les rues ou places publiques permises devra être retenu au moyen d'une laisse par la personne qui l'accompagne, sans quoi tel chien sera alors considéré comme chien errant. La laisse ne devra pas avoir une longueur excédant deux (2) mètres et doit être pourvue d'un étrangleur. Une laisse rétractable automatiquement d'une longueur maximum de dix (10) mètres est aussi acceptable.
- ARTICLE 5 : Un propriétaire qui possède plus de deux chiens devra fournir au représentant dûment autorisé de la Municipalité un permis ou lettre, venant de la Municipalité, les autorisant à les garder ou opérer un chenil, et/ou un magasin pour vente d'animaux ou un hôpital d'animaux domestiques. Le coût du permis pour l'opération d'un chenil sera fixé par résolution du Conseil, le cas échéant.
- ARTICLE 6 : La demande de permis de licence doit énoncer les noms, prénoms et adresse du gardien et toutes les indications requises pour établir l'identité de chaque chien.
- ARTICLE 7 : La licence est annuelle pour la période allant du premier janvier au 31 décembre, non transférable et son prix est dû et payable le premier janvier et est indivisible et non remboursable.
- Le coût de la licence pour chaque chien et/ou chienne est fixé par résolution du Conseil municipal pour le premier janvier de chaque année, s'il y a lieu.
- ARTICLE 8 : Lors du paiement du prix de la licence, un reçu est émis ainsi qu'un médaillon officiel, au gardien du chien. Ce médaillon doit en tout temps être porté par le chien.
- ARTICLE 9 : Le représentant dûment autorisé de la Municipalité donnera un avis de cinq (5) jours ouvrables pour se procurer une licence, aux adresses ou personnes refusant ou ne répondant pas aux percepteurs. Par la suite une contravention sera émise sans autre avis.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE 10: Il incombe à l'officier ou représentant d'une firme ou société dûment mandatés de faire la surveillance nécessaire et l'application du présent règlement. A cette fin, lesdits représentants ont le droit d'entrer en tout temps et en tout lieu, afin de s'assurer que les dispositions du présent règlement sont observées. Quiconque moleste lesdits représentants ou leur nuise dans l'exécution de leurs devoirs ou aide quiconque à le molester ou à lui nuire est passible des peines édictées dans le présent règlement.

ARTICLE 11: Dans tous les cas où le représentant dûment autorisé de la Municipalité est informé qu'un cas de rage existe dans une municipalité elle peut ordonner à tous les gardiens ou propriétaires de chiens de museler tels chiens, aux fins d'éviter la propagation de cette maladie pour protéger le public. Cet ordre est valable pour une période n'excédant pas deux mois, à compter de la publication de l'avis public qui doit être donné. Tout chien atteint de rage doit être euthanasié sans délai, suivant ordre du représentant dûment autorisé de la Municipalité. Tout chien qui aura mordu devra être mis 14 jours sous observation du représentant dûment autorisé de la Municipalité, en collaboration avec les représentants du gouvernement Fédéral, ou muselé, gardé par son propriétaire et observé par un vétérinaire Fédéral. Tous les frais relatifs sont assumés par le propriétaire.

ARTICLE 12: Les faits, circonstances et actes précisés ci-après constituent des nuisances et comme tels, sont interdits et tout gardien qui occasionne ladite "nuisance" ou dont le chien se comporte de telle sorte qu'il devient une nuisance, commet une infraction aux termes du présent règlement.

- A- Le défaut de se conformer aux dispositions de l'article 3.
- B- Le fait qu'un chien vivant habituellement à l'intérieur du territoire de la Municipalité de ne pas être porteur de médaillon prévu à l'article 7.
- C- La présence d'un chien dans les parcs, terrains de jeux et places publiques sans être tenu en laisse par une personne capable de le maîtriser.
- D- Tout chien se trouvant dans les chemins ou rues de la Municipalité sans être tenu en laisse par une personne capable de le maîtriser.
- E- La présence d'un chien sur un terrain privé autre que celui du gardien du chien.
- F- Tout chien ^{NON} ~~devra être~~ attaché ou clôturé sur son terrain.
- G- L'omission par le gardien d'un chien de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu sali par les matières fécales dudit chien.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- H- Toute chienne en rut insuffisamment enfermée ou isolée.
- I- Tout chien qui constitue une cause de danger ou de dérangement par sa méchanceté ou parce qu'il détruit ou endommage une propriété, aboie, hurle, dérange les ordures, ou d'une façon générale trouble la paix du voisinage.
- J- Refusé de laisser pénétrer une personne autorisée à son domicile pour constater l'observation du présent règlement.

ARTICLE 13: L'omission par le gardien d'un animal de maison, de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé sali par les matières fécales sauf s'il s'agit du chien-guide d'un handicapé visuel.

ARTICLE 14: Les chiens de races suivantes ou de leur croisement: "Pitt Bull" et "Rottweiler" doivent être tenus continuellement dans leur enclos. De plus, pour sortir un chien d'attaque non prohibé dans les rues ou places publiques, tout propriétaire, possesseur ou gardien doit tenir son chien d'attaque en laisse et lui faire porter une muselière. La race de chien "Malamute" et ses croisements sont par le présent règlement classés avec les chiens d'attaque. Les chiens vicieux et ceux ayant blessé une personne ou un animal seront éliminés d'une manière sommaire.

ARTICLE 15: Tout chien considéré dangereux peut être abattu sans délai, par le représentant dûment autorisé de la Municipalité.

ARTICLE 16: Tout chien constituant une nuisance telle que définie par l'article 10, peut être immédiatement placé en fourrière, par tout représentant dûment autorisé de la Municipalité pour y être détenu pendant cinq (5) jours, après quoi, il peut être euthanasié ou vendu.

ARTICLE 17: Si tel chien placé en fourrière, et avant qu'il ne soit abattu, est réclamé par son propriétaire, ce dernier peut en reprendre possession, mais seulement après avoir payé la somme de 5,00 \$ pour chaque jour de garde, au gardien de la fourrière et en plus après avoir payé le coût de la licence, au cas où telle licence n'aurait pas été émise, en plus de l'amende imposée par le présent règlement.

ARTICLE 18: Tout propriétaire ou possesseur de chien constituant une nuisance au sens du présent règlement et refuse d'y remédier immédiatement, commet une infraction.

ARTICLE 19: Toute personne désirant faire euthanasier un chien ou un chat, devra verser au représentant dûment mandaté par la Municipalité, le montant requis par le mandataire.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE 20: Tout chien placé en fourrière, non réclamé par son propriétaire et déclaré en santé, pourra être cédé ou vendu à une personne qui en fait la demande.

ARTICLE 21: Le montant de l'amende est payable en entier, sans aucuns frais dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'émission du billet selon le tarif établi par le représentant dûment mandaté par la Municipalité et ce montant sera le minimum d'amende pour chaque infraction.

ARTICLE 22: Le minimum d'amende pour chaque infraction prévue à l'article 12 est :

Art 12 A)	Minimum 20,00 \$
Art 12 B)	Minimum 20,00 \$
Art 12 C)	Minimum 20,00 \$
Art 12 D)	Minimum 20,00 \$
Art 12 E)	Minimum 20,00 \$
Art 12 F)	Minimum 20,00 \$
Art 12 G)	Minimum 20,00 \$
Art 12 H)	Minimum 20,00 \$
Art 12 I)	Minimum 50,00 \$
Art 12 J)	Minimum 50,00 \$

ARTICLE 23: Nonobstant l'article 12, quiconque contrevient à une disposition du présent règlement et quiconque ne respecte pas un ordre ou un avis donné en vertu du présent règlement ou contrevient autrement à ce règlement, est passible d'une amende sur poursuite devant la cour de juridiction compétente :

- A- Pour une première infraction, d'une amende de vingt-cinq dollars (25,00 \$), plus les frais;
- B- Pour une deuxième infraction à la même disposition, dans une période de douze (12) mois, d'une amende de cinquante dollars (50,00 \$), plus les frais;
- C- Pour une troisième infraction, d'une amende minimale de deux cents dollars (200 \$) et d'au plus trois cents (300 \$) si l'infraction est commise dans les trois cent soixante-et-cinq (365) jours de la deuxième infraction.

ARTICLE 24: Le présent règlement remplace tout règlement antérieur et plus spécifiquement le règlement portant le numéro 205 et ses amendements.

ARTICLE 25: Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ADOPTÉ LE : le 6 juillet 1992

AFFICHÉ LE : le 9 juillet 1992

PROMULGATION : le 9 juillet 1992

(signé)
Wilfrid Champagne,
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

92-07-251
Adoption
règlement 343

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le règlement portant le règlement numéro 343 concernant les chiens, soit et est adopté.

92-07-252
Mandat
Entreprise
de nettoyage
M.P. inc.

CONSIDÉRANT le devis technique préparé par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur et la note de service datée du 26 juin 1992;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 1^{er} juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

92-07-253
Arrosage des
végétaux et
des fleurs
(Pép. Cormier)

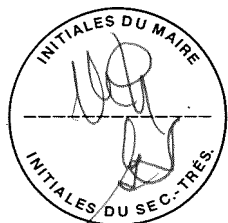
CONSIDÉRANT l'offre de service émise par Monsieur Normand Cormier, de la Pépinière Cormier, en date du 16 juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que ladite offre de service soit et est acceptée, pour exécuter l'arrosage des végétaux et des fleurs, pendant l'été 1992, pour un montant n'excédant pas mille soixante et onze dollars et quatre-vingt-seize cents (1 071,96 \$).

92-07-254
Signature
protocole
Hébergement
au 2100

CONSIDÉRANT la note de service émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, en date du 11 juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise l'hébergement au 2100, boulevard St-Louis, de jeunes participant à l'école de hockey organisée par la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France, qui se tiendra du 20 au 31 juillet 1992, pour un montant de cinquante dollars (50 \$), par nuit relativement à l'entretien.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne, et le Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente y relatif.

92-07-255
Autorisation
signatures
PDE 1992
(bibliothèque)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme Développement de l'Emploi, en date du 26 juin 1992.

92-07-256
Mandat
M^e Pinsonnault
Procédures
Les Boiseries
St-Louis

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-11, émise par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, datée du 30 juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que M^e Jean Pinsonnault, aviseur légal de la Municipalité, soit et est mandaté, pour que des procédures judiciaires soient intentées contre les Boiseries St-Louis, relativement au recouvrement extérieur de son bâtiment.

92-07-257
Cour municip.
procédures
Robert Dumont

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le dossier de Monsieur Robert Dumont, relativement au recouvrement extérieur de sa propriété, soit et est transféré à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine, pour jugement.

92-07-257-A
Cour municip.
procédures
Denis Frigon

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le dossier de Monsieur Denis Frigon, relativement au problèmes de bruit au 730, rue Bourassa, soit et est transféré à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine, pour jugement.

92-07-258
Paiement de la
Réclamation
Jean Gélinas

CONSIDÉRANT la réclamation faite par Monsieur Jean Gélinas, du 851, boulevard St-Alexis à Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT les vérifications apportées par Messieurs Ghislain Lachance, ing., Réjean Marchand, contremaître à la Voirie, et Martin Milot, attestant le bien-fondé de la réclamation.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le versement de cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-neuf cents (157,89 \$) à Monsieur Jean Gélinas, en règlement complet et final de ce dossier.



No de résolution
ou annotation

92-07-259
Ré-affectation
des montants
affectés à
des fins
spécifiques

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la réévaluation des besoins dans les différents secteurs d'activités;

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de modifier en conséquence, les réserves affectées par les résolutions numéros 91-12-473 et 92-03-103;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les montants affectés à des fins spécifiques soient et sont réduits de cent dix mille dollars (110 000 \$) et transférés au surplus accumulé de la façon suivante :

En retranchant :

50 000 \$	de l'item «Consultant et implantation informatique»
50 000 \$	de l'item «Équipement de voirie»
10 000 \$	de l'item «Bâtiments»

92-07-259-A
Dossier
police
Paiement
partiel

CONSIDÉRANT la lettre datée du 6 avril 1992, signée par Monsieur Alphonse Poiré, directeur général - DGAF MAM, relativement à la somme payable par les Municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de ce dossier n'est pas terminée;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois qu'un versement partiel de cent mille dollars (100 000 \$) soit et est versé suite à la demande de paiement numéro 32310-01, datée du 30 mars 1992, lequel à être puisé à même le surplus accumulé.

92-07-260
Griefs
01-92 et 02-92

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau et résolu unanimement que le Conseil municipal maintient la décision du Secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Alain Brouillette, telle qu'indiquée dans sa lettre du 3 juin 1992, adressée au Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2578, relativement aux griefs 01-92 et 02-92.

92-07-261
Dérogation
mineure
Josée Robert
Marc Rivard

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-007, soumise par Madame Josée Robert et Monsieur Marc Rivard, 320, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-57), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de l'emprise au lieu de 7.6 mètres (marge avant, marge latérale) tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 93;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-007 soit et est acceptée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

92-07-262
Dérogation
mineure
Robert Laforme

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-008, soumise par Monsieur Robert Laforme, 111, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-59), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de l'emprise au lieu de 7.6 mètres (marge avant, marge latérale) tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-008 soit et est acceptée.

92-07-263
C.P.T.A.Q.
Jean-Luc
Guillemette

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Jean-Luc Guillemette, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 524-P, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.

92-07-264
C.P.T.A.Q.
Clément
Lefebvre

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Clément Lefebvre, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 103-1, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal, en autant qu'un lot soit morcelé dans la terre de Monsieur Lefebvre de façon à n'avoir qu'un seul et unique bâtiment principal, par lot.

92-07-265
C.P.T.A.Q.
Édouard
Beauchesne et
Stéphane
Biron

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Messieurs Édouard Beauchesne et Stéphane Biron, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur les lots 76-9, 76-10 et 76-P, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.

92-07-266
Demande au
M.T.Q.
expropriation

CONSIDÉRANT la densification du trafic lourd circulant sur le boulevard Sainte-Marguerite Est et Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qu'entend entreprendre le ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) à l'intersection du boulevard Sainte-Marguerite Est et de la route 157 n'offrent pas les garanties accrues de sécurité aux usagers;

CONSIDÉRANT QUE le tracé faisant l'objet desdits travaux est préjudiciable à la propriété de Monsieur Jean-Louis Trépanier demeurant au 880, boulevard Sainte-Marguerite Est, lot 469-P;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que demande soit faite au ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) de procéder à l'expropriation du 880, boulevard Sainte-Marguerite Est, lot 469-P, propriété de Monsieur Jean-Louis Trépanier, et d'aménager à la jonction du boulevard Sainte-Marguerite Est et de la route 157, un tourne à droite ainsi qu'un îlot de protection pour le trafic se dirigeant vers la route 157.

92-07-267
Demande au
M.T.Q.
Réduction de
vitesse

CONSIDÉRANT QUE la partie carrossable du boulevard Saint-Jean Ouest est très étroite à la hauteur de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT la proximité des terrains de jeux;

CONSIDÉRANT le caractère urbain du secteur;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux cyclistes empruntent le boulevard Saint-Jean Ouest pour accéder ou sortir de la piste cyclable et se diriger vers les terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que demande soit faite au ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) de réduire la vitesse à cinquante kilomètres à l'heure (50 km / h) à partir de la piste cyclable sur le boulevard Saint-Jean Ouest jusqu'au boulevard Saint-Louis.

92-07-268
Demande au
MAPAQ
(fossés)

CONSIDÉRANT la demande d'intervention datée du 6 juillet 1992 faite au MAPAQ par certains résidents du boulevard Sainte-Marguerite, à l'effet de creuser les fossés pour permettre l'égouttement des terres pour la culture;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France appuie cette demande telle que formulée.

92-07-269
Paiement de la
retenue sur
contrat
Lionel Deshaies
inc.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise le paiement de la retenue au montant de trois mille cent quatre-vingt-six dollars et cinquante-huit cents (3 186,58 \$) ainsi que de la retenue au montant de mille cent douze dollars et soixante-quinze cents (1 112,75 \$), à Lionel Deshaies inc., pour le contrat exécuté dans le cadre du règlement numéro 308, relativement aux travaux sur place Jacob et ce, conditionnellement à l'obtention de l'acceptation finale des travaux par l'ingénieur surveillant, Consultants VFP inc.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.


Avis de
motion


Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

92-07-270
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 août 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 3 août 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Claude Bourgeois, Maire suppléant, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée

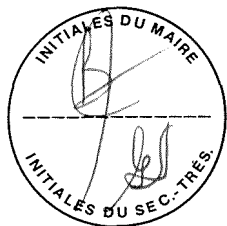
Monsieur le Maire Wilfrid Champagne

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 1992
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 92-007
11. Nomination d'Alain Brouillette - secrétaire-trésorier adjoint
12. Adoption du règlement # 344 - frais de refinancement
13. Autorisation d'un emprunt temporaire pour le refinancement des règlements # 121, (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194 et 195 (224 800 \$)
14. Autorisation d'un emprunt temporaire pour le refinancement du règlement # 240-A (50 200 \$)
15. Entériner le versement de 1 000 \$ - transfert compte affecté à la Fête Nationale
16. Autorisation au Maire et au Secrétaire-trésorier à signer une entente avec le Comité de balle
17. Mandat à Pépinière Cormier - re : Entretien des végétaux et fleurs (640,97 \$)
18. Congrès annuel A.Q.D.L.M. - Martin Falardeau
19. Entériner l'embauche de Monsieur Éric Petitclerc au salaire minimum - surveillant Parc Masse
20. VARIA
 - a) Paiement des deux (2) juges locaux - 75,00 \$ chacun (re : Concours Villes, Villages fleuris 1992)
21. Avis de motion
22. Intervention du public
23. Levée de l'assemblée

92-08-271
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant l'item a) inscrit à VARIA.



No de résolution
ou annotation

92-08-272

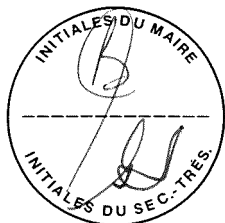
Adoption
procès-verbal

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le procès-verbal du 6 juillet 1992 soit et est adopté tel que corrigé.

C O R R E S P O N D A N C E

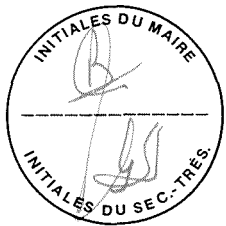
- | | |
|---|---|
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Lyse Pelletier
Répondante à la condition
féminine | Re : Rappel concernant la
transmission donnée
pour l'étude de la
répartition des effec-
tifs féminins et
masculins dans le
milieu municipal |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Dir. gén. de l'évaluation foncière
Roger Mayrand, É.A.
Directeur service de l'animation | Re : Réédition du volume
3-A, codification |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Claude Ryan
Ministre des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation | Re : Compensation de
plafonnement -
7 615 \$ |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Gilles Noël, ing. | Re : Accusé de réception
de la demande d'amé-
lioration de fossé de
chemin de M. Fernand
St-Yves |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Jacques Dion
Responsable du concours "V.V.C.F."
Direction des communications | Re : Concours "Villes, vil-
lages et campagnes
fleuris" 1992 -
Invitations pour la
journée provinciale
(5 sept. 92) |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. gén. de la Mauricie-Bois-Francs
Jean-Pierre Gélinas
Directeur régional adjoint | Re : Règlement sur l'entre-
posage des pneus hors
d'usage |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. rég. de la Mauricie-Bois-Francs
Jean-Pierre Gélinas
Directeur régional adjoint | Re : Prog. Environnement
Plage - Résultats
d'analyse bactériolo-
gique - Domaine au
Grand "R" |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. rég. de la Mauricie-Bois-Francs
Philippe Bussièrès, Dir. rég. | Re : Prog. Environnement
Plage - Résultats
d'analyse bactériolo-
gique - Domaine Scouts |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- Gouvernement du Québec
Dir. rég. de la Mauricie-Bois-Francs
Philippe Bussièrès
Directeur régional du MENVIQ
Re : Contamination potentielle par le plomb de l'eau potable de notre réseau de distribution
- Gouvernement du Québec
Office de la langue française
Michelle Rivard
Chef du service des communications
Re : Dépliant portant sur l'emploi du mot "place"
- Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
Dir. du dév. des activités commerciales
Raymond Normandin, Conseiller commerc.
Re : Formulaire à remplir indiquant les coordonnées des associations ou regroupements de notre Municipalité
- Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique
Dir. gén. Sécurité et Prévention
Charles Côté, sous-ministre associé
Re : Nouvelles publications du ministère de la Sécurité publique
- Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique
Jean-Marc Boily, sous-ministre
Re : Campagne nationale de la prévention des incendies, 1992
- Tribunal d'appel
Protection du territoire agricole
Nicole Jobin, avocate
Secrétaire du Tribunal
Re : Accusé de réception - Dossier : Georges Clément - lot P-312
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
Yvon Dubuc, analyste
Direction des services techniques
Re : Rapport d'analyse - Dossier : Georges Clément - lot P-312
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
Marie-Claude Boisvert, greffière
Re : Procès-verbal - Audition sur la demande de préséance - Dossier : C. Boisvert
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
Gaston Martineau, ing.
Direction des services techniques
Re : Rapport d'analyse - Dossier : Clément Boisvert - lots 94-2, 94-3, 94-4, 94-5
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
Gaston Meunier, vice-président
Re : Décision rendue Dossier : Clément Boisvert - lots 94-2, 94-3, 94-4, 94-5
- UMRCQ
Michel Fernet
Directeur général
Re : Rappel - Session de formation en gestion financière (12, 19 et 26 sept.)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

UMRCQ Suzanne Boivin Responsable à l'administration	Re : Nouveaux tarifs - messageries priori- taires et médiaposte
Commission de la représentation électorale du Québec Claude Shields Adjoint à la représentation	Re : Accusé de réception de la lettre datée du 20 juillet 1992
Commission de la représentation électorale du Québec Claude Shields Adjoint à la représentation	Re : Accusé de réception de la lettre datée du 10 juillet 1992
Emploi et Immigration Canada Anne Croteau, responsable Centre d'emploi du Canada	Re : Certificat mérite pour avoir active- ment participer au projet DÉFI
Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières Léon A. Lemay, directeur	Re : Liste des membres élus de l'Assemblée régio- nale et des adminis- trateurs de la Régie régionale M./B.-F.
Société d'habitation du Québec Jean-Luc Lesage, avocat Secrétaire	Re : Demande de logements subventionnés
Le Curateur public du Québec Mariette Côté La direction des biens délaissés	Re : Coupons et obliga- tions échus
Société de l'assurance automobile du Québec Jean-Marc Bard, F.C.A.	Re : Campagne d'affichage pour combattre l'alcool au volant
Régie des permis d'alcool du Québec Ghislain K.-Laflamme, avocat	Re : Avis de demande de permis d'alcool - 2760363 Canada inc. Pizzeria "67"
Ville de Cap-de-la-Madeleine Maurice Thellend Greffier municipal	Re : Mise à jour du plan d'urbanisme
Sûreté du Québec Sergent Alain Belley	Re : Limite de vitesse - Boul. St-Jean Ouest

Mention
permis de
construction

(412 600 \$)

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au
cours du mois de juillet 1992, trente-cinq (35) permis, totali-
sant la somme de quatre cent douze mille six cents dollars
(412-000 \$), ont été émis pour construction.



No de résolution
ou annotation

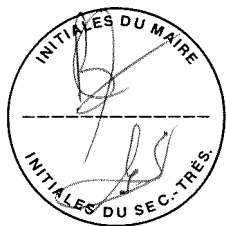
92-08-273
Adoption
Cptes à payer

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la liste des comptes à payer numéro 92-007 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-007

1.	Aiguillage Plus 1988 inc.	13,24 \$
2.	Aluminium Dufresne inc.	1 173,70
3.	Bélitex inc.	13,71
4.	Patrice Bergeron	237,70
5.	Bibliothèque Centrale de prêt	522,61
6.	Bonaventure Communication (TAS) enr.	338,00
7.	Gilles Brûlé	249,22
8.	Marc Brûlé inc.	86,14
9.	Buffet Santé Geneviève	54,31
10.	Buromax	792,52
11.	Camions Freightliner M.B.	6,51
12.	Centre du Trophée	117,87
13.	C.H.L.N. / 55	815,27
14.	La Compagnie de Construction Dollard ltée	172,64
15.	Les Consultants H.G.E. inc.	1 348,20
16.	Cooke et Fils enr.	49,73
17.	Copie X Press	185,28
18.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
19.	Courrier Purolator ltée	15,25
20.	Deschamps Photo	470,74
21.	Distribution D.C. inc.	360,33
22.	Distribution Robert enr.	278,12
23.	Dona inc.	17,49
24.	Egzakt Publicité/Communication	621,91
25.	Emballages Bettez inc.	246,32
26.	Suzette Emond	240,00
27.	L'Entrepôt du Tapis	61,70
28.	Les Entreprises SPE enr.	334,82
29.	Les Entrep. Élect. Michel Lamothe enr.	431,21
30.	Équipements Plannord ltée	477,26
31.	L'Exèdre Librairie inc.	40,34
32.	Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc.	1 090,00
33.	Fortin Investigation et Sécurité	2 278,04
34.	Fleuriste Cormier	155,32
35.	Forkem Produits Chimiques	117,61
36.	Garage Jacques Martin	61,79
37.	Garage Jacques Ricard inc.	186,75
38.	Garage Théo Thibeault	212,40
39.	Gaz Bar S. Dupont	91,00
40.	Christian Gendron	45,91
41.	General Bearing Service inc.	75,70
42.	Henri Bourgeois inc.	51,98
43.	Journal Larochelle	315,00
44.	Laboratoire de l'Environnement LCQ	282,48
45.	Michel Lambert	106,58
46.	David Larochelle	153,87
47.	Pierre Larochelle Reliure inc.	197,20
48.	Gyslaine Laverdure	39,21
49.	Hélène Lemire	280,00
50.	Yves Lemire et Diane Marcotte	34,66
51.	R.J. Lévesque & Fils ltée	72,80
52.	Librairie Poirier inc.	362,03
53.	Location Buromax inc.	271,57



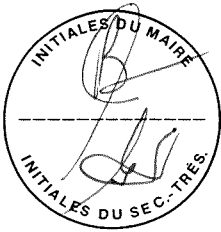
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

54.	Machineries Baron & Tousignant ltée	40,86
55.	Les Maçonneries Doucet inc.	4 300,00
56.	Maison Pleins Jeux inc.	29,46
57.	Manpower (Qué) ltée	1 799,39
58.	Marché J.G. Normandin (1989) inc.	34,29
59.	Matériaux de construction S.L. inc.	115,73
60.	Matériaux Les Rives inc.	1 592,34
61.	Clément Morin et Fils inc.	1 609,07
62.	Multi-Markes inc.	5,01
63.	Le Nouvelliste	5 244,17
64.	J.D. Paré Électrique inc.	101,92
65.	Paymaster Canada limitée	321,34
66.	Pépinière Cormier	747,46
67.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	314,04
68.	Michèle Pineault	123,08
69.	Pluritec Laboratoire ltée	85,60
70.	Pneus Bélisle	1 050,16
71.	Pesto	234,40
72.	Les Produits de Béton St-Louis enr.	16,29
73.	Protection Incendie CFS ltée	313,15
74.	Les Publications du Québec	21,35
75.	Quévis inc.	306,52
76.	R.D.S. Radio inc.	211,73
77.	Reliure Travaction inc.	55,94
78.	Martin Rheault	13,94
79.	R.M. Leduc & Cie	216,46
80.	Sablière du Cap	222,56
81.	Simard Beaudry inc.	797,89
82.	Soc. Qué. d'Assainissement des Eaux	7 585,77
83.	Pétroles Sonerco (1990) INC.	390,01
84.	Station Service N.G.	94,00
85.	J. St-Cyr & Frères ltée	100,51
86.	Stelem	361,99
87.	St-Maurice Oxygène ltée	23,11
88.	Supérieur Propane inc.	174,26
89.	Télévision St-Maurice (1976) inc.	2 140,00
90.	UAP inc. (# 067)	116,69
91.	Ultrapage / Motorola ltée	988,76
92.	Ville de Trois-Rivières	1 479,98
93.	Vitres d'autos G.T.S. inc.	634,42
94.	Woolco	20,73
TOTAL:		50 353,42 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 92-007

1.	R. Dubuc inc.	838,61 \$
TOTAL:		838,61 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de
juillet 1992.

BELL CANADA

08-07-1992	372-9227	39,34 \$	
	372-9226	39,34	
			78,68 \$
15-07-1992	374-4486	19,47 \$	
	374-6550	933,33	
	376-0654	41,07	
	376-8436	46,40	
	373-3789	39,34	
	ligne informatique	189,17	
			1 268,78 \$
21-07-1992	379-6915	98,81 \$	
			98,81 \$
28-07-1992	691-1843	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
			256,20 \$
			TOTAL: <u>1 702,47 \$</u>

BELL CELLULAIRE

08-07-1992	372-7352	95,86 \$	
28-07-1992	372-7352	84,62	
			TOTAL : <u>180,48 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de
juillet 1992

HYDRO-QUÉBEC

08-07-1992	400, Goulet	262,84 \$	
	631, Carrière	44,17	
			307,01 \$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution ou annotation

15-07-1992	100, de la Mairie	12 247,44 \$	
	220, Masse	164,52	
	55, Masse	126,52	
			12 538,48 \$
21-07-1992	200, Masse	1 263,66 \$	
	10, Marchand	1 762,89	
	100, de la Mairie	2 304,98	
	820, Hôtel de Ville	1 266,59	
	671, des Loisirs	709,87	
	200, de la Mairie	2 755,59	
			10 063,58 \$
			TOTAL: <u>24 792,02 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 77 867,00 \$

92-08-274
Nomination
Sec.-trés.
adjoint

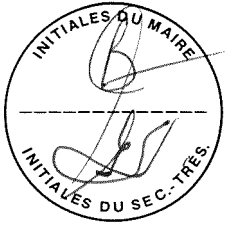
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Monsieur Alain Brouillette, c.a., soit et est nommé Secrétaire-trésorier adjoint pour la période de vacances du Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 344

APPROPRIATION
RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROBATION D'UNE SOMME DE QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$), PAR BILLETS, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 121, (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194, 195, 240-A, 109, 138, (138-A), 255 ET 256 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE.

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 121, (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194 et 195 un solde non amorti de 224 800 \$ sera renouvelable le 10 août prochain, au moyen d'un nouvel emprunt par billets pour le terme autorisé restant à courir;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt décrété par le règlement numéro 240-A un solde non amorti de 50 200 \$ sera renouvelable le 24 août prochain, au moyen d'un nouvel emprunt par billets, pour le terme autorisé restant à courir;

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 109, 138, (138-A) et 255 un solde non amorti de 160 050 \$ sera renouvelable le 2 novembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt par billets pour le terme autorisé restant à courir;

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 256 un solde non amorti de 319 200 \$ sera renouvelable le 21 décembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt par billets pour le terme autorisé restant à courir;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de financement par billets de ces différents emprunts sont estimés à la somme de 15 000 \$, et vu que la Corporation ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit effectuer un emprunt par billets pour cette somme;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'emprunter cette somme conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par Jacques Boisclair, Conseiller, à la séance du 6 juillet 1992;

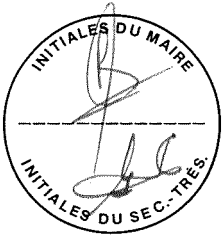
À une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, tenue le 3 août 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil situé au 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France à laquelle sont présents la majorité des conseillers formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Claude Bourgeois.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par : Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par le règlement du Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, et il est par le présent règlement numéro 344, STATUÉ ET ORDONNÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;



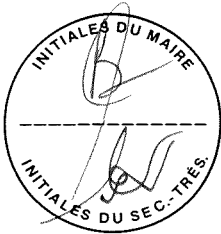
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 15 000 \$ pour les fins de la présente procédure, et pour se procurer cette somme à emprunter au moyen d'un emprunt par billets, jusqu'à concurrence du même montant;
- ARTICLE 3 : Les billets seront signés par le Maire ou le Maire suppléant et le Secrétaire-trésorier ou le Secrétaire-trésorier adjoint pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription;
- ARTICLE 4 : Les billets seront remboursés sur une période de cinq (5) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant pas quinze pour cent (15 %) l'an;
- ARTICLE 5 : Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêts à l'institution bancaire prêteuse;
- ARTICLE 6 : Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables mentionnés aux articles concernant la taxation des règlements numéros 121, (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194, 195, 240-A, 109, 138, (138-A), 255 et 256, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé, tel qu'indiqué dans l'annexe A, pendant la durée de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante selon le mode prévu à ces articles, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau d'amortissement contenu à l'annexe B.

Dans le cas où le remboursement d'un emprunt prévu à l'un des règlements visés au 1^{er} alinéa est effectué en tout ou en partie au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est par le présent règlement exigé et sera prélevée une compensation auprès des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1^{er} alinéa du présent article.

La taxe ou la compensation imposée en vertu du présent article ne sera pas exigible des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1^{er} alinéa du présent article permettant le paiement par anticipation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ANNEXE A

RÈGLEMENT NUMÉRO	DESCRIPTION	SOLDE NON AMORTI
<u>EMPRUNT ÉCHÉANT LE 10 AOÛT 1992</u>		
121 (121-A)	Aqueduc et égout - place Ouellet	4 400 \$
122	Aqueduc et égout - Gaston Hardy	2 400
171	Aqueduc - place Carrière	53 100
184	P/D - Aqueduc et égout - secteur Dubois	11 000
189	Aqueduc et égout, phase I - sect. Dubois	51 400
190	Aqueduc et égout, phase II - sect. Dubois	74 200
194	P/D - Aqueduc - Cadotte et Murielle	18 600
195	P/D - Aqueduc - Chemin Masse	9 700
		<u>224 800 \$</u>
<u>EMPRUNT ÉCHÉANT LE 24 AOÛT 1992</u>		
240-A	Centre multifonctionnel - (solde)	<u>50 200 \$</u>
<u>EMPRUNT ÉCHÉANT LE 2 NOVEMBRE 1992</u>		
109	Extension aqueduc et égout - route 157	118 742
138 (138-A)	Aqueduc et égout - Des Bouleaux	1 408
255	Achat d'équipements divers	39 900
		<u>160 050 \$</u>
<u>EMPRUNT ÉCHÉANT LE 21 DÉCEMBRE 1992</u>		
256	Nouveau puits (1 ^{re} tranche)	<u>319 200 \$</u>
	TOTAL	<u>754 250 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ANNEXE B

NUMÉRO DU RÈGLEMENT : 344

MONTANT : 15 000 \$

TAUX : 9%

ANNÉES : 5

ANNÉE	INTÉRÊT	CAPITAL	TOTAL	SOLDE
1	1 350	2 500	3 850	12 500
2	1 125	2 700	3 825	9 800
3	882	3 000	3 882	6 800
4	612	3 300	3 912	3 500
5	315	3 500	3 815	0
TOTAUX :	4 284 \$	15 000 \$	19 284 \$	

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE : 3 août 1992

AFFICHÉ LE : 4 août 1992

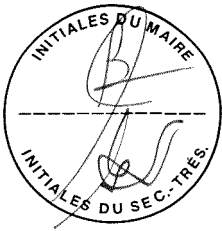
APPROUVÉ PAR LEM.A.M. LE :

(signé)
Claude Bourgeois
Maire suppléant

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

92-08-275
Adoption
règlement
344

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le règlement portant le numéro 344, règlement pourvoyant à l'approbation d'une somme de quinze mille dollars (15 000 \$), par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunts numéros 121, (121-a), 122, 171, 184, 189, 190, 194, 195, 240-a, 109, 138, (138-a), 255 et 256 de la Municipalité de Saint-Louis-de-France soit et est adopté.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-08-276
Autorisation
Signature
emprunt
temporaire

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, un emprunt temporaire de deux cent vingt-quatre mille huit cents dollars (224 800 \$) à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, pour le refinancement des règlements d'emprunt numéros 121 (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194 et 195.

92-08-277
Autorisation
Signature
emprunt
temporaire

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, un emprunt temporaire de cinquante mille deux cents dollars (50 200 \$) à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, pour le refinancement du règlement d'emprunt numéro 240-A (Centre multifonctionnel - solde).

92-08-278
Versement au
compte de la
Fête nationale

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-82, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, en date du 13 juillet 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil entérine le dernier versement de la subvention prévue au montant de mille dollars (1 000 \$) au budget 1992, dans le compte de la Fête Nationale.

92-08-279
Signature
Prot. entente
location
terrains de
balle A et B

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, avec Monsieur Claude Tremblay du «Tournoi Marcel Vincent», le protocole d'entente pour la location des terrains de balle «A» et «B» de la Terre des Loisirs.

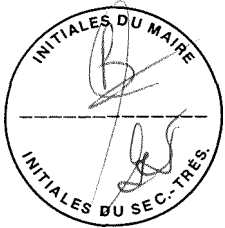
92-08-280
Mandat à
Pép. Cormier
Entretien des
végétaux et
des fleurs

CONSIDÉRANT l'offre de service émise par Monsieur Normand Cormier de la Pépinière Cormier, en date du 16 juin 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que ladite offre de service soit et est acceptée, pour exécuter l'entretien des végétaux et des fleurs, pour la période estivale 1992, pour un montant n'excédant pas six cent quarante dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (640,97 \$).

92-08-281
Congrès
A.Q.D.L.M.
M. Falardeau

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-84, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, en date du 16 juillet 1992;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise Monsieur Martin Falardeau, à assister, accompagné, au congrès de l'A.Q.D.L.M. (l'Association québécoise des Directeurs de loisirs municipaux), du 23 au 26 septembre prochains à Valleyfield;

QUE les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-08-282
Embauche
E. Petitclerc
(surveillant
Parc Masse)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-85, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, en date du 16 juillet 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil ratifie l'engagement de Monsieur Éric Petitclerc, à titre de surveillant au Parc Masse, à compter du 27 juillet 1992 jusqu'à la Fête du Travail, s'il y a lieu et ce, au salaire minimum.

92-08-283
Gratification
juges (Villes,
villages fleuris
1992)

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'une somme de soixante-quinze dollars (75,00 \$) soit remise à Madame Annie Gagnon et Madame Sylvie Cossette, à titre d'allocation au jury, dans le cadre du concours "Villes, villages fleuris 1992".

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

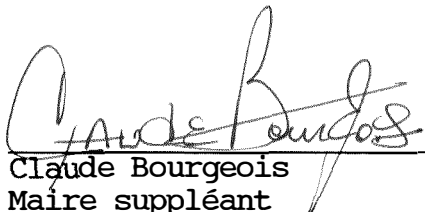
Avis de
motion

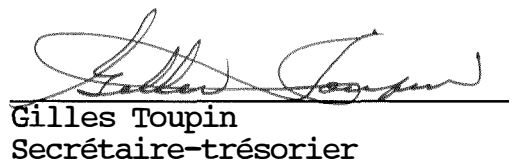
Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

92-08-284
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 17 août 1992


Claude Bourgeois
Maire suppléant


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 17 août 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Nomination secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal du 3 août 1992
7. Affaires découlant des procès-verbaux
8. Affaires du C.C.U.
9. Mandat à Conseil des Loisirs de la Mauricie
(re : élaboration du plan d'aménagement du Parc Caron Sud)
10. Demande de la Commission du Hockey mineur (avance de 1 000 \$)
11. Congrès A.I.M.Q. (Association des Ingénieurs municipaux du Québec) - Ghislain Lachance
12. C.P.T.A.Q.
Dossier 92-011 : Charles O'Connor
Dossier 92-012 : Lucie Fournier Montreuil
13. VARIA
14. Avis de motion
15. Intervention du public
16. Levée de l'assemblée

L'item numéro 2 est retiré de l'ordre du jour.

92-08-285
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté.

92-08-286
Adoption
procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le procès-verbal du 3 août 1992 soit et est adopté tel que corrigé.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-08-287

Mandat

C.L.M.

(planificat.

aménagement

Parc Caron S.)

CONSIDÉRANT l'offre de service révisé, émis par Monsieur Jean Trudel, Conseiller en loisir pour le Conseil des loisirs de la Mauricie inc., en date du 3 avril 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil mandate le Conseil des loisirs de la Mauricie inc. pour effectuer la planification de l'aménagement du Parc Caron Sud, pour un montant n'excédant pas quatre mille dollars (4 000 \$), taxes incluses.

92-08-288

Avance subv.

Hockey mineur

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-92, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, datée du 6 août 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le paiement de mille dollars (1 000 \$) à la Commission du Hockey mineur, en guise d'avance sur la subvention 1993.

92-08-289

Congrès

A.I.M.Q.

(G. Lachance)

CONSIDÉRANT la note de service datée du 7 août 1992, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise Monsieur Ghislain Lachance, à assister, accompagné, au congrès de l'A.I.M.Q. (l'Association des Ingénieurs municipaux du Québec), du 13 au 16 septembre prochains à Hull;

QUE les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-08-290

C.P.T.A.Q.

Charles

O'Connor

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Charles O'Connor, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 549, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.

92-08-291

C.P.T.A.Q.

Lucie Fournier

Montreuil

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Madame Lucie Fournier Montreuil, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 523-P, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.



No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Avis de
motion

92-08-292
Levée de
l'assemblée

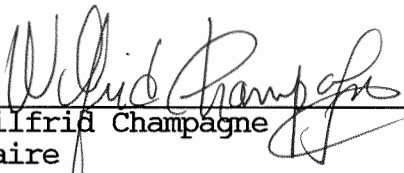
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

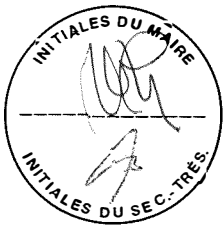
ADOPTÉ à la séance du: 8 septembre 1992



Wilfrid Champagne
Maire



Alain Brouillette
Secrétaire-trésorier adjoint



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 24 août 1992 à 18:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Refinancement des règlements d'emprunt numéros 121 (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194 et 195.
2. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 240-A.
3. Financement du règlement numéro 344
4. Procédures - Avis d'infraction

92-08-293
Refinancement
par billets

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin et RÉSOLU UNANIMEMENT que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de deux cent soixante-dix-neuf mille deux cents dollars (279 200 \$) par billets, en vertu des règlements numéros 121 (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194, 195, 240-A et 344, au pair, et échéant en série 5 ans, comme suit :

25 900 \$	7,30 %	8 septembre 1993
27 900 \$	7,30 %	8 septembre 1994
30 100 \$	7,30 %	8 septembre 1995
32 500 \$	7,30 %	8 septembre 1996
162 800 \$	7,30 %	8 septembre 1997

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables, par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.



No de résolution
ou annotation

92-08-294
Financement
par billets

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter, par billets, un montant total de deux cent soixante-dix-neuf mille deux cents dollars (279 200 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
121 (121-A)	4 400 \$
122	2 400
171	53 100
184	11 000
189	51 400
190	74 200
194	18 600
195	9 700
240-A	50 200
344	4 200

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier ou son représentant;

QUE les billets seront datés du 8 septembre 1992;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1.- 25 900 \$
- 2.- 27 900
- 3.- 30 100
- 4.- 32 500
- 5.- 33 000
- 5.- 129 800 \$ (à renouveler);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cing (5) ans (à compter du 8 septembre 1992), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 171, 184, 189, 190, 194 et 195; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la Municipalité avait le 10 août 1992, un montant de deux cent vingt-quatre mille huit cents (224 800 \$) à renouveler sur un emprunt original de deux cent quatre-vingt-trois mille soixante-quatorze dollars et vingt-trois cents (283 074,23 \$), pour des périodes de quatre (4) et dix (10) ans, en vertu des règlements numéros 121 (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194 et 195;

QUE la Municipalité emprunte les deux cent vingt-quatre mille huit cents (224 800 \$) par billets, en renouvellement d'un emprunt par billets, pour un terme additionnel de vingt-neuf (29) jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

QUE la Municipalité aura, le 24 août 1992, un montant de cinquante mille deux cents (50 200 \$) à renouveler sur un emprunt original de quatre-vingt mille (80 000 \$) pour une période de cinq (5) ans, en vertu du règlement numéro 240-A.

QUE la Municipalité emprunte les cinquante mille deux cents (50 200 \$) par billets, en renouvellement d'un emprunt par billets, pour un terme additionnel de quinze (15) jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

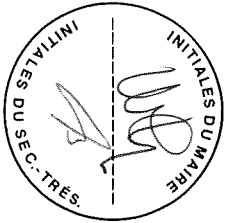
TABLEAU COMBINÉ

(page suivante)

TABLEAU COMBINÉ

MUNICIPALITÉ : SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MONTANT : 279 200 \$
DATÉ DU : 8 SEPTEMBRE 1992
10 RÉGLEMENTS

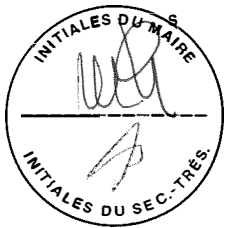
No de résolution
ou annotation



ANNÉE	121(121-A)	122	171	184	189	194	195	240-A	344	190	TOTAL
1	1 000 \$	500 \$	3 700 \$	800 \$	3 500 \$	1 300 \$	700 \$	8 600 \$	700 \$	5 100 \$	25 900 \$
2	1 000 \$	600 \$	3 900 \$	800 \$	3 900 \$	1 400 \$	700 \$	9 200 \$	800 \$	5 600 \$	27 900 \$
3	1 100 \$	600 \$	4 300 \$	900 \$	4 100 \$	1 500 \$	800 \$	10 000 \$	800 \$	6 000 \$	30 100 \$
4	1 300 \$	700 \$	4 600 \$	900 \$	4 500 \$	1 600 \$	800 \$	10 800 \$	900 \$	6 400 \$	32 500 \$
5			5 000 \$	1 000 \$	4 800 \$	1 700 \$	900 \$	11 600 \$	1 000 \$	7 000 \$	33 000 \$
6			5 400 \$	1 100 \$	5 200 \$	1 900 \$	1 000 \$			7 500 \$	22 100 \$
7			5 800 \$	1 200 \$	5 700 \$	2 100 \$	1 100 \$			8 100 \$	24 000 \$
8			6 300 \$	1 300 \$	6 100 \$	2 200 \$	1 100 \$			8 800 \$	25 800 \$
9			6 700 \$	1 400 \$	6 600 \$	2 400 \$	1 200 \$			9 500 \$	27 800 \$
10			7 400 \$	1 600 \$	7 000 \$	2 500 \$	1 400 \$			10 200 \$	30 100 \$
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
	<u>4 400 \$</u>	<u>2 400 \$</u>	<u>53 100 \$</u>	<u>11 000 \$</u>	<u>51 400 \$</u>	<u>18 600 \$</u>	<u>9 700 \$</u>	<u>50 200 \$</u>	<u>4 200 \$</u>	<u>74 200 \$</u>	<u>279 200 \$</u>

162 800 \$
à refinancer
129 800 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

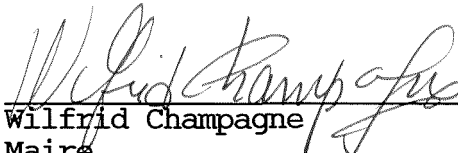
No de résolution
ou annotation

92-08-295
Cour
municipale
S. Gélinas


Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le dossier de Monsieur Sylvain Gélinas, relativement aux problèmes de propreté du terrain et de l'entreposage extérieur au 950, rue St-Maurice, soit et est transféré à la Cour municipale de Cap-de-la-Madeleine, pour jugement.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du: 8 septembre 1992



Wilfrid Champagne
Maire



Alain Brouillette
Secrétaire-trésorier adjoint



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 8 septembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux du 17 et du 24 août 1992
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 92-008
11. Inscription - Congrès UMRCQ 1992
12. Adhésion Chambre de Commerce - un conseiller municipal
13. Ratification de l'inscription à la journée provinciale "Villes, Villages, et Campagnes fleuris 1992"
14. Entériner l'embauche de Madame Denise Ouellet - (brigadier scolaire) et de Madame Pierrette Bétit (rempl.)
15. Entériner l'embauche de Monsieur Jean-François Caron - (re : appariteur suppléant)
16. Dossier "Route des Pins"
17. Autorisation de signature au Maire et au Secrétaire-trésorier - Contrat de service du Conseil des Loisirs de la Mauricie (re : élaboration du plan d'aménagement du Parc Caron Sud)
18. Autorisation - Appel d'offres (re : fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux)
19. Achat partie du lot 94-2 rue Larkin
20. Bacs roulants WMI - Secteur Masse
21. Subvention - Club Optimiste
22. Contribution - Tournoi de golf de la Chambre de Commerce



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

23. Période d'intervention du public concernant les dossiers de dérogations mineures
24. Dérogations mineures :
Dossier 92-009 : Jean-Guy Hébert
Dossier 92-010 : René Désilets
Dossier 92-011 : Mirabel Automobiles enr.
25. VARIA
 - a) Résolution d'appui - Installation laveuse, sécheuse O.M.H.
 - b) Acceptation soumission «Achat tuyau "Big O"»
Autorisation de signature du contrat
 - c) Résolution de félicitations au Comité de "Villes, Villages et Campagnes fleuris 1992"
26. Avis de motion
27. Intervention du public
28. Levée de l'assemblée

92-09-296
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à c) inscrits à VARIA.

92-09-297
Adoption
proc.-verb.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les procès-verbaux du 17 et du 24 août 1992 soient et sont adoptés tels que rédigés.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Alphé Poiré
Dir. gén. de l'Administration fin.

Re : Approbation du règlement 344, décrétant un emprunt de 15 000 \$

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan
Ministre des Affaires municipales

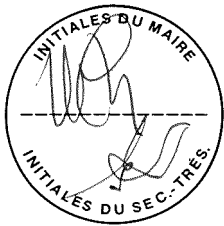
Re : Compensation tenant lieu de taxes foncières municipales -
1 951,16 \$

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan
Ministre des Affaires municipales

Re : Compensation tenant lieu de taxes foncières municipales -
2 697,72 \$

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan
Ministre des Affaires municipales

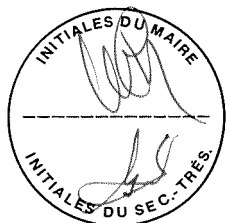
Re : Compensations tenant lieu de taxes foncières municipales -
5 397,47 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- | | |
|---|--|
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan
Ministre des Affaires municipales | Re : Compensation finale de
péréquation -
25 480,00 \$ |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles
Dir. gén. de la Mauricie Bois-francs
Denis Delangie, directeur | Re : Subvention pour la
bibliothèque 30 704 \$ |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. rég. de la Mauricie - Bois-francs
Philippe Bussièrès, dir. régional | Re : Mise en oeuvre de la
politique sur l'élimi-
nation des neiges
usées |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. rég. de la Mauricie - Bois-francs
Richard Beauregard
Chef de division-contrôle | Re : Inspection du système
d'alimentation en eau
potable |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. rég. de la Mauricie - Bois-francs
Jean-Pierre Gélinas
Directeur régional adjoint | Re : Progr. Environnement
Plage - Résultats
d'analyse bactéri-
ologique - Domaine au
Grand «R» |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. gén. de la Mauricie - Bois-francs
Jean-Pierre Gélinas
Directeur régional adjoint | Re : Progr. Environnement
Plage - Résultats
d'analyse bactéri-
ologique - Domaine au
Grand «R» |
| Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique
Dir. gén. de la sécurité civile | Re : Campagne nationale de
la prévention des
incendies 1992 |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
District 32
Léger Lavoie, ingénieur
Chef de district par intérim | Re : Demande d'étude de
radar - boulevard
St-Jean Ouest |
| MRC
Paul Corriveau, c.p.u.q.
Coordonnateur à l'aménagement | Re : Dépliant concernant
la Réserve de trois
chaînes |
| Société Québécoise
D'Assainissement des eaux
François Rochette, ingénieur
Directeur régional | Re : Rapport d'avancement
de projet pour la
période du 31 mars
1992 au 19 juin 1992 |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

UMRCQ Roger Nicolet, président	Re : Brochure concernant le congrès qui aura lieu les 8, 9 et 10 octobre 1992
UMRCQ Michel Fernet Directeur général	Re : Prix Jean-Marie-Moreau inscription jusqu'au 31 août 1992
Emploi et Immigration Canada Centre d'emploi du Canada pour étudiants à Cap-de-la-Madeleine Anne Croteau, responsable	Re : Certificat de recon- naissance pour la participation active au programme d'emploi d'été pour les étu- diants canadiens

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois d'août 1992, vingt-sept (27) permis, totalisant la somme de trois cent soixante-cinq mille six cents dollars (365 600 \$), ont été émis pour construction.

92-09-298
Adoption
Ctes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 92-008 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-008

1.	Aluminium Dufresne inc.	71,26 \$
2.	Atelier de réparations de moteurs du Cap	58,43
3.	Atelier d'usinage Gomex inc.	29,20
4.	Autobus Bell Horizon inc.	887,67
5.	Bélitec inc.	253,02
6.	Les Bétons Mont-Carmel inc.	126,72
7.	Bibliothèque Centrale de Prêt	567,08
8.	Martin Boissonneault	20,74
9.	Alain Brouillette	28,84
10.	Gilles Brûlé	132,94
11.	Buromax	758,29
12.	Les Caisses Enregistreuses Digitec	43,34
13.	La Cie Canadienne de Service de linge	203,32
14.	La Compagnie de Construction Dollard ltée	863,20
15.	Construction S.R.B. S.C.C.	151,78
16.	Cooke et Fils enr.	45,37
17.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
18.	Courrier Purolator ltée	67,16
19.	Les Croustilles Yum-Yum enr.	138,67
20.	D. De Montigny et Fils inc.	386,29
21.	Deschamps photo	15,87
22.	Jean-Paul Deshaies inc.	170,77
23.	L.M. Desmarais inc.	44,55
24.	Dicom Express inc.	15,96
25.	Distribution Robert enr.	120,11
26.	Diffusion et Promotion du Livre	384,39
27.	Les Entreprises SPE enr.	549,76
28.	Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	1 018,72
29.	Les Estampes P.G. (1981) inc.	8,04



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

30.	Exc. Lethiecq & Fils inc.	358,32
31.	Martin Falardeau	15,64
32.	2745-8074 QC inc. Fernand Daigle enr.	1 004,22
33.	Fortin Investigation et Sécurité	10 818,49
34.	Floriculture Gauthier inc.	38,95
35.	Formulaires Ducharme inc.	44,94
36.	Forkem Produits d'entretien	214,72
37.	Garage Jacques Martin	83,96
38.	Garage Théo Thibeault	72,00
39.	Gaz Bar S. Dupont	283,00
40.	Claude Gélinas, Pharmacie	4,71
41.	Christian Gendron	153,38
42.	Groupe Sports-Inter plus inc.	311,47
43.	Eloi Guillemette	20,80
44.	L'Hebdo Journal	197,80
45.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	1 172,93
46.	Industries Fortier	1 445,66
47.	Journal Larochelle	225,00
48.	David Larochelle	207,63
49.	Pierre Larochelle Reliure inc.	151,79
50.	Hélène Lemire	115,00
51.	Librairie Poirier inc.	620,23
52.	Loomis, Service de Courrier	44,32
53.	Machineries Baron & Tousignant ltée	45,19
54.	Manpower (Qué) ltée	2 531,60
55.	Massicotte & Fils ltée	471,86
56.	Matériaux de Construction S.L. inc.	507,98
57.	Matériaux les Rives inc.	1 893,58
58.	M.C. Équipement inc.	226,80
59.	M. Électrique ltée	213,99
60.	Métropolitain Communication	138,00
61.	Clément Morin et Fils inc.	382,36
62.	M.R.C. de Francheville	6 010,34
63.	Le Nouvelliste	300,46
64.	J.D. Paré Électrique inc.	424,89
65.	Peinture Arc-en-Ciel	1 704,81
66.	Pelsue inc.	339,75
67.	Pépinère Cormier	208,01
68.	Perco ltée	399,30
69.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	345,00
70.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	494,24
71.	Michèle Pineault	62,22
72.	Pitney Bowes	133,03
73.	Pluram inc.	1 894,11
74.	Pluritec Laboratoire ltée	500,76
75.	Pneus Bélisle	80,89
76.	La Presse ltée	113,16
77.	Protection Incendie CFS ltée	67,43
78.	Les Publications CCH/FM ltée	290,70
79.	P.V. Ayotte ltée	9,13
80.	Quévis inc.	89,31
81.	Reliure Travaction inc.	104,67
82.	Roy, Lambert & Associés	4 021,85
83.	Sablière du Cap	532,35
84.	Sécurité Plus / Le Travailleur	309,86
85.	Simard Beaudry inc.	2 833,62
86.	La Société Protectrice des Animaux	216,68
87.	Sté Québécoise d'assainissement des eaux	230,30
88.	Station Service N.G.	48,00
89.	J. St-Cyr & Frères ltée	585,84
90.	St-Cyr Photo	86,16
91.	St-Maurice Oxygène ltée	5,21
92.	Supérieur Propane inc.	98,28
93.	Systèmes Dacor inc. (Les)	77,89
94.	Thorburn Équipement inc.	52,42



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

95.	Gilles Toupin	35,36
96.	Tremblay, Bois, Migneault, avocats	1 750,34
97.	UAP inc.	302,33
98.	Ville de Trois-Rivières	1 609,98
99.	Vitrerie du Centre inc.	93,88
100.	Westburne Québec inc.	917,41
		<hr/>
TOTAL:		58 622,78 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 92-008

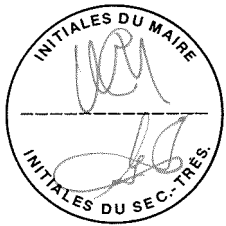
1.	Aménagement Pluri-Services inc.	3 148,01 \$
2.	Société de Géomatique intern. inc.	34 097,05
3.	VFP Consultants inc.	2 106,08
		<hr/>
TOTAL:		39 351,14 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois d'août 1992.

BELL CANADA

05-08-1992	371-9226	4,68 \$	
	372-9226	39,34	
	372-9227	39,34	
		<hr/>	83,36 \$
11-08-1992	376-8436	46,40 \$	
	376-0654	40,68	
	374-4486	19,47	
	374-6550	849,43	
		<hr/>	955,98 \$
19-08-1992	ligne informatique	189,17 \$	
	379-6915	85,94	
	373-3789	39,34	
		<hr/>	314,45 \$
26-08-1992	371-9226	4,68 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
	691-1843	42,70	
		<hr/>	260,88 \$
TOTAL:		<u>1 614,67 \$</u>	



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

QUE les frais d'inscriptions, de séjour et de déplacements soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-09-300
Adhésion
Chambre de
Commerce

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil adhère à la Chambre de Commerce de Saint-Louis-de-France et soit représenté par un de ses membres selon la disponibilité;

QUE les frais d'adhésion au montant de quatre-vingt-dix-neuf dollars (99,00 \$) soient et sont défrayés en conséquence.

92-09-301
Inscription
Journée prov.
Villes, Villages,
Campagnes
fleuris 92

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil ratifie l'inscription de Monsieur Claude Bourgeois, accompagné, au montant de quatre-vingts dollars (80,00 \$) relativement à la journée provinciale "Villes, Villages et Campagnes Fleuris" qui se tiendra le 5 septembre 1992, à Sherbrooke.

92-09-302
Embauche de
D. Ouellet
P. Bétit
Brigadiers

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-93, émise en date du 20 août 1992 par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil ratifie l'engagement de Madame Denise Ouellet, à titre de Brigadier scolaire et de Madame Pierrette Bétit, à titre de remplaçante, au salaire (~~minimum~~) et ce, à compter du 1^{er} septembre 1992.

*horaire de
5.80**

92-09-303
Embauche
J.F. Caron
Appariteur
suppléant

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-96, émise en date du 20 août 1992 par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

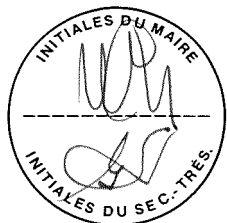
Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil ratifie l'engagement de Monsieur Jean-François Caron, à titre d'appariteur suppléant, au tarif en vigueur et ce, à compter du 19 août 1992.

92-09-304
Demande à la
S.Q.
Surveillance

CONSIDÉRANT le nombre important d'entreprises reliées à l'extraction de sable ou de pierre sur le territoire de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT également la présence de deux (2) des principaux sites d'enfouissement de matériaux secs de la région;

CONSIDÉRANT l'affluence de véhicules lourds en provenance de ces entreprises sur les principales routes de Saint-Louis-de-France, notamment sur les boulevards St-Louis, Ste-Marguerite, St-Alexis, St-Jean et sur la route des Pins;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la vitesse souvent excessive de ces véhicules sur les routes;

CONSIDÉRANT la non-conformité de certains de ces véhicules en rapport avec le code de la route, notamment au niveau des charges, de l'état physique des véhicules, des toiles de protection, de la signalisation, etc.;

CONSIDÉRANT le tort que ces véhicules causent à l'environnement de Saint-Louis-de-France en laissant régulièrement s'échapper la cargaison sur nos routes;

CONSIDÉRANT l'attitude négligente de plusieurs conducteurs de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT les plaintes répétées de nos citoyens quant à leur propre sécurité;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que demande soit faite à la Sûreté du Québec d'accentuer leur surveillance de façon régulière, notamment au niveau de la vitesse, des charges et des toiles de sécurité des véhicules lourds circulant non seulement sur le boulevard St-Louis mais également sur la route des Pins, les boulevards St-Alexis, St-Jean et Ste-Marguerite.

92-09-305
Autorisation
signatures
Contrat avec
C.L.M.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, avec le Conseil des loisirs de la Mauricie inc., les documents relatifs au contrat pour effectuer la planification de l'aménagement du Parc Caron Sud.

92-09-306
Autorisation
Appel d'offres
Fournitures
de produits
chimiques

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

ATTENDU QUE la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie-Bois-Francis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin et résolu à l'unanimité que la Ville de Plessisville soit et est autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-France et ce, pour l'année 1993.

92-09-307
Achat partie
du lot 94-2
rue Larkin

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire d'acquérir une partie de l'ancien lot 94-2 (rue) du cadastre officiel de la Paroisse de St-Maurice maintenant connu et désigné comme étant le lot 94-8 (rue);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France acquière pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$) le lot numéro 94-2 (rue) tel que défini dans la description technique et du plan portant le numéro 10781 des minutes de Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 25 septembre 1992, devant être connu sous le lot numéro 94-8 (rue);

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France les documents relatifs préparés par M^e Danielle Lesieur, notaire.

92-09-308
Autorisation
collecte des
ordures ménagères (bacs
roulants)

CONSIDÉRANT l'offre faite par Waste Management en date du 21 juillet 1992, signée par Monsieur Serge Brière, c.g.a., président et directeur général;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le service de collecte des ordures ménagères à l'aide de bacs roulants de 360 litres, offert par W.M.I. à titre gratuit pour une période d'essai de deux (2) mois, pour le secteur Masse (zone expérimentale).

92-09-309
Club
Optimiste
Past President

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Mario Diamond, secrétaire du Club Optimiste de Saint-Louis-de-France, datée du 24 août 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil accepte de défrayer le coût du cocktail de bienvenue au montant de deux cents dollars (200 \$) au Club Optimiste de Saint-Louis-de-France, lequel sera servi à l'occasion de la soirée pour le "Past President", le 24 octobre 1992.

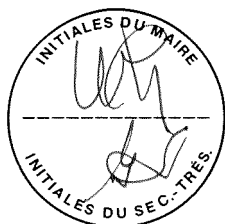
92-09-310
Chambre de
commerce
contribution
Tournoi golf

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jocelyn Boucher, secrétaire de la Chambre de Commerce de Saint-Louis-de-France, datée du 25 août 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil accepte de défrayer un montant de quatre cents dollars (400 \$) à la Chambre de Commerce de Saint-Louis-de-France, relativement à une contribution pour l'achat du vin lequel sera servi lors du souper du Tournoi de Golf.

92-09-311
Dérogation
mineure
Jean-Guy
Hébert

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-009, soumise par Monsieur Jean-Guy Hébert, 1150, boulevard St-Alexis Est à Saint-Louis-de-France (lot 81-P), concernant l'agrandissement du garage à 18 pouces de la ligne au lieu de 3 pieds 3 pouces tel qu'exigé au règlement numéro 315, article 34;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme, informant le Conseil que la demande devrait être rejetée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-009 soit et est refusée.

92-09-312
Dérogation
mineure
René Désilets

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-010, soumise par Monsieur René Désilets, 591, rue Jean-Nil à Saint-Louis-de-France (lot 277-16), concernant la construction d'un garage attenant (18' X 25') à 4 pieds de la ligne latérale au lieu de 6 pieds 6 pouces tel qu'exigé au règlement numéro 315, article 31.2;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme, informant le Conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-010 soit et est acceptée.

92-09-313
Dérogation
mineure
Mirabel
Automobiles

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-011, soumise par Mirabel Automobiles enr., 781, boulevard St-Alexis Ouest à Saint-Louis-de-France (lot 500-32), concernant l'agrandissement du bâtiment commercial (25' X 35') à 8 pieds de la ligne arrière au lieu de 35 pieds tel qu'exigé au règlement numéro 315, article 93;

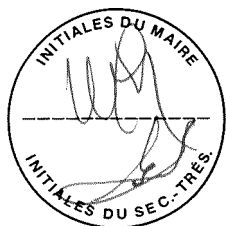
Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme, informant le Conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-011 soit et est acceptée.

92-09-314
O.M.H.
Installation
laveuse et
sécheuse

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil appuie la décision du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Saint-Louis-de-France à l'effet de procéder à l'installation de laveuse et de sécheuse à l'usage des résidents du 795, boulevard St-Jean Ouest.



No de résolution
ou annotation
92-09-315
Achat
conduites
"Big O"

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement en date du 8 septembre 1992, pour l'achat de fourniture de conduites de type "Big O";

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 8 septembre 1992;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu unanimement que la soumission de Westburne inc. au montant de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-neuf cents (44 794,39 \$), soit et est retenue comme étant la plus basse conforme;

QUE le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

92-09-316
Félicitations
aux membres
du Comité
d'embellisse-
ment

CONSIDÉRANT l'excellent travail exécuté par le Comité d'embellissement de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Louis-de-France a été proclamée lauréate du concours régional de Villes, Villages et Campagnes fleuris du Québec 1992, dans la catégorie «6 000 âmes et moins», lors de la finale provinciale;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil transmette ses plus sincères félicitations à tous les membres du Comité d'embellissement.

Avis de
motion

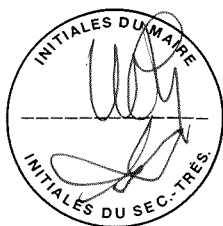
Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relatif à la mise en forme d'une partie du lot 94-2 et l'ouverture de la rue sous le nom de "rue Larkin".



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation
Avis de
motion

Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux de réfection et d'amélioration du drainage d'une partie du boulevard Saint-Alexis Est et l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pourvoyant à l'adoption d'un budget supplémentaire aux fins de combler le déficit anticipé pour l'exercice financier 1992, causé par la facturation des services de la Sûreté du Québec par le ministère des Affaires municipales et l'imposition d'une taxe spéciale pour satisfaire aux dépenses prévues audit budget supplémentaire.

Requête
Place Potvin
(fossés)

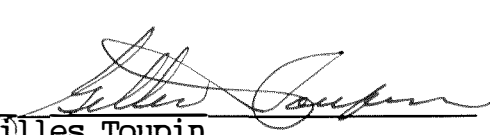
Mention est faite au présent procès-verbal qu'un groupe de citoyens représenté par Madame Normande Cossette de la rue "Place Potvin" a déposé devant le Conseil, une requête comportant trente et une (31) signatures, demandant au Conseil municipal de refaire le fossé aux endroits où l'eau ne s'égoutte pas et de laisser tels quels les endroits où l'eau circule comme il se doit.

92-09-317
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 5 octobre 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 14 septembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du règlement numéro 345 - règlement concernant les travaux de réfection et d'amélioration du drainage d'une partie du boulevard Saint-Alexis Est et l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

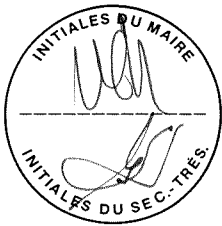
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 345

**RÈGLEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION
DU DRAINAGE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-ALEXIS EST ET
L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS.**

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des propriétaires riverains d'une partie du boulevard Saint-Alexis Est de pourvoir aux travaux de réfection et d'amélioration du drainage d'une partie du boulevard Saint-Alexis Est;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 3 de la Loi sur les Travaux municipaux L.R.Q. chap. 14, modifié par 1980, chap. 16; 1982, chap. 21; 1986, chap. 39; 1987, chap. 57; 1990, chap. 4;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la Fiscalité municipale permettant de décréter une taxe spéciale par voie d'une tarification sur tous les immeubles imposables en bordure desquelles les travaux sont effectués et les modalités de versements de ladite taxe spéciale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été préalablement donné par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair, à la séance régulière tenue le 8 septembre 1992;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le présent règlement;

Il est en conséquence ORDONNÉ ET STATUÉ par le règlement du Conseil municipal de Saint-Louis-de-France portant le numéro 345 et ledit Conseil, ORDONNE ET STATUE comme suit :

ARTICLE I : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE II : AUTORISATION

Le Conseil est autorisé à faire procéder à l'exécution des travaux de réfection et d'amélioration du drainage d'une partie du boulevard Saint-Alexis Est (voir annexe "A") et à dépenser une somme n'excédant pas cinquante mille dollars (50 000 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE III : IMPOSITION

Afin d'acquitter les coûts découlant de l'exécution des travaux autorisés en vertu de l'article II du présent règlement;

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables en bordure desquels sont effectués les travaux selon une compensation exigée et fixée selon la base des unités ou quote(s)-part(s) ci-après décrites :

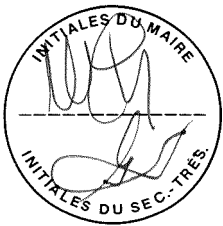
<u>N° MATRICULE</u>	<u>N° LOT</u>	<u>NOMBRE DE QUOTE-PART</u>
7641-12-7867	475-P	1
7641-21-3585	475-P	1
7641-12-7040	475-P	1
7641-12-5829	475-P	1
7641-12-4617	475-P	1
7641-11-4098	475-P	1
7641-11-1577	475-P	1.5
7641-11-1356	475-P	1



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

<u>N° MATRICULE</u>	<u>N° LOT</u>	<u>NOMBRE DE QUOTE-PART</u>
7641-01-9842	475-P	1
7641-01-9622	475-P	1
7641-10-2091	475-48	1
7641-00-7097	808-1	1
7641-00-6079	808-2	1
7640-18-7318	808-P	0.5
7641-00-4045	808-17	1
7641-00-3232	808-18	1
7641-00-2518	808-5	1
7641-00-1705	808-6	1
7640-09-1190	808-7	1
7640-09-0477	808-8	1
7540-99-9664	808-9	1
7540-99-8850	808-10	1
7540-99-8137	808-11	1
7540-99-7323	808-12	1
7540-99-6610	808-13	1
7641-14-7202	85-P	1
7641-13-4372	85-P	1
7641-13-3314	475-P	0.5
7641-12-1897	475-P	1
7641-12-0775	475-P	1
7641-12-0160	475-P	1
7641-02-9148	475-P	1
7641-02-8432	475-P	1.5
7641-02-6821	475-P	1
7641-02-5606	475-P	1
7641-01-4990	475-P	1
7641-01-1590	475-P	2
7641-01-3332	476-2-1	1
7641-01-2217	476-2-2	1
7641-01-1499	476-5	1
7541-91-5346	476-2-P	0.5
7541-90-9362	476-6	1
7540-99-4466	476-P, 477-P	1
7540-99-2448	477-P	1
7641-61-3008	84-P	6



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE IV : MODE DE PAIEMENT

La taxe spéciale imposée en vertu du présent règlement est payable de la façon suivante, savoir :

1^{er} Versement : au moins 50 % du montant de la facture à trente (30) jours de la date de l'expédition du compte;

2^e Versement : le solde au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

ARTICLE V : EXIGIBILITÉ

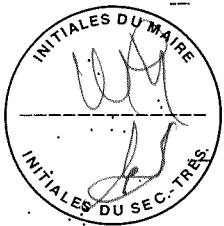
Lorsqu'un versement n'est pas fait dans dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible.

ARTICLE VI : INTÉRÊTS

Toute somme impayée après l'expiration du délai applicable en vertu des dispositions des articles IV et V du présent règlement, porte intérêt au même taux que les taxes municipales.

ARTICLE VII : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

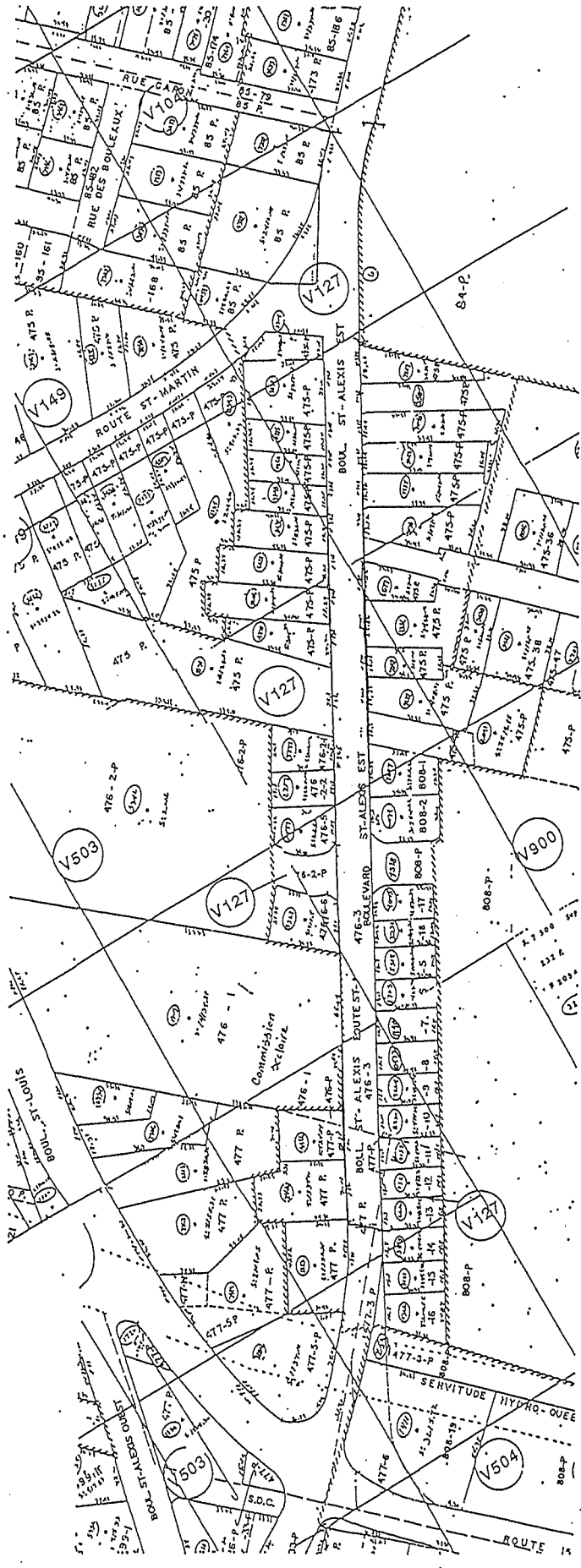
(annexe "A" - page suivante)



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ANNEXE "A"
RÈGLEMENT NUMÉRO 345

No de résolution
ou annotation



ADOPTÉ LE : 14 septembre 1992

AFFICHÉ LE : 21 septembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

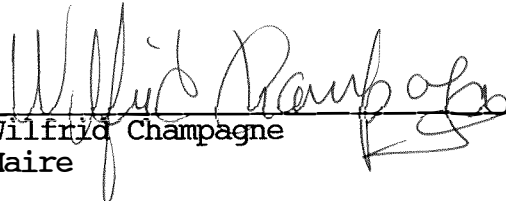
92-09-318
Adoption du
règlement
numéro 345


**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le règlement numéro 345, règlement concernant les travaux de réfection et d'amélioration du drainage d'une partie du boulevard Saint-Alexis Est et l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts, soit et est adopté.

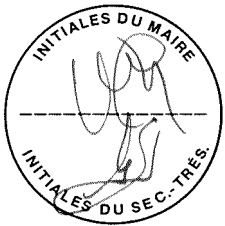
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du: 5 octobre 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

Libre des délibérations FM - Formules Municipales Env., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 21 septembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers :

Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Affaires du C.C.U.
6. Adoption du règlement numéro 346
(re : adoption d'un budget supplémentaire)
7. Adoption des prévisions budgétaires O.M.H. 1993
8. Engagement de personnel aux Loisirs -
(re : Programmation automne 1992 - gymnase appariteurs)
9. Adjudication soumission - Assurances collectives
10. Adjudication soumission - Déneigement
11. Location Salle La Rochelle - Mise à jour liste électorale
12. Conférence A.A.P.I. - Secrétaire-trésorier
13. Extension contrat - G. Brûlé
14. Formation ADIBIPUQ - S. Poulin
15. Cours de formation - G. Bonenfant
16. Séminaire "Choix et implantation d'un système automatisé de gestion documentaire pour bibliothèques" - S. Poulin
17. Formation Biblio-Coeur - "Développement sur les collections" - S. Poulin
18. Session de formation sur la Voirie locale - G. Lachance
19. Souscription programme-souvenir -
Union des Syndicats Apicoles du Québec
20. Installation panneau "Arrêt" - rue Bourassa
21. Agrandissement des limites du territoire aquatique
22. VARIA
 - a) Mandat de signatures / conv. collect. - Cols blancs
 - b) Mandat à Gilbert Roberge, arp.-géo.
(re : points géodésiques)
 - c) Comptes inférieurs à 3,00 \$
(re : Services polices - règlement 346)
 - d) Achat d'équipement de jeux d'animation et de camping
 - e) Délégation d'un représentant à l'APSAM



No de résolution
ou annotation

92-09-319
Adoption
Ordre du Jour

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

23. Avis de motion
24. Intervention du public
25. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à e) inscrits à VARIA.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 346

RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AUX FINS DE COMBLER LE DÉFICIT ANTICIPÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 1992, CAUSÉ PAR LA FACTURATION DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR SATISFAIRE AUX DÉPENSES PRÉVUES AUDIT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique a fait parvenir à la Corporation municipale une facture au montant de 320 681 \$, pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 1992; payable en deux (2) versements soient 160 341 \$ le 30 juin 1992 et 160 340 \$ le 31 octobre 1992.

ATTENDU QUE cette facture n'a pas été prévue au budget adopté le 18 décembre 1991 pour l'exercice financier 1992.

ATTENDU QUE que le Conseil a approprié le 15 juillet 1992 une somme de cent mille dollars (100 000 \$) à même le surplus libre en acompte sur le premier versement.

ATTENDU QU'en conséquence, ce Conseil anticipe un déficit au montant de 220 681 \$ pour l'année financière 1992.

ATTENDU QUE l'article 957.1 C.M. stipule que le Conseil d'une Corporation locale peut préparer et adopter un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé.

ATTENDU QUE l'article 957.3 C.M. stipule que le Conseil doit adopter avec le budget supplémentaire un règlement imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la Municipalité, afin de se procurer les revenus prévus à ce budget.

ATTENDU QU'avis de motion à été conformément donné; soit à la séance régulière du 8 septembre 1992.

Il est en conséquence ORDONNÉ ET STATUÉ par le règlement du Conseil municipal de Saint-Louis-de-France portant le numéro 346 et ledit Conseil, ORDONNE ET STATUE comme suit :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE I : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II : AUTORISATION

Le Conseil est autorisé à dépenser à même les revenus engendrés par le présent budget supplémentaire, une somme de 220 681 \$ pour le paiement de la facture de 1992 relatif aux services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE III : ADOPTION

Par le présent règlement, ce Conseil adopte un budget supplémentaire comportant des revenus de 220 681 \$ et des dépenses de 220 681 \$.

Conformément aux dispositions de l'article 957.1 C.M. Le budget supplémentaire est annexé au présent règlement pour en faire partie, sous la cote "Annexe A".

ARTICLE IV : IMPOSITION

Afin de pourvoir aux dépenses énumérées au budget supplémentaire de cette Corporation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 1992, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité une taxe spéciale, dite "taxe pour la Sûreté du Québec" de 0,134 cents par cent dollars (100 \$) d'évaluation selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur pour 1992.

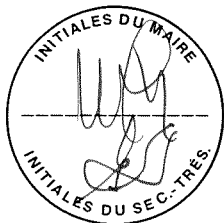
ARTICLE V : MODALITÉS

La taxe spéciale imposée en vertu du présent règlement est payable de la façon suivante, savoir :

- A) Pour les montants inférieurs à trois cents dollars (300,00 \$): Un (1) versement unique payable à trente (30) jours de la date de l'expédition du compte à cet effet.
- B) Pour les montants de trois cents dollars (300,00 \$) et plus: Deux (2) versements égaux; le premier payable à trente (30) jours de la date de l'expédition du compte à cet effet; le deuxième payable au plus tard le 31 décembre 1992.

ARTICLE VI : EXIGIBILITÉ

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE VII : INTÉRÊTS

Toute somme impayée après l'expiration du délai applicable en vertu des dispositions des articles V et VI du présent règlement porte intérêt au même taux que les taxes municipales.

ARTICLE VIII : Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ANNEXE "A"

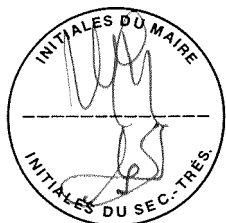
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE PÉRIODE 01-01-92 AU 31-12-92		
<u>DÉPENSES</u>	SÉCURITÉ PUBLIQUE	
02-210-410	Police coût de la Sûreté du Québec	<u>320 681 \$</u>
	TOTAL	320 681 \$
<u>REVENUS</u>	TAXES	
01-112-010	Taxe spéciale générale (Sécurité du Québec)	
	164 633 500 \$ X $\frac{0,134}{100}$ \$	220 681 \$
01-400-100	Affectation du surplus libre le 15 juillet 1992	<u>100 000 \$</u>
	TOTAL	320 681 \$

ADOPTÉ LE : 21 septembre 1992

AFFICHÉ LE : 22 septembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-09-320
Adoption
Règlement 346

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le règlement numéro 346, règlement pourvoyant à l'adoption d'un budget supplémentaire aux fins de combler le déficit anticipé pour l'exercice financier 1992, causé par la facturation des services de la Sûreté du Québec par le Ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique et l'imposition d'une taxe spéciale pour satisfaire aux dépenses prévues audit budget supplémentaire soit et est adopté.

92-09-321
Adoption
prév. budg.
O.M.H.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 1993 de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.) de Saint-Louis-de-France, prévoyant des revenus au montant de cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars (51 784 \$) et des dépenses de cent trente mille cent quinze dollars (130 115 \$), laissant un déficit de soixante-dix-huit mille trois cent trente-et-un dollars (78 331 \$), absorbé de la façon suivante :

- Contribution S.H.Q. : 70 497,90 \$
- Contribution Municipalité : 7 833,10 \$

92-09-322
Engagement
Professeurs
Prog. automne
et appariteurs
(gymnase)

CONSIDÉRANT les notes de service numéros 92-110 et 92-113, datés du 9 et du 17 septembre 1992, émises par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre de professeurs au gymnase, savoir :

Mona Maurice	Workout	25,00 \$/h
Éric Lesieur	Karaté	20,00 \$/h
Guy Mony	Karaté (assistant)	15,00 \$/h
Renée G. Fiset	Tai Chi	25,00 \$/h
Jean-François Caron	École Multi sports	15,00 \$/h
Mylène Violy	Pré-ballet	20,00 \$/h
Francine Jean	Numérologie	30,00 \$/h

QUE les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre d'appariteurs au salaire minimum, savoir :

Eve Abbott
Éric Petitclerc

92-09-323
Adjudication
soumission
assur.-coll.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour les assurances collectives, paru dans le journal "Le Nouvelliste" en date du 12 août 1992;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions reçues en date du 8 septembre 1992;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions fait par Monsieur Alain Brouillette, c.a., en date du 17 septembre 1992, savoir :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Compagnies d'Assurance

Courtier

L'Industrielle Alliance
La Personnelle Vie

Tanguay, Lemaire, ass. (Guy Guindon)
Jacques Grandmaison

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la soumission de la "Personnelle Vie" soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

92-09-324
Adjudication
soumission
Déneigement

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le déneigement 1992-1993 et 1993-1994, paru dans le journal "Le Nouvelliste" en date du 17 août 1992;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions reçues en date du 8 septembre 1992;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions fait par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 8 septembre 1992, savoir :

Transports Réal Roberge inc.	28 791,03 \$
Gaston Girard Excavation	38 891,78 \$

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la soumission de "Transport Réal Roberge inc. soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

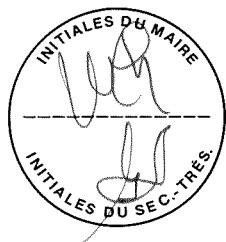
92-09-325
Location
Salle
La Rochelle

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-108, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs en date du 8 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise la location de la Salle La Rochelle à Monsieur Jacques Madore, directeur du Scrutin du Comté de Champlain, au taux fixe de trois cent cinquante dollars (350,00 \$) pour la période de révision de la liste électorale, laquelle période se tiendra du 5 au 10 octobre 1992.

92-09-326
Conférence
A.A.P.I.
(G. Toupin)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à assister à la Conférence de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (A.A.P.I.) qui se tiendra le 23 septembre 1992, à Montréal;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les frais d'inscription et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-09-327
Extension
contrat
G. Brûlé

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-107, datée du 3 septembre, émise par le directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le contrat avec la firme "Manpower" (services de personnel) relativement à l'embauche de Monsieur Gilles Brûlé, soit et est prolongé pour une période de trois (3) semaines à compter du 5 octobre 1992.

92-09-328
Formation
ADIBIPUQ
S. Poulin

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-21, émise par Madame Sylvie Poulin, bibliothécaire, en date du 10 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Madame Sylvie Poulin soit et est autorisée à assister à la journée d'échange et d'information "Marketing et Bibliothèque" organisée par l'ADIBIPUQ, qui se tiendra à Québec, le 13 novembre 1992.

QUE les frais d'inscription au montant de quarante dollars (40,00 \$) et les frais de déplacement soient et sont remboursés par la Municipalité.

92-09-329
Formation
G. Bonenfant

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-40, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., en date du 17 septembre 1992;

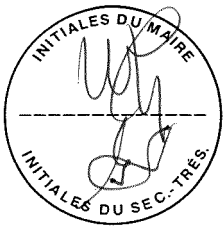
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Madame Gisèle Bonenfant soit et est autorisée à assister au cours de formation "Gérer le processus disciplinaire" offert par la Banque Fédérale de Développement qui se tiendra à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, le 25 novembre 1992, au coût de cent dix-huit dollars et soixante-quinze cents (118,75 \$);

QUE les frais d'inscription et de repas soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-09-330
Séminaire
S. Poulin

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-19, émise par Madame Sylvie Poulin, bibliothécaire, en date du 10 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil entérine l'inscription de Madame Sylvie Poulin, au montant de six cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (639,85 \$) relativement à sa participation au séminaire "Choix et implantation d'un système automatisé de gestion documentaire pour bibliothèques" qui se tiendra à Montréal, les 26, 27 et 28 novembre prochains;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les frais de séjour et de déplacement soient
et sont défrayés par la Municipalité.

92-09-331
Formation
Biblio-Coeur
S. Poulin

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-19,
émise par Madame Sylvie Poulin, bibliothécaire, en date du
10 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis
Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que
le Conseil autorise Madame Sylvie Poulin à participer à une
journée de formation sur "Le développement des collections" qui
se tiendra à Bécancour, le 24 septembre 1992;

QUE les frais d'inscription au montant de quinze
dollars (15,00 \$) et de déplacement soient et sont défrayés par
la Municipalité.

92-09-332
Session de
Formation
Voirie locale
G. Lachance

CONSIDÉRANT la lettre du 31 août 1992, signée
par Monsieur Robert Bouchard, directeur général de la M.R.C. de
Francheville;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis
Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que
le Conseil autorise Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, à
assister à une session de formation qui se tiendra le 1^{er} octo-
bre 1992 à la M.R.C. de Francheville à Trois-Rivières et qui
traitera de la "Voirie locale";

QUE les frais inhérents à cette session soient
et sont défrayés par la Municipalité.

92-09-333
Souscription
programme-
souvenir
U.S.A.Q.

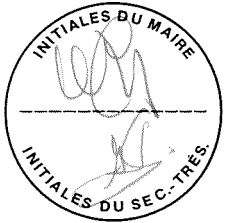
CONSIDÉRANT la demande exprimée par Monsieur
Maurice Paquin, secrétaire de l'Union des Syndicats Apicoles du
Québec (U.S.A.Q.);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis
Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que
le Conseil souscrive à une publication de un quart ($\frac{1}{4}$) de page,
au montant de soixante-cinq dollars (65,00 \$) dans le programme
souvenir du IX^e Congrès provincial de l'U.S.A.Q.

92-09-334
Installation
Panneau
"Arrêt"
(rue Bourassa)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-105,
émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des
Loisirs en date du 3 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller
Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
que le Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-
Louis-de-France procède à l'installation d'un panneau "Arrêt"
sur les deux (2) directions de la rue Bourassa au coin de la
rue Vallerand, de façon à assurer la sécurité des utilisateurs
actuels et futurs du Parc "Caron-Sud".



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-09-335

Agrandissement
des limites
du territoire
aquatique

CONSIDÉRANT la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. ch. 09);

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités dont le territoire est limité par une étendue d'eau ont la possibilité d'étendre leurs limites territoriales dans l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France désire étendre ses limites dans la rivière St-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières a déjà procédé à l'agrandissement de ses limites territoriales dans l'eau;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) Municipalités auront des limites communes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France désire étendre sa juridiction jusqu'au centre de la rivière St-Maurice afin d'y contrôler son développement;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-de-France adresse une demande au Ministre des Affaires municipales afin d'inclure le territoire aquatique de la rivière St-Maurice dans les limites de la Municipalité, le tout tel que décrit au plan et à la description technique préparés par Monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre et portant le numéro de dossier 52876, minutes 4038.

92-09-336
Signature
convention
collective
Cols blancs

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu cours relativement à la convention collective de travail des employés de bureau syndiqués, à l'emploi de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau et résolu que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin ainsi que le négociateur, M^e Jean Boulet, avocat et Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel, soient et sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective de travail des employés de bureau syndiqués de la Municipalité, représentés par le Syndicat Canadien de la Fonction publique, local 2578.

92-09-337
Mandat
G. Roberge
arp.-géom.
points géodésiques

CONSIDÉRANT les offres de services pour l'entretien et la réfection du réseau de points géodésiques de la Municipalité reçues de firmes d'arpenteurs-géomètres, en septembre 1992;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions, fait par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 18 septembre 1992, savoir :

Prix reçus par points géodésiques inspectés

Gilbert Roberge	43,00 \$
Gaston Girard Excavation	45,00 \$
Jean Châteauneuf	48,00 \$

Jean Marie Châteauneuf



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'offre de service de la firme d'arpenteurs-géomètres "Gilbert Roberge" soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

92-09-338
Comptes
inférieurs
à 3,00 \$

CONSIDÉRANT l'imposition d'une taxe spéciale pour satisfaire aux dépenses prévues par l'adoption d'un budget supplémentaire aux fins de combler le déficit anticipé par le coût des services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-42, adressée au Conseil municipal par Monsieur Alain Brouillette, c.a., requérant celui-ci d'établir un barème sur les sommes minimales exigibles en vertu de ladite imposition;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les sommes inférieures à trois dollars (3,00 \$) découlant de la facturation des services de la Sûreté du Québec ne soient pas exigées compte tenu des frais administratifs en découlant.

92-09-339
Achat équipe-
ment pour
Terrains de
jeux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-112, émise par le directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau en date du 17 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise l'achat de matériel et d'équipement de camping pour les Terrains de jeux pour un montant n'excédant pas mille dollars (1 000 \$), taxes incluses.

92-09-340
Cours de
formation
APSAM
(S.I.M.D.U.T)

CONSIDÉRANT la note de service, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 18 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'un représentant de la Voirie soit et est autorisé à assister à une session de formation conduisant à l'accréditation de formateur pour le cours de sécurité sur le S.I.M.D.U.T. (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) dispensée par l'APSAM les 5, 6 et 7 octobre prochains, à Montréal.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement et de repas n'excédant pas mille dollars (1 000 \$), taxes incluses, soient et sont défrayés par la Municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation
Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement sur le traitement des élus municipaux.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relatif à la mise en forme d'une partie du lot 94-2 et l'ouverture de la rue sous le nom de "rue Larkin".

Avis de
motion

Je, soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la révision de la constitution du Comité Consultatif d'Urbanisme.

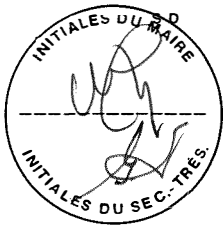
92-09-341
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 5 octobre 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 5 octobre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux du 8, 14 et 21 septembre 1992
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 92-009
11. Acceptation de l'Annexe "J" de la convention relative à la construction de la Bibliothèque
12. Nomination Maire suppléant
13. Grief 03-92 - Contrat à forfait
14. Adjudication soumission - Traitement pelouse à l'Hôtel de Ville
15. Entériner l'embauche d'animatrices "Maison des Jeunes" et bricolage "Bout d'Choux"
16. Salaire des brigadiers scolaires
17. Aide financière Société d'Arthrite - (50,00 \$)
18. Refinancement de divers règlements
19. Renouvellement - Programme d'entretien du système avertisseur
20. Contribution au C.L.M. - Finale des Jeux du Québec
21. Réévaluation de la facture # 20981
22. Subvention - Athlète de calibre provincial (Éric Tourville)
23. Dérogation mineure : Dossier 92-012 : Josée Dupuis et Luc Gagné
24. VARIA
 - a) Adoption du règlement # 348 - Formation du C.C.U.
 - b) Formation Carl Blanchet
25. Avis de motion



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

26. Intervention du public
27. Ajournement
28. Adoption du règlement # 347 - rue Larkin
29. Levée de l'assemblée

92-10-342

Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) et b) inscrits à VARIA.

92-10-343

Adoption
procès-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que les procès-verbaux du 8, 14 et 21 septembre 1992 soient et sont adoptés tels que corrigés.

C O R R E S P O N D A N C E

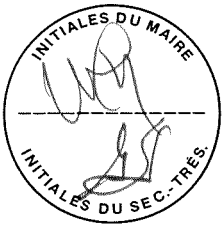
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Alphé Poiré Dir. gén. de l'Administration fin.	Re : Approbation des règlements 121 (121-A), 122, 171, 184, 189, 190, 194, 195, 240-A, et 344, décrétant un emprunt de 279 200 \$
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. Administration fin. Guy Lévesque, directeur adj. Service du financement municipal	Re : Refinancement emprunt de 319 200 \$ échéance 21-12-92
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Florent Gagné, sous-ministre	Re : Référendum du 26-10-92 Loi électorale
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Lyse Pelletier, répondante	Re : Rappel - Transmission de données pour étude de la répartition des effectifs féminins et masculins - milieu municipal
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires municipales Dir. gén. des relations avec les Mun. Louis Dussault, dir. gén.	Re : Programme d'attestation d'études collég. en inspection municip. Automne 1992
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires culturelles Liza Frulla-Hébert, ministre	Re : Subvention 34 245 \$ au total pour l'année 1992 -



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- | | |
|--|--|
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. rég. Mauricie - Bois-francs
Richard Beaugard, chef division | Re : Rappel échantillonnage
Contrôle physico-
chimique |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. de l'assainissement urbain
Jacques Simon, ingénieur
Directeur adjoint | Re : Mise à jour -
Étude ÉPIC |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. de l'assainissement urbain
Kamal Karazivan, ingénieur | Re : Rapport mensuel du
suivi des ouvrages
d'assainissement |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Hélène Bourret, dir. des commun.
Jacques Dion, resp. concours V.V.C.F. | Re : Résultat du concours
V.V.C.F. 1992 de notre
Municipalité |
| MRC
Robert Bouchard
Secrétaire-trésorier | Re : Amendements -
Schéma d'aménagement |
| MRC
Robert Bouchard
Directeur général | Re : Acquisition du site
d'enfouissement de
St-Étienne-des-Grès |
| MRC
Robert Bouchard
Secrétaire-trésorier | Re : Bulletin d'information
Gestion des déchets
Régie Intermunicipale |
| Société Québécoise
d'assainissement des eaux
France Massicotte, b.a.a.
Superviseure-finances | Re : Prév. budget 1993
Service de la dette
ouvrages d'assainis-
sment des eaux et
autres travaux |
| UMRCQ
Michel Fernet, directeur gén. | Re : Élection au poste
d'administrateur
de l'UMRCQ
(erreur corrigée) |
| Tribunal d'appel
Protection du Territoire
Agricole
Nicole Jobin, avocate | Re : Avis d'audience
14 octobre 1992
Dossier :
Georges Clément |
| C.P.T.A.Q.
Normand Lapointe, commissaire | Re : Demande de recti-
fification
Dossier :
Georges Clément |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Conseil des Loisirs
de la Mauricie
Jacques Picard, président

Re : Bulletin d'information
"Dossiers Actifs"
vol. 1, n° 1 - sept.92

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de septembre 1992, trente-deux (32) permis, totalisant la somme de quatre cent vingt-sept mille dollars (427 000 \$), ont été émis pour construction.

92-10-344
Adoption
Ctes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 92-009 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-009

1.	Aluminium Dufresne inc.	42,94 \$
2.	Antirouille à l'Huile Métropolitain	66,75
3.	Archambault Musique	201,99
4.	Autobus Bell Horizon inc.	3 040,50
5.	Bélitec inc.	303,26
6.	Bibliothèque Centrale de Prêt	628,86
7.	Biblio Service 3C inc.	191,24
8.	Bonaventure Communication (TAS) enr.	338,00
9.	Bouclair (1972) inc.	40,59
10.	Alain Brouillette	109,46
11.	Gilles Brûlé	52,70
12.	Marc Brûlé inc.	46,74
13.	Buffet Santé Geneviève	125,00
14.	Buromax	979,97
15.	Les Caisses Enregistreuses Digitec	150,23
16.	Le Centre du Revêtement	68,91
17.	La Cie Canadienne de Service de linge	71,11
18.	La Compagnie de Construction Dollard ltée	776,88
19.	Les Compteurs d'eau Lecomte ltée	33,38
20.	Cooke et Fils enr.	106,90
21.	Alex Coulombe (1980) INC.	65,00
22.	Courrier Purolator ltée	57,42
23.	L.M. Desmarais inc.	101,58
24.	Les Entreprises SPE enr.	119,88
25.	Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	75,67
26.	Équipements Plannord ltée	55,02
27.	Les Estampes P.G. (1981) inc.	31,43
28.	Exolab inc.	34,52
29.	Fortin Investigation et Sécurité	1 152,87
30.	Fleuriste Cormier	260,01
31.	Floriculture Gauthier inc.	38,95
32.	H. Fontaine ltée	577,80
33.	Forkem Produits d'entretien	107,56
34.	Jean-Noël Gagnon	80,00
35.	Garage Jacques Martin	203,33
36.	Garage Dany St-Germain enr.	38,95
37.	Garage Jacques Ricard inc.	123,56
38.	Garage Théo Thibeault	33,00
39.	Gaz Bar S. Dupont	124,00
40.	Gazon Maski enr.	314,91
41.	Gestetner inc.	5,78



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

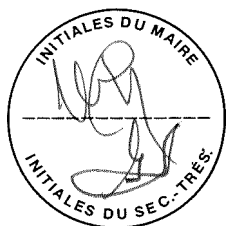
42.	Éloi Guillemette	228,82 \$
43.	L'Hebdo Journal	194,74
44.	J.U. Houle ltée	2 731,53
45.	HY Mec inc.	568,65
46.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	537,35
47.	Industries Fortier	232,33
48.	Réal Landry	80,00
49.	Pierre Larochelle Reliure inc.	214,10
50.	Librairie Poirier inc.	1 216,53
51.	Alain Lizotte	80,00
52.	Manpower (Qué) ltée	1 924,02
53.	Matériaux de Construction S.L. inc.	370,87
54.	Matériaux les Rives inc.	277,01
55.	M.C. Équipement inc.	59,94
56.	Métropolitain Communication	138,67
57.	John Meunier inc.	170,67
58.	Clément Morin et Fils inc.	486,58
59.	M.R.C. de Francheville	5 904,44
60.	Neault Auto Body	1 243,39
61.	J.D. Paré Électrique inc.	21,82
62.	Pépinière Cormier	5 413,85
63.	Périodica inc.	1 387,47
64.	Petite caisse (Alain Brouillette)	143,73
65.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	17,72
66.	Pluritec Laboratoire ltée	89,02
67.	Sylvie Poulin	69,48
68.	Les Produits de Béton St-Louis enr.	11,33
69.	Les Publications du Québec	210,32
70.	Reliure Travaction inc.	277,03
71.	R.M. Leduc & Cie	184,73
72.	Sablière du Cap	368,47
73.	Saniverne inc.	5 341,40
74.	Sécurité Plus / Le Travailleur	786,08
75.	Simard Beaudry inc.	1 667,74
76.	Soc. Québ. d'Assainissement des Eaux	5 597,20
77.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	255,00
78.	Station Service N.G.	150,18
79.	J. St-Cyr & Frères ltée	162,86
80.	St-Cyr Photo	28,88
81.	Supérieur Propane inc.	21,78
82.	Systèmes d'Alarmes Richard inc.	267,08
83.	Gilles Toupin	32,64
84.	Jean-Denis Toupin	80,00
85.	Transports Réal Roberge inc.	3 338,62
86.	UAP inc. (# 067)	60,26
87.	Ville de Trois-Rivières	1 479,98
88.	Vitres d'Autos G.T.S. inc.	277,55
89.	Vitres d'Autos Ste-Marthe	100,00
90.	Westburne Québec inc.	1 922,72

TOTAL: 57 401,23 \$

FONDS DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 92-009

1.	Westburne	1 506,62 \$
----	-----------	-------------

TOTAL: 1 506,62 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de
septembre 1992.

BELL CANADA

02-09-1992	372-9227	39,34 \$	
		<hr/>	39,34 \$
09-09-1992	376-0654	40,68 \$	
	376-8436	46,40	
	372-9226	40,03	
		<hr/>	127,11 \$
16-09-1992	374-4486	19,47 \$	
	373-3789	39,34	
	374-6550	875,31	
	ligne informatique	189,17	
		<hr/>	1 123,29 \$
23-09-1992	379-6915	87,08 \$	
		<hr/>	87,08 \$
29-09-1992	371-9226	4,68 \$	
	378-9926	159,40	
	691-3087	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
		<hr/>	420,28 \$
		<hr/>	
		TOTAL:	<u>1 797,10 \$</u>

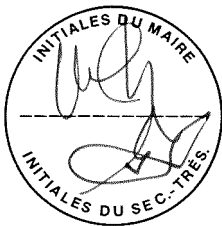
BELL CELLULAIRE

23-09-1992	372-7352	34,61 \$	
		<hr/>	
		TOTAL :	<u>34,61 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de
septembre 1992

HYDRO-QUÉBEC

02-09-1992	400, Goulet	264,36 \$	
	631, Carrière	48,61	
	1300, Masson	100,93	
		<hr/>	413,90 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

09-09-1992	Rues	12 717,77 \$	
		<hr/>	12 717,77 \$
16-09-1992	220, Masse	127,08 \$	
	55, Masse	113,85	
	10, Marchand	2 543,11	
	200, Masse	1 433,27	
		<hr/>	4 217,31 \$
23-09-1992	820, Hôtel de Ville	1 643,55 \$	
	200, de la Mairie	2 710,65	
	671, des Loisirs	913,63	
	100, de la Mairie	3 072,18	
		<hr/>	8 340,01 \$
29-09-1992	1415, St-Alexis	150,18 \$	
		<hr/>	150,18 \$
		<hr/>	<hr/>
	TOTAL:		<u>25 839,17 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 86 578,73 \$

92-10-345
Acceptation
Annexe "J"
Bibliothèque

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-18, datée du 3 septembre 1992;

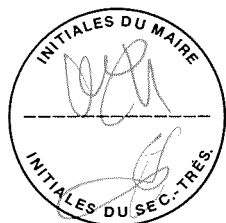
CONSIDÉRANT le document intitulé «ANNEXE "J" de la convention relative à la construction de la Bibliothèque municipale de Saint-Louis-de-France», préparé par Madame Sylvie Poulin, bibliothécaire et daté du 1^{er} septembre 1992;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance dudit document et s'en est dit satisfait;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le document intitulé «ANNEXE "J" de la convention relative à la construction de la Bibliothèque municipale de Saint-Louis-de-France» soit et est accepté et que ledit document soit acheminé à la Direction générale du ministère des Affaires culturelles.

92-10-346
Nomination
Maire suppl.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin soit et est nommé Maire suppléant pour le prochain trimestre (octobre, novembre et décembre 1992).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-10-347
Grief 03-92
Contrat à
forfait

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que le Conseil municipal maintient la décision du directeur du personnel, Monsieur Alain Brouillette, telle que confirmée dans la lettre du Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, datée du 9 septembre 1992 et adressée au Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 2578, relativement au grief 03-92.

92-10-348
Adjudication
soumission
Traitement
des pelouses

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues, fait par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 24 septembre 1992, savoir :

Verdure Trois-Rivières inc.	500,00 \$ par traitement
Centre Horticole du Cap	790,00 \$ par traitement
Floriculture Gauthier inc.	867,00 \$ par traitement

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la soumission de "Verdure Trois-Rivières inc." soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

92-10-349
Embauche
Animatrices
Maison des
Jeunes et
Bricolage

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-119, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, datée du 1^{er} octobre 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre d'animatrices à la Maison des Jeunes, au salaire minimum, rétrocativement au 22 septembre 1992, savoir :

Monia Dubé
(Denise) Héroux
Chantale Deschamps

QUE les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre d'animatrices au "Bricolage Bout'd'Choux", au salaire minimum, rétroactivement au 22 septembre 1992, savoir :

Caroline Goyette
Louise Bétit

92-10-350
Salaire
Brigadiers
scolaires

CONSIDÉRANT la nature de la fonction;

CONSIDÉRANT la responsabilité inhérente à ladite fonction;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de retenir les services d'un brigadier scolaire pour la protection de la gent écolière de Saint-Louis-de-France;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la rémunération horaire payée aux brigadiers scolaires soit celle du salaire minimum majorée de vingt-cinq cents (0,25 \$).

92-10-351
Don
Société
d'Arthrite

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la Municipalité souscrive un don au montant de cinquante dollars (50 \$) à la Société d'Arthrite, région "Coeur du Québec", afin de contribuer à la poursuite des recherches scientifiques relativement à leur Campagne "Donnez... une lueur d'espoir".

92-10-352
Refinancement
Divers
règlements

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-43, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., datée du 22 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise l'appropriation d'une somme de mille trois cent dix-sept dollars et quatre-vingt-une cents (1 317,81 \$) à même le surplus réservé "aqueduc et égout" applicable au service de la dette du règlement numéro 323 (Ste-Marguerite).

92-10-353
Renouvellement
Programme
d'entretien
syst. avert.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise le paiement concernant le renouvellement du programme d'entretien du système incendie par la firme Edwards/Dual lite - Division service, pour un montant de deux cent soixante-six dollars (266 \$), taxes en sus.

92-10-354
Contribution
au C.L.M.

CONSIDÉRANT la lettre du Conseil des Loisirs de la Mauricie inc., datée du 14 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil contribue à la préparation de la délégation régionale à la finale des Jeux du Québec selon la planification suivante :

Jeux d'hiver 1993	250 \$ payable maintenant
Jeux d'été 1993	250 \$ payable en février 1993

92-10-355
Réévaluation
de la facture
20981

Suite à la réévaluation des événements entourant le bris d'aqueduc au 1030, boulevard Ste-Marguerite Est à Saint-Louis-de-France, le ou vers les 16-19 mai 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Municipalité absorbe cinquante pour cent (50 %) des frais facturés le 26 août 1992, facture numéro 20981, au montant de quatre cent trente dollars et trente cents (430,30 \$).



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation
92-10-356
Subvention
Athlète
E. Tourville

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-111,
émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des
Loisirs, datée du 17 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude
Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau
qu'une subvention au montant de cent dollars (100 \$) soit et
est donnée à Monsieur Éric Tourville, athlète de calibre pro-
vincial.

92-10-357
Dérogation
mineure
Josée Dupuis
Luc Gagné

Les membres du Conseil prennent connaissance de
la demande de dérogation mineure numéro 92-012, soumise par
Madame Josée Dupuis et Monsieur Luc Gagné, 211, rue Pelchat à
Saint-Louis-de-France (lot 487-66), relativement à l'implanta-
tion de la résidence à 7.0 mètres de la ligne au lieu de 7.6
mètres tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant
se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ
par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par
Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la de-
mande de dérogation mineure numéro 92-012 soit et est acceptée.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 348

RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE ET ABROGEANT TOUS LES
RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS.

CONSIDÉRANT les pouvoirs qui lui sont accordés par
l'article 146 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'avis de présentation de ce règlement a
été conformément donné par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre
Ayotte, à la séance régulière du 21 septembre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre
Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois;

Il est en conséquence ORDONNÉ ET STATUÉ par règlement
de ce Conseil portant le numéro 348 et ce Conseil ORDONNE ET
STATUE, comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1.1 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de "Règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France".

1.2 Abrogation des règlements antérieurs

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit, tous les règlements antérieurs et amendements concernant la création du ou des Comités d'Urbanisme et leur fonctionnement, et plus spécifiquement le règlement portant le numéro 322.

ARTICLE II DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

2.1 Du texte et des mots

Exception faite des mots définis ci-dessous, tous les mots utilisés dans ce règlement conservent leur signification habituelle.

- L'emploi du verbe au présent inclut le futur;
- Le singulier comprend le pluriel et vice versa à moins que le sens indique clairement qu'il ne peut en être logiquement question;
- Avec l'emploi du mot "doit" ou "sera" l'obligation est absolue; le mot "peut" conserve un sens facultatif;
- Le mot "Corporation" et le mot "Municipalité" désignent la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France;
- Le mot "Conseil" désigne le Conseil municipal de la Corporation municipale;
- Le mot "Comité" désigne le Comité Consultatif d'Urbanisme;
- Construction : signifie l'assemblage ordonné de matériaux pour servir d'abri, de soutien, de support, d'appui ou de séparateur;
- Zonage : signifie le morcellement de la Municipalité en zones aux fins d'y réglementer la construction, son usage et celui des terrains.

ARTICLE III DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

3.1 Création du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il est par le présent règlement "DÉCRÉTÉ" la création d'un Comité spécial d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme sous le nom : "Le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis-de-France".



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

3.2 Mandat

Étude et recommandation

Peut :

- a) élaborer, recommander au Conseil la préparation de divers plans pour la Municipalité en prévoyant l'utilisation la plus rationnelle de son territoire;
- b) élaborer des projets de règlements de zonage, de construction, d'aménagement ou de lotissement;
- c) étudier en général les questions qui lui sont soumises relativement à l'urbanisme et de conseiller le Conseil sur tous ces points;
- d) agir en tant qu'organisme consultatif auprès du Conseil et de l'officier en ce qui a trait aux plans, aux permis de lotissement et aux permis de construction;
- e) recommander au Conseil des modifications au plan général d'aménagement, aux règlements de zonage, de construction ou de lotissement ainsi qu'à tout autre règlement en matière d'urbanisme.

3.3 Pouvoir du Comité

Le Comité peut :

- a) établir les règles de régie interne qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions, conformément au présent règlement et à l'article 146, paragraphe 3, de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et désigner un Président, un Vice-Président et un Secrétaire;
- b) après autorisation préalable du Conseil, consulter un urbaniste-conseil et lui demander l'exécution de travaux jugés utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de sa mission;
- c) recommander au Conseil l'exécution des travaux jugés utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

3.4 Devoirs du Comité

Le Comité doit :

Formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure conformément à l'article 145.7 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

3.5 Composition du Comité

Le Comité est formé de onze (11) membres, comme suit, savoir :

- Le Maire (siégeant d'office)
- Un (1) Conseiller municipal sans droit de vote (nommé par le Conseil)
- L'Inspecteur municipal sans droit de vote ou son représentant (siégeant d'office)
- Huit (8) membres nommés avec droit de vote par résolution du Conseil parmi les citoyens de la Municipalité selon une représentativité par secteurs du territoire, savoir :

Caron / Bourassa / St-Alexis Est
Ste-Marguerite / des Chenaux / Langevin
Larouche / des Pins
Masse
Carrière
Centre de la Municipalité
Route 157

3.6 Durée du mandat

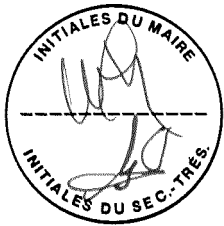
La durée du mandat des membres du Comité est d'au plus deux (2) ans, conformément à l'article 146, 4^e paragraphe de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Le mandat de chacun des membres est cependant renouvelable sur résolution du Conseil.

En cas de démission ou d'absence non motivée à trois (3) réunions successives ou un maximum de cinq (5) réunions par année, le Conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du siège devenu vacant.

3.7 Critères de sélection des membres nommés par le Conseil

- a) être résident dans la Municipalité depuis au moins deux (2) ans;
- b) faire preuve d'implication sociale dans le milieu;
- c) faire preuve d'intérêt pour les questions d'urbanisme;
- d) faire preuve de disponibilité;
- e) démontrer l'entière impartialité par rapport à des conflits d'intérêts.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

- f) accepter de remplir le formulaire de candidature au C.C.U. et le présenter au Conseil, suite à la publication dans un journal pour fins de recrutement, si le Conseil le juge à-propos.

3.8 Convocation du Comité

Le C.C.U. tient ses séances régulières à l'Hôtel de Ville le deuxième (2^e) mercredi de chaque mois, à compter de 19:00 heures.

Le Comité siège aussi souvent que nécessaire en séance spéciale, sur convocation écrite de quarante-huit (48) heures d'avis adressée par son président ou par le Secrétaire-trésorier de la Municipalité.

3.9 Quorum du Comité

Le quorum est de quatre (4) membres ayant droit de vote.

3.10 Huis clos des réunions

Ayant un caractère consultatif, composé majoritairement de non élus, le huis clos est de rigueur.

3.11 Relations Conseil / Comité

Les études, recommandations et avis du Comité sont soumis au Conseil sous forme de rapport écrit. Les procès-verbaux des réunions du Comité peuvent être utilisés et faire office, à toutes fins utiles et dans les cas où ils sont jugés suffisants, de rapports écrits.

3.12 Vacances, absences, conflits d'intérêts

- a) Tout membre du Comité demeure en fonction jusqu'au terme de sa nomination ou de son remplacement pour cause ou si celui-ci cesse de se qualifier;
- b) Tout membre du C.C.U. trouvé en conflit d'intérêts en contradiction de l'article 3.7, paragraphe 3) du présent règlement entraîne la démission pour cause;

Tout membre du C.C.U., qui a, directement ou indirectement, par lui-même, par un associé ou par lien de parenté, un intérêt dans une demande inscrite pour avis du Comité doit déclarer cet intérêt et se restreindre de toute discussion sur le sujet, son vote est, de ce fait annulé;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- c) Tout membre du Comité en fonction, doit démissionner dès qu'il se porte candidat à quelque poste que ce soit lors d'une élection municipale;
- d) Le Conseil procède au remplacement d'un membre démissionnaire dans les soixante (60) jours suivant telle démission.

ARTICLE IV ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 5 octobre 1992

AFFICHÉ LE : 13 octobre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

92-10-358
Adoption
règlement 348

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le règlement numéro 348, règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France et abrogeant tous les règlements antérieurs soit et est adopté.

92-10-359
Formation
Carl Blanchet

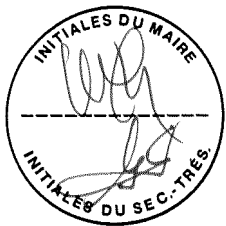
CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-21, émise par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, en date du 1^{er} octobre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise Monsieur Carl Blanchet à assister à la session de formation sur la partie 3 du Code National du Bâtiment, présentée par l'Ordre des Architectes du Québec à l'Université Laval à Québec, les 23 et 24 octobre prochains;

QUE les frais d'inscription au montant de soixante-dix dollars (70 \$), de repas et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.



No de résolution
ou annotation
Mention

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est à noter au présent procès-verbal qu'une délégation d'une vingtaine de personnes s'est présentée devant le Conseil relativement au dossier du boulevard Larkin.

92-10-360
Ajournement

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE l'ajournement avec reprise pro forma à 21:00 heures.

92-10-361
Réouverture
de la séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la séance soit et est réouverte.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 347.

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 94-2 (RUE) DEVANT ÊTRE CONNU COMME LE LOT NUMÉRO 94-8 (RUE) CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISE EN FORME ET L'OUVERTURE OFFICIELLE DE LADITE RUE À ÊTRE CONNUE SOUS LE NOM DE "LARKIN" ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT la requête datée du 30 août 1991 présentée au Conseil municipal, par un groupe de citoyens de l'endroit "connu" sous le nom de rue "Larkin";

CONSIDÉRANT les pourparlers entrepris entre les propriétaires de l'endroit et les représentants de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) à l'effet d'autoriser le propriétaire à aliéner en faveur de la Municipalité et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'ouverture d'une rue municipale, une parcelle du lot numéro 94-2, du cadastre de la Paroisse de St-Maurice, division d'enregistrement de Champlain, tel qu'en fait foi la décision datée du 28 juillet 1992;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme au montant de vingt-deux mille soixante-onze dollars (22 071 \$), tel qu'en fait foi le rapport daté du 5 octobre 1992 de Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE les frais contingents s'élèvent à environ deux mille neuf cent vingt-neuf dollars (2 929 \$);

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été conformément donné par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair, soit à la séance régulière du 21 septembre 1992;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement STATUÉ ET DÉCRÉTÉ comme suit, savoir :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE I : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE II : OUVERTURE DE LA RUE

Le Conseil est autorisé à faire l'acquisition d'une partie du lot numéro 94-2 (rue) conformément à la description préparée en date du 25 septembre 1992 et signée par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, minute 10781, devant être ultérieurement connu et désigné comme étant le lot numéro 94-8 (rue) et ce Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement que ledit lot ci-avant décrit porte le nom de rue "Larkin";

ARTICLE III : AUTORISATION

Le Conseil est autorisé à faire exécuter, par contrat, les travaux et les inspections pertinentes selon les plans et devis approuvés par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur municipal, dossier numéro 07.9, feuille numéro 1, intitulée "Infrastructure de rue";

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour les fins du présent règlement (voir annexe A-B);

ARTICLE IV : EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour les fins du présent règlement et pour se trouver cette somme, à effectuer un emprunt par billet(s) pour une période n'excédant pas dix (10) ans;

ARTICLE V : FINANCEMENT

- 5.1 Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier, pour et au nom de la Corporation et porteront la date de leur souscription;
- 5.2 Les billets seront remboursés sur une période de dix (10) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant pas douze pour cent (12 %);
- 5.3 Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêts.



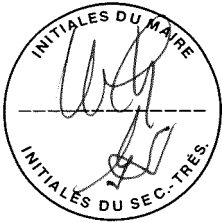
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE VI : IMPOSITION

Il est par le présent règlement imposé et sera exigé, de tous les propriétaires d'immeubles imposables ci-après énumérés, savoir :

<u>N° MATRICULE</u>	<u>N° LOT</u>	<u>NOMBRE DE QUOTE-PARTS</u>
7642-94-5254	94-3, 4, 5 94-P	0.5
7642-94-3186	94-P	0.5
7642-85-3768	94-P	0.5
7742-04-0969	94-P	0.5
7642-77-0902	94-P	0.5
7642-76-5891	94-P	1
7642-76-3058	94-P	1
7642-76-0532	94-P	0.5
7642-66-7756	94-P	1
7642-67-7959	94-P	1
7642-67-4435	94-6	1
7642-67-1564	94-P	1
7642-58-6721	94-P	1
7642-58-0350	94-2, 94-P	0.5
7642-58-2499	94-P	0.5
7642-48-7067	94-P	1
7642-49-8838	94-P	0.5
7642-49-2209	94-P	1
7642-49-4967	94-1	1
7642-39-9143	94-P	0.5
7642-39-6560	94-P	0.5
7643-30-8827	94-P	1
7642-39-4582	94-P	1
7643-30-2205	94-P	0.5
7643-30-4568	94-P	0.5
7643-20-9034	94-P	0.5
7643-21-9220	94-P	1
7643-20-3388	94-P	1
7643-21-4165	94-P	1
7643-11-8050	262-P	1
7643-21-1186	262-P	1
7643-11-4981	262-P	0.5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

<u>N° MATRICULE</u>	<u>N° LOT</u>	<u>NOMBRE DE QUOTE-PARTS</u>
7643-12-7718	262-P	0.5
7643-11-3294	262-P	0.5
7643-12-4450	262-P	0.5
7643-12-1812	262-P	1
7643-02-8737	262-P	1
7643-12-1281	262-P	0.5
7643-02-5767	262-P	0.5
7643-03-7712	262-P	0.5
7643-02-2598	262-P	0.5
7643-03-4444	262-P	0.5
7543-93-8042	262-P	0.5
7643-03-1870	262-P	0.5
7543-94-8303	262-P	0.5
7543-93-4078	262-P	0.5

une compensation suffisante afin de pourvoir au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts;

Le montant des compensations exigées est fixé selon la base des unités ⁽¹⁾ suivantes :

(1) la valeur d'une unité sera égale au quotient obtenu en divisant cent pour cent (100 %) du service de la dette découlant des travaux, total annuel par le total des unités déterminées;

	<u>Unités</u>
Terrain vacant	0.5
Terrain comportant une bâtisse	1.0

ARTICLE VII : SUBDIVISION

Toute nouvelle subdivision ou lot est considéré et imposé selon les dispositions de l'ARTICLE VI du présent règlement;

ARTICLE VIII: MOBILITÉ DES CHARGES

Dans le cas où le coût réel d'un item des travaux est moindre que le coût estimé, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût d'un autre item dont le coût réel dépasse celui de l'estimé.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

A N N E X E " B "

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

MISE EN FORME DE RUE ET DE FOSSÉS

RUE LARKIN

BORDEREAU DE SOUMISSION

Art.	Description du travail	Unité	Prix Unitaire a	Qté approx. b	Montant total Calculé c = a x b
1.0	Déblai de 2 ^e classe et terrassement	-----	FORFAITAIRE	-----	4 500,00 \$
2.0	Compaction de l'infrastructure	m. car.	0,25 m	1 750	437,50
3.0	Matériel de remplissage, emprunt cl. B compacté	m. cub.	5,25 m ³	250	1 312,50
4.0	Emprunt granulaire cl. A, 250 mm compacté	m. cub.	5,50 m ³	450	2 475,00
5.0	Granulat (pierre concassée) 63-0 mm, 150 mm, compactée	t. m.	8,20 t	600	4 920,00
6.0	Granulat (pierre concassée) 20-0 mm, 150 mm, compactée	t.m.	8,35 t	575	4 858,75
7.0	Régalage des fossés	m. lin	3,50 ml	380 m. lin.	1 330,00
	SOUS-TOTAL :				19 833,75
	T.P.S. : (7 %)				1 388,36
	T.V.Q. : (4 %)				848,88
TOTAL					22 070,99 \$

ADOPTÉ LE : 5 octobre 1992

AFFICHÉ LE : 7 octobre 1992

~~REFUSE~~
~~APPROUVÉ~~ PAR les personnes habiles à voter ayant le droit
d'être inscrites
sur la liste référendaire : 13 octobre 1992

APPROUVÉ PAR LE M.A.M. LE : N.A.

~~PROMULGUÉ LE~~ : AVIS SPECIAL RES. NO. 92-10-366

Wilfrid Champagne
(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

92-10-362
Adoption
règl. 347


**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

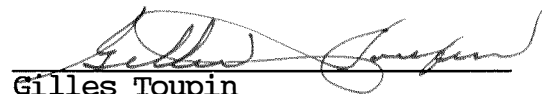
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le règlement portant le numéro 347, règlement décrétant l'acquisition d'une partie du lot numéro 94-2 (rue) devant être connu comme le lot numéro 94-8 (rue) concernant les travaux de mise en forme et l'ouverture officielle de ladite rue à être connue sous le nom de "Larkin" et un emprunt au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour en défrayer les coûts, soit et est adopté.

92-10-363
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 19 octobre 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 19 octobre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers :

Jean-Pierre Ayotte

Claude Bourgeois

Jacques Boisclair

Denis Paquin

Noëlla C. Hamelin, Maire suppléant, formant quorum sous la présidence de cette dernière.

Absences motivées :

Monsieur le Maire Wilfrid Champagne

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Affaires du C.C.U.
6. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 1992
7. Rapport et certificat de la procédure d'enregistrement - Règlement 347 - rue Larkin
8. Résolution pour retirer le règlement 347 - procédure 559
9. Frais de refinancement - règlement 344
10. Inscription - cours vérification municipale
A. Brouillette
11. Proclamation de la semaine de la criminalité
12. VARIA
 - a) Paiement de la retenue sur contrat
(G. Paillé inc. - 12 074,56 \$ - règl. 323-324)
 - b) Paiement de la retenue sur contrat
(Pampierre inc. - 1 363,68 \$ - règl. 269)
 - c) Paiement de la retenue sur contrat
(Pampierre inc. - 3 979,08 \$ - règl. 301)
 - d) Mandat de signature entente avec Club Optimiste
(re : Piste cyclable)
 - e) Avance de fonds au Club Optimiste (re : Piste cyclable)
 - f) Disposition d'une somme de 3 000 \$
(re : Piste cyclable - section Raymond Pépin)
 - g) Adjudication soumission - éclairage extérieur
 - h) Demande à H.-Q. - Installation 1 luminaire rue Maxime



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

13. Avis de motion
14. Intervention du public
15. Levée de l'assemblée

92-10-364
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à h) inscrits à VARIA.

92-10-365
Adoption
procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le procès-verbal du 5 octobre 1992 soit et est adopté tel que rédigé.

Mention
Dépôt
Certificat

Il est fait mention au présent procès-verbal que le Secrétaire-trésorier a déposé le document suivant, savoir :

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur l'adoption du règlement numéro 347, règlement décrétant l'acquisition d'une partie du lot numéro 94-2 (rue) devant être connu comme le lot numéro 94-8 (rue) concernant les travaux de mise en forme et l'ouverture officielle de ladite rue à être connue sous le nom de "Larkin" et un emprunt au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour en défrayer les coûts.

Je soussigné, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Louis-de-France certifie;

QUE le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de quarante-huit (48);

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de seize (16);

QUE le nombre de demandes faites est de vingt-huit (28);

QU'UN scrutin référendaire doit être tenu ou le règlement annulé.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Saint-Louis-de-France le 13 octobre 1992.

(signé)
Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

92-10-366
Retrait
du règl. 347
(procéd. 559)

92-10-367
Frais de
refinancem.
règl. 344

92-10-368
Inscription
A. Brouillette
cours -
vérification
municipale

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT le certificat mentionné au présent
procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge
opportun de ne pas décréter de référendum relativement à
l'adoption du règlement numéro 347;

CONSIDÉRANT QUE les personnes habiles à voter
entendent procéder eux-mêmes à l'achat de ladite rue "Larkin";

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 559
(L.R.Q.);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller
Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude
Bourgeois que le Conseil retire le règlement numéro 347,
règlement décrétant l'acquisition d'une partie du lot numéro
94-2 (rue) devant être connu comme le lot numéro 94-8 (rue)
concernant les travaux de mise en forme et l'ouverture offi-
cielle de ladite rue à être connue sous le nom de "Larkin" et
un emprunt au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$)
pour en défrayer les coûts et qu'avis public en soit affiché
selon la loi.

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 344,
pourvoyant à l'approbation d'une somme de quinze mille dollars
(15 000 \$), par billets, pour couvrir les frais de refine-
ment des règlements d'emprunts numéros 121, (121-a), 122, 171,
184, 189, 190, 194, 195, 240-a, 109, 138, (138-a), 255 et 256
de la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QU'une somme de quatre mille deux
cents dollars (4 200 \$) a été empruntée en vertu des disposi-
tions du règlement numéro 344;

CONSIDÉRANT QUE ladite somme n'a pas été
utilisée du fait que le financement a été émis au pair;

CONSIDÉRANT les intérêts générés par le solde
disponible de quatre mille deux cents dollars (4 200 \$)
s'accumulant au fonds d'administration;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller
Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis
Paquin que la portion "Capital" du service annuel de la dette
du règlement numéro 344 soit et est remboursée à même le solde
disponible de quatre mille deux cents dollars (4 200 \$) pour
chacune des années respectives conformément à la cédule d'amor-
tissement;

QUE la portion "Intérêt" du service annuel de la
dette du règlement numéro 344 soit et est payée à même une
contribution du fonds d'administration.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller
Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre
Ayotte que le Conseil autorise Monsieur Alain Brouillette,
c.a., à assister au cours de formation sur la vérification
municipale, présenté par l'Ordre des Comptables agréés du Qué-
bec, le 9 décembre 1992, à Québec;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE les frais d'inscription au montant de deux cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-seize cents (283,76 \$), taxes incluses, ainsi que les frais inhérents à ce cours soient et sont payés par la Municipalité.

92-10-369
Proclamation
Semaine de la
criminalité

CONSIDÉRANT la lettre du ministre de la Sécurité publique, Monsieur Claude Ryan, datée du 1^{er} octobre 1992 à l'effet que la Municipalité de Saint-Louis-de-France proclame la semaine du 1^{er} au 7 novembre 1992 "SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ";

CONSIDÉRANT QUE la criminalité et les problèmes qui en découlent (insécurité, peur, traumatismes physique et psychologique, pertes économiques) affectent la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques que nos citoyennes et citoyens soient victimes de crimes;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit favoriser l'engagement et la responsabilisation des citoyennes et citoyens à l'égard de la prévention;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France proclame la semaine du 1^{er} au 7 novembre 1992 "SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ";

92-10-370
 Paiement
retenue
G. Paillé inc.

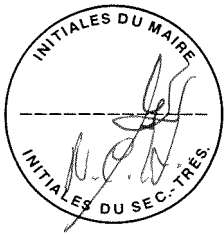
CONSIDÉRANT l'autorisation de l'ingénieur surveillant, Monsieur James Mc Culloch, ingénieur, pour la firme V.F.P. Consultants inc., datée du 9 octobre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise le paiement de la retenue au montant de douze mille soixante-quatorze dollars et cinquante-six cents (12 074,56 \$), à G. Paillé inc., pour le contrat exécuté dans le cadre des règlements numéro 323 et 324 (boulevard Ste-Marguerite);

92-10-371
 Paiement de
la retenue
Pampierre inc.

CONSIDÉRANT l'acceptation finale et l'autorisation de l'ingénieur surveillant, Monsieur James Mc Culloch, ingénieur, pour la firme V.F.P. Consultants inc., datée du 8 octobre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le versement d'un montant de mille trois cent soixante-trois dollars et soixante-huit cents (1 363,68 \$) à Pampierre inc., en guise de règlement final de la retenue sur contrat relative aux travaux exécutés dans le cadre du règlement numéro 269 (rue Louisbourg).



No de résolution
ou annotation

92-10-372
Paiement de
la retenue
Pampierre inc.

CONSIDÉRANT l'acceptation finale et l'autorisation de l'ingénieur surveillant, Monsieur James Mc Culloch, ingénieur, pour la firme V.F.P. Consultants inc., datée du 7 octobre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise le paiement final au montant de trois mille neuf cent soixante-dix-neuf dollars et huit cents (3 979,08 \$) à Pampierre inc., représentant la retenue de cinq pour cent (5 %) pour le contrat exécuté dans le cadre du règlement numéro 301 (rue Beaumier).

92-10-373
Mandat sign.
protocole-
entente
Club Opt.
(piste cycl.)

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Saint-Louis-de-France offre à la Municipalité d'être le maître d'oeuvre pour le prolongement de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal trouve opportun d'accepter l'offre du Club Optimiste de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est appropriée les fonds nécessaires à l'achat du matériel et à la fourniture de certains équipements;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente entre le Club Optimiste de Saint-Louis-de-France et la Corporation municipale, relativement aux travaux de prolongement de la piste cyclable.

92-10-374
Avance de
fonds -
Club Opt.
(piste cycl.)

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 92-10-373;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de faire une avance de fonds au maître d'oeuvre des travaux de prolongement de la piste cyclable;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair qu'une avance de fonds ne dépassant pas cinq mille dollars (5 000 \$), nécessaire à la réalisation du projet, soit et est remise au Club Optimiste de Saint-Louis-de-France.

92-10-375
Asphaltage
Piste cycl.
(boulevard
Raym. Pépin)

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire au montant de trois mille dollars (3 000 \$);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que ladite somme soit et est attribuée à l'asphaltage de la piste cyclable sur le tronçon du boulevard Raymond Pépin.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-10-376

Adjudication
soumission
(éclair. ext.)
Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions
reçues, fait par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date
du 15 octobre 1992, relativement à l'éclairage extérieur du
100, rue de la Mairie;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude
Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la
soumission de "J.D. Paré Électrique inc." portant le numéro
92/000547, soit et est retenue comme étant la plus basse
soumission conforme.

92-10-377
Demande H.Q.
lumière -
rue Maxime

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes faites par
les citoyens de la place Maxime;

CONSIDÉRANT les dangers de vol par effraction
dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens de
cette rue est grandement mise en cause;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-
Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin
que demande soit faite à Hydro-Québec de procéder à l'installa-
tion d'une (1) lumière de rue sur la place Maxime.


Avis de
motion


Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France,
donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la
loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et
soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement
pour déterminer le nom de certaines rues et installer la
signalisation appropriée.

92-10-378
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 2 novembre 1992


Noëlla C. Hamelin
Maire suppléant


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN**

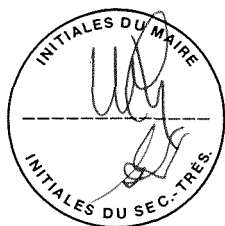
À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 2 novembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

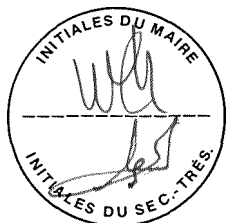
1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 1992
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 92-010
11. Ratification du versement final au Ministre des Finances du Québec (re : Sûreté du Québec)
12. Délégation à l'AQTE - Réjean Marchand et Martin Milot
13. Résolution d'appui - Ville de Nicolet (Prolongement des autoroutes 30 et 55)
14. Colloque A.A.P.I. - Gilles Toupin, Sec.-trés.
15. Délégation au Gala de la CÉDIC
16. Dérogations mineures :
Dossier 92-013 : Ghislain Arcand
Dossier 92-104 : Jean Pagé
17. VARIA
 - a) Félicitations aux pompiers volontaires et employés de la Voirie (re : Halloween)
 - b) Clause d'affectation temporaire
 - c) Paiement des dépenses - Session d'étude / Conseil
 - d) Remboursement des frais de déplacement - Session d'étude
 - e) Achat de billets Activité-bénéfice / Fondation CEGEP
18. Avis de motion
19. Intervention du public
20. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Claude Ryan, Ministre
et responsable de l'Habitation
- Re : Calcul du montant de
péréquation - chèque
de 228 803,00 \$ -
(avance égale à 90 % du
montant estimatif dû
pour l'exercice fin. 92
- Gouvernement du Québec
Min. de la Sécurité publique
Dir. gén. de la sécurité civile
Jacques Brochu, dir. régional
Mauricie-Bois-Francs
- Re : Nomination 2 nouveaux
conseillers au D.G.S.C.
(Jean-Guy Tanguay et
Alain Labranche)
- Gouvernement du Québec
Min. de la Sécurité publique
Claude Ryan, Ministre
- Re : Appui du Conseil pour
proclamer la semaine
du 1^{er} au 7 nov. 92
"Semaine de la préven-
tion de la criminalité"
- Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
District 32
Jean-François Stringer, ing.
- Re : Séance d'information -
Décentralisation de la
voirie locale
le 27 octobre 1992
- Gouvernement du Québec
Régie des Permis d'alcool
Ghislain K.-Laflamme, avocat
Président et directeur gén.
- Re : Demande de permis
d'alcool - Érablière
des Prairies enr.
- UMRCQ
Michel Fernet, directeur gén.
- Re : Calendrier du programme
de formation pour les
cours 1993
- Société Québécoise
d'assainissement des eaux
François Rochette, ing.
Directeur régional
Région du Nord-Ouest
- Re : Rapport d'avancement
de projet pour période
du 19 juin 1992 au
11 septembre 1992
- Commission de la représentation
électorale du Québec
Eddy Giguère, avocat
Secrétaire de la Commission
- Re : Approbation règl. # 340
Division du territoire
de la Municipalité en
6 districts électoraux
- C.P.T.A.Q.
Camille Lessard, avocat
Direction des aff. juridiques
- Re : Avis d'audience
reporté ultérieurement
Dossier :
Lucie F. Montreuil
- C.P.T.A.Q.
Michel Lemire, vice-président
- Re : Décision rendue
Acceptée
Dossier :
Laurent Pruneau



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Département de Santé Communautaire - C.H.S.M. Nadine Tremblay, agente de projet	Re : Remerciements pour participation au cours sur la Centrale nucléaire Gentilly 2
Ville de Nicolet Monique Corriveau, greffière	Re : Demande d'appui pour le prolongement des autoroutes 30 et 55
L'Union des Syndicats Apicoles du Québec Maurice Paquin, secrétaire	Re : Remerciement et un exemplaire du programme souvenir du Congrès provincial des api- culteurs
M.R.C. de Francheville Robert Bouchard, dir. gén.	Re : Amendement au schéma d'aménagement
M.R.C. de Francheville Robert Bouchard, dir. gén.	Re : Prévisions budgétaires de l'exercice financier 1993 de la Régie

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois d'octobre 1992, vingt-deux (22) permis, totalisant la somme de deux cent soixante-quatre mille quatre cents dollars (264 400 \$), ont été émis pour construction.

92-11-381
Adoption
Liste des
ctes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 92-010 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-010

1. Aluminium Dufresne inc.	117,84 \$
2. Ameublements Buromax	242,68
3. Atelier d'usinage Gomex inc.	129,26
4. Thomas Bellemare ltée	650,99
5. Les Bétons Mont-Carmel inc.	1 183,63
6. Bibliothèque Centrale de Prêt	1 838,48
7. Biblio Service 3C inc.	52,57
8. Bibli-O-Coeur inc.	15,00
9. Gisèle Bonenfant	7,82
10. Alain Brouillette	47,88
11. Gilles Brûlé	36,04
12. Buromax	504,65
13. The Canadian Training and	86,52
14. Cap-aux-diamants	49,96
15. Cédic du Trois-Rivières Métropolitain	95,00
16. Les Clôtures Mauriciennes enr.	12,94
17. Conseil du Loisir Scientifique	30,00
18. Cooke et Fils enr.	42,85
19. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
20. D. De Montigny et Fils inc.	83,46

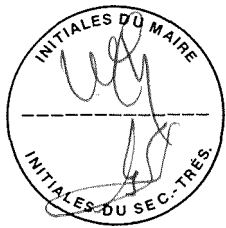


No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

21.	Jean-Paul Deshaies inc.	372,84 \$
22.	L.M. Desmarais inc.	49,65
23.	Entreprises de Nettoyage M.P. inc.	31,15
24.	L'Exèdre Librairie inc.	192,21
25.	2745-8074 QC inc. / Fernand Daigle enr.	86,67
26.	Fortin Investigation et Sécurité	587,57
27.	Floriculture Gauthier inc.	74,96
28.	Forkem Produits d'Entretien	99,89
29.	Foucher industriel inc.	171,61
30.	Garage Jacques Martin	68,20
31.	Garage Jacques Ricard inc.	156,00
32.	Garage Théo Thibeault	101,90
33.	Gaz Bar S. Dupont	25,00
34.	Groupe Sports-Inter Plus inc.	1 338,14
35.	J.U. Houle ltée	332,93
36.	Hydro-Québec	235,00
37.	Industries Fortier	127,12
38.	Journal Constructo	317,79
39.	Journal Larochelle	385,00
40.	Laboratoire de l'Environnement LCQ	435,11
41.	Pierre Larochelle Reliure inc.	558,57
42.	Launier ltée	154,85
43.	Librairie Poirier inc.	3 347,74
44.	Maisons Pleins Jeux inc.	19,64
45.	Manpower (Qué) ltée	1 924,02
46.	Matériaux de Construction S.L. inc.	144,64
47.	Matériaux les Rives inc.	329,57
48.	Ministère de la Justice	5,00
49.	Clément Morin et Fils inc.	1 031,44
50.	M.R.C. de Francheville	5 951,15
51.	Outibo inc.	12,44
52.	Papillon & Fils ltée	225,85
53.	J.D. Paré Électrique inc.	80,54
54.	Pépinière Cormier	723,32
55.	Périodica inc.	404,33
56.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	118,78
57.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	565,98
58.	Pluritec Laboratoire ltée	200,30
59.	Protection Incendie CFS ltée	205,61
60.	Radiateurs M.R. inc.	71,81
61.	Reliure Travaction inc.	278,27
62.	Réservoirs d'essence G.L.G. inc.	111,28
63.	Rolland Clément & Fils inc.	94,26
64.	Roy, Lambert & Associés	4 217,83
65.	R.T. Spécialités inc.	162,20
66.	Rubilog inc.	47,58
67.	Sablière du Cap	222,56
68.	Saniverne inc.	5 149,46
69.	Simard Beaudry inc.	1 895,72
70.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	110,00
71.	Station Service N.G.	213,88
72.	J. St-Cyr & Frères ltée	50,63
73.	Studio Photo L & Lui inc.	502,15
74.	Transports Réal Roberge inc.	441,47
75.	UAP inc. (# 067)	380,20
76.	Ultrapage / Motorola ltée	1 130,73
77.	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 507,29
78.	Ville de Trois-Rivières	1 479,98
79.	Westburne Québec inc.	2 438,26
80.	Woolco	24,58

TOTAL: 47 015,22 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 92-010

1.	La Société de Géomatique	3 925,96 \$
2.	VFP inc. Consultants	100,00
3.	Westburne	43 110,36
		<hr/>
	TOTAL:	47 136,32 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois d'octobre 1992.

BELL CANADA

07-10-1992	372-9226	39,34 \$	
	372-9227	39,34	
		<hr/>	78,68 \$
14-10-1992	374-6550	956,21 \$	
	374-4486	19,47	
	376-8436	46,40	
	376-0654	40,68	
	373-3789	39,34	
	Ligne informatique	189,17	
		<hr/>	1 291,27 \$
21-10-1992	379-6915	95,97 \$	
		<hr/>	95,97 \$
28-10-1992	691-3087	42,70 \$	
	691-1848	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1843	42,70	
		<hr/>	256,20 \$
		<hr/>	
		TOTAL:	<u>1 722,12 \$</u>

BELL CELLULAIRE

14-10-1992	372-7352	34,61 \$	
		<hr/>	
		TOTAL :	<u>34,61 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois d'octobre 1992.

HYDRO-QUÉBEC

07-10-1992	500, St-Jean	110,91 \$	
	805, St-Jean	212,01	
	St-Maurice	63,56	
			386,48 \$
14-10-1992	Rues	12 307,52 \$	
			12 307,52 \$
21-10-1992	100, de la Mairie	2 152,11 \$	
	820, Hôtel de Ville	1 291,04	
	200, Masse	1 118,33	
	671, des Loisirs	179,90	
	10, Marchand	1 963,47	
	2100, St-Louis	331,73	
			7 036,58 \$
28-10-1992	1300, Masson	109,40 \$	
	631, Carrière	52,55	
	400, Goulet	168,49	
			330,44 \$
			<u>TOTAL: 20 061,02 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 115 969,29 \$

92-11-382
Versement
final
Ministre des
Finances
(S.Q.)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-47, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., en date du 22 octobre 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le paiement final, au Ministre des Finances, pour les services de la Sûreté du Québec 1992, au montant de deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre dollars (223 184 \$) soit et est ratifié, relativement au solde du 1^{er} versement incluant les intérêts courus au 31 octobre 1992 ainsi que le solde du 2^e versement dû au 31 octobre 1992.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

92-11-383
Délégation
Conférence
A.Q.T.E.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Messieurs Réjean Marchand et Martin Milot soient et sont autorisés à assister à la conférence de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau (A.Q.T.E.), le 26 novembre 1992 à l'Hôtel Delta à Trois-Rivières;

QUE les frais de participation au montant de cinquante dollars (50,00 \$) chacun et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-11-384
Résolution
d'appui
Ville Nicolet
Prolongement
des autoroutes
30 et 55

ATTENDU QUE pour favoriser le développement économique d'une région, le réseau routier est primordial;

ATTENDU QUE le prolongement de l'autoroute 30 jusqu'à Nicolet est susceptible d'avoir des effets très positifs sur l'organisation du territoire de la région Nicolet/Bécancour et que le prolongement de l'autoroute 55 jusqu'à l'autoroute 20 aurait des effets tout aussi bénéfiques;

ATTENDU QUE le développement du Parc Industriel du centre du Québec entraîne une main-d'oeuvre provenant autant de la région immédiate que de l'extérieur générant ainsi un plus haut taux de circulation sur les routes de la région;

ATTENDU QUE l'agglomération Nicolet/Bécancour demeure attractive et que le développement socio-démographique doit être toute proportion gardée en équilibre avec le développement industriel;

ATTENDU QUE la construction du Musée des Religions à Nicolet, lequel revêt un caractère provincial et même international, aura pour effet d'amener un nombre considérable de touristes;

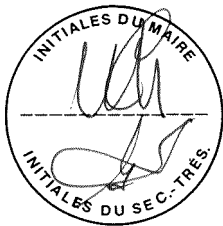
ATTENDU QUE le développement de l'Institut de Police à Nicolet est directement relié à la construction d'axes routiers plus adéquats;

ATTENDU le développement du Lac St-Pierre par la Corporation COLASP, lequel lac se veut un vaste complexe récréotouristique d'une richesse exceptionnelle dans la région;

ATTENDU QUE pour la région Nicolet/Bécancour les services publics tels l'Hôpital Christ-Roi, le Palais de Justice, le bureau d'enregistrement et plusieurs autres services gouvernementaux sont localisés sur le territoire de la Ville de Nicolet et que l'aménagement des nouveaux tronçons des autoroutes 30 et 55 aura pour effet de dynamiser ces services déjà en place;

ATTENDU l'ampleur du développement industriel dans cette région qui s'effectue de façon particulière à l'intérieur du Parc Industriel et Portuaire de Bécancour, faisant de ce territoire un pôle industriel très important pour la région 04 Mauricie-Bois-Francs;

ATTENDU l'augmentation de la population de la région depuis quelques années grâce aux efforts concertés des Municipalités;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QUE le prolongement des autoroutes 30 et 55 aurait pour effet de désenclaver entre la région des Bois-Francs et le Trois-Rivières métropolitain, le grand Nicolet, isolé des axes routiers, lui permettant ainsi une meilleure intégration à l'économie et au réseau régional;

ATTENDU QU'à l'ouest, la construction de ce tronçon de l'autoroute 30 jusqu'à Nicolet aurait pour effet de diminuer le trafic lourd sur la route 132 et le boulevard Bécancour lesquels axes routiers n'ont pas été conçus à cet effet;

ATTENDU QUE le prolongement de ces autoroutes n'implique pas de dépenses astronomiques, puisque les tronçons à faire ne comptent que quelques kilomètres;

ATTENDU QUE l'objectif est de redonner un nouveau dynamisme à la région tout en favorisant le développement commercial et industriel et les services déjà existants;

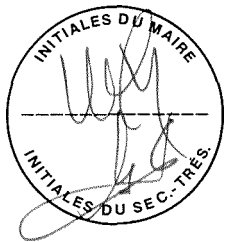
ATTENDU QUE le Département de Santé communautaire du Centre hospitalier Sainte-Marie a préparé une étude intitulée : «Sites dangereux du réseau routier sur le territoire du Département de Santé communautaire du Centre hospitalier Ste-Marie» (dépôt légal 3^e trimestre 1989), laquelle identifiée comme site dangereux (endroit spécifique du réseau routier ayant accumulé sur une période de trois (3) ans au moins, cinq (5) accidents corporels - légers, graves ou mortels, en milieu rural et au moins dix (10) accidents corporels en milieu urbain) l'intersection de l'autoroute 55 et du boulevard des Acadiens, dans le secteur St-Grégoire;

ATTENDU QUE l'intersection de l'autoroute 55 et du boulevard des Acadiens a été retenue, aux termes de cette étude, comme étant un des sites les «plus à risques» en raison de la fréquence et de la gravité des accidents qui y sont survenus;

ATTENDU QUE les données statistiques nous prouvent que plusieurs personnes ont été blessées (au moins 21 personnes en 1990, 1991 et début 1992) et que d'autres sont mortes (au moins 3 personnes de 1987 à 1989), à la suite d'accidents ayant eu lieu à cet endroit et que, de ce fait, l'aspect sécuritaire est l'un des éléments les plus importants à considérer dans notre demande de construire un viaduc à cet endroit;

ATTENDU QUE selon le registre des événements de la Sûreté du Québec, les accidents avec dommages matériels sont au nombre de 40 en 1990, 1991 et début 1992;

ATTENDU QUE ces rapports montrent sans contredit la gravité des accidents se produisant à l'angle du boulevard des Acadiens et de l'autoroute 55 et conséquemment l'urgence d'agir dans le meilleur intérêt des citoyens;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QUE la table des priorités du ministère des Transports du Québec - région 04, identifie comme étant prioritaire la construction d'un viaduc à l'intersection de l'autoroute 55 et du boulevard des Acadiens, vus les nombreux accidents mortels survenus à cet endroit;

ATTENDU QUE l'autoroute 55 est le principal axe nord-sud de la région et que la circulation journalière y est très importante;

ATTENDU la résolution numéro 228-09-92 adoptée par le Conseil de la Ville de Nicolet;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France appuie les démarches conjointes des Villes de Bécancour et Nicolet dans le but de demander au gouvernement du Québec, de réaliser simultanément le prolongement des autoroutes 30 et 55, comportant la construction d'un viaduc à la hauteur du boulevard des Acadiens, dans le secteur St-Grégoire.

92-11-385
Colloque
A.A.P.I.
G. Toupin

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à assister au colloque intitulé «Le droit à l'information : la liberté d'expression et la protection de la vie privée» le 4 novembre 1992, à Québec ainsi que le 7 décembre 1992 sur la «Révision de la Loi», offert par l'Association sur l'accès et la protection de l'information (A.A.P.I.), ;

QUE les frais d'inscription et de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-11-386
Délégation
Gala CÉDIC

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que Messieurs Wilfrid Champagne, Maire et Jacques Boisclair, Conseiller, soient et sont autorisés à assister, accompagnés, au Gala de la CÉDIC, tenu le 13 novembre prochain à Trois-Rivières;

QUE le coût des quatre (4) billets, au montant de soixante-cinq dollars (65 \$) chacun, soient et sont défrayés par la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

92-11-387
Dérogation
mineure
G. Arcand

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-013, soumise par Monsieur Ghislain Arcand, 311, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-74), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de la ligne avant au lieu de 7.6 mètres tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-013 soit et est acceptée.

92-11-388
Dérogation
mineure
Jean Pagé

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-014 soumise par Monsieur Jean Pagé, 871, boulevard St-Jean Est à Saint-Louis-de-France (lot 289-9), relativement à l'agrandissement de la résidence de 4'2" X 8' pour un hall d'entrée, implantation à 21 pieds de la ligne avant au lieu de 24,9 pieds tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 93;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-014 soit et est acceptée.

92-11-389
Félicitations
pompiers et
employés de
la Voirie
(Halloween)

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires et les employés de la Voirie ont pris une part active lors de la Fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE leur dévouement a contribué à assurer la sécurité de nos jeunes s'adonnant aux visites de porte à porte à cette occasion et que de plus, une quantité fort appréciable de friandises a été distribuée grâce à leur intervention;

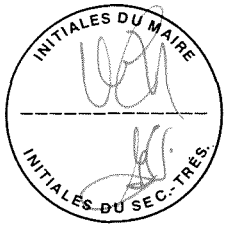
Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil adresse ses plus sincères remerciements aux pompiers et aux personnes ayant participé à l'organisation et à la supervision de la soirée de l'Halloween, dans les rues de la Municipalité.

92-11-390
Clause
Affectation
temporaire

CONSIDÉRANT les demandes formulées dans la lettre de Madame Lizette Dubé, conseillère syndicale;

CONSIDÉRANT le maintien d'un bon climat de travail;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que pendant la période comprise entre le 3 avril 1991 et le 29 octobre 1992, le Conseil municipal accepte que la clause d'affectation temporaire conforme aux ententes verbales conclues en avril 1991 s'applique à Mesdames Guylaine Laverdure et Nancy Lagacé en autant que les critères suivants soient respectés, à savoir :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

① Dans

QUE sauf les cas de remplacement pour les fins des vacances, l'employé affecté temporairement à la demande de son employeur, à un poste prévu dans le protocole d'entente des employés de soutien administratif et dont le maximum de l'échelle des salaires est plus élevé que le maximum de l'échelle des salaires du poste qu'il occupe habituellement, reçoit à partir de la 11^e journée de cette affectation temporaire et pour toute sa durée, un montant additionnel de cinq pour cent (5 %) de son salaire brut.

92-11-391
Paiement
de dépenses
Le Baluchon

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit et est autorisé à payer les dépenses de la session d'étude du Conseil municipal tenue les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 1992 à la Station Le Baluchon inc. à St-Paulin.

92-11-392
Remboursement
frais de dé-
placement
Session
d'étude

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil et des fonctionnaires ayant dû se rendre à St-Paulin, à la Station Le Baluchon inc., dans le cadre de la session d'étude du Conseil.

92-11-393
Achat de
billets (2)
Fondation
Cégep T.R.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise l'achat de deux (2) billets, au montant de trente-cinq dollars (35,00 \$) chacun, relativement à une soirée bénéfice préparée par la Fondation du Cégep de Trois-Rivières.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

92-11-394
Levée de
l'assemblée

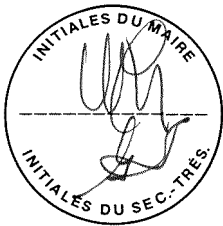
Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

16 novembre 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

A une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 5 novembre 1992 à 19:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin

Claude Bourgeois

Jacques Boisclair

Denis Paquin

Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absences motivées :

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Nomination Secrétaire d'assemblée

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 109, 138 (138-A), 255 ET 344 (162 500 \$)

2. Adjudication de la soumission la plus avantageuse approuvée par le M.A.M.

3. Résolution de concordance (billets au lieu d'obligations)

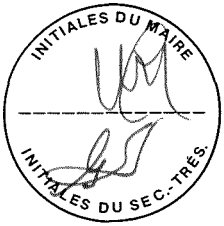
92-11-395
Nomination
Secrétaire
d'assemblée

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur Alain Brouillette, c.a., soit et est nommé secrétaire d'assemblée.

92-11-396
Refinancement
Règl. 109, 138
138 (A), 255
et 344
(adjudication
soumission)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin et RÉSOLU UNANIMEMENT que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de cent soixante-deux mille cinq cents dollars (162 500 \$) par billets, en vertu des règlements numéros 109, 138 (138-A), 255 et 344, au pair, et échéant en série 5 ans, comme suit :

25 700 \$	7,55 %	17 novembre 1993
28 700 \$	7,55 %	17 novembre 1994
32 200 \$	7,55 %	17 novembre 1995
35 900 \$	7,55 %	17 novembre 1996
40 000 \$	7,55 %	17 novembre 1997



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables, par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

92-11-397
Résolution
de concordance
(billets au
lieu d'obli-
gations)

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter, par billets, un montant total de cent soixante-deux mille cinq cents dollars (162 500 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
109	118 742 \$
138 (138-A)	1 408
255	39 900
344	2 450

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair et résolu unanimement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 17 novembre 1992;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à quinze pour cent (15 %), payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.-	25 700 \$
2.-	28 700
3.-	32 200
4.-	35 900
5.-	40 000



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE la Municipalité aura, le 2 novembre 1992, un montant de cent soixante mille cinquante dollars (160 050 \$) à renouveler sur un emprunt original de deux cent cinquante mille neuf cent cinquante dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (250 950,97 \$), pour une période de cinq (5) ans, en vertu des règlements numéros 109, 138 (138-A) et 255;

QUE la Municipalité emprunte les cent soixante mille cinquante dollars (160 050 \$) par billets, en renouvellement d'un emprunt par billets, pour un terme additionnel de quinze (15) jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

TABLEAU COMBINÉ

MUNICIPALITÉ : SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MONTANT : 162 500 \$
DATÉ DU : 17 NOVEMBRE 1992
4 RÈGLEMENTS

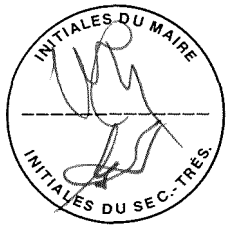
ANNÉE	109	138 (138-A)	255	344	TOTAL
1	18 742 \$	208 \$	6 300 \$	450 \$	25 700 \$
2	20 900 \$	300 \$	7 000 \$	500 \$	28 700 \$
3	23 500 \$	300 \$	7 900 \$	500 \$	32 200 \$
4	26 300 \$	300 \$	8 800 \$	500 \$	35 900 \$
5	29 300 \$	300 \$	9 900 \$	500 \$	40 000 \$
	118 742 \$	1 408 \$	39 900 \$	2 450 \$	162 500 \$

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du: 16 novembre 1992

Wilfrid Champagne
Maire

Alain Brouillette c.a.
Secrétaire d'assemblée en vertu
de la résolution # 92-11-395



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 16 novembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 5 novembre 1992
6. Affaires du C.C.U.
(Soirée reconnaissance et achat cadeaux)
7. Mention - Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de la Municipalité
8. Résolution pour publier dans le Journal La Rochelle - Rapport du Maire sur la situation financière 7de la Municipalité
9. Frais de refinancement - règlement 344 (2^e partie)
10. Inscription - Formation A.G.M.Q. / Carl Blanchet
11. Paiement facture MCE Contrôle
12. Renflouement de la petite caisse
13. Hausse de salaire - animatrices «Bricolage Bout d'Choux»
14. Embauche - Remplaçant à la «Maison des Jeunes»
15. Paiement de l'abonnement du Festifranzien à la Société des Fêtes et Festivals
16. Subvention - Regroupement des Aidants Naturels - 04 Nord
17. Don - Société canadienne de la Croix-Rouge
18. Mandat de consultation à l'U.Q.T.R. (re : informatique)
19. Achat du réseau d'éclairage
20. Dérogation mineure : dossier 92-016 - Yves Laroche
21. VARIA
 - a) Demande au M.T.Q. - (re : cas boul. Ste-Marguerite Est)
 - b) Ajustement salarial - Gisèle Bonenfant



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- c) Transfert au fonds aqueduc / égout
- d) Mandat à V.F.P. Consultants inc.
(re : Plan de drainage - St-Alexis Est, côté sud)
- e) Engagement Madame Linda Labbé - P.D.E. Bibliothèque
- f) Mandat au Maire - présentation d'un mémoire au BAPE
(re : dossier autoroute 40)
- g) Don - Comité d'entraide paroissial

- 22. Avis de motion
- 23. Intervention du public
- 24. Levée de l'assemblée

92-11-398
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à g) inscrits à VARIA.

92-11-399
Adoption
Proc.-verb.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que les procès-verbaux du 2 et du 5 novembre 1992 soient et sont adoptés tel que modifiés.

92-11-400
Soirée
Reconnaissance
C.C.U.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois qu'une somme de neuf cents dollars (900 \$) pour le souper reconnaissance, ainsi qu'une somme additionnelle de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) pour l'achat de cadeaux aux membres démissionnaires, soient et sont allouées au Comité Consultatif d'Urbanisme et qu'en conséquence, le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit et est autorisé à émettre un chèque au montant de mille cent vingt-cinq dollars (1 125 \$).

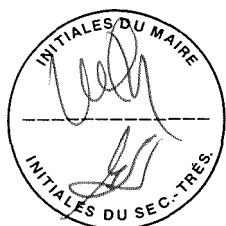
Mention
Rapport sur
la situation
financière

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Il me fait plaisir de vous présenter un rapport sur la situation financière de notre Municipalité. Conformément à l'article 955 du Code municipal, ce rapport traitera des sujets suivants:

- 1) LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 1991 ET LE DERNIER RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
- 2) LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE EN COURS;
- 3) LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 1993.
- 4) RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DES ÉLUS



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

**1) LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 1991 ET LE DERNIER
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Les recettes et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 3 932 808 \$ et 3 677 343 \$. Par conséquent, la Municipalité a réalisé en 1991 un excédent des recettes sur les dépenses de 255 465 \$.

Des revenus additionnels de taxes reliés à l'augmentation de l'évaluation foncière résultant de la forte croissance de la construction en 1990 et 1991, des subventions plus élevées que les montants budgétés, le report de certaines grosses dépenses et un contrôle serré des opérations courantes expliquent en grande partie ce résultat.

Au 31 décembre 1991, la Municipalité avait un surplus libre de 48 846 \$ et des surplus affectés de 524 682 \$ répartis de la façon suivante : 165 000 \$ affectés au budget 1992, 59 129 \$ affectés aux fins d'aqueduc et égouts, 8 553 \$ affectés aux paiements du service de la dette du règlement n° 276, 100 000 \$ réservés pour des fins de consultants et implantation informatique, 100 000 \$ réservés pour des équipements de voirie, 50 000 \$ réservés pour des travaux d'urbanisme et 50 000 \$ réservés pour des bâtiments.

L'endettement à long terme total net à cette même date atteignait 7 189 204 \$ (représentant ainsi un taux d'endettement de 5,12 % en fonction de la richesse foncière uniformisée et un endettement per capita de 1 179 \$) et les actifs à long terme totalisaient 15 807 520 \$.

Encore une fois le rapport annuel des vérificateurs a été émis sans restriction. Il stipule entre autres que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

2) LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE EN COURS

L'analyse des rapports financiers au troisième trimestre nous portent à croire que nous finirons l'année en cours avec un excédent des recettes sur les déboursés. Des prévisions budgétaires de l'ordre de 3 940 000 \$ ont été adoptées le 18 décembre 1991.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Fait à préciser, un budget complémentaire de 220 681 \$ fut adopté le 21 septembre 1992 afin de défrayer une partie du coût des services policiers imposés par le gouvernement du Québec. Une somme complémentaire de 100 000 \$ fut puisée à même nos surplus pour atténuer l'impact de cette facture qui s'élevait à 320 681 \$.

Tel que prévu, le rythme de la construction domiciliaire fut au ralenti en 1992 et a chuté d'environ 30 % comparativement à l'année précédente. Ce ralentissement fit en sorte qu'aucun règlement d'emprunt n'a été requis en 1992 pour l'ouverture de nouvelles rues et que pour une rare fois, la dette à long terme pourrait subir une de ses plus petites augmentations.

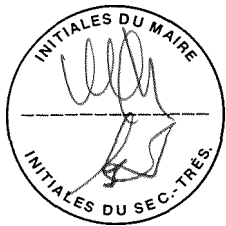
Les études concernant la rentabilité de l'achat du réseau d'éclairage sont maintenant terminées et fort d'un nouveau programme d'aide pour la transformation, le Conseil pourrait, dès ce mois-ci, conclure une entente avec une firme spécialisée pour acquérir le réseau actuel, l'améliorer en remplaçant les luminaires au mercure par des luminaires de sodium offrant une efficacité énergétique supérieure et compléter le plan quinquennal d'implantation sans toutefois augmenter les coûts actuellement en vigueur. Cette acquisition devrait permettre des économies de plusieurs milliers de dollars, mensuellement, à la fin du contrat.

D'importants travaux d'asphaltage effectués par le ministère des Transports du Québec eurent lieu cette année sur les boulevards St-Alexis Est et Ste-Marguerite Est. Afin de bénéficier de l'aide du ministère des Transports du Québec, le Conseil a dû adopter un règlement décrétant des travaux de réfection et d'amélioration du drainage sur une partie du boulevard St-Alexis Est, soit de la route 157 à la rue Caron.

Notre fête populaire, le «Festifranzien» a connu un grand succès dès son lancement le 29 mai dernier. Cette activité à caractère familial se veut aussi un outil promotionnel de tout premier plan pour notre belle Municipalité. L'apport financier requis pour lancer cette activité s'atténuera rapidement pour atteindre l'objectif d'autofinancement surtout grâce à nos nombreux comités bénévoles.

La Municipalité a bénéficié en 1992 de programmes d'emploi :

Programme Article 25 :	5 employés
Programme P.D.E. :	3 employés
Programme DÉFI :	5 employés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Le 30 octobre dernier, la première convention collective des cols blancs a été ratifiée et ce pour une période s'étalant de juin 1991 à mai 1994. Les négociations sont en cours avec les employés de la bibliothèque et aussi, avec le Comité des pompiers volontaires qui a obtenu son accréditation syndicale en novembre 1991.

L'amélioration constante en matière d'embellissement, une entrée de la Municipalité complètement réaménagée et une participation toujours croissante des résidents ont valu à Saint-Louis-de-France une première place au niveau régional dans notre catégorie, lors du Concours «Villes et villages fleuris».

Fait important à souligner, le Conseil a déposé une requête auprès du Ministre des Affaires municipales afin d'être constitué en Municipalité de Ville et ainsi être régi par les dispositions de la Loi sur les Cités et Villes. Une réponse est imminente dans ce dossier.

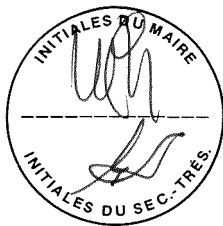
3) LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 1993

Le budget de l'année 1993 pourrait être adopté durant la semaine du 14 décembre 1992.

Les impacts de la loi 145 (Réforme Ryan) auront un effet encore plus désastreux en 1993 puisque :

- La facture à venir pour les services policiers est évaluée à 387 766 \$;
- Le 1^{er} avril 1993 marquera la prise en charge totale de 35 kilomètres additionnels de route;
- Nos citoyens devront continuer de déboursier un montant fixe de 30 \$ pour l'immatriculation de leurs véhicules.

Il est évident qu'en 1993, les coûts engendrés par les services policiers seront au coeur de nos préoccupations. Il nous apparaît maintenant officiel que le Gouvernement n'a pas l'intention de retirer cette loi et que nous devons tenter de négocier une entente nous offrant plus d'avantages et ce, dès que les exigences du Ministère, en matière de sécurité, seront connues.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

En matière de voirie, pour 1993, il s'agit d'une première année de prise en charge et à ce stade-ci, le Conseil envisage de maintenir le service de base tout en évaluant la pertinence d'améliorer nos équipements et nos services afin de faire face à ces nouvelles responsabilités dans les années futures.

Le rôle triennal de nos valeurs foncières en sera à l'an 2, en 1993. Pour la majorité des citoyens, cela signifie une valeur inchangée de leur évaluation foncière.

Au cours du prochain exercice, les membres du Conseil continueront de travailler sur de nombreux dossiers dont l'étude visant à établir la rentabilité de l'informatisation de toute notre administration. La reconnaissance possible en statut de Ville nous forcera à porter une attention spéciale au volet administratif. Nous devons continuer à élaborer des plans de drainage de tout notre territoire puisque nous rencontrerons de plus en plus de problèmes d'égouttement dans différents secteurs.

La Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie, née d'une concertation exceptionnelle de toute une région, reçoit l'appui de Saint-Louis-de-France. L'année 1993, devrait marquer la mise en place de programmes de récupération adaptés à nos besoins et à des coûts qui se devront d'être acceptables.

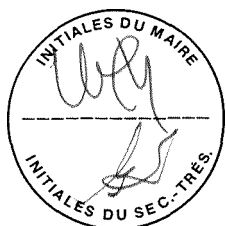
Nous maintiendrons nos programmes de soutien et d'amélioration des services à la population tout en reconnaissant la nécessité de l'implication de tous les citoyens.

Il nous faudra aussi prévoir les fonds requis pour rencontrer les exigences d'un scrutin municipal, puisque 1993 sera une année d'élection.

Bien qu'un budget des plus conservateurs sera élaboré, l'ajout de nouvelles responsabilités telles que mentionnées précédemment nous laissent prévoir une augmentation tangible pour nos citoyens, en 1993.

4) RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, sont :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

a) De la Municipalité de Saint-Louis-de-France

	ALLOCATION		
	RÉMUNÉRATION	DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	9 718 \$	4 859 \$	14 577 \$
Conseiller	3 239	1 620	4 859

b) De la Municipalité régionale de comté de Francheville

Le Maire reçoit :

- 100 \$ par mois à titre de membre du Conseil;
- 83 \$ par mois à titre de membre du Comité administratif.

En conclusion, le Conseil municipal est conscient de la situation économique et vise constamment à maximiser le rendement de chaque investissement.

En espérant que ces quelques précisions répondent à vos attentes.

Wilfrid Champagne,
Maire de Saint-Louis-de-France
Le 16 novembre 1992

92-11-401
Rapport sur
la situation
financière
dans Journal
La Rochelle

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à publier le rapport sur la situation financière de la Municipalité dans le Journal La Rochelle.

92-11-402
Frais de
refinancement
Règl. # 344
(2^e partie)

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 344, pourvoyant à l'approbation d'une somme de quinze mille dollars (15 000 \$), par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunts numéros 121, (121-a), 122, 171, 184, 189, 190, 194, 195, 240-a, 109, 138, (138-a), 255 et 256 de la Municipalité de Saint-Louis-de-France;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QU'une somme de deux mille quatre cent cinquante dollars (2 450 \$) a été empruntée en vertu des dispositions du règlement numéro 344, pour couvrir les frais de financement relatifs aux règlements d'emprunts numéros 109, 138 (138-A) et 255;

CONSIDÉRANT QUE ladite somme n'a pas été utilisée du fait que le financement a été émis au pair;

CONSIDÉRANT les intérêts générés par le solde disponible de deux mille quatre cent cinquante dollars (2 450 \$) s'accumulant au fonds d'administration;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la portion "Capital" du service annuel de la dette du règlement numéro 344 soit et est remboursée à même le solde disponible de deux mille quatre cent cinquante dollars (2 450 \$) pour chacune des années respectives conformément à la cédule d'amortissement;

QUE la portion "Intérêt" du service annuel de la dette du règlement numéro 344 soit et est payée à même une contribution du fonds d'administration.

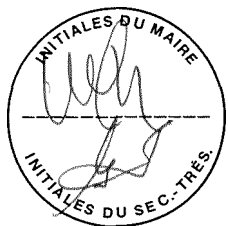
92-11-403
Formation
A.G.M.Q.
C. Blanchet

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, à assister à une journée de formation ayant pour thème «La cartographie en milieu municipal» offert par l'Association de Géomatique municipale du Québec (A.G.M.Q.) à St-Hyacinthe, le 17 novembre prochain;

QUE les frais d'inscription au montant de cent trente dollars (130 \$) et tous les frais inhérents à ce cours soient et sont défrayés par la Municipalité.

92-11-404
Paiement
facture
MCE Contrôle

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 920393 de M.C.E. Contrôle / Électrique inc. au montant de deux mille deux cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (2 239,85 \$) pour le raccordement de débitmètres et qu'un montant de deux mille cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-huit cents (2 124,88 \$) représentant le total de la facture excluant la partie des taxes récupérables soit pris à même les surplus réservés pour aqueduc et égouts.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

92-11-405
Renflouement
petite caisse

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que les dépenses payées à date par la petite caisse au montant de quatre cent vingt-cinq dollars et quarante-quatre cents (425,44 \$) soient et sont ratifiées et que la petite caisse soit remboursée pour le montant équivalent.

92-11-406
Hausse salaire
Monitrices
Bricolage
Bout d'choux

CONSIDÉRANT la note de service # 92-130, émise en date du 6 novembre 1992, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise une hausse de salaire de cinq dollars et soixante-dix cents de l'heure (5,70 \$/h) à six dollars et vingt-cinq cents de l'heure (6,25 \$/h), aux deux (2) animatrices du bricolage «Bout d'Choux», soient : Mesdames Caroline Goyette et Louise Bétit, rétroactivement au 9 novembre 1992.

92-11-407
Embauche
Remplaçants
Maison des
Jeunes

CONSIDÉRANT la note de service # 92-129, émise en date du 5 novembre 1992, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que Madame Jacynthe Dupont et Monsieur Éric Petitclerc soient et sont embauchés à titre d'animateurs suppléants à la «Maison des Jeunes», au salaire minimum, à compter du 9 novembre 1992;

92-11-408
Adhésion du
Festifrancien
Société Fêtes
et Festivals

CONSIDÉRANT la note de service # 92-127, émise en date du 5 novembre 1992, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le paiement à l'adhésion du Festifrancien II, à la Société des Fêtes et Festivals, au montant de cent cinquante dollars et vingt-trois cents (150,23 \$).



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

92-11-409
Subvention
Aidants
Naturels

CONSIDÉRANT la note de service # 92-125, émise en date du 29 octobre 1992, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs ;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil accorde une subvention de départ au montant cent dollars (100 \$) au «Regroupement des Aidants naturels-04 Nord».

92-11-410
Don -
Soc. Canad.
Croix-Rouge

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la Municipalité souscrive un don au montant de cinquante dollars (50 \$) à la Société canadienne de la Croix-Rouge.

92-11-411
Mandat de
consultation
à U.Q.T.R.
(informatique)

CONSIDÉRANT le document intitulé «Présentation du mandat de consultation en systèmes d'information» daté du 14 octobre 1992, soumis à la Municipalité de Saint-Louis-de-France par Messieurs Samir Blili et Louis Raymond de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'échange d'informations lors de la rencontre tenue le 9 novembre 1992 entre les représentants de l'U.Q.T.R., du Conseil municipal et de ses officiers;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun d'accepter ladite offre;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'offre relative au mandat de consultation en systèmes d'information soit et est acceptée selon les termes et conditions stipulés dans l'offre de service du 14 octobre 1992 pour un coût global de réalisation ne dépassant pas quatorze mille deux cents dollars (14 200 \$), à être payé à même le fonds réservé à cet effet, comprenant les honoraires professionnels des intervenants et assistants, ainsi que les coûts de secrétariat, photocopies et déplacements sur Montréal et Québec.

*voir
résolution
93-03-092*



No de résolution
ou annotation

92-11-412
Intention
d'achat
du réseau
d'éclairage
public H.Q.

Résolution
CORRIGÉE
92-12-460

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France veut acquérir le réseau d'éclairage des voies publiques, situé sur son territoire;

ATTENDU QUE le réseau d'éclairage public comprend actuellement :

- . 2 poteaux, 30 pieds, classe 5
- . 27 poteaux, 30 pieds, classe 7
- . 94 poteaux, 35 pieds, classe 5
- . 4 poteaux, 35 pieds, classe 4
- . 3 799 mètres de conducteur duplex # 4
- . 68 luminaires au mercure, 10 000 lumens
- . 39 luminaires au mercure, 20 000 lumens
- . 408 luminaires au sodium, 8 500 lumens
- . 35 luminaires au sodium, 22 000 lumens

avec accessoires nécessaires, le tout tel que décrit dans la proposition d'Hydro-Québec, datée du 18 août 1992;

ATTENDU QUE le prix de vente du réseau d'éclairage fourni par Hydro-Québec fait l'objet d'une transaction globale et unique au montant de deux cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et soixante et une cents (215 983,61 \$) taxes incluses et payable en un seul versement au moment de la signature de la convention;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau;

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal signifie, par la présente, son intention d'acheter le réseau d'éclairage des voies publiques sur son territoire selon les termes du document reçu d'Hydro-Québec, le 18 août 1992;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont expressément autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-France avec Hydro-Québec, la convention et tout autre document utile et nécessaire pour donner effet à ce que prescrit la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

92-11-413
Convention
pour projet
économie
d'énergie
Santec inc.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT le projet d'économie d'énergie comprenant le financement, la gestion, l'entretien et la transformation du réseau d'éclairage au sodium à haute pression soumis par "Exploitation Santec inc." à la Municipalité de Saint-Louis-de-France, en date du 9 novembre 1992;

CONSIDÉRANT l'article 938 du Code municipal, concernant l'octroi de contrats visant à procurer des économies d'énergie;

CONSIDÉRANT la proposition d'Hydro-Québec acceptée par la Municipalité de Saint-Louis-de-France, pour l'acquisition par la Municipalité du réseau d'éclairage public situé sur le territoire de la Municipalité pour un montant de deux cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et soixante et une cents (215 983,61 \$);

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la Municipalité de Saint-Louis-de-France accepte la proposition datée du 9 novembre 1992, relative à un projet d'économie d'énergie comprenant le financement, la gestion, l'entretien et la transformation du réseau d'éclairage public situé sur le territoire de la Municipalité, au sodium haute pression ainsi que l'ajout de cent (100) nouvelles lampes de rues au sodium haute pression;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France demande au Ministre des affaires municipales du Québec d'approuver un projet de convention à cet effet, conformément à l'article 14.1 du Code municipal du Québec, ce contrat comprend un engagement de crédit de plus de trois (3) ans;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-France avec Exploitation Santec inc., la convention et tout autre document utile et nécessaire pour donner effet à ce que prescrit la présente résolution.

92-11-414
Dérogation
mineure
Y. Laroche
Dos. : 92-016

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-016, soumise par Madame Nancy Paquin et Monsieur Yves Laroche, 161, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-62), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de la ligne avant et de la ligne latérale donnant rue au lieu de 7.6 mètres tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois et résolu que la demande de dérogation mineure numéro 92-013 soit et est acceptée.

92-11-415

Demande au
M.T.Q.

Tourne à
droite

Ste-Marguerite

ATTENDU QU'un tourne à droite sur la Route 157 vers le boulevard Ste-Marguerite était devenu prioritaire afin d'améliorer la sécurité à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE ce tourne à droite facilitera grandement la circulation du trafic lourd à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE cet îlot de dérivation augmentera tangiblement la vitesse du trafic lourd à cet endroit;

CONSIDÉRANT le nombre impressionnant de véhicules lourds empruntant cet artère journalièrement;

CONSIDÉRANT les informations reçues de la firme Pagé Construction, dans une lettre datée du 19 octobre 1992 sur les statistiques d'opération de 1981 à 1991;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de Monsieur Jean-Louis Trépanier sise au 880, boulevard Ste-Marguerite Est se trouve à la sortie immédiate de cette voie de déviation mettant ainsi en danger les personnes qui entrent ou qui sortent de la cour avec leur véhicule.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le ministère des Transports du Québec prenne les dispositions nécessaires pour assurer une entière sécurité aux résidents du 880, boulevard Ste-Marguerite Est et ce, dans les plus brefs délais avant qu'un malheureux accident vienne confirmer nos appréhensions.

92-11-416

Ajustement
salarial

G. Bonenfant

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-59, émise en date du 16 novembre 1992, par Monsieur Alain Brouillette, c.a.,;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le salaire hebdomadaire de la responsable de l'unité administrative, Madame Gisèle Bonenfant soit et est ajusté de la façon suivante :

567,31 \$ rétroactivement au 1^{er} juin 1991
605,77 \$ rétroactivement au 1^{er} juin 1992
634,62 \$ effectif à compter du 1^{er} juin 1993

QUE ses autres conditions de travail actuellement en vigueur soient et sont maintenues;

92-11-417
Transfert au
fonds aqueduc
et égout

CONSIDÉRANT le rapport préparé par Monsieur Alain Brouillette, c.a., le 6 juillet 1992;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le transfert d'un montant de dix-neuf mille trois cent trente-deux dollars et cinquante-trois cents (19 332,53 \$) du surplus libre aux surplus réservés pour aqueduc et égouts;

QUE le Conseil autorise le transfert d'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) du surplus libre aux surplus réservés pour le fonds de nettoyage des étangs.

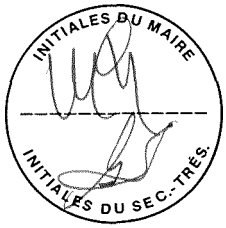
92-11-418
Mandat VFP
Plan drainage
Sect. Sud-Est
St-Alexis et
Route 157 Sud

CONSIDÉRANT la note de service, émise en date du 12 novembre 1992, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la firme «VFP Consultants» soit et est mandatée pour effectuer l'étude de drainage dans le secteur Sud-Est St-Alexis et Route 157 côté Sud (Cellard - Ritchie - Bellemare) au montant de six mille trois cents dollars (6 300 \$).

92-11-419
Embauche
Linda Labbé
(PDE)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-26, émise en date du 16 novembre 1992, par Madame Sylvie Poulin, bibliothécaire;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Conseil ratifie l'embauche de Madame Linda Labbé, selon les termes et conditions du programme de Développement de l'Emploi (PDE) et ce, à partir du 16 novembre 1992.

92-11-420
Mandat au
Maire pour
présenter
mémoire au
BAPE

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Trois-Rivières, relativement à la construction d'une voie d'accès dans le secteur nord de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE l'option retenue par le promoteur est de construire une voie d'accès à partir de la fin actuelle de l'autoroute 40 jusqu'à l'intersection des boulevards Parent et Raymond, réaménager cette section, modifier une partie du tracé du boulevard du Rochon et y mettre en place quatre (4) voies contiguës jusqu'au boulevard des Forges;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet peut compromettre le développement futur de l'autoroute 40 et le retarder considérablement, tel que planifié initialement;

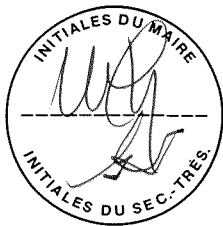
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne soit et est mandaté de présenter, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un mémoire démontrant les préoccupations des autorités municipales de Saint-Louis-de-France en regard audit projet de voie d'accès au secteur nord de Trois-Rivières.

92-11-421
Don - Comité
d'entraide
paroissial

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Municipalité souscrive un don au montant de cent dollars (100 \$) au Comité d'entraide paroissial.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la division de la Municipalité en (6) districts électoraux en vue des prochaines élections générales.

Avis de
motion

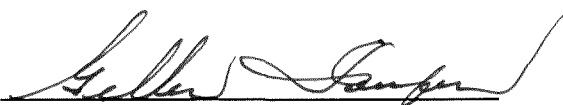
Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les fausses alarmes.

92-11-422
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 7 décembre 1992


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

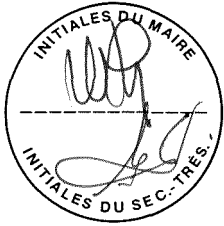
À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 7 décembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 16 novembre 1992
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U. -
Remerciements - membres démissionnaires C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 92-011
11. Liste des factures à envoyer en collection et des factures à radier
12. Paiement de la quote-part / Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et mandat de signatures de l'entente
13. Autorisation de signature - documents taxe de vente du Québec (T.V.Q.) - Alain Brouillette
14. Mandat de signatures - lettre d'entente (re : appariteur)
15. Renouvellement d'assurance générale
16. Adoption du règlement n° 340 - concernant la division de la Municipalité de Saint-Louis-de-France en six (6) districts électoraux
17. Fête de Noël - Club Optimiste
18. Brunch de bienvenue aux nouveaux arrivants (Demande des Chevaliers de Colomb)
19. Versement d'une somme de 233,07 \$ - Baseball Mineur
20. Allocation à Madame Michèle Pineault - 80 \$
21. Paiement de la cotisation à FSHEQ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

22. Acceptation de la liste préliminaire (ventes pour taxes)
23. Achat d'un "fish" électrique et d'un récepteur météocopie avec imprimante et câble
24. Ajustement salarial - Cadres
25. Engagement de surveillants de patinoires
26. Demande au MENVIQ - Tenue d'audience publique (Sablière du Cap)
27. VARIA
 - a) Dossier Aréna
 - b) Délégation Chambre de Commerce / Jacques Boisclair
28. Avis de motion
 - . Déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée
 - . Fausses alarmes
 - . Fermeture bureau et bibliothèque durant les Fêtes
 - . Tarification des services
 - . Programme de revitalisation résidentielle, industrielle et/ou commerciale
 - . Surtaxe sur les immeubles non résidentiels
29. Intervention du public
30. Levée de l'assemblée

92-12-423
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) et b) inscrits à VARIA et en retirant l'item n° 21.

92-12-424
Adoption
Procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le procès-verbal du 16 novembre 1992 soit et est adopté tel que rédigé.

92-12-425
Remerciements
Membres C.C.U.

CONSIDÉRANT la démission de Messieurs Jean-Marie Ross et Jean-Pierre Côté, en qualité de membres du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil leur offre ses plus sincères remerciements pour leurs services rendus au bénéfice de la collectivité.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré
Dir. gén. de l'Administ. fin.

Re : Approbation règlement
d'emprunt (162 500 \$)
Règl. 109, 138 (138-A),
255 et 344.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

- | | |
|--|--|
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Cabinet du ministre
Marc Carrière, Attaché politique | Re : Accusé réception -
Demande pour projets
de prolongement des
autoroutes 30 et 55
Nicolet/Bécancour |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré
Dir. gén. de l'Administ. fin. | Re : Informations sur
publication dans les
librairies «Prévisions
budgétaires des Muni-
cipalités 1992» |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré
Dir. gén. de l'Administ. fin. | Re : Précisions sur la
préparation des prévi-
sions budgétaires 1993 |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Administ. fin.
Fernand Lapierre
Service du financement municipal | Re : Appels d'offres publics
pour le financement par
billets des règlements
256, 333 (542 000 \$) |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'éval. foncière
Jacques Beaudoin, responsable
Serv. des progr. de compensations | Re : Muni-Com intitulé
«Les terres du domaine
public et le règlement
sur les compensations
tenant lieu de taxes» |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'éval. foncière
Réjean Carrier, dir. gén.
de l'évaluation foncière | Re : Muni-Com intitulé
«Ce que tout contribua-
ble doit savoir sur
l'évaluation foncière
municipale» |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'éval. foncière
Réjean Carrier, dir. gén.
de l'évaluation foncière | Re : Proportion médiane et
facteur comparatif du
rôle d'évaluation fon-
cière - Exercice finan-
cier 1993 |
| Gouvernement du Québec
Bureau de Révision
de l'évaluation foncière
Richard Guay, avocat
Secrétaire | Re : Formules de plainte à
l'égard du rôle d'éva-
luation foncière et de
la valeur locative |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires culturelles
Dir. des ressources financières
Serge Doyon, directeur | Re : Chèque (20 601,23 \$)
Echéancier en intérêts
au 5-12-92 - règlement
d'emprunt # 272 -
Subvention bibliothèque |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Dir. gén. 4 / Mauricie/Bois-Francs
Paul Brodeur, ing.-directeur | Re : Offre de subvention -
Entretien des chemins
d'hiver |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- | | |
|---|---|
| Gouvernement du Québec
Ministère des Transport
Direction du Transport routier
des Marchandises
Pierre Mercier, ing. | Re : Guide CANUTEC 1992
des premières mesures
d'urgence |
| Gouvernement du Québec
Cab. du Ministre aux Transports
Johanne Turcotte, cons. politique | Re : Accusé réception
Demande pour projets
de prolongement des
autoroutes 30 et 55 |
| C.P.T.A.Q.
Germain Robert, commissaire | Re : Décision rendue
Acceptée
Dossier : E. Beaudesne
L. Nadeau et S. Biron |
| C.P.T.A.Q.
Olivier Philibert, commissaire | Re : Décision rendue
Refusée
Dossier :
Charles O'Connor |
| C.P.T.A.Q.
Normand Lapointe, commissaire | Re : Décision rendue
Acceptée
Dossier :
Jean-Luc Guillemette |
| C.P.T.A.Q.
Gary Coupland, vice-président | Re : Décision rendue
Acceptée
Dossier :
Clément Lefebvre |
| C.P.T.A.Q.
Cardinal, Landry, avocats | Re : Consentement à
l'annulation d'un enre-
gistrement d'une ordon-
nance - Dossier :
Georges Clément |
| M.R.C. de Francheville
Robert Bouchard, dir. gén. | Re : Avis public
Amendement au schéma
d'aménagement |
| M.R.C. de Francheville
Paul Corriveau, c.p.u.q. | Re : Élaboration du plan
de flottage de la ri-
vière St-Maurice - 1993 |
| AQTE
Marie Meunier, présidente | Re : Informations sur la
Campagne d'économie de
l'eau potable |
| Pluritec Laboratoire ltée | Re : Fermeture du bureau
pendant la période des
Fêtes |



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de novembre 1992, neuf (9) permis, totalisant la somme de deux cent soixante-dix-sept mille sept cents dollars (277 700 \$), ont été émis pour construction.

92-12-426
Adoption
Ctes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 92-011 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-011

1. Aluminium Dufresne inc.	1 485,96 \$
2. Ameublements Buromax	248,45
3. Le Belège	23,05
4. Les Bétons Mont-Carmel inc.	202,21
5. Bibliothèque Centrale de Prêt / Mauricie	1 820,69
6. Bibliothèque Centrale de Prêt / Estrie	18,73
7. Boivin et Gauvin inc.	498,28
8. Gisèle Bonenfant	41,36
9. Alain Brouillette	13,60
10. Marc Brûlé inc.	558,97
11. Buffet Santé Geneviève	147,35
12. Buromax	655,54
13. Les Caisses Enregistreuses Dijitec	54,31
14. Camions Freightliner M.B.	968,18
15. Centre Mécanique Mauricie inc.	503,96
16. La Cie Canadienne de Service de Linge	161,28
17. La Comm. Scol. Samuel-De Champlain	171,38
18. La Cie de Construction de Dollard	1 467,44
19. Conseil des Loisirs de la Mauricie	2 225,60
20. Les Consultants H.G.E. inc.	1 407,69
21. Copie-X-Press	122,87
22. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
23. Courrier Purolator ltée	19,53
24. Roméo Couture enr.	61,76
25. D. De Montigny et Fils inc.	886,14
26. Dépanneur du Carrefour enr.	25,75
27. Jean-Paul Deshaies inc.	5 622,49
28. Distribution Robert enr.	290,91
29. Diversey inc.	1 042,91
30. Léopold Duplessis ltée	318,25
31. École Jacques Buteux	1 055,71
32. Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	833,87
33. Martin Falardeau	15,44
34. Fortin Investigation et Sécurité	283,78
35. Floriculture Gauthier inc.	38,95
36. Forkem Produits d'entretien	195,80
37. FSHEQ	83,46
38. Garage Jacques Martin	166,93
39. Garage Jacques Ricard inc.	161,63
40. Garage Théo Thibeault	181,34
41. Gaz Bar S. Dupont	74,00
42. Gravier Mont-Carmel inc.	3 002,88
43. Hy Mec inc.	405,10
44. Journal La Rochelle	225,00
45. Lynda Labbé	13,60
46. Pierre Larochelle Reliure inc.	340,85
47. Librairie Poirier inc.	3 138,65

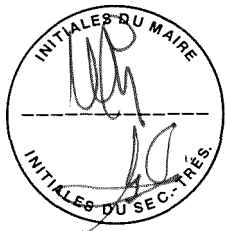


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

48.	Machineries Baron & Tousignant ltée	13,61 \$
49.	Manpower (Qué) ltée	506,32
50.	Marie-Jeanne Marchand	200,00
51.	Matériaux de Construction S.L. inc.	369,19
52.	Matériaux les Rives inc.	10,61
53.	M.C. Équipement inc.	372,33
54.	M. Électrique ltée	1 022,73
55.	Métropolitain Communication inc.	333,84
56.	Microage	116,84
57.	Mines Seleine	8 722,00
58.	Ministère de la Justice	15,00
59.	Clément Morin et Fils inc.	853,28
60.	M.R.C. de Francheville	11 849,34
61.	Le Nouvelliste	1 076,64
62.	Nova-Quintech Corp.	233,47
63.	Outibo inc.	215,70
64.	Palmar inc.	255,31
65.	Papillon & Fils ltée	332,73
66.	J.D. Paré Électrique inc.	118,01
67.	Pépinière Cormier	303,62
68.	Perco ltée	3 563,05
69.	Periodica inc.	85,69
70.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	457,92
71.	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	335,28
72.	Pitney Bowes	133,03
73.	Pluritec Laboratoire ltée	89,02
74.	Pneus Bélisle	2 835,71
75.	Sylvie Poulin	14,96
76.	Produits Chimiques CCC ltée	1 193,97
77.	Quévis inc.	306,70
78.	Receveur Général du Canada	34,10
79.	Reliure Travaction inc.	298,15
80.	Gilbert Roberge	6 986,16
81.	Roy, Lambert & Associés	6 572,94
82.	Rubilog inc.	17,80
83.	Sablière du Cap	311,58
84.	Sécurité Plus / Le Travailleur	491,25
85.	Simard Beaudry inc.	6 494,56
86.	Soc. Qué. d'Assainissement des eaux	1 629,66
87.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	239,01
88.	Spiral Binding Company inc.	397,53
89.	Station Service N.G.	138,67
90.	J. St-Cyr & Frères ltée	284,47
91.	Stelem	38,09
92.	St-Maurice Oxygène ltée	45,07
93.	Supérieur Propane inc.	51,57
94.	Systèmes d'Alarmes Richard inc.	1 779,37
95.	Gilles Toupin	473,23
96.	Tremblay, Bois, Mignault	5 949,04
97.	UAP inc. (# 067)	1 135,00
98.	Univers des Langues	501,42
99.	Vidéotron ltée	133,53
100.	Ville de Trois-Rivières	2 959,96
101.	Westburne Québec inc.	6 674,74
102.	Woolco	184,89

TOTAL: 111 104,32 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 92-011

1.	Ameublements Buromax	92,45 \$
2.	Westburne Québec inc.	34,90

TOTAL: 127,35 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de novembre 1992.

BELL CANADA

03-11-1992	372-9226	39,34 \$	
	372-9227	40,13	
	371-9226	133,10	
			212,57 \$
10-11-1992	376-0654	40,68 \$	
	376-8436	46,40	
	374-4486	19,47	
	374-6550	885,88	
			992,43 \$
18-11-1992	373-3789	39,34 \$	
	379-6915	90,58	
	Ligne informatique	189,17	
			319,09 \$
25-11-1992	691-1844	42,70 \$	
	691-1843	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
			256,20 \$
			<u>TOTAL: 1 780,29 \$</u>

BELL CELLULAIRE

18-11-1992	372-7352	34,61 \$	
			TOTAL : <u>34,61 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de
novembre 1992.

HYDRO-QUÉBEC

10-11-1992	Rues	12 717,77 \$	
			12 717,77 \$
18-11-1992	55, Masse	140,39 \$	
	220, Masse	167,75	
	10, Marchand	2 089,01	
	200, Masse	1 450,44	
	820, Hôtel de Ville	1 916,02	
	100, de la Mairie	2 372,44	
	671, des Loisirs	303,72	
	200, de la Mairie	2 243,64	
			10 683,41 \$
			<u>TOTAL: 23 401,18 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds
des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois
relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 136 447,75 \$

92-12-427
Factures en
collection
et à radier

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller
Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre
Ayotte que les factures suivantes soient et sont envoyées, pour
recouvrement, à l'aviseur légal de la Municipalité, M^e Jean
Pinsonnault, avocat :

NUMÉRO DE FACTURE MONTANT
(EXCLUANT LES INTÉRÊTS)

Droits sur mutations immobilières :

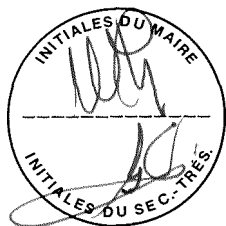
1478	84,00 \$
1899	36,50

Service eau, égouts, vidanges :

20166	72,00 \$
-------	----------

Entrée d'eau :

19893	1 699,50 \$
19894	1 699,50



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Égouts rue St-Maurice :

20328 130,32 \$

Aqueduc et égouts rue St-Maurice :

20329 254,70 \$

Divers :

20280 324,90 \$
20286 324,90
20293 324,90
19959 359,49
20145 856,00

ET QUE les factures suivantes soient et sont radiées :

NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (EXCLUANT LES INTÉRÊTS)
-------------------	------------------------------------

Droits sur mutations immobilières :

1929 3,38 \$

Sciage de bordure :

18770 165,30 \$

92-12-428
Paiement
quote-part
C.T.A.F. et
Mandat de
signature

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code Municipal ou des articles 467.11 de la Loi des Cités et Villes pour accorder une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

À CES CAUSES, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin ET RÉSOLU que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1993 par le Ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le coût pour la quatrième année d'opération est estimé à cent dix-sept mille deux cent quarante-neuf dollars (117 249 \$) et que la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont au montant de quatre mille neuf cent vingt-cinq dollars (4 925 \$) pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 1993;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente vingt pour cent (20 %) du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à soixante-quinze pour cent (75 %), le solde de cinq pour cent (5 %) étant financé par les usagers;

QUE la Municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Batiscan et qu'à titre elle devienne l'interlocuteur auprès du Ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'Administration de la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le Maire et le Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France, avec la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

92-12-429
Autorisation
signature
documents
T.V.Q.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier et/ou Monsieur Alain Brouillette, c.a., comptable-administrateur, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à la taxe de vente du Québec (T.V.Q.).

92-12-430
Signature
lettre
d'entente pour
appareteur

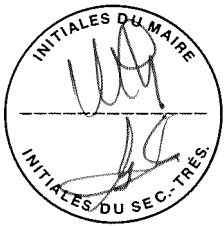
Suite aux négociations qui ont eu lieu entre le S.C.F.P. et la Municipalité relativement aux conditions de travail des appareteurs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne, le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, le Directeur du personnel, Monsieur Alain Brouillette et M^e Jean Boulet soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente concernant l'appareteur.

92-12-431
Renouvellement
Police d'assurance

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 935-/6 du Code municipal;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la police d'assurance multirisque CBP 0814829 souscrite par Continental Canada assureur par Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. au bénéfice de la Municipalité de Saint-Louis-de-France incluant l'assurance de responsabilité civile contre les erreurs et omissions de la Municipalité et de ses officiers soit et est renouvelée pour 1993, aux mêmes conditions que la police en vigueur jusqu'au 31 décembre 1992.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 340

RÈGLEMENT NUMÉRO 340 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 4 mai 1987, le
règlement numéro 259, intitulé "RÈGLEMENT D'ASSUJETTISSEMENT DE
LA DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX";

ATTENDU QUE le règlement numéro 259 est entré en vigueur
le 8 mai 1987;

ATTENDU QU'aux fins de l'élection générale devant se
tenir le 7 novembre 1993, la Municipalité est tenue de diviser
son territoire en districts électoraux avant le 1^{er} juin 1992;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité est, au
moment de l'adoption du règlement, de 6 100 habitants;

ATTENDU QUE le nombre de districts électoraux doit être
d'au moins 6 et d'au plus 8;

ATTENDU QUE les districts électoraux doivent être
délimités de façon à assurer la plus grande homogénéité socio-
économique possible de chacun et en tenant compte des barrières
physiques, des tendances démographiques, des limites des
paroisses, de la superficie et de la distance;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent
règlement a été donné à la séance du 16 novembre 1992;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal de la Paroisse de
Saint-Louis-de-France ORDONNE ET STATUE, par le présent
règlement, ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France
est divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-
après décrits et délimités.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1

Ce district est limité au Nord, par la Municipalité de Notre-
Dame-du-Mont-Carmel, à l'Ouest, par la rivière Saint-Maurice,
au Sud, par la Route des Pins et son prolongement vers l'Ouest.
La limite Est est constituée du prolongement du chemin Masse
jusqu'à la hauteur de la rue Ricard, d'une diagonale qui
rejoint l'intersection des boulevards Saint-Jean Ouest et des
Chenaux. Elle se poursuit par une autre diagonale qui rejoint
la rue projetée, numéro 288-14 et son prolongement, pour
finalement se terminer par le boulevard Saint-Louis.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 694.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2

Ce district est limité au Nord, par la rue projetée numéro 288-14 et son prolongement, à l'Ouest, par une diagonale rejoignant l'intersection des boulevards Saint-Jean Ouest et des Chenaux et par une autre diagonale rejoignant le prolongement de la rue Ricard. Le Sud est limité par le prolongement de la rue Ricard incluant celle-ci en entier. L'Est est limité par le boulevard Saint-Louis.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 806.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3

Ce district est limité au Nord, par le prolongement de la rue Ricard, à l'Ouest, par le prolongement du Chemin Masse, de la route des Pins et de son prolongement en ligne droite vers l'Ouest. Le Sud est limité par la rivière Saint-Maurice et la Ville de Cap-de-la-Madeleine. La limite Est du district se compose du prolongement de la rue Carrière, du boulevard Saint-Alexis Ouest et par une droite parallèle à la rue Cartier (sur la carte : place Suzette).

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 882.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4

Ce district est limité au Nord, par la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'Ouest, par le boulevard Saint-Louis, au Sud, par le prolongement de la rue Gaston Hardy vers l'Est, par le prolongement de la rue Saint-Maurice, puis par le prolongement de la rue Denis Roy. L'Est est limité par la Municipalité de Saint-Maurice.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 645.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5

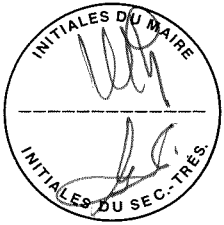
Ce district est limité au Nord, par le prolongement de la rue Denis Roy jusqu'à l'intersection du prolongement de la rue Saint-Maurice, puis finalement par le prolongement de la rue Gaston Hardy vers l'Est. L'Ouest est limité par les boulevards Saint-Louis et Saint-Martin, le Sud, par le boulevard Saint-Alexis Est et l'Est, par la Municipalité de Saint-Maurice.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 761.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 6

Ce district est limité au Nord, par les boulevards Saint-Alexis Est, Saint-Martin et Saint-Louis et par le prolongement de la rue Ricard sans toutefois l'inclure. L'Ouest est limité par une droite parallèle à la rue Cartier, par le boulevard Saint-Alexis Ouest et par le prolongement de la rue Carrière. Le Sud est limité par les Municipalités de Cap-de-la-Madeleine et de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine et l'Est, par celle de Saint-Maurice.

Le nombre d'électeurs pour ce district est de 645.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

3. La délimitation des districts électoraux décrétée par le présent règlement s'applique aux fins de l'élection générale du 7 novembre 1993 et aux fins de toute élection partielle subséquente tenue avant l'élection générale de novembre 1997.

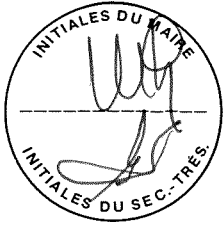
4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités (L.R.Q., c.E-2.2).

TABLEAU

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

DÉCOUPAGE PRÉCÉDENT (en vigueur actuellement)		NOUVEAU DÉCOUPAGE			
RÈGLEMENT N° 271		PROJET DE RÈGLEMENT N° 340			
Électeurs selon la liste électorale établie pour la dernière élection générale		Électeurs selon la liste électorale établie pour la dernière élection générale		Nombre estimé d'électeurs	
Districts en vigueur	Électeurs	Nouveaux districts	Électeurs	Nouveaux districts	Électeurs
1	683	1	683	1	694
2	782	2	782	2	806
3	846	3	846	3	882
4	599	4	599	4	645
5	747	5	747	5	761
6	628	6	628	6	645
	4 285		4 285		4 433

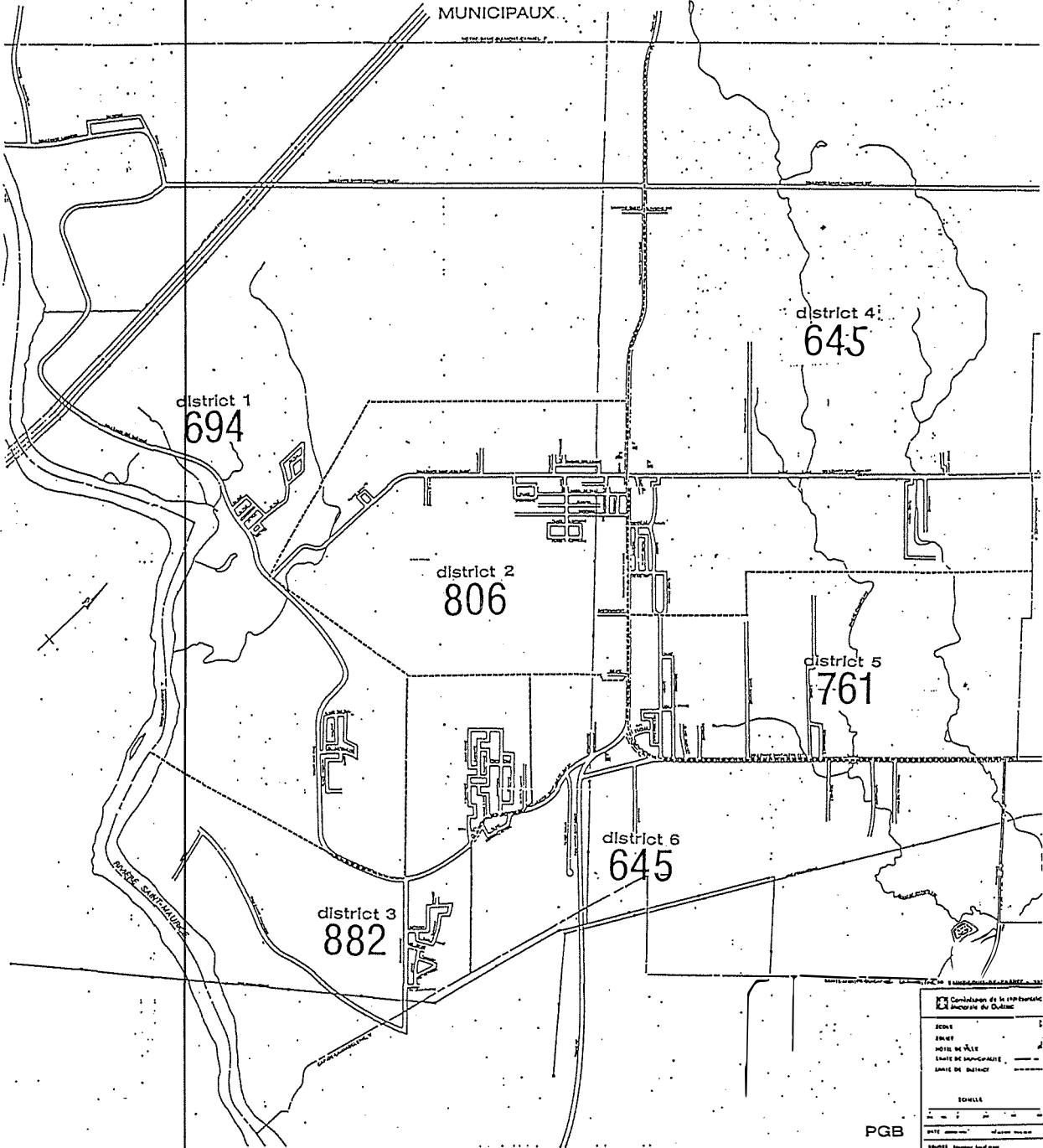
NOTE : Le facteur de 1,8 a été utilisé pour obtenir le nouveau nombre d'électeurs tenant compte du nombre de permis de construction émis au 31/12/1991.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
DISTRICTS ELECTORAUX
MUNICIPAUX



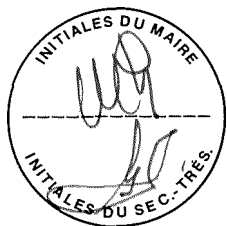
Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST

ADOPTÉ à la séance du 7 décembre 1992

AFFICHÉ le :

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-12-432

Adoption du
règl. # 340

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le règlement numéro 340, concernant la division de la Municipalité de Saint-Louis-de-France en six (6) districts électoraux soit et est adopté.

92-12-433

Fête de Noël
Club Optimiste

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-136, datée du 19 novembre 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Conseil autorise la tenue de la Fête de Noël, le 20 décembre 1992, organisée par le Club Optimiste de Saint-Louis-de-France;

QUE les facilités habituelles de locaux et d'équipement soient offertes par la Municipalité;

QUE la somme de huit cents dollars (800 \$) soit offerte par la Municipalité pour le feu d'artifice.

92-12-434

Brunch de
bienvenue
aux nouveaux
arrivants
C. de C.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-137, datée du 19 novembre 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil défraye le coût du cocktail d'entrée lors de la réception d'accueil aux nouveaux arrivants organisée par les Chevaliers de Colomb de Saint-Louis-de-France.

92-12-435

Paiement de
réparation de
filet à la
Commission de
baseball min.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-135, datée du 19 novembre 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil accepte de rembourser la facture au montant de deux cent trente-trois dollars et sept cents (233,07 \$) relativement à la réparation du filet de la Commission du baseball mineur suite au vandalisme survenu au Centre des Loisirs.

92-12-436

Compensation
M. Pineault

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau qu'une somme de quatre-vingts dollars (80 \$) soit et est remise à Madame Michèle Pineault en compensation d'heures supplémentaires effectuées dans le cadre de ses fonctions.

COMPTE TENU QUE l'item numéro 21 fait partie de la liste des comptes à payer numéro 92-011, celui-ci est retiré de l'ordre du jour.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

92-12-437

Liste prélimi-
naire (vente
pour taxes)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la liste préliminaire des immeubles à être vendus pour non paiement des taxes, soit et est acceptée telle que rédigée en date du 7 décembre 1992;

92-12-438

Achat "fish
électrique et
récepteur
météocopie

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise l'achat d'un "fish" électrique au montant de deux mille quatre cent soixante-douze dollars (2 472 \$), taxes incluses, à être payé à même le surplus réservé pour aqueduc et égouts;

ET QUE le Conseil autorise l'achat d'un récepteur météocopie avec imprimante et câble, au montant de mille deux cent quarante-six dollars et quatre-vingt-neuf cents (1 246,89 \$), taxes incluses à être payé à même le surplus libre.

92-12-439

Ajustement
salarial
personnel cadre

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil accorde rétroactivement au 1^{er} juin 1992, un ajustement salarial de deux pour cent (2 %) aux membres du personnel cadre suivants :

Messieurs Gilles Toupin, Alain Brouillette, Ghislain Lachance, Martin Falardeau et Madame Sylvie Poulin.

92-12-440

Embauche
Surveillants
de patinoires

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-144, datée du 3 décembre 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre de préposés à la surveillance et à l'entretien des patinoires, et ce au salaire minimum : Chantale Deschamps, Jean-François Caron, Daniel Petitclerc, Gaétan Bussièrès;

ET QUE les personnes suivantes soient et sont embauchées à titre de remplaçants des préposés à la surveillance et à l'entretien des patinoires, et ce, aux mêmes conditions : Michel Lemire et Philip O'Shaughnessy.

92-12-441

Demande au
MENVIQ
Tenue audience
publique

CONSIDÉRANT la demande datée du 12 novembre 1991 faite par Monsieur Normand Martin, président pour la Compagnie 271109-5 Canada inc., opérant la Sablière du Cap (1987) inc. sur le lot P-523 de la route des Pins, dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT le communiqué émis le 12 novembre 1992, par le ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Pierre Paradis, annonçant qu'à compter de maintenant tout nouveau site d'enfouissement sanitaire, de dépôt de matériaux secs, de dépôt en tranchées, de déchets spéciaux ainsi que tout agrandissement de l'un de ces sites actuels feront désormais l'objet de consultation publique par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France demande au ministre de l'Environnement, Monsieur Pierre Paradis, de tenir une consultation publique par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) suite à la demande datée du 12 novembre 1991, par 271109-5 Canada inc. (Sablière du Cap inc.).

92-12-442
Subvention
Aréna les
2 glaces

CONSIDÉRANT QU'il y va de l'intérêt collectif de maintenir l'Aréna les 2 glaces en opération dans notre Municipalité;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et démographiques générées par l'Aréna les 2 glaces;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que la vocation de l'Aréna soit maintenue;

VU le pouvoir accordé par l'article VIII, du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, pour assurer la continuité des activités de l'Aréna les 2 glaces pour les deux (2) prochaines années;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que la Municipalité accorde une subvention par voie de note de crédit à l'Aréna les 2 glaces de Saint-Louis-de-France, situé au numéro civique 155, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France; équivalente à cent pour cent (100 %) de la somme représentée par la valeur de l'imposition foncière pour les années 1993 et 1994, excluant les taxes d'améliorations locales, la taxe spéciale pour services policiers et les compensations pour services.

92-12-443
Achat billets
Chambre de
commerce

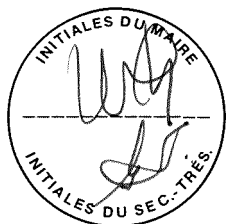
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la Municipalité souscrive une somme de soixante dollars (60 \$) pour l'achat de deux (2) billets pour le souper des Fêtes de la Chambre de Commerce.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les fausses alarmes.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la fermeture du secrétariat municipal et de la bibliothèque municipale, durant la période des Fêtes.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la tarification des services.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant un programme de revitalisation résidentielle, industrielle et/ou commerciale.

Avis de
motion

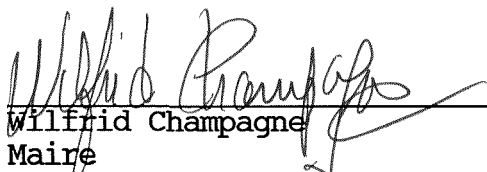
Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant la surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

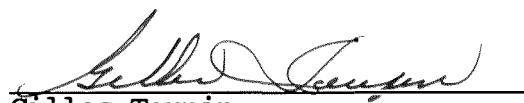
92-12-444
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

4 Janvier 1993


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 8 décembre 1992 à 19:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers :

Jean-Pierre Ayotte

Claude Bourgeois

Jacques Boisclair

Denis Paquin

Laurier Rousseau

Noëlla C. Hamelin, Maire suppléant, formant quorum sous la présidence de cette dernière.

Absence motivée :

Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 256 et 333 (542 000 \$)

1. Adjudication de la soumission la plus avantageuse approuvée par le M.A.M.
2. Résolution de concordance (billets au lieu d'obligations)

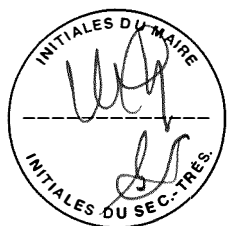
92-12-445
Refinancement
Règlements
256 et 333
(adjudication
soumission)

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de cinq cent quarante-deux mille dollars (542 000 \$) par billets, en vertu des règlements numéros 256 et 333, au pair, et échéant en série 5 ans, comme suit :

31 500 \$	8,15 %	23 décembre 1993
34 200 \$	8,15 %	23 décembre 1994
37 300 \$	8,15 %	23 décembre 1995
40 800 \$	8,15 %	23 décembre 1996
398 200 \$	8,15 %	23 décembre 1997

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables, par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.



No de résolution
ou annotation
92-12-446
Résolution
de concordance
(billets au
lieu d'obli-
gations)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter, par billets, un montant total de cinq cent quarante-deux mille dollars (542 000 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
256	319 200 \$
333	222 800

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 23 décembre 1992;

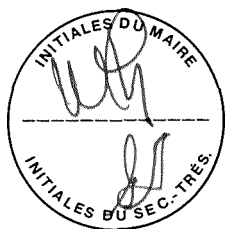
QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à quinze pour cent (15 %), payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.-	31 500 \$
2.-	34 200
3.-	37 300
4.-	40 800
5.-	44 400
5.-	353 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 23 décembre 1992); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 256 et 333, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE la Municipalité aura, le 21 décembre 1992, un montant de trois cent dix-neuf mille deux cents dollars (319 200 \$) à renouveler sur un emprunt original de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), pour une période de quinze (15) ans, en vertu du règlement numéro 256;

QUE la Municipalité emprunte les trois cent dix-neuf mille deux cents dollars (319 200 \$) par billets, en renouvellement d'un emprunt par billets, pour un terme additionnel de deux (2) jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

TABLEAU COMBINÉ

MUNICIPALITÉ : SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

MONTANT : 542 000 \$

DATÉ DU : 23 DÉCEMBRE 1992

3 RÈGLEMENTS

ANNÉE	333	333-	256	TOTAL
1	9 800 \$	10 800 \$	10 900 \$	31 500 \$
2	10 600 \$	11 800 \$	11 800 \$	34 200 \$
3	11 600 \$	12 800 \$	12 900 \$	37 300 \$
4	12 700 \$	14 000 \$	14 100 \$	40 800 \$
5	13 800 \$	15 300 \$	15 300 \$	44 400 \$
6		16 600 \$	16 800 \$	33 400 \$
7		18 200 \$	18 200 \$	36 400 \$
8		19 800 \$	19 900 \$	39 700 \$
9		21 500 \$	21 700 \$	43 200 \$
10		23 500 \$	23 600 \$	47 100 \$
11			25 700 \$	25 700 \$
12			28 100 \$	28 100 \$
13			30 600 \$	30 600 \$
14			33 300 \$	33 300 \$
15			36 300 \$	36 300 \$
	58 500 \$	164 300 \$	319 200 \$	542 000 \$

353 800\$




No de résolution
ou annotation

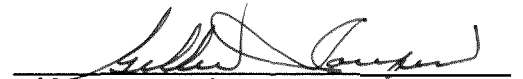
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

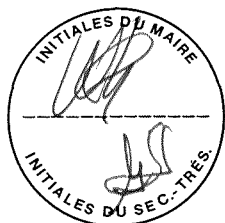
est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée

ADOPTÉ à la séance du: 4 Janvier 1993


Noëlla C. Hamelin
Maire suppléant


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 12 décembre 1992 à 14:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les membres du Conseil, tous présents, ont unanimement renoncé à l'avis de convocation et ont signé en conséquence.

SUJET PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Avis de motion :

Présentation d'un règlement pour l'ouverture de la rue "Colette", lot 274-233 (rue)


Avis de
motion

Je, soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'ouverture de la rue "Colette", lot 274-233 (rue).

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du:

4 Janvier 1993


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN**

À une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 14 décembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Achat du lot 274-233 (rue) (Colette) - Mandat de signature aux Maire et Secrétaire-trésorier
2. Adoption du règlement 354 (Ouverture de la rue "lot 274-233" sous le nom de rue "Colette" - adj. à la rue Hamelin)
3. Adoption du règlement 349 (Prog. revitalisation résidentiel et logements multiples)
4. Adoption du règlement 350 ((Prog. revitalisation industriel et commercial)
5. Hydro-Québec - Santec

92-12-447
Achat de la
rue "Colette"

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur Le Conseiller Denis Paquin ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France se porte acquéreuse du lot 274-233 (rue) adjacent à la rue Hamelin, dont l'actuel propriétaire est Monsieur Jean-Paul Hamelin et ce, pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$);

QUE l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés, par les présentes, à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, l'acte de vente à intervenir devant M^e Danielle Lesieur, notaire, ou l'un de ses associés, ainsi que tout autre document destiné à donner effet à la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE par les présentes, la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France ratifie et s'engage à ratifier tout ce que lesdits Wilfrid Champagne et Gilles Toupin pourront faire et signer en exécution de la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 354

RÈGLEMENT CONCERNANT L'APPELLATION DU LOT NUMÉRO 274-233 (RUE).

ATTENDU QU'il est de la compétence de la Municipalité de Saint-Louis-de-France de donner des noms aux rues de la Municipalité;

ATTENDU QU'avis de présentation de ce règlement a été conformément donné;

EN CONSÉQUENCE, il a été ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE I

À partir de la date de mise en vigueur du présent règlement, le numéro de cadastre 274-233 (rue) est connu et désigné rue "Colette".

ARTICLE II

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 14 décembre 1992

AFFICHÉ LE : 15 décembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

92-12-448
Adoption
règl. 354

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le règlement numéro 354, règlement concernant l'appellation du lot numéro 274-233 (rue), soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 349

RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER, AU MOYEN DE SUBVENTIONS OU DE CRÉDITS DE TAXES, LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction domiciliaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, l'attribution de subventions pour les nouvelles constructions semble un moyen des plus efficaces;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors d'une séance régulière de ce Conseil tenue le 7 décembre 1992;

À CES CAUSES, il a été ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

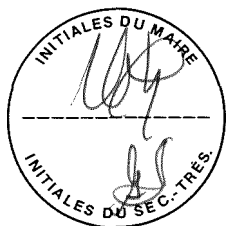
ARTICLE I APPLICATION

Le présent programme s'applique à toutes les nouvelles constructions résidentielles et à tous les immeubles à logements multiples érigés sur le territoire de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France, conformément aux dispositions du présent règlement, excluant les agrandissements et/ou les rénovations.

ARTICLE II ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, tout propriétaire doit :

1. Avoir obtenu entre la date de l'adoption du présent règlement et le 31 décembre 1993, selon les conditions normales, un permis de l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité;
2. Signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
3. Avoir réalisé la construction au cours de l'année 1993;
4. Avoir entièrement complété la construction dans un délai d'une année suivant la date de l'émission du permis de construction;
5. Avoir obtenu un certificat d'occupation de l'inspecteur en bâtiment.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE III SUBVENTION

Dans l'application du présent règlement, la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières générales, lequel est établi en fonction de la taxe foncière générale, excluant les taxes d'améliorations locales et compensation pour différents services dont le service de police, pouvant résulter de la réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les sommes suivantes :

1. Pour le premier exercice financier (première année) au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
2. Pour le deuxième exercice financier (deuxième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
3. Pour le troisième exercice financier (troisième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;

Le montant ainsi accordé ne peut en aucun temps excéder deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) par immeuble inscrit à ce programme.

ARTICLE IV CONTESTATION

Lorsqu'une inscription au rôle relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu de ce règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE V VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'en autant que les taxes dues et exigibles auront été payées.

ARTICLE VI

Le présent programme de revitalisation prend fin le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE VII

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 14 décembre 1992

AFFICHÉ LE : 15 décembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

92-12-449
Adoption
règlement 349

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le règlement numéro 349, règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions ou de crédits de taxes, la construction résidentielle sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

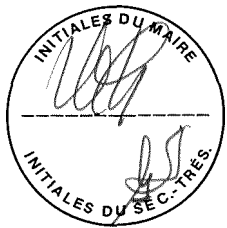
RÈGLEMENT NUMÉRO 350.

RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER, AU MOYEN DE SUBVENTIONS OU DE CRÉDITS DE TAXES, LA CONSTRUCTION INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE AUX FINS DE VENTE, DE FABRICATION ET/OU LA TRANSFORMATION, LES MOTELS INDUSTRIELS ET/OU LES INCUBATEURS INDUSTRIELS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction industrielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion pour présenter ce règlement a régulièrement été donné lors d'une séance régulière de ce Conseil tenue le 7 décembre 1992;

À CES CAUSES, il a été ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE I APPLICATION

Le présent programme s'applique pour toutes les **nouvelles constructions industrielles et/ou commerciales excluant les agrandissements, les rénovations et/ou les modifications et/ou les reconstructions** érigées sur le territoire de la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France, conformément aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE II ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible aux subventions et aux crédits de taxes, tout propriétaire doit :

1. Avoir obtenu entre la date de l'adoption du présent règlement et le 31 décembre 1993, selon les conditions normales, un permis de l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité;
2. Signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
3. Avoir réalisé la construction au cours de l'année 1993;
4. Avoir entièrement complété la construction dans un délai d'une année suivant la date de l'émission du permis de construction;
5. Avoir obtenu un certificat d'occupation de l'inspecteur en bâtiment.
6. Avoir érigé un bâtiment dont la valeur au rôle d'évaluation sera d'au moins deux cent mille dollars (200 000 \$) par unité d'évaluation.

ARTICLE III SUBVENTION

Dans l'application du présent règlement, la Corporation municipale de Saint-Louis-de-France accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières générales, lequel est établi en fonction de la taxe foncière générale, excluant les taxes d'améliorations locales et compensations pour différents services dont le service de police, pouvant résulter de la réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les sommes suivantes :

1. Pour le premier exercice financier (première année) au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
2. Pour le deuxième exercice financier (deuxième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

3. Pour le troisième exercice financier (troisième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;

Le montant ainsi accordé ne peut en aucun temps excéder cinquante mille dollars (50 000 \$) par immeuble inscrit à ce programme

ARTICLE IV CONTESTATION

Lorsqu'une inscription au rôle relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu de ce règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE V VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'en autant que les taxes dues et exigibles auront été payées.

ARTICLE VI

Le présent programme de revitalisation prend fin le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize.

ARTICLE VII

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 14 décembre 1992

AFFICHÉ LE : 15 décembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

92-12-450
Adoption
règlement 350

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le règlement numéro 350, règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions ou de crédits de taxes, la construction industrielle ou commerciale aux fins de vente, de fabrication et/ou la transformation, les motels industriels et/ou les incubateurs industriels sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation
92-12-451
Hydro-Québec
Santec

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 92-10-377;

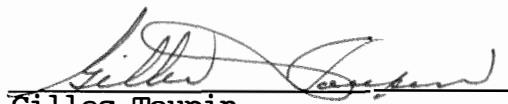
Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité une lettre d'entente pour Hydro-Québec à l'effet que la lumière de rue installée sur place Maxime, au montant de huit cent dix-sept dollars et quarante-cinq cents (817,45 \$) ne soit pas incluse dans le contrat de vente du réseau d'éclairage public, lequel montant sera payable séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du:

4 Janvier 1993


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 16 décembre 1992 à 19:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du budget 1993
2. Intervention du public

92-12-452
Adoption du
budget 1993

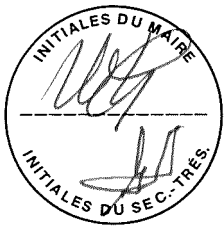
Suite à l'étude et à la présentation du budget de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France pour l'année 1993, prévoyant des dépenses et affectations au montant de quatre million trois cent soixante mille dollars (4 360 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation imposable conformément au rôle d'évaluation déposé le 24 octobre 1991, tel que mis à jour, est de cent soixante-sept million cinq cent vingt-six mille sept cents dollars (167 526 700 \$), valeur imposable;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer le coût des dépenses et affectations prévues au budget 1993, la Corporation municipale prévoit des revenus de toute autre source au montant de un million neuf cent quarante-deux mille quatre cent seize dollars (1 942 416 \$), laissant un écart à combler de deux million quatre cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars (2 417 584 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin ET RÉSOLU ce qui suit:

1. Que le budget 1993 soit et est adopté, tel que présenté;
2. Qu'un montant de deux mille trois cent cinquante-neuf dollars (2 359 \$) soit approprié à même les surplus réservés au règlement n° 276;
3. Qu'un montant de trois mille cent cinquante-quatre dollars (3 154 \$) soit approprié à même les surplus réservés pour aqueduc et égouts, afin de défrayer la part de vingt-cinq pour cent (25 %) du service annuel de la dette du règlement numéro 323 - Aqueduc Ste-Marguerite (ancienne partie);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

4. Qu'un montant de mille cent cinquante dollars (1 150 \$) provenant des soldes disponibles du règlement numéro 344 (frais de refinancement) inscrits au fonds des dépenses en immobilisations, soit approprié afin de pourvoir à la portion "capital" du service annuel de la dette du règlement numéro 344;
5. Qu'un montant de cent quatre-vingt-deux mille huit cent seize dollars (182 816 \$) soit approprié au surplus libre, faisant ainsi passer l'écart à combler de deux million quatre cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars (2 417 584 \$) à deux million deux cent vingt-huit mille cent cinq dollars (2 228 105 \$);
6. Qu'une taxe générale spéciale pour les services policiers soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité au taux de vingt-trois cents du cent dollars (0,23 / 100 \$) d'évaluation
7. Qu'une taxe foncière générale soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité au taux de un dollar et dix cents par cent dollars (1,10 / 100 \$) d'évaluation;
8. Que les taux d'imposition respectifs pour les taxes des règlements suivants soient et sont déterminés comme suit:

REGLEMENT numéro	TAUX 1993 au pied linéaire
101-A	0,4585
101-E	0,4585
109	2,9325
121	1,2449
122	1,2714
138	1,2522
171	1,4529
184	0,2312
189	4,0668
190	4,2283
194	1,8553
195	1,8867
196	0,2568
203	4,3282
207	3,9027
209	0,8572
215	2,4754
218	4,1303
220	1,9000
221-226	1,9956
222-227	2,1355
234	1,8912
235	1,9141
237	1,6917
243	2,9906
244	1,9031
245	7,5835
250	2,8068
257	12,4485
258	2,0316
262	8,2801
264	14,6850
269-AE	10,0258
269-P	5,1879
270	20,0482
275	1,8529



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

REGLEMENT
numéro

TAUX 1993
au pied linéaire

276	6,8858
277	7,2121
278	10,2235
279-P	2,7177
279	15,3933
284	21,8776
285	1,3043
293	11,2424
293-P	2,5879
295	3,3686
296	2,2709
301	11,7386
307	643,38 ⁽¹⁾
308	10,9608
309	1,5367
312	2,4834
314	440,18 ⁽¹⁾
320	0,4416 ⁽²⁾
323	173,71 ⁽¹⁾
324	361,16 ⁽¹⁾
326	536,55 ⁽¹⁾

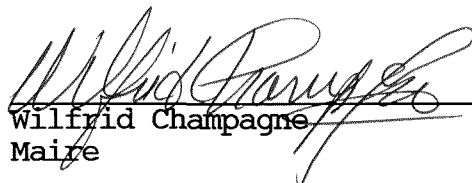
(1) : Quote-part


(2) : Taux au mètre carré

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée

ADOPTÉ à la séance du:

4 Janvier 1993


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 16 décembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Les avis de convocations ont été signifiés selon la loi.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du taux d'intérêts pour 1993
2. Nombre de versements pour paiement des comptes de taxes 1993
3. Adoption du règlement n° 349 - Programme revitalisation (construction résidentielle)
4. Adoption du règlement n° 350 - Programme revitalisation (construction industrielle ou commerciale)
5. Adoption du règlement n° 351 - Fermeture du secrétariat municipal
6. Adoption du règlement n° 351-A - Fermeture de la bibliothèque municipale
7. Adoption du règlement n° 352 - Compensation de certains services :
 - a) Compensation pour l'approvisionnement en eau potable;
 - b) Compensation pour les services d'égout sanitaire et frais inhérents à l'assainissement des eaux;
 - c) Compensation pour les services de cueillette et de transport des ordures ménagères;
8. Adoption du règlement n° 353 - Imposition d'une surtaxe sur les immeubles non résidentiels

Les membres du Conseil, tous présents sans exception, acceptent d'inclure à l'ordre du jour les items suivants :

9. Adjudication / soumission - ordures ménagères et mandat de signatures pour contrat
10. Correction de la résolution 92-11-412
11. Achat du luminaire sur "place Maxime"

92-12-453
Adoption du
taux intérêts
1993

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le taux d'intérêts applicable pour 1993 sur tous les comptes passés dus soit et est fixé à quinze pour cent (15 %) l'an;



No de résolution
ou annotation

92-12-454
Versements
Comptes de
taxes 1993

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

QUE le taux applicable pour les années antérieures à 1993 soit celui en vigueur lors de l'émission du compte pour chacune des années respectives.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les contribuables débiteurs pourront payer leurs comptes de taxes pour l'année d'imposition 1993 en deux (2) versements égaux lorsque le montant minimal atteint la somme de trois cents dollars (300 \$), le premier (1^{er}) versement devenant exigible le 7 février 1993 et le second, le 1^{er} juillet 1993.

Compte-tenu que les items numéros 3. et 4. ont été adoptés à la séance spéciale du 14 décembre 1992, ceux-ci sont retirés de l'ordre du jour.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 351.

RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été conformément donné, soit à la séance régulière du Conseil, tenue le 7 décembre 1992;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, comme suit, savoir :

ARTICLE I

Le secrétariat municipal est fermé à partir du 24 décembre 1992 au 1^{er} janvier 1993 inclusivement

ARTICLE II

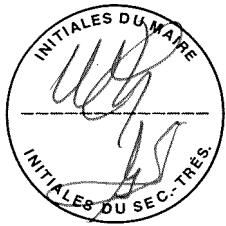
Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 16 décembre 1992

AFFICHÉ LE : 17 décembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation
92-12-455
Adoption
Règlement
N° 351

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le règlement portant le numéro 351, relativement à la fermeture du secrétariat municipal pour la période des Fêtes soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 351-A

RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.

CONSIDÉRANT la demande faite par le personnel de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été conformément donné, soit à la séance régulière du Conseil, tenue le 7 décembre 1992;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, comme suit, savoir :

ARTICLE I

Le bibliothèque municipale est fermée les 24, 25, 26 et 31 décembre 1992, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 1993.

ARTICLE II

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 16 décembre 1992

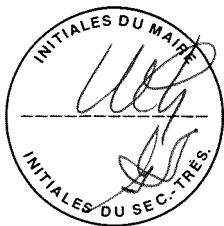
AFFICHÉ LE : 17 décembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

92-12-456
Adoption
Règlement
N° 351-A

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le règlement portant le numéro 351-A, relativement à la fermeture de la bibliothèque municipale pour la période des Fêtes soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 352

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA COMPENSATION OU LA TARIFICATION DE
CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX APPLICABLES POUR L'ANNÉE 1993**

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement a été conformément donné à la séance régulière du 7 décembre 1992;

EN CONSÉQUENCE, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE et STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

ARTICLE I. Compensation pour l'approvisionnement en eau potable

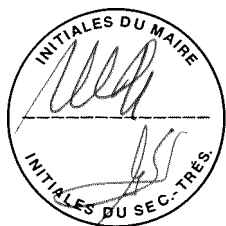
1. Pour l'année 1993, une compensation au montant de cent dix dollars (110,00 \$) est chargée à tout usager du service d'aqueduc municipal pour les usagers de classe domestique, c'est-à-dire, non desservis par compteur(s). Pour les usagers spéciaux, c'est-à-dire ceux desservis par compteurs(s), une compensation additionnelle pour chaque mille (1 000) gallons en excédant de cent mille (100 000) gallons/année est chargée au prix de un dollar et dix cents (1,10 \$) du mille (1 000) gallons additionnels en sus du tarif minimum de cent dix dollars (110,00 \$)
2. Les usagers spéciaux, c'est-à-dire ceux desservis par compteur(s), sont facturés trimestriellement conformément aux lectures effectuées au(x) compteurs(s), par les officiers municipaux dûment mandatés.

ARTICLE II Compensation pour les services d'égout sanitaire et frais inhérents à l'assainissement des eaux

Pour l'année 1993, une compensation au montant de cent dollars (100,00 \$), par unité de logement, place d'affaires, commerciale ou industrielle est chargée à tout usager du service d'égout sanitaire municipal.

ARTICLE III Compensation pour les services de cueillette des ordures ménagères

Pour l'année 1993, une compensation au montant de quatre-vingt-deux dollars (82,00 \$) par logement est chargée et facturée en même temps que la compensation pour les services d'aqueduc et d'égout.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du: 16 décembre 1992

AFFICHÉ le: 17 décembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

92-12-457
Adoption
Règlement
N° 352

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le règlement portant le numéro 352, concernant la compensation ou la tarification de certains services municipaux applicables pour l'année 1993 soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 353

**RÈGLEMENT POUR IMPOSER UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON
RÉSIDENTIELS**

ATTENDU QUE toute Municipalité locale peut par règlement, imposer une surtaxe sur les immeubles non résidentiels pour 1993;

ATTENDU QUE la Municipalité ne compte pas accorder un dégrèvement afin de tenir compte des vacances dans les locaux d'un immeuble assujetti;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 décembre 1992;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE I

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) Catégorie: La catégorie indiquée au rôle d'évaluation foncière à laquelle appartient une unité d'évaluation assujettie à la surtaxe dont l'imposition est décrétée par le présent règlement;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- b) Débiteur: Le propriétaire, au sens de la loi, au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'un immeuble visé à l'article 204 ou 210 de la loi, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu;
- c) Immeuble: Un immeuble au sens de la loi.

ARTICLE II

Il est par le présent règlement imposé et il doit être prélevé au débiteur, pour l'exercice financier 1993, une surtaxe sur les unités d'évaluation constituées en tout ou en partie d'immeubles non résidentiels et identifiés au rôle d'évaluation foncière, comme pouvant être assujettis à cette surtaxe.

ARTICLE III

Dans le cas d'une unité d'évaluation entièrement constituée d'immeubles non résidentiels, le taux de la surtaxe est de douze cents (0,12 \$) par cent dollars (100,00 \$) de valeur imposable.

ARTICLE IV

Dans le cas d'une unité d'évaluation partiellement constituée d'immeubles non résidentiels, le taux de la surtaxe est la partie du taux mentionné à l'article III qui correspond au pourcentage prévu pour les unités de sa catégorie selon le tableau suivant :

Catégorie (code)	Valeur de la partie non résidentielle par rapport à la valeur totale de l'unité	% du taux d'imposition de la surtaxe
1	moins de 2 %	1 %
2	2 % ou plus et moins de 4 %	3 %
3	4 % ou plus et moins de 8 %	6 %
4	8 % ou plus et moins de 15 %	12 %
5	15 % ou plus et moins de 30 %	22 %
6	30 % ou plus et moins de 50 %	40 %
7	50 % ou plus et moins de 70 %	60 %
8	70 % ou plus et moins de 95 %	85 %
9	95 % ou plus et moins de 100 %	100 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE V

Les recettes de la Municipalité, pour l'exercice financier 1993 provenant de la surtaxe, ne peuvent excéder le maximum de recettes prévu à la loi, soit trois cent seize mille cinquante-six dollars (316 056 \$), tel qu'établi à l'annexe "A" du présent règlement.

ARTICLE VI

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

A N N E X E A

Rendement maximum de la surtaxe

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite imposer uniquement la surtaxe sur les immeubles non résidentiels sans imposer la taxe d'affaires;

ATTENDU QUE le taux global de taxation (T.G.T.) de la Municipalité est estimé à 1,9768 par cent dollars (100 00 \$) de valeur imposable au budget 1993;

ATTENDU QUE la Municipalité possède un rôle triennal d'évaluation foncière et que dans ce cas, elle doit utiliser le facteur comparatif établi pour le premier des exercices auquel s'applique ce rôle;

ATTENDU QUE la Municipalité ne contribue pas aux dépenses d'un organisme public de transport en commun (O.P.T.);

DANS CES CONDITIONS, il est prévu que le rendement maximum de la surtaxe soit établi à partir de la définition suivante :

"Les recettes, pour 1993, provenant de la surtaxe ne peuvent excéder le montant que l'on obtient en multipliant l'évaluation foncière imposable assujettie à la surtaxe par quatre-vingt-seize pour cent (96 %) du taux global de taxation uniformisée".

CALCULS

$$16\ 654\ 456\ \$ \quad \times \quad 0.96 \quad \times \quad \frac{1.9768}{100} \quad \times \quad 1.0 \quad = \quad 316\ 056\ \$$$

ADOPTÉ à la séance du : 16 décembre 1992

AFFICHÉ le: 17 décembre 1992

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

92-12-458
Adoption
Règlement
N° 353

92-12-459
Adjudication
soumission
cueillette et
transport des
ordures mén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le règlement portant le numéro 353, concernant l'imposition d'une surtaxe sur les immeubles non résidentiels soit et est adopté.

CONSIDÉRANT les soumissions publiques demandées telles que parues dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 19 novembre 1992, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 1993;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement, le 30 novembre 1992, savoir :

1. GESTION DE REBUTS D.P.M. INC.
(W.M.I. Mauricie-Bois-Francs)
1, boulevard de La Gabelle
St-Étienne-des-Grès (Québec)

Prix à l'unité : 36,95 \$ - Enfouissement à St-Étienne
36,95 \$ - Enfouissement à Champlain

2. SERVICE SANITAIRE MARCEL RIVARD
333, rang 2
Charette (Québec)

Prix à l'unité : 35,90 \$ - Enfouissement à St-Étienne
35,90 \$ - Enfouissement à Champlain

3. MAURICE MORIN
91, rue Thibeau
Cap-de-la-Madeleine (Québec)

Prix à l'unité : 43,25 \$ - Enfouissement à St-Étienne
43,00 \$ - Enfouissement à Champlain

4. JULES MILETTE INC.
460, rue Dessureault
Cap-de-la-Madeleine (Québec)

Prix à l'unité : 43,00 \$ - Enfouissement à St-Étienne
43,00 \$ - Enfouissement à Champlain

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que la soumission de Service Sanitaire Marcel Rivard soit et est retenue comme étant la plus basse soumission conforme;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents y relatifs.

92-12-460
Correction
résolution
92-11-412

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que la résolution portant le numéro 92-11-412 soit et est amendée de la façon suivante ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

En remplaçant l'achat de «35 luminaires au sodium, 22 000 lumens» par «24 luminaires au sodium, 22 000 lumens».

92-12-461
Achat poteau
et luminaire
de rue
(pl. Maxime)

CONSIDÉRANT les résolutions portant les numéros 92-10-377, 92-11-412 et 92-12-451;

CONSIDÉRANT la lettre d'Hydro-Québec datée du 18 décembre 1992 et signée par Monsieur Pierre Y. Rivard;

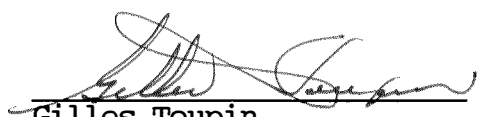
Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que la Municipalité de Saint-Louis-de-France se porte acquéreur du poteau et du luminaire de rue sur "Place Maxime", installés conformément à la résolution portant le numéro 92-10-377.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du:

4 Janvier 1993


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 21 décembre 1992 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Affaires découlant du procès-verbal
6. Comptes à payer
7. Renflouement de la petite caisse
8. Achat d'équipement - Système de classement
9. Mandat de signatures P.D.E.
10. Ratification - signature contrat photocopieur
11. Nomination - Garde-feu
12. Paiement quote-part en 2 versements / Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont
13. Varia
14. Avis de motion
15. Intervention du public
16. Levée de l'assemblée

92-12-462
Adoption
Ordre du Jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté.

92-12-463
Paiement
Cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise le remboursement des comptes suivants :

- 1) Dépenses diverses payées à Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier, au montant de sept cent un dollars et soixante cents (701,60 \$);



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

- 2) Facture # 711733 payée à Monsieur Guy Harnois, Chef pompier au montant de quatre cent vingt-sept dollars et soixante-dix cents (427,70 \$), relativement à l'achat de matériel pour le Service d'incendie.

92-12-464
Renflouement
petite caisse

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que les dépenses payées à date par la petite caisse au montant de quatre cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-dix-sept cents (483,77 \$) soient et sont ratifiées et que la petite caisse soit remboursée pour le montant équivalent.

92-12-465
Achat d'équi-
pement pour
le système de
classement

CONSIDÉRANT les problèmes de classement et de rangement pour les archives de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission faite par "Les Caisses Enregistreuses Dijitec inc.", datée du 11 décembre 1992;

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-006, datée du 15 décembre 1992, émise par Madame Gisèle Bonenfant, responsable de l'unité administrative;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil accepte l'offre faite par la compagnie "Les Caisses Enregistreuses Dijitec inc." et autorise l'achat d'un système de classement rotatif DACOTA, savoir :

1 Colonne 5 rotors =

- 1 pied support 5 branches	274,00 \$
- 1 jeu de vérins	44,00
- 1 plateau terminal	203,00
- 5 rotors à dossiers à 15 séparateurs (5 fixes - 10 variables) à 515,00 \$	2 575,00
	<u>3 096,00 \$</u>

Le tout nécessite 2 colonnes (3 096,00 \$ X 2) 6 192,00 \$

Escompte projet automne (avant le 31/12/92) 550,00

TOTAL 5 642,00 \$

1 armoire rayonnage mobile/15 48" S/F

plus taxes applicables, le tout à être payé à même le surplus libre.

92-12-466
Mandat de
signature
P.D.E.

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau que le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme Développement de l'Emploi (P.D.E.), en date du 11 décembre 1992.



No de résolution
ou annotation

92-12-467
Ratification
signature
contrat
photocopieur

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise Monsieur Alain Brouillette, c.a., à signer le contrat de location d'un photocopieur RICOH Ft-6750 FSDL, avec Location Buromax.

92-12-468
Nomination
Garde-feu

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que Monsieur Guy Harnois soit et est désigné pour agir comme garde-feu municipal pour l'année 1993.

92-12-469
Paiement
Quote-part
Transport
Adapté

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise le versement de la quote-part globale de quatre mille neuf cent vingt-cinq dollars (4 925 \$) pour l'année 1993, à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont, quote-part à être versée en deux (2) parties égales, soit au montant de deux mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante cents (2 462,50 \$) chacune, la première partie à être versée en janvier 1993, et la deuxième partie, sur demande de la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

92-12-470
Achat de la
papeterie
pour système
de classement

CONSIDÉRANT les problèmes de classement et de rangement pour les archives de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission faite par "Les Caisses Enregistreuses Dijitec inc.", datée du 11 décembre 1992;

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-006, datée du 15 décembre 1992, émise par Madame Gisèle Bonenfant, responsable de l'unité administrative;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise l'achat de la papeterie requise à l'élaboration du système de classification sur la base estimative de quatre mille huit cent sept dollars (4 807 \$), dépense à être défrayée à même le surplus libre, telle qu'en font foi les documents reçus par Madame Gisèle Bonenfant, responsable de l'unité administrative.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les fausses alarmes.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

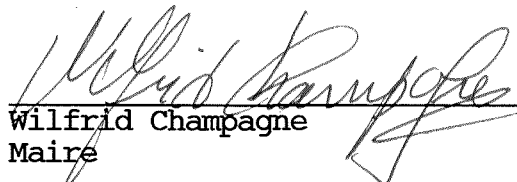
No de résolution
ou annotation

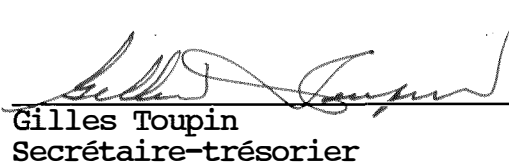
92-12-471
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

7 février 1993


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 4 janvier 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
- 2a) Nomination Secrétaire-trésorier adjoint
- 2b) Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux de décembre 1992
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Nomination du Maire suppléant
11. Certificat de disponibilité de crédit - Sec.-trés.
12. Cours de l'A.P.S.A.M. sur le déneigement
13. Politiques de location de la salle multifonctionnelle
14. Contrat d'entretien - climatisation - Papillon & Fils
15. VARIA
 - a) Paiement - Réclamation bris d'égout en face du 1200, St-Louis (J.C. Morin)
 - b) Paiement - Facture # 30803 "Les Réceptions Pépin"
 - c) Mandat Pluram - Révision de la réglementation et du plan d'urbanisme
16. Avis de motion
17. Intervention du public
18. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

93-01-001

Nomination
Sec-trés. adj.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que Monsieur Alain Brouillette, c.a., soit et est nommé Secrétaire-trésorier adjoint, pour une période de trente (30) jours à compter du 4 janvier 1993.

93-01-002

Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à c) inscrits à VARIA.

93-01-003

Adoption
proc-verb.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que les procès-verbaux des 7, 8, 12, 14, et 16 décembre 1992 soient et sont adoptés tel que rédigés.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Florent Gagné, sous-ministre

Re : Adoption de la refonte
du code géographique
dans tous les systèmes
d'information 25-01-93

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré
Dir. gén. de l'Administration fin.

Re : Approbation - emprunt
par billet - 542 000 \$
Règlements 256 et 333

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré
Dir. gén. de l'Administration fin.

Re : Mise à jour du "Manuel
de normalisation de la
comptabilité municipale
Sept. 92"

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Admin. fin.
Alphé Poiré, dir. gén.

Re : Renseignements sur la
préparation du budget
1993

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Admin. fin.
Guimont Poulin, responsable
Service du financement munic.

Re : Offres reçues pour le
financement par billets
542 000 \$

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
et responsable de l'Habitation
Claude Ryan

Re : Accusé réception de la
rectification - résol.
prolongement des
autoroutes 30 et 55



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

3. Le service de la dette et autres frais de financement : 1 104 310 \$
4. Le contrat d'enlèvement des ordures : 160 100 \$
5. Les dépenses de licences, permis, locations, entretien et utilisation de l'équipement de la machinerie et des véhicules automobiles, des équipements et des bâtisses;
6. Toutes les autres dépenses jugées nécessaires au chauffage et à l'éclairage des rues et des bâtisses, ainsi que les dépenses de communication, téléphone, timbres et postes et d'administration;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que le Conseil autorise le Secrétaire-trésorier ou en son absence, Monsieur Alain Brouillette, c.a., à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables ci-haut mentionnées.

93-01-006
Cours
A.P.S.A.M.
Déneigement

CONSIDÉRANT la note de service datée du 17 décembre 1992, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil autorise six (6) personnes de la Voirie à assister au cours sur le déneigement offert par l'A.P.S.A.M., le 14 janvier 1993, à St-Étienne-des-Grès;

QUE les frais inhérents à ce cours soient et sont défrayés par la Municipalité.

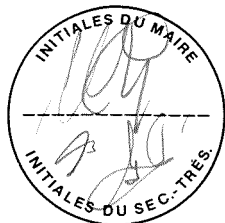
93-01-007
Politiques
Location de
salles

CONSIDÉRANT la note de service numéro 92-143, datée du 15 décembre 1992, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

Après étude et considérations, il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que les politiques d'utilisation et de tarification de la salle multifonctionnelle soient et sont amendées de la façon suivante :

TARIFICATION	SALLE LAMOTHE	SALLE CARON (cuisine)	SALLE MULTI
Comités accrédités de Saint-Louis-de-France	45,00 \$	60,00 \$	100,00 \$
Résidents	135,00 \$	150,00 \$	240,00 \$
- Réception 4 h et moins	55,00 \$	75,00 \$	100,00 \$
Non-résidents	155,00 \$	185,00 \$	300,00 \$

* Note : Ces coûts sur une base journalière excluent les taxes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Ces prix supposent une location maximale de neuf (9) heures et une préparation de trois (3) heures;

Toute utilisation prévue de plus de neuf (9) heures sera chargée en supplément au tarif de 20,00 \$ / heure;

Toute préparation dépassant trois (3) heures (noces, etc.) sera automatiquement tarifée en supplément de 40,00 \$ // ~~heure~~.

93-01-008
Contrat
d'entretien
climatisation

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro V08-92, émise en date du 30 novembre 1992 par «Papillon & Fils ltée», signée par Monsieur Yvan Champoux, P.D.G.;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le Conseil accepte l'offre de service de «Papillon & Fils ltée» relativement à l'entretien des systèmes de climatisation du Centre multifonctionnel, selon les termes et conditions mentionnés dans l'offre de service numéro V08-92;

93-01-009
Réclamation
J.C. Morin

CONSIDÉRANT la réclamation de Monsieur Jean-Claude Morin, datée du 23 décembre 1992, relativement aux frais que celui-ci a dû encourir suite au refoulement d'égout en face du 1200, boulevard St-Louis à Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, suite à l'inspection effectuée par Monsieur Réjean Marchand, contremaître de la Voirie;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le Conseil autorise le remboursement de deux cent trente et un dollars et trente-quatre cents (231,34 \$) à Monsieur Jean-Claude Morin, en règlement complet et final de ladite réclamation;

93-01-010
Paiement
Fact. 30803
Récept. Pépin

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le Conseil autorise le paiement de la facture portant le numéro 30803, datée du 22 décembre 1992, au montant de quatre cent quarante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (444,90 \$), à «Les Réceptions Pépin».

³
92-01-011
Mandat à
Pluram
(régl. et
plan d'urb.)

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme "Pluram inc.", émise le 27 août 1992, relativement à la révision de la réglementation et du plan d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la firme "Pluram inc." soit et est mandatée pour procéder à la révision de la réglementation et du plan d'urbanisme, selon les termes et conditions de l'offre de service, émise le 27 août 1992, à être payée à même les surplus réservés pour urbanisme.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 18 janvier 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption de la liste des comptes à payer 92-012
6. Appropriation des soldes disponibles -
7. Entériner l'embauche de Diane Trudel, archiviste
8. Entériner l'embauche de Rima Alami, stagiaire récréologie
9. Subvention aux organismes de la Municipalité
10. C.P.T.A.Q. - Dossier 93-001 - Pierre Vallières
11. Résolution de félicitations au Ministre P.H. Vincent
12. Varia
 - a) Rescinder résolution # 92-12-442
 - b) Mandat de signature - Contrat S.P.A.M.
 - c) Embauche brigadier scolaire suppléant
13. Avis de motion
 - . Nom de certaines rues et signalisation appropriée
 - . Fausses alarmes
 - . Frais de refinancement (pour les refinancements prévus en 1993)
14. Intervention du public
15. Levée de l'assemblée

93-01-013
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à c) inclusivement, inscrits à VARIA.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

93-01-014

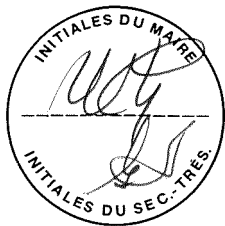
Adoption

Cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 92-012 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 92-012

1. ADS Groupe-Conseil inc.	96,50	\$
2. Aluminium Dufresne inc.	16,53	
3. Archambault Musique	635,08	
4. Asphalte Continental	530,57	
5. Ass. Directeurs de Loisirs Munic. 04	25,00	
6. Ass. des Chefs de Service	111,28	
7. AIMEQ	89,02	
8. A.P.O.M.	80,00	
9. Ass. Québ. des Techniques de l'Eau	178,05	
10. Ass. Québ. des Agents	55,00	
11. A.Q.D.L.M.	125,00	
12. H. Auger Automobiles inc.	80,02	
13. Balounair inc.	800,00	
14. Bélitec inc.	61,95	
15. Bibliothèque Centrale de Prêt	170,09	
16. Bibli-O-Coeur inc.	285,70	
17. Boivin et Gauvin inc.	3 879,04	
18. Bonaventure Communication (TAS) enr.	338,00	
19. Gisèle Bonenfant	18,36	
20. Alain Brouillette	48,60	
21. Buromax	1 367,22	
22. Les Caisses Enregistreuses Dijitec inc.	620,94	
23. Camions Freightliner M.B.	12,26	
24. Canadian Almanac & Directory	155,15	
25. Centre Électrique Mauricien inc.	2 757,79	
26. Chastenay, Gagné & Ass.	1 563,83	
27. La Cie Canadienne de Service de Linge	71,68	
28. Cooke et Fils enr.	48,41	
29. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00	
30. Courrier Purolator ltée	19,53	
31. L. Couture inc.	229,96	
32. Jean-Paul Deshaies inc.	253,39	
33. L.M. Desmarais inc.	177,61	
34. Distribution Robert enr.	444,80	
35. Dona inc.	17,60	
36. Les Encyclopédies Populaires inc.	3 243,06	
37. L'Entrepôt du Tapis	632,63	
38. Les Ent. Elec. Michel Lamothe enr.	546,83	
39. Martin Falardeau	177,41	
40. Ferron Tousignant Pagé & Ass. inc.	19 286,00	
41. Fisher Scientifique ltée	204,69	
42. Fleuriste Cormier	127,11	
43. Floriculture Gauthier inc.	38,95	
44. Forkem Produits d'Entretien	341,54	
45. Gandalf Data ltd	240,36	
46. Garage Jacques Martin	140,92	
47. Garage Jacques Ricard inc.	30,00	
48. Garage Théo Thibeault	90,40	
49. Gaz Bar S. Dupont	50,00	
50. General Bearing Service inc.	29,06	
51. Gestetner inc.	180,27	
52. Groupe Sports-Inter Plus inc.	112,15	



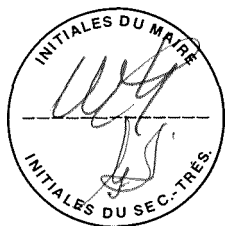
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

53.	Guillevin International inc.	428,54	\$
54.	Henri Bourgeois inc.	31,37	
55.	Jules Hubert	182,00	
56.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	676,03	
57.	Les Installations Pro-Vac inc.	64,74	
58.	Journal Larochelle	465,00	
59.	Laboratoire de l'Environnement LCQ	576,43	
60.	Ghislain Lachance	83,46	
61.	Pierre Larochelle Reliure inc.	596,57	
62.	Hélène Lemire	165,00	
63.	Danielle Lesieur, notaire	586,45	
64.	Librairie Poirier inc.	7 922,66	
65.	Location Buromax inc.	1 564,00	
66.	Machineries Baron & Tousignant ltée	12,54	
67.	Matériaux de Construction S.L. inc.	62,50	
68.	M.C.E. Contrôle Électrique inc.	89,02	
69.	M.C. Équipement inc.	152,54	
70.	Métropolitain Communication inc.	305,59	
71.	John Meunier inc.	410,06	
72.	Ministère de la Justice	5,00	
73.	Clément Morin et Fils inc.	2 680,86	
74.	M.R.C. de Francheville	6 683,13	
75.	Outibo inc.	82,94	
76.	Papillon & Fils ltée	536,23	
77.	J.D. Paré Électrique inc.	349,14	
78.	Patinodrome inc.	150,23	
79.	Perco ltée	66,51	
80.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	246,00	
81.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	140,86	
82.	Pitney Bowes	309,36	
83.	Pluritec Laboratoire ltée	689,92	
84.	Pneus Bélisle inc.	270,23	
85.	Sylvie Poulin	50,32	
86.	Quévis inc.	79,19	
87.	R.D.S. Radio inc.	1 320,33	
88.	Recyclage 3-Rivières	205,87	
89.	Reliure Travaction inc.	27,75	
90.	Richard Besner & Associés ltée	2 568,35	
91.	Romatec	1 213,59	
92.	R.T. Spécialités inc.	91,25	
93.	Services Documentaires Multimédia	428,53	
94.	Simard Beaudry inc.	10 130,90	
95.	La Société Protectrice des Animaux	26,21	
96.	Soc. Québ. d'Assainissement des Eaux	7 585,83	
97.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	139,50	
98.	Spiral Binding Company inc.	249,61	
99.	Station Service N.G.	157,78	
100.	J. St-Cyr & Frères ltée	50,42	
101.	Structure C.Q.S. inc.	177,82	
102.	Systèmes d'alarmes Richard inc.	133,54	
103.	Télécon	294,89	
104.	TNT Overland	92,90	
105.	Transport Gervais ltée	343,68	
106.	UAP inc. (# 067)	431,52	
107.	Ultrapage / Motorola ltée	1 130,73	
108.	Van Waters & Rogers ltée	3 230,12	
109.	Consultants VFP inc.	10 432,50	
110.	Voyages Jocelyne Côté (1988) inc.	389,48	
111.	Westburne Québec inc.	844,33	
112.	Wilson et Lafleur ltée	74,90	

TOTAL:

109 387,09 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de
décembre 1992 et janvier 1993.

BELL CANADA

02-12-1992	371-9226	4,68 \$	
			4,68 \$
09-12-1992	372-9227	39,34 \$	
	376-0654	41,26	
	376-8436	116,33	
	372-9226	39,34	
	374-4486	19,47	
	374-6550	1 193,80	
			1 449,54 \$
16-12-1993	373-3789	39,34 \$	
	Ligne inform.	189,17	
			228,51 \$
22-12-1992	379-6915	116,04 \$	
			116,04 \$
06-01-1993	372-9227	39,34 \$	
	372-9226	39,34	
	371-9226	4,68	
	691-3087	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
			339,56 \$
13-01-1993	376-8436	46,74 \$	
	376-0654	41,01	
	374-6550	878,19	
	374-4486	19,47	
	373-3789	39,34	
	Ligne inform.	189,17	
			1 213,92 \$
			TOTAL: 3 352,25 \$

BELL CELLULAIRE

16-12-1992	372-7352	34,61 \$	
			34,61 \$
13-01-1993	372-7352	34,61 \$	
			34,61 \$
			TOTAL : 69,22 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de
décembre 1992 et janvier 1993

HYDRO-QUÉBEC

02-12-1992	890, St-Maurice	58,97 \$	
	1415, St-Alexis	722,41	
			<hr/> 781,38 \$
09-12-1992	Rues	12 307,52 \$	
	500, St-Jean	62,59	
	805, St-Jean	506,68	
			<hr/> 12 876,79 \$
16-12-1992	200, Masse	1 344,97 \$	
	10, Marchand	1 717,12	
	100, de la Mairie	2 627,15	
	671, des Loisirs	302,84	
	820, Hôtel de Ville	2 371,17	
			<hr/> 8 363,25 \$
22-12-1992	2100, St-Louis	325,49 \$	
			<hr/> 325,49 \$
06-01-1993	1300, Masson	111,89 \$	
	400, Goulet	192,10	
	631, Carrière	54,87	
			<hr/> 358,86 \$
13-01-1993	Rues	12 717,77 \$	
	55, Masse	239,63	
	220, Masse	417,86	
			<hr/> 13 375,26 \$
			<hr/> <hr/>
	TOTAL:		<u>36 081,03 \$</u>

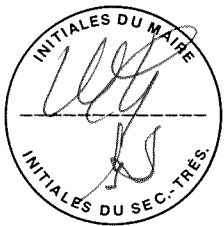
Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds
des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois
relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 148 889,59 \$

93-01-015
Appropriation
des soldes
disponibles

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE les soldes disponibles des règlements
d'emprunt suivants soient et sont appropriés en diminution du
capital de leurs dettes respectives lors de leur refinancement
prévu au cours de l'année 1993, savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Solde disponible du règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO	DESCRIPTION	SOLDE DISPONIBLE
257	Aqueduc, égouts, asphaltage, bordures, pl. Ouellet	10,11 \$
258	Asphaltage - prolongement rue Jean-Pierre	5,92 \$
262	Extension aqueduc et égouts - St-Jean Ouest	1,08 \$
264	Travaux - rue de la Mairie	38,59 \$
269	Aqueduc, égouts, asphaltage, bordures - Dupuis, Jacob	1 525,66 \$
277	Travaux - Caron Nord	230,71 \$
278	Travaux - Caron Sud	761,63 \$
285	Extension aqueduc - St-Alexis Est	522,45 \$

93-01-016
Embauche
Diane Trudel
Archiviste
temporaire

CONSIDÉRANT la demande exprimée par certains
Chefs de service à l'effet de finaliser la refonte du système
de classement des archives;

CONSIDÉRANT l'implantation d'un nouveau système
de classement à l'administration;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil ratifie l'embauche de Madame
Diane Trudel, à titre d'employée temporaire, en qualité
d'archiviste, conformément aux dispositions de la convention
collective des employé(e)s de bureau, actuellement en vigueur,
au salaire hebdomadaire de trois cent quatre-vingt-deux dollars
et vingt cents (382,20 \$), sur une base de trente-cinq (35)
heures par semaine, rétroactivement au 11 janvier 1993, pour
une période de vingt-quatre (24) semaines.

93-01-017
Embauche
Rima Alami
Stagiaire
récréologie

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-009,
datée du 14 janvier 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

QUE le Conseil ratifie l'embauche de Madame Rima
Alami, à titre de stagiaire en récréologie, rétroactivement au
11 janvier 1993;

QU'un forfait au montant de trois mille dollars
(3 000 \$) lui soit attribué sur une période de trente-deux (32)
semaines.

93-01-018
Subventions
organismes

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-010,
datée du 15 janvier 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil autorise le versement des subventions suivantes, sur demande, aux organismes de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, comme suit, savoir :

Meute de Louveteaux :	350,00 \$
Troupe d'Éclaireurs :	350,00
Poste pionniers Askatish :	350,00
Jeannettes Les Geais Bleus :	350,00
Guides N-D des Étoiles :	350,00
Club de Cartes "500" :	50,00
Loisirs Parc Masse :	350,00
Commission Baseball mineur :	4 200,00
Comité de Tennis :	300,00
Commission de Soccer juvénile :	4 000,00
Club Octogone :	350,00
Club d'Astronomie :	300,00
Commission du Hockey mineur :	22 500,00
Festifrancien :	16 800,00

93-01-019
C.P.T.A.Q.
P. Vallières
(dos. 93-001)

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Pierre Vallières, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 551-P, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.

93-01-020
Félicitations
P.H. Vincent

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Pierre H. Vincent, député de Trois-Rivières à la Chambre des Communes, à titre de ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et de ministre d'État aux Affaires indiennes et Nord canadien;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

QUE le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France présente au nouveau Ministre, l'expression de ses plus sincères félicitations;

Messieurs les Conseillers Jacques Boisclair et Claude Bourgeois enregistrent leur dissidence.

93-01-021
Rescinde
résolution
92-12-442
Subvention
Aréna

CONSIDÉRANT QU'il y va de l'intérêt collectif de maintenir l'Aréna les 2 glaces en opération dans notre Municipalité;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et démographiques générées par l'Aréna les 2 glaces;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que la vocation de l'Aréna soit maintenue;

VU le pouvoir accordé par l'article VIII, du Code municipal;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, pour assurer la continuité des activités de l'Aréna les 2 glaces pour les deux (2) prochaines années;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE la Municipalité accorde une subvention par voie de note de crédit à l'Aréna les 2 glaces de Saint-Louis-de-France, situé au numéro civique 155, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France; équivalente à cent pour cent (100 %) de la somme représentée par la valeur de l'imposition foncière pour les années 1993 et 1994, excluant les taxes d'améliorations locales, la taxe spéciale pour services policiers et les compensations pour services.

QUE les dispositions de la présente résolution prennent effets conditionnellement à la prise de possession par un nouvel acquéreur;

QUE ledit nouvel acquéreur opère l'Aréna les 2 glaces de Saint-Louis-de-France, durant un minimum de huit (8) mois par année et qu'il maintienne la vocation actuelle de l'Aréna;

QUE la présente résolution rescinde à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 92-12-442.

93-01-022
Signature
Renouvellement
entente
S.P.A.M.

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer le renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie (S.P.A.M.), pour la période du 31 décembre 1992 au 31 décembre 1993.

93-01-023
Embauche
C. Bétit
Brigadier suppléant

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-013, émise en date du 18 janvier 1993 par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Claude Bétit, à titre de brigadier suppléant, au taux horaire habituel du brigadier, conformément aux dispositions de la résolution portant le numéro 92-10-350.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.



No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Avis de
motion

93-01-024
Levée de
l'assemblée

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les fausses alarmes.

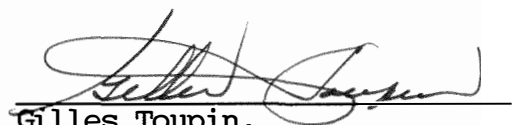
Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant un règlement d'emprunt sur les coûts de refinancement de divers règlements.

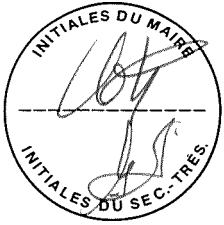
Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

1^{er} février 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 1^{er} février 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux du 16 et 21 décembre 1992 et du 4 et 18 janvier 1993
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 93-001
11. Don - Association can. de l'Ataxie de Friedreich
12. Colloque A.Q.A.B. 1993 - Carl Blanchet
13. Paiement quote-part M.R.C. de Francheville
14. Subvention supplémentaire - Loisirs Parc Masse
15. Subvention - Comité des pompiers
(re : Compétition à la Tuque)
16. Embauche Danielle Gélinas - Bricolage Bout d'Choux
17. Embauche Philippe O'Shaughnessy - Appariteur gymnase
18. Don - Fondation des maladies du coeur
19. Mandat M^e André Lemay - (re : Gazoduc TransQuébec & Maritimes inc. - action en nullité)
20. Dérogation mineure : 92-017 Michel Bolduc
21. VARIA
 - a) Paiement répartition déficit O.M.H.
 - b) Adoption du règlement numéro 355
 - c) Embauche de Eve Abbott - Maison des Jeunes
 - d) Mandat à S.Q. - (re : pompiers)



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- 22. Avis de motion
- 23. Intervention du public
- 24. Levée de l'assemblée

93-02-025
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) à d) inclusivement, inscrits à VARIA.

93-02-026
Adoption
proc.-verbaux

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que les procès-verbaux du 16 et 21 décembre 1992 et du 4 et 18 janvier 1993 soient et sont adoptés, tel que corrigés.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré, dir. gén.
de l'administration fin.

Re : Autorisation de crédit
Achat du réseau
d'éclairage public

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré, dir. gén.
de l'administration fin.

Re : Info + bon de commande
Rapp. fin. des munic.
sur logiciel WP51

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Admin. fin.
Guy Lévesque, dir. adj.

Re : Refinancement de
l'emprunt de 493 400 \$
échéant le 3 avril 93

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Évaluation foncière
Roger Mayrand, É.A., directeur
du Service de l'animation

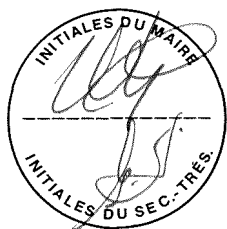
Re : Feuillet statistique -
données relatives aux
rôles d'éval. fonc.
utilisés pour l'exerc.
financier 1993

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Évaluation foncière
Jacques Beaudoin, resp. du Service
des progr. de compensation

Re : Compensation tenant
lieu de taxes -
Exerc. fin. 1993

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
et responsable de l'Habitation
Claude Ryan

Re : Explications relative-
ment à l'imposition
du 30 \$ - suite aux
revendications de la
Municipalité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Gouvernement du Québec Cab. Ministre de l'Environnement M ^e Maryse Morin, cons. polit.	Re : Accusé réception - rés. 92-12-441 (re : projet de la Sablière du Cap)
Gouvernement du Québec Min. de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie Michel Lefebvre, Agent d'inform. Direction des Communications	Re : Communiqué - Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerc.
Gouvernement du Québec Ministère du Travail Michel Albert, respons.	Re : Accusé réception / Entente convention - règlement de grief # 02-92
Commission de la représentation Électorale du Québec Eddy Giguère, avocat	Re : Approbation du règlement # 340 div. du territoire en 6 districts élec.
U.M.R.C.Q. Roger Nicolet, président	Re : Info sur le cours "Gestion municipale de l'environnement"
U.M.R.C.Q. Michel Fernet, dir. gén.	Re : Dépliant promotionnel Colloque 3 et 4 fév.
S.Q.A.E. François Rochette, ing. Dir. rég. du Nord-Ouest	Re : Rapport d'avancement de projet du 11-09-92 au 04-12-92
S.Q.A.E. Yves Piette, ing. Gérant des projets	Re : Progr. d'assainissement des eaux - Réception provisoire des travaux

Mention
Permis de
construction

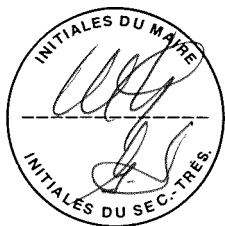
Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de janvier 1993, quatre (4) permis, totalisant la somme de dix-neuf mille cinq cents dollars (19 500 \$), ont été émis pour construction.

93-02-027
Adoption
Ctes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 93-001 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-001

1. ADIBIPUQ	150,23 \$
2. Rima Alami	84,11
3. Bélitec inc.	19,28

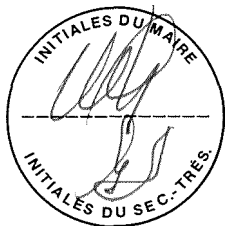


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

4.	Bibliothèque Centrale de Prêt	218,12	\$
5.	Boivin et Gauvin inc.	810,33	
6.	Alain Brouillette	14,28	
7.	Buromax	338,04	
8.	Les Caisses Enregistreuses Dijitec	6 519,90	
9.	La Cie Canadienne de Service de Linge	71,68	
10.	Les Compteurs d'eau Lecomte ltée	430,87	
11.	Cooke et Fils enr.	116,62	
12.	Alex Coulombe (1980) inc.	65,00	
13.	Dépanneur du Carrefour enr.	28,58	
14.	Deschamps Photo	453,98	
15.	Jean-Paul Deshaies inc.	649,93	
16.	Distribution Robert enr.	117,22	
17.	Les Ent. Elec. Michel Lamothe enr.	499,92	
18.	Floriculture Gauthier inc.	61,85	
19.	Forkem Produits d'entretien	176,71	
20.	Formules Municipales enr.	39,75	
21.	Garage Jacques Martin	59,13	
22.	Garage Jacques Ricard inc.	59,00	
23.	Garage Théo Thibeault	91,00	
24.	Gaz Bar S. Dupont	65,00	
25.	Claude Gélinas, Pharmacie	46,34	
26.	Gravier Mont-Carmel inc.	1 920,51	
27.	L'Hebdo Journal	267,07	
28.	Hy Mec inc.	254,36	
29.	Intervention Plus enr.	734,96	
30.	Pierre Larochelle Reliure inc.	427,76	
31.	Location Buromax inc.	415,09	
32.	Daniel Marchand, camionneur	531,71	
33.	Matériaux de Construction S.L. inc.	186,27	
34.	M.C. Équipement inc.	63,53	
35.	Ministère de la Justice	5,00	
36.	Clément Morin et Fils inc.	6 728,38	
37.	M.R.C. de Francheville	429,40	
38.	Le Nouvelliste	533,59	
39.	Outibo inc.	34,90	
40.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	321,67	
41.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	146,31	
42.	Pièces de Machineries Lourdes	110,94	
43.	Plomberie Décors T.-R. inc.	264,84	
44.	Protection Incendie CFS ltée	202,46	
45.	Quévis inc.	939,78	
46.	R.C.A.A.Q.	7,50	
47.	Reliure Travaction inc.	35,50	
48.	Simard Beaudry inc.	153,68	
49.	Sonorisation 31 inc.	837,81	
50.	Station Service N.G.	88,20	
51.	J. St-Cyr & Frères ltée	180,81	
52.	UAP inc. (# 067)	589,34	
53.	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 507,29	
54.	Ville de Trois-Rivières	1 479,98	
55.	Roland Villemure	97,65	
56.	Westburne Québec inc.	2 657,46	

TOTAL : 33 340,62 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de
janvier 1993.

BELL CANADA

20-01-1993	379-6915	85,57 \$	
			85,57 \$
27-01-1993	691-1843	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
			256,20 \$
		TOTAL:	<u>341,77 \$</u>

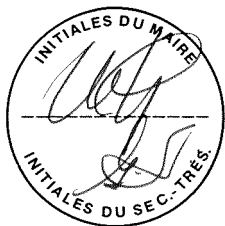
BELL CELLULAIRE

TOTAL : 00,00 \$

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois
janvier 1993

HYDRO-QUÉBEC

20-01-1993	200, Masse	1 807,66 \$	
	10, Marchand	2 349,22	
	100, de la Mairie	3 922,73	
	820, Hôtel de Ville	3 282,34	
	671, des Loisirs	704,45	
	200, de la Mairie	2 244,47	
			14 310,87 \$
27-01-1993	1415, St-Alexis	905,32 \$	
	820, Hôtel de Ville	477,31	
			1 382,63 \$
		TOTAL:	<u>15 693,50 \$</u>



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 49 375,89 \$

93-02-028
Don
Ass. Ataxie
de Friedreich

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

QUE la Municipalité souscrive un don au montant de cinquante dollars (50 \$) à l'Association Canadienne de l'Ataxie de Friedreich relativement à leur Campagne de souscription.

93-02-029
Colloque
A.Q.A.B.
C. Blanchet

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-01, datée du 26 janvier 1993, émise par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

QUE le Conseil autorise Monsieur Carl Blanchet à participer, comme membre de l'Association québécoise des agents du bâtiment, au colloque annuel, les 9, 10 et 11 juin 1993, à Joliette;

QUE les frais d'inscription au montant de quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (485 \$) incluant l'hébergement, ainsi que les frais de repas, de déplacement et de stationnement soient et sont défrayés par la Municipalité.

93-02-030
Paiement
quote-part
M.R.C.

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil autorise le paiement de la quote-part à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, selon les parties I, II et III du budget, de la façon suivante:

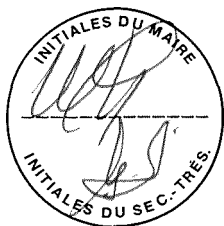
1^{er} versement : 48 556,04 \$ (payable le ou avant le 15/02/93)
2^e versement : 48 556,04 \$ (payable le ou avant le 01/07/93)

TOTAL : 97 112,08 \$

93-02-031
Subvention
suppl. aux
Loisirs
Parc Masse

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-11, datée du 15 janvier 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de cent cinquante dollars (150 \$) au Comité des Loisirs Parc Masse en guise de subvention supplémentaire, relativement à la Fête d'hiver organisée par ledit Comité, à être payée à même les revenus non autrement appropriés.

93-02-032
Subvention
Comité des
pompiers
(compétition
provinciale)

CONSIDÉRANT la note de service, datée du 28 janvier 1993, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de sept cent cinquante dollars (750 \$) au Comité des Sapeurs-pompiers à titre de subvention relativement à la "compétition provinciale" qui se tiendra à La Tuque, en juillet prochain.

93-02-033
Embauche
Danielle
Gélinas
Bricolage
Bout d'Choux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-14, datée du 21 janvier 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

QUE le Conseil autorise l'embauche de Madame Danielle Gélinas, à titre d'animatrice remplaçante pour le Bricolage Bout d'Choux, au taux horaire de six dollars et vingt-cinq cents (6,25 \$/h).

93-02-034
Embauche
Philippe
O'Shaughnessy
Appariteur
gymnase

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-18, datée du 22 janvier 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE le Conseil autorise l'embauche, au salaire minimum, de Monsieur Philippe O'Shaughnessy, à titre d'appariteur au gymnase en remplacement de Monsieur Éric Petit-clerc.

93-02-035
Don
Fond. maladies
du coeur

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

QUE la Municipalité souscrive un don au montant de cinquante dollars (50 \$) à la Fondation des maladies du coeur, dans le cadre de la proclamation de février "MOIS DU COEUR" 1993;



No de résolution
ou annotation

93-02-036
Proclamation
Février «Mois
du Coeur

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

QUE le Conseil municipal proclame le mois de
février «MOIS DU COEUR» 1993, comme suit, savoir :

PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

LE MOIS DU COEUR 1993

CONSIDÉRANT QUE les maladies du coeur sont,
chaque année, responsables de 100 000 cas d'hospitalisation et
de 19 000 décès au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du
coeur du Québec veut réduire de 30 % le taux de mortalité dû
aux maladies du coeur d'ici l'an 2002;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif a aussi été exprimé
par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du
coeur a besoin de l'appui de tous et de chacun pour financer
l'éducation et la recherche sur les maladies cardiaques et
cérébrovasculaires;

Le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France
proclame que février est le MOIS DU COEUR et incite nos édiles
municipaux ainsi que nos concitoyens à appuyer la Fondation des
maladies du coeur du Québec dans sa mission, soit de sauver des
vies.

93-02-037
Mandat à
M^e André Lemay
Action en
nullité

ATTENDU QUE la Compagnie Gazoduc TransQuébec &
Maritimes a intenté une action en nullité contre la Municipa-
lité de Saint-Louis-de-France et la Municipalité Régionale de
Comté de Francheville pour faire annuler l'inscription de son
immeuble au rôle d'évaluation comme «immeuble non résidentiel»;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté
de Francheville et quelques autres Municipalités de son
territoire sont visées par le même type d'actions en nullité;

ATTENDU QUE, pour minimiser les frais, il serait
préférable de retenir les services du même procureur que celui
mandaté par la Municipalité Régionale de Comté de Francheville
pour les représenter en défense;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté
de Francheville a mandaté M^e André Lemay, avocat de la firme
Tremblay, Bois, Migneault, Duperrey & Lemay, aux termes de la
résolution numéro 93-01-0017 adoptée lors de la session
régulière des membres de son Conseil tenue le 20 janvier 1993;

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ET RÉSOLU de mandater M^e André Lemay, avocat de la firme Tremblay, Bois, Migneault, Duperrey & Lemay, pour représenter la Municipalité de Saint-Louis-de-France dans le dossier l'opposant à la Compagnie Gazoduc TransQuébec & Maritimes inc., relativement à la contestation de l'inscription de l'immeuble de cette Compagnie au rôle d'évaluation dans la catégorie des immeubles non résidentiels.

93-02-038
Dérogation
mineure
Michel Bolduc
dos.: 92-017

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-017, soumise par Madame Ghislaine Gobeil et Monsieur Michel Bolduc, 120, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France (lot 487-39), relativement à l'implantation de la résidence à 7.0 mètres de la ligne avant et de la ligne latérale donnant sur rue, au lieu de 7.6 mètres tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 86 et 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure numéro 92-017 soit et est acceptée.

93-02-039
Paiement
déficit O.M.H.
prévisions 93

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

QUE le déficit prévu de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France, au montant de sept mille sept cent quatre-vingt-sept dollars (7 787 \$), pour l'exercice financier 1993, soit et est payé en quatre (4) versements comme suit, savoir :

- 1^{er} versement 1 946,75 \$ (pour le mois de janvier 1993);
- 2^e versement 1 946,75 \$ (pour le mois d'avril 1993);
- 3^e versement 1 946,75 \$ (pour le mois de juillet 1993);
- 4^e versement 1 946,75 \$ (pour le mois d'octobre 1993).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 355

l'appropriation
RÈGLEMENT POURVOYANT À ~~LA~~ ~~APPROBATION~~ D'UNE SOMME DE VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$), PAR BILLETS, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 196, 197, 203, 207, 257 258, 262, 264, 269(PTIE), 277, 278, ET 285 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 277, 278 et 285 un solde non amorti de 493 400 \$ sera renouvelable le 3 avril prochain, au moyen d'un nouvel emprunt par billets pour le terme autorisé restant à courir;

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 262 un solde non amorti de 5 120 \$ sera renouvelable le 4 juillet prochain, au moyen d'un nouvel emprunt par billets, pour le terme autorisé restant à courir;

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 196, 197, 203 et 207 un solde non amorti de 142 300 \$ sera renouvelable le 1^{er} septembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt par billets pour le terme autorisé restant à courir;

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par les règlements numéros 257, 258, 264 et 269 (ptie) un solde non amorti de 385 300 \$ sera renouvelable le 12 décembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt par billets pour le terme autorisé restant à courir;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de financement par billets de ces différents emprunts sont estimés à la somme de 20 000 \$, et vu que la Corporation ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit effectuer un emprunt par billets pour cette somme;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'emprunter cette somme conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par Jacques Boisclair, Conseiller, à la séance du 18 janvier 1993;

À une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, tenue le 1^{er} février 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil situé à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France à laquelle sont présents la majorité des conseillers formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne.

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, et il est par le présent règlement numéro 355, STATUÉ ET ORDONNÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement;



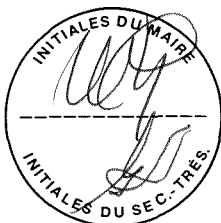
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- ARTICLE 2 : Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 20 000 \$ pour les fins de la présente procédure, et pour se procurer cette somme à emprunter au moyen d'un emprunt par billets, jusqu'à concurrence du même montant;
- ARTICLE 3 : Les billets seront signés par le Maire ou le Maire suppléant et le Secrétaire-trésorier ou le Secrétaire-trésorier adjoint pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription;
- ARTICLE 4 : Les billets seront remboursés sur une période de cinq (5) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant pas quinze pour cent (15 %) l'an;
- ARTICLE 5 : Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêts à l'institution bancaire prêteuse;
- ARTICLE 6 : Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables mentionnés aux articles concernant la taxation des règlements numéros 196, 197, 203, 207, 257, 258, 262, 264, 269 (ptie), 277, 278, et 285, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé, tel qu'indiqué dans l'annexe A, pendant la durée de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante selon le mode prévu à ces articles, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau d'amortissement contenu à l'annexe B.

Dans le cas où le remboursement d'un emprunt prévu à l'un des règlements visés au 1^{er} alinéa est effectué en tout ou en partie au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est par le présent règlement exigé et sera prélevée une compensation auprès des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1^{er} alinéa.

La taxe ou la compensation imposée en vertu du présent article ne sera pas exigible des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1^{er} alinéa permettant le paiement par anticipation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ANNEXE A

RÈGLEMENT NUMÉRO	DESCRIPTION	SOLDE NON AMORTI
<u>EMPRUNT ÉCHÉANT LE 3 AVRIL 1993</u>		
277	Travaux - Caron Nord	117 000 \$
278	Travaux - Caron Sud	344 700
285	Aqueduc - St-Alexis Est	31 700
		<u>493 400 \$</u>
<u>EMPRUNT ÉCHÉANT LE 4 JUILLET 1993</u>		
262	Extension Aqueduc et égout - St-Jean O.	<u>5 120 \$</u>
<u>EMPRUNT ÉCHÉANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 1993</u>		
196	Plans et devis - Caron, Bourassa	6 600 \$
197	Recherche d'eau potable	25 400
203	Aqueduc et égout - Caron, Bourassa ph. I	60 300
207	Aqueduc et égout - Caron, Bourassa ph. II	50 000
		<u>142 300 \$</u>
<u>EMPRUNT ÉCHÉANT LE 12 DÉCEMBRE 1993</u>		
257	Aqued. égout, asph., bord. - pl. Ouellet	68 500 \$
258	Asph. prolongement - rue Jean-Pierre	7 200
264	Travaux - rue de la Mairie	281 200
269(ptie)	Aqued. égout, asph., bord. - Dupuis/Jacob	28 400
		<u>385 300 \$</u>
TOTAL :		<u>1 026 120 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ANNEXE B

NUMÉRO DU RÈGLEMENT : 355

MONTANT : 20 000 \$

TAUX : 8,5 %

ANNÉES : 5

ANNÉE	INTÉRÊT	CAPITAL	TOTAL	SOLDE
1	1 700 \$	3 400	5 100 \$	16 600 \$
2	1 411	3 600	5 011	13 000
3	1 105	4 000	5 105	9 000
4	765	4 300	5 065	4 700
5	399,50	4 700	5 099,50	0
TOTAUX :	5 380,50 \$	20 000 \$	25 380,50 \$	

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE : 1^{er} février 1993

AFFICHÉ LE : 5 février 1993

APPROUVÉ PAR LE M.A.M. LE :

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

93-02-040
Adoption du
règlement 355

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le règlement portant le numéro 355, règlement pourvoyant à l'approbation d'une somme de vingt mille dollars (20 000 \$), par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunts numéros 196, 197, 203, 207, 257 258, 262, 264, 269(ptie), 277, 278, et 285 de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

93-02-041
Embauche
Eve Abbott
remplaçante
Maison des
Jeunes

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-22,
datée du 30 janvier 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le Conseil autorise l'embauche de Madame Eve
Abbott, à titre d'animatrice remplaçante à la Maison des
Jeunes, au salaire minimum.

93-02-042
Mandat à la
S.Q. - cartes
d'identifica-
tion pompiers

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que les membres
de la brigade de Pompiers volontaires soient clairement
identifiés dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT la note de service datée du 28
janvier 1993, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil autorise la Sûreté du Québec à
effectuer le processus de recherche afin que celle-ci puisse
fournir des cartes d'identification aux pompiers leur permet-
tant de s'identifier clairement sur les lieux d'un sinistre
gardé par la Sûreté du Québec.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France,
donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la
loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et
soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement
pour déterminer le nom de certaines rues et installer la
signalisation appropriée.

Avis de
motion


Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de
la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-
France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière
voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je pro-
poserai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un
règlement concernant les fausses alarmes.

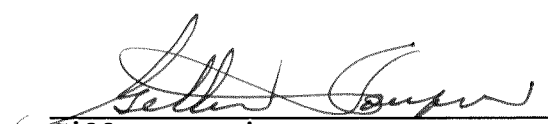
93-02-043
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

15 janvier 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 15 février 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin

Claude Bourgeois

Jacques Boisclair

Denis Paquin

Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 1993
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Libération de cautionnement (re: Compagnie 2552-0074 / Jean-Pierre Masse)
8. Achat et installation - Contrôleur de charge GEN-TEC (contrat à Ent. Élect. Michel Lamothe)
9. Adjudication de soumission - vente de terrains
10. Mandat à René Gervais, ingénieur-conseil (plans et devis asphaltage place Maxime et asphaltage, bordure et éclairage rue Pelchat)
11. Assises annuelles de l'AQTE et Salon de l'eau (Réjean Marchand et Martin Milot)
12. Cours "La gestion municipale de l'environnement" (Ghislain Lachance)
13. Congrès Société des Fêtes et Festivals (Martin Falardeau)
14. Dérogation mineure : dossier 92-015 - Philippe Trudel
15. VARIA
 - a) Ajustement salarial - Sylvie Poulin
 - b) Mandat à Claude Bourgeois, représentant à la réunion de la M.R.C. de Francheville
 - c) Achat de kilowatt - Hydro-Québec
16. Avis de motion
 - Travaux d'asphaltage sur place Maxime
 - Travaux d'asphaltage, bordure et éclairage rue Pelchat



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

17. Intervention du public
18. Levée de l'assemblée

93-02-044
Adoption
Ordre du
Jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a), b, et c), inscrits à VARIA.

93-02-045
Adoption
procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que le procès-verbal du 1^{er} février 1993 soit et est adopté, tel que rédigé.

93-02-046
Libération
cautionnement
J.-P. Masse

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 91-10-386 dûment adoptée par le Conseil municipal le 21 octobre 1991;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenue entre la Compagnie 2551-0074 Québec inc. et la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France devant M^{re} Danielle Lesieur, le 1^{er} novembre 1991, sous le numéro 7367 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et formalités prévues audit protocole ont été remplies à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la quittance finale, datée du 10 décembre 1991 et la déclaration solennelle finale signée par l'entrepreneur, Monsieur Réjean Trudel, Secrétaire-trésorier, représentant autorisé de Cap Excavation inc., le 10 janvier 1992.

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QU'un chèque au montant de douze mille dollars (12 000 \$) soit et est émis à la Compagnie 2551-0074 Québec inc. aux soins de Monsieur Jean-Pierre Masse, en remboursement complet et final de la garantie d'exécution des travaux, conformément au protocole d'entente signé le 1^{er} novembre 1991.

93-02-047
Achat
contrôleur
de charge
(GEN-TEC)

CONSIDÉRANT que l'installation d'un contrôleur de charge (GEN-TEC) au Garage municipal et au Centre multifonctionnel est très importante afin de permettre d'endiguer les hausses de nos coûts d'électricité annuelles;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse des soumissions reçues, faits par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, en date du 1^{er} et du 8 février 1993;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE le Conseil accepte l'offre de service datée du 28 janvier 1993, émise par "Les Entreprises Électriques Michel Lamothe" comme étant la plus basse soumission conforme, savoir :

- Un contrôleur de charge de marque GEN-TEC - 16 positions à être installé au Garage municipal pour un montant de quatre mille cinquante dollars (4 050 \$), taxes en sus;
- Un contrôleur de charge de marque GEN-TEC - 8 positions à être installé au Centre multifonctionnel pour un montant de quatre mille cent soixante-dix dollars (4 170 \$), taxes en sus;

QUE ces montants soient et sont payés à même le surplus libre.

93-02-048
Adjudication
Soumission
Vente de
terrains

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans l'Hebdo Journal, édition du 25 janvier 1993, relativement à la vente de terrains par la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT les soumissions ouvertes publiquement, en date du 4 février 1993;

CONSIDÉRANT QUE la soumission datée du 3 février 1993, présentée par Monsieur Fernand Demers est la seule soumission conforme;

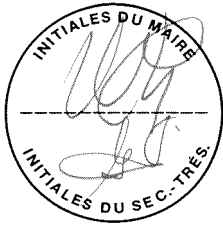
EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

QUE les terrains suivants soient et sont adjugés à Monsieur Fernand Demers :

<u>MATRICULE</u>	<u>LOT</u>	<u>ENDROIT</u>	<u>MONTANT</u>
7440-93-8841	492-106	Anne-Marie	2 000 \$
7540-04-1036	493-74	Anne-Marie	2 000 \$
7540-04-7125	493-71	Anne-Marie	1 800 \$
7540-03-5463	492-93 493-68	Cadotte	1 500 \$
7540-22-4217	493-42 493-43	Cadotte	ch. 1 500 \$
7540-03-8192	493-69 493-70	Cadotte	ch. 1 000 \$
7343-49-8930	469-P	St-Louis	1 000 \$
7540-71-1361	495-40	St-Alexis O.	2 500 \$
7540-13-5397	493-64	Cadotte	2 000 \$

AINSI QUE le lot numéro 470-P, ne faisant pas partie de l'appel d'offres du 4 février 1993, et portant le numéro de matricule 7244-90-6988, pour une somme de huit cents dollars (800,00 \$);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE l'acquéreur des terrains présentement vendus ait une obligation de construire dans un délai de deux (2) ans de la date de la signature du contrat; conditionnellement à ce que les lots puissent faire l'objet de l'émission de permis de construction;

QUE les coûts de préparation de contrat, les coûts d'entrées de services (s'il y a lieu) et les taxes applicables soient et sont aux frais de l'acquéreur;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.

93-02-049
Mandat
René Gervais
Plans et devis
pl. Maxime et
rue Pelchat

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE la firme d'ingénieur-conseil "Consultants René Gervais inc.", soit et est mandatée pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'asphaltage sur place Maxime ainsi que les travaux d'asphaltage, de bordures et d'éclairage sur la rue Pelchat et pour effectuer la surveillance desdits travaux, conditionnellement à l'acceptation du règlement par le Ministre des Affaires municipales.

93-02-050
Assises
AQTE
R. Marchand
M. Milot

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

QUE le Conseil autorise Messieurs Réjean Marchand et Martin Milot à assister, une journée, aux assises annuelles de l'AQTE et au Salon de l'eau qui aura lieu les 17, 18 et 19 mars prochains à St-Hyacinthe;

QUE les frais d'inscription au montant de soixante-cinq dollars (65,00 \$) chacun, et de repas soient et sont défrayés par la Municipalité.

93-02-051
Cours
Gestion mun.
de l'environnement
G. Lachance

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

QUE le Conseil autorise Monsieur Ghislain Lachance à assister au cours «La gestion municipale de l'environnement», édition 1993, offert à la M.R.C. de Francheville, par l'U.M.R.C.Q., les 13 et 14 mars prochains;

QUE les frais d'inscription au montant de cent trente dollars (130,00 \$), taxes en sus, de repas et de déplacement soient et sont payés par la Municipalité.

93-02-052
Congrès
S.F.F.Q.
M. Falardeau

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-25 datée du 4 février 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE le Conseil autorise Monsieur Martin Falardeau à assister au Congrès de la Société des Fêtes et Festivals qui se tiendra à Laval, les 5 et 6 mars 1993;

QUE les frais de déplacement soient et sont défrayés par la Municipalité, conformément aux dispositions budgétaires.

93-02-053
Dérogation
mineure
J. Pelchat
P. Trudel

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 92-015, soumise par Madame Johanne Pelchat et Monsieur Philippe Trudel, 1455, rue Louisbourg à Saint-Louis-de-France (lot 273-16), relativement à la construction d'un garage érigé à l'été 1991, implanté à 21 pouces de la ligne latérale au lieu de 39 pouces tel qu'exigé au règlement numéro 315, art. 34;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure numéro 92-015 soit et est acceptée.

93-02-054
Ajustement
salarial
Sylvie Poulin

CONSIDÉRANT les nombreux pourparlers entre Madame Sylvie Poulin et les représentants du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue suite à la rencontre des parties;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

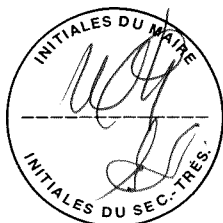
QUE le salaire de Madame Sylvie Poulin, directrice de la bibliothèque, soit et est porté à trente-deux mille six cents dollars (32 600 \$) rétroactivement au 1^{er} juin 1992 et à trente-quatre mille deux cents dollars (34 200 \$) au 1^{er} juin 1993.

93-02-055
Mandat
C. Bourgeois
Représentant
M.R.C.

CONSIDÉRANT QUE le Maire de Saint-Louis-de-France, Monsieur Wilfrid Champagne prévoit être dans l'impossibilité d'assister à la réunion régulière du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, le 17 février 1993;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE Monsieur le Conseiller, Claude Bourgeois, soit et est mandaté par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France pour siéger à la séance régulière du Conseil de la M.R.C. de Francheville, mercredi, le 17 février 1993, en remplacement de Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne.



No de résolution
ou annotation

93-02-056
Rachat de
kilowatt
H.Q.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT l'installation d'un contrôleur de charge au Garage municipal et au Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QU'en période d'hiver, lorsque la puissance maximale appelée au cours d'une période de consommation excède 133 1/3 % de la puissance à facturer minimale en vigueur, ou 133 1/3 % de celle que le client veut adopter ultérieurement, ce dernier peut choisir de payer une prime de dépassement mensuelle de dix dollars et quatre-vingt-trois cents (10,83 \$) le kilowatt pour cet excédent, plutôt que de subir une augmentation de sa puissance à facturer minimale ou d'en prolonger la durée d'application.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de payer la prime de dépassement;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE demande soit faite à Hydro-Québec d'établir la prime de dépassement à payer suite à l'installation du contrôleur de charge au Garage municipal et au Centre multifonctionnel et que paiement soit fait en conséquence.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de certaines rues et installer la signalisation appropriée.

Avis de
motion

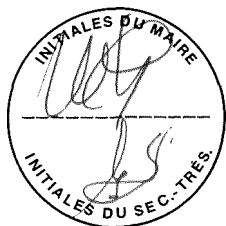
Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les fausses alarmes.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphaltage sur place Maxime.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphaltage, de bordure et d'éclairage sur la rue Pelchat.



No de résolution
ou annotation

93-02-057
Levée de
l'assemblée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 1 mars 1993

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 1^{er} mars 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Denis Paquin

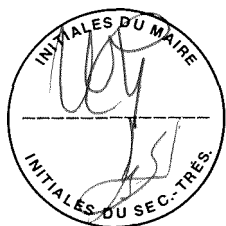
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair
Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 15 février 1993
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 93-002
11. Inscription au programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec
12. Demande - Barbara Lavergne (athlète / équipe internationale de soccer)
13. Paiement quote-part de la CÉDIC
14. Engagement contractuel aux Loisirs - Gilles Brûlé
15. Engagement professeurs de Ballet jazz et Ballet classique (Hélène Fraser et Marie-Claude Savard)
16. Cours formation / perfectionnement - Gilles Toupin
17. VARIA
 - a) Adoption par résolution - projet de règlement n° 356 (amendement au règlement n° 315 - zonage)
 - b) Appui au Comité d'école - École secondaire Le Tremplin
 - c) Remplacement de Danielle Gélinas - Bricolage Bout d'Choux
18. Avis de motion
19. Intervention du public
20. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

93-03-058

Adoption de
Ordre du Jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a), b) et c), inscrits à VARIA.

93-03-059

Adoption
Procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que le procès-verbal du 15 février 1993 soit et est adopté, tel que corrigé.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Lyse Pelletier, répondante
à la question féminine

Re : Journée internationale
de la femme / 8-03-93
"Femmes et municipalités"

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Admin. fin.
Benoit Arial, directeur
Service de la vérification

Re : Prévisions budgétaires
1993 -

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Admin. fin.
Christian LaVerdière, dir.
du Financement municipal

Re : Confirmation de solde
des emprunts autorisés
non effectués -
(E.A.N.E.) au 31/12/92

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Évaluation fonc.
Roger Mayrand, É.A., directeur
du Service de l'animation

Re : Le rôle d'évaluation
foncière et son
contenu

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Comité de coordination 1993
Robert Aubé, dir. des communic.

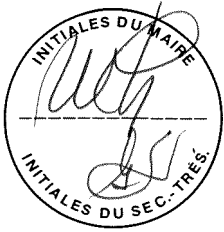
Re : Semaine Municipalité
1993 et Mérite municipal

Gouvernement du Québec
Commission administrative des
Régimes de retraite et d'assur.
Michel Sanschagrin, président

Re : Document explicatif
pour les participants
au Régime de retraite
des élus municipaux

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications
Communication-Québec
François Beaudoin, dir. rég.

Re : Information du mode
de transmission de
l'information



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

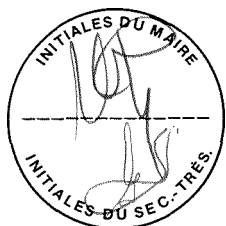
- | | |
|--|---|
| Gouvernement du Québec
Min. du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche
Michel Lefebvre, Agent d'inform.
Direction des Communications | Re : Programme d'assistance
financière aux manifes-
tations de la Fête
Nationale du Québec
(formulaire) |
| Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Sam L. Elkas, ministre | Re : Principaux paramètres
de financement du prog.
d'aide au transport
adapté |
| Gouvernement du Québec
Cab. du Min. de l'Environnement
M ^e Maryse Morin, cons. politique | Re : Accusé réception
dossier - projet
Sablière du Cap |
| C.P.T.A.Q.
Serge Cardinal, avocat
Dir. des affaires juridiques | Re : Décret 8-93 |
| U.M.R.C.Q.
Michel Fernet, dir. gén. | Re : Société en commandite
SOLIDEQ |
| S.Q.A.E.
Martin Santoire, c.g.a.
Superv. - Finances par intérim | Re : Confirmation de fin
d'année - 92/12/31 |
| M.R.C. de Francheville
Robert Bouchard, dir. gén.
et Secrétaire-trésorier | Re : Amendements au schéma
d'aménagement |
| Confédération des Organismes
provinciaux de personnes
handicapées du Québec
Pietro Bozzo, coord. prov. | Re : Semaine nationale pour
l'intégration des per-
sonnes handicapées |
| Corporation municipale de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Marcel Milot, Sec.-trés. | Re : Transmission du projet
de modification du plan
d'urbanisme |

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de février 1993, quatre (4) permis, totalisant la somme de cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$), ont été émis pour construction.

93-03-060
Adoption
Cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin que la liste des comptes à payer numéro 93-002 soit et est adoptée comme suit, savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-002

1. Claude Arbour inc.	806,78	\$
2. Bélitec inc.	1 789,98	
3. Bibliothèque Centrale de Prêt	211,42	
4. Marc Brûlé inc.	50,62	
5. Buromax	529,78	
6. Les Caisses Enregistreuses Dijitec	5 747,38	
7. Camions Freightliner M.B.	27,55	
8. Centre Électrique Mauricien inc.	580,60	
9. La Compagnie de Construction Dollard	2 388,63	
10. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00	
11. Courrier Purolator ltée	96,87	
12. D. De Montigny et Fils inc.	744,97	
13. Dépanneur Accès-Soir	50,05	
14. Jean-Paul Deshaies inc.	248,07	
15. L.M. Desmarais inc.	40,61	
16. Distribution Robert enr.	46,11	
17. Doyon Machinerie enr.	580,70	
18. École Jacques Buteux	896,37	
19. L'Entrepôt du Tapis	83,83	
20. Les Ent. Elec. Michel Lamothe enr.	295,06	
21. Équipements Malboeuf inc.	254,76	
22. Exc. Lethiecq & Fils inc.	332,73	
23. Floriculture Gauthier inc.	38,95	
24. Formulaires Ducharme inc.	40,66	
25. Formules Municipales enr.	421,57	
26. Foucher Industriel inc.	370,46	
27. Garage Jacques Martin	91,41	
28. Garage Berrouard inc.	222,56	
29. Garage Jacques Ricard inc.	44,00	
30. Garage Théo Thibeault	126,92	
31. Gaz Bar S. Dupont	74,00	
32. General Bearing Service inc.	34,41	
33. Guillevin International inc.	650,82	
34. L'Hebdo Journal	338,29	
35. Hy Mec inc.	40,06	
36. Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	288,90	
37. Insituform du Québec inc.	4 943,08	
38. Journal Larochele	225,00	
39. Laboratoire de l'Environnement LCQ	320,49	
40. Librairie Poirier inc.	2 577,48	
41. Location Buromax inc.	415,09	
42. Daniel Marchand, camionneur	1 098,88	
43. Matériaux de Construction S.L. inc.	21,84	
44. Micromédica inc.	109,73	
45. Mines Seleine	5 287,09	
46. Clément Morin et Fils inc.	1 092,42	
47. M.R.C. de Francheville	4 281,28	
48. Outibo inc.	92,59	
49. J.D. Paré Électrique inc.	5 691,10	
50. Pépinière Cormier	834,60	
51. Perco ltée	123,44	
52. Petite caisse (Alain Brouillette)	234,34	
53. Pièces d'Auto H.P. Jacques inc.	199,71	
54. Pitney Bowes	133,03	
55. Pitney Bowes Leasing	341,63	
56. Pluritec Laboratoire ltée	690,50	
57. Pneus Bélisle inc.	158,57	
58. Les Pompes à eau Launier ltée	379,85	
59. Produits de Laboratoires Certifiés	600,51	
60. Provan ltée	134,04	
61. Quévis inc.	646,28	



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

BELL CELLULAIRE

23-02-1993	372-7352	34,61 \$	
		<hr/>	34,61 \$
			<hr/>
		TOTAL :	<u>34,61 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois
février 1993.

HYDRO-QUÉBEC

03-02-1993	890, St-Maurice	73,36 \$	
		<hr/>	73,36 \$
10-02-1993	805, St-Jean O. 500, St-Jean O.	1 033,17 \$ 29,31	
		<hr/>	1 062,48 \$
23-02-1993	2100, St-Louis 820, Hôtel de Ville 10, Marchand 200, Masse 671, des Loisirs 100, de la Mairie	404,22 \$ 428,28 2 518,41 1 807,48 1 034,12 4 456,44	
		<hr/>	10 648,95 \$
		<hr/>	<hr/>
		TOTAL:	<u>11 784,79 \$</u>

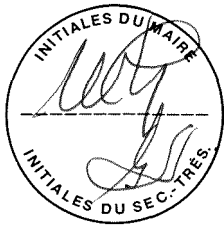
Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds
des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois
relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 77 742,11 \$

93-03-061
Inscription
au Programme
de conversion
de l'éclairage
public H.-Q.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-
France possède son système d'éclairage public (abonnée au
service général d'éclairage public);

ATTENDU QU'une partie du parc d'éclairage public
de la Municipalité fonctionne avec des lampes à incandescence,
à fluorescence et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu
efficaces;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QU'Hydro-Québec propose son Programme de conversion de l'éclairage public, lequel offre aux Municipalités une aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité, appelée «étude technico-économique»;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Municipalité de Saint-Louis-de-France de faire réaliser cette étude pour pouvoir analyser la rentabilité de convertir au sodium le parc d'éclairage public;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France souhaite obtenir l'aide financière prévue au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France s'inscrive au Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec et demande l'aide financière prévue;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France mandate Exploitation Santec inc. comme interlocuteur d'Hydro-Québec pour la Municipalité, aux fins de ce Programme.

93-03-062
Subvention
B. Lavergne
(athlète)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-33, datée du 18 février 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE Madame Barbara Lavergne, athlète Louisfrancienne, fait partie d'une équipe élite nationale de soccer et que celle-ci se prépare pour une rencontre internationale, qui aura lieu prochainement à Monaco;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

QU'une allocation au montant de cent dollars (100 \$) lui soit versée, accompagnée de nos meilleurs voeux de succès;

93-03-063
Paiement
Quote-part
CÉDIC

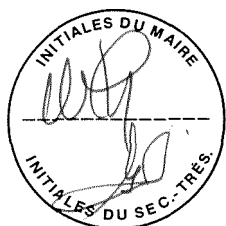
CONSIDÉRANT qu'il est opportun de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Louis-de-France à la Corporation économique de développement industriel et commercial (CÉDIC) de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

QUE la quote-part pour le prochain terme soit et est payée au montant de sept mille huit cent vingt-sept (7 827 \$).

93-03-064
Engagement
G. Brûlé
(S. Loisirs)

CONSIDÉRANT la demande numéro 93-16, faite par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs pour l'embauche d'un technicien coordonnateur aux Loisirs;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la réédition de la "Maison des Jeunes" et le besoin de coordonnateur des Terrains de Jeux en période estivale;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE les services de la firme "Manpower" (services de personnel), soient et sont retenus pour l'embauche de Monsieur Gilles Brûlé, à titre de régisseur au Service des Loisirs à compter du 15 mars 1993, au tarif horaire de treize dollars et trente-sept cents (13,37 \$/h), taxes en sus, pour une période n'excédant pas trente-deux (32) semaines;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité les documents y relatifs.

93-03-065
Engagement
H. Fraser
M.-C. Savard
(prof. ballet)

CONSIDÉRANT la note de service 93-28, datée du 11 février 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le Conseil autorise l'embauche de Madame Hélène Fraser, à titre de professeur de Ballet jazz, au taux horaire de dix dollars (10 \$/h) et de Madame Marie-Claude Savard, à titre de professeur de Ballet classique, au taux horaire de quinze dollars (15 \$/h) et ce, à compter du 20 mars 1993.

93-03-066
Cours de
formation
(C.O.M.A.Q.)
G. Toupin

CONSIDÉRANT la note de service, datée du 25 février 1993, émise par Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE le Conseil autorise le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, à assister aux cours suivants :

- «Le droit de propriété» - le 25 mars 1993 à St-Hyacinthe;
- «Règlements municipaux» - le 7 avril 1993 à Longueuil;
- «Le nouveau Code civil et les Municipalités» - le 6 mai 1993 à Québec;

offerts dans le cadre du programme de formation professionnelle par la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec;

QUE les frais d'inscription au montant de cent soixante-dix dollars (170 \$) chacun, ainsi que les frais inhérents soient et sont défrayés par la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO (356)

315A

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 315 SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DES ZONES RA-24 ET RA-25 ET DE MODIFIER LA MARGE DE REcul DANS LES ZONES RA-24 ET CA-01

ATTENDU les pouvoirs de la Municipalité en vertu de l'Article 113 (5) de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est ORDONNÉ et DÉCRÉTÉ par le règlement numéro 356 de ce Conseil, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage 7B faisant partie intégrante du règlement portant le numéro 315 est modifié en intégrant dans la zone Ra-25 une partie de la zone Ra-24, tel qu'illustré sur le plan produit en annexe;

ARTICLE 2

L'article 87 est modifié dans la liste des normes prescrites au premier alinéa en remplaçant pour la zone Ra-25 la norme de 7,6 m (24,9 pi) pour la marge avant fixe par la norme de 7,0 m (23,0 pi);

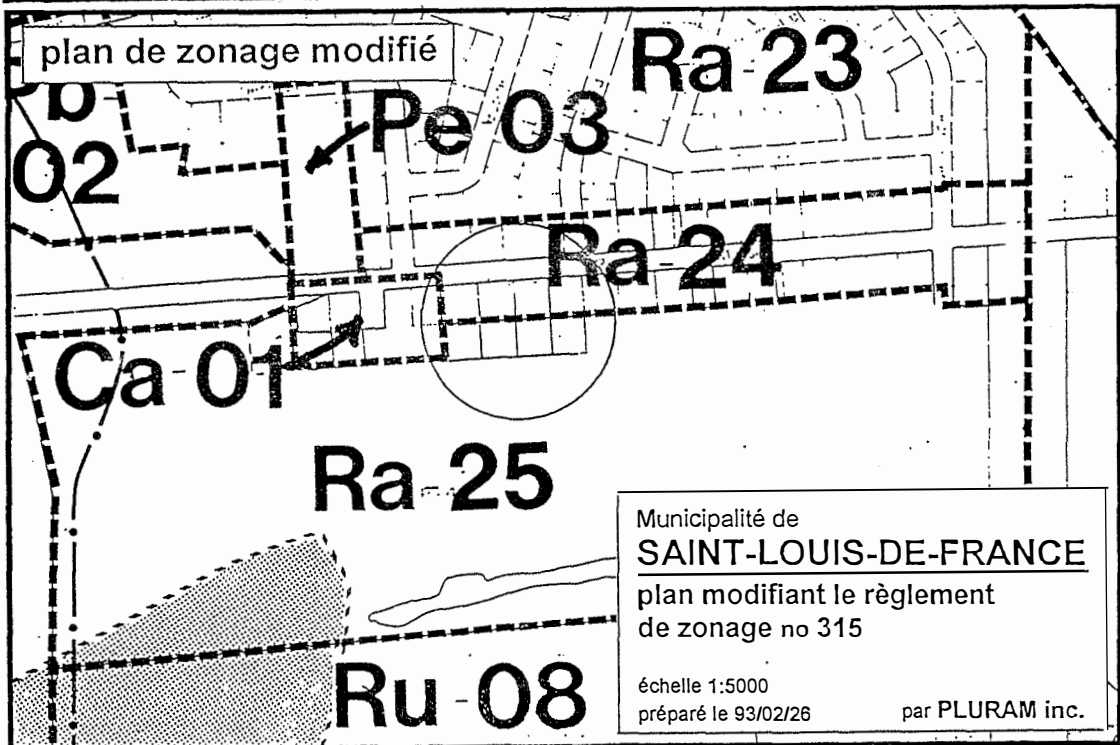
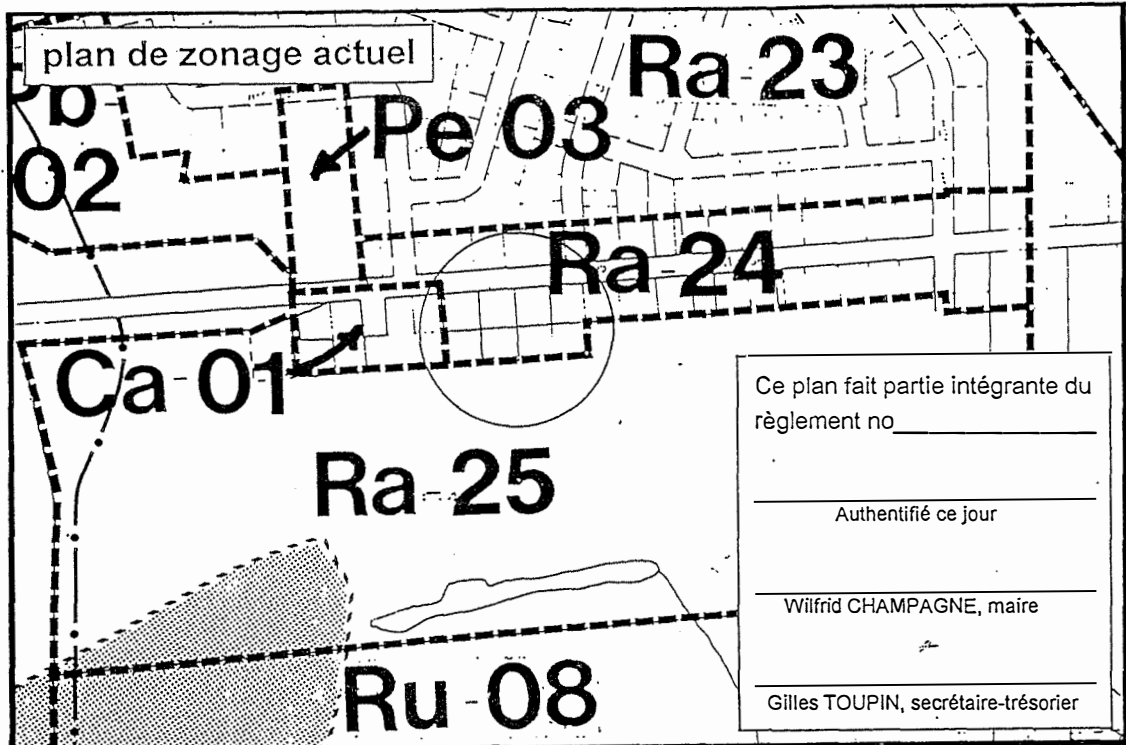
ARTICLE 3

L'article 93 est modifié dans la liste des normes prescrites au premier alinéa en remplaçant pour la zone Ca-01 la ligne «marge avant: 7,6 m (24,9 pi)» par la ligne suivante: «marge avant fixe: 7,0 m (23,0 pi).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)



ARTICLE 4 :

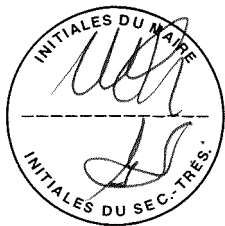
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE : 1^{er} mars 1993, par résolution # 93-03-067

AFFICHÉ LE : 7 mars 1993

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

93-03-067
Adoption du
projet de
régl. # 356

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1, a.123), le Conseil municipal peut modifier la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 124 de ladite loi, un Conseil municipal qui entend modifier sa réglementation d'urbanisme doit adopter, par résolution, un projet de modification de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 124 de ladite loi, un Conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur le projet de modification de la réglementation d'urbanisme quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

QUE le Conseil municipal adopte le projet de modification du règlement de zonage;

QUE ledit règlement de modification soit soumis pour consultation publique lors d'une assemblée spéciale qui se tiendra le 29 mars 1993, à compter de 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France;

QU'au cours de l'assemblée publique, tenue par le Conseil et présidée par le Maire, ce dernier expliquera le projet de modification réglementaire, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

93-03-068
Appui à la
Commission
scolaire
Samuel-De
Champlain
(École sec.
Le Tremplin)

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'école et le Conseil d'orientation de l'École secondaire Le Tremplin ont fait des recommandations à la Commission scolaire Samuel-De Champlain, concernant la possibilité d'agrandissement des locaux de l'école étant donné la hausse prévue d'élèves pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Samuel-De Champlain a fait des recommandations en vue d'ajouter des espaces;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes et la Commission scolaire demandent un appui de la part des Municipalités faisant partie de la Commission scolaire Samuel-De Champlain;

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France appuie la Commission scolaire Samuel-De Champlain, le Comité d'école et le Conseil d'orientation de l'École secondaire Le Tremplin dans leurs recommandations et leurs revendications auprès du ministère de l'Éducation.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

93-03-069
Remplacement
D. Gélinas
(Bricolage
Bout d'Choux)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-37,
datée du 26 février 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil autorise l'embauche de Madame
Pierrette Bétit, à titre d'animatrice remplaçante pour le
bricolage Bout d'Choux, en remplacement de Madame Danielle
Gélinas, et ce, au taux horaire de six dollars et vingt-cinq
cents (6,25 \$/h), à compter du 1^{er} mars 1993.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France,
donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la
loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et
soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement
pour déterminer le nom de certaines rues et installer la
signalisation appropriée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de
la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-
France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière
voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je pro-
poserai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un
règlement concernant les fausses alarmes.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de
la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-
France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière
voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je pro-
poserai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un
règlement concernant les travaux d'asphaltage sur place Maxime.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de
la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-
France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière
voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je pro-
poserai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un
règlement concernant les travaux d'asphaltage, de bordure et
d'éclairage sur la rue Pelchat.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France,
donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la
loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et
soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement
concernant l'achat de divers équipements.




Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)


No de résolution
ou annotation

93-03-070
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 15 mars 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance régulière de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tenue le 15 mars 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Denis Paquin
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absences motivées:

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair
Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 1993
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Refinancement des règlements 277, 278 et 285 (285-A) et résolution de concordance
8. Demande d'assistance financière - Fête Nationale 1993 (M.L.C.P.)
9. Acceptation du rapport financier de l'O.M.H.
10. Paiement quote-part du déficit final de l'O.M.H. (625 \$)
11. Permanence Line Brisson (secrétaire)
12. Mandat de signature (Programme DÉFI 1993)
13. Formation - Officiers d'élection
14. Autorisation au Secrétaire-trésorier - Vente pour non-paiement des taxes
15. C.P.T.A.Q.
Dossier : 93-002 - Pierre Martin
Dossier : 93-003 - Hélène Boisvert



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

- 16. VARIA
 - a) Mandat à V.F.P. inc. - Plan de drainage
 - b) Mandat à Pluram - Plan d'aménagement
 - c) Autorisation de défilé - Festifrancien
 - d) Prêt de salle - Chambre de Commerce
 - e) Forum 1993 ADIBIPUQ - autorisation S. Poulin
 - f) Paiement de retenue sur contrat - Équipements Martel
- 17. Avis de motion
- 18. Intervention du public
- 19. Levée de l'assemblée

93-03-071
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a), b), c), d), e) et f), inscrits à VARIA.

93-03-072
Adoption
Procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Denis Paquin APPUYÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin que le procès-verbal du 1^{er} mars 1993 soit et est adopté, tel que rédigé.

93-03-073
Refinancement
Règl. 277, 278
285 (285-A)
(adjudication
soumission)

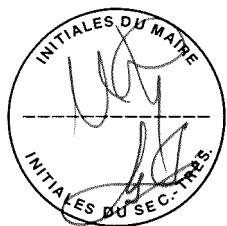
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur Le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de quatre cent vingt-trois mille six cents dollars (423 600 \$) par billets, en vertu des règlements numéros 277, 278, et 285 (285-A) au pair, et échéant en série 5 ans, comme suit :

12 000 \$	7,85 %	30 mars 1994
13 000 \$	7,85 %	30 mars 1995
14 100 \$	7,85 %	30 mars 1996
15 200 \$	7,85 %	30 mars 1997
369 300 \$	7,85 %	30 mars 1998

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables, par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

93-03-074

Résolution de
concordance
(billets au
lieu d'obli-
gations)

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter, par billets, un montant total de quatre cent vingt-trois mille six cents dollars (423 600 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
277	78 000 \$
278	317 000
285 (285-A)	28 600

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 30 mars 1993;

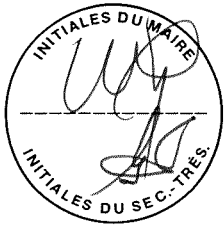
QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à quinze pour cent (15 %), payable semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.-	12 000 \$
2.-	13 000
3.-	14 100
4.-	15 200
5.-	16 600
5.-	352 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 30 mars 1993); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 277, 278 et 285 (285-A), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

TABLEAU COMBINÉ

MUNICIPALITÉ : SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

MONTANT : 423 600 \$

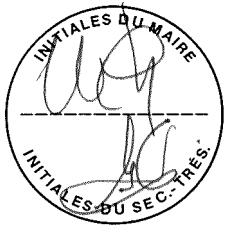
DATÉ DU : 30 MARS 1993

3 RÈGLEMENTS

ANNÉE	277	278	285 (285-A)	TOTAL
1	2 200 \$	9 000 \$	800 \$	12 000 \$
2	2 400 \$	9 700 \$	900 \$	13 000 \$
3	2 600 \$	10 600 \$	900 \$	14 100 \$
4	2 800 \$	11 400 \$	1 000 \$	15 200 \$
5	3 100 \$	12 400 \$	1 100 \$	16 600 \$
6	3 300 \$	13 500 \$	1 300 \$	18 100 \$
7	3 600 \$	14 700 \$	1 300 \$	19 600 \$
8	3 900 \$	15 900 \$	1 500 \$	21 300 \$
9	4 300 \$	17 200 \$	1 600 \$	23 100 \$
10	4 600 \$	18 700 \$	1 700 \$	25 000 \$
11	5 000 \$	20 300 \$	1 800 \$	27 100 \$
12	5 400 \$	22 000 \$	2 000 \$	29 400 \$
13	5 900 \$	23 900 \$	2 100 \$	31 900 \$
14	6 400 \$	25 900 \$	2 300 \$	34 600 \$
15	6 900 \$	28 100 \$	2 600 \$	37 600 \$
16	7 500 \$	30 500 \$	2 800 \$	40 800 \$
17	8 100 \$	33 200 \$	2 900 \$	44 200 \$
	78 000 \$	317 000 \$	28 600 \$	423 600 \$

369 300 \$

352 700 \$
(à renouveler)



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

93-03-075
Demande de
subvention
Fête Nationale
M.L.C.P.

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE le directeur des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau, soit et est autorisé à procéder à une demande de subvention au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre de la Fête Nationale, édition 1993.

93-03-076
États
financiers
O.M.H.

CONSIDÉRANT le rapport des vérificateurs présenté par Deschesnes, Laterreur, Mailhot, comptables agréés, relativement à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1992;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE ledit rapport financier soit et est adopté tel que présenté.

93-03-077
Paiement
Quote-part
déficit O.M.H.

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le déficit final au montant de six cent vingt-cinq dollars (625 \$) pour le budget 1992, soit et est payé à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France.

93-03-078
Permanence
Line Brisson

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-05, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le Conseil municipal reconnaisse que Madame Line Brisson a acquis le statut d'employée régulière (permanente) en date du 6 mars 1993 et qu'en conséquence, elle ait droit à tous les bénéfices s'y rattachant.

93-03-079
Acceptation
Projet
DÉFI 1993

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Louis-de-France accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme DÉFI, emplois d'été pour étudiants;

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

QUE la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France s'engage par son/ses représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

93-03-080
Formation
Officiers
d'élection

CONSIDÉRANT la note de service datée du 12 mars 1993, émise par Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT les élections générales municipales qui auront lieu le 7 novembre prochain, il est donc opportun d'inscrire les officiers d'élection au programme de formation;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil autorise Monsieur Gilles Toupin et Madame Diane Montambeault, Président et Secrétaire d'élection, à assister à la session préparatoire «Scrutins municipaux 1993» offert par la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.) les 29 et 30 avril 1993 à St-Hyacinthe;

QUE les frais d'inscription au montant de cent soixante-dix dollars chacun, ainsi que les frais inhérents soient et sont défrayés par la Municipalité.

93-03-081
Vente pour
non-paiement
des taxes

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, soit et est autorisé à agir, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, lors de la vente pour non-paiement des taxes à être tenue à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, le 8 avril 1993.

93-03-082
C.P.T.A.Q.
P. Martin
(dos.: 93-002)

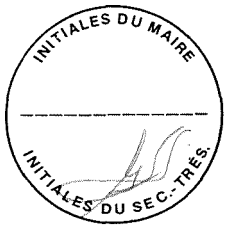
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil appuie la recommandation du C.C.U. à l'effet de refuser la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Pierre Martin, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 582-P, pour la raison suivante : contrevient au règlement municipal qui dit que la construction sur rue privée est défendue.

93-03-083
C.P.T.A.Q.
H. Boisvert
(dos.: 93-003)

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Madame Hélène Boisvert, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 252-P, pour la raison suivante : ne contrevient à aucun règlement municipal.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

No de résolution
ou annotation

93-03-084
Mandat
VFP inc.
(plan de
drainage)

CONSIDÉRANT l'offre de service de Consultants VFP inc., datée du 15 mars 1993 et signée par Monsieur James Mc Culloch, ing., relativement à la préparation d'un plan de drainage dans les zones Ra04, Ra03 et Rf01;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE les services professionnels de la firme de Consultants VFP inc. soient et sont retenus selon les termes révisés de ladite offre de service pour une somme de quatre mille deux cent cinquante dollars (4 250 \$), comprenant les frais d'honoraire, taxes et dépenses de production afférentes en sus, s'il y a lieu. Que cette somme soit appropriée à même les fonds réservés pour l'urbanisme.

93-03-085
Mandat
Pluram inc.
(plan d'amé-
nagement)

CONSIDÉRANT l'offre de service de Pluram inc., datée du 15 mars 1993, sous le nom de Monsieur Yves Laplante, directeur, relativement à la préparation du plan d'aménagement des zones suivantes :

- . Rb02, Rb03, Ra13, Cr02 (en partie)
- . Ra06, Ra07, Ru05, Ru03 (en partie)
- . Rf01, Ra03, Ra04
- . Rb05, Cr01

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE les services professionnels de la firme Pluram inc. soient et sont retenus selon les termes révisés de ladite offre de service pour une somme de quinze mille huit cent soixante-quinze dollars (15 875 \$), comprenant les honoraires et les dépenses de production afférentes, taxes en sus. Que cette somme soit appropriée à même les fonds réservés pour l'urbanisme.

93-03-086
Autorisation
«Défilé»
Festifracien

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE le Conseil municipal autorise la tenue d'un défilé, dimanche, le 20 juin 1993, de 13:00 heures à 16:00 heures, dans le cadre du Festifracien et qu'en conséquence, autorise le trajet ainsi que la fermeture temporaire des rues suivantes, pour fins de sécurité publique, savoir :

Départ coin boulevard St-Alexis et Route 157,
direction Nord, rue Hôtel de Ville, direction Ouest,
rue de la Rochelle, direction Nord, boulevard St-
Jean, direction Ouest, et rue des Loisirs;

QUE le Conseil mandate le Comité organisateur à effectuer une demande auprès du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.



No de résolution
ou annotation

93-03-087
Prêt de salle
Chambre de
Commerce

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-38,
datée du 4 mars 1993, émise par le directeur du Service des
Loisirs, Monsieur Martin Falardeau;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

QUE le Conseil autorise la Chambre de Commerce
à utiliser, gratuitement, la salle «Adolphe Lamothe», le 16
mars prochain, lors d'une activité de service à la Communauté
ayant pour but de former des Comités de surveillance de
quartier dans la Municipalité.

93-03-088
Forum 93
ADIBIPUQ

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-05,
datée du 4 mars 1993, émise par Madame Sylvie Poulin, direc-
trice de la Bibliothèque municipale;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE Madame Sylvie Poulin soit et est autorisée
à assister au Forum 93 de l'ADIBIPUQ, ayant pour thème «Regard
sur l'an 2000» qui se tiendra les 7 et 8 mai prochains à Rouyn
Noranda;

QUE les frais d'inscription au montant de cent
dollars (100 \$) et les frais inhérents soient et sont défrayés
par la Municipalité.

93-03-089
Paiement de
la retenue
Équipements
Martel inc.

CONSIDÉRANT l'acceptation finale et l'autorisa-
tion de l'ingénieur surveillant, Monsieur James McCulloch, de
la firme Consultants VFP inc.;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

QUE le Conseil autorise le paiement final à
«Équipements Martel inc., d'un montant de quinze mille
soixante-sept dollars et quatre-vingt-une cents (15 067,81 \$),
incluant la T.P.S., représentant la retenue de cinq pour cent
(5 %) sur contrat, en guise de garantie d'exécution des travaux
effectués sur la rue St-Maurice.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France,
donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la
loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et
soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement
pour déterminer le nom de certaines rues et installer la
signalisation appropriée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de
la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-
France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière
voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je pro-
poserai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un
règlement concernant les fausses alarmes.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphaltage sur place Maxime.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphaltage, de bordure et d'éclairage sur la rue Pelchat.

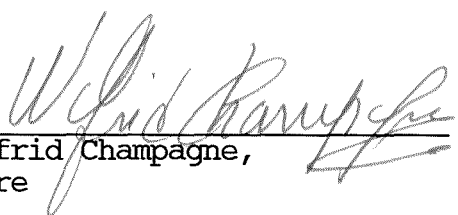
Avis de
motion


Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers équipements.

93-03-090
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 5 avril 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance spéciale de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 29 mars 1993 à 19:30 heures, à la salle des délibérations du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATIONS

1. Assemblée publique aux fins de consultation pour l'amendement au règlement de zonage
2. Avis de motion
(amendement au règlement de zonage)

PERSONNES PRÉSENTES :

- . Monsieur Gaston Cossette
- . Monsieur Jean-Pierre Masse
- . Monsieur Louis Martel

Assemblée
publique de
consultation
(règl. zonage)

Monsieur Gaston Cossette, parlant au nom des citoyens, souhaite qu'on fasse un plan d'urbanisme fixe en évitant de le changer trop souvent. Éviter différentes marges de recul dans les futurs développements et ramener la marge fixe à 7,0 mètres.

Monsieur Jean-Pierre Masse se dit en désaccord avec le précédent exposé prétendant que ça dépend des zones et réitère sa volonté de faire ramener à 20 pieds la marge de recul avant, dans le but de donner le plus d'espace possible en arrière.

Le principal intéressé, Monsieur Louis Martel, demande pourquoi avoir incorporé la zone Ca-01 dans le projet de modification alléguant qu'on est porté à mêler le public (zone commerciale) avec le résidentiel.

Les préoccupations de Monsieur Martel sont, à l'effet que si le projet est adopté comme tel, on pourrait voir le dépanneur pouvoir modifier sa marge de recul avant.

Celui-ci demande de faire en sorte que le dépanneur ne puisse pas excéder la marge de 31 pieds sur le chemin Masse étant celle également de l'intervenant.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

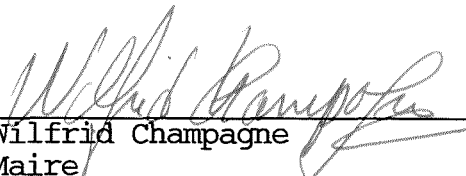
En conclusion, demande est faite de trouver les mécanismes en conséquence pour modification au projet d'amendement qui devrait être adopté à la séance régulière du 5 avril prochain.

Avis de
motion

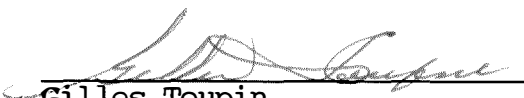
Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'amendement au règlement de zonage.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 mai 1993



Wilfrid Champagne
Maire



Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance spéciale de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 29 mars 1993 à 21:00 heures, à la salle des délibérations du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes, tous les membres du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France, présents à la salle du Conseil municipal sise au 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France, le 29 mars 1993, renoncent, par écrit, à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Mandat au Centre d'évaluation Multi Ressources.
2. Paiement de la facture pour le mandat de consultation en systèmes d'information.
3. Demande de délai au Ministre des Affaires municipales.

93-03-091
Mandat au
Centre d'éva-
luation Multi
Ressources

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE la firme Multi Ressources soit et est mandatée pour la sélection d'un Directeur général, conformément à l'offre de services datée du 8 mars 1993, adressée à Monsieur Wilfrid Champagne, Maire.

93-03-092
Paiement
facture
U.Q.T.R.

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 92-11-411, excluant les sommes que représentent la T.P.S. et la T.V.Q.;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE la somme de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-neuf cents (14 990,69 \$) soit et est payée à même le surplus réservé informatique, à Messieurs Samir Blili et Louis Raymond de l'Université du Québec à Trois-Rivières.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

93-03-093
Demande de
délai au
M.A.M.
(vente de
terrains)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-France avait, depuis 1984, acquis certains terrains lors des ventes pour le non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE certains terrains n'ont pas trouvé preneur suite aux publications antérieures pour vente par soumissions publiques;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'appel d'offres du 25 janvier 1993, un soumissionnaire a respecté toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QU'en date du 15 février 1993, le Conseil municipal a adjugé audit soumissionnaire les lots suivants :

<u>DATE D'ACQUISITION PAR LA MUNICIPALITÉ</u>	<u>LOT</u>	<u>ENDROIT</u>	<u>MONTANT</u>
1989-05-25	492-106	Anne-Marie	2 000 \$
1989-05-25	493-74	Anne-Marie	2 000 \$
1988-08-12	493-71	Anne-Marie	1 800 \$
1991-06-21	492-93 493-68	Cadotte	1 500 \$
1990-05-15	493-42 493-43	Cadotte	ch.1 500 \$
1989-05-25	493-69 493-70	Cadotte	ch.1 000 \$
1984-06-27	469-P	St-Louis	1 000 \$
1992-12-08	495-40	St-Alexis O.	2 500 \$
1992-12-08	493-64	Cadotte	2 000 \$
1990-05-15	470-P	arrière du boul. St-Louis	800 \$

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 1040 du Code municipal ou l'article 539 de la Loi sur les Cités et Villes n'ont pas été remplies dans les délais impartis;

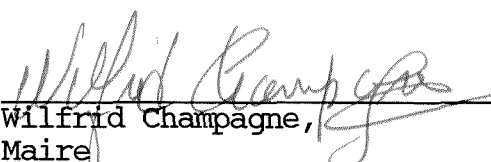
EN CONSÉQUENCE,


SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales de bien vouloir accorder de nouveaux délais et autoriser la vente des immeubles décrits dans la présente résolution.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 mai 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 5 avril 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers :

Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Laurier Rousseau

Denis Paquin, Maire suppléant, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absences motivées :

Monsieur le Maire Wilfrid Champagne
Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 15 mars 1993
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Affaires du C.C.U.
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Adoption de la liste des comptes à payer 93-003
11. Nomination - Maire suppléant
12. Nomination vérificateur pour 1993
13. Don - Campagne 1993 / Croix-Rouge
14. Engagement appariteur suppléant aux salles
15. Adoption du règlement 315-A - modification de zonage
16. VARIA
 - a) Projet / Article 25
 - b) Ajustement salarial - Ghislain Lachance
17. Avis de motion
18. Intervention du public
19. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

93-04-094
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) et b) inscrits à VARIA.

93-04-095
Adoption
Procès-verbal

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte que le procès-verbal du 15 mars 1993 soit et est adopté, tel que rédigé.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré, dir. gén.

Re : Approbation de
l'emprunt -
Règlement 355

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Administration fin.
Benoit Arial, directeur
Service de la vérification

Re : Accusé réception
Prévisions budgétaires
1993

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Administration fin.
Alphé Poiré, dir. gén.

Re : Mandat du vérificateur
municipal sur le taux
global de taxation

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Admin. fin.
Gaston Lebel,
Service du financement municipal

Re : Appel d'offres public
financement par billets
emprunt de 423 600 \$
Règl. 277, 278 et 285
(285-A)

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Admin. fin.
Alphé Poiré, dir. gén.

Re : Approbation de
l'emprunt 423 600 \$
Règl. 277, 278 et 285
(285-A)

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. des politiques
et de la fiscalité
Réjean Carrier, dir. gén.

Re : Publication "Évaluation
fonc. des municipalités
du Québec, exercice 93"
est maintenant dispo-
nible

Gouvernement du Québec
Min. de l'Environnement
Dir. rég. Mauricie - Bois-francs
Jean-P. Gélinas, dir. rég. adj.

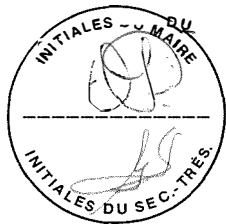
Re : Règlement sur l'eau
potable - contrôle
bactériologique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

- Gouvernement du Québec Re : Exigences de rejets
Ministère de l'Environnement pour les ouvrages
Dir. de l'assainissement urbain d'assainissement
Kamal Karazivan, ing. M.Sc. N/D4231-01-01-32310-I-3
Service du suivi de l'exploitation
- Gouvernement du Québec Re : Dépliant et affiche
Ministère des Transports "Campagne d'information
Dir. des Communications sur le dégel"
Line Paradis, conseillère
- Gouvernement du Québec Re : Étude de sécurité -
Ministère des Transports Route 157
Dir. de la sécurité routière
François Poulin, M. ing.
Service des analyses de sécurité
- Gouvernement du Québec Re : Réduction de vitesse
Ministère des Transports Boulevard St-Jean Ouest
District 32
Léger Lavoie, ingénieur
- Gouvernement du Québec Re : Réponse à la demande
Ministère de la sécurité publique d'aide financière
Dir. gén. de la Sécurité civile Dossier - Abattoir
Yves Lachance, dir. du secrétariat Primaviande
- Gouvernement du Québec Re : Activités (1992) des
Ministère de l'Agriculture inspecteurs resp.
des Pêcheries et de l'Alimentation de l'application de la
Pierre Lavigne, agronome Loi sur les abus préju-
Inspecteur général diciables à l'agricul.
- Ville de Trois-Rivières Re : Entente relative aux
M^e Gilles Poulin, notaire logiciels informatiques
Le greffier
- U.M.R.C.Q. Re: Atelier régional -
Roger Nicolet, prés. UMRCQ et Villes, Villages et
René Paquet, prés. FSHEQ Campagnes fleuries
- M.R.C. de Francheville Re : Amendement au schéma
Robert Bouchard, Sec.-trésorier d'aménagement
- Desmarais Picard Garceau Pasquin Re : Dossier incendie -
Michel Garceau, avocat Primaviande
- Société Géo-Expert inc. Re : Infor. - couverture
Gilbert Roberge, arp.-géomètre cartographique



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de mars 1993, dix (10) permis, totalisant la somme de cinq cent quarante-trois mille dollars (543 000 \$), ont été émis pour construction.

93-04-096
Adoption
Cptes à payer

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois que la liste des comptes à payer numéro 93-003 soit et est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-003

1. Rima Alami	148,14 \$
2. APSAM	11,02
3. Archambault Musique	96,96
4. Aréo-Feu ltée	818,16
5. Asted inc.	15,15
6. Atelier Mouvec ltée	167,53
7. Batteries de la Capitale inc.	105,66
8. Services Batteries électriques ltée	69,86
9. Bélitec inc.	145,28
10. Thomas Bellemare ltée	1 057,16
11. Bibliothèque Centrale de Prêt	359,78
12. Boivin et Gauvin inc.	1 640,95
13. Alain Brouillette	34,56
14. Marc Brûlé inc.	92,10
15. Buromax	738,64
16. Camions Freightliner M.B.	599,50
17. Centre Électrique Mauricien inc.	478,18
18. Centre Mécanique Mauricie inc.	1 311,37
19. La Cie Canadienne de Service de linges	71,68
20. Comsélect enr.	100,00
21. La Compagnie de Construction Dollard	349,42
22. Les Contrôles Davis ltée	563,44
23. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
24. Courrier Purolator ltée	59,15
25. D. De Montigny et Fils inc.	1 572,74
26. Dépanneur Accès-Soir	45,05
27. Jean-Paul Deshaies inc.	9 729,84
28. Distribution Robert enr.	323,21
29. Doyon Machinerie enr.	203,89
30. Diffusion et Promotion du livre	79,61
31. Les Encyclopédies Populaires inc.	789,23
32. Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	8 327,14
33. Équipements Plannord ltée	62,42
34. Exc. Lethiecq & Fils inc.	2 098,76
35. Floriculture Gauthier inc.	56,28
36. Forkem Produits d'entretien	149,15
37. Formules d'affaires C.C.L.	73,89
38. Foucher Industriel inc.	36,05
39. Frink Canada	402,32
40. Garage Denis Carpentier inc.	188,91
41. Garage Jacques Martin	263,25
42. Garage Jacques Ricard inc.	73,00
43. Garage Théo Thibeault	116,50
44. Gaz Bar S. Dupont	182,00
45. Claude Gélinas, Pharmacie	49,10
46. GELI Sécurité	37,77
47. Gravier Mont-Carmel inc.	3 393,81
48. Guillevin International inc.	330,90



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

49.	Guy Harnois	17,00 \$
50.	L'Hebdo Journal	454,02
51.	Houle Photographe enr.	24,56
52.	Hy Mec inc.	31,08
53.	Imprimerie Art Graphique inc.	173,34
54.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	542,13
55.	Journal Larochelle	305,00
56.	Ghislain Lachance	180,00
57.	Pierre Larochelle Reliure inc.	328,66
58.	Librairie Poirier inc.	926,09
59.	Location Buromax inc.	415,09
60.	Machinerie Roberge inc.	165,42
61.	Manpower (Qué.) ltée	520,74
62.	Daniel Marchand, Camionneur	1 202,60
63.	Matériaux de construction S.L. inc.	151,34
64.	M.C. Équipement inc.	281,42
65.	Mines Seleine	1 241,83
66.	Ministère de la Justice	5,00
67.	Clément Morin et Fils inc.	924,70
68.	M.R.C. de Francheville	4 223,10
69.	Nedco - division de Westburne Québec	135,06
70.	Palmar inc.	128,22
71.	Papillon & Fils ltée	48,96
72.	J.D. Paré Électrique inc.	114,40
73.	Pépinère Cormier	166,92
74.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	448,65
75.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	679,30
76.	Pluritec Laboratoire ltée	442,36
77.	Pneus Bélisle inc.	602,31
78.	Sylvie Poulin	21,65
79.	Protection Incendie CFS ltée	261,35
80.	Quévis inc.	140,04
81.	Radiateurs M.R. inc.	143,02
82.	R. & D. Rousseau inc.	153,00
83.	R.D.S. Radio inc.	251,50
84.	Reliure Travaction inc.	92,65
85.	R.M. Leduc & Cie	65,13
86.	Rolland Clément & Fils inc.	164,38
87.	R.P.M. Tech. inc.	3 727,99
88.	R.T. Spécialités inc.	213,01
89.	Rusco Trois-Rivières inc.	201,54
90.	Sécurité Plus / Le Travailleur	239,02
91.	Services Documentaires Multimédia	35,84
92.	Station Service N.G.	163,66
93.	J. St-Cyr & Frères ltée	165,90
94.	Systèmes d'Alarmes Richard inc.	120,00
95.	Gilles Toupin	107,17
96.	Transport Gervais ltée	120,37
97.	Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avoc.	1 420,80
98.	Service de déneigement Michel Trudel	291,50
99.	UAP inc. (# 067)	223,20
100.	Consultants V.F.P. inc.	3 477,50
101.	Ville de Trois-Rivières	1 502,18
102.	Voyages Jocelyne Côté (1988) inc.	417,30
TOTAL :		66 282,52 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 93-003

1.	Gaston Paillé ltée	240,75 \$
TOTAL :		240,75 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de mars
1993.

BELL CANADA

03-03-1993	371-9226	4,68 \$	
			4,68 \$
10-03-1993	376-0654	41,01 \$	
	372-9226	39,34	
	372-9227	39,73	
	376-8436	43,92	
	ligne info.	189,17	
			353,17 \$
17-03-1993	373-3789	39,34 \$	
	374-4486	19,47	
	374-6550	893,11	
			951,92 \$
24-03-1993	379-6915	96,51 \$	
			96,51 \$
31-03-1993	691-1843	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
	371-9226	4,68	
			260,88 \$
		TOTAL:	<u>1 667,16 \$</u>

BELL CELLULAIRE

17-03-1993	372-7352	34,61 \$	
			34,61 \$
		TOTAL :	<u>34,61 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de
mars 1993.

HYDRO-QUÉBEC

03-03-1993	1300, Masson	123,95 \$	
	631, Carrière	62,80	
	400, Goulet	311,42	
			498,17 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

17-03-1993	820, Hôtel de Ville	2 512,79 \$	
	200, de la Mairie	1 958,94	
	200, Masse	1 417,68	
	671, des Loisirs	622,68	
	220, Masse	635,41	
	55, Masse	303,98	
	100, de la Mairie	475,22	
	10, Marchand	1 841,61	
			<hr/>
			9 768,31 \$
31-03-1993	1415, St-Alexis	839,47 \$	
			<hr/>
			839,47 \$
			<hr/>
	TOTAL :		<u>11 105,95 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 79 330,99 \$

93-04-097
Nomination
Maire suppl.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte

QUE Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair
soit et est nommé Maire suppléant pour le prochain trimestre
(avril, mai et juin 1993).

93-04-098
Nomination
Vérificateur
1993

CONSIDÉRANT l'article 966 du Code municipal, à
l'effet de nommer un vérificateur pour les états financiers
1993 de la Ville de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 20 mars
1993, faite par la firme de comptables agréés Dessureault,
Leblanc et Lefebvre, signée par Claude Lefebvre c.a.;

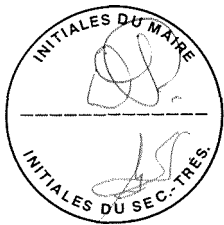
Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair PROPOSE,
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois;

QUE la firme de comptables agréés Dessureault,
Leblanc et Lefebvre soit et est nommée «vérificateur» pour
l'année 1993.

93-04-099
Don
Soc. can.
Croix-Rouge

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair,
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau;

QUE la Ville souscrive un don de cinquante
dollars (50 \$) à la Société canadienne de la Croix-Rouge.



No de résolution
ou annotation

93-04-100
Engagement
G. Bussières
Appariteur
suppléant

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-54,
émise en date du 25 mars 1993 par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair,
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois;

QUE le Conseil autorise l'engagement de Monsieur
Gaétan Bussières, à titre d'appariteur suppléant, au tarif en
vigueur et ce, à compter du 5 avril 1993.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

RÈGLEMENT NUMÉRO 315-A

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 315 SUR LE
ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DES ZONES RA-24, RA-25 ET
CA-01 ET DE MODIFIER LA MARGE DE REcul DANS LES ZONES RA-24 ET
CA-01

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 315-A
a été adopté par le Conseil lors de l'assemblée régulière tenue
le 1^{er} mars 1993 et soumis à la consultation publique le 29 mars
1993;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été
régulièrement donné lors de l'assemblée spéciale tenue le 29
mars 1993;

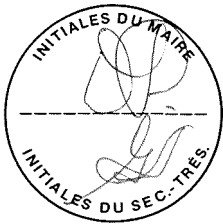
EN CONSÉQUENCE, il est ORDONNÉ et DÉCRÉTÉ par le
règlement numéro 315-A de ce Conseil, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage 7B faisant partie intégrante
du règlement portant le numéro 315 est modifié
en intégrant dans la zone Ra-25 une partie de la
zone Ra-24 et une partie de la zone Ca-01 et en
intégrant dans la zone Ra-24 une partie de la
zone Ca-01, tel qu'illustré sur le plan produit
en annexe;

ARTICLE 2

L'article 87 est modifié dans la liste des
normes prescrites au premier alinéa en remplaçant
pour la zone Ra-25 la norme de 7,6 m
(24,9 pi) pour la marge avant fixe par la norme
de 7,0 m (23,0 pi);

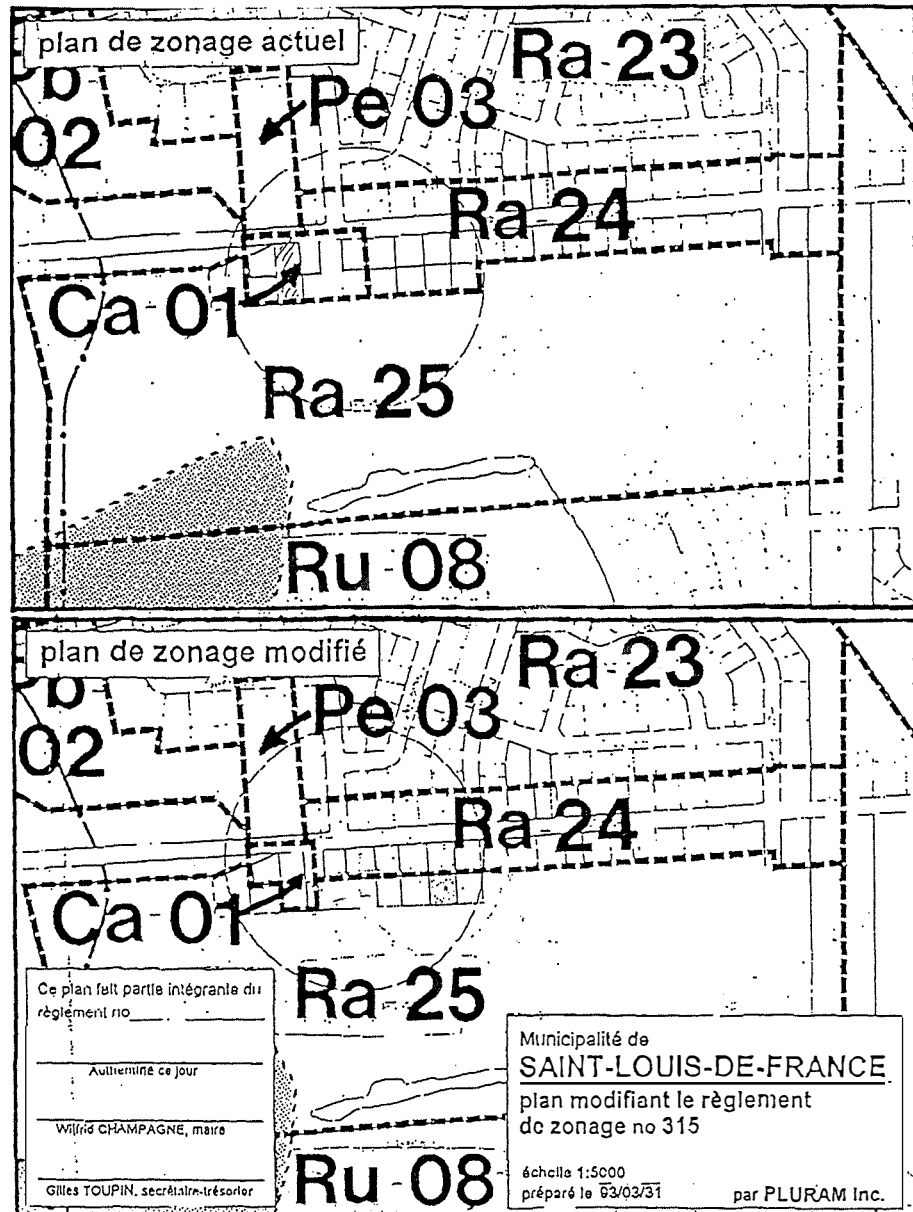


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE 3

L'article 93 est modifié dans la liste des normes prescrites au premier alinéa en remplaçant pour la zone Ca-01 la ligne «marge avant : 7,6 m (24,9 pi)» par la ligne suivante : «marge avant fixe : 9,1 m (29,8 pi).



ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE : 5 avril 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 8 avril 1993

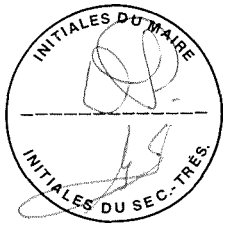
PUBLIÉ DANS L'HEBDO JOURNAL LE : 8 avril 1993

AVIS DE CORRECTION AUX 2 ENDROITS LE : 12 avril 1993

SÉANCE D'ENREGISTREMENT LE : 4 MAI 1993

(signé)
Denis Paquin
Maire suppléant

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

93-04-101
Adoption
règlement
315-A

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois

QUE le règlement portant le numéro 315-A,
règlement amendant le règlement portant le numéro 315 sur le
zonage afin de modifier la limite des zones Ra-24, Ra-25 et
Ca-01 et de modifier la marge de recul dans les zones Ra-24 et
Ca-01 soit et est adopté.

93-04-102
Projet
Article «25»

CONSIDÉRANT le projet présenté par Monsieur
Martin Falardeau, Directeur du service des loisirs;

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair PROPOSE,
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-
Louis-de-France accepte la responsabilité du projet présenté
dans le cadre du programme de création d'emplois en vertu de
l'Article 25 de la Loi de l'assurance-chômage;

QUE Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne et/ou
le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin est/sont
autorisé(s) au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France à
signer tout document officiel concernant ledit projet et ce,
avec le gouvernement du Canada;

QUE la Ville de Saint-Louis-de-France s'engage
par son/ses représentant(s) à couvrir tout coût excédant la
contribution allouée par le gouvernement du Canada dans
l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

93-04-103
Ajustement
salarial
G. Lachance

CONSIDÉRANT les pourparlers qui ont eu lieu
entre le Conseil municipal et l'ingénieur municipal, Monsieur
Ghislain Lachance;

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte PROPOSE,
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair

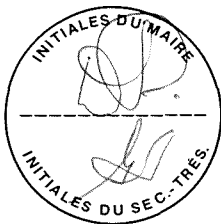
QUE le traitement actuel de Monsieur Ghislain
Lachance soit et est majoré de trois pour cent (3 %) rétroacti-
vement au 1^{er} janvier 1993.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France,
donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la
loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et
soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement
pour déterminer le nom de certaines rues et installer la
signalisation appropriée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de
la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-
France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière
voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je pro-
poserai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un
règlement concernant les fausses alarmes.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphaltage sur place Maxime.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphaltage, de bordure et d'éclairage sur la rue Pelchat.

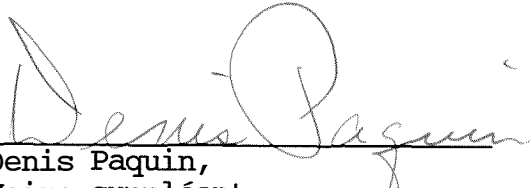
Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers équipements.

93-04-104
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 mai 1993


Denis Paquin,
Maire suppléant


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 19 avril 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Affaires découlant du procès-verbal
6. Affaires du C.C.U.
7. Nomination du représentant de la personne morale (Casse-croûte des loisirs - Gilles Brûlé)
8. Adhésion au CLM - 1993-1994
9. VARIA
 - a) Dérogation mineure : dossier 93-002 - Guy Tessier
 - b) Dérogation mineure : dossier 93-003 - Luc Duval
10. Avis de motion
11. Intervention du public
12. Levée de l'assemblée

93-04-105
Adoption
Ordre du jour

Il est PROPOSÉ par Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair que l'ordre du jour soit et est adopté en incluant les items a) et b) inscrits à VARIA.



No de résolution
ou annotation

93-04-106
Représentant
Casse-Croûte
(G. Brûlé)
+ permis

93-04-107
Adhésion
C.L.M. et
Assemblée
générale

93-04-108
Dérogation
mineure
G. Tessier

93-04-109
Dérogation
mineure
L. Duval

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

PROPOSÉ de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE Monsieur Gilles Brûlé soit et est autorisé
à agir à titre de représentant de la Ville de Saint-Louis-de-
France dans le dossier du Casse-Croûte des Loisirs (établisse-
ment Q097075-01-01);

QU'UN montant de cent soixante-quinze dollars
(175 \$) soit et est payé au ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation pour l'obtention d'un permis de
préparation d'aliments pour le Casse-Croûte des Loisirs.

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE la Ville adhère au Conseil des Loisirs de la
Mauricie inc.;

QUE les frais d'affiliation au montant de deux
cents dollars (200 \$) soient et sont payés par la Ville;

QUE Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin et
Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs
soient et sont nommés délégués de la Ville à l'assemblée
générale des membres du Conseil des Loisirs de la Mauricie inc.
qui aura lieu le 19 mai prochain au Parc de l'île Saint-
Quentin.

Les membres du Conseil prennent connaissance de
la demande de dérogation mineure numéro 93-002, soumise par
Monsieur Guy Tessier, 291, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France
(lot 487-72), relativement à l'implantation d'une résidence à
7,0 mètres de la rue au lieu de 7,6 mètres, tel qu'exigé au
règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant
se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOITE

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure
numéro 93-002 soit et est acceptée.

Les membres du Conseil prennent connaissance de
la demande de dérogation mineure numéro 93-003, soumise par
Monsieur Luc Duval, 251, rue Pelchat à Saint-Louis-de-France
(lot 487-69), relativement à l'implantation d'une résidence à
7,0 mètres de la ligne avant au lieu de 7,6 mètres, tel
qu'exigé au règlement numéro 315, art. 87;

La parole est donnée à toute personne désirant
se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure
numéro 93-003 soit et est acceptée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de
la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de
certaines rues et installer la signalisation appropriée.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de
la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de
la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement concernant les fausses alarmes.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de
la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de
la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphal-
tage sur place Maxime.

Avis de
motion

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de
la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de
la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphal-
tage, de bordure et d'éclairage sur la rue Pelchat.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de
la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement concernant l'achat de divers
équipements.

93-04-110
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 mai 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 3 mai 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Denis Paquin
Laurier Rousseau

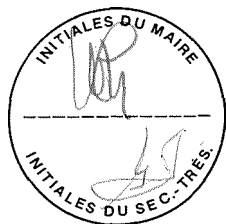
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur le Conseiller Jacques Boisclair

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des 29 mars 1993 (spéciale 19:30 h), (spéciale 21:00 h), 5 et 19 avril 1993
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 93-004
10. Renouvellement du programme d'entretien du système d'avertisseur d'incendie (Edwards - division service)
11. Demande de Cap-de-la-Madeleine (contrôle des insectes sur des surfaces du territoire)
12. Adjudic. soumission - Agence de surveillance (F.I.S.Q.)
13. Demandes de subvention - Élite
Martine Dessureault (Natation)
Richard Bergeron (Taekwon Do)
Équipe de Soccer junior/senior
14. Achat d'équipement pour le suivi de l'eau potable
15. Dérogation mineure : dossier 93-001 - Jean Dionne
16. VARIA
 - a) Avance de 250 \$ - activité «Maison des Jeunes»
 - b) Congrès annuel - Chef pompier
 - c) Mandat pour coupe de pelouse - Les Entreprises Spé enr.
 - d) Mandat pour étude de bruit - Envirobec inc.
17. Avis de motion
. règlement des puits privés
18. Intervention du public
19. Levée de l'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

93-05-111
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

L'ordre du jour est adopté en incluant les items
a), b), c) et d) inscrits à VARIA.

93-05-112
Adoption
proc.-verb.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Les procès-verbaux des 29 mars 1993 (spéciale
19:30 h), (spéciale 21:00 h), 5 et 19 avril 1993 sont adoptés,
tel que rédigés.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec Min. des Affaires municipales Cabinet du Ministre Hélène Livernois, avocate Attachée politique	Re : Accusé réception de la rés. 93-03-093 (demande de délais vente d'immeubles)
Gouvernement du Québec Min. des Affaires municipales Dir. gén. de l'Urb. et de l'Aménag. Georges Felli, dir. gén.	Re : Indicateurs fonciers, fiscaux et financiers issus des prév. budg. 92 - (schéma d'aménag.)
Gouvernement du Québec Min. des Transports, dist. 32 Jean-François Stringer, ing. Chef de division technique	Re : Guide «Inspection de la signalisation rou- tière au Québec»
Gouvernement du Québec Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation Guy Jacob, sous-ministre	Re : Concours «Villes, villages et campagnes fleuries 1993»
Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation Cabinet de la Ministre Maryline Tremblay, Attachée politique	Re : Accusé réception - Appui / projet d'agran- dissement des locaux de l'école Le Tremplin
Gouvernement du Québec Commission de toponymie Linda Marcoux, Sec. par intérim	Re : Attestation d'avis pour «Ville de Saint- Louis-de-France»
Gouvernement du Québec Conseil des services essentiels M ^e Jeanne Coutu, Sec. par intérim	Re : Maintien des services essentiels en cas de grève
Société d'habitation du Québec Dir. gén. de la gestion des progr. Normand Bergeron, directeur Supervision des OMH	Re : Approbation des «États financiers 1992»



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

M.R.C. de Francheville Re : Amendement du schéma
Robert Bouchard, Sec.-trésorier d'aménagement

M.R.C. de Francheville Re : Amendement du schéma
Robert Bouchard, Sec.-trésorier d'aménagement

Société québécoise Re : Rapport d'avancement de
d'assainissement des eaux projet pour la période
du 14-12-92 au 12-03-93

L'item numéro 8 est reporté à la séance régulière du 17 mai 1993.

93-05-113
Adoption
Cptes à payer

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

La liste des comptes à payer numéro 93-004 est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-004

1. Rima Alami	48,79 \$
2. Aréo-Feu ltée	1 005,37
3. Autobus Bell Horizon inc.	350,84
4. Batteries de la Capitale inc.	390,59
5. Bélitec inc.	38,89
6. Bibliothèque Centrale de Prêt	139,48
7. Bonaventure Communication (TAS) enr.	268,67
8. Gilles Brûlé	80,58
9. Marc Brûlé inc.	132,52
10. Buromax	403,00
11. Canadian Tire D. Darveau inc.	487,12
12. Centre mécanique Mauricie inc.	181,77
13. La Cie Canadienne de Service de linge	89,60
14. La Compagnie de Construction Dollard	786,20
15. Conseil des Loisirs de la Mauricie	1 891,76
16. Cooke et Fils enr.	251,55
17. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
18. Courrier Purolator ltée	115,67
19. D. De Montigny et Fils inc.	607,02
20. Jean-Paul Deshaies inc.	600,08
21. L.M. Desmarais inc.	92,45
22. Doyon Machinerie enr.	251,01
23. Edwards	149,65
24. Les Ent. Elec. Michel Lamothe enr.	308,25
25. Les Étampes P.G. (1981) inc.	69,28
26. Exc. Lethiecq & Fils inc.	127,97
27. Fleuriste Cormier	49,69
28. Formules Municipales enr.	47,37
29. Foucher industriel inc.	54,39
30. Garage Jacques Martin	105,26
31. Garage Jacques Ricard inc.	70,00
32. Garage Jacques Savary enr.	72,00
33. Garage Théo Thibeault	194,56
34. Station Service Michel Dessureault	62,00



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

35. Claude Gélinas, Pharmacie	45,37 \$
36. L'Hebdo Journal	1 014,87
37. Heenan Blaikie	6 229,15
38. Hibon inc.	2 473,41
39. Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	294,68
40. Journal Larochele	305,00
41. Laboratoire de l'Environnement LCQ	652,11
42. R.J. Lévesque & Fils ltée	1 426,61
43. Librairie Poirier inc.	486,04
44. Location Buromax inc.	415,09
45. Manpower (Qué.) ltée	2 082,96
46. Matériaux de Construction S.L. inc.	230,23
47. Matteau Électronique inc.	69,22
48. M.C. Équipement inc.	1 296,25
49. Métropolitain Communication inc.	338,62
50. Martin Milot	80,00
51. Clément Morin et Fils inc.	1 541,92
52. M.R.C. de Francheville	17 815,12
53. Le Nouvelliste	895,81
54. Outibo inc.	202,74
55. Petite Caisse (Alain Brouillette)	186,07
56. Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	189,48
57. Pièces d'Équipement Berger inc.	369,04
58. Plomberie Décors T.-R. inc.	151,34
59. Pluram inc.	4 411,38
60. Pluritec Laboratoire ltée	111,28
61. Les Portes Arco inc.	61,94
62. Sylvie Poulin	11,22
63. Les Publications CCH/FM ltée	117,30
64. Quévis inc.	295,65
65. R.D.S. Radio inc.	255,44
66. Reliure Travaction inc.	54,73
67. R.M. Leduc & Cie	459,30
68. Rolland Clément & Fils inc.	448,85
69. Rubilog inc.	23,79
70. Sani Mobile Trois-Rivières inc.	1 582,40
71. Simard Beaudry inc.	820,37
72. Société Canadienne des Postes	11,77
73. Pétroles Sonerco (1990) inc.	245,06
74. Station Service N.G.	161,70
75. J. St-Cyr & Frères ltée	350,29
76. Transport Gervais ltée	138,26
77. Transports Réal Roberge inc.	386,29
78. UAP inc. (# 067)	485,49
79. Ville de Trois-Rivières	1 502,18
80. Vitreries Yvon Lambert inc.	40,45
81. Westburne Québec inc.	54,90

TOTAL : 60 409,55 \$

FONDS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - FOLIO 2570 93-004

1. R. Dubuc inc.	3 910,53 \$
------------------	-------------

TOTAL : 3 910,53 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois d'avril
1993.

BELL CANADA

07-04-1993	372-9226	39,34 \$	
	372-9227	39,34	
			<hr/>
			78,68 \$
14-04-1993	ligne info.	189,17 \$	
	374-4486	19,47	
	376-8436	45,07	
	376-0654	41,01	
	374-6550	1 007,57	
			<hr/>
			1 302,29 \$
20-04-1993	373-3789	39,34 \$	
	379-6915	111,39	
			<hr/>
			150,73 \$
28-04-1993	691-1844	42,70 \$	
	691-1846	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
	371-9226	4,68	
			<hr/>
			260,88 \$
			<hr/>
			TOTAL: 1 792,58 \$

BELL CELLULAIRE

20-04-1993	372-7352	34,61 \$	
			<hr/>
			34,61 \$
			<hr/>
			TOTAL : 34,61 \$

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois
d'avril 1993.

HYDRO-QUÉBEC

07-04-1993	805, St-Jean O.	963,30 \$	
	890, St-Maurice	51,27	
	500, St-Jean	24,14	
			<hr/>
			1 038,71 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

20-04-1993	200, Masse	1 595,87 \$
	671, des Loisirs	519,86
	10, Marchand	2 344,27
	100, de la Mairie	3 630,74
	820, Hôtel de Ville	3 130,16
	2100, St-Louis	341,02

11 561,92 \$

28-04-1993	1300, Masson	82,54 \$
------------	--------------	----------

82,54 \$

TOTAL : 12 683,17 \$

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des règlements d'emprunt en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 78 830,44 \$

93-05-114
Renouvellement
Programme
d'entretien
syst. avert.

CONSIDÉRANT l'offre de service et la soumission datées du 19 avril 1993 par Edwards/Dual lite - division service, signées par Monsieur Alain Gadbois;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le paiement concernant le renouvellement du programme d'entretien du système d'avertisseur d'incendie par la firme Edwards/Dual lite - Division service, pour un montant de deux cent soixante-quatorze dollars (274,00 \$), taxes en sus, pour la période du 5 juin 1993 au 4 juin 1994.

93-05-115
Application
d'insecticide
Ville Cap

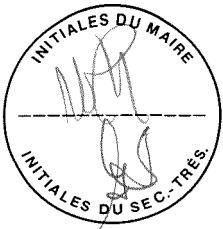
SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

Le Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France autorise la Ville de Cap-de-la-Madeleine à procéder à l'application d'insecticide biologique, de préférence de façon manuelle, sur quelques surfaces de son territoire et ce, en conformité avec toutes les exigences du ministère de l'Environnement du Québec.

93-05-116
Adjudication
soumission
Agence de
sécurité

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le choix d'une agence de sécurité;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Les services de l'agence Fortin Investigation et Sécurité du Québec sont retenus et que son ou ses représentant(s) soit(ent) et est(sont) mandaté(s) par la Ville pour surveillance et application du règlement d'arrosage actuellement en vigueur, et tout autre règlement municipal, le cas échéant.

93-05-117
Subvention
M. Dessureault
(natation)

CONSIDÉRANT la demande de Mademoiselle Martine Dessureault à l'effet d'obtenir une bourse pour les athlètes de haut niveau, conformément à la politique émise par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la confirmation d'éligibilité émise dans le mémo 93-72, en date du 23 avril 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Une subvention au montant de deux cents dollars (200 \$) est remise à Mademoiselle Martine Dessureault, pour l'encourager à persister dans sa recherche de l'excellence.

93-05-118
Subvention
R. Bergeron
(taekwon do)

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Richard Bergeron à l'effet d'obtenir une bourse pour les athlètes de haut niveau, conformément à la politique émise par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la confirmation d'éligibilité émise dans le mémo 93-72, en date du 23 avril 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Une subvention au montant de cent dollars (100 \$) est remise à Monsieur Richard Bergeron, pour l'encourager à persister dans sa recherche de l'excellence.

93-05-119
Subvention
Équipe de
Soccer jr/sr

CONSIDÉRANT la demande du Club de Soccer junior/senior de Saint-Louis-de-France, à l'effet d'obtenir une bourse pour les athlètes de haut niveau, conformément à la politique émise par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT la confirmation d'éligibilité émise dans le mémo 93-75, en date du 29 avril 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Une subvention au montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$) est remise au Club de Soccer junior/senior, pour permettre à l'équipe de persévérer dans ses efforts afin qu'elle puisse performer dans les futurs tournois nationaux.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

93-05-120
Achat d'un
Spectro-
photomètre
(eau potable)

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'équipe-
ment pour le suivi de l'eau potable;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise l'achat d'un spectropho-
tomètre DREL-2000, au montant de deux mille sept cent quarante-
sept dollars (2 747,00 \$), taxes et transport en sus, conformé-
ment à la soumission datée du 29 avril 1993, émise par John
Meunier inc., signée par Monsieur Daniel Thériault; à être payé
à même le fonds aqueducs et égouts.

93-05-121
Dérogation
mineure
Jean Dionne
(93-001)

Les membres du Conseil prennent connaissance de
la demande de dérogation mineure numéro 93-001, soumise par
Monsieur Jean Dionne, 651, rue Cartier à Saint-Louis-de-France
(lot 496-19), relativement à l'implantation du garage attenant
à 1 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres tel qu'exigé
au règlement numéro 315, art. 31;

La parole est donnée à toute personne désirant
se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOITE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure
numéro 93-001 soit et est acceptée.

93-05-122
Avance de
fonds
Maison des
Jeunes

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise une avance de fonds de deux
cent cinquante dollars (250 \$) à la Maison des Jeunes pour une
activité auto-financée.

93-05-123
Congrès annuel
G. Harnois

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Monsieur Guy Harnois, Chef pompier, est autorisé
à assister au 25^e Congrès annuel de l'Association des chefs de
services d'incendie du Québec, qui se tiendra du 6 au 9 juin
1993 à Chicoutimi.

Les frais d'inscription au montant de cent
soixante-six dollars et quatre-vingt-douze cents (166,92 \$)
taxes incluses, ainsi que les frais inhérents sont défrayés par
la Ville.

93-05-124
Mandat
Coupe de
pelouse
Ent. Spé

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN



No de résolution
ou annotation

93-05-125
Mandat
Étude de
bruit
Envirobec inc.

Avis de
motion

Avis de
motion

Avis de
motion

Avis de
motion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Le Conseil mandate «les Entreprises Spé enr.» pour effectuer la coupe de pelouse sur le terrain de l'Hôtel de Ville au montant de mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (1 890 \$) taxes en sus, conformément à la soumission datée du 3 mai 1993, signée par Monsieur André Pelletier.

CONSIDÉRANT la demande de certains citoyens relativement à la pollution de l'environnement par le bruit;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues en date du 28 et 29 avril 1993;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

La soumission au montant de neuf cent cinquante dollars (950 \$), taxes en sus, de la firme Envirobec inc. est acceptée pour effectuer les tests appropriés situés dans les endroits déterminés par le Conseil municipal.

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphaltage de la rue Maxime, de la place Maxime et une partie de la rue Jean-Pierre.

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les travaux d'asphaltage, de bordure et d'éclairage dans les rues Pelchat, Jean-Pierre (ptie) et Germain (ptie) et projections de rues.

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant l'achat d'un camion dix (10) roues avec équipement de déneigement.

Je, soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les puits privés.




No de résolution
ou annotation

93-05-126
Levée de
l'assemblée

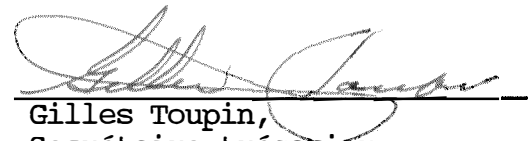
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 7 juin 1993



Wilfrid Champagne,
Maire



Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 17 mai 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

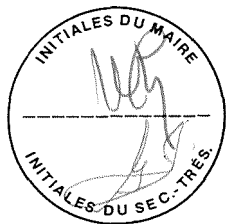
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Rapport sur les permis de construction
6. Mandat de signature - protocole d'entente
re : Gym T.R.M.
7. Mandat de signature - protocole d'entente
re : Projet Élite / Balle rapide - féminin
8. Amendement politique en vigueur - location de salles
9. Congrès / Colloque A.A.P.I. - Gilles Toupin
10. Paiement de la cotisation annuelle U.M.R.C.Q.
11. Inscription au concours Villes, villages et campagnes fleuris
12. Mandat à la firme NCP Informatique - re : élections 1993
13. Modification de la résolution 93-02-048
re : changement de nom "Maisons évolutives St-Louis inc."
14. Comptes en collection
15. Dépôt des états financiers
16. Rapport de la séance d'enregistrement pour l'adoption du règlement n° 315-A
17. Nomination officiers - règlement n° 329



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

18. Remboursement facture à Normand Cloutier
re : achat de pantalon pompier
19. Mandat à Consultants H.G.E. inc. - re : neiges usées
20. Mandat de signature lettres d'entente
 - Poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste
 - Poste d'inspecteur junior
 - Futurs postes temporaires
21. Achat d'une camionnette avec benne basculante
- 21a Achat d'un monte-charge
22. Adoption du règlement 93-001 / Amendement au règlement
n° 329 - eau potable
23. Adoption du règlement 93-002 / Achat d'un camion 10 roues
avec équipement pour le déneigement
24. Adoption du règlement 93-003 / Travaux d'asphaltage rue
Maxime, place Maxime et une partie de la rue Jean-Pierre
25. Adoption du règlement 93-004 / Travaux d'éclairage et
d'asphaltage sur la rue Pelchat
26. C.P.T.A.Q.
Dossier : 93-004 - Ville de Saint-Louis-de-France et
Club Optimiste (piste cyclable)
27. VARIA
 - a) Visite industrielle A.Q.T.E.
 - b) Colloque - Loi 56
 - c) Embauche d'employés au Casse-Croûte
 - d) Demande de droit de passage à Simard/Beaudry
 - e) Demande de préséance à C.P.T.A.Q. - Dossier 93-004
 - f) Chenil des Pins - Procédure en Cour municipale
 - g) Achat de clôtures - Clôture Mauricienne
28. Avis de motion
29. Intervention du public
30. Levée de l'assemblée

93-05-127
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

L'ordre du jour est adopté en incluant les items
a), b), c), d), e), f) et g) inscrits à VARIA.

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au
cours du mois d'avril 1993, vingt-huit (28) permis, totalisant
la somme de neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents
dollars (982 500 \$), ont été émis pour construction.



No de résolution
ou annotation

93-05-128
Signature
Protocole
d'entente
GYM TRM

93-05-129
Signature
Protocole
d'entente
Balle rapide
féminine

93-05-130
Amendement
politique
location des
salles

93-05-131
Colloque
A.A.P.I.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France le protocole d'entente avec le Club GYM TRM, relativement à l'utilisation du gymnase de l'École Jacques-Buteux pour offrir des cours de gymnastique.

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, conjointement avec le Club Soft Ball Mauricie, le protocole d'entente relatif à la location du terrain de balle "A" de la Terre des Loisirs.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-74, datée du 29 avril 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La politique d'utilisation et de tarification des immeubles municipaux adoptée en avril 1986 et modifiée par la résolution 93-01-007 est de nouveau modifiée en ajoutant les items suivants :

1) Lorsqu'une demande d'utilisation de salle est faite dans le cadre d'activités :

- À caractère éducatif;
- À but communautaire;
- À but humanitaire;
- Ou s'adressant à l'ensemble des citoyens de la Ville et que ladite activité est gratuite à l'entrée;

Le tarif de location n'est pas exigé.

2) Seront facturés à raison de 20,00 \$/heure :

- Toute préparation s'effectuant le jour avant et tout ramassage s'effectuant le jour après la location;
- Toute préparation et ramassage excédant le total normal de 5 heures.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin est autorisé à assister au congrès colloque de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (A.A.P.I.), qui se tiendra les 27 et 28 mai prochains à Montréal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Les frais d'inscription, de repas et de séjour
sont défrayés par la Ville.

93-05-132
Paiement
cotisation
annuelle
U.M.R.C.Q.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le paiement de la cotisation
annuelle de l'U.M.R.C.Q., telle que facturée en date du
7 décembre 1992, pour un montant de mille neuf cent soixante-
quinze dollars et soixante cents (1 975,60 \$).

93-05-133
Inscription
Concours
V.V.C.F
1993

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La Ville de Saint-Louis-de-France procède à son
inscription au concours «Villes, villages et campagnes fleuries»
du Québec - 1993, dans la catégorie «Villes, population de
moins de 10 000 habitants»;

La Ville de Saint-Louis-de-France forme un
Comité d'embellissement, responsable de l'organisation du
concours local «Maisons fleuries» et informe le Ministère que
la population est de 7 100 habitants.

93-05-134
Mandat
Les Logiciels
NCP inc.

CONSIDÉRANT QU'il est impératif pour assurer une
saine administration, de connaître avec exactitude les données
pertinentes aux statistiques de notre population;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, nous devons
procéder à un recensement démographique;

CONSIDÉRANT la tenue d'élection générale le
7 novembre 1993 et qu'un recensement doit être effectué
relativement à la liste électorale;

CONSIDÉRANT QU'il y a avantage de procéder
simultanément à la cueillette des données requises et au
traitement des données;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de firmes
extérieures pour le traitement desdites données;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

La soumission de la firme «Les Logiciels NCP
inc.» est retenue au montant de onze mille cent soixante-douze
dollars et cinquante cents (11 172,50 \$), taxes en sus;

Le Secrétaire-trésorier et Président d'élection,
Monsieur Gilles Toupin, est autorisé à signer tous les docu-
ments y relatifs.

93-05-135
Modification
de la résol.
93-02-048

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro
93-02-048, relativement à l'adjudication des terrains offerts
en soumission et dont l'acquéreur est Monsieur Fernand Demers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire Monsieur Fernand Demers n'agira pas à titre «personnel» mais bien à titre de représentant autorisé de "Maisons Évolutives St-Louis inc.";

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil entend adjuger la soumission à "Maisons Évolutives St-Louis inc." du fait que celui-ci était le seul soumissionnaire conforme;

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France les documents y relatifs.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Les factures suivantes sont envoyées, pour recouvrement, à Beaumier, Richard, avocats :

NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (EXCLUANT LES INTÉRÊTS)
-------------------	------------------------------------

Droits sur mutations immobilières :

1958	434,00 \$
1961	750,00
2001	180,00
2029	188,06
2031	192,00
2033	114,00

Compteur d'eau :

20939	139,25 \$
21302	266,32

Raccordement :

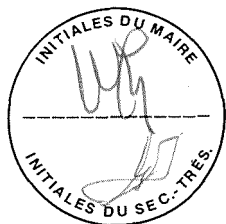
18105	787,19 \$
-------	-----------

Sciage de bordure :

21040	148,13 \$
21041	139,06

Divers :

20928	890,24 \$
20960	71,02
20982	890,24



No de résolution
ou annotation

Mention
Dépôt des
états finan.
au 31/12/92

Mention
Dépôt
Certificat
Règl. 315-A

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Il est à noter au présent procès-verbal que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, a déposé devant le Conseil, les états financiers de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1992, ainsi que le rapport des vérificateurs, tel que présenté par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, comptables agréés, lesquels états financiers ont été approuvés;

Il est fait mention au présent procès-verbal que le Secrétaire-trésorier a déposé le document suivant :

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur l'adoption du règlement numéro 315-A, l'objet de ce règlement est de modifier en intégrant dans la zone Ra-25, une partie de la zone Ra-24 et une partie de la zone Ca-01 et en intégrant dans la zone Ra-24 une partie de la zone Ca-01, tel qu'illustré sur le plan.

Je soussigné, Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Louis-de-France certifie;

QUE le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de cent un (101);

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de vingt-et-un (21);

QUE le nombre de demandes faites est de zéro (0);

QUE le règlement numéro 315-A est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Saint-Louis-de-France le 4 mai 1993.

(signé)
Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-05-137
Nomination
Officiers
Règl. 329

CORRIGÉE
PAR LA
RÉSOLUTION
#94-06-212

CONSIDÉRANT le règlement numéro 329, amendé par le règlement numéro 93-001 en date du 17 mai 1993, règlement concernant la construction, l'administration, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

Messieurs Réjean Marchand, Normand Pépin, Jean-Denis Toupin, Martin Milot, Jean-Noël Gagnon, Normand Lord, Alain Lizotte, Réal Landry et les officiers, dûment autorisés, de l'agence privée de sécurité Fortin Investigation et Sécurité du Québec inc. (F.I.S.Q.) affectés à ces fins, sont autorisés pour l'administration et l'application des dispositions du règlement portant le numéro 329;

Messieurs Ghislain Lachance, ingénieur et Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, sont autorisés aux fins de l'administration et de l'application des autres dispositions du règlement numéro 329.

93-05-138
Remboursement
N. Cloutier

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef pompier, Monsieur Guy Harnois;

CONSIDÉRANT l'achat d'une paire de pantalon de type ST504LA, effectué par Monsieur Normand Cloutier, pompier volontaire, en date du 28 mars 1991;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

La facture # 3683 est remboursée à Monsieur Normand Cloutier.

93-05-139
Mandat à
Consultants
H.G.E.
neiges usées

CONSIDÉRANT l'offre de service, datée du 22 avril 1993, émise par la firme Consultants H.G.E. inc., signée par Monsieur Claude Grenier, ing., hydrogéologue;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La firme Consultants H.G.E. inc. est mandatée relativement à l'étude restreinte pour l'évaluation d'un site potentiel de dépôt de neiges usées à Saint-Louis-de-France, pour un montant n'excédant pas cinq mille neuf cent soixante-cinq dollars (5 965 \$), taxes en sus.

93-05-140
Mandat de
signature
lettres
d'entente

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la partie syndicale des employé(e)s de bureau et la partie patronale;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, ainsi que le négociateur, M^e Jean Boulet, avocat et Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel sont mandatés à signer pour et au nom de la Ville les lettres d'entente relatives aux sujets suivants :

- Remplacement temporaire au poste de secrétaire-téléphoniste-réceptionniste;
- Poste temporaire d'inspecteur junior
- Futurs postes temporaires



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

93-05-141
Achat d'une
camionnette
avec benne
basculante

CONSIDÉRANT l'appel d'offres daté du 29 avril
1993, pour l'achat d'une camionnette avec benne basculante;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé
sa soumission soit, Maski-Ford/Mercury inc., représenté par
Monsieur Daniel Duhaime, directeur des parcs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

La soumission de Maski-Ford/Mercury inc. au
montant trente et un mille six cent quarante et un dollars et
dix-huit cents (31 641,18 \$), taxes incluses, est retenue comme
la plus basse soumission conforme, et ledit montant est payé à
même les fonds réservés pour équipement de voirie.

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le
Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, sont autorisés à
signer pour et au nom de la Ville les documents y relatifs.

93-05-142
Achat d'un
monte-charge

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour un monte-
charge / modèle 29, émise par UAP Diesel Traction inc. et
signée par Monsieur Jean Leblanc en date du 1^{er} mars 1993;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La soumission de UAP Diesel Traction inc. au
montant six mille deux cents dollars (6 200 \$), taxes en sus,
est retenue comme la plus basse soumission conforme, et ledit
montant est payé à même les fonds réservés pour équipement de
voirie.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-001

RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 329

RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ADMINISTRATION,
L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS DE SERVICE ET DES
RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
LOUIS-DE-FRANCE ET ABROGEANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de réglemen-
ter les puits privés;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier
le règlement portant le numéro 329;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement
a été conformément donné à la séance régulière du Conseil de
Ville, tenue le 3 mai 1993;

EN CONSÉQUENCE, il est ORDONNÉ ET STATUÉ par le
Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France, ce qui suit,
savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE I

La section II du règlement 329, intitulée "DISPOSITIONS GÉNÉRALES" est amendée en ajoutant les paragraphes suivants :

2.4.21 PUITS PRIVÉS

Un permis du Service municipal est obligatoirement requis pour installer un puits privé.

Pour obtenir un tel permis, le requérant doit fournir les documents suivants :

- a) Le propriétaire ou son représentant autorisé doit signer une formule indiquant le nom et l'adresse du propriétaire tels qu'inscrits au rôle d'évaluation municipale, le diamètre, les pentes, le type de tuyau à installer, le tubage, la profondeur de captage, les manchons de raccordement à utiliser, une description de tous les appareils devant composer le réseau d'aqueduc privé, ainsi que toute autre information requise par l'ingénieur municipal;
- b) Les spécifications des appareils lorsqu'elles sont demandées par l'ingénieur municipal ainsi que le type et la capacité de ou des pompes utilisées;
- c) Un plan montrant la tuyauterie et les appareils qui doivent se raccorder directement ou indirectement à la résidence desservie si tel est le cas;
- d) Un plan montrant le niveau et la localisation des différents équipements de plomberie et du drainage de fondation;
- e) Un plan d'implantation de la bâtisse et des stationnements projetés ainsi que tous les éléments épurateurs existants ou projetés dans un rayon de 100 pieds (30 m);
- f) Le mode d'évacuation des eaux pluviales en provenance du toit, du terrain et des eaux souterraines.

2.4.22 CONSTRUCTION D'UN PUIS PRIVÉ

Les puits privés doivent être construits de façon à éviter toute forme de contamination de la nappe phréatique par infiltration le long du tubage.

Le propriétaire doit prendre les moyens nécessaires pour rendre son installation étanche aux eaux de ruissellements et aux autres formes de contaminants potentiels. En aucun temps, la tuyauterie du puits privé ne doit être reliée au réseau d'aqueduc municipal.

ARTICLE II

Le paragraphe 4.C.2 du règlement 329, intitulé "PERMIS SPÉCIAL", de la partie C, de la section IV intitulé "UTILISATION DE L'EAU POTABLE" est remplacé par le suivant :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

4.C.2 PERMIS SPÉCIAL

Un permis spécial portant la date d'émission est délivré, sur demande, par les officiers autorisés de la Ville pour l'arrosage mécanique entre 20:00 heures et 22:00 heures, d'une pelouse neuve, tourbée ou ensemencée et/ou aménagement paysager et ce permis est valable durant dix (10) jours à partir de la date d'émission et n'est pas renouvelable. Lors de la pose de la nouvelle tourbe ou gazon, une période de vingt-quatre (24) heures est allouée pour arroser le terrain.

Un permis spécial annuel peut être délivré suite à une demande aux officiers autorisés de la Ville pour l'utilisation de l'arrosage par un système d'alimentation privé (puits) après vérifications faites par lesdits officiers. Dans ces circonstances, l'article 2.4.21 et 2.4.22 concernant la construction d'un puits privé s'applique intégralement. Le détenteur de ce permis spécial pour puits privé a le privilège d'utiliser son système d'alimentation, pour des fins d'arrosage seulement, tous les soirs entre 20:00 heures et 23:00 heures. Cependant, la disposition précédente quant aux périodes d'arrosage, ne s'applique pas aux détenteurs de puits privé dans les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc municipal et aux détenteurs de permis utilisant leur système privé d'arrosage pour des fins de culture maraîchère et sylvicole.

Dans tous les cas, lorsqu'un permis spécial est délivré, il doit être affiché à la façade de la maison, bien à la vue.

ARTICLE III

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ par le Conseil le : 17 mai 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le : 20 mai 1993

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le : 20 mai 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-05-143
Adoption du
règlement
93-001

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le règlement portant le numéro 93-001, règlement pour amender le règlement portant le numéro 329, concernant la construction, l'administration, l'utilisation et l'entretien des branchements de service et des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans la Ville de Saint-Louis-de-France et abrogeant tous les règlements antérieurs est adopté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-002

RÈGLEMENT RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES AVEC
ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT PAR BILLETS
AU MONTANT DE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS (155 000 \$)

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à
l'achat d'équipement de voirie;

ATTENDU QUE les frais d'emprunt temporaire s'élèvent
à environ deux mille cent cinquante-deux dollars et cinq cents
(2 152,05 \$);

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été
conformément donné à la séance régulière du Conseil de Ville,
tenue le 19 avril 1993;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme au
montant de cent cinquante-deux mille huit cent quarante-sept
dollars et quatre-vingt-quinze cents (152 847,95 \$) telle qu'en
fait foi le procès-verbal de l'ouverture publique des soumis-
sions, signé en date du 28 avril 1993, par Monsieur Ghislain
Lachance, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est ORDONNÉ et STATUÉ par le
Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil
ORDONNE et STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit,
savoir :

ARTICLE I AUTORISATION

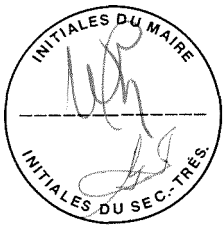
Le Conseil est autorisé à procéder à l'achat des
équipements conformément à l'appel d'offres paru
dans le journal «Le Nouvelliste» en date du 10
avril 1993.

ARTICLE II EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter d'une institu-
tion financière reconnue, une somme n'excédant pas
cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$) pour
les fins du présent règlement et pour se procurer
cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour
une période n'excédant pas dix (10) ans.

ARTICLE III FINANCEMENT

- 3.1 Les billets seront signés par le Maire et le
Secrétaire-trésorier pour et au nom de la
Ville de Saint-Louis-de-France et porteront
la date de leur souscription.
- 3.2 Les billets porteront intérêts à un taux
n'excédant par dix pour cent (10 %) l'an.
- 3.3 Les intérêts seront payables semi-annuelle-
ment et le capital annuellement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

3.4 Les billets seront remboursés sur une période n'excédant pas dix (10) ans.

ARTICLE IV IMPOSITION

Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles.

ARTICLE V

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ par le Conseil le : 17 mai 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le : 20 mai 1993

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le : 20 mai 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-05-144
Adoption du
règlement
93-002

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le règlement portant le numéro 93-002, règlement relatif à l'achat d'un camion dix roues avec équipement de déneigement et décrétant un emprunt par billets au montant de cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$) est adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-003

AMENDE par la
résolution #
99-10-302

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA RUE MAXIME, DE LA PLACE MAXIME ET UNE PARTIE DE LA RUE JEAN-PIERRE, LOTS NUMÉROS 484-52 (RUE), 484-56 (RUE), 485-147 (RUE) ET 485-149 (RUE) ET UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE CINQUANTE-DEUX MILLE DOLLARS (52 000 \$)

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement, le 28 avril 1993;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme au montant de quarante-trois mille trois cent soixante dollars et quatre-vingt-un cents (43 360,81 \$) d'après le rapport de la firme consultants René Gervais - Groupe Conseil, en date du 29 avril 1993;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires et contingences s'élèvent à environ huit mille six cent trente-neuf dollars et dix-neuf cents (8 639,19 \$);

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement a été conformément donné, soit à la séance régulière du 3 mai 1993.

EN CONSÉQUENCE, il est ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE et STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II AUTORISATION

Le Conseil est autorisé à faire exécuter par contrat les travaux de confection des plans et devis et la surveillance des travaux et procéder à l'exécution des travaux décrits au préambule du présent règlement conformément aux devis numéro 198-10, préparés par la firme consultants René Gervais - Groupe Conseil, signé en date du 31 mars 1993, par Monsieur René Gervais (annexe B et C).

ARTICLE III EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter d'une institution financière reconnue, une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars (52 000 \$) pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période n'excédant pas dix (10) ans.

ARTICLE IV FINANCEMENT

- 4.1 Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France et porteront la date de leur souscription.
- 4.2 Les billets seront remboursés sur une période de dix (10) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant par dix pour cent (10 %) l'an.

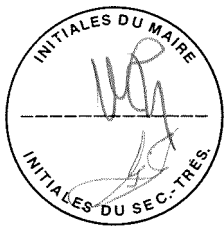


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

A N N E X E A

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>NUMÉRO DE LOT</u>	<u>MODE D'IMPOSITION</u>
7639-20-6551	484-48	1 quote-part
7639-20-5066	484-49	1 quote-part
7639-20-3382	484-50	1 quote-part
7639-20-1698	484-51	1 quote-part
7639-20-3608	484-53	1 quote-part
7639-20-2022	484-54	1 quote-part
7638-29-0798	484-55 485-143	1 quote-part
7639-10-8554	484-57	1 quote-part
7638-19-7080	485-144	1 quote-part
7638-19-7563	485-145	1 quote-part
7638-19-5843	485-146	1 quote-part
7638-19-0771	485-151	1 quote-part
7638-19-2390	485-150	1 quote-part
7639-00-9803	485-152	1 quote-part
7639-00-8118	485-153	1 quote-part
7639-00-6131	485-154	1 quote-part
7639-00-4853	485-155	1 quote-part
7639-00-6178	485-156	1 quote-part
7639-00-8296	485-157	1 quote-part
7639-10-0682	485-158	1 quote-part
7639-10-2162	485-159	1 quote-part
7639-10-3848	485-160	1 quote-part
7639-10-5829	485-148	1 quote-part



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

A N N E X E B

B O R D E R E A U D E S P R I X

ITEM	DESCRIPTION	QTE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1.0	RUE JEAN-PIERRE (1)				
1.1	Correction de pierre con- cassée 20-0 mm	130	T.M.	9,80 \$	1 274,00 \$
1.2	Pavage : MB-12,5 au taux de 130 kg/m ²	150	T.M.	44,55 \$	6 682,50 \$
1.3	Ajustement des boîtes de vannes et des têtes de puisards	F O R F A I T			375,00 \$
SOUS-TOTAL :					<u>8 331,50 \$</u>
2.0	RUE MAXIME				
2.1	Correction de pierre con- cassée 20-0 mm	290	T.M.	9,80 \$	2 842,00 \$
2.2	Pavage : MB-12,5 au taux de 130 kg/m ²	320	T.M.	44,55 \$	14 256,00 \$
2.3	Ajustement des boîtes de vannes et des têtes de puisards	F O R F A I T			875,00 \$
SOUS-TOTAL :					<u>17 973,00 \$</u>
3.0	PLACE MAXIME				
3.1	Correction de pierre con- cassée 20-0 mm	200	T.M.	9,80 \$	1 960,00 \$
3.2	Pavage : MB-12,5 au taux de 130 kg/m ²	220	T.M.	44,55 \$	9 801,00 \$
3.3	Ajustement des boîtes de vannes et des têtes de puisards	F O R F A I T			750,00 \$
SOUS-TOTAL :					<u>12 511,00 \$</u>
4.0	MARQUAGE DES RUES	F O R F A I T			150,00 \$
SOUS-TOTAL :					<u>150,00 \$</u>

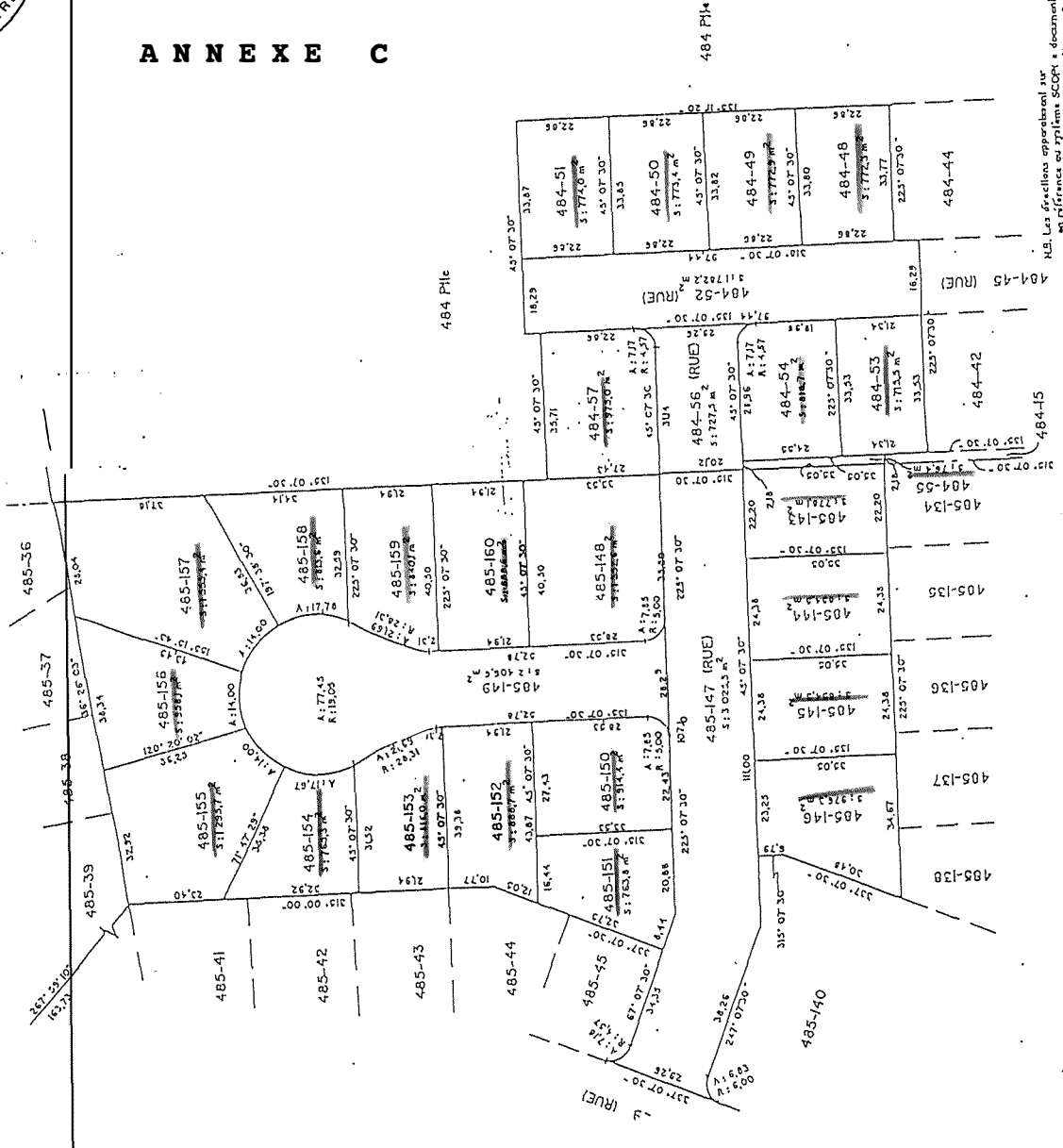
MONTANT DES TRAVAUX	38 965,50 \$
T.P.S. (7 %)	2 727,72
T.V.Q. (4 %)	1 667,72
TOTAL :	43 360,81 \$
Honoraires et contingences (20 %)	8 639,19
MONTANT DE L'EMPRUNT	<u>52 000,00 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ANNEXE C



N.B. Les fractions approuvées sur
en référence au planimétrie SCOP et document joint des
plans 8, 10 et 11

ADOPTÉ par le Conseil le : 17 mai 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le : 20 mai 1993

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le : 20 mai 1993

APPROUVÉ par les personnes habiles à voter ayant le droit
d'être inscrites sur la liste référendaire le : 31 mai 1993

APPROUVÉ par le M.A.M. le : _____

PROMULGUÉ le : _____

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-05-145
Adoption du
règlement
93-003

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le règlement numéro 93-003, règlement décrétant des
travaux d'asphaltage de la rue Maxime, de la place Maxime et
une partie de la rue Jean-Pierre, lots numéros 484-52 (rue),
484-56 (rue), 485-147 (rue) et 485-149 (rue) et un emprunt par
billets au montant de cinquante-deux mille dollars (52 000 \$),
est adopté.

Libre des délibérations FM - Formules Municipales Entr., Nr nhm (Qu ébc) - no 81 4-MST



No de résolution
ou annotation

AMENDE par la
résolution #
99-10-302

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-004

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PAVAGE, BORDURE ET ÉCLAIRAGE DANS LES RUES GERMAIN, PELCHAT, JEAN-PIERRE, LOTS NUMÉROS (RUES) 487-31, 487-78, 487-79, 487-86 ET 487-87 ET PROJECTIONS DE RUES, LOTS NUMÉROS (RUES) 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, ET 487-85 ET UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE DEUX CENT DIX-NEUF MILLE DOLLARS (219 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE le coût d'installation de quinze (15) luminaires sur poteaux de bois sur la rue "Pelchat" est de douze mille trois cent trente dollars (12 330 \$), taxes incluses;

ATTENDU QUE le Conseil désire participer au financement du projet en absorbant ledit coût d'une installation conventionnelle et d'inclure la différence des coûts pour les luminaires de métal prévus au devis faisant partie des travaux décrétés par le présent règlement.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement, le 28 avril 1993;

CONSIDÉRANT la plus basse soumission conforme au montant de cent quatre-vingt-douze mille sept cent quarante dollars et quatre-vingt-six cents (192 740,86 \$) d'après le rapport de la firme consultants René Gervais - Groupe Conseil, en date du 29 avril 1993;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires et contingences s'élèvent à environ trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars et quatorze cents 38 589,14 \$);

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règlement a été conformément donné, soit à la séance régulière du 3 mai 1993.

EN CONSÉQUENCE, il est ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE et STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II AUTORISATION

Le Conseil est autorisé à faire exécuter par contrat les travaux de confection des plans et devis et la surveillance des travaux et procéder à l'exécution des travaux décrits au préambule du présent règlement conformément aux annexes B et C.

ARTICLE III EMPRUNT

Le Conseil est autorisé à emprunter d'une institution financière reconnue, une somme n'excédant pas deux cent dix-neuf mille dollars (219 000 \$) pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période n'excédant pas dix (10) ans.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

No de résolution
ou annotation

ARTICLE IV FINANCEMENT

- 4.1 Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France et porteront la date de leur souscription.
- 4.2 Les billets seront remboursés sur une période de dix (10) ans et porteront intérêts à un taux n'excédant par dix pour cent (10 %) l'an.
- 4.3 Les intérêts seront payables semi-annuellement et le capital annuellement en même temps que l'une des échéances en intérêts.

ARTICLE V IMPOSITION

La somme de douze mille trois cent trente dollars (12 330 \$) représentant le coût de l'installation de quinze (15) luminaires sur poteaux de bois sur la rue "Pelchat" est payé comptant à même les fonds généraux de la Ville, à la fin des travaux.

Il est par le présent règlement imposé et sera exigé, de tout propriétaire d'un immeuble imposable situé en bordure du liséré rouge montré au plan annexé au présent règlement, une compensation suffisante afin de pourvoir au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts (annexe A).

Le montant des compensations exigées est fixé selon la base des unités ⁽¹⁾ suivantes :

⁽¹⁾ la valeur d'une unité sera égale au quotient obtenu en divisant cent pour cent (100 %) du service de la dette des travaux, total annuel par le total des unités déterminées.

	<u>Unités</u>
. Résidentiel : pour le premier logement	1,0
pour les logements subséquents	0,5 /log
. Usage commercial, de services et de services professionnels	2,0
. Usage commercial, de services et de services professionnels, non énuméré et intégré dans bâtiment résidentiel, en plus du tarif résidentiel	0,5
. Terrain vacant desservi :	
de moins de 70 m de front	1,0
de 70 m de front et plus	2,0
. Les lots de coin ayant façade sur 2 rues (desservi sur un seul côté dans le présent règlement)	0,5

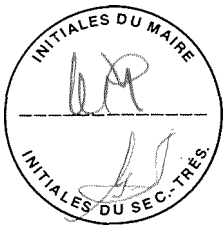
ARTICLE VI

Toutes nouvelles subdivisions ou lots sont considérés et imposés selon les dispositions de l'ARTICLE V du présent règlement.

ARTICLE VII

Dans le cas où le coût réel d'un item des travaux est moindre que le coût estimé, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût d'un autre item dont le coût réel dépasse celui de l'estimé.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

ARTICLE VIII

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

A N N E X E A

<u>NUMÉRO DE MATRICULE</u>	<u>NUMÉRO DE LOT</u>	<u>MODE D'IMPOSITION</u>
7638-23-0385	487-P	1 quote-part
7638-14-7523	487-39	1 quote-part
7638-14-5240	487-40	1 quote-part
7638-14-4052	487-41	1 quote-part
7638-14-2370	487-42	1 quote-part
7638-14-0884	487-43	1 quote-part
7638-04-9197	487-44	1 quote-part
7638-05-7513	487-45	1 quote-part
7638-05-5927	487-46	1 quote-part
7638-05-4242	487-47	1 quote-part
7638-05-2757	487-48	1 quote-part
7638-05-1172	487-49	1 quote-part
7538-95-9488	487-50	1 quote-part
7538-96-7901	487-51	1 quote-part
7538-96-6315	487-52	1 quote-part
7538-96-5743	487-53	1 quote-part
7538-96-2350	487-88	1 quote-part
7538-96-0963	487-89	1 quote-part
7538-86-9776	487-90	1 quote-part
7538-86-8191	487-55	1 quote-part
7538-87-6603	487-56	1 quote-part
7538-87-5217	487-57	1 quote-part
7538-87-3531	487-58	1.5 quote-part
7538-87-1374	487-P et 487- 28	2 quotes-parts
7638-13-7255	487-59	1 quote-part
7638-13-3688	487-60	1 quote-part
7638-14-1210	487-61	1 quote-part
7638-04-7643	487-62	1 quote-part
7638-04-5959	487-63	1 quote-part
7638-04-4174	487-64	1 quote-part
7638-05-1003	487-65	1 quote-part
7538-95-9320	487-66	1 quote-part
7538-95-7834	487-67	1 quote-part
7538-95-4663	487-68	1 quote-part
7538-95-2978	487-69	1 quote-part
7538-95-1493	487-70	1 quote-part
7538-86-8122	487-71	1 quote-part
7538-86-6538	487-72	1 quote-part
7538-86-5051	487-73	1 quote-part
7538-86-3465	487-74	1 quote-part
7538-86-2078	487-75	1 quote-part
7538-86-0393	487-76	1 quote-part
7538-77-6925	487-77	1 quote-part
7538-87-5755	487-21	0.5 quote-part
7638-14-9546	487-7	0.5 quote-part
7638-24-3012	487-6	0.5 quote-part



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)

A N N E X E B

B O R D E R E A U D E S P R I X

PARTIE "A" - VOIRIE

ITEM	DESCRIPTION	QTE	UNITE	PRIX UNIT.	MONTANT
1.0	RUE GERMAIN				
1.1	Correction de pierre concassée 20-0 mm	170	T.M.	9,80 \$	1 666,00 \$
1.2	Pavage : MB-12,5 au taux de 130 kg/m ²	190	T.M.	44,55 \$	8 464,50 \$
1.3	Ajustement des boîtes de vannes et des têtes de puisards et de regards	F O R F A I T			250,00 \$
1.4	Bordure de béton de ciment moulé en place	240	M	28,10 \$	6 744,00 \$
SOUS-TOTAL :					<u>17 124,50 \$</u>
2.0	RUE PELCHAT				
2.1	Correction de pierre concassée 20-0 mm	830	T.M.	9,80 \$	8 134,00 \$
2.2	Pavage : MB-12,5 au taux de 130 kg/m ²	910	T.M.	44,55 \$	40 540,50 \$
2.3	Ajustement des boîtes de vannes et des têtes de puisards	F O R F A I T			5 000,00 \$
2.4	Bordure de béton de ciment moulé en place	1 160	M	28,10 \$	32 596,00 \$
SOUS-TOTAL :					<u>86 270,50 \$</u>
3.0	RUE JEAN-PIERRE (2)				
3.1	Correction de pierre concassée 20-0 mm	160	T.M.	9,80 \$	1 568,00 \$
3.2	Pavage : MB-12,5 au taux de 130 kg/m ²	180	T.M.	44,55 \$	8 019,00 \$
3.3	Ajustement des boîtes de vannes et des têtes de puisards	F O R F A I T			250,00 \$
3.4	Bordure de béton de ciment moulé en place	190	M	28,10 \$	5 339,00 \$
SOUS-TOTAL :					<u>15 176,00 \$</u>
4.0	BOUTS DE RUE				
4.1	Correction de pierre concassée 20-0 mm	200	T.M.	9,80 \$	1 960,00 \$
4.2	Pavage : MB-12,5 au taux de 130 kg/m ²	220	T.M.	44,55 \$	9 801,00 \$
4.3	Ajustement des boîtes de vannes et des têtes de puisards	F O R F A I T			0,00 \$
4.4	Bordure de béton de ciment moulé en place	320	M	28,10 \$	8 992,00 \$
SOUS-TOTAL :					<u>20 753,00 \$</u>



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

A N N E X E B (suite)

B O R D E R E A U X D E S P R I X

ITEM	DESCRIPTION	QTE	UNITÉ	PRIX UNIT.	MONIANT
5.0	MARQUAGE DE LA LIGNE DE CENTRE				
5.1	L'ensemble du projet		F O R F A I T		550,00 \$
				SOUS-TOTAL :	550,00 \$
PARTIE "A" - VOIRIE				T O T A L :	139 874,00 \$

PARTIE " B" - ÉCLAIRAGE

ITEM	DESCRIPTION	QTE	UNITÉ	PRIX UNIT.	MONIANT
1.0	RUE PELCHAT				
1.1	Conduit, CPV 2" (50mm) de diamètre avec couverture minimale 42" contenant 2 conducteurs 4 RWU 90-CU & 1#6 RWU 90 Vert pour MALT	650	m. lin.	13,20 \$	8 580,00 \$
1.2	Traverse de rue avec conduit rigide de 4" (100mm) de diamètre	40	m. lin.	9,00 \$	360,00 \$
1.3	Installation et fourniture de lampadaire complet de type A	15	unité	925,10 \$	13 876,50 \$
1.4	Base de béton de ciment pour lampadaire de type A	15	unité	506,00 \$	7 590,00 \$
1.5	Raccordement avec fourniture et installation complète des accessoires au point d'aliment. élect.		F O R F A I T		2 923,00 \$
PARTIE "B" - ÉCLAIRAGE				T O T A L :	33 329,50 \$

PARTIE " A"(VOIRIE)	139 874,00 \$
PARTIE "B" (ÉCLAIRAGE)	33 329,50
	<hr/>
Sous-total	173 203,50 \$
T.P.S. (7 %)	12 124,25
T.V.Q. (4 %)	7 413,11
	<hr/>
TOTAL DES TRAVAUX :	192 740,86 \$
	<hr/>
Honoraires et contingences (20 %)	38 589,14
	<hr/>
TOTAL	231 330,00 \$
	<hr/>
Participation de la Ville	- 12 330,00
	<hr/>
MONIANT DE L'EMPRUNT	<u>219 000,00 \$</u>



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

ADOPTÉ par le Conseil le : 17 mai 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le : 20 mai 1993

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le : 20 mai 1993

APPROUVÉ par les personnes habiles à voter ayant le droit
d'être inscrites sur la liste référendaire le : 31 mai 1993

APPROUVÉ par le M.A.M. le : _____

PROMULGUÉ le : _____

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-05-146
Adoption du
règlement
93-004

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le règlement numéro 93-004, règlement décrétant des travaux de construction de pavage, bordure et éclairage dans les rues Germain, Pelchat, Jean-Pierre, lots numéros (rues) 487-31, 487-78, 487-79, 487-86 et 487-87 et projections de rues, lots numéros (rues) 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, et 487-85 et un emprunt par billets au montant de deux cent dix-neuf mille dollars (219 000 \$) est adopté.

93-05-147
C.P.T.A.Q.
(dos. 93-004)
Ville et
L. Carpentier

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE le Conseil appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), par Monsieur Lionel Carpentier conjointement avec la Ville de Saint-Louis-de-France, relativement à une demande d'aliénation avec utilisation à une autre fin que l'agriculture, sur le lot 474, pour les raisons suivantes :

- . Ne contrevient à aucun règlement municipal;
- . Ne présente pas d'incompatibilité marquée pour l'agriculture;
- . Projet d'intérêt public qui s'inscrit dans un cadre régional;
- . Une partie du trajet se situera dans la servitude naturelle d'un cours d'eau municipal.

93-05-148
Visite indus-
trielle AQTE

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 10 mai 1993 par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Le Conseil autorise Messieurs Réjean Marchand et Martin Milot à visiter l'usine "Kenworth", fabricant de camions, le 3 juin prochain, dans le cadre d'une activité de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau. Les frais inhérents à cette visite sont de trente dollars (30 \$) par personne et sont défrayés par la Ville.

93-05-149
Colloque
Loi 56

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 13 mai 1993, par Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil autorise Messieurs Gilles Toupin, et Ghislain Lachance à assister à la journée de formation sur la Loi 56 (modifiant la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, sanctionné le 27 mars 1993) dispensée par la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec, le 26 mai 1993 à Longueuil;

Les frais d'inscription et les frais inhérents sont payés par la Ville.

93-05-150
Embauche
Employées
Casse-Croûte

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-83, datée du 17 mai 1993, émise par Monsieur Gilles Brûlé, coordonnateur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil autorise l'embauche de Mesdames Céline Abbott et Léda Dubé, pour travailler au Casse-croûte sur le site de la Terre des Loisirs à compter du 22 mai prochain et ce, au salaire minimum.

93-05-151
Demande
droit de
passage
Simard/Beaudry

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme de Consultants H.G.E. inc. pour l'étude restreinte d'évaluation d'un site potentiel de dépôt de neiges usées à Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QUE ladite étude s'effectuera sur le lot 450-P, propriété de la firme Simard / Beaudry;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Demande est faite au propriétaire d'accorder le droit d'accès aux représentants de la firme Consultants H.G.E. inc., au personnel de la Municipalité, avec l'équipement requis pour la réalisation de l'étude.

93-05-152
Demande de
préséance
C.P.T.A.Q.
(dos. 93-004)

CONSIDÉRANT la demande faite à la C.P.T.A.Q. par Monsieur Lionel Carpentier, relativement au projet de l'aménagement d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet en est un à caractère communautaire ayant une incidence régionale;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut bénéficier d'une aide gouvernementale si le projet se réalise à très court terme;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une part importante de bénévolat pour la réalisation du projet dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE le cyclisme est un sport saisonnier et qu'il est urgent de procéder aux travaux pour en faire bénéficier les nombreux adeptes;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Demande est faite à Monsieur le Président de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'avoir l'obligeance d'accorder en préséance l'étude de notre dossier portant le numéro 93-004.

93-05-153
Cour municip.
Chenil des
Pins

CONSIDÉRANT les plaintes répétées d'un groupe de citoyens de la route des Pins, relativement aux bruits occasionnés par les aboiements des animaux au Chenil des Pins à Saint-Louis-de-France;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le dossier est référé à la Cour municipale, s'il y a lieu.

93-05-154
Réparation et
implantation
de clôtures

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer et/ou d'implanter des clôtures dans différents secteurs de la Ville, dont les terrains de balle A, B et C, de la Terre des Loisirs et au 2100, boulevard St-Louis à Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et l'analyse datée du 13 mai 1993 émise par le Directeur du Service des Loisirs, Monsieur Martin Falardeau, savoir :

Les Clôtures Mauriciennes enr.	24 511,65 \$
Clôtures Cambrek inc.	26 339,98 \$

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La soumission de «Les Clôtures Mauriciennes enr.» est retenue comme la plus basse conforme;

Le Conseil autorise «Les Clôtures Mauriciennes enr.» à effectuer les travaux au montant de vingt-quatre mille cinq cent onze dollars et soixante-cinq cents (24 511,65 \$), taxes incluses, à être payé à même le règlement numéro 333 (achats divers équipements).



No de résolution
ou annotation

93-05-155
Levée de
l'assemblée

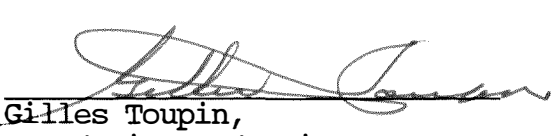
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 21 juin 1993



Wilfrid Champagne,
Maire



Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Louis-de-France, Comté Champlain (Québec)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 7 juin 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 3 mai 1993
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 93-005
10. Embauche d'étudiants / Programme DÉFI
11. Entériner la sélection de Secrétariat Plus
re : Poste de commis-comptable temporaire
Poste d'inspecteur junior temporaire
12. Réparation et entretien du système d'éclairage de la piste cyclable
13. Embauche appariteur suppléant au gymnase
14. Résolution de félicitations à M. Anselme Huot
Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole
15. Paiement de la facture / Services de la S.Q.
16. Reconstruction de la cage des frappeurs du Terrain "C"
sur le terrain "A"
17. Engagement moniteurs / Terrains de jeux
18. Autorisation versement de 2 850 \$ / Fête Nationale
et mandat de signatures



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

19. Adoption du règlement décrétant le recensement des personnes dans la Ville de Saint-Louis-de-France
20. Dérogations mineures :
Dossier 93-006 / Roger Page
Dossier 93-007 / Danielle Bouchard
Dossier 93-008 / Richard Branch
21. VARIA
 - a) Augmentation salariale des cadres
 - b) Autorisation de versement d'avance de fonds - 1 300 \$
Fête des Bénévoles
22. Avis de motion
23. Intervention du public
24. Levée de l'assemblée

93-06-156
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

L'ordre du jour est adopté en incluant les items
a) et b), inscrits à VARIA.

93-06-157
Adoption
Proc.-verb.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOITTE

Le procès-verbal du 3 mai 1993 est adopté, tel
que corrigé.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Florent Gagné, Sous-Ministre

Re : Délai jusqu'au
31-12-93 est accordé
pour la revente
d'immeubles

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'adm. financière
Alphé Poiré, Directeur général

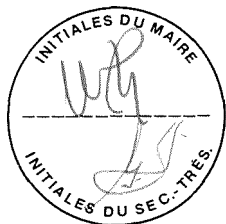
Re : MUNI COM
"L'assiette de la voie
publique et les compen-
sations tenant lieu de
taxes"

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'adm. financière
Benoit Arial, Directeur
Service de la vérification

Re : Demande de rapport
financier 1992

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'adm. financière
Alphé Poiré, Directeur général

Re : Finance des Municipa-
lités - Édition 1993
est disponible



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

- Gouvernement du Québec Re : Copie de l'échéancier
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'adm. financière
Guy Lévesque, Directeur-adjoint
Service du financement municipal
- Gouvernement du Québec Re : Feuilletts 3 à 7
Min. des Affaires municipales C.C.U.
Dir. gén. de l'urb. et de l'aménag.
Georges Felli, Directeur général
- Gouvernement du Québec Re : Feuillet explicatif
Min. des Affaires municipales "Le rôle d'évaluation
Dir. gén. politiques et fiscalité et son contenu"
Gilles Désy, Directeur
Service des études fiscales et
de l'évaluation foncière
- Gouvernement du Québec Re : Questionnaire
Min. des Affaires municipales "Renseignements sur les
Dir. gén. politiques et fiscalité pratiques et les poli-
Réjean Carrier, Directeur général tiques d'achat"
- Gouvernement du Québec Re : Offre de l'aide au
Min. de la Sécurité publique niveau sécurité
Dir. gén. de la sécurité civile
Jacques Brochu, Directeur régional
Mauricie-Bois-Francis-Estrie
- Gouvernement du Québec Re : Campagne nationale
Min. de la Sécurité publique de la prévention des
Dir. gén. de la sécurité civile incendies 1993
Michel Noël de Tilly,
Sous-Ministre associé
- Gouvernement du Québec Re : "Répertoire québécois
Ministère de l'Environnement des récupérateurs et
Dir. récupération et recyclage des recycleurs"
Henri Durocher, Directeur
- Commission de protection du Re : Copie du rapport
territoire agricole du Québec d'analyse
Madeleine Grondin Dossier # 203239
Maître des rôles adjointe Hélène Boisvert
- M.R.C. de Francheville Re : Accusé réception
Robert Bouchard, Dir. gén. et Règlement d'amende-
Secrétaire-trésorier ment au règlement
de zonage (# 315-A)
- U.M.R.C.Q. Re : Demande de contri-
Michel Fernet, Dir. gén. bution annuelle pour
l'adhésion



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Campagne contre l'expansion du nucléaire
Michel Fugère Re : Demande d'endosser la deuxième étape de la campagne

AQTE
Éric Bouchard, Directeur général Re : Campagne d'économie d'eau potable 1993

Tremblay, Bois, Mignault,
Duperrey & Lemay, Avocats Re : Compte-rendu
Me Yves Boudreault, Avocat B.R.E.F. du 3 mai 1993

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de mai 1993, quarante-quatre (44) permis, totalisant la somme de six cent quatorze mille six cents dollars (614 600 \$), ont été émis pour construction.

93-06-158
Adoption
Cptes à payer

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La liste des comptes à payer numéro 93-005 est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-005

1. Aiguillage Plus 1988 inc.	29,09 \$
2. Rima Alami	72,42
3. Ameublements Buromax	254,23
4. Batteries de la Capitale inc.	106,80
5. Bélitec inc.	108,08
6. Bibliothèque Centrale de Prêt	309,15
7. Alain Brouillette	739,06
8. Gilles Brûlé	49,64
9. Marc Brûlé inc.	169,14
10. Buromax	541,75
11. Café Manaca enr.	129,04
12. Caisse Centrale Desjardins du Québec	18,00
13. Camp Notre-Dame-de-la-Joie	278,20
14. Canadian Tire - D. Darveau inc.	72,76
15. Chastenay, Gagné & Ass.	1 418,82
16. La Cie Canadienne de Service de Linge	143,36
17. La Compagnie de Construction Dollard	623,17
18. Cooke et Fils enr.	38,72
19. Cordonneries Plante et Sports	80,84
20. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
21. Courrier Purolator ltée	34,78
22. Roméo Couture enr.	81,67
23. Les Croustilles Yum-Yum enr.	92,45
24. D. De Montigny et Fils inc.	250,38
25. Jean-Paul Deshaies inc.	215,36
26. Distribution Richard Tessier inc.	125,39
27. Doyon Machinerie enr.	132,15
28. Diffusion et Promotion du Livre	76,29
29. Embouteillage Coca-Cola ltée	211,15
30. Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	346,64
31. Les Équipements Aginco inc.	43,91
32. Fortin Investigation et Sécurité du Québec	486,88



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

33.	Fleuriste Cormier	66,16 \$
34.	Floriculture Gauthier inc.	77,90
35.	Forkem Produits d'entretien	490,04
36.	Formules Municipales enr.	526,30
37.	Foucher Industriel inc.	28,67
38.	Garage Jacques Martin	119,45
39.	Garage Jacques Ricard inc.	148,50
40.	Garage Jacques Savary enr.	39,50
41.	Garage Théo Thibeault	65,00
42.	GELI Sécurité	107,46
43.	Christian Gendron	121,31
44.	General Bearing Service inc.	177,74
45.	Gestetner inc.	5,78
46.	Gicleurs de la Mauricie inc.	50,07
47.	Guillevin International inc.	61,88
48.	L'Hebdo Journal	2 425,90
49.	J.U. Houle ltée	942,74
50.	Imprimerie Art Graphique inc.	179,12
51.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	236,90
52.	Jam-Bec	643,73
53.	Journal Larochelle	610,00
54.	Laboratoire de l'Environnement LCQ	652,10
55.	Distribution Pierre Larochelle	178,25
56.	Pierre Larochelle Reliure inc.	186,62
57.	Librairie Poirier inc.	1 542,25
58.	Location Buromax inc.	415,09
59.	Machineries Baron & Tousignant ltée	135,77
60.	Manpower Qué. ltée	2 603,70
61.	Marie-Jeanne Marchand	200,00
62.	Réjean Marchand	80,00
63.	Matériaux de Construction S.L. inc.	187,70
64.	MBS Bearing Service inc.	7,53
65.	Mecanic 2000 enr.	170,44
66.	Métropolitain Équipement enr.	55,12
67.	John Meunier inc.	530,60
68.	Clément Morin et Fils inc.	565,17
69.	M.R.C. de Francheville	7 177,37
70.	Multi-Markes inc.	12,29
71.	Promotions Noribco inc.	2 083,44
72.	Outibo inc.	236,33
73.	Pépinière Cormier	389,48
74.	Perco ltée	11,67
75.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	466,96
76.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	547,71
77.	Pièces d'équipement Bergor inc.	48,86
78.	Pitney Bowes	132,01
79.	Plomberie Décors T.-R. inc.	113,51
80.	Pluram inc.	2 278,71
81.	Pluritec Laboratoire ltée	89,02
82.	Pompaction inc.	589,36
83.	Les Pompes à Eau Launier ltée	81,12
84.	Sylvie Poulin	51,56
85.	Presto	221,60
86.	Les Produits Chimiques Calclo ltée	10 756,66
87.	Produits d'ingénierie Chem Action	187,15
88.	Protection Incendie CFS ltée	51,86
89.	Les Publications CCH/FM ltée	165,35
90.	Quévis inc.	127,78
91.	Quincaillerie Concept inc.	151,97
92.	R. & D. Rousseau inc.	106,05
93.	Reliure Travaction inc.	89,63
94.	Les Rôtisseries Ti-Coq	67,78
95.	R.P.M. Tech inc.	1 779,76
96.	Rubillog inc.	48,75
97.	Samson Bélair / Deloitte & Touche	10 766,34
98.	Sani Mobile Trois-Rivières inc.	1 325,35



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

99.	Sécurité Plus / Le Travailleur	302,58 \$
100.	Service d'Arbres Robec inc.	120,18
101.	Service A.C.M. enr.	1 520,00
102.	Signalisation ACME (Québec) inc.	1 228,79
103.	Simard Beaudry inc.	4 356,83
104.	Soc. Québ. d'assainissement des Eaux	18 726,11
105.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	31,00
106.	Station Service N.G.	209,72
107.	J. St-Cyr & Frères ltée	593,72
108.	Stelem	527,74
109.	St-Maurice Oxygène ltée	130,98
110.	Techno-Caisse de la Mauricie inc.	166,95
111.	Gilles Toupin	35,36
112.	UAP (# 067)	7 236,61
113.	Ultrapage / Motorola ltée	517,93
114.	Verdure	1 000,00
115.	Consultants VFP inc.	4 729,40
116.	Ville de Trois-Rivières	3 004,36
117.	Vitrierie du Centre inc.	90,42
118.	Westburne Québec inc.	2 599,56

TOTAL : 109 262,48 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de mai 1993.

BELL CANADA

05-05-1993	372-9226	40,23 \$	
	372-9227	40,03	
			80,26 \$
12-05-1993	ligne info.	189,17 \$	
	373-3789	39,34	
	374-4486	19,47	
	376-0654	41,01	
	376-8436	45,07	
	374-6550	947,98	
			1 282,04 \$
19-05-1993	379-6915	100,58 \$	
			100,58 \$
26-05-1993	691-1843	42,70 \$	
	691-1844	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
	371-9226	598,14	
			854,34 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

02-06-1993	372-9227	39,34 \$	
	372-9226	40,03	
			<u>79,37 \$</u>
		TOTAL :	<u>2 396,59 \$</u>

BELL CELLULAIRE

19-05-1993	372-7352	90,08 \$	
			<u>90,08 \$</u>
		TOTAL :	<u>90,08 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de mai 1993.

HYDRO-QUÉBEC

05-05-1993	400, Goulet	258,30 \$	
	631, Carrière	55,85	
			<u>314,15 \$</u>
12-05-1993	220, Masse	404,11 \$	
	55, Masse	235,63	
			<u>639,74 \$</u>
19-05-1993	671, des Loisirs	521,05 \$	
	10, Marchand	2 470,94	
	100, de la Mairie	2 682,69	
	820, Hôtel de Ville	1 862,56	
	200, Masse	1 547,31	
	200, de la Mairie	2 400,11	
			<u>11 484,66 \$</u>
02-06-1993	890, St-Maurice	76,90 \$	
	1415, St-Alexis	1 627,25	
			<u>1 704,15 \$</u>
		TOTAL :	<u>14 142,70 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des dépenses en immobilisations en cours, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 125 891,85 \$



No de résolution
ou annotation

93-06-159
Embauche
DÉFI 1993

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-11, datée du 7 juin 1993, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., Directeur du Personnel;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

Le Conseil autorise l'embauche des étudiants dans le cadre du Programme DÉFI 1993, selon les termes et conditions ci-après décrits;

CANDIDATS :

Animateurs de groupes d'adolescents : pour une période de 8 semaines au salaire minimum, débutant le 21 juin 1993

- Sophie Héroux
- Nancy Aubry

Technicien assistant aux inspections : pour une période de 8 semaines, au salaire minimum, débutant le 7 juin 1993

- Sébastien Girard

Assistante régisseur aux activités d'été : pour une période de 10 semaines, au salaire de 242,50 \$/semaine, débutant le 14 juin 1993

- Rima Alami

Technicienne en documentation - Bibliothèque : pour une période de 10 semaines, au salaire minimum, débutant le 15 juin 1993

- Michelle Neault

93-06-160
Embauche
Comm.-compt.
temporaire
S. Lacerte

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-10, datée du 7 juin 1993, émise par Monsieur Alain Brouillette, c.a., directeur du personnel, suite au rapport de la firme Secrétariat Plus - Personnel illimité;

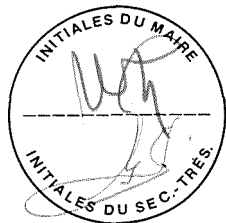
SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Stéphane Lacerte à titre de commis-comptable temporaire, à compter du 8 juin 1993, au salaire prévu au niveau 1 de l'échelle salariale de la classification de commis-comptable apparaissant à la convention collective des employé(e)s de bureau.

93-06-161
Embauche
Inspecteur jr
temporaire
Luc Gravel

CONSIDÉRANT la note de service datée du 7 juin 1993, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, suite au rapport de la firme Secrétariat Plus - Personnel illimité;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Luc Gravel à titre d'inspecteur junior temporaire, à compter du 8 juin 1993, aux conditions prévues dans la convention collective des employé(e)s de bureau.

93-06-162
Réparation et
entretien
syst. éclair.
Piste cycl.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-87, émise en date du 20 mai 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise la réparation du système d'éclairage de la piste cyclable et ainsi qu'une dépense ne dépassant pas mille trois cent quarante et un dollars et soixante cents (1 341,60 \$) à même les revenus non autrement appropriés.

93-06-163
Embauche
Appariteur
suppléant
Gymnase
B. Ricard

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-91, émise en date du 20 mai 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise l'embauche de Madame Brigitte Ricard, à titre d'appariteur suppléant au gymnase, et ce, au salaire minimum.

93-06-164
Félicitations
Anselme Huot

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada a approuvé la requête du Gouvernement Français de décerner la distinction honorifique de «**Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole**» à Monsieur Anselme Huot;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France présente à Monsieur Anselme Huot, l'expression de ses plus sincères félicitations.

93-06-165
Paiement
facture
S.Q.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 37060-02, au Ministre des Finances, pour les services de la Sûreté du Québec, pour la période du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 1993, en deux (2) versements, comme suit, savoir :

1 ^{er} versement :	le 30 juin 1993	193 883 \$
2 ^e versement :	le 31 octobre 1993	193 883 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-06-166
Coût excédentaire / cage
des frappeurs

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-92, émise en date du 27 mai 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise une dépense excédentaire de six cent cinquante dollars (650 \$), plus taxes, aux travaux de la cage des frappeurs prévus par la résolution 93-05-154, à être payée à même le règlement numéro 333 (achats divers équipements).

93-06-167
Engagement
Moniteurs
Terrains de
jeux

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Les personnes suivantes sont embauchées à titre d'animateurs aux terrains de jeux pour la saison estivale 1993, au salaire minimum, savoir :

Louise Bétit, France Chaîné, Monia Dubé, Peggy Frigon, Caroline Goyette, Cindy Paquin et à mi-temps Caroline Ayotte.

93-06-168
Autorisation
Versement
Fête Nationale

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise le versement de la subvention prévue au montant de deux mille huit cent cinquante dollars (2 850 \$) au budget 1993, dans le compte de la Fête Nationale;

Les signataires autorisés à signer les effets de commerce à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France sont Messieurs Martin Falardeau, Alain Brouillette et Gilles Brûlé.

L'item numéro 19 est retiré de l'ordre du jour.

93-06-169
Dérogation
mineure
Roger Page
(dos. 93-006)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 93-006, soumise par Monsieur Roger Page, 560, rue Jean-Nil à Saint-Louis-de-France (lots 277-21 et 277-22-P), relativement à l'implantation du garage attenant à 5 pieds de la ligne latérale, au lieu de 6 pieds 6 pouces tels qu'exigés au règlement numéro 315, art. 31.2;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure numéro 93-006 est acceptée.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-06-170
Dérogation
mineure
D. Bouchard
(dos. 93-007)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 93-007, soumise par Madame Danielle Bouchard, 525, avenue Jean-Pierre à Saint-Louis-de-France (lots 484-28 et 485-113), relativement à l'implantation du garage attenant à 1,07 mètre de la ligne latérale gauche, au lieu de 2 mètres, tels qu'exigés au règlement numéro 315, art. 31.2, stipulant 2 mètres de chaque côté du bâtiment principal;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est déjà implanté à 1,13 mètre de la ligne latérale droite;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil accepte l'implantation d'un garage simple attenant à 2 mètres de la marge latérale gauche.

93-06-171
Dérogation
mineure
(dos. 93-008)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 93-008, soumise par Monsieur Richard Branch, 61, chemin Masse à Saint-Louis-de-France (lot 487-7), relativement à l'implantation du garage attenant à 9 pieds 7 pouces de la ligne latérale sur rue, au lieu de 29 pieds 8 pouces tels qu'exigés au règlement numéro 315, articles 30 et 187;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme, informant le Conseil que la demande devrait être rejetée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil appuie la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme à l'effet de refuser la demande de dérogation mineure numéro 93-008.

93-06-172
Augmentation
salariale
des cadres

CONSIDÉRANT l'avis daté du 31 mai 1993, adressé à tous les employé(e)s cadres (non syndiqués) par Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil décrète une augmentation de salaire de deux pour cent (2 %) au membres du personnel cadre n'ayant pas déjà une entente acceptée par résolution.



No de résolution
ou annotation

93-06-173
Versement
Avance de
fonds
Fête des
Bénévoles

Avis de
motion

93-06-174
Levée de
l'assemblée

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-95,
émise en date du 3 juin 1993, par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

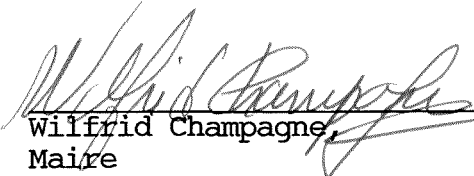
SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise le versement de mille trois
cents dollars (1 300 \$) à Monsieur Martin Falardeau, directeur
du Service des Loisirs, comme avance de fonds pour la Fête des
Bénévoles qui aura lieu le 17 juin prochain.

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de
la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de
la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement relatif à la délégation de
compétence en matière d'évaluation de la Ville de Saint-Louis-
de-France à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville.

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 5 juillet 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 21 juin 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 17 mai 1993
6. Nomination Secrétaire-trésorier adjoint
7. Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur
8. Engagement de Annie Beaudoin, remplaçante au Casse-Croûte
9. Remplacement temporaire de Gilles Brûlé
(Réaménagement des monitrices aux Terrains de Jeux)
10. Congrès / C.S.M.Q. - Gilles Toupin
11. Don - Maîtrise du Cap
12. Engagement - Article «25»
13. Adoption du règlement # 93-005
(re : délégation de compétence en matière d'évaluation et mandat de signature du protocole d'entente)
14. Emprunt temporaire (pour fins d'opérations courantes)
15. Mandat de signatures relatif à l'embauche d'un Directeur général
16. VARIA
 - a) Embauche de Caroline Ayotte à plein temps - monitrice aux Terrains de Jeux
17. Avis de motion



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

18. Intervention du public

19. Levée de l'assemblée

93-06-175
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

L'ordre du jour est adopté en incluant l'item a)
inscrit à VARIA.

93-06-176
Adoption du
proc.-verb.

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le procès-verbal du 17 mai 1993 est adopté, tel
que rédigé.

93-06-177
Nomination
Sec-trés. adj.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Monsieur Alain Brouillette, c.a., est nommé
Secrétaire-trésorier adjoint du 21 juin 1993 au 5 juillet 1993
et du 11 au 18 juillet 1993.

93-06-178
Dépôt des
états financ.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 105.1
(L.C.V.), le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, a
déposé devant le Conseil, les états financiers de la Ville pour
l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1992, ainsi
que le rapport des vérificateurs, tel que présenté par la firme
Samson Bélair Deloitte & Touche, comptables agréés;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Les états financiers et le rapport du vérifica-
teur sont approuvés.

93-06-179
Engagement
Annie Beaudoin
remplaçante
Casse-croûte

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-107,
émise en date du 17 juin 1993 par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise l'embauche, au salaire
minimum, de Madame Annie Beaudoin, à titre de remplaçante au
Casse-Croûte situé sur la Terre des Loisirs.

93-06-180
Engagement
Monia Dubé
Coordonnatrice

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-106,
émise en date du 17 juin 1993 par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise l'embauche, en remplacement de Monsieur Gilles Brûlé, de Madame Monia Dubé, à titre de coordonnateur des Terrains de Jeux, au taux horaire de sept dollars (7,00 \$ / h) pour quarante heures (40 h) par semaine, à compter du 22 juin 1993.

93-06-181
Congrès
C.S.M.Q.
G. Toupin

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, est autorisé à assister, accompagné, au Congrès annuel provincial des Secrétaires municipaux du Québec, les 11, 12 et 13 août prochain, à Montréal;

Les frais d'inscription, de déplacement et de séjour sont défrayés par la Ville.

93-06-182
Don
Maîtrise du
Cap

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

La Ville souscrit un don au montant de cent dollars (100 \$) à la Maîtrise du Cap, dans le cadre du 30^e anniversaire de fondation.

93-06-183
Embauche
Employés
«Article 25»

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-105, émise en date du 14 juin 1993 par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil ratifie l'engagement de Messieurs Jean-François Caron, Dany Marchand, Yves Samson, André Mineau et Claude Thivierge, à titre de «journaliers», pour le Service des Loisirs, selon les termes et conditions du projet «Article 25» et ce, pour une période de quinze (15) semaines.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-005

RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE
INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE FRANCHEVILLE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France a été constituée en vertu du décret numéro 180-93 publié dans la partie 2 de l'édition de la Gazette Officielle du Québec aux pages 1376 et 1377;

ATTENDU l'avis juridique de M^e André Lemay, avocat, daté du 1^{er} juin 1993, portant sur l'interprétation des articles 5 de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) et du troisième paragraphe de l'article 245 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU la procédure prévue aux articles 195 à 202 de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) pour la conclusion d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière d'évaluation;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la session ordinaire des membres du Conseil, le lundi, 7 juin 1993;

EN CONSÉQUENCE, il est DÉCRÉTÉ et STATUÉ par règlement de cette Corporation, ce qui suit :

ARTICLE I PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

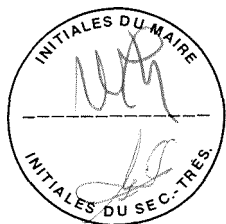
ARTICLE II ACCEPTATION ET SIGNATURE

Le Conseil accepte le contenu de l'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière d'évaluation de la Ville de Saint-Louis-de-France à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville relaté à l'annexe «A» ci-joint.

Il autorise le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin à signer ce protocole d'entente.

ARTICLE III ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

A N N E X E «A»

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE FRANCHEVILLE

ENTENTE INTERMUNICIPALE

RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION
DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIO-
NALE DE COMTÉ DE FRANCHEVILLE

ENTRE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE FRANCHEVILLE, corporation légalement constituée ayant son siège social en la Ville de Trois-Rivières (3275, rue Foucher, C.P. 367, G9A 5G4), ci-après représentée par Monsieur Jean-Charles Charest, Préfet, et Madame Doris Ward, Secrétaire-trésorière adjointe, dûment autorisés en vertu du règlement numéro 93-06-82 adopté lors de la session ordinaire du mercredi, 16 juin 1993.

Ci-après appelée : «M.R.C.»

VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, corporation légalement consti-
tuée ayant son siège social en la Ville de Saint-Louis-de-
France (100, rue de la Mairie, G8W 1S1), ci-après représentée
par Monsieur Wilfrid Champagne, Maire et Monsieur Gilles
Toupin, Secrétaire-trésorier, dûment autorisés en vertu du
règlement numéro 93-005 adopté lors de la session ordinaire du
lundi, 21 juin 1993.

Ci-après appelée : «VILLE»

Les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La Ville délègue à la M.R.C. sa compétence en matière d'évalua-
tion suivant les dispositions de l'article 195 de la Loi sur la
Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

ARTICLE 2 - DURÉE

Cette entente est pour la durée des exercices financiers 1993,
1994, 1995 et 1996, soit jusqu'au 31 décembre 1996.

ARTICLE 3 - RENOUVELLEMENT

Cette entente se renouvelle automatiquement par période
successive de trois (3) exercices financiers, à moins que l'une
des parties signifient la résolution de non renouvellement de
cette entente avant le 1^{er} juillet précédent toute période de
renouvellement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

ARTICLE 4 - RÉPARTITION DES DÉPENSES

Les dépenses encourues par la M.R.C. sont réparties selon les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

ARTICLE 5 - RATIFICATION DES GESTES

Les parties ratifient tous les gestes posés par l'évaluateur de la M.R.C. depuis le 10 mars 1993, date de la publication du décret numéro 180-93 concernant la constitution en Ville de la Paroisse de Saint-Louis-de-France.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Trois-Rivières, ce vingt-deuxième jour du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (22 juin 1993).

M.R.C. DE FRANCHEVILLE

(signé)
Jean-Charles Charest
Préfet

(signé)
Martine Couture
Témoin

(signé)
Doris Ward
Secrétaire-trésorière adjointe

VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

(signé)
France Héon
Témoin

(signé)
Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

ADOPTÉ par le Conseil le : 21 juin 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le : 28 juin 1993

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le : 22 juin 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-06-184
Adoption du
règlement
93-005

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le règlement portant le numéro 93-005, règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière d'évaluation de la Ville de Saint-Louis-de-France à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville est adopté.

93-06-185
Emprunt
temporaire
(fins d'opér.
courantes)

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 567.2
de la Loi sur les Cités et Villes;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Un emprunt temporaire, pour fins d'opérations courantes, est effectué à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, par voie de crédit variable pour un montant n'excédant pas cent cinquante mille dollars (150 000 \$);

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.

93-06-186
Mandat de
signatures
Embauche
Directeur
général

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne, le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin ou le Secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Alain Brouillette, c.a., sont autorisés à signer le contrat relatif à l'embauche du directeur général, Monsieur Robert Bouchard.

93-06-187
Embauche
C. Ayotte
Terrains de
Jeux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-106, émise en date du 17 juin 1993 par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

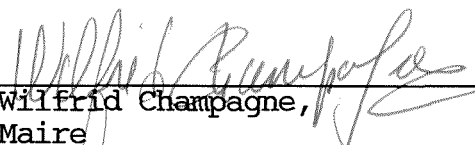
SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

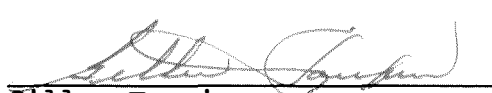
Le Conseil ratifie l'embauche, au salaire minimum, de Madame Caroline Ayotte à titre de monitrice à temps plein, aux Terrains de Jeux.

93-06-188
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 2 août 93


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 5 juillet 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ABSENCE MOTIVÉE :

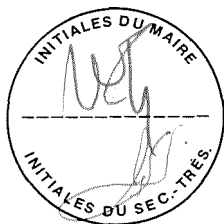
Monsieur le Conseiller Claude Bourgeois

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 7 juin 1993
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 93-006
10. Nomination du Maire suppléant
11. Achat deux (2) armoires - garage municipal
12. Engagement de Lucie Lefebvre - monitrice des Terrains de jeux (mi-temps)
13. Acceptation du projet du M.T.Q.
re : rue St-Martin
14. Achat et installation d'une clôture
re : extrémité de l'avenue Georges
15. Autorisation de signatures -
re : contrat d'achat camion 10 roues
16. Modifications au règlement numéro 93-003
17. Modifications au règlement numéro 93-004
18. Adoption du règlement décrétant le recensement des personnes dans la Ville de Saint-Louis-de-France
19. Dérogations mineures :
Dossier 93-005 / Nicole Savary
Dossier 93-009 / Yvon Genest



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

20. VARIA
- a) Résolution du projet «Rapide des Forges»
 - b) Disposition d'actif - traitement de texte AES
 - c) Permis d'intervention M.T.Q.
 - d) Réparation de regards défectueux
 - e) Comptes à payer (Les Gazonnements J.M.B. inc.)
 - f) Congrès A.C.F.M.Q. - Alain Brouillette
 - g) Engagement de Stéphane Morin
 - h) Signataires du compte «Terrains de Jeux»
 - i) Engagement de monitrices «Bricolage Bout d'Choux»
 - j) Réclamation d'Alain Magny
21. Avis de motion
22. Intervention du public
23. Levée de l'assemblée

93-07-189
Adoption
Ordre du Jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

L'ordre du jour est adopté en incluant les items
a), b), c), d), e), f), g), h), i) et j) inscrits à VARIA.

93-07-190
Adoption
Proc.-verb.

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le procès-verbal du 7 juin 1993 est adopté, en
ajoutant l'avis de motion concernant le règlement sur les noms
de rues, comme suit, savoir :

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de
la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de
certaines rues et installer la signalisation appropriée.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Commission administrative des
régimes de retraite et d'assurances
Michel Sanschagrin, Président

Re : Document explicatif
«Le partage du
patrimoine familial»

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'adm. financière
Benoit Arial, Directeur
Service de la vérification

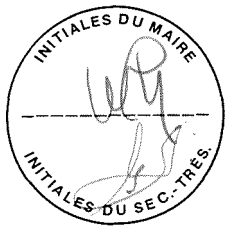
Re : Accusé réception du
rapport financier 1992



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Alphé Poiré, Directeur général de
l'administration financière
Re : Approbation du
règlement n° 93-002
- Gouvernement du Québec
Ministère de la Culture
Serge Doyon, Directeur des
ressources financières
Re : Réception du chèque
pour subvention de la
construction de la
bibliothèque
- Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
District 32
Léger Lavoie, ing.
Chef de district par intérim
Re : Permis d'intervention
pour travaux à l'inté-
rieur de l'emprise des
routes entretenues par
le M.T.Q.
- Gouvernement du Québec
Ministère Agr. Pêch. et Alim.
Hélène Bourret, Direction des
communications
Re : Accusé réception pour
participation au
concours «Villes,
Villages et Campagnes
fleuries»
- Gouvernement du Québec
Ministère Énergie et Ressources
Jean Bédard, a.-g.
Service de la géodésie
Re : Remplacement de
repères géodésiques
du 3^e ordre
- Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. de l'assainissement urbain
Jacques Lapointe, ing.
Directeur de l'assainissement urbain
Re : Évaluation des ouvrages
municipaux d'assainis-
sment des eaux du PAEQ
(année 1991)
- Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la
Mauricie - Bois-Francs
Jean-Pierre Gélinas, Directeur
régional adjoint par intérim
Re : Programme Environnement
Plage 93
- Environnement Canada
Service de l'env. atmosphérique
Pierre Ducharme, Directeur des
services météorologiques
Re : Nouveau service offert
«MÉTÉOCOPIE»
- UMRCQ
Michel Fernet, Secrétaire de la
Corporation
Re : Élection au poste
d'administrateur de
l'UMRCQ
- M.R.C. de Francheville
Robert Bouchard, Dir. gén. et
Secrétaire-trésorier
Re : Approbation du
règlement de zonage
n° 315-A



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

M.R.C. de Francheville
Doris Ward, Secrétaire-
trésorière adjointe

Re : Services préhospita-
liers d'urgence
Résolution numéro
93-06-0218

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de juin 1993, quarante-trois (43) permis, totalisant la somme de huit cent trente et un mille huit cent vingt-cinq dollars (831 825 \$), ont été émis pour construction.

93-07-191
Adoption
Cptes à payer

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

La liste des comptes à payer numéro 93-006 est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-006

1. Rima Alami	151,30 \$
2. Antirouille à l'Huile Métropolitain	222,48
3. Auto Électricité Francoeur inc.	145,19
4. Bailey Canada	942,33
5. Bélitec inc.	27,10
6. Bibliothèque Centrale de Prêt	409,72
7. Pièces d'Autos Vianney André inc.	92,39
8. Gilles Brûlé	51,34
9. Marc Brûlé inc.	24,96
10. Buffet Santé Geneviève	2 109,00
11. Buromax	524,24
12. Café Manaca enr.	179,70
13. La Cie Canadienne de Service de Linge	91,33
14. La Commission Scolaire Samuel-de Champlain	68,80
15. La Compagnie de Construction Dollard	701,06
16. Cooke et Fils enr.	161,78
17. Corporation pour le Patrimoine	14,00
18. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
19. Courrier Purolator ltée	19,53
20. Les Croustilles Yum-Yum enr.	439,13
21. L.M. Desmarais inc.	77,93
22. Paul Diamond Grossiste	182,70
23. Distribution Robert enr.	93,82
24. Diffusion et Promotion du Livre	26,75
25. Monia Dubé	35,36
26. Encyclopédia Britannica Publication	53,87
27. Les Encyclopédies Populaires inc.	424,36
28. Entreprises Aimé Germain ltée	1 613,56
29. Fortin Investigation et Sécurité	649,17
30. Fleuriste Cormier	172,77
31. Floriculture Gauthier inc.	38,95
32. Forkem Produits d'entretien	232,85
33. Foucher Industriel inc.	112,09
34. Garage Jacques Martin	252,12
35. Garage Jacques Ricard inc.	119,00
36. Garage Jacques Savary enr.	112,71
37. Garage Théo Thibeault	29,00
38. Claude Gélinas, Pharmacie	65,80
39. Christian Gendron	323,57
40. Sébastien Girard	103,36
41. L'Hebdo Journal	498,53



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

42. Heenan Blaikie	4 487,93 \$
43. J.U. Houle ltée	97,07
44. Jules Hubert	182,00
45. Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	86,67
46. Jam-Bec	1 289,07
47. Journal Larochelle	90,00
48. Le Journal l'Agora	30,00
49. Ghislain Lachance	139,10
50. Laviolette Auto Location inc.	479,06
51. Librairie Poirier inc.	351,88
52. Location Buromax inc.	415,09
53. Manpower Qué. ltée	1 443,17
54. Matériaux de Construction S.L. inc.	266,40
55. Matériaux Les Rives inc.	34,60
56. John Meunier inc.	3 360,58
57. Ministère de la Justice	15,00
58. Clément Morin et Fils inc.	966,26
59. M.R.C. de Francheville	8 575,31
60. Multi-Markes inc.	217,85
61. J.D. Paré Électrique inc.	460,91
62. Péliissier Réfrigération	7,54
63. Personnel illimité	1 706,91
64. Petite Caisse (Alain Brouillette)	369,33
65. Pièces d'Auto H.P. Jacques inc.	61,16
66. Pluram inc.	12 990,75
67. Pluritec Laboratoire ltée	102,59
68. Pneus Bélisle inc.	66,67
69. Les Pompes à Eau Launier ltée	115,79
70. Presto	584,85
71. Protection Incendie CFS ltée	309,20
72. Les Publications CCH/FM ltée	273,00
73. Les Publications du Québec	85,49
74. Quévis inc.	407,30
75. Les Réceptions Pépin	121,34
76. Reliure Travaction inc.	137,97
77. Rolland Clément & Fils inc.	347,03
78. Sablière du Cap	44,51
79. Sécurité Plus / Le Travailleur	475,51
80. Simard Beaudry inc.	245,12
81. La Société Protectrice des Animaux	48,69
82. Pétroles Sonerco (1990) inc.	175,01
83. Station Service N.G.	207,45
84. J. St-Cyr & Frères ltée	652,57
85. St-Maurice Oxygène ltée	16,47
86. Structure C.Q.S. inc.	335,03
87. Supérieur Propane inc.	74,95
88. Techno-Caisse de la Mauricie inc.	155,89
89. Gilles Toupin	188,80
90. Transports Réal Roberge inc.	42,29
91. J.C. Trépanier enr.	477,39
92. Tremblay, Bois, Mignault	7 994,85
93. Trophées Elka	516,55
94. UAP inc. (# 067)	27,71
95. Westburne Québec inc.	198,57

TOTAL : 64 210,88 \$

FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS - FOLIO 2570 93-006

1. Les Clôtures Mauriciennes enr. 7 003,95 \$

TOTAL : 7 003,95 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de juin 1993.

BELL CANADA

09-06-1993	376-8436	45,07 \$	
	376-0654	41,01	
	ligne info.	189,17	
			<hr/>
			275,25 \$
16-06-1993	373-3789	39,34 \$	
	374-4486	19,47	
	374-6550	948,23	
			<hr/>
			1 007,04 \$
23-06-1993	379-6915	100,88 \$	
	691-1846	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-3087	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1843	42,70	
			<hr/>
			357,08 \$
			<hr/>
			TOTAL: <u>1 639,37 \$</u>

BELL CELLULAIRE

16-06-1993	372-7352	66,39 \$	
			<hr/>
			66,39 \$
			<hr/>
			TOTAL : <u>66,39 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de juin 1993.

HYDRO-QUÉBEC

09-06-1993	805, St-Jean Ouest	475,85 \$	
	500, St-Jean	27,25	
			<hr/>
			503,10 \$
16-06-1993	671, des Loisirs	685,24 \$	
	200, Masse	1 206,61	
	10, Marchand	2 114,86	
	100, de la Mairie	2 201,46	
			<hr/>
			6 208,17 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

23-06-1993	2100, St-Louis	301,85 \$	
			301,85 \$
29-06-1993	631, Carrière	43,15 \$	
	400, Goulet	287,10	
	1300, Masson	79,89	
	820, Hôtel de Ville		645,68
			1 055,82 \$
			<u>8 068,94 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des dépenses en immobilisations, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 80 989,53 \$

93-07-192
Nomination
Maire suppl.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU est nommé Maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois, soient : juillet, août, septembre et octobre 1993.

93-07-193
Achat
Armoires
Garage
municipal

CONSIDÉRANT la soumission de Foucher Industriel inc., reçue en date du 29 mai 1993, signée par Monsieur Jean Trépanier, relativement à l'achat d'armoires sécuritaires pour le garage municipal;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil autorise l'achat de deux (2) armoires de marque «Eagle» sécuritaire, pour un montant de mille huit cent quarante-six dollars et soixante-cinq cents (1 846,65 \$), taxes incluses, à être payé à même les fonds réservés pour la voirie.

93-07-194
Engagement
Lucie Lefebvre
Terrains de
Jeux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-108, émise en date du 21 juin 1993 par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil ratifie l'engagement de Madame Lucie Lefebvre à titre d'animatrice des Terrains de Jeux à mi-temps, au salaire minimum, rétroactivement au 22 juin 1993.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-07-195
Acceptation
du projet
du M.T.Q.

ATTENDU les discussions survenues avec le ministère des Transports du Québec relatives à l'accès à la rue Saint-Martin (angle boulevard St-Louis);

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE, APPUYÉ par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU;

ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports du Québec de préparer un protocole d'entente stipulant ce qui suit :

- A) QUE les travaux de réalisation d'une voie cyclable d'une largeur de 6 pieds le long du boulevard St-Louis entre les numéros civiques 721 et 511 (boulevard St-Louis) doivent être payés conjointement par la Ville de Saint-Louis-de-France et par le ministère des Transports du Québec de la façon suivante :
1. les matériaux sont à la charge du ministère des Transports du Québec;
 2. la main-d'oeuvre et la supervision des travaux sont à la charge de la Ville de Saint-Louis-de-France;
 3. l'aménagement des parterres des numéros civiques 687 (2 logements), 671, 661 et 651 en bordure de la voie est supervisé par la Ville de Saint-Louis-de-France et remboursé intégralement par le ministère des Transports du Québec;
 4. la délimitation de l'emprise du boulevard St-Louis est à la charge du ministère des Transports du Québec;
 5. le déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec dans l'emplacement des travaux est à la charge du ministère des Transports du Québec.
- B) QUE la Ville de Saint-Louis-de-France accepte la proposition du ministère des Transports du Québec de réaliser à sa charge les travaux d'aménagement d'un îlot de déviation dans l'emprise de la rue Saint-Martin plus amplement décrit sur le croquis intitulé «Option 2» réalisé par Monsieur Jean-François Stringer du ministère des Transports du Québec, le tout aux conditions suivantes :
1. une signalisation de «virage à gauche protégé» est installée à l'intersection de la route 157 et du boulevard Saint-Alexis Est et défrayée par le ministère des Transports du Québec;
 2. le déneigement de l'îlot de déviation est à la charge du ministère des Transports du Québec;
 3. une installation temporaire sera réalisée de façon à observer son efficacité.
- C) Le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France le protocole d'entente contenant ces spécifications.



No de résolution
ou annotation

93-07-196
Achat et
installation
d'une clôture
(av. Georges)

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT la nécessité d'implanter une clôture
à l'extrémité de l'avenue Georges;

CONSIDÉRANT la proposition reçue en date du
28 juin 1993 par «Les Clôtures Mauriciennes enr.», signée par
Monsieur Sylvain Marchand;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil autorise «Les Clôtures Mauriciennes
enr.» à procéder à l'implantation d'une clôture neuve pour un
montant ne dépassant pas mille quatre cent vingt et un dollars
et quatre cents (1 421,04 \$), à être payé à même le solde
disponible dans le règlement des clôtures, et la balance de la
somme, à même les fonds non autrement appropriés.

93-07-197
Adjudication
soumission
Camion
10 roues

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal
«Le Nouvelliste», le 10 avril 1993;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes
publiquement, le 28 avril 1993;

CONSIDÉRANT le rapport de l'analyse des soumis-
sions, daté du 29 avril 1993, présenté par Monsieur Ghislain
Lachance, ingénieur;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

La soumission présentée par Camions Freightliner
M.B. Trois-Rivières ltée, datée du 28 avril 1993, signée par
Monsieur Jean-Luc Veillette, directeur des ventes, est retenue
et adjugée pour le montant de cent cinquante-deux mille huit
cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents
(152 847,95 \$), taxes incluses, comme étant la plus basse
soumission conforme.

93-07-198
Modifications
règl. 93-003

CONSIDÉRANT la demande de la direction des
Affaires juridiques du ministère des Affaires municipales, le
29 juin 1993;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

L'article V du règlement numéro 93-003 est modifié
de la façon suivante :

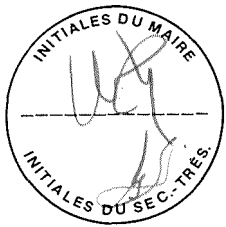
À la première ligne, remplacer les mots «imposé» et «exigé» par
«exigé» et «prélevé» et à la deuxième ligne, remplacer les mots
«en bordure» par «à l'intérieur».

93-07-199
Modifications
règl. 93-003 4

CONSIDÉRANT la demande de la direction des
Affaires juridiques du ministère des Affaires municipales, le
29 juin 1993;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

L'article V du règlement numéro 93-004 est modifié
de la façon suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

En remplaçant les deux dernières lignes du premier paragraphe après le mot «Pelchat» par «est approprié au présent règlement à même le fonds général»;

En remplaçant à la première ligne du deuxième paragraphe, les mots «imposé» et «exigé» par «exigé» et «prélevé» et à la deuxième ligne, les mots «en bordure» par «à l'intérieur».

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-006

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN RECENSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DANS LA VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE ET L'APPROPRIATION DES SOMMES NÉCESSAIRES À SA RÉALISATION.

ATTENDU QUE pour assurer une saine administration, il est impératif de connaître avec exactitude les données pertinentes aux statistiques de notre population;

ATTENDU QUE pour ce faire, nous devons procéder à un recensement démographique;

CONSIDÉRANT la tenue d'élection générale le 7 novembre 1993 et qu'un recensement doit être effectué relativement à la confection de la liste électorale;

CONSIDÉRANT QU'il y a avantage de procéder simultanément à la cueillette des données requises pour le recensement démographique et au traitement des données pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ORDONNÉ et STATUÉ par le Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE et STATUE ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE I

Le recensement de la population est décrété et réalisé entre le premier et le quinzième jour du mois d'août mil neuf cent quatre-vingt-treize.

ARTICLE II

Chaque unité de logement, résidence et/ou commerce est visité par les recenseurs dûment mandatés par la Ville entre 9:00 heures et 20:00 heures, chaque jour de la semaine.

ARTICLE III

Tout chef de famille et/ou toute personne responsable de personnes mineures et /ou tout citoyen habitant le territoire de la Ville doit répondre aux questions apparaissant sur le formulaire à cette fin par l'intermédiaire des recenseurs dûment identifiés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE IV

De plus, il est par le présent règlement décrété que les données recueillies par le recensement démographique servent à la confection de la liste électorale en vue du scrutin du 7 novembre 1993.

ARTICLE V

Le Secrétaire-trésorier et Président d'élection est autorisé à payer, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums, à même les fonds généraux de la Ville, toutes les dépenses inhérentes et nécessaires pour donner effet au présent règlement.

ARTICLE VI

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ par le Conseil le : 5 juillet 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le :

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le :

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-07-200
Adoption
règl.93-006

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le règlement décrétant un recensement démographique dans la Ville de Saint-Louis-de-France et l'appropriation des sommes nécessaires à sa réalisation est adopté.

93-07-201
Dérogation
mineure
Dos. : 93-005
Nicole Savary

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 93-005, soumise par Madame Nicole Savary, 1191, boulevard St-Louis à Saint-Louis-de-France (lot 274-P), relativement à l'agrandissement du garage existant (17' X 40') à 13 pieds de la ligne arrière au lieu de 38 pieds 9 pouces (25 %) tels qu'exigés au règlement numéro 315, art. 93;

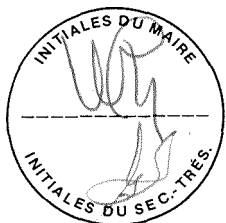
La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de construction à l'arrière;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

IL EST RÉSOLU QUE la demande de dérogation mineure numéro 93-005 est acceptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Le dossier de dérogation mineure portant le numéro 93-009 est reporté pour réévaluation, et le Conseil statuera à la séance ordinaire du 2 août 1993.

93-07-202
Projet
Rapide des
Forges

Ayant pris connaissance des études réalisées par Hydro-Québec relativement au dossier de réfection du barrage "La Gabelle" et la possibilité éventuelle de la construction d'un nouveau barrage aux "Rapides des Forges", le Conseil de Ville de Saint-Louis-de-France s'appuie sur les principes que notre région a grandement besoin d'un projet avec un impact économique d'importance tout en ayant une vision à long terme sur le projet à réaliser.

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR, APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN;

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Louis-de-France est d'avis qu'Hydro-Québec devrait :

- Donner immédiatement suite au projet de construction d'un nouveau barrage aux "Rapides des Forges";
- Prendre les moyens nécessaires pour minimiser les impacts de la désaffectation du barrage de "La Gabelle", tant pour les Municipalités de St-Étienne-des-Grès que de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Répondre aux attentes des citoyens de Saint-Louis-de-France, qui devront être expropriés, par un dédommagement équitable et une relocalisation aux abords du futur plan d'eau, préférablement à proximité de leur résidence actuelle.

93-07-203
Disposition
d'actif -
traitement de
texte AES

CONSIDÉRANT l'offre d'achat numéro 93-001, émise en date du 15 juin 1993, par Madame Gisèle Bonenfant, responsable de l'unité administrative;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil accepte l'offre de Madame Gisèle Bonenfant pour l'achat de notre système autonome de traitement de texte (système autonome AES 7165 et accessoires) pour la somme de vingt-cinq dollars (25 \$).

93-07-204
M.T.Q.
Permis
d'intervention

ATTENDU QUE la Ville peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 1993;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ATTENDU QUE la Ville doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

QUE la Ville demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas deux mille dollars (2 000 \$) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

93-07-205
Réparation
Regards
St-Alexis

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes portées à l'attention de la Ville, relativement à des regards défectueux sur le boulevard St-Alexis;

CONSIDÉRANT la réponse négative du ministère des Transport du Québec pour réparer lesdits équipements;

CONSIDÉRANT l'offre de service, datée du 29 juin 1993, émise par «Pagé Construction, div. Simard-Beaudry inc.», signée par le directeur des opérations, Monsieur Jean Comeau, ing.;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil accepte l'offre de service de «Pagé Construction, div. Simard-Beaudry inc.» pour la réparation desdits équipements, pour un montant n'excédant pas mille neuf cent quatre-vingts dollars (1 980 \$), taxes en sus, à être payé à même les fonds réservés à la voirie.

93-07-206
Cptes à payer
Gazonnements
J.M.B. inc.

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 5 juillet 1993, par Monsieur Alain Brouillette, c.a.;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil autorise le paiement des deux (2) factures de «Les Gazonnements J.M.B. inc.», datées du 14 juin 1993, au montant total de huit mille cinq cent soixante-cinq dollars et soixante-dix-sept cents (8 565,77 \$) dont mille cinq cent quarante et un dollars et vingt-neuf cents (1 541,29 \$) à être payés à même la retenue spéciale sur contrat du règlement numéro 314 - Place Ouellet, tel que recommandé dans la correspondance de Monsieur Roger Ratelle de «Consultants René Gervais inc.».

93-07-207
Congrès
A.C.F.M.Q.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

Monsieur Alain Brouillette, c.a., est autorisé à assister, accompagné, au colloque annuel de l'Association des Cadres financiers municipaux du Québec, les 15, 16 et 17 septembre 1993, à Magog;

Les frais d'inscription, de déplacement et de séjour sont défrayés par la Ville.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-07-208
Engagement
Stéphane Morin
Surveillant
Parc Masse

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-109,
émise en date du 30 juin 1993, par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil autorise l'engagement de Monsieur
Stéphane Morin, à titre de surveillant au Parc Masse, au
salaire minimum, à compter du 6 juillet 1993.

93-07-209
Signataires
Compte des
Terrains Jeux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-110,
émise en date du 30 juin 1993, par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Les signataires autorisés à signer les effets de
commerce à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France, pour
le compte des Terrains de Jeux, sont Monsieur Martin Falardeau
et Madame Monia Dubé, *ainsi que M. Alain Falardeau, C.A.*

93-07-210
Engagement
Bricolage
Bout d'Choux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-110,
émise en date du 30 juin 1993, par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil autorise l'embauche de Mesdames
Patricia Burton et Jade Bourgeois, au salaire minimum, à titre
d'animatrices pour le «Bricolage Bout d'Choux», et ce, à
compter du 6 juillet 1993.

93-07-211
Paiement
Réclamation
Alain Magny

CONSIDÉRANT la réclamation datée du 17 mai 1993,
soumise par Monsieur Alain Magny, du 731, rue Cadotte à Saint-
Louis-de-France;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise le versement de vingt-neuf
dollars et cinquante-quatre cents (29,54 \$) à Monsieur Alain
Magny, en règlement complet et final de ce dossier.

Avis de
motion

Je, soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la
Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de
la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une
prochaine séance, un règlement pour déterminer le nom de
certaines rues et installer la signalisation appropriée.



No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

93-07-212
Levée de
l'assemblée


Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

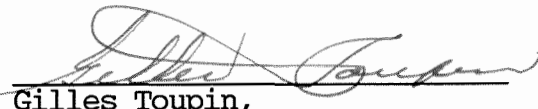
Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement concernant les fausses alarmes.

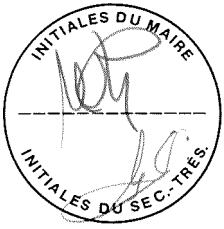
Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

2 août 93


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance spéciale de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 19 juillet 1993 à 19:00 heures, à la salle des délibérations du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

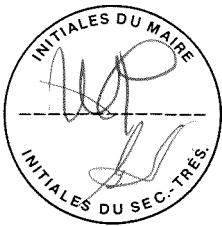
Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Prière;
2. Constatation du quorum et de la régularité de l'avis de convocation;
3. Embauche de Jade Bourgeois - Terrains de Jeux (mémo 93-114, M.F.);
4. Congrès U.M.R.C.Q. - autorisation de participation;
5. Proposition «Clôtures Mauriciennes» - Limite Caisse pop. et Ville de Saint-Louis-de-France / 05-07-93;
6. Acceptation de la soumission de «Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.» - Règlements numéros 93-003 et 93-004;
7. Mandat à «Laboratoire Laviolette» pour les travaux d'asphaltage des rues Maxime et Pelchat;
8. Fourniture de produits chimiques par un regroupement d'achats - Ville de Bécancour;
9. Paiement de la facture de «Consultants René Gervais inc.» /re : plans et devis des rues Maxime et Pelchat;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

Les avis de convocations ont été signifiés selon la loi.



No de résolution
ou annotation

93-07-213
Embauche
Jade Bourgeois
Terrains de
Jeux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-114, émise en date du 6 juillet 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise l'embauche de Madame Jade Bourgeois, au salaire minimum, à titre d'animatrice à mi-temps, aux Terrains de Jeux, et ce, à compter du 11 juillet 1993.

93-07-214
Congrès
U.M.R.C.Q.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne, Madame Noëlla C. Hamelin et Messieurs Jacques Boisclair, Denis Paquin Laurier Rousseau, membres du Conseil municipal, ainsi que le Directeur général, Monsieur Robert Bouchard sont autorisés à assister, accompagnés, au congrès annuel de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec, sous le thème «La passion des régions - Le pouvoir des gens d'action», les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1993, à Québec;

Les frais d'inscription, de déplacement et de séjour sont défrayés par la Ville.

93-07-215
Achat et
installation
de clôtures
limite de
la Caisse

CONSIDÉRANT la note de service, émise en date du 21 juin 1993, par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

CONSIDÉRANT la proposition reçue en date du 8 juillet 1993 par «Les Clôtures Mauriciennes enr.», signée par Monsieur Sylvain Marchand;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

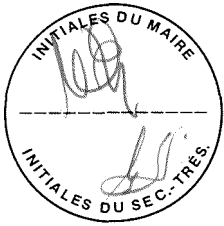
Le Conseil autorise «Les Clôtures Mauriciennes enr.» à procéder à l'installation d'une clôture neuve pour un montant ne dépassant pas mille sept cent soixante-huit dollars et vingt-trois cents (1 768,23 \$), dont cinquante pour cent (50 %) à être payé par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France et cinquante pour cent (50 %) à être payé par la Ville, à même les fonds non autrement appropriés.

93-07-216
Adjudication
soumission
règlements
93-003 et
93-004
Pagé Constr.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement, le 28 avril 1993, relativement aux travaux de pavage, bordures et éclairage, faisant l'objet des règlements portant les numéros 93-003 et 93-004.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions, préparée en date du 29 avril 1993, par Monsieur Roger J. Ratelle, T.Sc.A., de la firme de consultants «René Gervais, Groupe Conseil»;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

La soumission présentée par «Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.» en date du 28 avril 1993, est retenue et adjugée pour le montant de deux cent quarante-trois mille quarante et un dollars et huit cents (243 041,08 \$), comme étant la plus basse soumission conforme;

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer les documents y relatifs.

93-07-217
Mandat à
Laboratoire
Laviolette

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

La firme «Laboratoire Laviolette» est mandatée pour le suivi des travaux d'asphaltage décrits aux règlements numéros 93-003 et 93-004 (Maxime - Pelchat).

93-07-218
Autorisation
Appel d'offres
Fournitures
de produits
chimiques

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

ATTENDU QUE la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie-Bois-Francs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Bécancour est autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France et ce, pour l'année 1994.

93-07-219
Paiement des
factures
Consultants
René Gervais

CONSIDÉRANT l'acceptation datée du 14 juillet 1993, des règlements 93-003 et 93-004, par le Sous-ministre adjoint, Monsieur Jacques Fournier du ministère des Affaires municipales du Québec;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 62293, datée du 26 février 1993, au montant de seize mille cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante-huit cents (16 193,58 \$) ainsi que de la facture numéro 64693, datée du 30 avril 1993, au montant de deux mille deux cent cinquante-sept dollars et cinquante-six cents (2 257,56 \$), à la firme d'ingénieur-conseil «Consultants René Gervais inc.» relativement à la préparation des plans et devis pour les travaux d'asphaltage sur place Maxime ainsi que les travaux d'asphaltage, de bordures et d'éclairage sur la rue Pelchat.



No de résolution
ou annotation

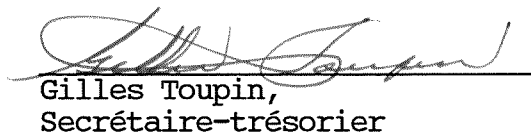
93-07-220
Levée de
l'assemblée

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le
Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 2 août 93


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ent., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 2 août 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers :

Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Jean-Pierre Ayotte, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ABSENCES MOTIVÉES :

Monsieur le Maire Wilfrid Champagne
Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin
Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

93-08-221
Nomination
Président de
l'assemblée

CONSIDÉRANT l'absence motivée de Monsieur le Maire Wilfrid Champagne et du maire suppléant, Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 328 L.C.V.;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte est nommé président de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Nomination du président de l'assemblée
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Adoption des procès-verbaux des séances des 21 juin, 5 et 19 juillet 1993
7. Affaires découlant des procès-verbaux
8. Lecture de la correspondance
9. Rapport sur les permis de construction
10. Dépôt sur l'état des revenus et des dépenses



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

11. Adoption de la liste des comptes à payer 93-007
12. Autorisation d'un emprunt temporaire:
 - Règlement numéro 93-002
 - Règlement numéro 93-003
 - Règlement numéro 93-004
13. Participation de l'ingénieur municipal au congrès de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec (A.I.M.Q.)
14. Renouvellement du contrat d'entretien ménager pour 4 mois
15. Cour municipale
re : Pierre-Paul Sirois
16. Appui au projet de centre communautaire du secteur des Chenaux
17. Réparation des lumières de la piste cyclable
18. Location de la salle - AFÉAS
19. Paiement des factures numéros ce1536 et 43473
20. Dérogation mineure :
Dossier 93-009 / Yvon Genest
21. Grief numéro 93-001
22. Louisbourg en Fête
23. Temps supplémentaire - Monia Dubé
24. VARIA
 - a) Engagement de Yan Béland (Parcs)
 - b) Article 25
 - c) Autorisation commandite Chambre de Commerce
 - d) Avance de 540 \$ - Fête Nationale
 - e) Autorisation signature du protocole d'entente avec la Caisse Populaire Desjardins
 - f) Motion de félicitations à Martin Guilbert
25. Avis de motion
26. Intervention du public
27. Levée de l'assemblée

93-08-222
Adoption
Ordre du Jour

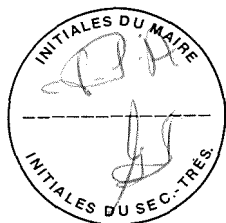
SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

L'ordre du jour est adopté tel que modifié en biffant les items 15, 16 et 20 inscrits à l'ordre du jour et en incluant les items a), b), c), d), e) et f) inscrits à VARIA.

93-08-223
Adoption
Proc.-verb.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Les procès-verbaux des séances des 21 juin, 5 et 19 juillet sont adoptés en ajoutant le nom de «Monsieur Alain Brouillette, comptable agréé», à la fin du texte de la résolution numéro 93-07-209.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

C O R R E S P O N D A N C E

- | | |
|--|--|
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Jacques Fournier
Sous-ministre, adjoint | Re : Approbation du
règlement n° 93-003 |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Jacques Fournier
Sous-ministre, adjoint | Re : Approbation du
règlement n° 93-004 |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. adm. financière
Gérard Thomas, Service vérification | Re : Rapport financier 1992
(corrections) |
| Gouvernement du Québec
Min. de l'Agriculture
des Pêcheries et de l'Alimentation
Johanne Tremblay
Responsable du concours | Re : Invitation à participer
«Prix de reconnaissance
du comité d'embellis-
sement» |
| Gouvernement du Québec
Min. de l'Environnement
Direction de l'assainissement urbain
Kamal Karazivan, ing.
Service du suivi de l'exploitation | Re : Programme de suivi de
vos ouvrages
d'assainissement |
| Gouvernement du Québec
Min. de l'Environnement
Dir. de l'assainissement urbain et
Soc. québ. d'ass. des eaux
Jacques Lapointe, ing.
Germain Laberge, ing. | Re : Ouvrage d'assainis-
sment des eaux |
| Gouvernement du Québec
Min. de l'Environnement
Dir. de l'assainissement urbain
Kamal Karazivan, ing. | Re : Mesure du niveau des
boues dans les étangs
aérés |
| Gouvernement du Québec
Min. de l'Environnement
Dir. rég. Mauricie - Bois-Francs
Jean-Pierre Gélinas
Directeur régional adjoint, int. | Re : Prog. Environnement-
Plage
Résultats d'analyse
bactériologique
Domaine au Grand R |
| Gouvernement du Québec
Min. de l'Environnement
Dir. rég. Mauricie - Bois-Francs
Jean-Pierre Gélinas
Directeur régional adjoint, int. | Re : Prog. Environnement-
Plage
Résultats d'analyse
bactériologique
Domaine au Grand R |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Gouvernement du Québec Min. de l'Environnement Dir. rég. Mauricie - Bois-Francs Philippe Bussières Directeur régional	Re : Prog. Environnement- Plage Résultats d'analyse bactériologique Domaine au Grand R
Gouvernement du Québec Min. de l'Environnement Dir. rég. Mauricie - Bois-Francs Jean-Pierre Gélinas Directeur régional adjoint, int.	Re : Prog. Environnement- Plage Résultats d'analyse bactériologique Domaine Scouts
Gouvernement du Québec Min. de l'Environnement Dir. milieu agricole et contrôle des pesticides Hélène Weber, Directrice	Re : Brochure intitulée «Les pesticides à la maison : le moins possible»
Gouvernement du Québec Min. Énergie et Ressources Dir. des produits pétroliers Pierre Lavallée, Directeur	Re : Enregistrement des équipements pétroliers
Gouvernement du Québec Robert Middlemiss Ministre délégué aux Transports	Re : Subvention Pavage des rues St-Jean Ouest et St-Alexis Est et Ouest
Gouvernement du Québec Min. de la Sécurité publique Dir. gén. de la sécurité civile Jacques Gariépy, Dir. des opérations régionales	Re : Mise à jour «Répertoire des services incendies»
Gouvernement du Canada Centre d'Emploi pour étudiants Marielle Béliveau, resp.	Re : Certificat de reconnaissance «Embauchez des étudiants»
C.P.T.A.Q.	Re : Décision rendue - Hélène Boisvert, lot P-252
Soc. québ. d'ass. des eaux François Rochette, ing. Directeur régional Région du Nord-Ouest	Re : Rapport d'avancement de projet pour la période du 12-03-93 au 04-06-93
Soc. québ. d'ass. des eaux Paul Phaneuf, Vice-président Relations municipales	Re : Troisième addenda - Projet d'assainis- sment des eaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Dessureault, Leblanc, Lefebvre, Re : Remerciement pour
Comptables agréés le mandat de
Claude Lefebvre, c.a. vérification 1993

Ferron, Tousignant, Pagé Re : Offre de services -
& Ass. inc. Assurances

Photocartothèque Québécoise Re : Nouveautés
«Cartes régionales»

Syndicat Producteurs de Bois Re : Pulvérisation
de la Mauricie d'herbicides
Doris Veillette, tech. f.

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de juillet 1993, vingt-six (26) permis, totalisant la somme de quatre cent cinquante-deux mille trois cents dollars (452 300 \$), ont été émis pour construction.

Mention
Dépôt - État
rev. et dép.

Mention est faite au présent procès-verbal que conformément aux dispositions de l'article 105.4 L.C.V. l'état des revenus et des dépenses a été déposé devant le Conseil.

93-08-224
Adoption
Cptes à payer

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La liste des comptes à payer numéro 93-007 est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-007

1. Claude Arbour inc.	437,97 \$
2. Arcotec inc.	55,47
3. Beaumier, Richard Avocats	837,33
4. Bélitec inc.	27,82
5. Bibliothèque Centrale de Prêt	652,78
6. Bonaventure Communication (TAS) enr.	268,68
7. Pièces d'autos Vianney André inc.	12,66
8. Gilles Brûlé	20,40
9. Marc Brûlé inc.	20,63
10. Buromax	576,10
11. Centre du trophée	121,17
12. Centre mécanique Mauricie inc.	396,65
13. Chambre de Commerce	99,00
14. Les Clôtures Mauriciennes enr.	1 768,23
15. Complexe Sportif	262,62
16. Construction S.R.B. S.C.C.	1 662,92
17. Cooke et Fils enr.	28,78
18. Copie X Press	189,92
19. Alex Coulombe (1980) inc.	65,00
20. Courrier Purolator ltée	58,59
21. Décoralium inc.	244,82
22. D. de Montigny et fils inc.	400,00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

23.	Deschamps photo	223,53	\$
24.	Jean-Paul Deshaies inc.	93,39	
25.	Paul Diamond grossiste	67,94	
26.	Diesel traction # 262	59,90	
27.	Distribution Robert enr.	605,65	
28.	Dona Inc.	17,76	
29.	Monia Dubé	147,90	
30.	Les Éditions Yvon Blais inc.	479,31	
31.	Egzakt Publicité/Communication	470,10	
32.	Embouteillage Coca-Cola ltée	319,79	
33.	Les Ent. Elec. Michel Lamothe enr.	5 346,34	
34.	Les Entreprises Paul Guévin enr.	7 142,50	
35.	Les Estampes P.G. (1981) inc.	80,96	
36.	Le Festifrançien	634,60	
37.	Fortin Investigation et Sécurité	10 668,52	
38.	Fleuriste Cormier	83,38	
39.	Floriculture Gauthier inc.	63,46	
40.	Forkem Produits d'entretien	109,22	
41.	Foucher Industriel inc.	1 980,19	
42.	Garage Jacques Martin	184,89	
43.	Garage Jacques Ricard inc.	60,00	
44.	Garage Jacques Savary enr.	38,00	
45.	Garage Théo Thibeault	55,00	
46.	Christian Gendron	98,31	
47.	Sébastien Girard	112,88	
48.	L'Hebdo Journal	1 452,20	
49.	Heenan Blaikie	2 102,69	
50.	Hélie'n Sport	1 525,39	
51.	Henri Bourgeois inc.	27,44	
52.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	202,23	
53.	Industries Fortier	1 524,24	
54.	Jam-Bec	307,07	
55.	Journal Larochelle	305,00	
56.	Laboratoire de l'Environnement LCQ	309,36	
57.	Hélène Lemire	165,00	
58.	Location Buromax inc.	415,09	
59.	Les Logiciels NCP inc.	1 709,12	
60.	Machineries Baron & Tousignant ltée	172,56	
61.	Magnor inc.	1 280,41	
62.	Manpower Qué. ltée	565,36	
63.	Marché Mario Garneau	52,96	
64.	Matériaux de Construction S.L. inc.	87,95	
65.	Métropolitain Communication inc.	317,15	
66.	Clément Morin et Fils inc.	20,11	
67.	Motorola Canada ltée	517,93	
68.	M.R.C. de Francheville	50,00	
69.	Outibo inc.	495,81	
70.	J.D. Paré Électrique inc.	105,81	
71.	Pépinière Cormier	2 588,31	
72.	Perco ltée	275,85	
73.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	146,28	
74.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	162,85	
75.	Plomberie Décors T.-R. inc.	151,34	
76.	Pluritec Laboratoire ltée	111,28	
77.	Sylvie Poulin	25,50	
78.	Presto	216,90	
79.	Produits Chimiques CCC ltée	4 441,96	
80.	Les Publications du Québec	16,00	
81.	Quévis inc.	61,14	
82.	R.D.S. Radio inc.	367,48	
83.	Reliure Travaction inc.	131,39	
84.	Gilbert Roberge	166,92	
85.	Rubilog inc.	1 118,62	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

86. Service Sanitaire Marcel Rivard	106,82 \$
87. Signalisation ACME (Québec) inc.	18,20
88. Simard Beaudry inc.	514,83
89. Soc. Qué. d'Assainissement des eaux	8 981,68
90. Pétroles Sonerco (1990) inc.	198,35
91. Station Service N.G.	122,50
92. J. St-Cyr & Frères ltée	972,45
93. Supérieur Propane inc.	137,41
94. Systèmes d'alarmes Richard inc.	120,00
95. UAP inc. (# 067)	225,66
96. Vertdure	600,00
97. Ville de Trois-Rivières	1 502,18
98. Westburne Québec inc.	618,13

TOTAL : 75 161,97 \$

FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS - FOLIO 2570 93-007

1. Les Clôtures Mauriciennes enr.	11 795,68 \$
2. Société de Géomatique Intern. inc.	1 780,48

TOTAL : 13 576,16 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de juillet 1993.

BELL CANADA

07-07-1993	378-9926	295,20 \$	
	371-9226	4,68	
	372-9226	39,34	
	372-9227	43,00	
			<u>382,22 \$</u>
13-07-1993	376-8436	45,46 \$	
	376-0654	43,90	
	374-4486	19,47	
	374-6550	865,26	
	ligne info.	196,29	
			<u>1 170,38 \$</u>
21-07-1993	373-3789	39,34 \$	
	379-6915	84,98	
			<u>124,32 \$</u>



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

27-07-1993	371-9226	4,68 \$	
	691-3087	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1843	42,70	
			<hr/>
			260,88 \$
			<hr/>
			TOTAL: <u>1 937,80 \$</u>

BELL CELLULAIRE

20-07-1993	372-7352	51,36 \$	
			<hr/>
			51,36 \$
			<hr/>
			TOTAL: <u>51,36 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de juillet 1993.

HYDRO-QUÉBEC

07-07-1993	820, Hôtel Ville	1 788,33 \$	
			<hr/>
			1 788,33 \$
13-07-1993	55, Masse	157,39 \$	
	220, Masse	210,50	
			<hr/>
			367,89 \$
21-07-1993	200, Masse	1 630,71 \$	
	671, des Loisirs	1 027,11	
	200, de la Mairie	2 237,97	
	10, Marchand	2 667,98	
	820, Hôtel Ville	265,05	
			<hr/>
			7 828,82 \$
27-07-1993	100, de la Mairie	441,98 \$	
			<hr/>
			441,98 \$
			<hr/>
			TOTAL: <u>10 427,02 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des dépenses en immobilisations, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 101 154,31 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-08-225
Emprunt temp.
Règ. n° 93-002

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 93-002, relatif à l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et décrétant un emprunt par billets au montant de cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$);

CONSIDÉRANT l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires Municipales en date du 18 juin 1993;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 567 L.C.V.;

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France est autorisé à emprunter par billets, à la Caisse Populaire de Saint-Louis-de-France un montant n'excédant pas 90 % du montant autorisé de cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$) par le ministère des Affaires Municipales soit cent trente-neuf mille cinq cents dollars (139 500 \$) pour les fins dudit règlement numéro 93-002.

Le Conseiller, Monsieur Jean-Pierre Ayotte et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer les documents y relatifs.

93-08-226
Emprunt temp.
Règ. n° 93-003

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 93-003, relatif à des travaux d'asphaltage de la rue Maxime, de la place Maxime et une partie de la rue Jean-Pierre, lots numéros 484-52 (rue), 484-56 (rue), 485-147 (rue) et 485-149 (rue) et décrétant un emprunt par billets au montant de cinquante-deux mille dollars (52 000 \$);

CONSIDÉRANT l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires Municipales en date du 14 juillet 1993;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 567 L.C.V.;

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France est autorisé à emprunter par billets, à la Caisse Populaire de Saint-Louis-de-France un montant n'excédant pas 90 % du montant autorisé de cinquante-deux mille dollars (52 000 \$) par le ministère des Affaires Municipales soit quarante-six mille huit cents dollars (46 800 \$) pour les fins dudit règlement numéro 93-003.

Le Conseiller, Monsieur Jean-Pierre Ayotte et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer les documents y relatifs.



No de résolution
ou annotation

93-08-227
Emprunt temp.
Rég. n° 93-004

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 93-004, relatif à des travaux de construction de pavage, bordure et éclairage dans les rues Germain, Pelchat, Jean-Pierre, lots numéros (rues) 487-31, 487-78, 487-79, 487-86 et 487-87 et projections de rues, lots numéros (rues) 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84 et 487-85 et décrétant un emprunt par billets au montant de deux cent dix-neuf mille dollars (219 000 \$);

CONSIDÉRANT l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires Municipales en date du 14 juillet 1993;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 567 L.C.V.;

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France est autorisé à emprunter par billets, à la Caisse Populaire de Saint-Louis-de-France un montant n'excedant pas 90 % du montant autorisé de deux cent dix-neuf mille dollars (219 000 \$) par le ministère des Affaires Municipales soit cent quatre-vingt-dix-sept mille cent dollars (197 100 \$) pour les fins dudit règlement numéro 93-004.

Le Conseiller, Monsieur Jean-Pierre Ayotte et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer les documents y relatifs.

93-08-228
Participation
Congrès
A.I.M.Q.

CONSIDÉRANT la note de service datée du 16 juillet 1993 émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement au congrès annuel de l'A.I.M.Q.;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, est autorisé à assister au congrès de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec, à Sherbrooke les 20 et 21 septembre 1993;

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacement sont payés par la Ville.

93-08-229
Renouvellement
Contrat
ent. ménager

CONSIDÉRANT la lettre datée du 20 juillet 1993 adressée à Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, par Monsieur Lucien Chartier, Directeur de «Les Entreprises de nettoyage M.P. inc.», relativement au contrat d'entretien ménager;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le contrat d'entretien ménager est prolongé jusqu'au 16 novembre 1993 aux mêmes conditions, soit un montant mensuel de huit cent quarante-sept dollars et quarante-six cents (847,46 \$), taxes applicables en sus.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-08-230

Autorisation
paiement
rép. lumière

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-115, datée du 21 juillet 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs, concernant les frais de réparation des lumières de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels sont plus élevés que ceux estimés;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Les frais réels de la réparation des lumières de la piste cyclable sont approuvés pour paiement de la somme de deux mille quatre cent quarante dollars et quarante-quatre cents (2 440,44 \$).

93-08-231

Location salle
AFÉAS

CONSIDÉRANT la demande de l'AFÉAS relativement à la tenue de l'exposition artisanale;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil accepte la recommandation de Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs, d'appliquer la tarification de deux cents dollars (200,00 \$) plus taxes applicables selon la note de service numéro 93-116, datée du 21 juillet 1993.

93-08-232

Paiement fact.
ce1536 et
43473

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le paiement de la facture numéro ce1536 du Centre d'Évaluation Multi-Ressources, datée du 13 juillet 1993 au montant de cinq mille six cent soixante-quatre dollars (5 664,00 \$) à même les surplus réservés pour consultant et implantation informatique;

Le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 43473 de Vitrierie Yvon Lambert (1992) enr., datée du 30 juin 1993 au montant de mille deux cent trente-neuf dollars et soixante-six cents (1 239,66 \$) à être payé à même les surplus réservés pour bâtiments.

93-08-233

Grief
93-001

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal maintient la décision datée du 23 juillet 1993 du Directeur du personnel, Monsieur Alain Brouillette, confirmant que le grief numéro 93-001 relativement aux coupures de salaire est jugé non fondé en fait et en droit.

93-08-234

Fête sur la
rue Louisbourg

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil entérine la tenue de la Fête organisée par les citoyens de la rue Louisbourg telle qu'énoncée dans le mémo numéro 93-117 de Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs de la Ville.



No de résolution
ou annotation

93-08-235
Temps suppl.
Monia Dubé

CONSIDÉRANT la note de service datée du 23 juillet 1993, numéro 93-119, signée par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs, au sujet du temps supplémentaire effectué par Monia Dubé;

SUR PROPOSITION de Monsieur de Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Il est résolu que le temps supplémentaire en rapport avec ladite note de service soit et est payé à la Coordonnatrice des terrains de jeux, Monia Dubé.

93-08-236
Engagement
Yan Béland

Tel qu'expliqué dans le mémo 93-100 du 30 juillet 1993 présenté par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil ratifie l'embauche, au salaire minimum, de Monsieur Yan Béland en remplacement de Madame France Chaîné comme animateur aux terrains de jeux.

93-08-237
«Article 25»

CONSIDÉRANT la note de service 93-123 datée du 30 juillet 1993 transmise par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE Le Conseil accepte le remplacement de Messieurs Dany Marchand, André Mineault et Claude Thivierge par Messieurs Christian Boucher, Yvon Bouchard et Dominic Côté, à titre d'employés au projet «Article 25», aux conditions y stipulées.

93-08-238
Commandite
Chambre de
Commerce

Suite à la demande d'appui financier présentée par la Chambre de Commerce de Saint-Louis-de-France pour défrayer les coûts du vin d'honneur dans le cadre de son tournoi de golf, le 28 août prochain;

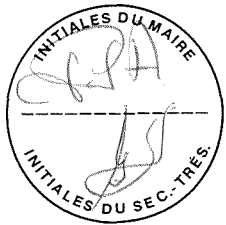
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le Conseil verse la somme de quatre cents dollars (400 \$) à la Chambre de Commerce de Saint-Louis-de-France à titre de contribution au vin d'honneur lors de cet évènement.

93-08-239
Avance - Fête
Nationale

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise l'avance de fonds au montant de cinq cent quarante dollars (540 \$), en attendant le solde de la subvention pour la somme correspondante dans le cadre des festivités de la Fête Nationale.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-08-240
Prot. d'ent.
Caisse Pop.

CONSIDÉRANT la note de service 93-125, du 30 juillet 1993, présentée par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec les Caisses Populaires Desjardins pour la tenue d'un tournoi de balle, les 28 et 29 août 1993 conformément aux dispositions exposées dans ladite note de service.

93-08-241
Félicitations
M. Guilbert

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat d'État faisait récemment parvenir le parchemin des «Prix Jeunesse» de la Fête du Canada à Monsieur Martin Guilbert;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN


Le Conseil de Ville de Saint-Louis-de-France adresse ses plus sincères félicitations au récipiendaire, Monsieur Martin Guilbert.


93-08-242
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

Septembre 1993


Jean-Pierre Ayotte,
Président
En vertu de la
Résolution n° 93-08-221


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 16 août 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Messieurs les Conseillers :

Jean-Pierre Ayotte

Claude Bourgeois

Jacques Boisclair

Denis Paquin

Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame le Conseiller Noëlla C. Hamelin

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Nomination d'un Secrétaire-trésorier adjoint
6. Liste des comptes à payer 93-007 (2^e)
7. Mandat à «Bonaventure Communication»
re : Télépage / Garde de la Voirie
8. Location d'un pick-up
9. Cour municipale : re : Monsieur Pierre-Paul Sirois
10. Congrès / A.Q.D.L.M. - Martin Falardeau
11. Engagement d'un surveillant au Parc Masse
12. Services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux - Autorisation appels d'offres / Ville de Cap-de-la-Madeleine
13. Refinancement des règlements 196, 197, 203 (203-A) et 207
(re : adjudication de la soumission la plus avantageuse approuvée par le M.A.M.)
14. Refinancement des règlements 196, 197, 203 (203-A) et 207
(re : résolution de concordance / billets au lieu d'obligations)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

15. VARIA
 - a) Participation à la journée provinciale du concours «Villes, villages et campagnes fleuris»
 - b) Résolution de félicitations à l'équipe du Festifrancien
16. Avis de motion
17. Intervention du public
18. Levée de l'assemblée

93-08-243
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

L'ordre du jour est adopté en incluant les items a) et b)
inscrits à VARIA.

93-08-244
Nomination
Sec.-trés.
adj.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Monsieur Alain
Brouillette, c.a. est nommé Secrétaire-trésorier adjoint du 23
août 1993 au 3 septembre 1993, inclusivement.

93-08-245
Adoption
Cptes à payer
(liste - 2^e)

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

La liste des comptes à payer numéro 93-007 (2^e)
est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-007 (2^e)

1. Cap Excavation inc.	12 240,80 \$
2. Pavage Citadelle inc.	9 752,58
3. Simard Beaudry inc.	9 137,81

TOTAL : 31 131,19 \$

93-08-246
Mandat pour
télépage
(garde voirie)
Bonaventure
communication

CONSIDÉRANT la note de service, datée du 5 août
1993, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

La Compagnie «Bonaventure Communication» est
mandatée pour assurer la relève téléphonique de notre Service
de Voirie.



No de résolution
ou annotation

93-08-247
Location
d'un
pick-up

93-08-248
Congrès
A.Q.D.L.M.
M. Falardeau

93-08-249
Engagement
surveillant
Parc Masse
(Steve
St-Laurent)

93-08-250
Autorisation
Ville du Cap
Appels d'of-
fres pour
l'analyse de
laboratoire
(traitement
de l'eau)

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT la note de service, datée du 5 août 1993, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

Le Conseil autorise la location d'un pick-up, au montant de six cent cinquante dollars (650 \$) par mois, mille kilomètres (1 000 km) inclus par mois, surplus à seize cents le kilomètre (0,16 \$/km), pour une période de deux (2) mois, à compter du 11 août prochain, le tout tel que décrit dans la confirmation écrite de «Tilden Location», datée du 3 août 1993 et signée par Monsieur Gilles Rheault.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-127, datée du 5 août 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise Monsieur Martin Falardeau à assister, accompagné, au congrès de l'Association Québécoise des Directeurs de Loisirs de la Mauricie, les 1^{er}, 2, 3 et 4 septembre prochain à Rivière-du-Loup;

Les frais d'inscription au montant de trois cent quatre-vingt-dix dollars (390 \$), de séjour et de déplacement sont défrayés par la Ville.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-128, datée du 6 août 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil entérine l'engagement de Monsieur Steve St-Laurent, au salaire minimum, rétroactivement au 4 août 1993, à titre de surveillant au Parc Masse, en remplacement de Monsieur Stéphane Morin.

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des analyses d'eau potable;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des analyses non différenciées;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation de méthodes similaires;

ATTENDU QUE la Ville est invitée à adhérer au Regroupement d'achats Mauricie-Bois-Francis;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine est autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs aux services d'analyses de laboratoire pour le traitement des eaux, pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France et ce, pour les années 1994, 1995 et 1996.

93-08-251
Refinancement
règl. 196, 197
203 (203-A)
et 207
Adjudication
soumission

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Lévesque Beaubien Geoffrion inc. pour son emprunt de cent quarante-deux mille trois cents dollars (142 300 \$) par billets, en vertu des règlements numéros 196, 197, 203 (203-A) et 207, au prix de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent vingt-huit dollars (98 528 \$), échéant en série 5 ans, comme suit :

10 300 \$	4,75 %	1 ^{er} septembre 1994
11 000 \$	5,75 %	1 ^{er} septembre 1995
11 700 \$	6,25 %	1 ^{er} septembre 1996
12 700 \$	6,50 %	1 ^{er} septembre 1997
96 600 \$	6,75 %	1 ^{er} septembre 1998

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables, par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

93-08-252
Refinancement
règl. 196, 197
203 (203-A)
et 207
Résolution
de concor-
dance / bil-
lets au lieu
d'obligations

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter, par billets, un montant total de cent quarante-deux mille trois cents dollars (142 300 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
196	6 600 \$
197	25 400 \$
203 (203-A)	60 300 \$
207	50 000 \$

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 1^{er} septembre 1993;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.-	10 300 \$
2.-	11 000 \$
3.-	11 700 \$
4.-	12 700 \$
5.-	13 500 \$

5.- 83 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 1^{er} septembre 1993); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 196, 197, 203 (203-A) et 207, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

TABLEAU COMBINÉ

MUNICIPALITÉ : VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

MONTANT : 142 300 \$

DATÉ DU : 1^{er} SEPTEMBRE 1993

4 RÈGLEMENTS

ANNÉE	196	197	203 (203-A)	207	TOTAL
1	500 \$	1 800 \$	4 400 \$	3 600 \$	10 300 \$
2	500 \$	2 000 \$	4 600 \$	3 900 \$	11 000 \$
3	500 \$	2 100 \$	5 000 \$	4 100 \$	11 700 \$
4	600 \$	2 300 \$	5 300 \$	4 500 \$	12 700 \$
5	600 \$	2 400 \$	5 800 \$	4 700 \$	13 500 \$
6	700 \$	2 500 \$	6 100 \$	5 100 \$	14 400 \$
7	700 \$	2 800 \$	6 600 \$	5 500 \$	15 600 \$
8	800 \$	2 900 \$	7 000 \$	5 800 \$	16 500 \$
9	800 \$	3 200 \$	7 500 \$	6 200 \$	17 700 \$
10	900 \$	3 400 \$	8 000 \$	6 600 \$	18 900 \$
	6 600 \$	25 400 \$	60 300 \$	50 000 \$	142 300 \$

96 600 \$

83 100 \$
à refinancer



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-08-253

Inscription
Journée prov.
«Villes, vil-
lages, campa-
gnes fleuris»

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil autorise Monsieur Claude Bourgeois,
à assister, accompagné, à la journée provinciale du concours
«Villes, villages et campagnes fleuris» qui se tiendra à St-
Léonard, le 4 septembre prochain.

Les frais d'inscription au montant de cent
dollars (100 \$) et de déplacement sont payés à même le budget
«Villes, villages et campagnes fleuris».

93-08-254

Félicitations
Comité du
Festifrancien

CONSIDÉRANT les festivités de la deuxième
édition du «Festifrancien» qui se sont déroulées du 17 au 23
juin 1993;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil municipal transmet ses plus sincères
félicitations au Comité du «Festifrancien», deuxième édition.

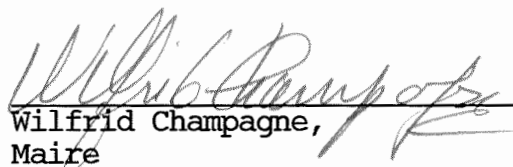
93-08-255

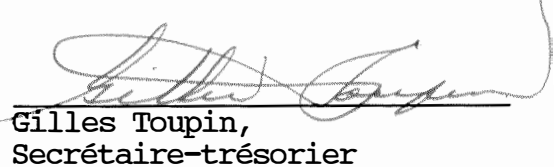
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

7 Septembre 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance spéciale de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 23 août 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Alain Brouillette, Sec.-trésorier adj.

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Prière;
2. Constatation du quorum et de la régularité de l'avis de convocation;
3. Avance de fonds de 300 \$ sur la subvention annuelle prochaine - Comité de tennis (mémo 93-129, M.F.);
4. Dérogation mineure 93-009 - Yvon Genest;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Les avis de convocations ont été signifiés selon la loi.

93-08-256
Avance de
fonds sur
subvention
Comité de
Tennis

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-129, émise en date du 16 août 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

ET RÉSOLU d'autoriser le déboursé de la somme de trois cents dollars (300 \$) au Comité de Tennis, pour l'achat d'un lance-balle, celle-ci devant être considérée comme une avance sur le montant de la subvention prochaine attribuée à l'organisme pour 1994.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-08-257
Dérogation
mineure
Y. Genest
(93-009)

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Monsieur Yvon Genest (numéro 93-009) affectant l'immeuble situé au 381, rue Élément (lot 486-59) :

«Implantation d'un abri d'auto à 18 pouces de la ligne latérale au lieu de 39 pouces demandés au règlement numéro 315, article 31.2»;

ATTENDU l'avis du Comité Consultatif d'Urbanisme donné lors de la réunion régulière et mensuelle, tenue le 9 juin 1993;

ATTENDU la signature de tous les propriétaires voisins appuyant cette demande et précisant qu'elle n'affectera en aucun cas leurs droits;

ATTENDU la convocation des intéressés par avis public paru dans l'édition du quotidien «Le Nouvelliste» du 4 août 1993;

ATTENDU QUE l'immeuble se situe à l'angle des rues Élément et Babineau;

ATTENDU QUE l'accès à la propriété pour fins de sécurité peut s'effectuer à l'arrière de la maison par la rue Babineau et par la marge latérale entre la rue Babineau et la construction existante;

ATTENDU QUE le projet nécessitant la dérogation mineure consiste en l'implantation d'une aire ouverte «abri d'auto»;

EN CONSÉQUENCE et;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 93-009, émise par Monsieur Yvon Genest, laquelle est pour autoriser l'implantation exclusive d'un abri d'auto à 18 pouces de la ligne de division avec le terrain voisin (lot 486-57).

93-08-258
Levée de
l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: _____

7 Septembre 1993

Wilfrid Champagne
Maire

Alain Brouillette
Secrétaire-trésorier adjoint
en vertu de la résolution
numéro 93-08-244



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 7 septembre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ABSENCES MOTIVÉES :

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Ayotte
Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 16 août 1993 et de la séance spéciale du 23 août 1993.
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 93-008
10. Renouvellement du mandat de Gilles Toupin à l'O.M.H.
11. Autorisation d'achat de matériel de camping
(re : Terrains de jeux)
12. Prolongement d'une semaine au contrat de Monia Dubé
13. Autorisation d'embauche de Rima Alami
(re : contrat «Man Power»)
14. Autorisation de signatures pour le renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur (bibliothèque)
15. Autorisation de signatures du 3^e Addenda à la convention de réalisation - projet d'assainissement des eaux
16. Aménagement de la piste cyclable (re : autorisation de conclure une entente avec le M.T.Q.)
17. Engagement des professeurs et appariteurs au gymnase
(re : programmation automne 1993)
18. Engagement d'animateurs pour la Maison des Jeunes 93-94
19. Engagement «Projet - Article 25» / Richard St-Germain
20. Acceptation de la soumission pour la réfection des trottoirs sur le boulevard St-Louis
21. Formation d'un Comité de Toponymie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

22. Paiement par anticipation des règlements # 93-003 et # 93-004, actuellement en cours
23. Acceptation de la soumission de «Buromax» (re : achat d'ameublement de bureau)
24. Acceptation de la soumission de «Construction André Boulard inc.» (re : réaménagement de bureau)
25. Achat d'équipement pour le système de classement (1 colonne 5 rotors)
26. Prolongation de Diane Trudel - archiviste
27. Engagement de Gaétan Bussièrès - concierge suppléant
28. Dédommagement aux juges du concours «Villes, villages et campagnes fleuries» 1993
29. Adoption du règlement # 93-007 (règlement concernant les systèmes d'alarme)
30. Adoption du règlement # 93-008 (règlement relatif à l'appellation de certaines rues et de certains arrêts obligatoires)
31. VARIA
 - a) Autorisation de signatures des conventions collectives (Employés de bureau, employés manuels, bibliothèque et pompiers)
32. Avis de motion
33. Intervention du public
34. Levée de l'assemblée

93-09-259
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

L'ordre du jour est adopté en incluant l'item a)
inscrit à VARIA.

93-09-260
Adoption
proc.-verbaux

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Les procès-verbaux des séances des 2, 16 et 23
août 1993 sont adoptés tels que rédigés.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Jacques Fournier
Sous-ministre, adjoint

Re : Approbation du
refinancement
règl. 196, 197, 203
(203-A) et 207

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Florent Gagné
Sous-ministre

Re : Dépliant «Mairesse
et conseillères :
pour participer à la
prise de décision»



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

- | | |
|---|---|
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Administ. financ.
Germain Dion | Re : Réception de 5 titres
d'emprunt (billets)
règl. 196, 197, 203
(203-A) et 207 |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. de l'Administ. financ.
Guy Lévesque, dir. adj. | Re : Refinancement - emprunt
de 385 300 \$, échéant
le 12 décembre 1993 |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan, Ministre | Re : Fonds de péréquation
Chèque 48 718,00 \$ |
| Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Direction des Communications
Robert Aubé, directeur | Re : Dépliants (2) :
Informations sur
les élections |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Dir. rég. Mauricie - Bois-Francs
Philippe Bussièrès
Directeur régional | Re : Prog. Environnement-
Plage
Résultats d'analyse
bactériologique
Domaine au Grand R |
| Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction rég. Mauricie - Bois-Francs
Philippe Bussièrès
Directeur régional | Re : Prog. Environnement-
Plage
Résultats d'analyse
bactériologique
Domaine Scouts |
| Gouvernement du Québec
Ministère de la Sécurité publique
Vallier Bergeron, responsable
de la campagne | Re : Campagne nationale de
prévention des incen-
dies : «Pense plus vite
que le feu» |
| Gouvernement du Québec
Robert Middlemiss
Ministre délégué aux Transports | Re : Décentralisation de
la voirie locale |
| Gouvernement du Québec
Bureau de révision de
l'évaluation foncière
Richard Guay, avocat | Re : Décision du Bureau
Dossier :
«Gazoduc Trans Québec
& Maritimes inc.» |
| C.P.T.A.Q. | Re : Décision rendue -
dossier : 93-004
Aménagement d'une
piste cyclable
«Préséance acceptée» |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Ville de Trois-Rivières M ^e Gilles Poulin, notaire	Re : Règlement 2000-C-6 modifiant le règl. 2000-C, (urbanisme)
Ville de Trois-Rivières M ^e Yvan Gaudreau, notaire	Re : Règlement 2001-Z-150 modifiant le règl. 2000-1-Z 1989 (zonage)
M.R.C. de Francheville Doris Ward, Sec-trés. adj.	Re : Entrée en vigueur du règlement n° 93-04-80 amendement au schéma d'aménagement régional

Mention
Permis de
Construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois d'août 1993, trente-trois (33) permis, totalisant la somme de trois cent quarante mille neuf cents dollars (340 900 \$), ont été émis pour construction.

93-09-261
Adoption
Cptes à payer:

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La liste des comptes à payer numéro 93-008 est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-008

1. Rima Alami	119,00 \$
2. Archambault Musique	328,14
3. Aréo-Feu ltée	692,79
4. Atelier Électro acoustique	154,30
5. Batteries de la Capitale inc.	254,23
6. Bélitec inc.	358,32
7. Bibliothèque Centrale de Prêt	565,74
8. Robert Bouchard	135,95
9. Pièces d'autos Vianney André inc.	54,61
10. Alain Brouillette	71,36
11. Marc Brûlé inc.	51,08
12. Buffet Santé Geneviève	62,41
13. Buromax	887,01
14. Les Caisses Enregistreuses Dijitec	151,92
15. Canadian Tire / D. Darveau inc.	21,93
16. Centre Mécanique Mauricie inc.	569,41
17. La Cie Canadienne de Service de Lavage	288,90
18. Les Clôtures Mauriciennes enr.	111,28
19. C.M.P. Mayer inc.	3 570,80
20. La Compagnie de Construction Dollard	233,69
21. Les Compteurs d'eau Lecomte ltée	261,21
22. Communications Vero inc.	60,00
23. Construction & Pavage Maskimo ltée	325,18
24. Cooke et Fils enr.	3 546,84
25. Courrier Purolator ltée	37,45
26. Donat De Montigny	369,79
27. Dépanneur du Carrefour enr.	48,26
28. Des Robert's (1984) inc.	133,54
29. Deschamps Photo	302,65
30. L.M. Desmarais inc.	125,74
31. Paul Diamond Grossiste	45,35



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

32.	Distribution Richard Tessier inc.	29,47 \$
33.	Monia Dubé	235,28
34.	Embouteillage Coca-Cola ltée	126,09
35.	Les Encyclopédies Populaires inc.	340,69
36.	Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	998,80
37.	L'Équipement Forestier Canadien	469,41
38.	Les Estampes P.G. (1981) inc.	17,92
39.	Exc. Lethiecq & Fils inc.	1 424,38
40.	L'Exèdre Librairie inc.	604,12
41.	2745-8074 QC inc. / Fernand Daigle enr.	221,87
42.	Fortin Investigation et Sécurité	568,02
43.	Fleuriste Cormier	49,05
44.	Floriculture Gauthier inc.	38,95
45.	Garage Jacques Martin	397,18
46.	Garage Jacques Ricard inc.	99,60
47.	Stéphane Bédard (Gaz Bar)	85,00
48.	Geli Sécurité	45,07
49.	Christian Gendron	135,91
50.	Guillevin International inc.	323,57
51.	L'Hebdo Journal	827,93
52.	Heenan Blaikie	3 237,94
53.	J.U. Houle ltée	213,94
54.	Imprimerie Art Graphique inc.	281,97
55.	Imprimerie Générale (DSTG) inc.	482,35
56.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	1 473,39
57.	Industries Fortier	1 399,43
58.	Intervention Plus enr.	1 102,44
59.	Jam-Bec	481,07
60.	Laboratoire de l'Environnement LCQ	576,43
61.	Les Laboratoires Shermont inc.	196,40
62.	Pierre Larochelle Reliure inc.	159,46
63.	Hélène Lemire	115,00
64.	Librairie Poirier inc.	1 904,50
65.	Location Buromax inc.	415,09
66.	Location Trois-Rivières inc.	1 897,35
67.	Normand Lord	80,00
68.	Machineries Baron & Tousignant ltée	95,11
69.	Marché Mario Garneau	181,34
70.	Maski Ford / Mercury inc.	32 086,30
71.	Matériaux de Construction S.L. inc.	407,46
72.	Matériaux Les Rives inc.	2 197,49
73.	MBS Bearing Service inc.	22,74
74.	M.C. Équipement inc.	331,92
75.	Métropolitain Équipement enr.	284,17
76.	Clément Morin et Fils inc.	5 099,84
77.	M.R.C. de Francheville	14 888,58
78.	Multi-Markes inc.	108,22
79.	Le Nouvelliste	255,94
80.	J.D. Paré Électrique inc.	186,87
81.	Normand Pépin	80,00
82.	Pépinière Cormier	3 095,74
83.	Perco ltée	381,35
84.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	382,89
85.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	445,76
86.	Pitney Bowes	132,01
87.	Plomberie Décors T.-R. inc.	330,48
88.	Pluram inc.	6 879,81
89.	Pluritec Laboratoire ltée	89,02
90.	Sylvie Poulin	18,36
91.	La Presse ltée	117,31
92.	Presto	7,48
93.	Produits Chimiques CCC ltée	2 742,84
94.	Les Publications du Québec	177,96
95.	Quévis inc.	477,24



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

96.	Reliure Travaction inc.	128,33 \$
97.	Sablière du Cap	301,74
98.	Sécurité Plus / Le Travailleur	21,32
99.	Service Sanitaire Marcel Rivard	66,77
100.	Signalisation ACME (Québec) inc.	333,97
101.	Simard Beaudry inc.	2 438,75
102.	Société Laurentide inc.	39,59
103.	Soc. Qué. d'Assainissement des Eaux	794,75
104.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	141,51
105.	Station Service N.G.	244,81
106.	J. St-Cyr & Frères ltée	678,78
107.	Supérieur Propane inc.	182,48
108.	Techno-Caisse de la Mauricie inc.	61,20
109.	Jean-Denis Toupin	80,00
110.	Transport Gervais ltée	196,97
111.	Transport Cabano-Kingsway inc.	162,69
112.	Trophées Elka	6,93
113.	UAP inc. (# 067)	98,19
114.	Ultrapage / Motorola ltée	150,51
115.	Vertdure Trois-Rivières	500,00
116.	Ville de Trois-Rivières	1 655,82
117.	Vitrerie du Centre inc.	47,61
118.	Westburne Québec inc.	1 461,82

TOTAL : 116 192,52 \$

FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS - FOLIO 2570 93-008

1.	Les Clôtures Mauriciennes enr.	1 421,04 \$
2.	S.O.S. Terrassement enr.	425,00

TOTAL : 1 846,04 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois d'août 1993.

BELL CANADA

04-08-1993	372-9227	39,34 \$	
	372-9226	39,34	
			<u>78,68 \$</u>
11-08-1993	374-4486	19,47 \$	
	ligne info.	191,95	
	376-8436	45,07	
	376-0654	41,40	
			<u>297,89 \$</u>



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

18-08-1993	374-6550 373-3789	1 049,32 \$ 45,74	
		<hr/>	1 095,06 \$
24-08-1993	379-6915 371-9226 691-3087 691-1848 691-1847 691-1846 691-1844 691-1843 370-1127	87,27 \$ 25,45 42,70 42,70 42,70 42,70 42,70 42,70 24,02	
		<hr/>	392,94 \$
			<hr/>
		TOTAL:	<u><u>1 864,57 \$</u></u>

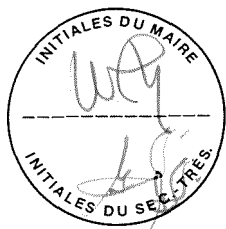
BELL CELLULAIRE

18-08-1993	372-7352	34,61 \$	
		<hr/>	34,61 \$
			<hr/>
		TOTAL :	<u><u>34,61 \$</u></u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois d'août 1993.

HYDRO-QUÉBEC

04-08-1993	890, St-Maurice 1415, St-Alexis	81,12 \$ 1 074,01	
		<hr/>	1 155,13 \$
11-08-1993	805, St-Jean 500, St-Jean 100, de la Mairie	210,16 \$ 114,04 1 788,33	
		<hr/>	2 112,53 \$
18-08-1993	100, de la Mairie 671, des Loisirs 200, Masse 2100, St-Louis 10, Marchand 820, Hôtel de Ville	2 081,38 \$ 844,20 1 305,56 314,17 2 330,20 678,24	
		<hr/>	7 553,75 \$
01-09-1993	1300, Masson 400, Goulet 631, Carrière	103,11 \$ 76,85 48,79	
		<hr/>	228,75 \$
			<hr/>
		TOTAL :	<u><u>11 050,16 \$</u></u>



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des dépenses en immobilisations, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 130 987,90 \$

99-09-262
Renouvellement
Mandat O.M.H.
G. Toupin

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le mandat de Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier, en qualité de représentant du Conseil municipal, à titre de membre du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France, est renouvelé et ce, pour une période de trois (3) ans.

93-09-263
Achat matériel
de camping
Terrains de
jeux

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-131, émise en date du 19 août 1993, par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise l'achat de matériel et d'équipement de camping pour les Terrains de jeux pour un montant n'excédant pas mille dollars (1 000 \$), taxes incluses.

93-09-264
Prolongement
Monia Dubé

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-131, émise en date du 19 août 1993, par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le prolongement d'une semaine du contrat de travail de Madame Monia Dubé, autorisé par la résolution numéro 93-06-180, afin que celle-ci puisse finaliser le dossier «Terrains de jeux».

93-09-265
Engagement
Rima Alami
Temps partiel

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-132, émise en date du 19 août 1993, par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Les services de la firme «Man Power» (service de personnel) sont retenus pour l'embauche de Madame Rima Alami, rétroactivement au 1^{er} septembre 1993, au taux horaire de six dollars et quatre-vingt-treize cents (6,93 \$) à raison de quatorze (14) heures par semaine, en attendant la disponibilité de Monsieur Gilles Brûlé, régisseur au Service des Loisirs.

*Sous correction
p. 188
Rév. 93-11-351*



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-09-266
Contrat
d'entretien
Photocopieur
Bibliothèque

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier, à signer le contrat d'entretien du photocopieur de marque «Gestetner 2001» de la Bibliothèque municipale, avec «Location Buromax inc.» pour une période de six (6) mois.

93-09-267
Signatures
3^e Addenda
S.Q.A.E.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, avec le Gouvernement du Québec, le 3^e Addenda à la convention intervenue relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales, lequel Addenda a pour but de fixer le solde de prime accrue applicable au projet.

93-09-268
Signatures
Entente avec
M.T.Q.
Piste cyclable

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de la piste cyclable;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, l'entente avec le ministère des Transports du Québec, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises.

93-09-269
Engagement
Professeurs
Appariteurs
(programmation
automne 93)

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-133, datée du 26 août 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

II EST RÉSOLU QUE les personnes suivantes sont embauchées à titre de professeurs, pour la programmation d'automne 1993, savoir:

Éric Lesieur	Karaté	20,00 \$/h
Guy Mony	Karaté (assistant)	15,00 \$/h
Mona Maurice	Workout	25,00 \$/h
Renée G. Fiset	Tai Chi	25,00 \$/h
Francine Jean	Numérologie	30,00 \$/h
Marie-Claude Savard	Ballet jazz et Pré-Ballet	15,00 \$/h
Colette Houle	Maquillage et esthétique	25,00 \$/h
Joël Maurice	Tai Kwon Do	15,00 \$/h
Claude Trudel	Auto défense	20,00 \$/h
Jean-François Paré	Club d'échec	15,00 \$/h



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ET les personnes suivantes sont embauchées à titre d'appariteurs au gymnase, au salaire minimum, savoir :

Eve Abbott
Philippe O'Shaughnessy

93-09-270
Engagement
Animateurs
Maison des
Jeunes 93

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-135, émise en date du 26 août 1993, par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

IL EST RÉSOLU QUE les personnes suivantes sont embauchées à titre d'animateurs(trices) à la Maison des Jeunes, au salaire minimum, à compter du 24 septembre 1993, savoir :

Monia Dubé
Sophie Héroux

ET à titre de remplaçant(es) :

Patricia Bergeron
Nancy Aubry
Sylvain Héroux

93-09-271
Engagement
R. St-Germain
«Article 25»

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-138, émise en date du 26 août 1993, par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil ratifie le remplacement de Monsieur Jean-François Caron par Monsieur Richard St-Germain, à titre d'employé au projet «Article 25», aux conditions y stipulées et ce, au 23 août 1993.

93-09-272
Acception
soumission
Réfection
de trottoirs

CONSIDÉRANT la soumission datée du 18 août 1993, présentée par «Coffrage Mauricien inc.» et signée par Monsieur René Gélinas, relativement à la réfection de trottoirs du boulevard St-Louis;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Ladite soumission au montant de quatre mille cinq cent dollars (4 500 \$), toutes taxes applicables incluses, est acceptée.

L'item numéro 21 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

93-09-273
Paiement par
anticipation
régl. 93-003
et 93-004

CONSIDÉRANT le règlement portant le numéro 93-003 concernant des travaux d'asphaltage de la rue Maxime, de la place Maxime et une partie de la rue Jean-Pierre, lots numéros 484-52 (rue), 484-56 (rue), 485-147 (rue) et 485-149 (rue) et un emprunt par billets au montant de cinquante-deux mille dollars (52 000 \$);

ABROGE par la
résolution #
99-10-302

CONSIDÉRANT le règlement portant le numéro 93-004 concernant des travaux de construction de pavage, bordure et éclairage dans les rues Germain, Pelchat, Jean-Pierre, lots numéros (rues) 487-31, 487-78, 487-79, 487-86 et 487-87 et projections de rues, lots numéros (rues) 487-80, 487-81, 487-82, 487-83, 487-84, et 487-85 et un emprunt par billets au montant de deux cent dix-neuf mille dollars (219 000 \$);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT QUE lesdits règlements ne prévoient pas de remboursements anticipés au loisir des propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 564 (L.C.V.) autorise le Conseil à décréter les remboursements par anticipation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge pertinent d'appliquer cette disposition;

EN CONSÉQUENCE et;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil modifie en conséquence lesdits règlements numéros 93-003 et 93-004 et décrète qu'il est loisible à tout propriétaire de payer le plein montant de la quote-part afférente à son bien-fonds, en tout temps, avant l'émission définitive des billets à être signés en vertu desdits règlements et le prélèvement sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation.

93-09-274
Acceptation
soumission
Buromax
(ameublement
de bureau)

CONSIDÉRANT la soumission transmise par télécopieur, datée du 7 septembre 1993, présentée par «Buromax», adressée au Directeur général de la Ville, Monsieur Robert Bouchard, relativement à l'achat d'ameublement de bureau;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Ladite soumission au montant de neuf mille deux cent quinze dollars et quatre-vingt-onze cents (9 215,91 \$), taxes incluses, est acceptée, lequel montant à être payé à même le surplus réservé «bâtiment».

93-09-275
Acceptation
soumission
Const. André
Boulard inc.
(réaménagement
des bureaux)

CONSIDÉRANT la soumission datée du 30 août 1993, présentée par les «Constructions André Boulard inc.», signée par Monsieur André Boulard, Président, adressée au Directeur général de la Ville, Monsieur Robert Bouchard, relativement au réaménagement des bureaux;

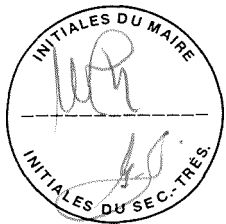
SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Ladite soumission au montant de quatre mille neuf cent quatre-vingt-six dollars (4 986 \$), taxes en sus, est acceptée, lequel montant à être payé à même le surplus réservé «bâtiment».

93-09-276
Achat
Équipement
système de
classement

CONSIDÉRANT l'offre de service faite par «Les Caisses Enregistreuses Dijitec inc.», en date du 18 août 1993;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Le Conseil accepte l'offre faite par la compagnie «Les Caisses Enregistreuses Dijitec inc.» et autorise l'achat d'une colonne 5 rotors, comprenant :

- 1 pied support 5 branches	265,00 \$
- 1 plateau terminal	200,00
- 5 rotors à dossiers à 15 séparateurs (5 fixes - 10 variables) à 465,00 \$	2 325,00
	<hr/>
TOTAL	<u>2 790,00 \$</u>

plus taxes applicables, le tout à être payé à même le surplus libre.

93-09-277
Prolongation
Diane Trudel

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le prolongement de la période d'embauche de Madame Diane Trudel, à titre d'employée temporaire, en qualité d'archiviste, conformément aux dispositions de la convention collective des employé(e)s de bureau, actuellement en vigueur, au salaire hebdomadaire de trois cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quatre cents (389,84 \$), sur une base de trente-cinq (35) heures par semaine, pour une période de quatorze (14) semaines, soit du 10 septembre 1993 au 17 décembre 1993.

93-09-278
Engagement
G. Bussières
concierge
suppléant

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-139,
émise en date du 31 août 1993 par Monsieur Martin Falardeau,
directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise l'engagement de Monsieur Gaétan Bussières, à titre de concierge suppléant, au tarif horaire de six dollars et cinquante cents (6,50 \$), rétroactivement au 24 août 1993.

93-09-279
Dédommagement
Juges «Villes,
villages et
campagnes
fleuris 93»

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU qu'un montant de soixante-quinze dollars (75,00 \$) soit remis à Madame Annie Gagnon et à Madame Sylvie Cossette, comme dédommagement pour les frais encourus à titre de juges pour le concours «Villes, villages et campagnes fleuris 1993».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-007

RÈGLEMENT CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a le pouvoir, conformément à l'article 411, 44.1° de la Loi sur les Cités et Villes, de réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme, ainsi que de réclamer le remboursement des frais engagés par la Corporation dans les cas de déficiences d'un tel système;

CONSIDÉRANT QU'avis a été donné, de la présentation du présent règlement, par Monsieur le Conseiller JACQUES BOIS-CLAIR, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 5 juillet 1993;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement, DÉCRÉTÉ et STATUÉ ce qui suit :

ARTICLE I DÉFINITIONS

«Fausse alarme»

Déclenchement d'appareil d'alarme sans qu'il y ait un acte criminel commis.

Un appel téléphonique logé au Service des incendies de la Ville invitant les pompiers à se rendre à un endroit et/ou immeuble quelconque.

«Appareil à composition automatique»

Appareil d'alarme de type magnétophone programmé pour composer un certain numéro de téléphone lorsque déclenché.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE II FRAIS POUR FAUSSE ALARME

Des frais sont imposés au propriétaire, locataire, occupant ou personne en charge de l'établissement commercial, industriel ou résidentiel chaque fois qu'une alarme est reçue d'une manière quelconque par le Service des incendies de la Ville, cette alarme étant sans raison apparente ou sans qu'aucune effraction n'ait été constatée.

Pour chacune de ces infractions, des frais de trente-cinq dollars (35,00 \$) seront réclamés.

ARTICLE III APPAREILS À COMPOSITION AUTOMATIQUE

Il est interdit de brancher un appareil à composition automatique (tape dialer) sur la ligne téléphonique du Service des incendies de la Ville, sans le consentement écrit du directeur de ce Service.

Tout contrevenant est traduit devant le tribunal de la Cour municipale et est passible d'une amende d'au moins cent dollars (100,00 \$) et d'au plus deux cents dollars (200,00 \$) en sus des frais.

ARTICLE IV SYSTÈME D'ALARME AVEC SIGNAL SONORE

Le propriétaire d'appareil avec signal sonore servant de système d'alarme doit s'assurer que l'appareil n'émette plus de bruit après une période de trente (30) minutes de son déclenchement. Après cette période, le Service des incendies de la Ville a autorité pour pénétrer dans l'établissement et arrêter l'appareil sonore.

Les frais et dommages occasionnés à l'immeuble et/ou au système sont à la charge du propriétaire du système.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE V **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ par le Conseil le : 7 septembre 1993

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le : 15 septembre 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le : 20 septembre 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-09-280
Adoption
règl. 93-007

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 93-007, règlement concernant les systèmes d'alarme, soit et est adopté;

CONSIDÉRANT QUE le tarif chargé pour une fausse alarme ne reflète en rien le coût engendré par le déplacement de la brigade des pompiers;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune augmentation des frais imposés au propriétaire, locataire, occupant ou personne en charge de l'établissement commercial, industriel ou résidentiel entre chaque fausse alarme reçue;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR enregistre sa dissidence.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-008

RÈGLEMENT RELATIF À L'APPELLATION DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS ARRÊTS OBLIGATOIRES.

ATTENDU QU'il est de la compétence de la Ville de Saint-Louis-de-France de donner des noms de rues;

ATTENDU les dispositions de l'article 415 de la loi sur les Cités et Villes;

ATTENDU QU'avis de motion de ce règlement a été conformément donné.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE I À partir de la date de mise en vigueur du présent règlement, les numéros de cadastres suivants sont connus et désignés par un nom de rue, de place ou de boulevard comme suit, savoir :

Lots n^{os} 484-56 et 485-147 rue Maxime
Lot n^o 485-149 place Maxime
Lot n^o 487-86 rue Pelchat
Lots n^{os} 487-31 et 487-78 rue Jean-Pierre Ouest
Lots n^{os} 487-87 et 487-79 rue Germain Ouest

ARTICLE II Des panneaux de signalisation «ARRÊT» sont installés aux endroits suivants et l'arrêt de tout véhicule est obligatoire, savoir :

À l'intersection des avenues Yannick et Jean-Pierre, sur l'avenue Yannick, coin sud-est;

À l'intersection des avenues Jean-Pierre et Yannick, sur l'avenue Jean-Pierre, direction sud, côté ouest;

À l'intersection des avenues Jean-Pierre et Yannick, sur l'avenue Jean-Pierre, côté nord-est;

À l'intersection des avenues Yannick et Patricia, sur l'avenue Patricia, côté nord-est;

À l'intersection de la place Babineau et de l'avenue Jean-Pierre, sur la place Babineau, côté sud-est;

À l'intersection de la place Babineau et de l'avenue Jean-Pierre, sur l'avenue Jean-Pierre, direction nord, côté est;

À l'intersection de la place Babineau et de l'avenue Jean-Pierre, sur l'avenue Jean-Pierre, direction sud, côté ouest;

À l'intersection de la rue Hôtel-de-Ville et de la place O'Connor, sur la rue Hôtel-de-Ville, coin nord-ouest;

À l'intersection des rues Georges et Dubois, sur la rue Dubois, côté nord-est;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

À l'intersection des rues Maxime et Élément, sur
la rue Maxime, côté nord-ouest;

À l'intersection de la place Maxime et de la rue
Maxime, côté sud-ouest;

À l'intersection de la place Cartier et de la rue
Cartier, sur la rue Cartier, côté nord-ouest;

À l'intersection de la place Cartier et de la rue
Cartier, sur la rue Cartier, côté sud-ouest;

À l'intersection nord-ouest de la sortie nord du
parc Ouellet;

À l'intersection nord-ouest de la sortie sud du
parc Ouellet;

À l'intersection de la rue Rouette et de l'avenue
Maire Lesieur, sur la rue Rouette, coin nord-est;

À l'intersection de la rue Germain Ouest et du
chemin Masse, sur la rue Germain, côté nord-est;

À l'intersection de la rue Germain et du chemin
Masse, sur le chemin Masse, côté sud-ouest;

À l'intersection des rues Pelchat et Germain, sur
la rue Pelchat, côté nord-est;

À l'intersection de la rue Jean-Pierre Ouest et du
chemin Masse, sur la rue Jean-Pierre Ouest, côté
nord-est;

À l'intersection des rues Jean-Pierre Ouest et
Pelchat, sur la rue Jean-Pierre Ouest, côté sud-
ouest;

À l'intersection des rues Pelchat et Jean-Pierre
Ouest, sur la rue Pelchat, côté sud-ouest;

À l'intersection de la rue Dubois et de la place
Lorraine, sur la place Lorraine, direction nord,
côté est;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

À l'intersection de la place Lorraine et de la rue Dubois, sur la place Lorraine, direction sud, côté ouest;

À l'intersection du chemin menant au site d'enfouissement «Gaston Girard» et du boulevard St-Alexis Ouest, direction nord, côté ouest.

ARTICLE III Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ par le Conseil le : 7 septembre 1993

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le : 15 septembre 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le : 20 septembre 1993

(signé)

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-09-281
Adoption
règl. 93-008

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 93-008, règlement relatif à l'appellation de certaines rues et de certains arrêts obligatoires, soit et est adopté.

93-09-282
Signatures
Conventions
collectives

CONSIDÉRANT les négociations actuellement en cours, avec les quatre (4) accréditations syndicales, soient: les cols bleus, les employé(e)s de bureau, les employées de la bibliothèque ainsi que les pompiers volontaires;

ADVENANT la conclusion d'un accord entre les parties;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne, le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, ainsi que le Directeur du Personnel, Monsieur Alain Brouillette, c.a., sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, les conventions collectives, le cas échéant.



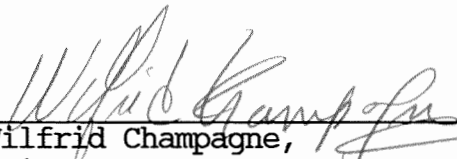
No de résolution
ou annotation


93-09-283
Levée de
l'assemblée

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 4 octobre 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 14 septembre 1993 à 17:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur le Conseiller Laurier Rousseau

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Prière;
2. Constatation du quorum et de la régularité de l'avis de convocation;
3. Loi 102;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

Les avis de convocations ont été signifiés selon la loi.

93-09-284
Retrait de
la Loi 102

CONSIDÉRANT la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (projet de loi 102);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de celle-ci, un organisme municipal, peut par une résolution adoptée avant le 15 septembre 1993, se soustraire à l'application des sections I, II et III de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'après ses délibérations, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Louis-de-France juge opportun de se soustraire à l'application de la loi 102;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT les relations de travail prévalant actuellement au sein de l'organisme;

CONSIDÉRANT les ententes survenues entre la Ville de Saint-Louis-de-France et ses employés de bureau, ses employés de la bibliothèque, ses employés manuels et ses pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR, APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN;

ET RÉSOLU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France déclare par les présentes se soustraire à l'application des sections I, II et III de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal;

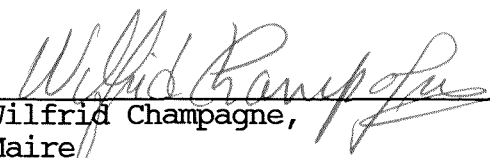
QUE copie de cette résolution soit transmise à toute association de salariés accréditée pour représenter les salariés de la Ville de Saint-Louis-de-France;


QU'en outre, copie de cette résolution soit déposée au greffe du bureau du Commissaire général du travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN PROPOSE la levée de l'assemblée.

93-09-285
Levée de
l'assemblée

ADOPTÉ à la séance du: 7 octobre 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 20 septembre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Résolution honorifique à Madame Martine Dessureault
re : Médaillée des Jeux du Canada
6. Formation / A.Q.T.R. - Ghislain Lachance
7. Formation / A.Q.A.B. - Carl Blanchet
8. Acceptation de soumission pour travaux de recouvrement de pavage 1993
9. Mandat à Laboratoire Laviolette
re : Surveillance des travaux de recouvrement de pavage 1993
10. Partage des responsabilités/Québec - Municipalités
11. Souscription au programme-souvenir 1993
re : Union des Syndicats Apicoles du Québec
12. Travaux de conversion du réseau d'éclairage public
 - Mandat à Exploitation Santec inc.
 - Demande d'aide financière
 - Recyclage des vieux luminaires
13. Exploitation Santec inc. / Hydro-Québec
re : Autorisation d'installation de nouvelles lumières de rue (Annexe A)
14. Mandat à Exploitation Santec inc.
re : Déplacement du fil d'alimentation de la lumière de rue - Madame Bégin (1381, rue Caron)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

15. Ratification des gestes posés par le Directeur général
16. Demande pour Hockey Midget "AAA"
17. VARIA
 - a) Ratification des paiements anticipés sur le règlement numéro 326
 - b) Embauche Brigadier scolaire suppléant - Murielle Brouard
 - c) 29^e Finale des Jeux du Québec
18. Avis de motion :
 - Délégation de la compétence en matière d'évaluation à la M.R.C. de Francheville
 - Entente intermunicipale avec la Ville de Trois-Rivières re : Informatique
19. Intervention du public
20. Levée de l'assemblée

93-09-286
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

L'ordre du jour est adopté en incluant les items a), b) et c) inscrits à VARIA.

93-09-287
Hommage
Martine
Dessureault

CONSIDÉRANT les efforts déployés depuis plusieurs années par Madame Martine Dessureault, en natation;

CONSIDÉRANT ses récentes performances aux Jeux du Canada, savoir :

Médaille d'or aux 4 fois - 50 mètres libres
Médaille d'argent aux 50 mètres libres
Médaille de bronze aux 4 fois - 100 mètres libres

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'offrir les plus sincères félicitations à Madame Martine Dessureault pour ses récentes performances tout en lui souhaitant le plus vif succès en vue de sa sélection pour les Jeux d'Atlanta de 1996.

93-09-288
Formation
A.Q.T.R.
G. Lachance

CONSIDÉRANT la note de service datée du 7 septembre 1993, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, à assister au cours intitulé «Critères structuraux associés au drainage dans les chaussées urbaines» offert par l'Association québécoise du transport et des routes inc., en date du 13 octobre 1993 à Trois-Rivières;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Les frais d'inscription au montant de cent cinquante-cinq dollars et soixante et onze cents (155,71 \$), ainsi que les frais inhérents sont défrayés par la Ville.

93-09-289
Formation
A.Q.A.B.
C. Blanchet

CONSIDÉRANT la note de service datée du 13 septembre 1993, émise par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, à assister au cours en urbanisme module II, intitulé «Les outils de contrôle en vertu de la L.A.U.» offert par l'Association québécoise des Agents du Bâtiment, en date du 22 septembre 1993 à Grand-Mère;

Les frais d'inscription au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00 \$), ainsi que les frais inhérents sont défrayés par la Ville.

93-09-290
Acceptation
soumission
Pavage 93

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans le journal «Le Nouvelliste» édition du 4 septembre 1993, relativement aux travaux de recouvrement de pavage 1993, tel que décrit dans le cahier des charges numéro 93-04, daté du 2 septembre 1993;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement en date du 17 septembre 1993, savoir :

PAGÉ CONSTRUCTION DIV./ SIMARD-BEAUDRY INC.	51 437,29 \$
--	--------------

LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGES CONTINENTAL	54 455,76 \$
---	--------------

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

La soumission de Pagé Construction, Div./ Simard-Beaudry inc. est retenue et adjugée pour le montant de cinquante et un mille quatre cent trente-sept dollars et vingt-neuf cents (51 437,29 \$), comme étant la plus basse soumission conforme;

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les documents y relatifs.

93-09-291
Mandat
Laboratoire
Laviolette

CONSIDÉRANT l'offre de services émise en date du 16 septembre 1993, signée par Monsieur André Harnois, ingénieur pour «Laboratoire Laviolette inc.», adressée à l'ingénieur municipal, Monsieur Ghislain Lachance;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

La firme «Laboratoire Laviolette inc.» est mandatée pour la surveillance des travaux de recouvrement de pavage 1993 et l'analyse des mélanges bitumineux mis en place, tels que décrits dans le cahier des charges numéro 93-04, daté du 2 septembre 1993.



No de résolution
ou annotation

93-09-292
Partage des
responsabi-
lités /
Québec - Mun.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ATTENDU QUE le Gouvernement a décidé, par l'adoption de la loi 145, de créer un nouveau fonds de contribution des automobilistes des agglomérations urbaines au financement des transports en commun;

ATTENDU QUE la Municipalité ne bénéficie pas du service du transport en commun sur son territoire;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu à Québec, le 18 décembre 1992 avec Monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales et Messieurs Roger Jean, représentant de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, Wilfrid Champagne, Maire de la Ville de Saint-Louis-de-France et Gérard Bruneau, Maire de la Municipalité de Saint-Maurice, afin d'exprimer des revendications concernant l'imposition des droits supplémentaires de trente dollars (30,00 \$), exigés depuis le 1^{er} janvier 1992 aux automobilistes propriétaires de véhicules de promenade résidant dans leurs municipalités respectives;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, et tel que mentionné dans une lettre datée du 7 janvier 1993, Monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales nous réitérait l'engagement qu'il avait pris en Commission parlementaire de réexaminer le dossier à la lumière des nouvelles données du recensement 1991 qui devaient être disponibles au printemps 1993;

CONSIDÉRANT l'appui sans équivoque de notre Député, Monsieur Pierre A. Brouillette sur l'iniquité de cette imposition aux résidents de Saint-Louis-de-France;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU de demander à Monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires municipales de nous faire part des développements survenus dans ce dossier depuis le printemps dernier;

ET de transmettre copie de cette résolution au Ministre des Affaires municipales, à l'U.M.R.C.Q., à notre Député ainsi qu'à la M.R.C. de Francheville.

93-09-293
Souscription
Prog.-souvenir
U.S.A.Q.

CONSIDÉRANT la demande exprimée par Monsieur Maurice Paquin, secrétaire de l'Union des Syndicats Apicoles du Québec (U.S.A.Q.), en date du 1^{er} septembre 1993;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE le Conseil souscrive à une publication de un quart ($\frac{1}{4}$) de page, au montant de soixante-cinq dollars dans le programme-souvenir du X^e Congrès provincial de l'U.S.A.Q.

93-09-294
Mandat
Santec inc.
(travaux
conversion
éclair. pub.)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France possède son propre système d'éclairage public, lequel fonctionne en partie avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Ville de procéder à la conversion au sodium de ses appareils;

ATTENDU QU'Hydro-Québec propose son «Programme de conversion de l'éclairage public», lequel offre aux municipalités une aide financière pour réaliser les travaux de conversion;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un ingénieur dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, et;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville de Saint-Louis-de-France mandate «Exploitation Santec inc.» pour réaliser les activités suivantes dans le cadre du «Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec, à savoir :

- . Préparer les plans et devis définitifs;
- . Procéder à l'appel d'offres et à l'analyse des soumissions;
- . Effectuer la surveillance des travaux;
- . Préparer les demandes de paiement de l'entrepreneur;
- . Préparer les demandes d'aide financière;
- . Exécuter les dessins "tel que construit".

93-09-295
Demande
aide financ.
(travaux
conversion
éclairage
public)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France bénéficie du tarif général d'éclairage public;

ATTENDU QU'une partie du parc d'éclairage public de la Ville fonctionne avec des lampes à incandescence, fluorescentes et/ou à vapeur de mercure, lesquelles sont peu efficaces;

ATTENDU QUE dans le cadre du «Programme de conversion de l'éclairage public» d'Hydro-Québec, la Ville a fait réaliser une étude technico-économique, laquelle a été acceptée par Hydro-Québec;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Ville de Saint-Louis-de-France de réaliser la conversion au sodium du parc d'éclairage public, selon les modalités du Programme;

ATTENDU QU'Hydro-Québec par son «Programme de conversion de l'éclairage public», offre aux municipalités une aide financière pour réaliser les travaux de conversion;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France souhaite obtenir l'aide financière prévue au «Programme de conversion de l'éclairage public» d'Hydro-Québec, pour les travaux de conversion;

EN CONSÉQUENCE, et;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France s'engage à convertir tous ses luminaires au mercure pour du sodium selon le «Programme de conversion de l'éclairage public» d'Hydro-Québec et demande l'aide financière prévue;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

QUE la Ville de Saint-Louis-de-France désigne «Exploitation Santec inc.» pour représenter la Ville comme interlocuteur auprès d'Hydro-Québec aux fins de ce Programme.

93-09-296
Recyclage
des vieux
luminaires

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France a converti au sodium son réseau d'éclairage des voies publiques en conformité avec les modalités du «Programme de conversion de l'éclairage public» d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la Ville sait que ses vieux luminaires au mercure sont susceptibles de contenir des déchets dangereux tels que du BPC dans les condensateurs et du mercure dans les ampoules;

ATTENDU QUE la Ville désire respecter les lois et les règlements, concernant les déchets dangereux, du MENVIQ;

ATTENDU QUE la Ville a le choix, soit :

1. de procéder elle-même (à ses frais) au recyclage et au traitement des luminaires convertis avec toutes ses composantes, y compris le BPC et le MERCURE, en conformité aux normes du MENVIQ;
2. de céder à Hydro-Québec ses droits de propriété sur les luminaires convertis;

EN CONSÉQUENCE, et;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France cède gratuitement à Hydro-Québec les luminaires à vapeur de mercure convertis dans le cadre du «Programme de conversion de l'éclairage public» pour en permettre le recyclage et le traitement.

93-09-297
Installation
lumières de
rues -
Santec inc.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Louis-de-France commande, conformément au contrat de service daté du 23 décembre 1992, à «Exploitation Santec inc.» l'installation de huit (8) poteaux implantés aux endroits ci-dessous indiqués et l'installation de six (6) nouveaux luminaires, 130 watts, sodium, haute pression, savoir :

DESCRIPTION DES TRAVAUX

LOCALISATION

Pose d'une lumière et d'un poteau de bois	Rue Lamothe
Pose d'une lumière et d'un poteau de bois	Rue Yannick
Pose de 4 lumières et de 6 poteaux de bois	Rue et Place Maxime

Le tout tel que plus amplement décrit dans le devis descriptif intitulé «Annexe A - Exploitation Santec inc.», daté du 20 septembre et préparé par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment;

ET QU'une demande de permis de raccordement soit acheminé à Hydro-Québec, éventuellement.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-09-298
Installation
lumières de
rues
Hydro-Québec

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Louis-de-France commande, à Hydro-Québec, l'installation de dix-neuf (19) luminaires, 130 watts, sodium, haute pression, savoir :

DESCRIPTION DES TRAVAUX

LOCALISATION

Pose d'une lumière sur poteau existant	Place Jourdain
Pose de 2 lumières sur poteaux existants	Boulevard St-Louis
Pose d'une lumière sur poteau existant	Boulevard Ste-Marguerite O.
Pose d'une lumière sur poteau existant	Boulevard des Chenaux
Pose de 2 lumières sur poteaux existants	Route des Pins
Pose d'une lumière avec potence de 12' sur poteau existant	Route des Pins
Pose de 3 lumières sur poteaux existants	Boulevard St-Alexis Ouest
Pose d'une lumière sur poteau existant	Rue Courteau
Pose d'une lumière sur poteau existant	Place Fortin
Pose d'une lumière sur poteau existant	Rue Beaudet
Pose d'une lumière sur poteau existant	Boulevard St-Alexis Est
Pose de 2 lumières sur poteaux existants	Rue Denis Roy
Pose d'une lumière sur poteau existant	Rue Rouette
Pose d'une lumière sur poteau existant	Boulevard St-Jean Est

Le tout tel que plus amplement décrit dans le devis descriptif intitulé «Annexe A - Hydro-Québec», daté du 20 septembre et préparé par Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment.

93-09-299
Mandat
Santec inc.
travaux
1381, rue
Caron

CONSIDÉRANT l'estimé présenté par Madame Ann Faler, ingénieur pour «Exploitation Santec inc.», daté du 13 septembre 1993, adressé à l'ingénieur municipal, Monsieur Ghislain Lachance;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil municipal autorise «Exploitation Santec inc.» à procéder au déplacement du fil d'alimentation de la lumière de rue au 1381, rue Caron à Saint-Louis-de-France, au montant de six cent soixante-cinq dollars (665 \$) plus dix pour cent (10 %) sur présentation des pièces justificatives, tel que prévu au contrat de service signé le 23 décembre 1993.

93-09-300
Ratification
des gestes
posés par le
Directeur
général

ATTENDU l'entrée en fonction en date du 5 juillet 1993 de Monsieur Robert Bouchard, à titre de Directeur général de la Ville de Saint-Louis-de-France;

ATTENDU la résolution numéro 93-06-186 autorisant Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne ainsi que le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, ou son adjoint, Monsieur Alain Brouillette, c.a., à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, le contrat d'embauche du Directeur général, Monsieur Robert Bouchard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR, APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN, ET RÉSOLU;

1. d'embaucher Monsieur Robert Bouchard, domicilié au 5430, boulevard des Chenaux à Trois-Rivières, pour agir comme Directeur général de la Ville de Saint-Louis-de-France, le tout suivant les dispositions de l'article 112 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.C-19) et les conditions stipulées dans le contrat de travail signé le 3 juillet 1993.
2. de ratifier tous les gestes posés par le Directeur général, Monsieur Robert Bouchard, depuis son entrée en fonction.
3. de ratifier le contrat de travail du Directeur général, Monsieur Robert Bouchard, signé le 3 juillet 1993.

93-09-301
Demande pour
Hockey Midget
"AAA"

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-143, émise en date du 7 septembre 1993, par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise l'achat d'un livret de billets de(tirage) au montant de soixante-dix dollars (70 \$), en guise de subvention à Monsieur Sébastien Cossette de Saint-Louis-de-France au profit du hockey Midget "AAA", équipe des Estacades du Cap-de-la-Madeleine, dont celui-ci fait partie,

("Match")

ET IL EST RÉSOLU QUE ledit livret soit remis au Club de Hockey mineur de Saint-Louis-de-France.

93-09-302
Ratification
Paiements
anticipés
règl. 326

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil avise le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, qu'il était de son désir de permettre les remboursements anticipés pour le règlement numéro 326, règlement décrétant des travaux d'égout domestique et de voirie sur la rue St-Maurice et décrétant un emprunt au montant de trois cent soixante-douze mille dollars (372 000 \$) pour en défrayer les coûts, selon la formule employée pour les règlements numéros 323 et 324.

ABROGE par la
résolution #
99-10-302

93-09-303
Embauche
Brigadier
Scolaire
suppléant

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-147, émise en date du 16 septembre 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise l'engagement de Madame Murielle Brouard, à titre de Brigadier scolaire suppléant en remplacement de Madame Pierrette Bétit et ce, au salaire en vigueur.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-09-304
29^e Finale
Jeux du Québec

CONSIDÉRANT la lettre datée du 20 juillet 1993, émise par Monsieur Michel Morissette, chef de la délégation aux Jeux du Québec de la Mauricie, mentionnant que quatre (4) athlètes louisfranciens seront de la délégation à Gaspé, pour la 29^e Finale des Jeux du Québec, savoir :

Audrey Annie Deschamps	Soccer - Bantam féminin
Véronique Rousseau	Soccer - Bantam féminin
Kim Poirier	Natation - féminin
Brian Pellerin	Natation - masculin

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil municipal désire offrir à ces athlètes louisfranciens ses plus sincères félicitations.

Avis de
motion

Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relatif à la délégation de compétence en matière d'évaluation de la Ville de Saint-Louis-de-France à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville.

Avis de
motion

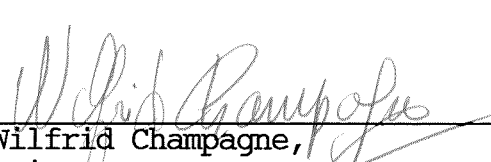
Je, soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement relatif à une entente intermunicipale avec la Ville de Trois-Rivières concernant l'informatique.

93-09-305
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

4 octobre 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 4 octobre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Laurier Rousseau

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et 20 septembre et de la séance spéciale du 14 septembre 1993.
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 93-009
10. Mandat complémentaire à la firme «Pluram inc.»
(re: réglementation d'urbanisme)
11. Autorisation de participation à des cours de formation
 - . Secrétariat
 - . Service technique
 - . Service incendie
12. Embauche d'un pompier volontaire (Denis St-Arnaud)
13. Tarification pour le prêt d'équipements lors de la location de salles
14. Participation au gala de la CÉDIC et de la Chambre de Commerce 1993
15. Formation d'un Comité de toponymie
16. Remboursement de taxes dans le dossier de M^{me} Gisèle Descôteaux Turcotte
17. Affectation budgétaire et mandat pour la réparation du bris de la conduite d'égout dans la courbe Nord de la route 157
18. Mandat à la firme «Pluram inc.»
(re : «design» de rue dans le secteur Larouche)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

19. Renouvellement d'un prêt à usage avec le M.T.Q.
20. Autorisation de signatures d'un avenant au contrat de vente du réseau d'éclairage public
21. Modifications au calendrier de délais de conservation des archives
22. Dérogations mineures
Dossier : 93-005 - Madame Nicole Savary
Dossier : 93-011 - Réjean Charest
23. Adoption du règlement 93-009
(re : autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale de délégation de la compétence en matière d'évaluation à la M.R.C. de Francheville)
24. Adoption du règlement 93-010
(re : autorisant la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Trois-Rivières concernant l'informatique)
25. VARIA
 - a) Mandat à «Les Constructions et Pavages Continental»
(re : asphaltage piste cyclable - route 157)
 - b) Résolution d'appui à la Corporation de Gestion du Développement du bassin de la rivière St-Maurice
 - c) Ajustement salarial - Chef pompier
 - d) Transferts de fonds au surplus réservé pour
«aqueduc et égouts»
 - e) Dépôt du rapport financier au 30 septembre 1993
26. Avis de motion
27. Intervention du public
28. Levée de l'assemblée

93-10-306
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

L'ordre du jour est adopté en incluant les items
a), b), c), d) et e) inscrits à VARIA.

93-10-307
Adoption
proc.-verb.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Les procès-verbaux des séances du 7 et 20
septembre 1993 et de la séance spéciale du 14 septembre sont
adoptés tels que corrigés.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Jacques Fournier
Sous-ministre, adjoint

Re : Profil financier
1992



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Gouvernement du Québec Re : Certificat honorifique
Ministère de l'Agriculture Concours «Villes,
des Pêcheries et de l'Alimentation villages et campagnes
Hélène Bourret fleuris 1993»
Dir. des communications

Gouvernement du Québec Re : Résultats (documents)
Ministère de l'Agriculture Concours «Villes,
des Pêcheries et de l'Alimentation villages et campagnes
Hélène Bourret fleuris 1993»
Dir. des communications

Gouvernement du Québec Re : Loi 102 - conséquences
Société d'Habitation du Québec sur les employés de
Dir. gén. des programmes et des l'O.M.H.
immeubles
Normand Bergeron, dir.

Gouvernement du Québec Re : Renouvellement -
Ministère des Transports Prêt à usage
Dir. des Opérations foncières Comodat
Lise Talbot, É.A.
Chef, division des opérations

C.P.T.A.Q. Re : Décision rendue -
dossier : 93-004
Aménagement d'une
piste cyclable
«demande autorisée»

C.P.T.A.Q. Re : Dossier :
Tribunal d'appel Hélène Boisvert
accusé réception

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au
cours du mois de septembre 1993, trente (30) permis, totalisant
la somme de quatre cent cinquante-neuf mille quatre cents
dollars (459 400 \$), ont été émis pour construction.

93-10-308
Adoption
Cptes à payer

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La liste des comptes à payer numéro 93-009 est
adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-009

1. Rima Alami	15,30 \$
2. Atec	115,56
3. H. Auger Automobiles inc.	37,64
4. Bélitec inc.	181,13
5. Bibliothèque Centrale de Prêt	624,24
6. Alain Brouillette	17,68
7. Buromax	676,28
8. Canadian Almanac & Directory	155,15



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

9.	Canadian Tire - D. Darveau inc.	13,82 \$
10.	Centre du Trophée	4,62
11.	Centre de Réparation	484,09
12.	La Cie Canadienne de Service de Linge	78,60
13.	Coffrages Mauriciens inc.	4 500,00
14.	La Compagnie de Construction Dollard	973,70
15.	Les Compteurs d'eau Lecomte ltée	119,00
16.	Construction & Pavage Maskimo ltée	4 812,21
17.	Cooke et Fils enr.	95,69
18.	Alex Coulombe (1980) inc.	130,00
19.	Distribution Richard Tessier inc.	25,42
20.	Diversey inc.	1 042,91
21.	Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	664,08
22.	Équipements Plannord ltée	194,61
23.	Exc. Lethiecq & Fils inc.	179,16
24.	L'Exèdre librairie inc.	1 875,28
25.	Fortin Investigation et Sécurité	4 682,11
26.	Fleuriste Cormier	61,83
27.	Floriculture Gauthier inc.	38,95
28.	Forkem Produits d'entretien	104,50
29.	Jean-Noël Gagnon	80,00
30.	Garage Jacques Martin	63,12
31.	Garage Jacques Ricard inc.	65,65
32.	Stéphane Bédard (Gaz Bar)	17,30
33.	Garage Théo Thibeault	195,70
34.	General Bearing Service inc.	38,95
35.	Génératrice Drummond 1981 inc.	827,19
36.	Gestetner inc.	38,81
37.	L'Hebdo Journal	587,55
38.	Heenan Blaikie	3 259,39
39.	Henri Bourgeois inc.	121,27
40.	J.U Houle ltée	918,70
41.	Hydro-Québec	261,51
42.	Imprimerie Lefrançois (1987) inc.	543,13
43.	Itt Flygt	239,08
44.	Journal LaRoche	225,00
45.	Les Laboratoires Shermont inc.	222,56
46.	Les Ateliers Dynamos Energ. ltée	562,44
47.	Laviolette Auto Location inc.	751,14
48.	R.J. Lévesque & Fils ltée	5 886,71
49.	Librairie Poirier inc.	2 912,08
50.	Location Buromax inc.	415,09
51.	Les Logiciels NCP inc.	4 610,33
52.	Maison Pleins Jeux inc.	97,59
53.	Manpower (Qué) ltée	430,92
54.	Maski Ford / Mercury inc.	102,85
55.	Matériaux de Construction S.L. inc.	61,39
56.	Ministère de la Justice	5,00
57.	Moteurs PM inc.	1 270,23
58.	M.R.C. de Francheville	7 205,17
59.	Le Nouvelliste	1 169,55
60.	Nova-Quintech Corp.	140,31
61.	Outibo inc.	49,71
62.	Papillon & Fils ltée	1 417,72
63.	M. Pépin Auto inc.	375,40
64.	Pépinière Cormier	2 286,59
65.	Perco ltée	462,24
66.	Périodica inc.	2 165,18
67.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	316,39
68.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.	96,07
69.	Pluram inc.	2 848,11
70.	Pluritec Laboratoire ltée	89,02
71.	Le Groupe Pro-Action	663,20
72.	Quévis inc.	6,36



**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

No de résolution
ou annotation

73.	R.D.S. Radio inc.	219,85 \$
74.	Réfrigération BC inc.	115,56
75.	Reliure Travaction inc.	141,30
76.	Gilbert Roberge, arp.-géom.	5 341,44
77.	Rubilog inc.	97,51
78.	Sablière du Cap	723,32
79.	Sani Mobile Trois-Rivières inc.	1 741,52
80.	Sécurité Plus / Le Travailleur	117,65
81.	Service Sanitaire Marcel Rivard	66,77
82.	Simard Beaudry inc.	7 251,82
83.	La Société Protectrice des Animaux	69,55
84.	Soc. Québ. d'Assainissement des Eaux	5 594,15
85.	Station Service N.G.	300,66
86.	J. St-Cyr & Frères ltée	1 556,14
87.	Studio Photo L & Lui inc.	635,23
88.	Supérieur Propane inc.	5,78
89.	TNT Overland	74,78
90.	Gilles Toupin	283,10
91.	Transport Gervais ltée	84,58
92.	UAP inc. (# 067)	511,45
93.	Vertdure	500,00
94.	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 626,47
95.	Ville de Trois-Rivières	1 502,18
96.	Vitrierie du Centre inc.	17,33
97.	Woolco	231,10

TOTAL : 94 814,50 \$

FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS - FOLIO 2570 93-009

1.	Consultants René Gervais inc.	14 472,75 \$
2.	Laboratoire Laviolette inc.	2 116,30
3.	Simard/Beaudry inc.	192 862,62

TOTAL : 209 451,67 \$

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de septembre 1993.

BELL CANADA

08-09-1993	372-9227	39,34 \$
	372-9226	40,03
		<hr/>
		79,37 \$
14-09-1993	374-6550	906,73 \$
	376-8436	45,07
	374-4486	19,47
	373-3789	39,34
	376-0654	43,09
	ligne info.	191,95
		<hr/>
		1 245,65 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

No de résolution
ou annotation

21-09-1993	371-9226	4,68 \$	
	370-1127	19,47	
	379-6915	86,38	
		<hr/>	110,53 \$
29-09-1993	691-1844	42,70 \$	
	691-1846	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
		<hr/>	256,20 \$
			<hr/>
		TOTAL:	<u>1 691,75 \$</u>

BELL CELLULAIRE

14-09-1993	372-7352	34,61 \$	
		<hr/>	34,61 \$
			<hr/>
		TOTAL :	<u>34,61 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de septembre 1993.

HYDRO-QUÉBEC

08-09-1993	Près du 451	59,31 \$	
		<hr/>	59,31 \$
14-09-1993	220, Masse	139,89 \$	
	55, Masse	124,65	
		<hr/>	264,54 \$
21-09-1993	10, Marchand	1 384,42	
	200, Masse	1 099,54	
	820, Hôtel de Ville	611,27	
	200, de la Mairie	2 882,03	
	671, des Loisirs	751,28	
	100, de la Mairie	1 924,66	
		<hr/>	8 653,20 \$
29-09-1993	1415, St-Alexis	263,26 \$	
		<hr/>	263,26 \$
			<hr/>
		TOTAL :	<u>9 240,31 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des dépenses en immobilisations, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : **315 232,84 \$**

93-10-309
Mandat
complémentaire
Pluram inc.

CONSIDÉRANT la lettre datée du 17 septembre 1993, émise par Monsieur Pierre Asselin pour la firme «Pluram inc.», adressée à Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Un budget supplémentaire de mille cinq cents dollars (1 500 \$), taxes en sus, est alloué pour compléter le mandat en cours de réalisation, payable à même le surplus réservé pour «urbanisme».

93-10-310
Formation
Secrétariat

CONSIDÉRANT la note de service datée du 27 août 1993, émise par Madame Gisèle Bonenfant, responsable de l'unité administrative, relativement aux cours de formation offerts par «Pro-Action», lesquels auront lieu à Trois-Rivières;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise Mesdames Gisèle Bonenfant, Lynn Brisson et Michèle St-Germain, à assister à un cours de formation, intitulé «Une secrétaire de haut calibre», le 17 novembre 1993;

Madame Gisèle Bonenfant est de plus autorisée à assister, le 15 décembre 1993, au cours intitulé «Compétence émotionnelle et avoir des relations interpersonnelles harmonieuses dans votre milieu de travail»;

Les frais d'inscription au montant de cent soixante-cinq dollars et quatre-vingts cents (165,80 \$), chacun, taxes incluses, de repas et de déplacement sont défrayés par la Ville.

93-10-311
Formation
A.Q.A.B.
C. Blanchet

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil ratifie l'inscription au montant de soixante-cinq dollars (65,00 \$) de Monsieur Carl Blanchet, inspecteur en bâtiment, au colloque intitulé «Modifications au Code National du Bâtiment du Canada - pour l'édition de 1995» offert par l'Association québécoise des Agents du Bâtiment et le Conseil national de recherches du Canada, tenu le 28 septembre 1993 à Sainte-Foy;

Les frais inhérents sont défrayés par la Ville.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-10-312
Formation
Bloc "A"
D. St-Arnaud
(incendie)

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 27 septembre 1993 par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis St-Arnaud est un employé au Service de la Voirie;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise l'inscription au montant de quatre cent cinquante dollars (450,00 \$), taxes incluses, de Monsieur Denis St-Arnaud au programme de formation «Bloc A» dispensé par l'École des pompiers T.R. Métro, à l'intention des pompiers volontaires.

Les frais inhérents sont défrayés par la Ville.

93-10-313
Embauche
Pomp. vol.
réserviste
D. St-Arnaud

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 27 septembre 1993 par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis St-Arnaud est un employé au Service de la Voirie;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Monsieur Denis St-Arnaud est embauché à titre de réserviste, dans la brigade des pompiers volontaires, aux conditions stipulées dans la convention collective.

93-10-314
Tarification
prêt d'équip.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-151, datée du 23 septembre 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, relativement à la location de salles;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le prêt d'équipements aux conditions suivantes :

- . Vidéo : 15,00 \$
- . Rétro projecteur : 10,00 \$
- . Projecteur diapo : 10,00 \$

dans le cadre de la location de salles.

93-10-315
Participation
Gala CÉDIC et
Chambres de
Commerce

CONSIDÉRANT la lettre datée du 16 septembre 1993 et signée par Monsieur Mario Veillette, Président du Comité organisateur;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de soixante-cinq dollars (65 \$) chacun, relativement au 9^e Gala de la CÉDIC et des Chambres de Commerces, qui se tiendra le 29 octobre prochain à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.



No de résolution
ou annotation

93-10-316
Formation d'un
Comité de
Toponymie

*Remplacé par
rés. 94-02-039*

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT la note explicative datée du 16 septembre 1993, préparée par Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier, au sujet de l'institution d'un Comité de Toponymie municipal;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Comité de Toponymie de la Ville de Saint-Louis-de-France est institué, lequel a pour mandat d'étudier les dossiers à caractère toponymique et odonymique sur le territoire municipal et formuler des recommandations au Conseil municipal en vue d'offrir aux citoyens et aux générations futures autant de témoignages de la richesse culturelle et patrimoniale de leur environnement odonymique;

Ledit Comité se compose de :

Trois (3) représentants du Comité Consultatif d'Urbanisme, dont :

- . Madame Andrée Ménard
- . Monsieur Michel Bronsard
- . Monsieur François Pépin

Deux (2) représentants des citoyens, dont :

- . Madame Annie St-Pierre
- . et un 2^e représentant à être nommé ultérieurement

Un (1) représentant du Conseil municipal à être nommé ultérieurement

Un (1) représentant du personnel municipal, dont :

- . Madame Sylvie Poulin

93-10-317
Remboursement
de taxes
Gisèle D.
Turcotte

CONSIDÉRANT la demande faite en date du 17 septembre 1993, préparée par Monsieur Bruno Turcotte pour et au nom de Madame Gisèle Descôteaux Turcotte, propriétaire du lot 65-8, matricule 7942-15-7044;

Après étude et considérations, il est établi qu'une parcelle de terrain a été indûment portée au rôle d'évaluation suite à une subdivision mal localisée sur le lot 65-8 et l'erreur remonte à l'inscription au rôle en 1979;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil accepte de payer à Madame Gisèle Descôteaux Turcotte la somme de trois cent trente-huit dollars et vingt-huit cents (338,28 \$) en règlement final et complet de la valeur représentée par une taxation indûment chargée à ce jour.

93-10-318
Aff. budgét.
et mandat
Cap Excavation

CONSIDÉRANT la note de service datée du 27 septembre 1993, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement au bris de la conduite d'égout domestique sur la route 157;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu urgent d'effectuer les réparations requises dans les meilleurs délais;

*Remplacé par
rés. 93-11-352
p. 188*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La firme «Cap Excavation inc.» est mandatée pour effectuer lesdits travaux, conformément à la soumission datée du 4 octobre 1993, signée par Monsieur Gilles Trudel, représentant de «Cap Excavation inc.», pour la somme de neuf mille cinq cent soixante et dix dollars et huit cents (9 570,08 \$), taxes incluses, à être payée à même le fonds réservé «aqueduc et égouts».

93-10-319
Mandat
Pluram inc.
"design" de
rue (secteur
Larouche)

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un parc dans le secteur Larouche, lequel est prévu pour être situé face à la «Place Robert» (lots 507-97 et 507-91);

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La firme «Pluram inc.» est mandatée pour définir la configuration de la rue à être construite sur une partie du lot 507, étant située au Nord-Est du lot 507-98.

93-10-320
Renouvellement
prêt à usage
(commodat)
M.T.Q.

CONSIDÉRANT l'offre du ministère des Transports du Québec, direction des Opérations foncières pour le renouvellement du prêt à usage d'un immeuble (emprise) situé dans la Municipalité de Saint-Louis-de-France et faisant partie du lot P-486 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Maurice, comté de Champlain, dossier 9-88-00662-3, conformément à la lettre datée du 15 septembre 1993, signée par Madame Lise Talbot, chef de la Division des opérations;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire renouveler ledit prêt à usage;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, les documents relatifs à ce commodat.

93-10-321
Autorisation
signatures
Avenant au
contrat
Hydro-Québec

CONSIDÉRANT l'offre d'Hydro-Québec faite en septembre 1993, dans le cadre de son «Programme de conversion de l'éclairage public»;

ATTENDU QUE le Conseil désire se prévaloir de l'offre décrite dans «l'avenant au contrat de vente d'un réseau d'éclairage public»;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, les documents relatifs à cet avenant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

93-10-322
Modifications
au calendrier
de délai de
conservation

CONSIDÉRANT la mise à jour effectuée au calendrier de délais de conservation des documents municipaux adopté par le Conseil municipal, le 19 décembre 1985;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller LAURIER ROUSSEAU

Le calendrier de délais de conservation des documents de la Ville de Saint-Louis-de-France et tous ses amendements sont adoptés et Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier en est le signataire et le responsable.

93-10-323
Ratification
résolution
93-07-201
Dérogation
mineure
Dos.: 93-005
N. Savary

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil ratifie la décision prise dans la résolution portant le numéro 93-07-201, à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 93-005, soumise par Madame Nicole Savary, 1191, boulevard St-Louis à Saint-Louis-de-France (lot 274-P), relativement à l'agrandissement du garage existant (17' X 40') à 13 pieds de la ligne arrière au lieu de 38 pieds 9 pouces (25 %) tels qu'exigés au règlement numéro 315, art. 93;

93-10-324
Dérogation
mineure
Dos.: 93-011
R. Charest

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 93-011, soumise par Monsieur Réjean Charest, relativement à l'implantation d'un bâtiment principal à 4 pieds de la ligne arrière et de la ligne latérale gauche au lieu de 17 pieds en arrière et de 13 pieds 1 pouce du côté gauche, tel que demandé au règlement n° 315, article 93. L'immeuble affecté par cette demande est situé sur le boulevard St-Louis à Saint-Louis-de-France et est composé du lot 501-P;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme, informant le Conseil que la demande devrait être rejetée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil appuie la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme à l'effet de refuser la demande de dérogation mineure numéro 93-011.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-009

RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE FRANCHEVILLE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France a été constituée en vertu du décret numéro 180-93 publié dans la partie 2 de l'édition de la Gazette Officielle du Québec aux pages 1376 et 1377 et par l'avis de l'octroi des lettres patentes ainsi publié à la page 4828;

ATTENDU l'avis juridique de M^e André Lemay, avocat, daté du 1^{er} juin 1993, portant sur l'interprétation des articles 5 de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) et du troisième paragraphe de l'article 245 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU la procédure prévue aux articles 195 à 202 de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) pour la conclusion d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière d'évaluation;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la session ordinaire des membres du Conseil, le lundi, 20 septembre 1993;

EN CONSÉQUENCE, il est DÉCRÉTÉ et STATUÉ par règlement de cette Corporation, ce qui suit :

ARTICLE I. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récite.

ARTICLE II ACCEPTATION ET SIGNATURE

Le Conseil accepte le contenu de l'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence en matière d'évaluation de la Ville de Saint-Louis-de-France à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville relaté à l'annexe «A» ci-joint.

Il autorise le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin à signer ce protocole d'entente.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

ARTICLE III ANNULATION

Le présent règlement abroge le règlement numéro
93-005

A N N E X E «A»

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE FRANCHEVILLE

ENTENTE INTERMUNICIPALE

RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION
DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIO-
NALE DE COMTÉ DE FRANCHEVILLE

ENTRE

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE FRANCHEVILLE, corporation
légalement constituée ayant son siège social en la Ville de
Trois-Rivières (3275, rue Foucher, C.P. 367, G9A 5G4), ci-après
représentée par Monsieur Jean-Charles Charest, Préfet, et
Monsieur Pierre St-Onge, Secrétaire-trésorier, dûment autorisés
en vertu du règlement numéro 93-10-83 adopté lors de la session
ordinaire du mercredi, 20 octobre 1993.

Ci-après appelée : «M.R.C.»

ET

LA VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, corporation légalement
constituée ayant son siège social en la Ville de Saint-Louis-
de-France (100, rue de la Mairie, G8W 1S1), ci-après représen-
tée par Monsieur Wilfrid Champagne, Maire et Monsieur Gilles
Toupin, Secrétaire-trésorier, dûment autorisés en vertu du
règlement numéro 93-009 adopté lors de la session ordinaire du
lundi, 4 octobre 1993.

Ci-après appelée : «VILLE»

Les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La Ville délègue à la M.R.C. sa compétence en matière d'évalua-
tion suivant les dispositions de l'article 195 de la Loi sur la
Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

ARTICLE 2 - DURÉE

Cette entente est pour la durée des exercices financiers 1993,
1994, 1995 et 1996, soit jusqu'au 31 décembre 1996.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

ARTICLE 3 - RENOUELEMENT

Cette entente se renouvelle automatiquement par période successive de trois (3) exercices financiers, à moins que l'une des parties signifie la résolution de non renouvellement de cette entente avant le 1^{er} juillet précédent toute période de renouvellement.

ARTICLE 4 - RÉPARTITION DES DÉPENSES

Les dépenses encourues par la M.R.C. sont réparties selon les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la Fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

ARTICLE 5 - RATIFICATION DES GESTES

Les parties ratifient tous les gestes posés par l'évaluateur de la M.R.C. depuis le 21 juillet 1993, date de la publication de l'avis de l'octroi des lettres patentes concernant la constitution en Ville de la Paroisse de Saint-Louis-de-France.

ARTICLE IV ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ par le Conseil le : 4 octobre 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le :

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le :

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-10-325
Adoption
règlement
93-009

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 93-009, règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale de délégation de la compétence en matière d'évaluation à la M.R.C. de Francheville, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-010

RÈGLEMENT AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE
DE TROIS-RIVIÈRES, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE LOGICIELS
INFORMATIQUES.

ATTENDU QU'UN avis de motion de la présentation du
présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil
municipal, lundi, le 20 septembre 1993;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France
ORDONNE ET STATUE, comme suit, savoir :

ARTICLE I

L'entente avec la Ville de Trois-Rivières, relativement à
l'utilisation de logiciels informatiques pour les années 1994-
1995, laquelle est jointe au présent règlement à titre d'ANNEXE
I, est approuvée.

ARTICLE II

L'ANNEXE I intitulée «Entente relative à l'utilisation de
logiciels informatiques» fait partie intégrante du présent
règlement.

ARTICLE III

Son Honneur le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le
Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, sont autorisés à
signer, pour et au nom de la Ville, l'entente mentionnée à
l'article II du présent règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

A N N E X E I

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DE LOGICIELS INFORMATIQUES

ENTRE

LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, corporation légalement constituée suivant les lois du Québec et notamment régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), ayant son siège social au 1325, de la Place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368, à Trois-Rivières (Québec), G9A 5H3; ici représentée et agissant par son Maire, M^e Guy LeBlanc, et son Directeur général, Monsieur Pierre Moreau, dûment autorisés à exécuter et à signer les présentes en vertu du règlement # 1311, adopté lors d'une séance de son Conseil, tenue le 20 septembre 1993.

Ci-après appelée : «**LA VILLE**»

ET

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, corporation légalement constituée suivant les lois du Québec et notamment régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), ayant son siège social au 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France (Québec), G8W 1S1; ici représentée et agissant par son Maire, Monsieur Wilfrid Champagne, et son Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin, dûment autorisés à exécuter et à signer les présentes en vertu du règlement # 93-010, adopté lors d'une séance de son Conseil, tenue le 4 octobre 1993.

Ci-après appelée : «**LA MUNICIPALITÉ**»

LESQUELLES, pour en venir aux conventions qui font l'objet de la présente entente, déclarent ce qui suit :

1. DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES

- 1.1 La VILLE est propriétaire de logiciels informatiques qu'elle est prête à mettre à la disposition de la MUNICIPALITÉ.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

1.2 La VILLE et la MUNICIPALITÉ désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) pour conclure une entente relative à l'utilisation de ces logiciels.

CECI EXPOSÉ, les comparantes conviennent de ce qui suit :

2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet l'utilisation par la MUNICIPALITÉ de logiciels informatiques appartenant à la VILLE.

3. DESCRIPTION DU SERVICE OFFERT

À cette fin, la VILLE fournira à la MUNICIPALITÉ les services suivants :

3.1 Du temps d'utilisation d'un ordinateur situé au siège social de la VILLE afin que la MUNICIPALITÉ puisse traiter ses données.

3.2 Des logiciels reliés :

3.2.1 À l'imposition et à la perception des taxes municipales et scolaires, s'il y a lieu, comprenant notamment ce qui suit : rôle de perception, expédition des comptes et des avis d'arrérages, encaissement de diverses taxes et revenus divers.

3.2.2 À la comptabilité, comprenant notamment ce qui suit : grand livre général, états des résultats, caisse-déboursés, émission de chèques aux fournisseurs, caisse-recettes.

3.2.3 À la paie, comprenant notamment ce qui suit : système de paie, registre de paie, émission de chèques, cumulatif des gains, relevés T4 et relevés 1.

3.2.4 Au recensement des électeurs et à la confection des listes électorales.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

4. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

4.1 La présente entente est conclue, pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994), moyennant une contribution de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) par mois (taxes incluses), et pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), moyennant une contribution de mille six cent soixante-six dollars et soixante-six cents (1 666,66 \$) par mois (taxes incluses) que la MUNICIPALITÉ s'engage à payer à la VILLE le premier (1^{er}) jour de chaque mois des années mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) et mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

4.2 La MUNICIPALITÉ bénéficiera, sans contribution supplémentaire, des améliorations, modifications ou corrections que la VILLE apportera aux logiciels mis à sa disposition en vertu du paragraphe 3.2. Elle bénéficiera également, sans contribution supplémentaire, de tout nouveau logiciel que la VILLE pourrait développer de son propre chef.

4.3 Pour toute modification demandée par la MUNICIPALITÉ aux logiciels auxquels fait référence le paragraphe 4.2 ou pour tout logiciel qu'elle lui demandera de développer en surplus de ceux auxquels fait référence ledit paragraphe, la MUNICIPALITÉ paiera à la VILLE, en plus de la contribution exigible en vertu du paragraphe 4.1, une contribution supplémentaire calculée selon le prix de revient de tel logiciel pour cette dernière. Tel développement sera réalisé par le Service informatique de la VILLE en tenant compte de l'ensemble de ses priorités.

5. DURÉE

5.1 La présente entente est faite pour la période débutant le premier (1^{er}) jour du mois suivant son approbation par le ministre des Affaires municipales du Québec et se terminant le trente et un (31) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) inclusivement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

5.2 Cette entente se renouvellera, automatiquement, pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), à moins qu'une partie fasse parvenir à l'autre un avis écrit à l'effet contraire. Cet avis devra être transmis, par poste certifiée ou recommandée, au moins soixante (60) jours avant la date prévue pour son renouvellement.

5.3 Nonobstant les dispositions du paragraphe 5.2, chacune des parties aux présentes pourra, en tout temps, au cours de l'année mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), résilier unilatéralement la présente entente sur avis signifié à l'autre partie trente (30) jours à l'avance par poste recommandée ou certifiée. La résiliation de la présente entente sera sans préjudice au droit de la VILLE de réclamer de la MUNICIPALITÉ toute somme qui lui serait due en vertu de celle-ci.

6. PARTAGE DE L'ACTIF

6.1 Les logiciels décrits au paragraphe 3.2 et ceux auxquels font référence les paragraphes 4.2 et 4.3 demeurent la seule et unique propriété de la VILLE et la MUNICIPALITÉ s'engage à ne pas les reproduire en totalité ou en partie, sans avoir préalablement obtenu une autorisation écrite à cet effet de la VILLE.

7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

7.1 La MUNICIPALITÉ s'engage à préserver et voir à ce que soit préservée la confidentialité des logiciels décrits au paragraphe 3.2 et de ceux auxquels font référence les paragraphes 4.2 et 4.3.

7.2 La VILLE se réserve, pour elle-même et pour toute autre corporation municipale avec qui elle pourrait conclure une semblable entente, le droit d'utiliser les biens décrits aux paragraphes 3.1 et 3.2 et les logiciels auxquels font référence les paragraphes 4.2 et 4.3.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

7.3 La MUNICIPALITÉ devra endurer les réparations que la VILLE pourrait être appelée à faire aux biens mis à sa disposition et les conséquences de celles-ci, sans qu'elle puisse prétendre à aucune diminution de sa contribution financière et à aucun dommage ou compensation, à condition toutefois que ces réparations soient exécutées dans un délai raisonnable.

7.4 La MUNICIPALITÉ devra veiller à ce que ses employés, représentants ou mandataires respectent intégralement les clauses et conditions de la présente entente.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ par le Conseil le : 4 octobre 1993

PUBLIÉ dans l'Hebdo Journal le :

AFFICHÉ à l'Hôtel de Ville le :

(signé)

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-10-326
Adoption
règlement
93-010

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 93-010, règlement autorisant la signature avec la Ville de Trois-Rivières, relativement à l'utilisation de logiciels informatiques, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

93-10-327
Mandat à
Constructions
et pavages
Continental

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT la cotation datée du 1^{er} octobre 1993, transmise à Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, par Monsieur Maurice Rolland, directeur des travaux de pavage pour «Les Construction et pavages Continental»;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Les services de «Les Constructions et pavages Continental» sont retenus pour les travaux d'asphaltage de la piste cyclable en bordure de la route 157, au tarif horaire de trois cent huit dollars (308 \$), transport en sus, à être défrayé à même les revenus non autrement appropriés.

93-10-328
Résolution
d'appui
C.G.D.B.R.

ATTENDU QUE la Corporation (CGDBR) a comme objectif prioritaire une mise en valeur régionale et intégrée des multiples ressources naturelles, socio-économiques, écologiques et récréotouristiques dans la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants;

ATTENDU QU'une grande partie du développement socio-économique de notre région doit passer par le développement récréotouristique (industrie touristique, une industrie de relève importante pour la Mauricie);

ATTENDU QUE l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants est un objectif prioritaire pour la Corporation (CGDBR) et le milieu qu'elle représente dans une mise en valeur globale de tous les potentiels reliés à notre rivière;

ATTENDU QUE les mégaprojets hydroélectriques présents et à venir (investissements évalués à 3,5 milliards \$) auront une influence déterminante, historique et sans précédent dans le développement de la Mauricie;

ATTENDU QUE le projet hydroélectrique à Rapide des Forges est aussi un mégaprojet majeur (investissement de près de 1 milliard \$) qui aura une influence première et historique pour l'accessibilité à la Saint-Maurice et à ses bassins versants;

ATTENDU QUE le projet d'une centrale à Rapide des Forges créera, en amont du barrage, un grand lac de 7 à 8 kilomètres de long par 1 à 2 kilomètres de large permettant un développement des ressources récréotouristiques sans précédent à proximité des populations vivant dans le bas Saint-Maurice;

ATTENDU QUE la nouvelle centrale hydroélectrique à Rapide des Forges est un élément clé dans tout le développement socio-économique en Mauricie;

ATTENDU QUE le mégaprojet de la centrale Rapide des Forges créera pendant sa construction des milliers d'emplois que la Mauricie a définitivement et rapidement besoin en ces temps difficiles;

ATTENDU QUE le mégaprojet Rapide des Forges est un investissement majeur qu'il faudra tôt ou tard intégrer dans un projet de développement de société régionale en Mauricie permettant d'utiliser à de multiples fins tous les potentiels aquatiques de la rivière Saint-Maurice (baignade, pêche, villégiature, navigation, croisière, plongée sous-marine, voile, etc.);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

ATTENDU QUE les dernières études comparatives sur les projets La Gabelle/Des Forges présentées en juin 1993 par Hydro-Québec, sont loin d'être concluantes sur les éventuels et probables impacts environnementaux que créerait une nouvelle centrale hydroélectrique à Rapide des Forges;

ATTENDU QUE de toute manière, il devrait y avoir des audiences publiques pour démontrer clairement ces impacts majeurs s'ils y en avaient et que des mesures de corrections pourraient définitivement y être apportées par Hydro-Québec au profit des aspirations du milieu;

ATTENDU QUE la Société Hydro-Québec devra tôt ou tard reconnaître que le milieu a un droit de regard sur l'utilisation et/ou l'exploitation des ressources naturelles liées à la Saint-Maurice;

ATTENDU QUE Hydro-Québec doit définitivement travailler en collaboration et en partenariat avec le milieu, tout en reconnaissant les particularités et les besoins spécifiques de nos travailleurs et de nos citoyens et citoyennes en région;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France demande en plus d'une accessibilité au bas Saint-Maurice par la construction d'une nouvelle centrale à Rapide des Forges que soit également prévu cette même accessibilité dans les autres réfections ou constructions de nouvelles centrales hydroélectriques à venir dans tout le bassin versant;

ATTENDU QUE le mégaprojet Rapide des Forges (investissement approximatif de 1 milliard \$) est le fer de lance d'un développement régional en Mauricie, région qui a tout donné cette richesse naturelle exceptionnelle au Québec et qui maintenant en a grandement besoin pour renforcer son économie;

ATTENDU QUE Hydro-Québec ne peut définitivement plus fermer la porte à un développement récréotouristique qui passe par l'accessibilité à la Saint-Maurice en coulant du béton pour les 100 prochaines années sans prendre en considération les aspirations du milieu dans une mise en valeur intégrée des ressources;

ATTENDU QUE la Corporation (CGDBR) et le milieu qu'elle représente demandent à Hydro-Québec que les travailleurs de la Mauricie soient privilégiés dans l'emploi étant donné le haut taux de chômage que nous vivons en région;

ATTENDU QU'il est primordial pour le milieu et principalement pour les citoyens et citoyennes de la Mauricie que les investissements majeurs pour la construction d'une nouvelle centrale aux Forges doivent être compris par Hydro-Québec comme faisant partie d'un développement socio-économique global, non seulement pendant la construction, mais aussi après sa réalisation devant permettre une continuité dans la mise en valeur de toutes les autres ressources liées à la Saint-Maurice et à ses bassins versants;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

QUE la Ville de Saint-Louis-de-France appuie la CGDDBR dans ses objectifs pour la promotion et la mise en valeur des multiples potentiels de la rivière Saint-Maurice et de ses bassins versants;

QUE le développement global, l'accessibilité à la rivière et les emplois en région soient concrétisés par une mise en chantier rapide des rénovations et des constructions de nouvelles centrales en Mauricie et principalement qu'Hydro-Québec accélère toutes ses études et décisions pour réaliser dans un très proche avenir la construction d'une nouvelle centrale à Rapide des Forges;

QUE la Ville de Saint-Louis-de-France appuie donc inconditionnellement la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique à Rapide des Forges (mégaprojet évalué à près de 1 milliard \$) qui est définitivement une clé maîtresse de tout le développement socio-économique, écologique et récréotouristique et le fer de lance de toute l'accessibilité à la rivière Saint-Maurice et à ses bassins versants.

93-10-329
Ajustement
salarial
Chef pompier

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le salaire de Monsieur Guy Harnois, chef pompier, est majoré de deux pour cent (2 %), rétroactivement au 1^{er} janvier 1993.

93-10-330
Transferts de
fonds au
surpl. réservé
aqued.- égouts

CONSIDÉRANT le rapport préparé par Monsieur Alain Brouillette, c.a., le 4 octobre 1993;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le transfert d'un montant de trente mille quatre-vingts dollars et soixante-cinq cents (30 080,65 \$) du surplus libre aux surplus réservés pour «aqueduc et égouts»;

Le Conseil autorise le transfert d'un montant de trois mille dollars (3 000 \$) du surplus libre aux surplus réservés pour le «fonds de nettoyage des étangs».

Mention
Dépôt de
l'état des
revenus et
des dépenses

Mention est faite au présent procès-verbal que conformément aux dispositions de l'article 105.4, de la Loi sur les cités et villes (L.C.R.), l'état des revenus et des dépenses a été déposé devant le Conseil, par le Secrétaire-trésorier.

93-10-331
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du:

1^{er} nov. 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

P R O C L A M A T I O N

Suite à l'avis publié en date du 2 septembre 1993 par le Président d'élection, en vue du scrutin du 7 novembre 1993, à l'effet que les postes de Maire et de Conseillers pour les districts n^{os} 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont ouverts pour recevoir les candidatures depuis le 10 septembre 1993 à 8:30 heures jusqu'au 15 octobre 1993, 16:30 heures, précises.

À l'expiration de la période allouée pour la réception des candidatures, aucun candidat n'ayant posé sa candidature à un même poste ouvert.

En conséquence, le Président d'élection proclame élus, sans opposition, les candidats suivants :

MAIRE :

Monsieur Wilfrid Champagne
640, avenue Georges, Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 7Y9

CONSEILLERS :

DISTRICT N^o 1

Monsieur Jean-Pierre Ayotte
1041, boulevard St-Louis, Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 1G2

DISTRICT N^o 2

Monsieur Claude Bourgeois
480, place O'Connor, Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 8S5

DISTRICT N^o 3

Madame Noëlla C. Hamelin
611, rue Emmanuel, Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 8E9

DISTRICT N^o 4

Monsieur Jacques Boisclair
1651, boulevard Ste-Marguerite Est, Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 7V8


DISTRICT N^o 5

Monsieur Denis Paquin
1291, boulevard St-Alexis Est, Saint-Louis-de-France (Québec) G8V 1B3

DISTRICT N^o 6

Monsieur Jean-Marie Ross
641, rue Anne-Marie, Saint-Louis-de-France (Québec) G8W 1A5

DONNÉ SOUS MON SEING, À SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, CE DIX-HUITIÈME
(18^e) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE
(1993).


Gilles Toupin,
Président d'élection

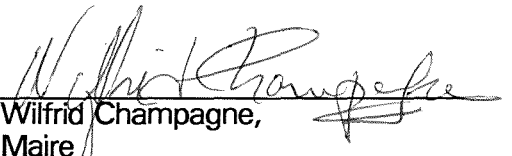


No de résolution
ou annotation


Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ASSERMENTATION

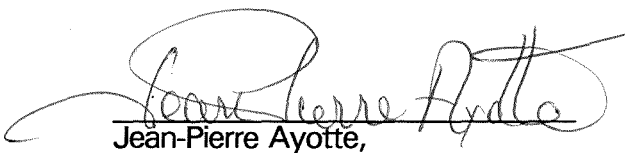
Je, Wilfrid Champagne, directeur, domicilié à 640, avenue Georges, Saint-Louis-de-France, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de Maire, conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.


Wilfrid Champagne,
Maire


ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 18
OCTOBRE 1993


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

Je, Jean-Pierre Ayotte, courtier d'assurances, domicilié à 1041, boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de Conseiller au district numéro 1, conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.


Jean-Pierre Ayotte,
Conseiller

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 18
OCTOBRE 1993


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier


Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

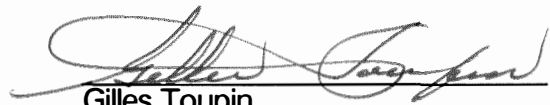
**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

Je, Claude Bourgeois, gestionnaire, domicilié à 480, place O'Connor, Saint-Louis-de-France, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de Conseiller au district numéro 2, conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.



Claude Bourgeois
Conseiller

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 18
OCTOBRE 1993



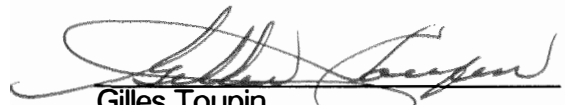
Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

Je, Noëlla C. Hamelin, éducatrice, domiciliée à 611, rue Emmanuel, Saint-Louis-de-France, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de Conseiller au district numéro 3, conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.



Noëlla C. Hamelin
Conseiller

ASSERMENTÉE (OU AFFIRMÉE SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 18
OCTOBRE 1993



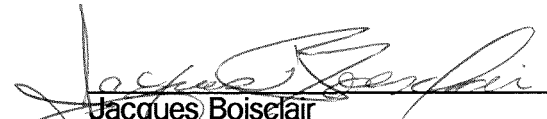
Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



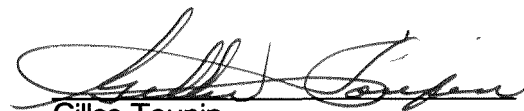
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

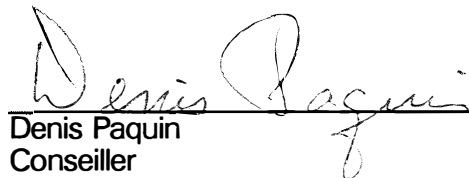
Je, Jacques Boisclair, mécanicien, domicilié à 1651, boulevard Sainte-Marguerite Est, Saint-Louis-de-France, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de Conseiller au district numéro 4, conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.


Jacques Boisclair
Conseiller

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 18
OCTOBRE 1993


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

Je, Denis Paquin, enseignant, domicilié à 1291, boulevard Saint-Alexis Est, Saint-Louis-de-France, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de Conseiller au district numéro 5, conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.


Denis Paquin
Conseiller

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 18
OCTOBRE 1993


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier




No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

Je, Jean-Marie Ross, enseignant, domicilié à 641, rue Anne-Marie, Saint-Louis-de-France, jure (ou affirme solennellement) que j'exercerai ma fonction de Conseiller au district numéro 6, conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la Municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.


Jean-Marie Ross
Conseiller

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 18
OCTOBRE 1993


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 18 octobre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Jean-Marie Ross

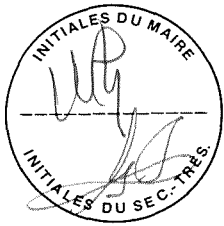
Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation des membres du Conseil
2. Prière
3. Vérification du quorum
4. Inscription à l'item "VARIA"
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Nomination du Maire suppléant
7. Engagement de T.R. Métro / Formation «Bloc B» - Pompiers volontaires
8. Soumission pour une remorque plate-forme
9. Subvention au Club Optimiste de Saint-Louis-de-France «Past Président»
10. Subvention aux Chevaliers de Colomb - Nouveaux arrivants
11. Réalisation de travaux dans le fossé du Golf
12. Participation à la Journée de l'Embellissement 1994
13. Don à la Fondation de l'Hôpital Ste-Justine
14. Adoption du budget de l'O.M.H.
15. Participation au cours «Vérification municipale»
16. VARIA
 - a) Embauche de préposées aux prêts à la Bibliothèque
 - b) Journée d'information - A.A.P.I. / Gilles Toupin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

c) Voeux de Noël - Vidéotron

17. Avis de motion
18. Intervention du public
19. Levée de l'assemblée

93-10-332
Adoption
Ordre du Jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

L'ordre du jour est adopté en incluant les items
a), b) et c) inscrits à VARIA.

93-10-333
Nomination
Maire suppl.

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE est
nommé Maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

93-10-334
Engagement
T.R. Métro
Formation
«Bloc B»

CONSIDÉRANT la note de service datée du 18
octobre 1993, adressée à Monsieur Ghislain Lachance ing., par
Monsieur Jean-Guy Laterreur, relativement au cours de formation
«Bloc B» pour pompiers volontaires urbains;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

L'école de pompiers Trois-Rivières Métro est
mandatée pour dispenser ce cours, pour la somme de six mille
dollars (6 000 \$) à être payée en deux (2) versements égaux
dont l'un d'ici la fin de l'année 1993 et l'autre à la fin des
cours en 1994.

93-10-335
Soumission
remorque
plate-forme

CONSIDÉRANT la soumission datée du 9 septembre
1993, adressée à Monsieur Ghislain Lachance ing., par Monsieur
Raynald Vaugeois pour «Soudure R. Vaugeois Enr.» pour la
fourniture d'une remorque plate-forme;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil autorise l'achat d'une remorque
plate-forme au montant de trois mille trois cents dollars
(3 300 \$), à être payé à même le fonds réservé pour aqueduc et
égout.

93-10-336
Subvention
Optimiste
Past Président

CONSIDÉRANT la demande datée du 4 octobre 1993,
émise par Monsieur Robert Laframboise, secrétaire-trésorier du
Club Optimiste de Saint-Louis-de-France;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil accepte de défrayer le coût du cocktail de bienvenue au montant de quatre cents dollars (400 \$) au Club Optimiste de Saint-Louis-de-France, lequel sera servi à l'occasion de la soirée pour le «Past-Président», le 23 octobre 1993;

93-10-337
Subvention
Chevaliers
de Colomb
Nouveaux
arrivants

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-157, datée du 30 septembre 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil accepte de souscrire une somme de quatre cents dollars (400 \$) aux Chevaliers de Colomb de Saint-Louis-de-France, en collaboration au financement de la soirée d'accueil aux nouveaux arrivants, le 21 novembre 1993;

93-10-338
Réalisation
de travaux
Fossé du
Golf

CONSIDÉRANT les pourparlers qui sont en cours au sujet du problème de glissement de terrain à l'arrière des lots 274-229 et 274-230;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise l'exécution, en régie, des travaux d'installation d'un tuyau de tôle ondulée à l'arrière d'une partie des lots 274-229 et 274-230, d'un diamètre de seize pouces (16") sur une longueur de quarante-neuf pieds linéaires (49'lin.), fourni par le propriétaire.

93-10-339
Journée de
Embellissement
1994

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Mesdames Noëlla C. Hamelin et Éthel Loranger sont déléguées pour assister à la journée de l'Embellissement qui se tiendra le 30 octobre 1993 à l'Institut de Technologie Agro-Alimentaire de Saint-Hyacinthe;

Les frais d'inscription au montant de quarante dollars (40 \$) ainsi que les frais inhérents sont défrayés par la Ville.

93-10-340
Don à la
Fondation
Hôpital
Ste-Justine

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE la Ville souscrive un don au montant de cinquante dollars (50 \$) à la Fondation de l'Hôpital Ste-Justine.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-10-341

Adoption

Budget O.M.H.

Suite à la présentation des prévisions budgétaires 1994 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-de-France, par ses représentants;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil Municipal accepte lesdites prévisions budgétaires de l'O.M.H. prévoyant des revenus au montant de cinquante-deux mille huit cent quarante-quatre dollars (52 844 \$) et des dépenses de cent trente-deux mille cinquante-neuf dollars (132 059 \$) laissant un déficit de soixante-dix-neuf mille deux cent quinze dollars (79 215 \$) absorbé de la façon suivante :

- Contribution S.H.Q. : 71 293,50 \$
- Contribution de la Ville : 7 921,50 \$

93-10-342

Participation
Cours -
Vérification
municipale

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil autorise Monsieur Alain Brouillette, c.a., à assister au cours de formation sur la «vérification municipale», offert par l'Ordre des Comptables agréés du Québec, le 30 novembre prochain à Québec;

Les frais d'inscription au montant de cent cinquante dollars (150 \$), taxes en sus, ainsi que les frais inhérents sont défrayés par la Ville.

93-10-343

Embauche
2 préposées
aux prêts
Bibliothèque

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-20, émise en date du 18 octobre 1993, par Madame Sylvie Poulin, directrice de la bibliothèque;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Les services de Mesdames Ann Vaillancourt et Marie-Nathalie Lamy sont retenus à titre de «préposées aux prêts» à la bibliothèque municipale, le salaire à être déterminé par lettre d'entente avec la partie syndicale.

93-10-344

Journée
d'information
A.A.P.I.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil autorise Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier, à assister au cours de formation sur «Le traitement de l'information - secteur public» offert par l'Association sur l'accès et la protection de l'information (A.A.P.I.), le 17 novembre prochain à Drummondville;

Les frais d'inscription au montant de cinquante-cinq dollars (55 \$), ainsi que les frais inhérents sont défrayés par la Ville.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-10-345
Signature
contrat
Vidéotron
(voeux de
Noël)

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise Monsieur Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier, à signer le contrat avec Vidéotron pour la
diffusion de voeux de Noël.

Ajournement
de l'assemblée

À 20:00 heures, du consentement de tous les
membres du Conseil, SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller
DENIS PAQUIN, la séance est ajournée, PRO FORMA 21:00 heures.

Réouverture
de l'assemblée

À 20:55 heures, la séance est réouverte SUR
PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN.

L'item VARIA d) est ajouté à l'ordre du jour,
savoir : Autorisation d'engazonnement - soumission J.M.B. Inc.

93-10-346
Engazonnement
Soumission
J.M.B. inc.

CONSIDÉRANT l'important retard aux travaux
causés par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de remettre
les terrains en état de gazonnement;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 18 octobre
1993, de Monsieur Jean-Marie Bégin, président pour «Les
Gazonnements J.M.B. inc.»;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil autorise la firme «Les Gazonnements
J.M.B. inc.» à procéder aux travaux d'engazonnement, conformé-
ment à la soumission du 18 octobre 1993;


Les dépenses en découlant sont payées à même les
revenus non autrement appropriés.

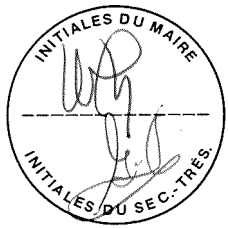
93-10-347
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 1^{er} nov. 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 1^{er} novembre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Denis Paquin
Jean-Marie Ross

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Absence motivée :

Monsieur Jacques Boisclair

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 18 octobre 1993.
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 93-010
10. Correction de la résolution numéro 93-09-265
(re: engagement de Rima Alami - temps partiel)
11. Rescinder la résolution numéro 93-10-318
(re : affectation budget et mandat à Cap excavation)
12. VARIA
13. Avis de motion
14. Intervention du public
15. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

93-11-348
Adoption
Ordre du jour

93-11-349
Adoption
proc.-verb.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

L'ordre du jour est adopté.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Les procès-verbaux des séances du 4 et 18
octobre 1993 sont adoptés en apportant les modifications
suivantes, savoir :

- 1) en changeant le troisième paragraphe de la résolution 93-10-309 par le suivant :

"Un budget supplémentaire de mille cinq cents dollars
(1 500 \$) taxes en sus est alloué pour compléter le mandat
pour la révision de la réglementation et du plan d'urba-
nisme octroyé par la résolution 93-01-11, payable à même le
surplus réservé pour «urbanisme»".

- 2) en ajoutant la phrase suivant à la suite du troisième
paragraphe de la résolution 93-10-319 :

"à être payé à même les surplus réservés pour «urbanisme»".

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec Re : Accusé réception
Ministère des Affaires municipales résol. 93-09-273
Cabinet du Ministre (modifications
Hélène Livernois, avocate règl. 93-003
Attachée politique et 93-004

Gouvernement du Québec Re : Fonds péréquation
Ministère des Affaires municipales exercice fin. 92
Responsable de l'Habitation (18 875 \$)
Claude Ryan, ministre

Gouvernement du Québec Re : Accusé réception
Ministère des Affaires municipales résol. 93-09-292
Responsable de l'Habitation (imposition de 30 \$
Claude Ryan, ministre aux automobilistes)

Gouvernement du Québec Re : Lettres patentes
Ministère des Affaires municipales statut de Ville
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan, ministre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Gouvernement du Québec Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation Johanne Tremblay Agente d'information	Re : Invitation pour la «Journée de l'Embellissement» le 30-10-1993
Gouvernement du Québec Ministère de la Sécurité publique Dir. gén. de la Sécurité civile Jacques Brochu, dir. rég. Mauricie-Bois-Francis	Re : Invitation Cérémonie de clôture Prévention incendie le 03-11-1993
Gouvernement du Québec Ministère des Transports Dir. des Acquisitions Gilles Milot, É.A. Chef, div. des opérations par int.	Re : Location d'immeubles Lot : P-486
Gouvernement du Québec Ministère des Affaires culturelles Archives nationales Yvon Martin, archiviste rég.	Re : Accusée réception Calendrier de conservation modifié
Gouvernement du Québec Ministère de la Main-d'oeuvre et Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle André Bourbeau, ministre	Re : Divers programmes d'aide - Projets
Bell Canada Yves Lauren, dir. rég. Service de Consultation	Re : Service d'appel d'urgence : 9-1-1
S.Q.A.E. Sandra Battani Financement temporaire	Re : Budget annuel 1994
S.Q.A.E. François Rochette, ing. Dir. rég.- Région du N-O.	Re : Rapport d'avancement de projet
A.Q.T.E. Alain Lalumière, Président	Re : Préparation de la Campagne d'économie d'eau potable 1994
U.M.R.C.Q. Michel Fernet, dir. gén.	Re : Calendrier des activités de formation 1993-1994
U.M.R.C.Q. Service des Achats regroupés pour les municipalités Jacques Dupuis, cons. marketing	Re : Acquisition de luminaires de rues



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

M.R.C. de Francheville
Pierre St-Onge, dir. gén.

Re : Amendement au schéma
d'aménagement
(règl. 93-04-81)

M.R.C. de Francheville
Pierre St-Onge, dir. gén.

Re : Budget supplémentaire
de la Régie

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois d'octobre 1993, dix-huit (18) permis, totalisant la somme de cent sept mille sept cents dollars (107 700 \$), ont été émis pour construction.

93-11-350
Adoption
Cptes à payer

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

La liste des comptes à payer numéro 93-010 est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-010

1. Rima Alami	15,30 \$
2. L'Audi-C Sonorisation enr.	100,15
3. Auto Électricité Francoeur inc.	173,34
4. Beaumier, Richard, Avocats	121,85
5. Le Bel Âge	23,05
6. Bell Mobilité pagette	665,28
7. Bibliothèque Centrale de Prêt	1 038,93
8. Bonaventure Communication (TAS) enr.	580,69
9. Pièces d'autos Vianney André inc.	16,06
10. Marc Brûlé inc.	80,54
11. Buromax	633,88
12. Les caisses enregistreuses	3 272,66
13. The Canadian Trainig and	86,52
14. Centre mécanique Mauricie inc.	6,36
15. Construction S.R.B. S.C.C.	200,29
16. Construction & Pavage Maskimo ltée	3 146,78
17. Cooke et Fils enr.	72,32
18. Courrier Purolator ltée	18,03
19. Les Croustilles Yum-Yum enr.	46,22
20. Chantal Demers	4,15
21. D. De Montigny et Fils inc.	756,57
22. Jean-Paul Deshaies inc.	493,01
23. Distribution Robert enr.	225,85
24. Les encyclopédies populaires inc.	94,59
25. Safety Supply Canada	38,45
26. Exc. Lethiecq & Fils inc.	486,29
27. L'Exèdre librairie inc.	1 083,91
28. Martin Falardeau	15,64
29. Gilles Ferland	89,03
30. Fortin Investigation et Sécurité	162,30
31. Floriculture Gauthier inc.	38,95
32. Forkem Produits d'entretien	65,76
33. Garage Jacques Martin	70,95
34. Garage Jacques Ricard inc.	52,00
35. Stéphane Bédard (Gaz Bar)	39,00
36. Garage Théo Thibeault	258,00
37. Geli Sécurité	437,36
38. General Bearing Service inc.	7,42



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

39.	L'Hebdo Journal	1	171,78	\$
40.	Heenan Blaikie	3	633,02	
41.	Helie'n Sport		34,55	
42.	J.U. Houle Ltée	1	672,90	
43.	Hy Mec inc.		21,50	
44.	Jardins Baie-Jolie inc.	5	170,39	
45.	Journal Constructo		276,19	
46.	Journal LaRoche		305,00	
47.	Launier ltée		8,32	
48.	Laviolette Auto Location inc.		626,04	
49.	Librairie Poirier inc.	2	335,00	
50.	Location Buromax inc.		415,09	
51.	Les Logiciels NCP inc.	1	317,38	
52.	Manpower (Qué) ltée		430,92	
53.	Masco enr.		364,01	
54.	Maski Ford / Mercury inc.	1	386,72	
55.	Matériaux de Construction S.L. inc.		17,31	
56.	M.C. Équipement		25,52	
57.	Microage		254,23	
58.	Clément Morin et Fils inc.		999,06	
59.	M.R.C. de Francheville		25,00	
60.	Le Nouvelliste		639,86	
61.	J.D. Paré Électrique inc.		120,47	
62.	M. Pépin Auto inc.		23,79	
63.	Pépinière Cormier	1	403,88	
64.	Perco ltée	2	238,31	
65.	Périodica inc.		11,50	
66.	Petite Caisse (Alain Brouillette)		175,22	
67.	Pièces d'Auto H.-P. Jacques inc.		72,23	
68.	Pluram inc.	4	911,72	
69.	Pluritec Laboratoire ltée		133,54	
70.	Pneus Bélisle inc.		38,40	
71.	Sylvie Poulin		32,22	
72.	Produits Chimiques CCC ltée	2	047,34	
73.	Protection incendie CFS ltée		510,67	
74.	R.D.S. Radio inc.		36,72	
75.	Reliure Travaction inc.		287,12	
76.	R.M. Leduc & Cie		530,42	
77.	Sablière du Cap		645,42	
78.	Sécurité Plus / Le Travailleur		158,89	
79.	Signalisation ACME (Québec) inc.		501,20	
80.	Simard Beaudry inc.	3	579,48	
81.	Soc. Québ. d'Assainissement des Eaux		46,89	
82.	Station Service N.G.		144,06	
83.	J. St-Cyr & Frères ltée		81,83	
84.	Systèmes d'alarmes Richard inc.		120,00	
85.	Gilles Toupin		237,37	
86.	Tremblay, Bois, Mignault	3	867,81	
87.	UAP inc. (# 067)		273,90	
88.	Vidéotron ltée		133,53	
89.	Ville de Trois-Rivières	1	349,91	
90.	Roland Villemure		205,16	
91.	Westburne Québec inc.		264,15	
92.	Woolco		48,16	

TOTAL :

60 078,58 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois d'octobre 1993.

BELL CANADA

06-10-1993	372-9227	39,34 \$	
	372-9226	39,34	
			<hr/>
			78,68 \$
13-10-1993	376-8436	45,07 \$	
	376-0654	41,70	
	374-4486	19,47	
	373-3789	40,03	
	ligne info.	191,95	
	374-6550	980,97	
			<hr/>
			1 319,19 \$
21-10-1993	379-6915	82,59 \$	
			<hr/>
			82,59 \$
27-10-1993	370-1127	19,47 \$	
	691-1846	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1843	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1848	42,70	
	691-3087	42,70	
	371-9226	4,68	
	378-9926	214,01	
			<hr/>
			494,36 \$
			<hr/>
			TOTAL: <u>1 974,82 \$</u>

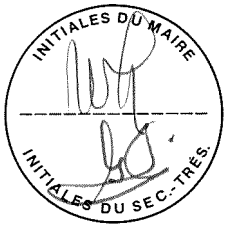
BELL CELLULAIRE

20-10-1993	372-7352	34,61 \$	
			<hr/>
			34,61 \$
			<hr/>
			TOTAL : <u>34,61 \$</u>

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois d'octobre 1993.

HYDRO-QUÉBEC

06-10-1993	890, St-Maurice	53,56 \$	
	500, St-Jean	146,80	
	805, St-Jean O.	182,13	
			<hr/>
			382,49 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

20-10-1993	671, des Loisirs	235,65 \$	
	200, Masse	1 264,40	
	820, Hôtel de Ville		829,62
	100, de la Mairie	1 889,69	
	10, Marchand	1 348,60	
		<hr/>	5 567,96 \$
27-10-1993	2100, St-Louis	300,41	
	1300, Masson	83,92	
		<hr/>	384,33 \$
			<hr/>
		TOTAL :	<u>6 334,78 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des dépenses en immobilisations, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 68 422,79 \$

93-11-351
Correction
Rés. 93-09-265

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-162, datée du 28 octobre 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

La résolution portant le numéro 93-09-265 est modifiée en remplaçant le taux horaire de six dollars et quatre-vingt-treize cents (6,93 \$) par celui de neuf dollars et vingt-deux cents (9,22 \$) pour inclure les frais d'administration et avantages sociaux, pour l'embauche de Madame Rima Alami, par la firme «Man Power», Service de personnel.

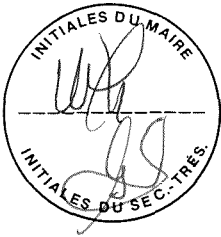
93-11-352
Rescinder
Rés. 93-10-318

CONSIDÉRANT la note de service datée du 28 octobre 1993, émise par Monsieur Ghislain Lachance, ing., relativement aux travaux de réfection d'égout domestique sur la route 157;

CONSIDÉRANT QUE suite au revisionnement de l'inspection télévisée de la section problématique, l'expert de la firme «Insituform inc.» a dénoté plusieurs autres anomalies qui font en sorte que les travaux prévus cette année s'avèrent insuffisants;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des réparations plus élaborées l'an prochain;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

Le Conseil ratifie l'annulation du contrat adjugé à «Cap Excavation inc.» et rescinde à toute fins que de droits la résolution portant le numéro 93-10-318.

Avis de
motion

Je soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement numéro 325 relatif au stationnement des véhicules, pour modifier les montants d'amende prévus en cas d'infraction.

Mention

AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE

Les membres du Conseil ont discuté des problèmes rencontrés dans l'application de l'article 81 du règlement de zonage. Dans un souci d'harmonisation du développement de la Municipalité, il a été décidé d'entreprendre une procédure d'amendement de la réglementation de zonage.

Avis de
motion

Je soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un amendement au règlement de zonage numéro 315 de la Ville de Saint-Louis-de-France à l'effet de remplacer l'article 81 afin de ne plus permettre le changement ou la modification d'un usage dérogatoire ou d'une construction dérogatoire par un autre usage dérogatoire.

93-11-353
Levée de
l'assemblée
Conseiller

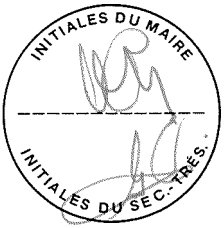
Monsieur le (Conseil) Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 6 décembre 1993

Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

Libre des délibérations FM - Formules Municipales Ent., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 15 novembre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Jean-Marie Ross

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture du rapport du Maire sur la situation financière
6. Don au Comité d'Entraide de Saint-Louis-de-France
7. Renouvellement cotisation annuelle - F.S.H.E.Q.
8. Renouvellement de la police d'assurance multirisque
9. Autorisation de signatures de la lettre d'entente N° 2 Employés de la Bibliothèque
10. Soumission pour le déneigement - Route de L'île
11. Soirée reconnaissance - C.C.U.
12. Prolongation de Gilles Brûlé - Régisseur au Service des Loisirs
13. Proclamation de la «Semaine de la prévention de la Toxicomanie»
14. Mandat à Beaumier, Richard, avocats - Recouvrement des dépenses / travaux rue St-Maurice
15. Mandat à M^e (Jean Pinsonnault) - Action en nullité Dossier Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc.
16. Formation au cours de base en santé et sécurité - APSAM
17. Autorisation de dédommagement à Messieurs Daniel Lepage et Denis Harnois
18. Contribution à l'achat et l'installation d'un "rail" pour le filet du Club de Baseball mineur au Gymnase de l'École Jacques Buteux
19. Délégation 21^e Conférence l'AQTE - R. Marchand et M. Milot



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

20. Adoption du projet de règlement numéro 315-B / zonage
21. VARIA
 - a) Renouvellement du contrat d'entretien ménager au garage municipal - Entreprises de Nettoyage M.P. inc.
 - b) Résolution de félicitations - Jean-Claude Beaumier en qualité d'ex-maire de Cap-de-la-Madeleine
 - c) Résolution de félicitations - Michel Leclerc en qualité de président 92-93 / Club Optimiste
22. Avis de motion
23. Intervention du public
24. Levée de l'assemblée

93-11-354
Adoption
Ordre du Jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

L'ordre du jour est adopté en incluant les items
a), b) et c) inscrits à VARIA.

MENTION
Lecture du
Rapport sur
la situation
financière

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Il me fait plaisir de vous présenter un rapport sur la situation financière de notre Municipalité. Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, ce rapport traitera des sujets suivants:

- 1) LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 1992 ET LE DERNIER RAPPORT DU VÉRIFICATEUR;
 - 2) LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE EN COURS;
 - 3) LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 1994;
 - 4) RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DES ÉLUS.
- 1) **LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 1992 ET LE DERNIER RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Les recettes et les dépenses du fonds d'administration ont été respectivement de 4 520 782 \$ et 4 112 040 \$. Par conséquent, la Municipalité a réalisé en 1992 un excédent des recettes sur les dépenses de 408 742 \$.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

Des revenus additionnels de taxes reliés à l'augmentation de l'évaluation foncière de façon plus élevée que prévue, des revenus de péréquation et de compensations plus élevés que les montants budgétés, le report de plusieurs dépenses représentant une somme importante et un contrôle serré des opérations courantes expliquent en grande partie ce résultat.

Au 31 décembre 1992, la Municipalité avait un surplus libre de 230 833 \$ et des surplus affectés de 433 849 \$ répartis de la façon suivante : 182 816 \$ affectés au budget 1993, 51 852 \$ affectés aux fins d'aqueduc et égouts, 6 181 \$ affectés aux paiements du service de la dette du règlement n° 276, 50 000 \$ réservés pour des fins de consultants et implantation informatique, 50 000 \$ réservés pour des équipements de voirie, 50 000 \$ réservés pour des travaux d'urbanisme, 40 000 \$ réservés pour des bâtiments et 3 000 \$ réservés pour un fonds de nettoyage des étangs.

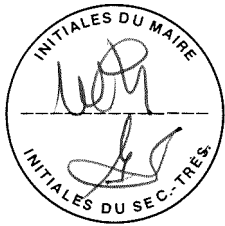
L'endettement à long terme total net à cette même date atteignait 6 896 539 \$ (représentant ainsi un taux d'endettement de 4,17 % en fonction de la richesse foncière uniformisée et un endettement per capita de 1 022 \$) et les actifs à long terme totalisaient 15 962 605 \$.

Encore une fois le rapport annuel des vérificateurs a été émis sans restriction. Il stipule entre autres que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 1992, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

2) LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE EN COURS

Un budget 4 360 000 \$ fut adopté le 16 décembre 1992. L'analyse des rapports financiers du dernier trimestre nous portent à croire que nous finirons l'année en cours avec un excédent des recettes sur les dépenses.

L'année 1993 fut marquée par plusieurs points d'importance qui auront un impact majeur dans les prochaines années. Signalons tout d'abord la transformation de la Municipalité confirmée par l'émission de lettres patentes du gouvernement du Québec pour reconnaître le statut de Ville à Saint-Louis-de-France. Depuis l'entrée en



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

vigueur de ce nouveau statut, nous sommes régis par la Loi sur les Cités et Villes et nous pourrions ainsi bénéficier d'une administration plus adaptée à nos besoins, laquelle rejoint celle d'une Municipalité en plein développement.

En second lieu, mais non sans la moindre importance, la prise en main du réseau routier est devenue réalité depuis le 1^{er} avril 1993. Plus de 35 kilomètres de route nous ont été remis pour en assumer la pleine responsabilité tant au niveau de l'entretien d'hiver que l'entretien d'été avec tout ce que cela comporte, tels le drainage, la réfection, etc. Cela impliquera des coûts énormes à nos citoyens, d'autant plus que l'on ne pourra bénéficier dans le futur que de l'aide discrétionnaire de notre Député, en matière de voirie.

Durant l'année en cours, certaines activités furent rendues possibles grâce aux fonds réservés à cet effet, telles que :

- . Divers travaux en urbanisme;
- . Étude sur le dossier informatique;
- . Achat de certains équipements de voirie.

De plus, la Municipalité a bénéficié en 1993 de programmes d'emploi :

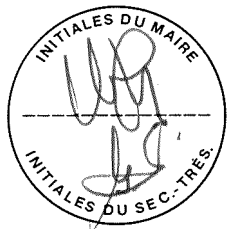
Programme Article 25 :	5 employés
Programme P.D.E. :	1 employé
Programme DÉFI :	5 employés

3) LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'EXERCICE 1994

Le budget de l'année 1994 pourrait être adopté durant la semaine du 13 décembre 1993.

Ce budget d'opération 1994 devrait demeurer fidèle aux objectifs du Conseil en ce début d'un nouveau mandat, soit celui de maintenir une stabilité financière tout en assurant aux citoyens la qualité et l'efficacité de tous les services municipaux.

Les nouvelles responsabilités qui nous sont dévolues depuis l'adoption de la loi 145 continueront d'alourdir la facture tant par l'augmentation des coûts pour les services policiers que par la prise en charge complète de 35 kilomètres de chemin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Le rôle triennal de nos valeurs foncières sera à sa troisième et dernière année en 1994. Cela signifie une valeur inchangée de leur évaluation foncière pour une très grande majorité de nos citoyens.

Une étude concernant l'informatisation de notre administration municipale fut complétée en 1993 et devrait donner suite à une prise de décision durant l'année 1994.

La Régie intermunicipale de gestion des déchets nous propose d'aller de l'avant en 1994 avec un premier projet de récupération et ce, à un niveau régional. Saint-Louis-de-France devrait faire partie de ce programme.

Le Conseil tentera, dans l'élaboration du prochain budget, de continuer à supporter tous les services aux citoyens dans sa forme actuelle. Nos programmes d'aide tant au Service des Loisirs, à l'embellissement ou autres seront supportés tout en se montrant très sélectifs sur les futurs projets visant la création de nouveaux services. La situation actuelle nous dicte très clairement que la capacité de payer des contribuables est trop fortement sollicitée.

Pour la première fois, nous devons présenter un programme triennal d'immobilisations pour se conformer à la Loi sur les cités et villes. Tout règlement d'emprunt visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables pour approbation, comme le veut la loi.

La reconnaissance de notre statut de Ville marque une ère administrative nouvelle. Nous travaillons à la mise en place d'une gestion participative de tous nos employés municipaux, ce qui devrait se concrétiser par une administration encore plus efficace. Nous en sommes assurés!

4) **RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DES ÉLUS**

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal, sont:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

a) De la Municipalité de Saint-Louis-de-France

	ALLOCATION		
	RÉMUNÉRATION	DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	9 718 \$	4 859 \$	14 577 \$
Conseillers	3 239	1 620	4 859

* Ces salaires seront majorés rétroactivement au 1^{er} janvier 1993 selon un pourcentage d'indexation à être déterminé par le gouvernement du Québec.

b) De la Municipalité régionale de comté de Francheville

Le Maire reçoit :

- 100 \$ par mois à titre de membre du Conseil.

En conclusion, le Conseil municipal continuera à faire tous les efforts pour minimiser une hausse possible de la taxe foncière en 1994 due à l'accroissement constante des coûts d'opération et aux responsabilités nouvelles qui nous sont confiées.

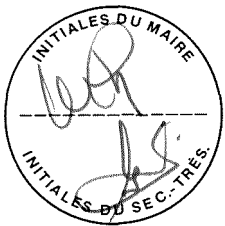
En espérant que ces quelques précisions répondent à vos attentes.

Wilfrid Champagne,
Maire
de Saint-Louis-de-France
Le 15 novembre 1993

93-11-355
Don - Comité
d'Entraide

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil souscrit un don au montant de cent dollars (100 \$) au Comité d'Entraide de Saint-Louis-de-France.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-11-356
Renouvellement
Cotisation
F.S.H.E.Q.

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le renouvellement de la cotisation annuelle du Comité d'Embellissement à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (F.S.H.E.Q.) pour un montant de soixante-quinze dollars (75,00 \$), taxes incluses, pour 1993-1994.

93-11-357
Renouvellement
Police
d'assurance
multirisque

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE la police d'assurance multirisque CBP 0814829 souscrite par Continental Canada assureur par Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. au bénéfice de la Municipalité de Saint-Louis-de-France incluant l'assurance de responsabilité civile contre les erreurs et omissions de la Municipalité et de ses officiers soit et est renouvelée pour 1994, aux mêmes conditions stipulées dans l'offre de renouvellement datée du 5 novembre 1993, signée par Monsieur Denis Gaumont, F.I.A.C., C.d'A.A.

93-11-358
Autorisation
signatures
Lettre
d'entente N° 2
Bibliothèque

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Directeur général, Monsieur Robert Bouchard sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, la LETTRE D'ENTENTE N° 2, EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE, avec les représentants du Syndicat Canadien de la Fonction publique, Section locale 2578.

93-11-359
Soumission
Déneigement
Route de l'île

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 5 novembre 1993, signée par Monsieur Gaston Girard, propriétaire de «Gaston Girard Excavation» pour le déneigement du chemin situé Route de l'île (place Fortin);

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil accepte ladite offre, pour les années et montants suivants :

pour l'hiver 1993-1994 : 1 400 \$
pour l'hiver 1994-1995 : 1 450 \$
pour l'hiver 1995-1996 : 1 500 \$

* Taxes en sus.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-11-360
Soirée
Reconnaissance
C.C.U.

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

QU'une somme de neuf cents dollars (900 \$) pour le souper reconnaissance ainsi qu'une somme additionnelle de soixante dollars (60 \$) pour l'achat d'un cadeau au membre démissionnaire, soient allouées au Comité Consultatif d'Urbanisme et qu'en conséquence, le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soit autorisé à émettre le chèque au montant de neuf cent soixante dollars (960 \$).

93-11-361
Prolongation
Gilles Brûlé

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-159 émise en date du 28 octobre 1993 par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise la prolongation du contrat avec «Man Power», service de personnel, de Monsieur Gilles Brûlé, régisseur au Service des Loisirs, pour une période de six (6) semaines se terminant le 3 décembre 1993.

93-11-362
Proclamation
«Semaine de la
prévention de
Toxicomanie»

CONSIDÉRANT QUE les problèmes qui découlent de la toxicomanie : drogue, alcool, médicaments, (insécurité, peur, traumatismes physiques et psychologiques, pertes économiques) affectent la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques que nos citoyennes et citoyens soient victimes de la toxicomanie;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit favoriser l'engagement et la responsabilité des citoyennes et citoyens à l'égard de la prévention;

EN CONSÉQUENCE;

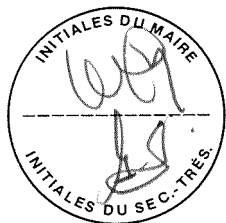
SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Louis-de-France proclame la semaine du 14 au 20 novembre 1993, «SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE».

93-11-363
Mandat à
Beumier,
Richard Avoc.
Travaux rue
St-Maurice

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil mandate la firme d'avocats Beumier, Richard, pour entreprendre les procédures judiciaires appropriées contre les Équipements Martel inc., pour et nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, pour le recouvrement des dépenses encourues par celle-ci lors de la réfection de la conduite d'égouts sanitaires, rue St-Maurice, travaux nécessités par un vice de construction lors de l'exécution du contrat.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-11-364
Mandat à
M^e André Lemay
Gazoduc
Trans Québec
& Maritimes
(action en
nullité)

CONSIDÉRANT la signification d'un bref d'assignation le 2 novembre 1993 dans l'affaire de Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc.;

CONSIDÉRANT l'urgence d'assurer une comparution dans les délais impartis;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE M^e André Lemay soit et est mandaté pour assurer ladite comparution pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, dans le dossier numéro 400 05-000651-936.

93-11-365
Formation
APSAM

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

Le Conseil autorise le déboursé d'une somme de cent trente-six dollars (136 \$) pour chacune des inscriptions de Messieurs Alain Lizotte, Jean-Noël Gagnon et Normand Pépin, au cours de base en santé et sécurité pour les travaux municipaux, dispensé par l'APSAM les 10, 17 et 24 novembre prochains;

Les frais inhérents sont défrayés par la Ville.

93-11-366
Dédommagement
Daniel Lepage
Denis Harnois

CONSIDÉRANT les travaux qui ont eu cours suite à l'adoption du règlement numéro 93-003, concernant les travaux d'asphaltage à Place Maxime et sur la rue Jean-Pierre;

CONSIDÉRANT l'état défectueux du terrassement à l'emprise de la rue face au 615, rue Jean-Pierre et au 215, place Maxime;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil autorise le paiement au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) en guise de dédommagement à chacun des propriétaires Messieurs Denis Harnois et Daniel Lepage, à être payé à même le règlement.

93-11-367
Contribution
Achat et
installation
"rail"
pour filet -
Baseball min.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-168 émise en date du 8 novembre 1993 par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil accorde un montant maximum de trois cent soixante-trois dollars et cinquante-deux cents (363,52 \$) en guise de contribution à l'achat et l'installation d'un "rail" pour attacher en permanence le filet qui servira aux entraînements du Club de Baseball mineur de Saint-Louis-de-France pendant l'hiver.



No de résolution
ou annotation

93-11-368
Délégation
Conférence
de l'AQTE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Messieurs Réjean Marchand et Martin Milot sont autorisés à assister à la 21^e Conférence régionale de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau (AQTE), le 2 décembre 1993 à l'Hôtel Delta à Trois-Rivières;

Les frais de participation au montant de soixante dollars (60 \$) chacun et de déplacement sont défrayés par la Ville.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 315-B

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 315 RELATIVES À TOUTES LES ZONES.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir des dispositions de l'article 130.1 de ladite loi;

EN CONSÉQUENCE, il est DÉCRÉTÉ et STATUÉ par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE I

L'article 81 intitulé «Remplacement de droits acquis» de la section VIII des dispositions générales relatives à toutes les zones du règlement de zonage portant le numéro 315, adopté par le Conseil le 3 décembre 1990 et entré en vigueur le 18 janvier 1991 est remplacé par le suivant :

«Un usage dérogatoire ou une construction dérogatoire protégé par droits acquis ne peut être remplacé par un autre usage ou construction dérogatoire.»

ARTICLE II :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

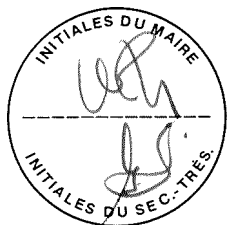
ADOPTÉ LE : 15 novembre 1993 par la résolution # 93-11-369

AFFICHÉ LE : 23 novembre 1993

PUBLIÉ LE : 29 novembre 1993 (Hebdo Journal)

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-11-369
Adoption
du projet
règl. # 315-13

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

QUE le projet de règlement portant le numéro 315-B, règlement modifiant certaines dispositions générales du règlement portant le numéro 315 relatives à toutes les zones, soit et est adopté.;

QUE ledit règlement de modification soit soumis pour consultation publique lors d'une assemblée qui se tiendra, lundi, le 20 décembre 1993 à compter de 20:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie à Saint-Louis-de-France.

93-11-370
Renouvellement
Contrat entre-
tien ménager
garage munic.
Entreprises de
nettoyage
M.P. inc.

CONSIDÉRANT la lettre datée du 9 novembre 1993 adressée à Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, par Monsieur Marcel Chartier, Président de «Les Entreprises de Nettoyage M.P. inc.», relativement au renouvellement du contrat pour l'entretien ménager du garage municipal;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil autorise le renouvellement dudit contrat au montant mensuel de sept cent quarante-huit dollars et quatre cents (748,04 \$), toutes taxes applicables en sus, et ce, du 1^{er} décembre 1993 au 30 novembre 1994;

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne, et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, les documents y relatifs.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'appel d'offres;

Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
enregistre sa dissidence,

93-11-371
Félicitations
J.-C. Beaumier

CONSIDÉRANT le retrait de la vie politique municipale de Monsieur Jean-Claude Beaumier, en qualité de premier magistrat;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à Monsieur Jean-Claude Beaumier et lui souhaite la meilleure des chances possible pour ses projets d'avenir et lui assure d'un excellent souvenir pour son travail accompli.

93-11-372
Félicitations
M. Leclerc

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à Monsieur Michel Leclerc, pour son dévouement pour la communauté et son magnifique travail accompli en qualité de Président 1992-1993, pour le Club Optimiste de Saint-Louis-de-France.



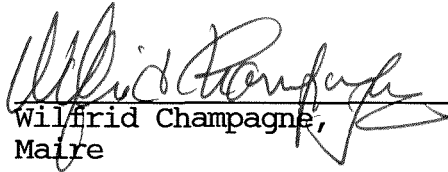
No de résolution
ou annotation

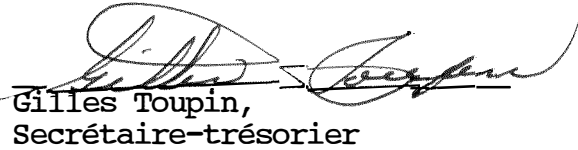
93-11-373
Levée de
l'assemblée

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 6 décembre 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 29 novembre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Jean-Marie Ross

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Prière;
2. Constatation du quorum et de la régularité de l'avis de convocation;
3. Refinancement des règlements 257, 258, 264, 269 et financement des règlements 355 et 333 (re : Adjudication de la soumission la plus avantageuse approuvée par le M.A.M.);
4. Refinancement des règlements 257, 258, 264, 269 et financement des règlements 355 et 333 (re : Résolution de concordance / billets au lieu d'obligations);
5. Autorisation pour modification de la cloison vitrée - (Construction André Boulard inc.);
6. Avis de motion;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

93-11-374
Refinancement
règl. 257,
258, 264, 269
et financement
règl. 355 et
333
Adjudication
soumission

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Saint-Louis-de-France accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France pour son emprunt de trois cent soixante-dix-huit mille deux cent cinq dollars (378 205 \$) par billets, en vertu des règlements numéros 257, 258, 264, 269, 355 et 333, au prix de cent (100), et échéant en série 5 ans, comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

17 805 \$	6,40 %	13 décembre 1994
18 600	6,40 %	13 décembre 1995
20 000	6,40 %	13 décembre 1996
21 300	6,40 %	13 décembre 1997
300 500	6,40 %	13 décembre 1998

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables, par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

93-11-375
Refinancement
règl. 257,
258, 264, 269
et financement
règl. 355 et
333
Résolution de
concordance
Billets au
lieu d'obli-
gations

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France se propose d'emprunter, par billets, un montant total de trois cent soixante-dix-huit mille deux cent cinq dollars (378 205 \$) en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
257	52 250 \$
258	5 680
264	281 160
269	9 820
355	2 095
333	27 200

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-trésorier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

QUE les billets seront datés du 13 décembre 1993;

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à quinze pour cent (15 %), payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.-	17 805 \$
2.-	18 600
3.-	20 000
4.-	21 300
5.-	22 800
5.-	277 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 13 décembre 1993); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 257, 264, 269 et 333, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la Municipalité aura, le 12 décembre 1993, un montant de trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cents dollars (385 300 \$) à renouveler sur un emprunt original de quatre cent trente mille sept cent quarante-huit dollars (430 748 \$), pour des périodes de 5 à 15 ans, en vertu des règlements numéros 257, 258, 264 et 269;

QU'un montant total de trente-six mille trois cent quatre-vingt-dix dollars (36 390 \$) a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de trois cent quarante-huit mille neuf cent dix dollars (348 910 \$);

QUE la Municipalité emprunte les trois cent quarante-huit mille neuf cent dix dollars (348 910 \$) par billets en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de un (1) jour au terme original des règlements mentionnés ci-haut;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

TABLEAU COMBINÉ

MUNICIPALITÉ : VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

MONTANT : 378 205 \$

DATÉ DU : 13 DÉCEMBRE 1993

7 RÈGLEMENTS

ANNÉE	257	258	269	355	333	333-	264	TOTAL
1	2 150 \$	1 080 \$	420 \$	395 \$	810 \$	1 690 \$	11 260 \$	17 805 \$
2	2 200 \$	1 000 \$	400 \$	400 \$	800 \$	1 800 \$	12 000 \$	18 600 \$
3	2 400 \$	1 100 \$	500 \$	400 \$	900 \$	1 900 \$	12 800 \$	20 000 \$
4	2 500 \$	1 200 \$	500 \$	400 \$	1 000 \$	2 000 \$	13 700 \$	21 300 \$
5	2 700 \$	1 300 \$	500 \$	500 \$	1 000 \$	2 100 \$	14 700 \$	22 800 \$
6	2 900 \$		600 \$			2 300 \$	15 700 \$	21 500 \$
7	3 100 \$		500 \$			2 500 \$	16 800 \$	22 900 \$
8	3 400 \$		600 \$			2 600 \$	18 000 \$	24 600 \$
9	3 600 \$		700 \$			2 800 \$	19 200 \$	26 300 \$
10	3 800 \$		700 \$			3 000 \$	20 500 \$	28 000 \$
11	4 100 \$		800 \$				22 000 \$	26 900 \$
12	4 400 \$		800 \$				23 500 \$	28 700 \$
13	4 700 \$		900 \$				25 200 \$	30 800 \$
14	5 000 \$		900 \$				27 000 \$	32 900 \$
15	5 300 \$		1 000 \$				28 800 \$	35 100 \$
	52 250 \$	5 680 \$	9 820 \$	2 095 \$	4 510 \$	22 690 \$	281 160 \$	378 205 \$

300 500 \$

277 700 \$
à refinancer



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-11-376
Autorisation
modification
Cloison vitrée
(André Boulard
inc.)

CONSIDÉRANT la soumission datée du 24 septembre 1993, présentée à Monsieur Robert Bouchard, directeur général, par Monsieur André Boulard, président de «Les Constructions André Boulard inc.», entrepreneurs généraux, pour la modification de la cloison vitrée du bureau du directeur général;


SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN


Ladite soumission est acceptée au montant de neuf cent soixante-huit dollars et quatorze cents (968,14 \$), taxes incluses, à être payé à même le surplus réservé pour «bâtiments».

93-11-377
Levée de
l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 6 décembre 1993


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 6 décembre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Jean-Marie Ross

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er} et 15 novembre 1993 et de la séance spéciale du 29 novembre 1993
6. Affaires découlant des procès-verbaux
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport sur les permis de construction
9. Adoption de la liste des comptes à payer 93-011
10. Adjudication soumission - Cueillette et transport des ordures ménagères (W.M.I. Gestion de rebuts D.P.M. inc.)
11. Adjudication soumission - Contrat d'entretien préventif pour la climatisation (Contr'Air inc.)
12. Autorisation de signatures - Contrat S.P.A.M.
13. Réclamation Robert Gélinas (re : problème de terre à gazonnement)
14. Autorisation de signatures du 3^e Addenda à la convention entre le gouvernement du Québec et la Ville (re : traitement des eaux)
15. Entériner l'engagement de Jade Bourgeois - animatrice suppléante à la «Maison des Jeunes»
16. Engagement de surveillants et de contracteurs au déneigement des patinoires (Martin Bouillé, Eric Petitclerc, Jonathan Fillion, René Dupont, Gaétan Bussièrès, Patrick Paquette) et (Normand Cormier, Michel Trudel)
17. Demande des Chevaliers de Colomb - 5^e Anniversaire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

18. Dérogation mineure - dossier 93-012 : Yvan Dupuis
19. Adoption du règlement # 93-011 - Stationnement des véhicules automobiles la nuit
20. VARIA
 - a) Subvention additionnelle - Commission du Hockey mineur
 - b) Formation - Code civil / G. Toupin et R. Bouchard
21. AVIS DE MOTION
 - . Création d'un fonds de roulement
 - . Programme de revitalisation résidentielle
 - . Programme de revitalisation industrielle ou commerciale
 - . Fermeture du secrétariat municipal
 - . Fermeture de la Bibliothèque municipale
 - . Compensation pour certains services municipaux
 - a) approvisionnement en eau potable
 - b) égouts sanitaires et assainissement
 - c) compensation cueillette et transport des ordures ménagères
 - . Surtaxe sur les immeubles non résidentiels
22. Intervention du public
23. Levée de l'assemblée

93-12-378
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

L'ordre du jour est adopté en incluant les items
a) et b) inscrits à VARIA.

93-12-379
Adoption des
proc.-verbaux

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOITE

Les procès-verbaux des séances du 1^{er} et 15
novembre 1993 et de la séance spéciale du 29 novembre 1993 sont
adoptés tels que corrigés.

C O R R E S P O N D A N C E

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Cabinet du Ministre
Hélène Livernois, avocate
Attachée politique

Re : Accusé réception
lettre 26-10-93
(nouveau conseil
municipal suite aux
élections)

Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan, ministre

Re : Résol. - Semaine
prévention de la
toxicomanie du
14 au 20/11/93



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan, ministre
Re : Paiement - tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité (chèque 359 673 \$)
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Responsable de l'Habitation
Claude Ryan, ministre
Re : Fonds de péréquation Exercice financier 1993 (chèque 230 738 \$)
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. Administration fin.
Guy Lévesque, dir. adj.
Re : Refinancement de l'emprunt (216 000 \$) échéant le 20/02/94
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. Administration fin.
Guy Lévesque, dir. adj.
Re : Copie de l'échéancier
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. Administration fin.
Jean-Pierre Desbiens, Service du financement municipal
Re : Refinancement des règl. 257, 258, 264, 269 et financement règl. 333 et 355 (378 205 \$)
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. Administration fin.
Guy Lévesque, adjoint au directeur
Service du financement municipal
Re : Emprunt par billets échéance 93-12-03 (7 900 \$)
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. Administration fin.
Jacques Fournier, sous-ministre adj.
Re : Renseignements utiles pour la préparation du budget
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Direction des Communications
Robert Aubé, directeur
Re : Statistiques relatives à la consommation de drogues (Semaine de la prévention)
- Gouvernement du Québec
Min. des Affaires municipales
Dir. gén. Politiques et Fiscalité
Réjean Carrier, dir. gén.
Re : Exemplaires - cahier des prévisions budg. 94 et du rapp. financ. 93
- Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
Colombe Cliche, dir. communications
Re : Rapport - Protection du territoire agricole et le développement rural



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

Gouvernement du Québec Cabinet de la Ministre de l'Énergie et des Ressources Marie-Josée Gariépy, att. politique	Re : Accusé réception résolution - Réfection «Rapide des Forges»
Gouvernement du Québec La Ministre de la Culture Liza Frulla, ministre	Re : Aide financière - Équipements culturels
Gouvernement du Québec Ministère de la Culture Dir. de la Mauricie - Bois-Francs Denis Delangie, directeur	Re : Aide financière - Équipements culturels Chèque (31 217 \$)
Gouvernement du Québec Min. des Affaires culturelles Dir. des Ressources financières Serge Doyon, directeur	Re : Subvention - pour la const. Bibliothèque (20 137,63 \$)
Gouvernement du Québec Office de la langue Française Jean-Claude Rondeau, prés.	Re : Programme - Mérites du français au travail 1994
Société de Conservation de la Région de Québec-Mauricie Département présuppression Guy Tremblay, directeur	Re : Fusion et nouveau nom : SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU
S.Q.A.E. Paul Phaneuf, vice-président Relations municipales	Re : 3 ^e Addenda à la con- vention de réalisation proj. d'assainissement des eaux (signatures)
S.Q.A.E. Financement permanent Linda Jacques	Re : Échéance de l'obligation (90 433,74 \$)
C.P.T.A.Q. Tribunal d'appel La Secrétaire M ^e Nicole Jobin, avocate	Re : Avis d'audience dossier : Hélène Boisvert
U.M.R.C.Q. Michel Fernet, dir. gén.	Re : Contribution pour 1994
U.M.R.C.Q. Michel Fernet, dir. gén.	Re : Contribution des automobilistes au service du trans- port en commun
U.M.R.C.Q. Michel Fernet, dir. gén.	Re : Formation «Rôle et responsabi- lités de l' élu munic.»



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

U.M.R.C.Q. Jacques Dupuis, cons. marketing	Re : Détails - Entente du Service des achats regroupés
M.R.C. de Francheville Pierre St-Onge, dir. gén.	Re : Accusé réception Composition du Conseil municipal
M.R.C. de Francheville Pierre St-Onge, dir. gén.	Re : Accusé réception résol. 93-10-333 (Maire suppléant)
M.R.C. de Francheville Pierre St-Onge, dir. gén.	Re : Réunion d'information RIGDM - Budget 1994
M.R.C. de Francheville Paul Corriveau, c.p.u.q. Coordonnateur à l'aménagement	Re : Plans de flottage de bois - 1994
Ville de Trois-Rivières Yvan Gaudreau, notaire Assistant-greffier	Re : Règl. 2001-Z-151 (1993) Règl. 2001-Z-153 (1993)

Mention
Permis de
construction

Mention est faite au présent procès-verbal qu'au cours du mois de novembre 1993, huit (8) permis, totalisant la somme de deux cent trois mille dollars (203 000 \$), ont été émis pour construction.

93-11-380
Adoption
Cptes à payer

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La liste des comptes à payer numéro 93-011 est adoptée comme suit, savoir :

FONDS D'ADMINISTRATION - FOLIO 154 93-011

1. Ameublement Buromax	2 397,87 \$
2. Archambeault Musique	504,85
3. Arcotec inc.	138,67
4. Artech Design	83,20
5. Asphalte Continental	275,50
6. A.Q.D.L.M.	2,26
7. Atelier de Réusinage G.B.	26,71
8. Bélitec inc.	48,04
9. Jacques Bellerose C.R.I.	409,59
10. Best Test	278,20
11. Bibliothèque Centrale de Prêt	1 100,15
12. Bibliofiche	93,60
13. Carl Blanchet	80,88
14. Boivin et Gauvin inc.	770,05
15. Robert Bouchard	499,71
16. Pièces d'Autos Vianney André inc.	196,97



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

17.	Gilles Brûlé	93,84 \$
18.	Marc Brûlé inc.	424,11
19.	Buromax	813,84
20.	Camions Freightliner M.B.	80,99
21.	Cap Excavation inc.	1 323,12
22.	Centre du Trophée enr.	6,93
23.	Centre Mécanique Mauricie inc.	381,13
24.	Centre de réparation	200,97
25.	La Cie Canadienne de Service de linge	161,84
26.	Les Clôtures Mauriciennes enr.	745,57
27.	C.M.P. Mayer inc.	203,99
28.	La Commission Scolaire Samuel-De-Champlain	137,99
29.	La Compagnie de Construction Dollard	1 830,56
30.	Les Constructions André Boulard inc.	6 691,27
31.	Construction S.R.B. S.C.C.	476,49
32.	Les Constructions et Pavages Continental	3 427,42
33.	La Corp. des Secrétaires municipaux du Québec	0,00
34.	Alex Coulombe (1980) inc.	130,00
35.	Courrier Purolator ltée	19,53
36.	D. De Montigny et Fils inc.	4 864,75
37.	Dépanneur du Carrefour enr.	11,55
38.	Jean-Paul Deshaies inc.	5 604,66
39.	L.M. Desmarais inc.	49,65
40.	Distribution Robert enr.	361,61
41.	Doyon Machinerie enr.	907,88
42.	Léopold Duplessis ltée	288,78
43.	École Jacques Buteux	1 367,08
44.	Les Éditions Yvon Blais inc.	96,15
45.	Les Ent. Élect. Michel Lamothe enr.	1 251,18
46.	Safety Supply Canada	55,20
47.	Les Équipements et Service SAP inc.	309,70
48.	Exc. Lethiecq & Fils inc.	2 997,87
49.	Librairie l'Exèdre inc.	1 447,66
50.	Martin Falardeau	27,88
51.	Ferblanterie A. Veillette inc.	465,00
52.	2745-8074 QC inc. Fernand Daigle enr.	52,00
53.	Floriculture Gauthier inc.	38,95
54.	Forma inc.	888,65
55.	Formules municipales enr.	15,48
56.	Foucher industriel inc.	88,79
57.	Garage Jacques Martin	149,79
58.	Garage Jacques Ricard inc.	195,00
59.	Stéphane Bédard (Gaz Bar)	234,00
60.	Garage Théo Thibeault	153,50
61.	Les Gazonnements J.M.B. inc.	16 982,91
62.	Géli Sécurité	142,14
63.	General Bearing Service inc.	41,74
64.	Guy Harnois	31,62
65.	L'Hebdo Journal	507,43
66.	Henri Bourgeois inc.	85,55
67.	Hy Mec inc.	358,49
68.	Industries Fortier	693,36
69.	Hélène G. Jacques	8,16
70.	Jardins Baie-Jolie inc.	33,29
71.	Journal LaRoche	225,00
72.	Laboratoire Laviolette inc.	3 439,49
73.	Pierre LaRoche Reliure inc.	457,14
74.	Librairie Poirier inc.	2 085,12
75.	Location Buromax inc.	415,09
76.	Les Logiciels N.C.P. inc.	2 194,35
77.	Machineries Baron & Tousignant ltée	7,54
78.	Man Power (Qué) ltée	2 990,52
79.	Marie-Jeanne Marchand	200,00
80.	Maski Ford / Mercury inc.	791,59



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

81.	Matériaux de Construction S.L. inc.	71,52 \$
82.	Matériaux les Rives inc.	22,74
83.	M.B.S. Bearing Service inc.	579,78
84.	M.C. Équipement inc.	1 121,40
85.	Ministre des Finances	61,00
86.	M. Pépin Auto inc.	226,43
87.	M.R.C. de Francheville	17 147,45
88.	G.N. Netcom Canada inc.	72,76
89.	Le Nouvelliste	358,32
90.	Outibo inc.	295,07
91.	J.D. Paré Électrique inc.	526,05
92.	Pépinière Cormier	1 001,52
93.	Perco ltée	729,88
94.	Périodica inc.	28,89
95.	Petite Caisse (Alain Brouillette)	482,34
96.	Pièces d'Autos H.-P. Jacques inc.	761,75
97.	Pièces de Machineries lourdes	1 823,54
98.	Jean Pinsonnault, avocat	13 299,90
99.	Pitney Bowes	150,95
100.	Pluritec Laboratoire ltée	66,77
101.	Pneus Bélisle inc.	1 237,27
102.	Protection Incendie CFS ltée	45,86
103.	Les Publications du Québec	57,40
104.	Quévis inc.	61,97
105.	Receveur Général du Canada	68,18
106.	Reliure Travaction (1991) inc.	186,79
107.	Rolland Clément & Fils inc.	52,98
108.	Sablière du Cap	500,75
109.	Sani Mobile Trois-Rivières inc.	7 177,54
110.	Sécurité Plus / Le Travailleur	312,02
111.	Services Batteries Électriques ltée	157,24
112.	Services Documentaires Multimédia	410,09
113.	Signalisation ACME (Québec) inc.	560,36
114.	Simard Beaudry inc.	8 441,03
115.	La Société Protectrice des Animaux	94,16
116.	Soc. Québ. d'Assainissement des Eaux	1 596,95
117.	Pétroles Sonerco (1990) inc.	383,75
118.	Spectralite 70 ltée	54,97
119.	J. St-Cyr & Frères ltée	84,66
120.	Stelem	3 487,46
121.	Structure C.Q.S. inc.	610,16
122.	Gilles Toupin	95,03
123.	UAP inc. (# 067)	1 052,30
124.	Ville de Trois-Rivières	3 651,28
125.	Roland Villemure	497,76
126.	Vulcain Alarme inc.	200,30
127.	Westburne Québec inc.	1 993,87
128.	Woolco	47,22

TOTAL : 149 626,54 \$

FONDS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION - FOLIO 2570 93-011

1. Laboratoire Laviolette inc. 3 041,69 \$

TOTAL : 3 041,69 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

INFORMATIONS

Détails des comptes de téléphone payés au cours du mois de novembre 1993.

BELL CANADA

03-11-1993	372-9226	39,34 \$	
	372-9227	40,03	
			<hr/> 79,37 \$
10-11-1993	376-0654	76,74 \$	
	376-8436	45,07	
	374-6550	1 326,32	
	ligne info.	191,95	
			<hr/> 1 640,08 \$
17-11-1993	374-4486	19,47 \$	
	373-3789	39,34	
			<hr/> 58,81 \$
24-11-1993	691-3087	42,70 \$	
	691-1848	42,70	
	691-1847	42,70	
	691-1846	42,70	
	691-1844	42,70	
	691-1843	42,70	
	370-1127	19,47	
	379-6915	98,48	
			<hr/> 374,15 \$
			<hr/> TOTAL: 2 152,41 \$

BELL CELLULAIRE

17-11-1993	372-7352	34,61 \$	
			<hr/> 34,61 \$
			<hr/> TOTAL : 34,61 \$

Détails des comptes d'électricité payés au cours du mois de novembre 1993.

HYDRO-QUÉBEC

03-11-1993	400, Goulet	465,11 \$	
	631, Carrière	49,41	
	boul. St-Louis	51,45	
			<hr/> 565,97 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

17-11-1993	55, Masse	193,96 \$	
	220, Masse	181,80	
			<hr/>
			375,76 \$
24-11-1993	100, de la Mairie	2 421,10 \$	
	200, Masse	1 279,13	
	10, Marchand	1 462,84	
	671, des Loisirs	289,11	
	820, Hôtel de Ville	1 474,97	
	200, de la Mairie	2 655,46	
			<hr/>
			9 582,61 \$
			<hr/>
			TOTAL : <u>10 524,34 \$</u>

Total des comptes à payer du Fonds d'administration, du Fonds des dépenses en immobilisations, des déboursés du mois relatifs au téléphone et à l'électricité.

TOTAL : 165 379,59 \$

93-12-381
Adjudication
soumission
Ordures
ménagères

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié dans le journal "Le Nouvelliste", édition du 8 novembre 1993, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 1994;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes publiquement à l'Hôtel de Ville à 11:00 heures, le 24 novembre 1993, savoir :

1. GESTION DE REBUTS D.M.P. INC.
(W.M.I. Mauricie-Bois-Francs)
1, boulevard de La Gabelle
St-Étienne-des-Grès (Québec)

Prix à l'unité : 34,61 \$ - Enfouissement à St-Étienne
34,71 \$ - Enfouissement à Champlain

2. SERVICE SANITAIRE MARCEL RIVARD
363, rang 2
Charette (Québec)

Prix à l'unité : 39,85 \$ - Enfouissement à St-Étienne
39,85 \$ - Enfouissement à Champlain

3. JULES MILETTE INC.
460, rue Dessureault
Cap-de-la-Madeleine (Québec)

Prix à l'unité : 43,00 \$ - Enfouissement à St-Étienne
43,00 \$ - Enfouissement à Champlain



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CONSIDÉRANT QUE la soumission de W.M.I., Gestion de rebuts D.M.P. inc. s'avère la plus basse soumission conforme;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

La soumission de Gestion de rebuts D.M.P. inc., est adjugée au montant global de quatre-vingt-un mille six cent soixante-dix-neuf dollars et soixante cents (81 679,60 \$); au prix unitaire de trente-quatre dollars et soixante et un cents (34,61 \$), par logement, taxes applicables en sus;

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents y relatifs.

93-12-382
Adjudication
soumission
Entretien
climatisation

CONSIDÉRANT les offres reçues sur invitation, relativement à l'entretien préventif des unités de climatisation à l'Hôtel de Ville, à la salle Multifonctionnelle et à la Bibliothèque, savoir :

1. PAPILLON & FILS LTÉE 759 \$
1383, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
2. CONTR'AIR INC. 280 \$
930, rue St-Maurice
Saint-Louis-de-France (Québec)

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

La soumission de Contr'Air inc. est adjugée comme étant la plus basse soumission conforme;

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, les documents y relatifs.

93-12-383
Autorisation
signatures
Contrat
S.P.A.M

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

QUE le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'entente avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie (S.P.A.M.), pour la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1994.

93-12-384
 Paiement
 Réclamation
 R. Gélinas

CONSIDÉRANT la réclamation datée du 25 novembre 1993, adressée à Monsieur Ghislain Lachance, ingénieur, relativement à un problème de terre à gazonnement;

CONSIDÉRANT l'avis de l'ingénieur municipal, Monsieur Ghislain Lachance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil autorise le remboursement d'une somme de cent soixante-treize dollars et trente-quatre cents (173,34 \$) à Monsieur Robert Gélinas, requérant, en règlement final de ladite réclamation.

93-12-385
Autorisation
signatures
3^e Addenda
S.Q.A.E.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Maire, Monsieur Wilfrid Champagne et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, avec le Gouvernement du Québec, le 3^e Addenda à la convention intervenue relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales, lequel Addenda a pour but de fixer l'ajout de clauses à la convention, suite à une nouvelle répartition des montants entre les différentes catégories d'ouvrages.

93-12-386
Engagement
Jade Bourgeois
Suppléante
M.D.J.

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-176, datée du 22 novembre 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

Le Conseil ratifie l'embauche, au salaire minimum, de Jade Bourgeois, à titre d'animatrice suppléante à la «Maison des Jeunes», et ce, à compter du 28 novembre 1993.

93-12-387
Engagement
Surveillants
et contrac-
teurs pour
patinoires

CONSIDÉRANT la note de service numéro 93-177, datée du 25 novembre 1993, émise par Monsieur Martin Falardeau, Directeur du Service des Loisirs;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil approuve l'embauche, au salaire minimum, de surveillants de patinoires, soient :

- . Martin Bouillé (Centre des Loisirs)
- . Éric Petitclerc (Centre des Loisirs)
- . Jonathan Fillion (Parc Masse)
- . René Dupont (Parc Masse)
- . Gaétan Bussièrès (remplaçant - Parc Masse)
- . Patrick Paquette (remplaçant - Centre des Loisirs)

Et autorise, au tarif horaire de quarante-cinq dollars (45 \$), l'embauche de contracteurs pour le déneigement des patinoires, soient :

- . Michel Trudel (Centre des Loisirs)
- . Normand Cormier (Parc Masse)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-12-388

Demande
Chevaliers de
Colomb
5^e Anniv.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

Le Conseil verse la somme de cent cinquante dollars (150 \$) aux Chevaliers de Colomb de Saint-Louis-de-France, pour défrayer une partie de la réception du 5^e Anniversaire.

93-12-389

Dérogation
mineure
Y. Dupuis
dos. 93-012

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 93-012, soumise par Monsieur Yvan Dupuis, 900, rue Denis Roy à Saint-Louis-de-France (lot 273-151), relativement à l'implantation d'un garage attenant à 3 pieds 3 pouces de la ligne latérale droite et à 23 pieds de la ligne avant au lieu de 6 pieds 6 pouces dans la marge latérale et 24 pieds 9 pouces dans la marge avant, tel que demandé au règlement n° 315, articles 31.2 et 87;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du Conseil;

CONSIDÉRANT un désalignement sur la rue Denis Roy;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

Le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 93-012, émise par Monsieur Yvan Dupuis.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-011

RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET À L'OBSTRUCTION DES CHEMINS PUBLICS REMPLAÇANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 325, ADOPTÉ LE 18 MARS 1991.

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de Saint-Louis-de-France que les chemins publics soient libres de toutes obstruction ou nuisance;

ATTENDU les dispositions de l'article 412 (20), de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'avis de présentation de ce règlement a été conformément donné;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, DÉCRÉTÉ et STATUÉ comme suit, savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE I INTERPRÉTATION

Pour l'interprétation du présent règlement, les mots «véhicules automobiles» et «chemins publics» ont la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., chapitre C-24.2).

Pour les fins d'application du présent règlement, le mot «personne» comprend le propriétaire, le conducteur et/ou celui qui a la garde du véhicule automobile.

ARTICLE II PÉRIODE

Entre le 15 octobre et le 15 avril inclusivement, il est interdit à toute personne de stationner un véhicule automobile dans les chemins publics de la Ville entre 24:00 heures (minuit) et 8:00 heures (a.m.).

ARTICLE III INTERDICTION

Pour faciliter l'enlèvement de la neige, il est interdit à toute personne de stationner ou de laisser un véhicule automobile en stationnement dans un chemin public de la Ville, à compter du début d'une chute de neige jusqu'à ce que l'enlèvement de la neige soit complété.

ARTICLE IV AUTORISATION

Le Directeur de la voirie municipale ou ses représentants sont autorisés à délivrer un constat d'infraction lors de la perpétration d'une infraction à une disposition du présent règlement et/ou de faire déplacer tout véhicule automobile nuisant à l'enlèvement de la neige dans les chemins publics de la Ville, et ce, aux frais du propriétaire ou du conducteur.

ARTICLE V PÉNALITÉ

Toute personne contrevenant aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de trente dollars (30 \$) plus les frais prévus par le tarif judiciaire du Code de procédure pénale (L.R.Q., c.C-2511) (Décret 1412-93, 6 octobre 1993).

ARTICLE VI ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

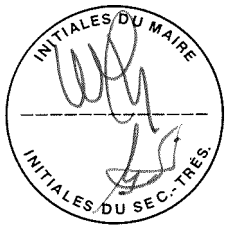
ADOPTÉ LE : 6 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 9 décembre 1993

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 13 décembre 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

93-12-390
Adoption
règlement
93-011

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

QUE le règlement portant le numéro 93-011, règlement relatif au stationnement des véhicules automobiles et à l'obstruction des chemins publics remplaçant tous les règlements antérieurs et plus spécifiquement le règlement numéro 325, adopté le 18 mars 1991, soit et est adopté.

93-12-391
Subvention
additionnelle
Commission
Hockey mineur

CONSIDÉRANT la note de service émise en date du 19 novembre 1993, par Monsieur Martin Falardeau, directeur du Service des Loisirs, concernant la demande de la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France relativement au manque à gagner engendré par l'augmentation du tarif horaire pour la location des glaces;

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le versement, à même les revenus non autrement appropriés, d'une subvention additionnelle au montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (5 890 \$), à la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France.

93-12-392
Formation
C.S.M.Q.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau Code civil, le 1^{er} janvier 1994;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

Le Conseil autorise le Directeur général, Monsieur Robert Bouchard et le Secrétaire-trésorier, Monsieur Gilles Toupin à s'inscrire à la journée d'information sur la réforme du Code civil, organisée par la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec (C.S.M.Q.) qui se tiendra à Trois-Rivières, le 16 décembre 1993;

Avis de
motion

Je soussigné, Claude Bourgeois, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, UN RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT.

Avis de
motion

Je soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, UN RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

Avis de
motion

Je soussigné, Jean-Pierre Ayotte, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, UN RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE.

Avis de
motion

Je soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.

Avis de
motion

Je soussignée, Noëlla C. Hamelin, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.

Avis de
motion

Je soussigné, Denis Paquin, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA COMPENSATION OU LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX.


Avis de
motion

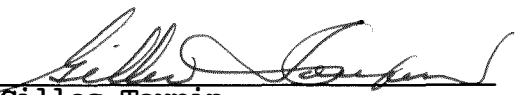
Je soussigné, Jacques Boisclair, Conseiller de la Ville de Saint-Louis-de-France, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Corporation, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, UN RÈGLEMENT POUR IMPOSER UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS.

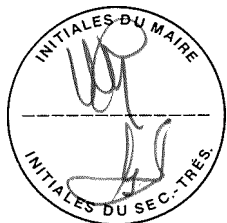
93-12-393
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 janvier 1994


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 16 décembre 1993 à 19:00 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Jean-Marie Ross

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Prière;
2. Constatation du quorum et de la régularité de l'avis de convocation;
3. Adoption du budget 1994;
4. Adoption du budget triennal d'immobilisations
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Les avis de convocation ont été signifiés selon la loi.

93-12-394
Adoption
du budget
1994

Suite à l'étude et à la présentation du budget de la Ville de Saint-Louis-de-France pour l'année 1994, prévoyant des dépenses et affectations au montant de quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille dollars (4 590 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation imposable conformément au rôle d'évaluation déposé le 24 octobre 1991, tel que mis à jour, est de cent soixante-douze millions deux cent vingt-et-un mille dollars (172 221 000 \$), valeur imposable;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer le coût des dépenses et affectations prévues au budget 1994, la Ville prévoit des revenus de toute autre source au montant de deux millions cinquante-trois mille sept cent neuf dollars (2 053 709 \$), laissant un écart à combler de deux millions cinq cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-onze dollars (2 536 291 \$);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

ET RÉSOLU ce qui suit :

1. Que le budget 1994 soit et est adopté, tel que présenté;
2. Qu'un montant de deux mille trois cent quarante-six dollars (2 346 \$) soit approprié à même les surplus réservés au règlement n° 276;
3. Qu'un montant de trois mille cent trente-neuf dollars (3 139 \$) soit approprié à même les surplus réservés pour aqueduc et égouts, afin de défrayer la part de vingt-cinq pour cent (25 %) du service annuel de la dette du règlement numéro 323 - Aqueduc Ste-Marguerite (ancienne partie);
4. Qu'un montant de mille trois cents dollars (1 300 \$) provenant des soldes disponibles du règlement numéro 344 (frais de refinancement) inscrits au fonds des dépenses en immobilisations, soit approprié afin de pourvoir à la portion "capital" du service annuel de la dette du règlement numéro 344;
5. Qu'un montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) soit approprié à même les surplus réservés pour urbanisme afin de défrayer une partie des services professionnels en urbanisme prévus au budget 1994.
6. Qu'un montant de cent quatre-vingt-deux mille huit cents dollars (182 800 \$) soit approprié au surplus libre, faisant ainsi passer l'écart à combler de deux millions cinq cent treize mille sept cent vingt-et-un dollars (2 513 721 \$) à deux millions trois cent quarante-deux mille deux cent six dollars (2 342 206 \$);
7. Qu'une taxe générale spéciale pour les services policiers soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité au taux de vingt-six cents du cent dollars (0,26 \$/100 \$) d'évaluation;
8. Qu'une taxe foncière générale soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Municipalité au taux de un dollar et dix cents par cent dollars (1,10 \$/100 \$) d'évaluation;
9. Que les taux d'imposition respectifs pour les taxes des règlements suivants soient et sont déterminés comme suit :

RÈGLEMENT numéro	TAUX 1994 au pied linéaire
101-A	0,3758
101-E	0,3758
109	3,0234
121	1,1761
122	1,3909
138	1,5562



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

RÈGLEMENT numéro	TAUX 1994 au pied linéaire
171	1,4395
184	0,2228
189	4,1478
190	4,2797
194	1,8588
195	1,8182
196	0,2094
203	3,5937
207	3,2335
215	2,4786
218	4,1221
220	1,8776
221-226	1,9863
222-227	2,2115
234	1,8823
235	1,9044
237	1,7758
243	2,9072
244	1,6939
245	6,6153
250	2,6352
257	9,1672
258	1,8178
264	10,6982
269-AE	6,9899
269-P	5,1001
270	19,9958
275	1,4541
276	6,8477
277	9,6193
278	13,5942
279-P	2,7261
279	15,4407
284	21,7465
285	1,6882
293	11,1975
293-P	2,5775
295	3,3491
296	2,2548
301	11,7877
307	369,06 ⁽¹⁾
308	10,9684
309	0,9076
312	1,4233
314	445,03 ⁽¹⁾
320	0,4428 ⁽²⁾
323	172,91 ⁽¹⁾
324	355,59 ⁽¹⁾
326	537,71 ⁽¹⁾

(1) : Quote-part

(2) : Taux au mètre carré



No de résolution
ou annotation

93-12-395
Adoption
Budget
triennal
d'immobilis.

93-12-396
Levée de
l'assemblée

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ATTENDU la constitution en Ville de la Municipa-
lité de Saint-Louis-de-France;

ATTENDU l'article 473 (1) de la Loi sur les
cités et villes (L.R.Q., c.C-19);


EN CONSÉQUENCE, il est;


PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

ET RÉSOLU d'adopter le programme des immobili-
sations de la Ville de Saint-Louis-de-France pour les exercices
financiers 1994, 1995 et 1996 comportant quinze (15) projets
qui totalisent deux millions sept cent quatre-vingt mille
dollars (2 780 000 \$).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le
Conseiller DENIS PAQUIN PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 janvier 1994


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une séance spéciale de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 16 décembre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Jean-Marie Ross

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

SUJETS PRIS EN CONSIDÉRATION

1. Prière;
2. Constatation du quorum et de la régularité de l'avis de convocation;
3. Adoption du taux d'intérêt pour 1994;
4. Nombre de versements pour paiement des comptes de taxes 1994;
5. Adoption du règlement n° 93-012 - Programme de revitalisation (construction résidentielle);
6. Adoption du règlement n° 93-013 - Programme de revitalisation (construction industrielle ou commerciale);
7. Adoption du règlement n° 93-014 - Fermeture du secrétariat municipal;
8. Adoption du règlement n° 93-015 - Fermeture de la bibliothèque municipale;
9. Adoption du règlement n° 93-016 - Compensation ou tarification de certains services municipaux :
 - a) Compensation pour l'approvisionnement en eau potable;
 - b) Compensation pour les services d'égout sanitaire et frais inhérents à l'assainissement des eaux;
 - c) Compensation pour les services de cueillette et de transport des ordures ménagères.
10. Adoption du règlement n° 93-017 - Imposition d'une surtaxe sur les immeubles non résidentiels;
11. Adoption du règlement n° 93-018 - Création d'un fonds de roulement;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

93-12-397

Adoption
du taux
d'intérêt
1994

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOÉLLA C. HAMELIN

QUE le taux d'intérêt applicable pour 1994 sur
tous les comptes passés dus soit et est fixé à quinze pour cent
(15 %) l'an;

QUE le taux applicable pour les années antérieure-
res à 1994 soit celui en vigueur lors de l'émission du compte
pour chacune des années respectives.

93-12-398

Versements
Cptes de taxes

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

QUE les contribuables débiteurs pourront payer
leurs comptes de taxes pour l'année d'imposition 1994 en deux
(2) versements égaux lorsque le montant minimal atteint la
somme de trois cents dollars (300 \$), le premier (1^{er}) versement
devenant exigible le 7 février 1994 et le second, le 1^{er} juillet
1994.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-012.

RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE
FAVORISER, AU MOYEN DE SUBVENTIONS OU DE CRÉDITS DE TAXES, LA
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu
d'encourager la construction domiciliaire sur le territoire de
la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

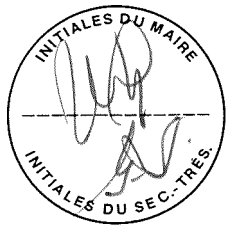
CONSIDÉRANT QU'à cette fin, l'attribution de subven-
tions pour les nouvelles constructions semble un moyen des plus
efficients;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion pour présenter ce
règlement a conformément été donné lors d'une séance régulière
de ce Conseil tenue le 6 décembre 1993;

À CES CAUSES, il a été ORDONNÉ ET STATUÉ par le
Conseil municipal de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil
ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit,
savoir :

ARTICLE I APPLICATION

Le présent programme s'applique à toutes les **nouvelles cons-
tructions résidentielles et à tous les immeubles à logements
multiples** érigés sur le territoire de la Municipalité de Saint-
Louis-de-France, conformément aux dispositions du présent
règlement, excluant les agrandissements et/ou les rénovations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE II ADMISSIONNÉ

Pour être admissible, tout propriétaire doit :

1. Avoir obtenu entre la date de l'adoption du présent règlement et le 31 décembre 1994, selon les conditions normales, un permis de l'inspecteur en bâtiment de la Ville de Saint-Louis-de-France;
2. Signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
3. Avoir réalisé la construction au cours de l'année 1994;
4. Avoir entièrement complété la construction dans un délai d'une année suivant la date de l'émission du permis de construction;
5. Avoir obtenu un certificat d'occupation de l'inspecteur en bâtiment.

ARTICLE III SUBVENTION

Dans l'application du présent règlement, la Ville de Saint-Louis-de-France accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières générales, lequel est établi en fonction de la taxe foncière générale, excluant les taxes d'améliorations locales et compensations pour différents services dont le service de police, pouvant résulter de la réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les sommes suivantes :

1. Pour le premier exercice financier (première année) au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
2. Pour le deuxième exercice financier (deuxième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
3. Pour le troisième exercice financier (troisième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;

Le montant ainsi accordé ne peut en aucun temps excéder deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) par immeuble inscrit à ce programme.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

ARTICLE IV CONTESTATION

Lorsqu'une inscription au rôle relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu de ce règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE V VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'en autant que les taxes dues et exigibles auront été payées.

ARTICLE VI

Le présent programme de revitalisation prend fin le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

ARTICLE VII

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 16 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 17 décembre 1993

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 20 décembre 1993

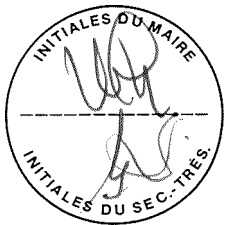
(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

93-12-399
Adoption du
règl. 93-012

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le règlement numéro 93-012, RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER, AU MOYEN DE SUBVENTIONS OU DE CRÉDITS DE TAXES, LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-013

RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER, AU MOYEN DE SUBVENTIONS OU DE CRÉDITS DE TAXES, LA CONSTRUCTION INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE AUX FINS DE VENTE, DE FABRICATION ET/OU LA TRANSFORMATION, LES MOTELS INDUSTRIELS ET/OU LES INCUBATEURS INDUSTRIELS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'encourager la construction industrielle et commerciale sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion pour présenter ce règlement a conformément été donné lors d'une séance régulière de ce Conseil tenue le 6 décembre 1993;

À CES CAUSES, il a été ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE I APPLICATION

Le présent programme s'applique pour toutes les nouvelles constructions industrielles et/ou commerciales excluant les agrandissements, les rénovations et/ou les modifications et/ou les reconstructions érigées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-France, conformément aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE II ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible aux subventions et aux crédits de taxes, tout propriétaire doit :

1. Avoir obtenu entre la date de l'adoption du présent règlement et le 31 décembre 1994, selon les conditions normales, un permis de l'inspecteur en bâtiment de la Ville de Saint-Louis-de-France;
2. Signifier par écrit au Conseil municipal, son intention de participer au programme de revitalisation;
3. Avoir réalisé la construction au cours de l'année 1994;
4. Avoir entièrement complété la construction dans un délai d'une année suivant la date de l'émission du permis de construction;
5. Avoir obtenu un certificat d'occupation de l'inspecteur en bâtiment.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

6. Avoir érigé un bâtiment dont la valeur au rôle d'évaluation sera d'au moins deux cent mille dollars (200 000 \$) par unité d'évaluation.

ARTICLE III SUBVENTION

Dans l'application du présent règlement, la Ville de Saint-Louis-de-France accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières générales, lequel est établi en fonction de la taxe foncière générale, excluant les taxes d'améliorations locales et compensations pour différents services dont le service de police, pouvant résulter de la réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux.

Le montant de la subvention ne peut dépasser les sommes suivantes :

1. Pour le premier exercice financier (première année) au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à cent pour cent (100 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
2. Pour le deuxième exercice financier (deuxième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;
3. Pour le troisième exercice financier (troisième année) suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, ce montant est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû;

Le montant ainsi accordé ne peut en aucun temps excéder cinquante mille dollars (50 000 \$) par immeuble inscrit à ce programme.

ARTICLE IV CONTESTATION

Lorsqu'une inscription au rôle relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu de ce règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation.

ARTICLE V VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'en autant que les taxes dues et exigibles auront été payées.

ARTICLE VI

Le présent programme de revitalisation prend fin le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE VII

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 16 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 17 décembre 1993

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 20 décembre 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

93-12-400
Adoption du
règl. 93-013

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le règlement numéro 93-013, RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN VUE DE FAVORISER, AU MOYEN DE SUBVENTIONS OU DE CRÉDITS DE TAXES, LA CONSTRUCTION INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE AUX FINS DE VENTE, DE FABRICATION ET/OU LA TRANSFORMATION, LES MOTELS INDUSTRIELS ET/OU LES INCUBATEURS INDUSTRIELS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-014

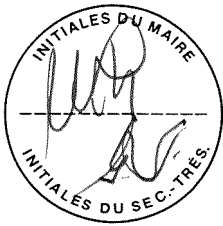
RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DU SECRÉTARIAT MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été conformément donné, soit à la séance régulière du Conseil, tenue le 6 décembre 1993;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-France, comme suit, savoir :

ARTICLE I

Le secrétariat municipal est fermé à partir du 24 décembre 1993 au 31 décembre 1993 inclusivement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE II

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 16 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 17 décembre 1993

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 20 décembre 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

93-12-401
Adoption du
règl. 93-014

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

QUE le règlement numéro 93-014, RÈGLEMENT
RELATIF À LA FERMETURE DU SECRETARIAT MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE
DES FÊTES, soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-015.

RÈGLEMENT RELATIF À LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.

CONSIDÉRANT la demande faite par le personnel de
la Bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été conformément
donné, soit à la séance régulière du Conseil, tenue le 6
décembre 1993;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement
ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil municipal de Saint-Louis-de-
France, comme suit, savoir :

ARTICLE I

La Bibliothèque municipale est fermée les 25 et 26 décembre
1993, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 1994.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE II

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ LE : 16 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 17 décembre 1993

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 20 décembre 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

93-12-402
Adoption du
règl. 93-015

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

QUE le règlement numéro 93-015, RÈGLEMENT
RELATIF À LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR LA
PÉRIODE DES FÊTES, soit et est adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-016

RÈGLEMENT CONCERNANT LA COMPENSATION OU LA TARIFICATION DE
CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX APPLICABLES POUR L'ANNÉE 1994

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation de ce règle-
ment a été conformément donné à la séance régulière du 6
décembre 1993;

EN CONSÉQUENCE, il a été ORDONNÉ et STATUÉ par le
Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil
ORDONNE et STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit,
savoir:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE I. Compensation pour l'approvisionnement en eau potable

1. Pour l'année 1994, une compensation au montant de cent dix dollars (110,00 \$) est chargée à tout usager du service d'aqueduc municipal pour les usagers de classe domestique, c'est-à-dire, non desservis par compteur(s). Pour les usagers spéciaux, c'est-à-dire ceux desservis par compteurs(s), une compensation additionnelle pour chaque mille (1 000) gallons en excédant de cent mille (100 000) gallons/année est chargée au prix de un dollar et dix cents (1,10 \$) du mille (1 000) gallons additionnels en sus du tarif minimum de cent dix dollars (110,00 \$).
2. Les usagers spéciaux, c'est-à-dire ceux desservis par compteur(s), sont facturés trimestriellement conformément aux lectures effectuées au(x) compteurs(s), par les officiers municipaux dûment mandatés.

ARTICLE II. Compensation pour les services d'égout sanitaire et frais inhérents à l'assainissement des eaux

Pour l'année 1994, une compensation au montant de cent dollars (100,00 \$), par unité de logement, place d'affaires, commerciale ou industrielle est chargée à tout usager du service d'égout sanitaire municipal.

ARTICLE III. Compensation pour les services de cueillette des ordures ménagères

Pour l'année 1994, une compensation au montant de quatre-vingt-seize dollars (96,00 \$) par logement est chargée et facturée en même temps que la compensation pour les services d'aqueduc et d'égout. Pour les résidences occupées de façon saisonnière, cette compensation est fixée à quarante-huit dollars (48,00 \$).

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du : 16 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 17 décembre 1993

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 20 décembre 1993

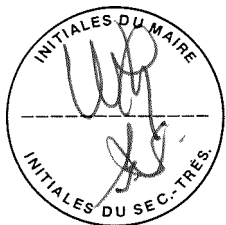
(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-12-403
Adoption du
règl. 93-016

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le règlement numéro 93-016, RÈGLEMENT CONCERNANT LA COMPENSATION OU LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX APPLICABLES POUR L'ANNÉE 1994, soit et est adopté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-017.

RÈGLEMENT POUR IMPOSER UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON
RÉSIDENTIELS

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut par
règlement, imposer une surtaxe sur les immeubles non résiden-
tiels dès 1993;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France ne
compte pas accorder un dégrèvement afin de tenir compte des
vacances dans les locaux d'un immeuble assujetti;

ATTENDU QU'avis de présentation de ce règlement a été
conformément donné à la séance régulière du 6 décembre 1993;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE I

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un
sens différent, on entend par :

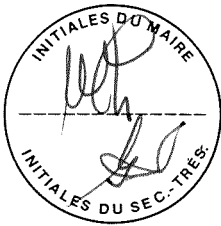
- a) Catégorie: La catégorie indiquée au rôle d'évaluation
foncière à laquelle appartient une unité d'éva-
luation assujettie à la surtaxe dont l'imposi-
tion est décrétée par le présent règlement;
- b) Débiteur: Le propriétaire, au sens de la loi, au nom
duquel une unité d'évaluation est inscrite au
rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'un
immeuble visé à l'article 204 ou 210 de la Loi
sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1),
la personne tenue au paiement des taxes fonciè-
res imposées sur cet immeuble ou de la somme
qui en tient lieu;
- c) Immeuble: Un immeuble au sens de la Loi sur la fiscalité
municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

ARTICLE II

Il est par le présent règlement imposé et il doit être prélevé
au débiteur, pour l'exercice financier 1994, une surtaxe sur
les unités d'évaluation constituées en tout ou en partie
d'immeubles non résidentiels et identifiés au rôle d'évaluation
foncière, comme pouvant être assujettis à cette surtaxe.

ARTICLE III

Dans le cas d'une unité d'évaluation entièrement constituée
d'immeubles non résidentiels, le taux de la surtaxe est de
douze cents (0,12 \$) par cent dollars (100,00 \$) de valeur
imposable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE IV

Dans le cas d'une unité d'évaluation partiellement constituée d'immeubles non résidentiels, le taux de la surtaxe est la partie du taux mentionné à l'article III qui correspond au pourcentage prévu pour les unités de sa catégorie selon le tableau suivant :

Catégorie (code)	Valeur de la partie non résidentielle par rapport à la valeur totale de l'unité	% du taux d'imposition de la surtaxe
1A	Moins de 0,5 %	0,1 %
1B	0,5 % ou plus et moins de 1 %	0,5 %
1C	1 % ou plus et moins de 2 %	1 %
2	2 % ou plus et moins de 4 %	3 %
3	4 % ou plus et moins de 8 %	6 %
4	8 % ou plus et moins de 15 %	12 %
5	15 % ou plus et moins de 30 %	22 %
6	30 % ou plus et moins de 50 %	40 %
7	50 % ou plus et moins de 70 %	60 %
8	70 % ou plus et moins de 95 %	85 %
9	95 % ou plus et moins de 100 %	100 %

ARTICLE V

Les recettes de la Ville, pour l'exercice financier 1994 provenant de la surtaxe, ne peuvent excéder le maximum de recettes prévu à la loi, soit trois cent vingt-quatre mille cinquante-neuf dollars (324 059 \$), tel qu'établi à l'annexe " A" du présent règlement.

ARTICLE VI

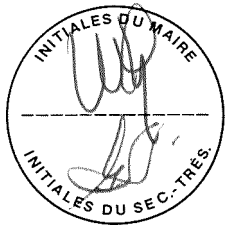
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

A N N E X E A

Rendement maximum de la surtaxe

ATTENDU QUE la Ville souhaite imposer uniquement la surtaxe sur les immeubles non résidentiels sans imposer la taxe d'affaires;

ATTENDU QUE le taux global de taxation (T.G.T.) de la Ville est estimé à 2,00846 par cent dollars (100 \$) de valeur imposable au budget 1994;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ATTENDU QUE la Ville possède un rôle triennal d'évaluation foncière et que dans ce cas, elle doit utiliser le facteur comparatif établi pour le premier des exercices auquel s'applique ce rôle;

ATTENDU QUE la Ville ne contribue pas aux dépenses d'un organisme public de transport en commun (O.P.T.);

DANS CES CONDITIONS, il est prévu que le rendement maximum de la surtaxe soit établi à partir de la définition suivante :

"Les recettes, pour 1994, provenant de la surtaxe ne peuvent excéder le montant que l'on obtient en multipliant l'évaluation foncière imposable assujettie à la surtaxe par quatre-vingt-seize pour cent (96 %) du taux global de taxation uniformisée".

CALCULS

$$16\ 806\ 974\ \$ \times 0,96 \times \frac{2,00846}{100} \times 1,0 = 324\ 059\ \$$$

ADOPTÉ à la séance du : 16 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 17 décembre 1993

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 20 décembre 1993

(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier

93-12-404
Adoption du
règl. 93-017

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller CLAUDE BOURGEOIS

QUE le règlement numéro 93-017, RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS, soit et est adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 93-018

RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE l'article 569 de la Loi sur les cités et villes permet aux corporations municipales de constituer un fonds de roulement;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville**

ATTENDU QUE le Conseil désire s'en prévaloir;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a conformément été donné à la séance régulière du 6 décembre 1993;

À CES CAUSES, il a été ORDONNÉ ET STATUÉ par le Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France et ledit Conseil ORDONNE ET STATUE par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE I

Le Conseil est autorisé à constituer un fonds de roulement dont le capital est de cent soixante-dix mille dollars (170 000 \$).

ARTICLE II

Le Conseil est autorisé pour se procurer les deniers nécessaires à la constitution dudit fonds, à approprier une partie du surplus accumulé du fonds d'administration, et ce, pour un montant équivalent.

ARTICLE III

Le montant provenant de l'appropriation du surplus accumulé du fonds d'administration sera immédiatement versé au fonds de roulement.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ LE : 16 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 17 décembre 1993

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 20 décembre 1993

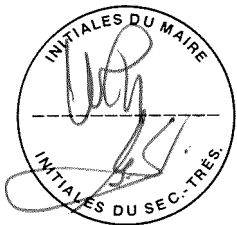
(signé)
Wilfrid Champagne
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

93-12-405
Adoption du
règl. 93-018

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

QUE le règlement numéro 93-018, RÈGLEMENT RELATIF À LA
CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT, soit et est adopté.



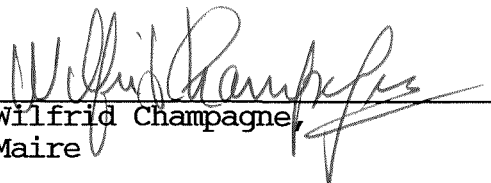
Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville


No de résolution
ou annotation

93-12-406
Levée de
l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Conseiller
DENIS PAQUIN PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 3 janvier 1994


Wilfrid Champagne
Maire


Gilles Toupin
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

À une séance ordinaire de la Ville de Saint-Louis-de-France, tenue le 20 décembre 1993 à 19:30 heures, à la salle du Conseil située à 100, rue de la Mairie, à Saint-Louis-de-France, à laquelle séance sont présents Madame et Messieurs les Conseillers :

Noëlla C. Hamelin
Jean-Pierre Ayotte
Claude Bourgeois (arrivé à 19:40 heures)
Jacques Boisclair
Denis Paquin
Jean-Marie Ross

Wilfrid Champagne, Maire, formant quorum sous la présidence de ce dernier.

Sont aussi présents :

Monsieur Robert Bouchard, Directeur général
Monsieur Gilles Toupin, Secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Inscription à l'item "VARIA"
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Mandat à Beaumier, Richard, avocats - mise en demeure relativement aux travaux du pluvial sur «place Leval»
6. Don à Centraide Mauricie
7. Paiement de la quote-part de la Corporation de Transport Adapté de Fran-che-Mont
8. Subvention pour l'amélioration du réseau routier
9. Autorisation d'inscription - Formation «Rôle et responsabilités de l'élu municipal» (J.-M. Ross)
10. VARIA
11. Ajournement
12. **20:00 heures** : Assemblée publique de consultation
- Projet de règlement 315-B - concernant le zonage
13. Reprise de l'assemblée
14. Adoption du règlement n° 315-B - concernant le zonage



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

No de résolution
ou annotation

15. Avis de motion
16. Intervention du public
17. Levée de l'assemblée

93-12-407
Adoption
Ordre du jour

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR

L'ordre du jour est adopté.

93-12-408
Mandat à
Beaumier,
Richards,
avocats
mise en demeure - travaux
place Leval

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

Le Conseil mandate la firme d'avocats Beaumier, Richard, pour entreprendre les procédures judiciaires appropriées contre le contracteur, «Gaston Paillé ltée» et le surveillant des travaux, «Consultants René Gervais inc.» suite aux travaux de construction de puisards dans la rue «place Leval» conformément au devis technique, dossier : 17-279.

93-12-409
Don à
Centraide
Mauricie

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS
APPUYÉE par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN

La Ville souscrit un don au montant de cinquante dollars (50 \$) à Centraide Mauricie.

93-12-410
Paiement
Quote-part
C.T.A.F.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Louis-de-France désire se prévaloir des dispositions de l'article 467.11 de la Loi des cités et villes pour accorder une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

À CES CAUSES, il est;

PROPOSÉ par Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

ET RÉSOLU;

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1994 par le Ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si au long reproduites;

QUE le coût pour la cinquième année d'opération est estimé à cent vingt-huit mille trois cent huit dollars (128 308 \$) et que la Ville de Saint-Louis-de-France autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont au montant de cinq mille quatre cent soixante-seize dollars (5 476 \$) pour une période d'un (1) an, soit du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1994;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente vingt pour cent (20 %) du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à soixante-quinze pour cent (75 %), le solde de cinq pour cent (5 %) étant financé par les usagers;

QUE le Conseil autorise le paiement de la quote-part en deux (2) versements égaux au montant de deux mille sept cent trente-huit dollars (2 738 \$) chacun, le premier versement en janvier 1994 et le deuxième, sur demande de la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont;

QUE la Municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Batiscan et qu'à titre elle devienne l'interlocuteur auprès du Ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'Administration de la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont;

QUE le Maire et le Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Saint-Louis-de-France, avec la Corporation de Transport Adapté de Fran-Che-Mont.

93-12-411
Subvention
pour l'amélioration du
réseau routier

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de quatre-vingt-cinq mille cent huit dollars et cinquante cents (85 108,50 \$), conformément aux stipulations du ministère des Transports;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

93-12-412
Formation
«Rôle et responsabilités
de l'élmu mun.»
(J.-M. Ross)

SUR PROPOSITION de Madame le Conseiller NOËLLA C. HAMELIN
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller DENIS PAQUIN

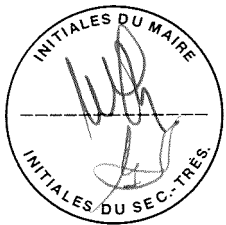
Le Conseil ratifie l'inscription au montant de cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (122,97 \$), taxes incluses, de Monsieur le Conseiller Jean-Marie Ross, au cours intitulé «RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉLU MUNICIPAL» offert par l'U.M.R.C.Q., les 12 et 13 février prochain à Trois-Rivières.

Les frais inhérents sont défrayés par la Ville.

93-12-413
Ajournement

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

La séance est ajournée à 19:35 heures;



No de résolution
ou annotation

Assemblée
publique de
consultation
(projet de
règlement
n° 315-B)

93-12-414
Reprise de
l'assemblée

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

À 20:00 heures précises, Monsieur le Maire, Wilfrid Champagne, en présence du Conseil municipal, préside l'assemblée publique de consultation, relativement à l'adoption du projet de règlement numéro 315-B, règlement modifiant certaines dispositions générales relatives à toutes les zones du règlement portant le numéro 315, adopté par le Conseil municipal le 3 décembre 1990 et entré en vigueur le 18 janvier 1991.

Aucun intervenant n'ayant demandé à se faire entendre sur ledit projet d'adoption du règlement numéro 315-B.

Le président déclare l'assemblée close.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Conseiller JACQUES BOISCLAIR
APPUYÉE par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE

L'assemblée est réouverte à 20:00 heures.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE
MRC DE FRANCHEVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 315-B

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES
À TOUTES LES ZONES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO
315.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

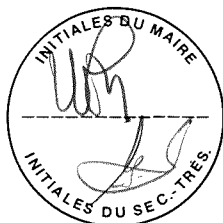
CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir des dispositions de l'article 130.1 de ladite loi;

EN CONSÉQUENCE, il est DÉCRÉTÉ et STATUÉ par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE I

L'article 81 intitulé «Remplacement de droits acquis» de la section VIII des dispositions générales relatives à toutes les zones du règlement de zonage portant le numéro 315, adopté par le Conseil le 3 décembre 1990 et entré en vigueur le 18 janvier 1991 est remplacé par le suivant :

«Un usage dérogatoire ou une construction dérogatoire protégé par droits acquis ne peut être remplacé par un autre usage ou construction dérogatoire.»



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Louis-de-France (Québec)
M.R.C. de Francheville

ARTICLE II :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 315-B : 15 novembre 1993
par la résolution numéro 93-11-369

AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE : 23 novembre 1993
PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE : 29 novembre 1993

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE : 20 décembre 1993

RÈGLEMENT N° 315-B, ADOPTÉ LE : 20 décembre 1993

AFFICHÉ À L'HÔTEL DE VILLE LE :

PUBLIÉ DANS L'HEBDO-JOURNAL LE :

SÉANCE D'ENREGISTREMENT LE :

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ PAR LA M.R.C. :

(signé)
Wilfrid Champagne,
Maire

Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier

93-12-415
Adoption du
projet de
règlement
n° 315-B
(zonage)


PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-PIERRE AYOTTE
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller JEAN-MARIE ROSS

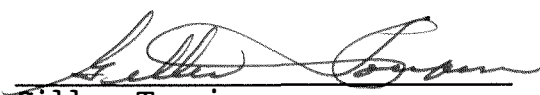
QUE le règlement portant le numéro 315-B,
règlement modifiant certaines dispositions générales relatives
à toutes les zones du règlement de zonage portant le numéro
315, soit et est adopté.

93-12-416
Levée de
l'assemblée

Monsieur le Conseiller Denis Paquin PROPOSE la
levée de l'assemblée.

ADOPTÉ à la séance du: 7 février 1994


Wilfrid Champagne,
Maire


Gilles Toupin,
Secrétaire-trésorier